Le paysan français, un enjeu idéologique au 19e siècle

Chloé Gaboriaux

▶ **To cite this version:**

Chloé Gaboriaux. Le paysan français, un enjeu idéologique au 19e siècle : Perspectives françaises et perspectives sur la France. Science politique. IEP de Paris, 2008. Français. NNT : 2008IEPP0045 . tel-03421038

HAL Id: tel-03421038
https://shs.hal.science/tel-03421038

Submitted on 18 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'Etudes Politiques de Paris

ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO

Programme doctoral Pensée politique

Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

Doctorat de Science politique

Le paysan français, un enjeu idéologique au XIX^{e} siècle

Perspectives françaises et perspectives sur la France

Chloé Gaboriaux

Thèse dirigée par Lucien Jaume, Directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF)

Soutenue le 3 décembre 2008

Jury :

M. Yves Déloye (rapporteur), Professeur des universités, Université Paris I

M. Jean Garrigues (rapporteur), Professeur des universités, Université d'Orléans

M. Sudhir Hazareesingh, Fellow in Politics, Balliol College

M. Bertrand Hervieu, Professeur de l'enseignement supérieur agronomique à l'ENGREF, Secrétaire général du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM)

M. Lucien Jaume (directeur), Directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF)

M. Pascal Perrineau, Professeur des universités, Institut d'Etudes Politiques de Paris

Remerciements

Je tiens ici à remercier tous ceux qui m'ont aidée tout au long de mes recherches, et en premier lieu Lucien Jaume, qui en a suivi attentivement les développements. Ses remarques et conseils m'ont été extrêmement précieux et m'ont encouragée à poursuivre dans la voie parfois difficile où mes hypothèses de départ me conduisaient.

Je remercie également les professeurs et chercheurs qui m'ont permis de présenter mon travail dans leurs séminaires et fait bénéficier de leurs suggestions et critiques, en particulier Marc Sadoun, Jean-Marie Donegani, Catherine Brice, Alexandre Escudier et Alain Laquièze.

Merci aussi aux instances de l'IUT de Sceaux et de l'Université Paris-Sud 11 qui ont accepté d'alléger pendant deux ans mon service d'enseignement, et à ceux de mes collègues qui m'ont soutenue dans la réalisation de cette thèse.

Ma reconnaissance va encore aux agents des bibliothèques de l'Arsenal et du Musée social à Paris, des bibliothèques municipales de Lyon et de Genève, pour leur accueil, leur gentillesse et leur disponibilité, ainsi qu'à ceux de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac, qui se sont efforcés de mettre à ma disposition les ouvrages dont j'avais besoin en dépit des pesanteurs du système.

Je remercie enfin mes parents et amis, qui m'ont encouragée et soutenue durant ces cinq années de recherches, et en particulier Jean-Pierre Navailles pour ses corrections, Ilsen About, Renaud Baumert, Josselin Bordat, Claudiu Gaiu, Jeanne Moisand, Arnault Skornicki et Hélène Thiollet, avec qui j'ai eu plaisir à discuter de nos travaux respectifs.

Christian Joschke sait tout ce que je lui dois.

Table des matières

Introduction **7**
Les républicains face au monde rural 8
Le travail de l'idéologie 12
Les mots et les choses 16
Représenter les paysans 20

Prologue - Histoire d'un rendez-vous manqué **23**
A - Du problème paysan à la question républicaine 24
1) La paysannerie dans la nation 24
2) Le sens du ralliement 29
B - Les tâtonnements de la République 34
1) Elites républicaines et masses paysannes 34
2) Le vote comme indice 39

Première partie : le paysan, du modèle à l'anti-modèle ***44***

I - Un modèle paysan **47**
A - Du mythe national au modèle républicain 48
1) La part du mythe 48
2) Un modèle républicain 52
B - 1848 : l'avènement d'une démocratie paysanne 56
1) La République des paysans 56
La primauté des intérêts agricoles 56
Le rôle central de la politique agricole 58
2) Le programme agricole des quarante-huitards 61
L'héritage des « agriculteurs » 62
Les chambres consultatives d'agriculture *62*
L'enseignement agricole *66*
« La voie nouvelle vers laquelle tend la société » 68
Les colonies agricoles *68*
La démocratisation de la politique agricole *69*

II - L'épreuve du vote rural 73

A - Le poids des rapports de force au début de la Seconde République 74

1) Le ralliement des « agriculteurs » 74

2) La condamnation des influences de clocher 79

Les premières déceptions 79

Le péril réactionnaire 82

B - La reconfiguration du débat : les intérêts sans la représentation ou la représentation sans les intérêts 90

1) La représentation en débat 91

Premiers clivages : les républicains face aux émeutes paysannes contre les 45 centimes 91

Un modèle, deux versions 91

Souveraineté du peuple et représentation 94

De la critique de l'Assemblée aux projets de « gouvernement direct » 97

Analyse du vote et rejet de la représentation 97

La solution du gouvernement direct 102

2) La légitimité politique des intérêts agricoles en question 109

La condamnation de l'intérêt matériel 109

Généralité de la loi et diversité des intérêts 109

Les intérêts contre la politique 113

La dépolitisation des questions agricoles 118

De la représentation des intérêts à l'expertise 119

L'apolitisme des intérêts spéciaux 122

III - L'anti-citoyen 128

A - Le paradoxe du discours républicain sur les campagnes (1852-1870) 130

1) La prise de conscience douloureuse des réalités sociales françaises 132

L'appel au réalisme contre les illusions passées 132

Les paysans contre la politique 134

2) Une vision déformée de la réalité 140

Un discours longtemps entériné par les historiens 140

Un discours désormais remis en cause 141

B - Au principe du discours républicain sur les campagnes : du défi réactionnaire au défi bonapartiste 145

1) L'hypothèse culturelle 145

Le poids des préjugés 145

La part du conflit politique 146

2) Le travail de l'idéologie 153

La description des campagnes en débat 154

La version bonapartiste 154

Un défi pour l'opposition libérale et républicaine 157

Une querelle de modernes 164

Structures sociales et institutions politiques 165

Progrès matériel et progrès moral 173

Politisation et dépolitisation des intérêts agricoles 176

Seconde partie : la République en quête de citoyens 183

IV - La politisation impossible 186

A - L'aporie communale 187

1) La réalité sociologique contre l'école 187

2) Le village contre la politique 192

L'appel à la liberté communale 192

L'objection tirée des « faits inflexibles » 195

B - L'abandon de la solution cantonale 201

1) L'idéal de la « ville-campagne » dans le débat politique 202

L'héritage quarante-huitard : la « grande commune » contre les influences de clocher 202

Remanier le découpage administratif du territoire pour sauver la République 202

« Individualité communale » versus *« grande commune » 207*

Pour un *township* à la française ? 209

« Grande commune » versus *tutelle cantonale 210*

Suffrage direct versus *suffrage indirect 218*

Intégration nationale versus *résurrection des provinces 221*

2) Les ambiguïtés du discours républicain sur la commune rurale 223

La commune en République : une « association nécessaire et naturelle » entre la famille et la patrie 224

Du patriotisme communal à la citoyenneté nationale 224

Groupes naturels et unité nationale 226

La « grande commune » en questions 229

La mesure de la commune 229

Le respect de l'individualité communale 231

V - L'incorporation des paysans 235

A - L'inquiétante séparation paysanne 236

1) L'alibi paysan 236

2) La République contre les paysans ? 240

Le pouvoir des mots 241

Les effets pervers de la critique du monde rural 241

Villes révolutionnaires et campagnes réactionnaires 244

La République en danger 250

La République impossible 250

Le suffrage universel en question 253

B - L'incorporation politique des ruraux 258

1) L'échec de la proposition Quinet au printemps 1871 259

Pour une représentation distincte des villes et des campagnes 259

Un geste de conciliation 259

La question des principes 262

Incompréhension dans le camp républicain 266

Des références étrangères à la tradition républicaine 266

Une solution incompatible avec l'imaginaire national républicain 271

2) Le « Grand Conseil des communes » de Gambetta 274
Un compromis institutionnel voué à disparaître 275
Une institution antirépublicaine 275
Le prix de la République 278
Une réponse à la question paysanne 280
Une représentation adaptée à l'électorat rural 280
Un instrument de politisation 287

VI - La « République des paysans » de Jules Ferry 293
A - La République à la conquête des paysans 294
1) La sagesse des opportunistes 294
2) La politique des paysans en débat 298
L'éducation politique des ruraux 298
Les vœux du suffrage rural 301
B - Une révolution de pensée : l'avènement d'une citoyenneté rurale 304
1) L'ambiguïté du discours opportuniste 305
Les retards du paysan 305
L'éloge de la logique villageoise 307
2) La démocratie rurale, un modèle de citoyenneté pour les opportunistes 311
La liberté des modernes 311
De l'idéal quarante-huitard à la redéfinition de la modernité 311
La condamnation de l'agitation 314
Une exception française ? 318
Les particularités de la démocratie française 318
Le sacre du paysan 322

Epilogue - Histoire d'une rencontre 327
A - La rhétorique opportuniste entre raison et passion 328
1) Simplicité, prudence et modération 328
2) La part de l'émotion 331
B - Le retour au mythe quarante-huitard ? 335
1) Un travail de réécriture 335
2) La rencontre avec l'électorat 340

Conclusion 344

Chronologie des principaux scrutins 350
Sources 356
Bibliographie 376
Index des noms de personnes 404

Introduction

1848 : dans une France encore essentiellement rurale, l'instauration du suffrage universel masculin consacre l'avènement de la paysannerie sur la scène politique. Les premières élections créent la surprise : les paysans se sont détournés des anciens notables comme des républicains au pouvoir pour donner leur appui, dans leur grande majorité, à Louis-Napoléon Bonaparte. Et leur fidélité au neveu de l'Empereur s'ancre dans la durée : les électeurs ruraux constituent pendant plus de vingt ans les meilleurs soutiens de l'Empire. A droite comme à gauche, le vote rural déçoit toutes les attentes : ni les relations millénaires tissées par les élites rurales avec la paysannerie ni les promesses de la République n'ont résisté à l'attrait d'un Bonaparte. Le paysan, devenu enjeu électoral, se dérobe ainsi à la place que lui assignaient les doctrines politiques et suscite chez les publicistes et les hommes politiques un travail de reformulation où s'affrontent les représentations, à un moment où la validité du discours politique réside de plus en plus dans sa pertinence sociologique. C'est ce travail de reformulation qui forme la matière de cette thèse : il s'agissait d'abord d'étudier comment, au fil des élections, le discours politique s'amende et se réorganise pour maintenir une cohérence toujours menacée par les comportements politiques de la majorité rurale du pays, de 1848 à l'enracinement définitif de la République dans les années 1880.

L'analyse a été centrée sur le discours républicain, même si ce dernier est toujours envisagé dans ses relations plus ou moins conflictuelles avec les autres familles politiques. Il est en effet concerné au premier chef par le défi que représentent les comportements politiques de la paysannerie. Le vote rural menace l'existence de la République mais aussi la cohésion du discours républicain : il contredit le mythe républicain du paysan s'enrôlant dans l'armée pour sauver la Révolution qui vient de lui donner la liberté et la propriété ; il met en péril l'attachement républicain au suffrage universel ; il risque en somme d'ébranler l'idée du peuple souverain que les républicains avaient jusqu'ici défendue. Cette dernière hypothèse sous-tend l'enquête sur les représentations républicaines de la paysannerie : que devient le concept de peuple, dont on connaît l'abstraction depuis 1789, lorsqu'il est confronté à la réalité sociale française ? Plus précisément, c'est la question de la représentation qui constitue le fil directeur de la recherche. Les efforts que les républicains mettent à expliquer le vote rural les conduisent en effet à repenser la place des paysans dans la nation, dans un

mouvement de révision qui ne s'arrête pas à l'électeur rural mais englobe la sociabilité villageoise, le pouvoir communal et l'organisation du territoire. Ils en viennent ainsi à remettre en question les présupposés qui avaient jusqu'ici fondé leur conception de la représentation : la description républicaine du vote rural passe par une interrogation sur la « représentabilité » des paysans qui, parce qu'elle porte sur la fraction majoritaire du peuple, nourrit aussi une réflexion sur la capacité des institutions représentatives à incorporer la paysannerie dans la nation.

Les républicains face au monde rural

En dépit de son caractère problématique, le rapport que les républicains entretiennent avec les campagnes n'a pourtant que peu suscité l'intérêt des chercheurs. L'abstraction des conceptions républicaines semble certes condamner d'emblée toute interrogation sur les catégories sociales : pas plus que les ouvriers ou les bourgeois, les paysans n'ont leur place dans le peuple des républicains, qui n'admet que des individus-citoyens. Comme l'ont montré Odile Rudelle[1] ou, dans une tout autre perspective, Suzanne Berger[2], les débats politiques en France témoignent en outre de la priorité donnée jusqu'au début du XX^{e} siècle aux questions de principes sur les questions socio-économiques. Comment en serait-il autrement dans un pays qui, en moins d'un siècle, a vu se succéder une dizaine de régimes politiques différents ?

Mais l'indétermination sociale attachée à l'idée de peuple chez les républicains comme aux discussions menées dans la sphère politique appelle justement à confronter cette dernière à l'irruption du peuple empirique sur la scène politique. La démarche, qui a tenté de nombreux chercheurs, a cependant porté essentiellement sur les tensions apparues, dans la deuxième partie du XIX^{e} siècle surtout, entre les conceptions républicaines et les revendications ouvrières. Elle a permis de mieux comprendre les « métamorphoses de la question sociale »[3] et conduit à scruter l'articulation du politique et du social élaborée peu à peu par les républicains dans une France marquée par l'émergence des mouvements

---

[1] Odile RUDELLE. *La république absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1982. 327 p.

[2] Suzanne BERGER. *Les Paysans contre la politique : l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*. Paris : Seuil, 1975. 345 p. (Traduction de : *Peasants against politics*, 1972)

[3] Robert CASTEL. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. 492 p.

socialistes[1] : leur conception de la citoyenneté ne pouvait en effet qu'être remise en cause par la « séparation ouvrière »[2] ou du moins sortir transformée de cette « épreuve du social »[3].

Le cas de la paysannerie en revanche, quoique majoritaire[4] et dès lors tout aussi problématique pour le discours républicain, a été négligé. Objet inépuisable de l'histoire sociale et politique[5], la paysannerie intéresse d'ailleurs peu la pensée politique. Est-ce parce qu'au moment où la science politique s'institutionnalisait, à la fin du XIX^e^ siècle, les paysans, contrairement aux masses ouvrières, avaient cessé d'inquiéter le monde politique ? L'indifférence manifestée à l'égard de la question paysanne tient sans doute davantage aux représentations sociales et politiques des chercheurs eux-mêmes. Contrairement aux autres groupes sociaux, la paysannerie paraît en effet échapper au politique. Dans l'étude qu'il consacre au « peuple » dans *Les lieux de mémoire*, Jacques Julliard s'intéresse ainsi essentiellement aux rapports qui se nouent dans le concept de peuple entre le « *peuple-nation* », le *« peuple-tiers état* », le « *peuple des travailleurs* » (« commerçants,

---

[1] Voir notamment :

Michel BORGETTO, Robert LAFORE. *La République sociale : contribution à l'étude de la question démocratique en France*. Paris : PUF, 2000. 367 p.

Jacques DONZELOT. *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Fayard, 1984. 263 p.

Jacques RANCIERE. La représentation de l'ouvrier ou la classe impossible. In LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. p.89-111.

[2] L'expression apparaît dans le titre d'un des chapitres du *Peuple introuvable* de Pierre Rosanvallon : après « l'âge de l'abstraction », la deuxième partie du XIX^e^ siècle inaugure « le temps de la séparation ouvrière ». Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*. Paris : Gallimard, 2002. p.85-129 (Folio. Histoire ; 118)

[3] Marc LAZAR. La République à l'épreuve du social. In SADOUN, Marc dir. *La démocratie en France*. Paris : Gallimard, 2000. Tome 2, p.309-406.

[4] En 1856, la population vivant de l'agriculture est estimée à 19 140 000 personnes, soit 53,1% de la population totale, et 70% des Français sont des ruraux. Alain PLESSIS. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*. Paris : Seuil, 1979. p.140. La limite, quelque peu arbitraire, entre la France rurale et la France urbaine est ici reprise à l'INSEE : sont considérés comme ruraux les Français qui résident dans des communes de moins de 2000 habitants agglomérés au chef-lieu.

A la fin du siècle, le poids du monde paysan reste écrasant malgré les débuts de l'exode rural : la population vivant de l'agriculture est de 45,5% en 1891, la population rurale de 61% en 1896. Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. p.73.

[5] L'histoire rurale produit ainsi chaque année un nombre considérable d'études consacrées à la paysannerie, comme en témoigne l'abondante bibliographie rurale présentée régulièrement par Jean-Luc Mayaud dans la revue de l'association des ruralistes français, *Ruralia*.

artisans, ouvriers et manœuvres ») et le « *peuple des bras nus et des miséreux* ». C'est que le problème paysan lui semble relever de considérations plus anthropologiques que politiques :

> « Où situer la paysannerie ? s'interroge-t-il ainsi à mi-parcours. Le problème est complexe, et l'on se contente ici de le mentionner. A lui seul, le monde paysan reproduit en son sein les contradictions du peuple tout entier : tantôt unique et solidaire, tantôt divisé, et même déchiré entre des coalitions antagonistes. Le paradoxe paysan, c'est qu'il est historiquement le berceau historique du peuple français, le lieu où l'indistinction des classes est la plus évidente, tant les traits anthropologiques et culturels l'emportent sur les intérêts économiques ; mais en raison de cela, le peuple ne se sépare vraiment de la nation que lorsque, de rural, il devient urbain »[1].

Le commentaire rend bien compte des réticences des historiens et penseurs du politique à intégrer la question paysanne à leurs travaux sur le républicanisme. Parce qu'elle apparaît comme « le berceau historique du peuple français », la figure du paysan est d'une part conçue comme faisant partie intégrante du mythe national français, dans une perspective qui privilégie bien souvent les mentalités collectives sur les clivages politiques et dépasse donc largement le cadre républicain[2]. Elle est d'autre part et par conséquent considérée avant tout comme un thème marqué à droite, moins en raison des options politiques réelles de la paysannerie française, en réalité divisée[3], que par les valeurs qui lui sont associées : dans le

---

[1] Jacques JULLIARD. Le peuple. In NORA, Pierre dir. *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997. p.2359-2393. (Quarto)

[2] Voir notamment :

Raoul GIRARDET. *Mythes et mythologies politiques*. Paris : Seuil, 1986. 210 p. (en particulier le chapitre consacré à « l'Âge d'or », p.97-138) ;

Gérard de PUYMEGE. *Chauvin, le soldat-laboureur : contribution à l'étude des nationalismes*. Paris : Gallimard, 1993. 293 p. ;

Jean-Pierre RIOUX. Nous n'irons plus au bois. In RIOUX, Jean-Pierre, SIRINELLI, Jean-François dir. *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : dictionnaire critique*. Paris : Hachette littératures, 1999. p.923-931 ;

Claude SERVOLIN. Une société en quête de son mythe fondateur : le producteur libre. In EIZNER, Nicole, JOLLIVET, Marcel dir. *L'Europe et ses campagnes*. Paris : FNSP, 1996. p.153-158.

[3] Yves Tavernier notait ainsi en 1978 qu'en comparaison des autres pays européens, où la paysannerie est souvent « uniformément » conservatrice, « la France constitue une exception dans la mesure où il n'existe pas un vote paysan, mais des votes qui se répartissent entre les différentes familles politiques ». Yves TAVERNIER. Le monde paysan et la politique. *Les cahiers français*, n°187, juillet-septembre 1978, p.63-66.

Pour le XIX^{e} siècle, il suffit pour se convaincre de la complexité du vote rural en France de consulter l'immense bibliographie consacrée à la politisation des paysans. Voir notamment Gilles PECOUT. La politisation des paysans au XIX^{e} siècle : réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises. *Histoire et sociétés rurales*, n°2, 1994, p.91-126 ; et, plus récemment, *La politisation des campagnes*

jeu d'oppositions qui divise traditionnellement l'échiquier politique français, la paysannerie évoque ainsi la nature et l'unité, la nation, le passé et la tradition[1], autant de références *a priori* incompatibles avec l'idéal républicain.

La difficulté du marxisme puis des divers mouvements communistes à penser le rôle de la paysannerie dans l'histoire n'est sans doute pas étrangère à cet ancrage de la question paysanne à droite. Elle a d'ailleurs suscité l'intérêt de certains chercheurs. Les rares études centrées sur les rapports de la gauche aux paysans portent ainsi surtout sur le socialisme. A la suite de David Mitrany[2], Maximilien Rubel[3] et Michael Duggett[4] se sont ainsi intéressés aux problèmes théoriques que pose le discours sur la paysannerie dans l'œuvre de Marx. D'autres se sont efforcés de remettre en question l'association habituellement admise entre la droite et la paysannerie, soit en contestant la réalité des traits attribués au monde rural, en particulier son unité[5], soit en soulignant l'intérêt porté par les socialistes français à l'électorat paysan[6].

La question du rapport des républicains aux campagnes n'a cependant pas été totalement délaissée. Certains auteurs ont ainsi tenu à rappeler l'importance que le monde paysan avait revêtue aux yeux des républicains jusqu'au début du XX^{e} siècle au moins. Après

---

au XIX^{e} siècle : France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. 376 p.

[1] Pierre BARRAL. La terre. In SIRINELLI, Jean-François dir. *Histoire des droites en France*. Paris : Gallimard, 1992. Tome 3, p.49-69.

[2] David MITRANY. Marx versus the Peasant. In *London essays in economics : in honour of Edwin Cannan*. Londres : George Routledge and sons, 1927. p.318-376. – *Marx against the Peasant : a study in social dogmatism*. Chapel Hill : the University of North Carolina Press, 1951. XVI-301 p.

[3] Maximilien RUBEL. *Karl Marx devant le bonapartisme*. Paris/La Haye : Mouton, 1960. 167 p.

[4] Michael J. DUGGETT. *The marxist conception of the Peasant*. Thèse soutenue à Oxford en 1972, sous la direction de J.-P. Plamenatz ; – Marx on peasants. *The journal of peasant studies*, vol.2, 1974-1975, p.159-182.

[5] Philippe GRATTON. *Les luttes de classes dans les campagnes*. Paris : Anthropos, 1971. 483 p. ; – *Les paysans français contre l'agrarisme*. Paris : Maspero, 1972. 224 p.

[6] Edouard M. LYNCH. *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres (1918-1940)*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2002. 484 p. (Texte remanié de sa thèse soutenue en 1998 sous la direction de Serge Berstein, *Le Parti socialiste (SFIO) et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres : idéologie, politique agricole et sociabilité politique*)

Pierre Barral[1], Nicole Eizner[2] et Annie Bleton-Ruget[3] ont mis l'accent sur l'existence d'un agrarisme républicain trop souvent occulté. Dans une perspective plus en rapport avec le sujet de cette thèse, d'autres travaux ont montré combien la figure du petit paysan propriétaire avait joué un rôle central dans la formation de l'idéal républicain, aux plans politique et social[4] mais aussi juridique[5], en offrant aux républicains un modèle d'indépendance à la fois matérielle et morale. Ces études ont ainsi confirmé notre hypothèse de départ et renforcé nos interrogations : si l'idée républicaine de peuple, en apparence abstraite, était en réalité informée par la figure du paysan, comment n'aurait-elle pas été *a fortiori* ébranlée par le vote rural, qui dès 1848 et jusque dans les années 1870, offre une image de la paysannerie aux antipodes des attentes des républicains ?

Le travail de l'idéologie

Le choc qu'a constitué le vote rural pour les républicains à partir de 1848 a certes été largement souligné. Phénomène paradoxal – en se prononçant pour Louis-Napoléon Bonaparte le 10 décembre 1848 les paysans sont en effet entrés en politique par « un vote démocratique qui menace la démocratie », pour reprendre l'expression de François Furet[6] – le comportement politique de la paysannerie a induit chez les républicains une attitude tout aussi

---

[1] Pierre BARRAL. *Les agrariens français de Méline à Pisani*. Paris : Armand Colin, 1968. 386 p. (Cahiers de la FNSP)

[2] Nicole EIZNER. L'idéologie paysanne. In TAVERNIER, Yves, GERVAIS, Michel, SERVOLIN, Claude. *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Paris : Armand Colin, 1972. p.317-334. (Cahiers de la FNSP)

[3] Annie BLETON-RUGET. Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851). *Cahiers d'histoire*, 1998, n°2, tome 43, p.283-299 ; – Gambetta et la République des paysans (1871-1879). In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.51-64.

[4] Serge BERSTEIN, Odile RUDELLE. *Le modèle républicain*. Paris : PUF, 1992. 432 p. Voir en particulier les contributions de Serge BERSTEIN. La culture républicaine dans la première moitié du XX^e siècle. *Op. cit.* p.159-172 ; – La politique sociale des républicains. *Op. cit.* p.189-208.

Voir aussi quelques passages sur la question dans les travaux déjà cités : Gérard de PUYMEGE. *Op. cit.* ; Claude SERVOLIN. *Art. cit.*

[5] Henri NALLET, Claude SERVOLIN. Le paysan et le droit. *Bulletin du Mauss*, n°17, 1986, trimestre 1, p.11-44 et n°18, 1986, trimestre 2, p.139-182.

[6] François FURET. *La Révolution de Turgot à Jules Ferry : 1770-1880*. Paris : Hachette, 1988. p.408.

paradoxale : tout en persistant dans leurs convictions démocratiques, ils en viennent à stigmatiser la majorité rurale dans les termes les plus durs. La contradiction a souvent été relevée[1]. Pierre Rosanvallon surtout y a consacré quelques pages brillantes, qui sont pour beaucoup dans la genèse de cette thèse[2]. Mais parce qu'elle est circonscrite dans le temps et cesse « lorsque la République peut à son tour s'appuyer sur le paysan, comme l'Empire l'avait fait »[3], elle est généralement présentée comme un moment d'égarement sans conséquence et finalement bien compréhensible : les républicains n'avaient-ils pas été confrontés pendant plus de vingt ans à des paysans ignorants tout de la vie politique et ainsi tout désignés pour faire le jeu de la dictature bonapartiste ? C'est d'ailleurs en ces termes que les républicains eux-mêmes ont expliqué leur mépris pour la paysannerie : l'inertie des masses rurales leur avait coûté le pouvoir et la liberté et il était alors difficile de ne pas céder à l'amertume. La justification républicaine est ainsi souvent admise par l'historien, comme en témoigne cette remarque de Maurice Agulhon à propos de la « mauvaise réputation du vote rural » chez les républicains :

> « Ainsi se forme la réputation classique d'un Second Empire qui, à tous ses défauts, joindrait le vice fondamental d'avoir triché avec la liberté, en jouant systématiquement l'électeur endormi des champs contre l'électeur lucide des cités. Et certes, il reste, à notre sens, une grande part de vrai dans cette analyse »[4].

Les récents développements de l'histoire de la politisation des paysans ont cependant largement contredit l'interprétation républicaine du vote rural, en révélant notamment que le

---

[1] Maurice AGULHON. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355.

Annie BLETON-RUGET. A bas les ruraux : polémiques et politique autour de la représentation nationale en France (février-juillet 1871). In BOUCHET, Thomas, LEGGETT, Matthew, VIGREUX, Jean et al. dir. *L'insulte en politique : Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours*. Dijon : Editions universitaires de Dijon, 2005. p.93-102.

Raymond HUARD. « Rural », la promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune. *Le monde des campagnes – Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1998, tome 45, p.789-806.

[2] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard, 2001. p.460-468. (Folio. Histoire ; 100)

[3] *Ibidem.* p.466.

[4] Maurice AGULHON. *Art. cit.* p.333.

paysan bonapartiste était plus souvent instruit qu'ignorant[1] et que le Second Empire, loin de l' « endormir », avait plutôt contribué à l'initier à la démocratie[2]. L'écart évoqué entre l'idée républicaine du peuple et le peuple réel tel qu'il apparaît aux contemporains à travers les différents scrutins se double donc d'un second décalage, opposant cette fois la vision républicaine des campagnes à la réalité sociale telle qu'elle apparaît dans les travaux des historiens. Quoique souvent mentionné[3], ce dernier n'a jamais constitué un objet d'étude à part entière, sauf peut-être pour Susan Rogers, dont les réflexions furent très stimulantes pour notre recherche[4], ou James Lehning, dans une perspective plus culturelle que politique[5]. Or cet écart est riche d'enseignements. Il signale des préférences politiques si prégnantes qu'elles l'emportent sur le souci du réalisme. Il donne la mesure des conflits de représentations qui se nouent alors autour de la majorité rurale. Il révèle les présupposés fondamentaux des républicains, sur l'individu, la nation, le progrès. Le paysan apparaît ainsi comme un *enjeu idéologique*, et c'est en tant que tel qu'on a choisi ici de l'analyser.

Surexploité dans les années 1970, le concept d'idéologie suscite aujourd'hui une certaine méfiance, nourrie à la fois par l'incertitude de sa définition et l'usage polémique qui en a si souvent été fait. Il paraît pourtant difficile d'en faire l'économie dans une enquête sur les conceptions de telle ou telle famille politique et en particulier dans le cas précis qui nous intéresse ici. Le terme a en effet l'avantage de ne pas désigner simplement tel ou tel système doctrinal cohérent porté par telle ou telle famille politique mais de référer aussi d'un point de vue plus dynamique à ce qui manifeste un attachement à une communauté politique donnée

---

[1] Voir notamment Frédéric BLUCHE dir. *Le prince, le peuple et le droit : autour des plébiscites de 1851 et 1852*. Paris : PUF, 2000. 314 p.

[2] Sudhir HAZAREESINGH. *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy.* Princeton : Princeton University Press, 1998. XIII-393 p. ; – Bonapartism as the progenitor of democracy : the paradoxical case of the French Second Empire. In BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. p.129-152.

[3] Voir notamment Pierre ROSANVALLON. *Op. cit.* p.467 ; ainsi que Christine GUIONNET. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet.* Paris : L'Harmattan, 1997. IV-328 p. (en particulier le premier chapitre, qui présente « l'archaïsme politique » comme une « conception républicaine »)

[4] Susan C. ROGERS. Good to think : the « Peasant » in contemporary France. *Anthropological quarterly*, vol. 60, n°2, avril 1987, p.56-63.

[5] James R. LEHNING. *Peasant and French : cultural contact in rural France during the nineteenth century.* Cambridge : Cambridge University Press, 1995. 239 p.

ou à fonder voire refonder. Elle s'offre à lire, comme l'a montré Lucien Jaume, dans « la *propension* existentielle non critiquée de l'auteur, propension que le texte libère, et à travers laquelle une double *reconnaissance* s'institue lorsque le texte est efficace ; l'auteur-acteur est reconnu par la communauté-cible (il reçoit des marques d'appartenance) et la communauté se reconnaît elle-même dans le texte tel qu'il est rédigé ou dans les propos tels qu'ils sont tenus »[1]. C'est pourquoi le concept est ici utile : parce qu'il met l'accent sur le caractère existentiel de la préférence politique, il peut rendre compte de cette tendance du discours politique à subordonner la description du monde social à l'engagement politique de son auteur, à forger, comme le disait Raymond Aron, une « représentation qui se prétend neutre, objective, et qui se révèle chargée de préférences politiques ou morales, et qui comporte des implications pratiques »[2].

L'idéologie permet ainsi de décrire la tension qui habite les discours tenus dans les milieux politiques sur la paysannerie dans la deuxième partie du XIX^{e} siècle. Ces discours prétendent d'une part à une certaine objectivité scientifique. Sous l'influence de la sociologie naissante, l'idée s'impose alors qu'il n'est pas de projet politique valable qui ne tienne compte des structures sociales existantes. Les hommes politiques sont ainsi invités à fonder leurs propositions et leurs actions sur une description réaliste de la société. Mais leurs discours sont d'autre part animés par l'attachement à des valeurs qui sous-tendent leur engagement et définissent leur position dans le débat politique, et qui peuvent entrer en contradiction avec le souci de décrire fidèlement la réalité sociale du moment. C'est cette contradiction que le concept d'idéologie nous permet de décrire. Il conduit à mettre l'accent sur les croyances politiques qui informent les discours tout en soulignant le rapport complexe qu'elles entretiennent avec le réel : tout en s'en réclamant, elles tendent en fait à le réinventer en fonction des présupposés qu'elles véhiculent et dans l'espoir de le transformer.

Les termes de « tension », « contradiction » ou « rapport complexe avec le réel » ne doivent pas être pris en mauvaise part. Il ne s'agit pas ici de mobiliser le sens péjoratif que le mot d'idéologie a revêtu dès ses débuts en politique : depuis que Napoléon l'a retourné contre

---

[1] Lucien JAUME. Questions d'interprétation : le texte comme producteur d'idéologie. In BECHILLON, Denys de, CHAMPEIL-DESPLATS, Véronique, BRUNET, Pierre et al. *L'architecture du droit : mélanges en l'honneur de Michel Troper.* Paris : Economica, 2006. p.519-537.

[2] Raymond ARON. Du bon usage des idéologies. *Commentaire*, 1989-1990, tome XII, n°48, p.691-698.

les « Idéologues », il a souvent servi en effet à disqualifier le discours de l'adversaire, accusé ainsi de ne pas tenir compte du réel. Il s'agit bien plutôt de souligner un aspect consubstantiel au discours politique, en insistant sur les interactions dynamiques qu'il reflète et produit tout à la fois entre le réel qu'il croit établir et les préférences qu'il cherche à légitimer[1], ou, pour reprendre le vocabulaire de Raymond Aron, entre « des jugements de fait et des propositions de valeurs »[2]. C'est en ce sens que le concept d'idéologie peut être fécond. Soustrait au conflit politique, il permet de mieux le comprendre, en montrant ce que l'affrontement des représentations a d'irréductible dès lors que ces dernières sont informées par les inclinations politiques des uns et des autres. Au-delà de l'opposition du réel et des idées, de la science et de la « conscience fausse »[1], il permet de saisir l'acte accompli par le discours politique, en tenant compte de la configuration du débat politique et des rapports de force sans pour autant le réduire à un produit des structures sociales.

Les mots et les choses

Une telle approche, on l'aura compris, appelait un travail essentiellement fondé sur l'analyse de discours en rapport avec l'action politique. La réflexion purement théorique menée alors dans les milieux républicains par des philosophes comme Jules Barni, Charles Renouvier, Etienne Vacherot ou Emile Littré ne pouvait en effet répondre à une question portant sur le devenir des principes face aux contraintes du réel : attachée à définir *in abstracto* ce que doit être la République, elle n'envisage que l'individu ou le citoyen en général et reste étrangère au problème particulier que pose le vote rural dans la pratique politique et dans la légitimation et rationalisation de cette pratique. L'enquête a ainsi porté avant tout sur des textes d'intervention politique – débats parlementaires, journaux et revues politiques, essais et pamphlets – qui témoignent au contraire explicitement de la difficulté pour les hommes politiques, à partir de 1848 et jusque dans les années 1880, de rendre compte des comportements politiques de la paysannerie et d'en tirer des conclusions légitimes au plan de l'action.

---

[1] Paul RICOEUR. *Du texte à l'action : essai d'herméneutique II*. Paris : Seuil, 1986. p.417-431. (Points. Essais ; 377)

[2] Raymond ARON. *L'opium des intellectuels*. Paris : Hachette littératures, 2002. p.246. (Première édition : 1955)

Le questionnement à l'origine de la recherche imposait de suivre la mise en garde de Quentin Skinner contre la « mythologie de la cohérence »[2] : ce qui importait en effet n'était pas de démontrer à tout prix la façon dont la description de la paysannerie par les républicains faisait écho à leurs conceptions politiques mais bien plutôt de chercher à mettre en évidence ses contradictions, non pour les résoudre, mais parce qu'elles nous paraissaient cruciales pour la compréhension du républicanisme français, envisagé ici comme ensemble d'idées et de principes orientant et légitimant l'action politique. On s'est donc interrogé sur l'image de la paysannerie véhiculée par le corpus en cherchant d'abord à mesurer l'écart qui pouvait s'y manifester entre les attentes des uns et des autres et les comportements politiques des populations rurales tels qu'ils apparaissaient au fil des différents scrutins. Une attention particulière a ainsi été accordée à l'évolution des discours en fonction des résultats électoraux, en s'attachant surtout aux consultations les plus discutées par les observateurs contemporains : l'élection de l'Assemblée constituante en avril 1848, la victoire de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1848, la surprise du vote rouge de mai 1849, les plébiscites de 1851, 1852 et 1870, les premières élections de l'Empire libéral en 1863, le triomphe des conservateurs en février 1871[3]. L'analyse du vote rural produite alors par les différents mouvements politiques a enfin été confrontée à celle des historiens aujourd'hui, afin de mettre en évidence les décalages significatifs.

La démarche, parce qu'elle était appliquée à l'examen du processus de production et de reformulation d'une catégorie sociale, a conduit à faire appel à la sémantique historique. Il est ainsi rapidement apparu que les expressions de « populations rurales », « paysannerie », « monde rural » ou « monde paysan », « travailleurs des champs » ou « peuple des campagnes » renvoyaient dans le corpus étudié à une même catégorie – l'électeur rural – qu'on ne retrouvait pas forcément dans d'autres corpus et qui recouvrait en fait une réalité si diverse qu'elle devait être tenue pour une construction très généralisante de la société du XIX^{e} siècle : les campagnes accueillaient en effet alors un monde encore très hétérogène, où le travail de la terre côtoyait l'artisanat et l'industrie rurale et faisait appel à des métiers et statuts

---

[1] Friedrich ENGELS. Lettre à Mehring du 14 juillet 1893. In MARX, Karl, ENGELS, Friedrich. *Etudes philosophiques*. Paris : Editions sociales internationales, 1935. p.165-167.

[2] Quentin SKINNER. Meaning and understanding in the history of ideas. *History and theory*, n°1, 1969, vol.8, p.3-53.

[3] Voir la chronologie des principaux scrutins *infra*, p.350.

très différents – valets et domestiques, ouvriers agricoles, propriétaires exploitants, fermiers ou métayers – dont l'activité était spécifique selon le sol et le type de culture – forêts ou vignes, fruits et légumes, céréales, en monoculture ou polyculture – et dont les choix politiques se révélaient également très variables[1]. On a pourtant pris le parti de reprendre les catégories du discours étudié, dans la mesure où elles avaient permis d'élaborer cette figure du paysan si problématique qu'il s'agissait d'étudier, mais en les croisant régulièrement avec d'autres grilles de lecture possibles du monde rural : celles des élites rurales engagées à la même époque dans la promotion et le progrès de l'agriculture, celles des ruralistes d'aujourd'hui, soucieux de déchiffrer au plus juste la complexité des campagnes d'autrefois – qui ont permis de mettre à distance la figure du paysan et de l'interpréter en tant que catégorie du discours.

On s'est surtout attaché à systématiquement penser la paysannerie comme fraction majoritaire du peuple français, chose à laquelle le découpage actuel des disciplines universitaires n'invitait pas d'emblée. Il a fallu ainsi aller au-delà de la typologie courante qui tend souvent à opposer le politique au social et à subdiviser ce dernier en groupes sociaux qui paraissent dès lors équivalents, la bourgeoisie, les ouvriers, les paysans. Un tel choix a permis de donner un nouvel éclairage à des discours pourtant déjà connus mais rarement soumis à une interrogation articulant la question des représentations sociales à celle de la représentation politique. L'exemple du discours prononcé par Jules Ferry à Bordeaux en août 1885 est à ce titre éclairant : si l'image que Ferry y propose des paysans est souvent commentée, elle est en effet généralement détachée de l'exposition de son projet politique. En témoignent notamment les choix éditoriaux qui ont présidé à la publication du discours de Bordeaux : édité dans son intégralité par Paul Robiquet en 1893[2], il apparaît dans l'anthologie publiée en 1996 par Odile Rudelle amputé de nombreux passages consacrés aux paysans, ces derniers ayant sans doute

---

[1] Pour une synthèse, voir :

Georges DUBY, Armand WALLON dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. Tome 3, 565 p.

Annie MOULIN. *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*. Paris : Seuil, 1988. 322 p.

[2] Paul ROBIQUET. *Discours et opinions de M. Jules Ferry, publiés avec commentaire et notes*. Paris : Armand Colin, 1893-1898. Tome 7, p.33-60.

semblé à la fois répétitifs et peu significatifs[1]. On les retrouve en revanche, mais cette fois isolés du reste du discours, dans la présentation thématique des grands textes républicains par Pierre Barral, au chapitre consacré à la paysannerie[2]. Ce n'est cependant qu'en restaurant l'articulation que Ferry opère entre sa description de la paysannerie et son projet politique qu'on peut saisir la portée idéologique de la figure du paysan et définir la façon dont elle sous-tend l'« effet de sens » du discours, c'est-à-dire selon Lucien Jaume[3], l'ancrage d'un geste politique personnel, celui de Ferry, dans une culture commune qu'il n'a pas besoin de rappeler mais qui soutient à la fois sa prise de position et son appel à l'action.

Car l'approche thématique, centrée sur le décryptage de la description républicaine des campagnes, resterait stérile sans la prise en compte systématique de la dimension performative du discours[4]. Les analyses du vote rural et du rôle de la paysannerie dans la nation et dans la République ont ainsi été soumises à une interrogation qui portait sur l'acte effectué par le discours : en quoi chacun des textes étudiés permet-il à son auteur de se définir aux yeux de ses interlocuteurs, en mobilisant quel héritage et pour se rallier ou s'opposer à quelle position ? quel effet prétend-il accomplir sur ses destinataires ? On a dès lors pris soin d'inscrire les discours étudiés dans les rapports de force et la configuration du débat propres aux moments historiques considérés, de tenir compte en somme de l' « expérience collective » qui s'y exprime, pour reprendre l'expression de Pierre Ansart[1] – expérience qui, au-delà des discours, englobe les événements marquants, les positions sociales et les pratiques.

Le souci de mettre au jour le travail de l'idéologie imposait en effet une démarche qui, tout en partant des discours, intègre la réalité vécue qui les détermine tout autant qu'ils visent

---

[1] Odile RUDELLE. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 2, p.337-358.

[2] Pierre BARRAL. *Les fondateurs de la Troisième République*. Paris : Armand Colin, 1968. p.240-244.

[3] Lucien JAUME. La pensée en action : pour une autre histoire des idées politiques. *Per una storia dei concetti giuridici e politici europei*. Colloque international de Naples 20-22 février 2003. Voir Lucien JAUME. El pensamiento en acción : por otra historia de las ideas políticas. *Ayer*, n° 53, Madrid : Marcial Pons, 2004 (1), p.109-130.

[4] John L. AUSTIN. *Quand dire, c'est faire.* Paris : Seuil, 1970. 183 p.

John R. SEARLE. *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann, 1972. 261 p.

à la déterminer. Les votes successifs ont donc été considérés comme autant d'indices offerts à l'interprétation des observateurs de l'époque – avant qu'à leur tour les historiens tentent aujourd'hui de les déchiffrer – et suscitant de leur part une mise en forme, ordonnée dans le discours en fonction d'un certain nombre de présupposés et en vue d'indiquer à leurs contemporains la conduite à tenir. Mais parce que cette mise en forme, tout en subissant l'influence des préférences politiques des analystes, supposait d'amender en partie l'imaginaire politique et social à partir duquel ils avaient jusqu'ici formulé leur projet politique, elle a pesé en retour sur les représentations politiques et sur les actions qu'elles étaient destinées à justifier. Le vote rural s'est notamment invité dans le débat institutionnel, au point que la question de la *représentabilité* des paysans qu'il avait d'abord soulevée a bientôt été retournée en question de la *représentativité* des institutions. L'étude de la figure du paysan nous a ainsi menée des essais ou articles de presse consacrés aux particularités de l'électeur rural jusqu'aux débats parlementaires, où l'on discutait la forme à donner au régime politique dans un pays où le peuple était avant tout composé de paysans.

Représenter les paysans

Notre recherche, tout en s'appuyant sur les travaux consacrés à la politisation en science politique comme en histoire, renverse donc la perspective. Il n'est pas question ici de revenir sur la façon dont les électeurs ruraux se sont progressivement ralliés à la République, mais bien plutôt de s'interroger sur le processus qui a conduit les hommes politiques, et en particulier les républicains, à infléchir leurs représentations en réaction au comportement de la majorité rurale. Ce qui nous importe, c'est d'analyser comment la réalité nouvelle instaurée par la Seconde République – à savoir un peuple majoritairement rural – a pu les amener à amender et transformer leur projet politique. En guise de *prologue*, un court chapitre revient sur ce renversement de perspective en montrant comment l'étude des représentations du paysan français au même moment à l'étranger, en particulier en Grande-Bretagne, a permis d'opérer un décentrement utile par rapport aux catégories généralement convoquées en France pour envisager les rapports République/paysannerie. C'est en effet en croisant les perspectives françaises et britanniques, qu'on a pu déterminer l'angle sous lequel aborder la question du

[1] Pierre ANSART. *Idéologies, conflits et pouvoir*. Paris : PUF, 1977. p.207.

paysan français comme enjeu idéologique. Ce détour par l'« histoire croisée »[1] a en outre permis d'affiner les hypothèses de recherche, et en particulier le postulat sur le vote rural qui sous-tend ce travail et se lit en creux dans les analyses des représentations auxquelles il a donné lieu dans les discours politiques.

C'est à l'examen de ces représentations (françaises) qu'est consacrée la *première partie*. Le *premier chapitre* revient sur la place attribuée à la paysannerie dans les conceptions républicaines à l'aube de la Seconde République. Il permet de montrer en quoi précisément la figure du paysan a constitué pour les républicains un modèle de citoyenneté que la République devait à leurs yeux confirmer et renforcer. On mesure ainsi la surprise suscitée par les premières élections au suffrage universel masculin, acquises à leurs adversaires. Le *deuxième chapitre* souligne les multiples réagencements subis par le discours républicain sous l'effet du vote rural et révèle que la question de l'électorat paysan fut dès 1848 étroitement liée à une interrogation sur les conditions de la représentation. Le *troisième chapitre* s'arrête sur un moment essentiel de la pensée républicaine. A l'occasion des élections législatives de 1863, qui se sont déroulées dans un contexte de libéralisation relative du régime impérial établi en 1851-1852, les républicains prennent conscience que le bonapartisme des paysans n'est pas le fruit de l'oppression mais manifeste au contraire une tendance propre à l'électorat rural. Le paysan est alors désormais présenté comme un anti-modèle de citoyenneté, qui, à condition d'en saisir la portée idéologique, en dit long sur les présupposés qui fondent les conceptions républicaines.

La *seconde partie* est centrée sur le défi auquel les républicains sont confrontés dès lors qu'ils supposent la majorité de la population française inapte à la citoyenneté et à la République. Le *chapitre IV* en précise les termes en enquêtant sur la façon dont les républicains conçoivent la politisation : leur interprétation du bonapartisme rural les conduit en effet à une impasse dans la mesure où elle condamne des structures sociales dont ils affirment par ailleurs qu'elles sont au cœur du processus de socialisation politique. Mais cette impasse est toute relative. Le *chapitre V* montre ainsi que, poussée à son paroxysme autour de 1870, elle débouche sur un renouvellement profond du débat sur la représentation politique. On y analysera le projet, méconnu, qu'Edgar Quinet défend en 1871 au nom d'une

[1] Michael WERNER, Bénédicte ZIMMERMANN dir. *De la comparaison à l'histoire croisée – Le genre humain*, n°42, 2004, 239 p.

représentation distincte des villes et des campagnes, avant de revenir sur les débats suscités par le Sénat au sein même du camp républicain : la question de la représentation des paysans est en effet au cœur du « Grand conseil des communes » défendu par Gambetta et réinterprété par les opportunistes. Ces derniers ont ainsi fini par élaborer une conception de la République propre à incorporer la paysannerie. Le *chapitre VI* en explore les postulats anthropologiques et politiques à partir du conflit qui se noue dans les années 1880 autour de la République des paysans selon Jules Ferry : face aux radicaux convaincus de défendre la « vraie » République, ce dernier justifie en effet les inflexions apportées au modèle républicain au nom du paysan français, qui incarne désormais à ses yeux le citoyen par excellence.

Au terme de ce parcours, deux questions émergent. La première, qui sera l'objet de l'*épilogue*, sort un peu du cadre de notre étude, centrée sur les conceptions républicaines, mais s'impose à l'issue de notre argumentation : d'où vient l'efficacité de la formule de Ferry, qui, après plus de vingt ans de discussions et propositions suscitées par la question paysanne dans le camp républicain, parvient *effectivement* à conquérir l'électorat rural ? En interrogeant une dernière fois les publicistes britanniques qui ont observé avec intérêt les avatars de la République française, on cherchera ce qui, dans le discours de Ferry et de Gambetta, a pu mouvoir et émouvoir les Français au point de les rallier à la République. La seconde question nous permettra de faire le bilan de notre enquête : ce ralliement des paysans à la République, dont on cherche à montrer qu'il doit aussi être compris comme un ralliement des républicains à des conceptions politiques en partie nouvelles, scelle-t-il la cohérence enfin retrouvée du discours républicain ? L'interrogation porte sur les tensions qui de 1848 aux années 1880 fragilisent l'argumentaire des républicains en même temps qu'elles nourrissent les conflits au sein de leur propre camp. Elle formera la matière de notre conclusion.

Prologue - Histoire d'un rendez-vous manqué

Pour expliquer le rendez-vous manqué que constituent à bien des égards les rapports problématiques des républicains aux campagnes de 1848 à 1871, le chercheur français se tourne tout naturellement vers le monde rural. C'est lui qui semble d'emblée faire défaut et dont il faut expliquer les réticences, les atermoiements et surtout le lent ralliement à la République, dans les années 1870. La bibliographie consacrée à la question en témoigne : si les travaux centrés sur la relation des républicains aux campagnes sont rares, l'historiographie consacrée à la politisation des paysans français au XIX[e] siècle, et en particulier à leur politisation à gauche, est au contraire considérable[1]. Le dépaysement intellectuel produit par la lecture des articles et essais que les publicistes britanniques ont publiés sur le sujet dans la seconde moitié du XIX[e] siècle n'en est que plus grand : pour la plupart d'entre eux en effet, ce n'est pas la paysannerie qui pose problème, mais bien l'attitude des républicains français, incapables de se forger une perception juste de la réalité sociale de leur propre pays et par conséquent tout aussi inaptes à ajuster leurs conceptions et objectifs politiques aux caractéristiques essentielles de leur nation. La critique en dit certes plus sur le débat politique britannique que sur les républicains du continent : à travers l'exemple français, c'est le Royaume-Uni qui est visé et dont on espère qu'il échappera au destin de son voisin, ou, plus rarement, qu'il saura s'en inspirer[2]. Elle donne néanmoins un nouvel éclairage au cas français, et c'est sous cet angle qu'il s'agit ici de l'envisager. Parce qu'elle est aux antipodes des approches généralement adoptées en France, la perspective britannique sur la France contraint en effet à un décentrement salutaire, qui conduit à délaisser le problème paysan pour poser la

---

[1] Voir notamment :

Gilles PECOUT. La politisation des paysans au XIX[e] siècle : réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises. *Histoire et sociétés rurales*, n°2, 1994, p.91-126 ;

La politisation des campagnes au XIX[e] siècle : France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. 376 p.

[2] Fabrice BENSIMON. *Les Britanniques face à la révolution française de 1848*. Paris : L'Harmattan, 2000. 451 p.

question du républicanisme (A). Elle a ainsi joué un rôle majeur dans la position du sujet de cette thèse, non pas en lui fournissant une grille de lecture toute faite, mais en invitant à repenser les catégories habituellement convoquées pour décrire et interpréter l'avènement de la République en France (B).

A - Du problème paysan à la question républicaine

1) La paysannerie dans la nation

La critique britannique de l'abstraction française est bien connue : depuis les *Reflections on the revolution in France* d'Edmund Burke[1], elle constitue un lieu commun de la littérature anglo-saxonne consacrée à la France. Elle a d'abord été adressée aux déclarations des droits de l'homme[2] et nourri depuis la réflexion de Joseph de Maistre[3] comme de Karl Marx[4] ou Hannah Arendt[5]. Ranimée outre-Manche par la Révolution de février[6], elle nous intéresse ici dans la mesure où elle permet de mettre en perspective les interprétations de la situation politique française de 1848 à 1880. Elle est en effet sous-tendue par un mode de pensée qui, des conservateurs aux radicaux, voit dans la prise en compte des conditions sociales une étape indispensable de la réflexion et de l'action politique. Ce qui prime dans

---

[1] Edmund BURKE. *Reflections on the revolution in France and on the proceedings in certain societies in London, relative to that event*. Londres : J. Dodsley, 1790. 356 p.

[2] Voir notamment : Bertrand BINOCHE, Jean-Pierre CLERO. *Bentham contre les droits de l'homme*. Paris : PUF, 2007. VIII-274 p.

[3] Joseph de MAISTRE. *Considérations sur la France : essai sur le principe générateur des constitutions politiques*. Bruxelles : Complexe, 1988. XVIII-277 p. (Première édition : 1797)

[4] Karl MARX. *La question juive*. Paris : Union Générale d'Editions, 1968. 183 p. (Première édition : 1843)

[5] Hannah ARENDT. *L'impérialisme*. Paris : Seuil, 2006. 378 p. (Première édition : *The origins of totalitarianism : 2. Imperialism*, 1951)

[6] La révolution de 1848 y a plus souvent suscité l'hostilité que la sympathie, rappelle Elie Halévy. Elie HALEVY. English public opinion and the French revolutions of the nineteenth century. In COVILLE, Alfred, TEMPERLEY, Harold dir. *Studies in Anglo-French history during the 18th, 19th and 20th centuries*. Cambridge : Cambridge University Press, 1935. p.51-60.

Comme l'écrit Georgios Varouxakis, la francophilie de John Stuart Mill ou de Matthew Arnold reste en effet l'exception dans la Grande-Bretagne de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, dont les sympathies vont alors plutôt à l'Allemagne. Georgios VAROUXAKIS. *Victorian political thought on France and the French*. Palgrave : Basingstoke, 2002. p.4.

l'approche britannique, c'est un intérêt constant pour la « condition du peuple »[1], qui doit éclairer la politique française selon l'un des journalistes de *The Economist*[2] ou permettre selon John Stuart Mill d'établir les chances du gouvernement représentatif en France et ailleurs[3]. Les structures encore très agraires de la France de la seconde moitié du XIX^{e} siècle sont ainsi largement convoquées dès lors qu'il s'agit de commenter et d'interpréter le destin politique de la France.

Or la démarche conduit la plupart des publicistes d'outre-Manche à adopter un point de vue radicalement différent de celui qui s'impose à la lecture des travaux consacrés ces dernières années à l'histoire de la République ou de la paysannerie. Quand ces derniers soulignent la précocité de l'introduction du suffrage universel masculin en France, ils insistent certes sur l'état des campagnes françaises, soudain propulsées sur la scène politique. Mais c'est le plus souvent pour rappeler la relative impréparation des paysans français à leur nouveau rôle ou pour mettre en évidence un moment clé de l'accès des paysans à la vie politique moderne, qu'il s'agit de discuter : l'année 1848 constitue-t-elle une date fondamentale[4] ou faut-il chercher plus tôt[5] ou plus tard[6] le point de départ de la politisation de la paysannerie française ? C'est donc du côté des paysans qu'est généralement situé l'apprentissage, qu'on définit comme la prise en compte progressive des enjeux politiques

---

[1] « condition of people » : les traductions des passages cités sont de moi.

[2] The Government and condition of France. *The Economist*, 11 novembre 1848, année 1848, p.1269-70.

[3] Le chapitre IV de ses *Considerations on representative government* est ainsi intitulé « Under what social conditions representative government is inapplicable ». John Stuart MILL. *Collected works*. Toronto : University of Toronto Press, 1988/Londres : Routledge, 1988. Vol. XIX, p.413-421.

[4] Maurice AGULHON. *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*. Paris : Seuil, 1979. 553 p. (Première édition : 1970)

[5] Voir par exemple :

Melvin EDELSTEIN. L'apprentissage de la citoyenneté : participation électorale des campagnards et citadins (1789-1793). In VOVELLE, Michel dir. *L'image de la Révolution française : communications présentées lors du Congrès mondial pour le Bicentenaire de la Révolution*. Paris : Pergamon, 1990. Tome 1, p.15-25 ;

Christine GUIONNET. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*. Paris : L'Harmattan, 1997. IV-328 p.

[6] Eugen WEBER. *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983. 839 p. (Première édition : *Peasants into Frenchmen : the modernization of rural France, 1870-1914*, 1976)

nationaux par les électeurs dans la détermination de leurs attitudes et choix politiques[1]. L'accent est ainsi placé sur l'inachèvement de l'intégration nationale à l'heure des premières élections et sur le mouvement qui conduit peu à peu les populations à réagir en fonction de la vie politique nationale.

Ce qui frappe au contraire dans la position des publicistes britanniques, c'est qu'elle renverse la perspective. Ils sont en effet très nombreux à situer l'apprentissage non pas du côté des paysans mais du côté des hommes politiques français, et en particulier des républicains : le suffrage universel masculin instauré en 1848 est ainsi surtout présenté comme l'occasion pour les gouvernants français de rompre avec l'abstraction de leurs théories pour prendre enfin conscience de la réalité de la nation française. Les rédacteurs de la très libérale *Edinburgh Review* le soulignent à de nombreuses reprises. Pour Henry Woodham, qui écrit également et plus souvent pour le *Times*[2], l'élection d'une majorité conservatrice à l'Assemblée constituante en avril 1848 et la répression des journées de juin révèlent l'erreur des républicains : « la définition républicaine du terme 'peuple' était totalement fausse », affirme-t-il dans un article publié en juillet 1848[3]. Pour l'économiste Herman Merivale, la distance entre le peuple réel et le peuple imaginé par les républicains s'est creusée sous la Monarchie de Juillet, dont les gouvernants ont repoussé l'élargissement du suffrage comme une mesure prématurée sans pour autant chercher à préparer le peuple à l'exercice de ses droits : en le réduisant au silence, ils auraient favorisé indirectement chez les républicains de tous bords la déification d'un peuple auquel les théories politiques ne pouvaient être confrontées. L'instauration du suffrage universel masculin a selon lui permis cette confrontation, mais avec quelle violence :

---

[1] Pour un rappel synthétique des enjeux liés à cette définition, voir Gilles PECOUT. *Art. cit.*

[2] Les articles de nombreuses revues, notamment l'*Edinburgh Review*, la *Quarterly Review* et la *Westminster Review*, sont à l'époque anonymes. Les contributeurs cités ici ont été identifiés à l'aide des ouvrages suivants :

Walter E. HOUGHTON dir. *Wellesley index to Victorian periodicals : 1824-1900*. Londres : Routledge and Kegan Paul/Toronto : University of Toronto Press, 1966-1979. 3 vol.

Joanne SHATTOCK dir. *The Cambridge bibliography of English literature. Tome 4 : 1800-1900*. Cambridge : Cambridge University Press, 1999. 1536 p.

[3] « The republican definition of the term 'people' was totally wrong ». Henry WOODHAM (attribué à). The French Republic. *The Edinburgh Review*, juillet 1848, vol. 88, p.225-236.

« Telle était l'anarchie stupéfiante qui prévalait tant dans les idées des hommes d'Etat que dans les détails du gouvernement, telle était l'atmosphère de fiction et d'irréalité qui cachait aux yeux des classes gouvernantes l'aspect réel des choses, quand le *Demos* lui-même – qu'on invoquait, qu'on flattait, auquel on faisait appel depuis si longtemps – intervint finalement en personne : non pas comme la créature abstraite omnisciente et omnipotente à qui chaque théoricien attribuait ses propres idées, non pas incarné par les républicains rouges des rues entraînés par l'agitation des clubs, paradant dans les villes ou dansant autour des arbres de la liberté, mais sous la forme de six millions d'électeurs paysans, qui ne représentaient pas mais étaient effectivement le corps d'une grande nation agricole, écartant dédaigneusement les théories diverses qu'on leur ordonnait d'accepter sous des noms qui n'étaient populaires que pour une classe et qui leur étaient inconnus, et n'exigeant qu'un gouvernement simple et fort, le gouvernement d'un Bonaparte »[1].

Le commentaire, si l'on en excepte sa tonalité épique, est représentatif du point de vue adopté par la plupart des publicistes britanniques. Le souci de placer la « condition du peuple » au centre de l'analyse les conduit en effet non pas à mesurer la distance qui sépare l'électorat paysan de la vie politique moderne mais à critiquer l'écart qu'ils constatent entre le peuple réel et la conception que les républicains s'en font. Il n'est en outre pas question pour eux de s'interroger sur le rapport que la paysannerie entretient avec la nation, ou, pour reprendre un terme fréquent de l'historiographie rurale, avec la « société englobante »[2] : sa prépondérance numérique en fait à leurs yeux le cœur de la nation, sans que les problèmes liés à l'intégration nationale ou au sentiment d'appartenance ne soient évoqués. Pour nombre d'entre eux comme pour Merivale, les paysans « ne représent[ent] pas mais [sont] effectivement le corps d'une grande nation agricole ». La question de la validité du vote n'est enfin pas posée. La grande majorité des auteurs déplorent certes la prise de pouvoir de

---

[1] « Such was the bewildering anarchy which prevailed no less in the ideas of statesmen than in the details of government – such the atmosphere of fiction and unreality which veiled from the eyes of the governing classes the real aspect of things, when the Demos himself – so long invoked, flattered, and appealed to – at last intervened in his proper person : not as the abstract creature of universal intelligence and power to which each reasoner attributed his own ideas ; nor as the Red Republican of the streets, drilled by club agitation, parading the cities in procession, or dancing round trees of liberty ; but in the form of six millions of peasant electors, not representing but actually being the bulk of a great agricultural nation, putting by with utter disregard the various theories which were prescribed for their acceptance under names of an exclusive and class popularity unknown to them, and demanding merely a simple and strong government, and that government under a Buonaparte ». Herman MERIVALE (attribué à). Mallet du Plan. *The Edinburgh Review*, april 1852, vol. 95, p.481-517.

[2] L'expression est reprise de l'ouvrage fondateur de Henri Mendras, *La fin des paysans* : Henri MENDRAS. *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SEDEIS, 1967. 361 p.

Louis-Napoléon Bonaparte, mais ils n'émettent pas le moindre doute quant à la sincérité du bonapartisme des paysans, qu'ils identifient naturellement au peuple français : le régime impérial apparaît ainsi sous la plume de Walter Bagehot comme « approprié aux habitudes et agréable aux sentiments d'une vaste majorité » de Français[1] ; il s'est maintenu selon Henry Reeve parce que « c'était le plaisir de la démocratie française d'être gouvernée de façon absolue »[2].

Quand l'attention portée par les chercheurs aux mutations à l'œuvre dans le monde rural suggère l'existence d'une paysannerie encore peu intégrée et lentement ralliée aux entités invariantes que paraissent dès lors constituer la vie politique moderne ou la République, les revues anglaises avancent au contraire que les paysans sont la nation et présentent des caractères stables dont les hommes politiques, et en particulier les républicains, doivent tenir compte dans la formulation de leurs conceptions et/ou dans la détermination de leur action politique. Parce que la stabilité n'interdit pas le changement et que la prise en compte des conditions sociales n'implique pas nécessairement le souci de les préserver telles quelles, la critique n'est pas l'apanage des conservateurs. Karl Blind, quarante-huitard allemand réfugié en Angleterre depuis 1852, la reprend par exemple à son compte. Il ne s'agit pas pour lui de désespérer de la classe des paysans : elle n'est selon lui que « momentanément inerte »[3]. Il ne s'agit pas non plus pour lui de condamner l'idéal républicain d'un peuple de citoyens au motif que ce dernier serait introuvable dans la France de l'époque. Au contraire,

> « Les nouvelles formes de gouvernement, note-t-il en 1871, incarnant les idées avant-gardistes de la liberté du peuple, sont rarement, voire jamais, fondées sur une majorité évidente et sans ambiguïté. Un historien anglais de l'école Whig, par conséquent peu favorable aux extrêmes, a reconnu que si les mouvements pour la liberté devaient attendre pour s'accomplir que la grande masse du peuple soit pleinement et résolument convaincue de leur justesse et de leur opportunité, ces mouvements pourraient avoir à attendre à jamais »[4].

---

[1] « a regime suited to the habits and agreeable to the feelings of a vast majority among them ». Walter BAGEHOT. France or England ? (september 5, 1863). *The collected works of Walter Bagehot*. Londres : The Economist, 1968. Vol. 4, p.89-94.

[2] « It was the pleasure of the French democracy to be governed absolutely ». Henry REEVE. France. *The Edinburgh Review*, janvier 1871, vol. CXXXIII, p.1-32.

[3] « momentarily inert class ». Karl BLIND. The French Republic and the suffrage question. *The Fortnightly Review*, juillet-décembre 1871, vol.10 (nouvelle série), p.28-34.

[4] « New forms of government, embodying ideas of advanced popular freedom, are rarely, if ever, founded by a clear, unmistakable majority. An English historian of the Whig school, consequently not

Ce ne sont pas en effet les principes qui posent problème à ses yeux, mais l'incapacité des républicains à penser leur application concrète, dans le temps et dans l'espace. Il dénonce ainsi avec véhémence l'irréalisme qui les conduit à vouloir maintenir le suffrage universel au lendemain de la chute de Napoléon III : l'association nécessaire du suffrage universel et de la République lui paraît « assez juste en soi mais nulle du point de vue de la politique pratique »[1]. Les républicains ont selon lui le tort de croire que « le peuple, comme ils disent, une fois libéré de l'incube napoléonien, une fois laissé à ses propres inspirations généreuses, appuiera assurément la cause de la Révolution »[2]. Il les appelle au contraire à reconnaître les véritables « instincts » du peuple rural et prône un aménagement du suffrage, faute de quoi, conclut-il, les républicains risquent d'être renvoyés à nouveau dans l'opposition, où ils auront le temps d'apprendre « comment combiner les aspirations élevées avec la considération pratique des difficultés dont leur réalisation est cernée »[3].

2) Le sens du ralliement

Tandis que les républicains français espèrent le ralliement des paysans à leur projet politique, les Britanniques les invitent ainsi au contraire à se rallier à une conception plus réaliste de leur propre nation. Pour la plupart d'entre eux, cela signifie d'ailleurs de renoncer, au moins à moyen terme, à instaurer en France un régime politique libéral, et *a fortiori* la République. La science politique naissante ne leur donnait en effet que peu de raisons d'espérer voir la liberté s'enraciner dans une nation agricole. John Stuart Mill était peu suivi lorsqu'il affirmait que malgré les difficultés, la « République, pour la France, était de toutes les formes de gouvernement libre la plus naturelle et la plus appropriée »[4]. Il l'était sans doute moins encore lorsqu'il assurait que les populations rurales offraient le contrepoids nécessaire

---

given to extremes, has acknowledged that if movements of liberty had to wait for their accomplishment until the vast mass of a people were fully and resolutely convinced of their righteousness and their opportunity, such movements might have to wait for ever ». *Ibidem.*

[1] « right enough in itself, but useless in practical policy ». *Ibid.*

[2] « The people, they said, if freed from the Napoleonic incubus, if left to their own generous inspirations, are sure to support the cause of the Revolution ». *Ibid.*

[3] « how combine high aspirations with a practical regard for the difficulties by which their embodiment is surrounded ». *Ibid.*

[4] « a republic, for France, was the most natural and congenial of all the forms of free government ». John Stuart MILL. Vindication of the French revolution of february 1848. *Collected works. Op. cit.* Vol. XX, p.318-363.

à une classe urbaine et commerciale toujours susceptible selon lui de faire le jeu du despotisme démocratique décrit par Tocqueville[1]. La plupart des auteurs présentaient au contraire les ruraux comme des populations vouées à « la stabilité, l'immobilité et la réaction »[2] et par conséquent peu enclines à soutenir un gouvernement libéral : pour des raisons qu'ils attribuaient au climat, à la géographie, la race et les structures sociales, il y aurait toujours selon eux « plus d'inertie d'esprit, plus d'aversion au changement et plus d'incapacité au progrès social et politique dans les populations agricoles que dans les populations urbaines »[3]. La situation française venait d'ailleurs confirmer la théorie : depuis 1848, les paysans ne manifestaient-ils pas à chaque élection leur préférence pour un gouvernement autoritaire ?

La configuration géographique et sociale de la France conduit ainsi certains auteurs libéraux à soutenir le régime de Napoléon III, non parce qu'il leur paraît être un régime bon en soi, mais parce qu'il leur semble constituer le seul régime adapté à un pays comme la France. En 1852, Bagehot suscite ainsi l'émotion des lecteurs de l'*Inquirer* en publiant anonymement une série de lettres favorables au nouvel Empereur français. L'Empire lui paraît en effet convenir aux Français, que leur caractère national – le concept connaît alors un grand succès[4] – rend incapables « d'intégrer un système de gouvernement parlementaire sans contrôle ou presque »[5]. Il ne croit pas même aux vertus de la décentralisation, dont beaucoup, en France et en Grande-Bretagne, font alors pourtant suivant Tocqueville l'« école primaire »

---

[1] John Stuart MILL. De Tocqueville on democracy in America (II), 1840. *Collected works. Op. cit.* Vol. XVIII, p.198-199.

[2] « The country is always the representative of stability, immobility and reaction ». William E. H. LECKY. *History of the rise and influence of the spirit of rationalism in Europe.* Londres : Longmans-Green, 1865. Vol.1, p.369.

[3] « there will generally be found more inertness of mind, more aversion to change, and more incapacity for social and political progress, in agricultural than in town populations ». Thomas E. MAY. *Democracy in Europe : a history*. Londres : Longmans-Green, 1877. Vol.1, p.XXXIX.

[4] Voir notamment :

Philippe CLARET. *La personnalité collective des nations : théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*. Bruxelles : Emile Bruylant, 1998. 463 p.

Georgios VAROUXAKIS. *Op. cit.*

[5] « entering on a practically uncontrolled system of parliamentary government ». Walter BAGEHOT. Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII : conclusion letter. *The collected works… Op. cit.* Vol. 4, p.77-84.

de la liberté[1] : « pouvez-vous imaginer que ces petits luxes [ceux qui consistent selon lui dans la liberté de prendre localement des décisions portant sur des questions locales], à quelque degré qu'on se les permette, changent et modifient en quelque aspect essentiel la légèreté et la versatilité du caractère français ? »[2] La coexistence d'une paysannerie foncièrement bornée et d'une minorité urbaine toujours prompte à l'agitation voue en effet selon lui la nation française aux sautes d'humeur, l'inclination des citadins pour la révolution et l'esprit de réaction des ruraux s'encourageant l'une l'autre et débouchant sur des crises à répétition. Et sa conviction ne varie pas. Vingt ans plus tard, il est toujours aussi persuadé que l'Empire vaut mieux pour la France que la République. Malgré tous les reproches qu'un libéral puisse lui faire, le gouvernement impérial lui semble au moins offrir au pays la stabilité, contrairement à la République qui encouragerait les extrémismes, « écoeurerait la paysannerie, alarmerait les classes moyennes et finirait par s'aliéner les ouvriers eux-mêmes »[3].

D'autres, tout en condamnant le régime impérial, sont à peine plus encourageants. Ils appellent en effet à scruter le mouvement de la population en France, qui s'engage lentement vers la formation d'un peuple plus urbain et donc plus apte à liberté. En 1857, Henry Reeve note ainsi avec intérêt l'accélération de l'émigration rurale vers les villes : « la fraction de la population où réside la force essentielle du gouvernement apparaît en recul ; la fraction de la population la plus opposée à ses prétentions, la plus rétive à son autorité, la plus difficile à diriger dans un moment de fièvre, est en constante augmentation »[4]. En 1869, Karl Blind se félicite de voir la tendance s'accroître sous le gouvernement même de celui qui se voulait « l'Empereur des paysans » : « sous son gouvernement se sont produites une augmentation de

---

[1] Alexis de TOCQUEVILLE. De la démocratie en Amérique I. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 1992. Tome 2, p.65. (Bibliothèque de la Pléiade)

[2] « can you fancy that these little luxuries, to whatever degree indulged in, alter and modify in any essential particular, the levity and volatility of the French character ». Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII : conclusion letter. *The collected works… Op. cit.* Vol. 4, p.77-84.

[3] « would disgust the peasantry, alarm the middle classes, and yet alienate the operatives themselves ». Walter BAGEHOT. The Liberals and the Emperor (may 21, 1870). *The collected works… Op. cit.* Vol. 4, p.147-150.

[4] « The class of the population, in which the main strength of the Government lies, appears to be decreasing ; the class of the population most adverse to its pretensions, most impatient of authority, most difficult to govern in an hour of excitement, is constantly augmented ». Henry REEVE (attribué à). The last census of France. *Edinburgh Review*, avril 1857, vol. 105, p.342-359.

la population urbaine et une réduction de la population rurale »[1]. Leurs espoirs sont pourtant dérisoires. A ne considérer que la démographie, l'avantage reste en effet alors à l'Empereur : la population rurale représente encore 70% de la population totale à la fin du Second Empire. La proportion population rurale/population urbaine n'était d'ailleurs pas alors sur le point de s'inverser : il faut attendre 1931 pour que les citadins soient plus nombreux que les ruraux en France[2].

L'idée que la République ne saurait survivre dans un pays agricole est ainsi partagée par les auteurs les plus progressistes. Quand Karl Blind, on l'a vu, conseille à ses « amis républicains de France » de renoncer au moins temporairement au suffrage universel[3], Helen Taylor, dont la mère, Harriet Taylor, était l'épouse de John Stuart Mill, soutient en 1871 le séparatisme des communards au nom du réalisme : dans un Etat fédéral où les régions auraient des régimes politiques différents, adaptés aux tendances exprimées par le suffrage universel, la République aurait toutes ses chances dans les villes, l'Empire ou telle ou telle monarchie dans les campagnes. On mettrait ainsi fin selon elle à l'instabilité politique d'un pays que « l'incompatibilité entre les villes et les campagnes, et surtout entre Paris et les provinces » soumet à une oscillation permanente « entre les expériences de révolution les plus sauvages et la soumission apathique à l'autorité despotique »[4]. Une telle solution, reconnaît-elle, a certes peu de chance d'être adoptée compte tenu de la « passion pour l'unité » dont témoignent les Français : c'est là la « grande infortune de la France », note-t-elle avant de conclure sur l'avantage qu'il y aurait pour la nation française à prendre le chemin inverse[5].

---

[1] « *Under his Government an increase of the towns' population, a decrease of the agricultural population has taken place* ». Karl BLIND. The Condition of France. *The Fortnightly Review*, 1er décembre 1869, vol. VI (nouvelle série), p.651-664. C'est l'auteur qui souligne.

[2] Annie MOULIN. *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*. Paris : Seuil, 1988. p.82 et 180.

[3] Karl BLIND. The French Republic and the suffrage question. *Op. cit.*

[4] « The obvious cause of the political restlessness of France […] is the incompatibility between town and country, and pre-eminently between Paris and the provinces. This is the reason why France oscillates between the wildest experiments of revolution and apathetic submission to despotic authority ». Helen TAYLOR. Paris and France. *The Fortnightly Review*, 1er avril 1871, vol. 9 (nouvelle série), p.451-458.

[5] « The great misfortune of France […] has been the passion for unity ». *Ibid.*

L'enracinement de la République dans les campagnes, dans les années 1870, constitue à cet égard un événement paradoxal, qui semble contredire les présupposés jusqu'ici convoqués dans l'interprétation britannique du cas français. Faut-il dès lors admettre que le monde rural était plus sujet au changement que ne le pensaient les observateurs d'outre-Manche ? Peu d'entre eux abandonnent pourtant la grille de lecture qu'ils avaient jusqu'ici adoptée. Ils y voient plutôt une confirmation du bien-fondé de leur pragmatisme : si la rencontre entre les paysans et les républicains a finalement eu lieu, ce ne peut être qu'en raison de l'infléchissement que ces derniers ont fait subir à leurs conceptions et à leurs pratiques politiques pour s'adapter aux besoins et aspirations des premiers. Le très radical Frederic Harrison, fervent soutien de la cause républicaine en France, ne dit pas autre chose. Certes le ralliement des paysans à la République constitue selon lui « le changement le plus extraordinaire », le « fait politique le plus profond » du moment[1]. Mais il ne s'est pas produit dans le monde rural :

> « Le paysan n'a pas changé ses principes ni ses aspirations. Il est toujours un parfait conservateur, aspirant toujours au travail et à la tranquillité, et restant toujours l'ennemi juré de tous ceux qui troublent l'ordre établi par le gouvernement, quel qu'en soit le parti ou l'objectif »[2].

Pour Harrison, le changement est en effet à chercher du côté des républicains : sous l'impulsion de Gambetta, dont il fait longuement l'éloge, ils sont devenus conservateurs, modérés, partisans de l'ordre et respectueux de la propriété. C'est ainsi qu'ils ont pu selon lui conquérir les suffrages paysans : « le paysan rusé, têtu, méfiant et égocentrique est aujourd'hui tel qu'il a toujours été, et il vote pour ce qui lui est apparu dans son esprit lent et sûr comme étant la voie de l'ordre pacifique, de la loi et de la prospérité »[3]. Au lecteur qui chercherait encore à voir dans l'inflexion du vote rural le signe d'une transformation des mentalités paysannes ou d'un changement dans le rapport du monde rural à la politique, Harrison oppose un démenti catégorique : « il y a désormais quelque six ou sept millions de

---

[1] « the most extraordinary change », « the deepest political fact of our time ». Frederic HARRISON. France. *The Fortnightly Review*, 1er juin 1874, vol. XV (janvier-juin 1874), p.841-856.

[2] « The peasant has not changed his principles or his aims. He is still an arrant conservative, still bent on industrial repose, still the sworn foe of all disturbers of Government, from whatever side and with whatever end ». *Ibid.*

[3] « The canny, stubborn, suspicious, self-regarding peasant is the same man now that he always was, and he is voting for that which in his slow, sure way he has found out to be the path of peace order, law and prosperity ». *Ibid.*

républicains, non pas des républicains par théorie ou conviction, ni même par goût, non pas des démocrates, ni même des réformistes, mais simplement des républicains dans le sens où ils s'opposent à une révolution monarchique pour fonder un système respectueux de la loi et de la paix civile »[1].

L'interprétation est étonnante, surtout sous la plume d'un homme qui dit partager les conceptions républicaines : comment peut-on féliciter les républicains d'avoir simplement remplacé un régime par un autre s'il est vrai que le républicanisme de l'électeur rural, fidèle à lui-même, ne se lit que dans les dépouillements des scrutins ? comment se contenter de voir les candidats républicains gagner les suffrages des paysans s'il est vrai que ces derniers réagissent comme au temps du bonapartisme ? Elle est également loin des réalités décrites par les historiens, qui soulignent au contraire les transformations profondes qui se produisent à l'époque dans les campagnes françaises. Elle offre cependant un éclairage nouveau au chercheur accoutumé à penser l'avènement de la République comme le fruit d'un processus affectant essentiellement le monde rural : elle l'invite en effet à concevoir un « ralliement » qui ne se produirait pas seulement des paysans à la République mais aussi des républicains à la paysannerie.

B - Les tâtonnements de la République

1) Elites républicaines et masses paysannes

Quoiqu'elle relève de postulats qui ne sont plus les nôtres, la description britannique du caractère national français présente ainsi l'intérêt d'attribuer à la population française, et en particulier à sa composante rurale, un pouvoir de résistance aux actions et conceptions des élites dont nous nous proposons d'analyser les discours. Reconnaître ce pouvoir de résistance permet en effet d'abord de contourner l'alternative dans laquelle le débat politique actuel menace toujours d'enfermer l'histoire de la République en France : le récit de la République triomphant enfin des obscurantismes réactionnaires et dictatoriaux, ou le procès d'une

[1] « There are now some six or seven millions of republicans ; not republicans by theory or conviction or taste, not democrats, not even reformers, but simply republicans in resisting a monarchic revolution, and in founding a system of law and rest ». *Ibid.*

République volontiers oppressive (des femmes, des ouvriers, des populations colonisées ou, dans le cas qui nous intéresse ici, des cultures et langues régionales). Pour reprendre la formule volontairement caricaturale mais efficace de Nicolas Roussellier, il s'agit de ne pas céder à une histoire de la République qui, « rabattue sur une mémoire que personne n'est capable de définir et une culture devenue l'icône nationale, tient à la fois du musée des horreurs et de l'écomusée prétendument culturel »[1].

L'étude des rapports des républicains français à la paysannerie, parce qu'elle porte sur deux mythes nationaux fondamentaux, est à cet égard particulièrement périlleuse. La tentation est grande tout d'abord de suivre l'interprétation donnée par les fondateurs de la Troisième République, ceux-là même qui justement sont enfin parvenus à réconcilier la République et la paysannerie. Jules Ferry et surtout Léon Gambetta ont en effet écrit des textes magistraux sur le rôle que les paysans avaient à jouer selon eux dans la République nouvellement instaurée[2] : bonapartiste par ignorance, le paysan devait être éduqué afin d'intégrer la communauté nationale et devenir alors le citoyen par excellence[3]. S'il n'est plus question aujourd'hui d'admettre leurs conceptions du bonapartisme rural, fortement remises en cause par l'historiographie de la politisation des campagnes, leur description de l'intégration politique des ruraux semble rester valable aux yeux de certains historiens. Gambetta est ainsi généralement salué comme le « commis-voyageur de la République », celui qui « comprit qu'il fallait enraciner la République dans les campagnes, fonder selon le mot de Ferry une 'République des paysans' »[4]. Il apparaît donc avant tout comme un fin stratège, qui certes a dû ou su faire des concessions, mais pour mieux réaliser, plus tard, des convictions restées entières depuis son entrée en politique. En d'autres termes, la « découverte » des paysans l'aurait conduit à amender sa pratique politique sans avoir d'effet sur ses conceptions : « le travail politique, note ainsi Annie Bleton-Ruget pour conclure son étude sur 'Gambetta et la

---

[1] Nicolas ROUSSELLIER. La République, tous comptes faits ? *L'OURS*, n°326, mars 2003, p.8.

[2] Pierre BARRAL. *Les fondateurs de la Troisième République*. Paris : Armand Colin, 1968. 360 p.

[3] Voir notamment les discours tenus par Gambetta à Bordeaux, en juin 1871, et à Grenoble, en octobre 1878 : Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871, à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta.* Paris : G. Charpentier, 1880-1885. Tome 2, p.15-34 ; – Discours prononcés les 9, 10, 11 octobre 1878 à Grenoble. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 8, p.253-284.

[4] Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. p.51-52.

République des paysans', l'avait convaincu de les accepter tels qu'ils étaient et d'y adapter les institutions, avant même de pouvoir entreprendre une *vraie* politique d'instruction »[1].

Supposer que le comportement politique des paysans a confronté les républicains avec un défi qui ne portait pas seulement sur leurs pratiques mais, plus fondamentalement, mettait en cause leurs présupposés sur la nature du peuple souverain, oblige au contraire à réexaminer le récit républicain du ralliement des paysans à la République. Les publicistes britanniques nous permettent ainsi d'échapper à la fascination opérée par « la rhétorique » républicaine, dont Sudhir Hazareesingh note à juste titre qu'elle tient une « place extraordinaire » dans l'histoire de la République[2]. Plutôt que d'admettre le récit que les républicains proposent de leur accession au pouvoir, il s'agit ici de l'interroger autant sur ce qu'il décrit que sur les réagencements conceptuels dont il porte la trace. L'attention est ainsi centrée sur ce qui, dans le discours, témoigne de l'irruption de la réalité sociale et politique au travers du suffrage universel. A l'instar de Pierre Rosanvallon, soucieux de suivre « le tâtonnement du XIX^e^ siècle » aux prises avec l'idée si nouvelle de l'individu souverain incarnée par le suffrage universel[3], on s'intéressera ici aux tâtonnements de l'idée républicaine déstabilisée non par les contradictions de son propre projet politique mais par l'image inattendue du peuple français que lui renvoient les premiers votes au suffrage universel masculin et qu'il lui faut intégrer. La conquête des paysans par les républicains est ainsi mise en questions : l'idée de République sort-elle indemne de cette conquête, longtemps différée ? la République peut-elle se faire « République des paysans » sans rien changer à ses principes ?

L'interrogation, parce qu'elle part de l'hypothèse selon laquelle le comportement des paysans a pu influencer les conceptions républicaines, nous prémunit en outre contre un second écueil qui pèse peut-être davantage sur l'étude de la relation des républicains à la paysannerie, surtout lorsqu'on les aborde à partir du discours des élites : celui qui consiste à ne vouloir y lire que le reflet du mépris et de la violence symbolique ou non exercés à

---

[1] Annie BLETON-RUGET. Gambetta et la République des paysans (1871-1879). In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e^ siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.51-64. C'est moi qui souligne.

[2] Sudhir HAZAREESINGH. Note critique : qui se réclame de la République française et de qui se réclame-t-elle ? *Enjeux et usages d'une histoire critique de la République – Jean Jaurès : cahiers trimestriels*, juillet-décembre 2003, n°169-170, p.15-28.

[3] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard, 2001. p.47. (Folio. Histoire ; 100)

l'encontre des populations rurales par les classes dominantes. A scruter les avatars de la figure du paysan dans les écrits que d'autres produisent sur lui, la paysannerie risque en effet d'apparaître comme une « classe objet », pour reprendre la définition qu'en donne Pierre Bourdieu dans un article stimulant :

> « Il est certain que l'on ne pense à peu près jamais les paysans en eux-mêmes et pour eux-mêmes, et que les discours mêmes qui exaltent leurs vertus ou celles de la campagne ne sont jamais qu'une manière euphémisée ou détournée de parler des vices des ouvriers et de la ville. Simple prétexte à préjugés favorables ou défavorables, le paysan est l'objet d'attentes par définition contradictoires puisqu'il ne doit d'exister dans le discours qu'aux conflits qui se règlent à son propos »[1].

La remarque éclaire le discours républicain sur les campagnes au XIX[e] siècle. En attirant l'attention sur les conflits qui informent les discussions sur la paysannerie, elle invite en effet à ne pas s'en tenir à ce que les républicains disent du paysan, mais à chercher à mettre au jour ce qu'ils visent à combattre, justifier ou instituer en parlant du paysan – ce qu'ils font en disant et comment[2]. C'est ce à quoi ce travail de recherche est consacré. Mais si la paysannerie est effectivement plus souvent objet que sujet de discours, la description que les républicains en donnent tend à démontrer qu'elle est pourtant loin d'être une classe objet. Certes les populations rurales « ne parlent pas, elles sont parlées »[3] : c'est d'autant plus vrai au XIX[e] siècle que les traces d'une parole paysanne sont *quasi* inexistantes. Mais elles votent, et c'est cet acte effectué régulièrement, dans les élections locales ou nationales, qui suscite interrogations et conflits chez les élites. Le discours que les républicains tiennent sur le comportement politique des campagnes ne donne pas l'impression que la paysannerie est « dépossédée du pouvoir de définir sa propre identité »[4]. Il suggère au contraire que le vote rural manifeste une identité propre – ou plutôt des identités propres, tant il signale les diversités régionales, sociales et politiques qui caractérisent les campagnes françaises – que les lamentations des républicains ne permettent certes pas de cerner mais qui se révèlent

---

[1] Pierre BOURDIEU. Une classe objet. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°17-18, novembre 1977, p.2-5.

[2] Lucien JAUME. La pensée en action : pour une autre histoire des idées politiques. *Per una storia dei concetti giuridici e politici europei*. Colloque international de Naples 20-22 février 2003. Voir Lucien JAUME. El pensamiento en acción : por otra historia de las ideas políticas. *Ayer*, n° 53, Madrid : Marcial Pons, 2004 (1), p.109-130.

[3] Pierre BOURDIEU. *Art. cit.*

[4] *Ibid.*

suffisamment fortes pour les décontenancer et les obliger à amender leur discours. Il n'apparaît pas non plus capable d'imposer aux paysans « une objectivation qui leur annonce ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont à être »[1] : pendant plus de vingt ans, le monde rural résiste aux républicains, dans le vote, qui n'est pas celui qu'ils attendaient, comme dans l'image de la paysannerie qu'il leur renvoie, et qui contredit leurs présupposés.

La situation n'est pas propre aux républicains que les rapports de force du moment avaient de toute façon écartés de toute position dominante. En leur préférant un Bonaparte, la paysannerie échappe aussi aux anciens notables qui croyaient pourtant avoir établi solidement leur influence. Ni les services rendus ni le discours paternaliste sur les « autorités naturelles » et l'« unité » du monde rural ne leur permettent de rivaliser avec les candidats de l'Empereur. Les représentants du régime impérial eux-mêmes semblent n'avoir pu imposer aussi longtemps la dictature bonapartiste aux électeurs ruraux que parce ces derniers trouvaient leur compte dans la politique conduite par le gouvernement. Sans négliger les pressions, réelles, exercées sur la paysannerie[2], les historiens sont ainsi nombreux à souligner à la fois la prise de conscience de sa force par l'électorat rural[3] et les compromis d'un régime soucieux de conserver la faveur des populations rurales[4]. Pas plus que les explications gênées que les républicains et les conservateurs tentent d'apporter au vote hostile des paysans, les

---

[1] *Ibid.*

[2] Après la répression qui suivit le coup d'Etat de 1851, particulièrement brutale dans les campagnes, les ruraux eurent à subir de multiples pressions des autorités policières ou municipales, notamment à l'occasion des élections.

[3] Voir par exemple :

Philippe VIGIER. Le bonapartisme et le monde rural. In HAMMER, Karl, HARTMANN, Peter Claus dir. *Le bonapartisme : phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13e colloque historique franco-allemand de l'Institut Historique Allemand de Paris à Augsbourg du 26 au 30 septembre 1975. Munich : Artemis Verlag, 1977. p.11-21 ;

Frédéric BLUCHE dir. *Le prince, le peuple et le droit : autour des plébiscites de 1851 et 1852*. Paris : PUF, 2000. 314 p.

[4] Ces compromis peuvent aller de l'indulgence à l'égard des délits commis par les paysans – délits forestiers, comme le montre par exemple Philippe Vigier – à la nomination du maire, que le régime est bientôt contraint de choisir dans le conseil municipal pour ne pas heurter les susceptibilités villageoises notamment.

Philippe VIGIER. *Art. cit.*

Sudhir HAZAREESINGH, Vincent WRIGHT. Le Second Empire. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. p.263-349.

descriptions flatteuses que les bonapartistes font de l'électorat rural ne donnent d'ailleurs le sentiment que le paysan « ne doit d'exister dans le discours qu'aux conflits qui se règlent à son propos »[1]. Ces derniers semblent au contraire naître et se nourrir de la subjectivité insaisissable de l'électeur paysan, qu'on applaudit ou condamne *a posteriori*.

La perspective adoptée par les observateurs britanniques contemporains des discours étudiés conduit donc à repenser les rapports élites/masses sous un angle qui exclut les distinctions trop simples (les idées/les pratiques, les conceptions des élites/les comportements des masses) pour mettre au contraire l'accent sur les interactions qui les animent. Elle invite ainsi à reprendre la critique déjà ancienne du clivage culture savante/culture populaire et production/réception[2] pour la faire servir non pas à l'histoire des classes populaires ou des représentations collectives mais à l'étude du discours des élites, et en particulier des élites républicaines : refuser d'inscrire exclusivement ce dernier dans un geste d'émancipation ou au contraire de domination à destination des masses permet en effet de mettre en évidence le travail de correction et de reformulation que l'avènement de la démocratie a imposé même à ses défenseurs les plus ardents.

2) Le vote comme indice

Mais la prise en compte du pouvoir de résistance des électeurs et en particulier de la majorité rurale ne suscite pas seulement une interrogation sur les transformations du discours républicain. Elle impose aussi un cadre d'analyse, qu'il s'agit ici de préciser.

Parce qu'elle postule que le vote paysan a pesé sur les conceptions des élites, l'hypothèse initiale de la recherche exclut en effet de considérer les discours indépendamment du contexte historique ou de poser, comme l'ont suggéré certains développements extrêmes du *linguistic turn*[3], que les comportements politiques de la paysannerie n'ont pas d'existence en dehors des représentations qu'en donnent les acteurs de l'époque. Au contraire, elle

---

[1] Pierre BOURDIEU. *Art. cit.*

[2] Voir notamment le parcours historiographique retracé par Roger Chartier dans un article intitulé « Histoire intellectuelle et histoire des mentalités » d'abord publié en 1983 dans la *Revue de synthèse* et réédité en 1998 : Roger CHARTIER. *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*. Paris : Albin Michel, 1998. p.27-66.

[3] Pour une synthèse, voir notamment : Simona CERRUTI. La construction des catégories sociales. In BOUTIER, Jean, JULIA, Dominique dir. *Passés recomposés : champs et chantiers de l'histoire*. Paris : Autrement, 1995. p.224-234.

suppose une certaine autonomie des électeurs ruraux, dont témoignent en creux les efforts d'explication des publicistes et des hommes politiques. Il s'agit bien ici de prendre au sérieux l'hypothèse formulée par Roger Dupuy d'une « politique du peuple », dont il souligne qu'elle « entraîne une reconsidération de l'histoire politique du XIX^{e} siècle » : dès lors qu'on relativise le pouvoir des microcosmes politiques au profit de l'immense majorité de la population, « l'essentiel devient l'histoire des accommodements successifs entre le discours des notables ou des militants et le substrat massif et *quasi* invisible de la politique du peuple »[1].

Mais quelle définition donner à cette politique du peuple ? L'expression a certes l'avantage de mettre l'accent sur le rôle historique des masses mais elle semble supposer l'existence d'une volonté du peuple une et préexistante aux institutions politiques. Or c'est justement ce présupposé que le vote rural met en question à partir de 1848. Quand il ne renvoie pas à la pluralité irréductible des aspirations de l'électorat – les républicains ont surtout retenu l'opposition villes/campagnes qui se lit dans les scrutins des années 1860 et 1870 mais les clivages traversent aussi le monde rural lui-même –, il leur paraît manifester le refus ou l'incapacité des Français à revêtir la qualité de peuple : ces lecteurs de Rousseau ne sont pas loin de penser que le peuple français a aliéné sa souveraineté en votant pour l'Empire et s'est ainsi « dissous par cet acte », laissant place à une masse indistincte, un troupeau d'esclaves[2]. Si l'on veut étudier le travail de l'idéologie à l'œuvre dans les réactions des républicains, on ne peut cependant pas s'arrêter à leur description des comportements politiques de la majorité des Français. Mais quelles explications du vote, et en particulier du vote rural, retenir ? La question sort certes du sujet de cette thèse, centrée sur les discours politiques. Elle ne peut pourtant pas être éludée par une étude qui se propose justement d'examiner le défi lancé par les comportements politiques *réels* de la paysannerie aux *représentations* que les hommes politiques se faisaient jusqu'ici du peuple et du monde rural. L'ignorer conduirait à refuser d'interroger les postulats de la recherche que le lecteur retrouverait de toute façon dans l'analyse proposée ici des discours politiques. Lui donner une réponse comme préalable à la recherche pose pourtant un certain nombre de problèmes. Si la lecture des publicistes britanniques a permis de décentrer le regard, il n'est bien sûr pas

---

[1] Roger DUPUY. *La politique du peuple : XVIII^{e}-XX^{e} siècles*. Paris : Albin Michel, 2002. p.12-13.

[2] Jean-Jacques ROUSSEAU. *Du Contrat social*. Livre II, chapitre 1.

question de leur emprunter leur description du monde rural, qui porte tout autant que celle des Français la marque des préférences politiques des uns et des autres. A moins de se lancer dans un travail d'histoire sociale et politique de la paysannerie, ce qui reviendrait à produire une tout autre thèse, il faut donc s'en remettre aux ouvrages des historiens spécialistes du sujet. Mais comment s'orienter dans les débats infinis qui animent l'historiographie de la politisation des campagnes ? Et surtout comment ne pas se laisser enfermer dans le jeu des discours ? Si le discours républicain doit être soumis à la critique de l'historien, le discours de l'historien ne doit-il pas subir à son tour la critique ? Comment, en somme, sortir de l'impasse où semble conduire une démarche qui suppose de ne pas suspendre totalement la question de la vérité tout en admettant son incapacité à l'établir ?

Le renversement de perspective décrit plus haut impose donc de prendre parti non seulement sur la question du vote rural mais aussi sur la façon dont doivent être lus les différents discours qu'il suscite – celui des acteurs comme celui des historiens. Parce qu'elles témoignent à la fois des contraintes du réel et de la difficulté d'en rendre compte, les explications républicaines du vote rural appellent d'abord à considérer les scrutins successifs comme des signes, ou, comme dirait Carlo Ginzburg, des « traces » ou des « indices »[1] renvoyant aux aspirations des électeurs. Une telle position permet en effet de signaler l'absence de transparence qui caractérise les différents votes aux yeux des observateurs du moment ou, plus tard, des historiens ou des politistes. Elle conduit en outre à analyser les discours que les uns et les autres tiennent sur le monde rural non pas comme des reflets du monde social ni comme des divagations sans rapport avec le réel mais comme autant d'*interprétations* d'une réalité problématique.

A cet égard seulement, le discours politique des acteurs et le discours scientifique de l'historien manifestent le même souci d'établir une vérité sur le monde rural et peuvent dès lors tous deux être soumis à une même entreprise de réfutation, qui porte sur la façon dont les indices ont été convoqués, confrontés et finalement interprétés. Parce qu'il n'a d'autre horizon que celui de la science, le discours de l'historien n'appelle pas d'autre critique. Au contraire, la prétention scientifique du discours politique est subordonnée à la défense de valeurs dont la légitimation et la position dans le débat politique ne sauraient être analysées par référence au

[1] Carlo GINZBURG. Signes, traces, pistes : racines d'un paradigme de l'indice. *Le débat*, n°6, novembre 1980, p.3-44.

vrai. Lorsqu'on a réfuté la description républicaine des campagnes au plan de la vérité, on est encore loin d'en avoir épuisé la signification politique. Il faut alors « mettre entre parenthèses la perspective de la vérité »[1] pour s'interroger sur ce que cet écart – avec une interprétation scientifique ou avec les autres interprétations politiques données au même moment par d'autres familles politiques – nous dit de l'imaginaire politique et social des républicains, de leurs aspirations, de ce qu'ils cherchent à légitimer en décrivant ainsi les paysans.

Alors seulement il est possible d'interpréter les discours qui animent la politique moderne telle qu'elle émerge dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. La démarche permet d'une part de prendre acte du recours *quasi* systématique du discours politique à la science et en particulier à la sociologie naissante, à laquelle il emprunte ses exemples comme à une autorité susceptible de fonder sa légitimité. Elle vise en effet autant sa prétention scientifique – qu'elle cherche à évaluer en soumettant sa description de la société à la critique historique – que le geste politique qu'il effectue *in fine* et qui ne peut être compris qu'en rapport avec la configuration politique du moment. Elle permet d'autre part et par conséquent de rendre compte des exigences nouvelles que l'avènement de la démocratie impose au discours politique. Si l'emprunt à la sociologie est à ce point investi par l'idéologie, c'est qu'il revêt désormais non seulement l'autorité de la science mais aussi et surtout la légitimité démocratique : à l'heure du suffrage universel, la description de la société se confond en effet avec la description du peuple souverain dont chacun se réclame et qui se trouve dès lors l'enjeu des conflits les plus véhéments.

Les écrits publiés dans la presse et les revues britanniques de la seconde moitié du XIX^e^ siècle ont cela de fascinant qu'ils prennent généralement le contre-pied de la perspective républicaine qui a longtemps prévalu en France, passant parfois sans altération des discours politiques des fondateurs de la République aux travaux des historiens de la République. S'il n'a jamais été question, bien sûr, d'en reprendre les présupposés ou les conclusions, ils ont cependant permis de mettre à distance un certain nombre des réflexes épistémologiques suscités par le sujet dans la communauté scientifique française, marquée par la vulgate

[1] Lucien JAUME. *Art. cit.*

scolaire comme par les enjeux politiques actuels. La lecture britannique des rapports entre les républicains et les campagnes n'a pas seulement débouché sur un renversement de perspective, qui met l'accent sur les transformations du discours républicain plutôt que sur celles du monde rural. Elle a aussi mené à la clarification de deux postulats essentiels pour toute recherche portant sur le discours républicain : la conception des rapports élites républicaines/masses paysannes, trop souvent perçus comme une action unilatérale exercée des premières sur les seconds ; et le statut à accorder au « peuple réel » dans une étude centrée sur ses représentations. L'étrangeté conférée par les commentaires sans indulgence des observateurs britanniques à une question aussi souvent traitée que celle du ralliement long et difficile des paysans à la République a ainsi conduit à faire servir à la compréhension du républicanisme français les avancées historiographiques et les outils méthodologiques à l'œuvre dans d'autres disciplines et/ou appliqués jusqu'ici à des sujets moins sensibles que celui de la relation des républicains à la majorité rurale, qui, parce qu'il touche à la fois aux idéaux démocratiques de la République et à l'identité nationale française, risque toujours de susciter l'attachement ou la condamnation au détriment de l'analyse.

Première partie :
le paysan, du modèle à l'anti-modèle

« Il faut le reconnaître aujourd'hui, la France est ailleurs » : c'est en ces termes que *La Réforme* commente en 1848 l'entrée des paysans sur une scène politique jusqu'ici réservée aux « meneurs parlementaires », qui s'étaient « habitués à ne voir la France que dans les couloirs du Palais-Bourbon, dans les antichambres des Tuileries et dans leurs journaux ». Et de saluer les auteurs du décret instaurant le suffrage universel masculin : « quelques fautes qu'aient pu commettre au pouvoir d'anciens républicains *fort calomniés*, c'est à eux que reviendra la gloire d'avoir révélé la France à elle-même »[1]. Quelques mois après l'avènement du suffrage universel masculin, *La Réforme* prend ainsi la mesure du bouleversement que l'élargissement du corps électoral a suscité dans les représentations et les pratiques politiques des élites[2] – bouleversement à certains égards plus profond que celui qui affecte les électeurs ruraux : depuis 1831, nombreux sont ceux qui parmi eux votent aux élections municipales[3]. Pour le monde politique, il s'agit bien en effet d'une « révélation » – le mot revient souvent sous la plume des journalistes : à la faveur des élections à l'Assemblée Constituante puis à la Présidence de la République, les entités si souvent invoquées de la nation et du peuple ont pris chair, sans forcément répondre aux présupposés des publicistes et hommes politiques.

Ce moment historique très particulier, où la notion de peuple élaborée et débattue dans le monde politique est soudain confrontée au peuple empirique, est déterminant dans l'histoire politique et intellectuelle française. Pour en évaluer la portée au plan de la pensée politique, il

---

[1] *La Réforme*, 21 décembre 1848, p.1.

[2] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France.* Paris : Gallimard, 1992. 653 p. (Folio. Histoire ; 100)

[3] La loi du 21 mars 1831 donne le droit de suffrage aux plus imposés de la commune, auxquels on ajoute les capacités (instituteurs, magistrats, etc.) : si le cens reste élevé dans les villes (60 francs en moyenne), il peut être considérablement abaissé (jusqu'à moins de 2 francs !) dans les campagnes où la moitié des hommes sont ainsi appelés à voter en 1834.

Christine GUIONNET. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet.* Paris : L'Harmattan, 1997. IV-328 p.

André-Jean TUDESQ. Institutions locales et histoire sociale : la loi municipale de 1831 et ses premières applications. *Annales de la Faculté des lettres et Sciences humaines de Nice*, 1969, n°9-10, p.327-363.

Philippe VIGIER. La Monarchie de Juillet. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. p.203-227.

nous faut d'abord étudier les représentations du monde rural en vigueur à l'aube de la Seconde République. Dans l'esprit des républicains, elles sous-tendent en effet un modèle de citoyenneté que la Révolution de février doit consacrer (chapitre I). Les premières élections au suffrage universel tendent pourtant peu à peu à les remettre en cause et conduisent hommes politiques et publicistes à repenser l'intégration politique de la majorité rurale (chapitre II). Avec l'instauration et la pérennisation du Second Empire, le modèle paysan des débuts de la Seconde République est explicitement renversé en anti-modèle, selon une logique qu'on ne saurait saisir sans rendre compte du défi qu'a constitué le bonapartisme pour le discours républicain (chapitre III).

I - Un modèle paysan

Dans l'étude qu'il a consacrée à la figure de Chauvin, Gérard de Puymège écrit qu' « on assiste en 48 à un véritable délire agrarien »[1]. Chansons et affiches multiplient alors les références bucoliques et champêtres, tandis que les fêtes et cérémonies organisées par le Gouvernement provisoire vont rarement sans quelque symbole agraire – gerbes de blé, couronnes de fleurs ou même char représentant l'Agriculture. La chose peut surprendre venant d'une Seconde République qu'on a plus souvent décrite dans sa relation ambiguë aux ouvriers, destinataires par excellence de ses aspirations sociales et bientôt considérés comme une menace contre l'Assemblée Constituante. Le peuple révolutionnaire, celui qui vient de renverser la Monarchie de Juillet, celui qui manifeste encore aux premiers jours de la République, c'est avant tout le peuple de Paris, « un peuple debout, armé, non pas représenté mais présent lui-même en permanence sous les murs de l'Hôtel de Ville »[2]. Avant même que les premières élections au suffrage universel masculin aient révélé une majorité rurale en grande partie hostile à la minorité urbaine révolutionnaire, la République semble ainsi hésiter entre deux versions du peuple, dont il faut préciser les rapports. Comment expliquer en effet ce qui peut d'emblée apparaître comme un décalage entre l'action politique, guidée par la présence incontournable du peuple ouvrier et urbain, et les représentations symboliques de la nation, ancrées dans un imaginaire essentiellement rural ? Comment l'intégrer à la vocation universelle de la République, qui suppose une conception du peuple suffisamment abstraite pour subsumer les particularités sociales ? L'analyse des discours du moment et leur confrontation aux doctrines économiques, sociales et politiques de la décennie précédente permettront de repousser une interprétation qui se contente d'opposer le mythe – de la France agraire ou de l'unité du peuple – à la réalité d'une République en proie à la lutte des classes. Le « délire agrarien » évoqué par Gérard de Puymège semble en effet relever tout autant d'un modèle social et politique, qui donne une place centrale au petit paysan propriétaire, comme

[1] Gérard de PUYMEGE. *Chauvin, le soldat-laboureur : contribution à l'étude des nationalismes.* Paris : Gallimard, 1993. p.208.

[2] Maurice AGULHON. *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*. Paris : Seuil, 1992. p.37. (Première édition : 1973)

idéal à atteindre ou comme critère de l'émancipation (A). Ce dernier, quoique souvent évoqué pour des périodes ultérieures ou dans une permanence transhistorique[1], a rarement été étudié dans toutes ses implications à ce moment très particulier que représentent les débuts de la Seconde République : articulé à une réflexion sur la place des intérêts matériels au sein de la sphère politique, il conduit à donner un rôle primordial à la politique agricole, et semble ainsi à même de concilier les préoccupations sociales et les revendications politiques, les espoirs des radicaux et les exigences des modérés (B).

A - Du mythe national au modèle républicain

1) La part du mythe

Dans un siècle qui voit l'urbanisation et l'industrialisation s'accentuer, engendrant une classe ouvrière misérable, la prolifération des symboles agraires semble devoir être interprétée comme la réaction angoissée d'une nation en proie à des bouleversements économiques et sociaux, que leur nouveauté incite d'ailleurs à surestimer[2]. Le caractère stéréotypé de ces symboles trouve là son explication : il s'agit moins de rendre compte de la réalité des campagnes françaises que d'exprimer la nostalgie d'un temps révolu. De nombreux chercheurs ont ainsi recours au concept de « mythe » pour décrire des représentations de la paysannerie coupées des réalités du monde rural et fondées sur une quête des origines à laquelle l'histoire ne suffit plus[3]. La Seconde République n'échappe pas à la règle :

---

[1] Serge BERSTEIN. *Histoire du Parti radical*. Paris : FNSP, 1980-1982. 2 vol.

Serge BERSTEIN, Odile RUDELLE dir. *Le modèle républicain.* Paris : PUF, 1992. 431 p.

[2] Robert Castel rappelle ainsi que « le phénomène n'a pas le caractère massif que [les] descriptions et [les] craintes lui prêtent » : « dans la première moitié du XIX^{e} siècle, le timide décollage de la grande industrie n'a pas encore supplanté les deux formes antérieures d'organisation du travail, l'artisanat rural et l'organisation urbaine du travail en petits ateliers. Evaluons à 1 200 000 le nombre des 'ouvriers industriels' à plein temps, dont la moitié environ travaillent dans les grandes concentrations industrielles qui ont alimenté les descriptions du paupérisme ». Robert CASTEL. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. p.225-226.

[3] C'est au plan du mythe que Gérard de Puymège situe son étude : « renvoyant à un mythe puissant et exprimant des pulsions violentes, le chauvinisme ne se présente pas comme l'expression pure et simple d'une réalité, ni comme une *idéologie* dont il n'a ni la cohérence, ni l'articulation théorique, ni la prétention explicative et scientifique ». Gérard de PUYMEGE. *Op. cit.* p.275.

Voir aussi :

l'exaltation d'une agriculture idéalisée renvoie moins au peuple des campagnes de 1848 qu'aux fêtes de la Grande Révolution et à travers elles au mythe d'une Rome à la fois agricole et républicaine. Rémusat ne s'y est pas trompé, qui note non sans ironie à propos d'une cérémonie prévue le 14 mai 1848 au Champ de Mars :

> « En sa qualité d'ami des arts, Ledru-Rollin se croyait obligé de garder la tradition du style donné par David aux fêtes de la Convention. Il avait approuvé un programme qui ressemblait à une idylle et se ressentait de l'influence de l'auteur de *La Mare au Diable*. Il devait y avoir un char de l'agriculture traîné par des bœufs aux cornes dorées, et comme on avait l'esprit plein du souvenir des journées où
>
> *Les fleurs pleuvaient, et des vierges pudiques*
> *Mêlaient leurs chants à l'hymne des combats,*
>
> cinquante jeunes filles en blanc et couronnées de chêne devaient suivre le cortège »[1].

Rémusat voit ainsi dans la tonalité champêtre donnée au défilé une référence littéraire et picturale, qui fait de Ledru-Rollin « un ami des arts » (et non, comme on pourrait le croire, un ami du peuple), soucieux de maintenir la « tradition » et le « souvenir » de la Convention.

On comprend dès lors que les symboles agraires puissent faire bon ménage avec l'attention particulière apportée par les républicains à la question ouvrière : ils ne signalent pas la préférence du Gouvernement provisoire pour la majorité rurale mais figurent un peuple mythique dans lequel tous les groupes sociaux peuvent se reconnaître – les citadins ne sont-ils pas d'ailleurs aux trois quarts, comme le fait remarquer Ronald Hubscher, « fils ou petits-fils de paysans »[2] ? La formulation la plus claire de ce glissement métonymique se trouve sans doute dans *Le Peuple* de Michelet, paru quelques années avant la Révolution de février.

Raoul GIRARDET. *Mythes et mythologies politiques.* Paris : Seuil, 1986. 210 p.

Ronald HUBSCHER. La France paysanne : réalités et mythologies. In LEQUIN, Yves dir. *Histoire des Français : XIX^e^-XX^e^ siècles*. Paris : Armand Colin, 1983. Tome 2, p.9-151.

Claude SERVOLIN. Une société en quête de son mythe fondateur : le producteur libre. In EIZNER, Nicole, JOLLIVET, Marcel dir. *L'Europe et ses campagnes*. Paris : FNSP, 1996. p.153-158.

Theodore ZELDIN. Le mythe de la démocratie paysanne. *Histoire des passions françaises : 1848-1945.* Paris : Seuil, 1980. Tome 1, p.161-205. (Première édition : 1973)

[1] Charles de REMUSAT. *Mémoires de ma vie.* Paris : Plon, 1962. Tome 4, p.299. La citation est tirée d'un chant de Béranger, « La Déesse », écrit en hommage à une jeune fille qui représentait la liberté dans une des fêtes de la Révolution : Pierre-Jean BERANGER. La Déesse. *Chansons de Pierre-Jean Béranger, précédées d'une notice sur l'auteur et d'un essai sur ses poésies, par M. P.-F. Tissot*. Paris : Perrotin, 1829. p.71-72.

[2] Ronald HUBSCHER. La France paysanne : réalités et mythologies. *Art. cit.* p.121.

Michelet y envisage successivement les différentes catégories sociales qui composent le peuple français et affirme la supériorité des paysans : « le paysan n'est pas seulement la partie la plus nombreuse de la nation, c'est la plus forte, la plus saine, et, en balançant bien le physique et le moral, au total la meilleure »[1]. Mais c'est moins pour distinguer ce groupe social que pour en extraire un principe d'unité qui transcendera les divisions sociales. Michelet y cherche en effet le « génie » du peuple français que la nation doit retrouver pour accomplir sa régénération. On peut donc dire, avec Paul Viallaneix, que « le peuple de Michelet est moins une classe qu'une communauté dont la plèbe offre seulement le modèle »[2]. Mais il faut d'emblée ajouter que la paysannerie ne constitue la « meilleure » partie de la nation qu'une fois idéalisée – « le peuple, en sa plus haute idée, se trouve difficilement dans le peuple »[3] nous dit Michelet qui, pour en saisir « l'instinct vivant », a dû se tourner vers le « peuple des enfants et des simples »[4] – et c'est idéalisée qu'elle constitue « la source de vie où les classes cultivées doivent chercher aujourd'hui leur rajeunissement », elles qui, « nées d'hier, usées déjà, […] ont besoin de se rapprocher du peuple d'où elles sont sorties »[5]. *Le Peuple* opère ainsi la transfiguration de la paysannerie réelle, fraction d'un peuple conçu comme la somme des divers groupes sociaux qui le composent, en une paysannerie mythique, origine et incarnation d'un Peuple qui n'est plus qu'unité.

Parce qu'elle relève du mythe et non d'une définition proprement sociologique, l'identification du peuple à sa part rurale échappe au conflit politique. Comme l'écrit très justement Alain Pessin, « le peuple » (il faudrait ajouter : comme mythe) « n'est pas l'un des lieux stratégiques de la pensée politique dans lesquels les différences se creusent et les orientations se décident »[6]. Au contraire, réduire le peuple à sa fraction ouvrière, comme le font les ultra-révolutionnaires de 1848, c'est prendre le parti d'un groupe social bien défini dans un geste qui n'a plus rien de mythique. En étudiant un large corpus de documents parus entre février et juin 1848, Maurice Tournier a ainsi montré que l'assignation d'un contenu

---

[1] Jules MICHELET. *Le Peuple*. Paris : Flammarion, 1974. p.89. (Première édition : 1846)

[2] Paul VIALLANEIX. *La voie royale : essai sur l'idée de peuple dans l'œuvre de Michelet*. Paris : Delagrave, 1959. p.306.

[3] Jules MICHELET. *Op. cit.* p.186.

[4] *Ibidem*. p.192.

[5] *Ibid.*

[6] Alain PESSIN. *Le mythe du peuple et la société française au XIX^e siècle*. Paris : PUF, 1992. p.10.

sociologique au terme « peuple » constituait un enjeu majeur dans la lutte politique engagée entre républicains modérés et avancés : « pour Lamartine, écrit-il, il sert à universaliser l'entité nationale et dédouane la bourgeoisie en la mêlant à la masse ouvrière ; pour Blanqui, Barbès et les montagnards, il sert à universaliser la classe ouvrière tout en la séparant radicalement de la bourgeoisie »[1]. La question des rapports entre le peuple-classe (*plebs*) et le peuple-nation (*populus*) n'est alors pas nouvelle : elle est depuis 1789 au cœur des discussions relatives à la définition du peuple[2]. Mais elle prend en 1848 un tour plus aigu en raison de l'importance donnée à la question ouvrière : les revendications sociales viennent en effet mettre à l'épreuve une conception de la citoyenneté restée jusqu'ici très abstraite.

C'est sans doute pourquoi l'histoire de la pensée politique s'est montrée plus attentive au défi que représentait la séparation ouvrière pour les doctrines libérales et républicaines, délaissant bien souvent l'étude des représentations de la France rurale, que leur dimension mythique semblait exclure du débat politique[3]. Elles n'y sont pourtant pas absentes, ce qui tend à prouver que le concept de mythe ne permet pas de rendre compte de la diversité des références à la paysannerie. Car la figure du paysan est en fait souvent porteuse d'un projet politique et social dont on revendique la pertinence sociologique et l'efficacité pragmatique. Les auteurs qui se sont intéressés au mythe paysan sont ainsi parfois conduits à abandonner le terme au profit de celui de « modèle », plus propre à décrire des représentations explicitement orientées vers l'action politique : Ronald Hubscher intègre un chapitre sur les « modèle et anti-modèle paysans » à son étude intitulée « la France paysanne : réalités et mythologies »[4] ; « modèle » remplace « mythe » sous la plume de Claude Servolin lorsqu'il s'agit de souligner

---

[1] Maurice TOURNIER. Le mot « Peuple » en 1848 : désignant social ou instrument politique ? *Romantisme : revue du XIX^e siècle*, 1975, n°9, p.6-20.

[2] Jacques JULLIARD. Le Peuple. In NORA, Pierre dir. *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997. Tome 2, p.2359-2393. (Première édition : 1992)

[3] Voir par exemple :

Marc LAZAR. La République à l'épreuve du social. In SADOUN, Marc. *La démocratie en France*. Paris : Gallimard, 2000. Tome 2, p.309-406.

Jacques RANCIERE. La représentation de l'ouvrier ou la classe impossible. In LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. 207 p.

Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*. Paris : Gallimard, 2002. 491 p. (Folio. Histoire ; 118)

[4] Ronald HUBSCHER. La France paysanne : réalités et mythologies. *Art. cit*. p.121.

« la place centrale que la figure du producteur agricole individuel libre a tenu et tient dans notre système de valeurs sociales, dans la conception que nous nous faisons de ce qu'est, de ce que devrait être la bonne manière de vivre en société »[1].

2) Un modèle républicain

La lecture des débats à l'Assemblée Constituante révèle en effet le rôle primordial accordé par les quarante-huitards à la condition paysanne, et plus précisément à la petite propriété foncière. Aux yeux de républicains hostiles à toutes les féodalités, qu'elles soient politiques ou économiques, elle seule semble en effet susceptible d'offrir l'indépendance matérielle nécessaire au libre exercice de la citoyenneté. Le discours que le modéré François-Joseph Ducoux oppose en juin 1848 à l'intervention de Pierre Leroux dans la discussion du projet de décret relatif à la réunion de l'Algérie à la France illustre bien la position républicaine :

> « La liberté, dit-il, n'a surgi en France que le jour où il a été permis au paysan d'acheter la parcelle de terre sur laquelle il vivait en serf. Le jour où il est devenu seigneur de la boisselée de terre sur laquelle il était né, il n'a plus été esclave. L'esclave est celui qui possède une industrie passagère, qui fructifie aujourd'hui, qui s'évanouit demain »[2].

La liberté politique est selon ce républicain modéré si étroitement liée à l'indépendance économique garantie par la propriété foncière que le nom de « peuple » ne convient qu'aux populations où elle est répandue. L'Angleterre, où règne une « oligarchie patrimoniale », en est le contre-exemple parfait :

> « Le peuple, en Angleterre, n'existe pas ; là le peuple est un mensonge ; en Angleterre on voit des hommes qui luttent d'intelligence et de force avec des machines, mais je n'y vois pas un peuple, des hommes libres et connaissant leur dignité d'hommes libres ; je vois des hommes courbés sous le joug »[3].

Un tel idéal politique et social n'est pas nouveau. Il s'inscrit plus généralement dans la discussion qui, depuis la fin du XVIII[e] siècle, tend à associer institutions politiques et structure de la propriété, et que la question du partage égal instauré par le Code civil fait

---

[1] Claude SERVOLIN. Une société en quête de son mythe fondateur : le producteur libre. *Art. cit.* p.157.

[2] Séance du 16 juin 1848. *Moniteur universel*, 17 juin 1848, p.1402.

[3] *Ibid.*

ressurgir périodiquement[1]. On dit alors, indique Ledru-Rollin dans un ouvrage sur l'Angleterre, que « la distribution de la propriété foncière [est] si capitale dans le régime des peuples, qu'elle suffirait presque à elle seule pour déterminer la forme de leurs institutions »[2]. La grande propriété foncière est en effet considérée comme le meilleur soutien des gouvernements aristocratiques, tandis que la petite propriété foncière apparaît à l'opposé comme la condition de la démocratie. Quand elle quitte le terrain mythique pour se faire promesse d'un avenir où les grands propriétaires terriens n'ont plus leur place, la figure du paysan fait l'objet d'un âpre débat. Dans un passage de *L'Etat social et politique de la France avant et depuis 1789*, paru en 1836, Tocqueville souligne ainsi le danger qu'il y aurait pour un régime politique démocratique à faire coexister égalité politique et inégalité civile. Les « petites fortunes mobilières », qui ne portent pourtant pas atteinte à l'égalité civile, sont également rejetées, cette fois au nom de l'indépendance matérielle nécessaire à l'esprit démocratique :

> « Le petit propriétaire foncier ne reçoit au contraire d'impulsion que de lui-même ; sa sphère est étroite, mais il s'y meut en liberté. Sa fortune s'accroît lentement, mais elle n'est point sujette à de brusques hasards. Son esprit est tranquille comme sa destinée, ses goûts réguliers et paisibles comme ses travaux ; et n'ayant précisément besoin de personne, il place l'esprit d'indépendance au milieu de la pauvreté même ».

Ce qui lui permet de conclure : « on ne saurait douter que cette tranquillité de l'esprit chez un très grand nombre de citoyens, ce calme et cette simplicité des désirs, cette habitude et ce goût de l'indépendance ne favorisent singulièrement l'établissement et le maintien des institutions démocratiques »[3]. « Esprit d'indépendance », « tranquillité », « simplicité » : pour

---

[1] De nombreux essais et brochures consacrés à la question paraissent notamment dans les années 1820. Au même moment, les parlementaires se penchent sur le problème des majorats : faut-il les étendre aux étrangers (cf. la proposition du duc de Lévis, 1820) ? ou à tous les propriétaires (cf. les séances des 21 avril 1821 et 14 mai 1825, et surtout le projet du ministère Villèle, présenté le 10 février 1826, adopté le 17 mai 1826 après avoir été en partie vidé de son contenu) ? Le problème revient sur le devant de la scène avec la Révolution de juillet, qui, après l'abolition de l'hérédité de la pairie, semble impliquer la suppression des majorats. La loi du 12 mai 1835 interdit les majorats à l'avenir mais conserve cependant « les majorats fondés jusqu'à ce jour », limités à deux degrés. Elle est abrogée le 7 mai 1849.

[2] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *De la décadence de l'Angleterre*. Paris : Escudier frères, 1850. Tome 1, p.25.

[3] Alexis de TOCQUEVILLE. Etat social et politique de la France avant et depuis 1789 (1836). *Œuvres*. Paris : Gallimard, 2004. Tome 3, p.24. (Bibliothèque de la Pléiade)

la plupart des légitimistes, un tel optimisme est inadmissible. Le morcellement des terres ne peut selon eux mener qu'au chaos et précipiter le déclin de la France. Leurs arguments trouvent une illustration saisissante dans *Les Paysans*, que Balzac commence à écrire en 1838 et dont il publie en 1844 une première partie dans *La Presse* : l'auteur y dépeint des ruraux dont l'avidité étouffe tout autre sentiment et qui, manipulés par une bourgeoisie provinciale, provoquent la ruine de la noblesse, et avec elle, celle de la religion, de l'agriculture, du paysage même[1].

Mais pour de nombreux observateurs, qu'ils s'en réjouissent ou s'en émeuvent, la démocratisation de la propriété et des institutions paraît alors irréversible. L'industrialisation et la misère ouvrière qu'elle engendre semblent en outre venir confirmer la nécessité du morcellement. Parmi les innombrables brochures consacrées à la « question sociale » ou au « paupérisme », beaucoup voient dans le travail de la terre, comme propriétaire ou simple usufruitier, un moyen de lutter contre la pauvreté et le désordre social qui en découle. Après avoir examiné les effets politiques de la division du sol, Tocqueville en souligne ainsi les avantages d'un point de vue social, dans un *Deuxième article sur le paupérisme* (1837) laissé inachevé : si le morcellement « peut nuire pendant un temps du moins aux progrès de l'agriculture », il faut néanmoins l'encourager et lutter contre la concentration des terres « qui [fait] naître le paupérisme dans les classes agricoles » et « l'[accroît] en outre démesurément dans les classes industrielles »[2]. On évoquera également les propositions du futur Napoléon III, qui publie en 1844 une *Extinction du paupérisme* bien reçue dans les milieux républicains et socialistes : « la classe ouvrière ne possède rien, écrivait-il, il faut la rendre propriétaire. […] Il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol »[3]. Comme de nombreux auteurs, il prône alors la création de colonies agricoles qui

---

[1] Honoré de BALZAC. *Les Paysans*. In *La Comédie humaine*. Paris : Gallimard, 1978. Tome 9, p.3-347. Le roman, que Balzac considère comme son chef-d'œuvre, reste pourtant inachevé. Sa veuve en rassemble les fragments ébauchés et comble les lacunes avant de pouvoir faire paraître les *Paysans* en 1855, cinq ans après la mort de l'auteur.

[2] Alexis de TOCQUEVILLE. Deuxième article sur le paupérisme. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 1991. Tome 1, p.1181-1182. (Bibliothèque de la Pléiade)

[3] NAPOLEON III. Extinction du paupérisme. In *Œuvres de Napoléon III*. Paris : Amyot, 1854. Tome 2, p.117.

occuperaient les ouvriers pauvres au défrichement des terres incultes, en France ou ailleurs, « en Algérie, en Amérique même »[1].

Quoiqu'en partie utopiques compte tenu de la qualité des sols encore incultes et surtout de la surpopulation rurale[2], ces propositions trouvent en 1848 un large écho. Elles emportent notamment l'adhésion de la fraction radicale du gouvernement. Alliant émancipation économique et émancipation politique, elles apparaissent comme le fondement d'une République à la fois démocratique et sociale mais non socialiste. Pour beaucoup d'entre eux, c'est aussi une façon d'admettre l'échec des ateliers nationaux sans pour autant renoncer au droit au travail. Le 17 juin – avant la fermeture des ateliers nationaux, décrétée le 21 –, Ferdinand Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce, souligne ainsi l'urgence qu'il y a « à faire refluer dans les campagnes le trop plein de la population qui surabonde dans les villes »[3]. Et en septembre 1848, Ledru-Rollin a recours à son tour au modèle de la petite propriété paysanne, cette fois pour défendre l'inscription du droit au travail dans la Constitution. Le travail, parce qu'il permet l'indépendance matérielle nécessaire à l'exercice de la citoyenneté, doit être un droit, et ce droit n'implique nullement un Etat socialiste, qui soit « le directeur général, et pour ainsi dire le fabricant commun » : il suffit, comme le voulait la Convention, de « multiplier la propriété » en distribuant les terres non encore défrichées du territoire français. Ce que Ledru-Rollin demande, comme Flocon avant lui, « c'est qu'on renvoie à l'agriculture, par la protection, par l'anoblissement de cet art, la grande quantité d'ouvriers qui pullulent et se corrompent dans nos villes ». Il peut ainsi conclure : « On a dit : le droit au travail, c'est le socialisme. Je réponds : non ; le droit au travail, c'est la République appliquée »[4].

---

[1] *Ibid.* p.135.

[2] Comme l'a bien montré Gabriel Désert, les campagnes françaises ont atteint dans les années 1830 un « état de saturation ». Gabriel DESERT. Vers le surpeuplement ? In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale. Tome 3 : apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*. Paris : Seuil, 1976. p.49-73.

Pour une critique des projets sociaux de Napoléon III, voir : Hendrik Nicolaas BOON. *Rêve et réalité dans l'œuvre économique et sociale de Napoléon III*. 'S-Gravenhage : M. Nijhoff, 1936. XVI-180 p.

[3] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[4] Séance du 12 septembre 1848. *Moniteur universel*, 13 septembre 1848, p.2418-19. Voir également les documents de travail de la Commission du Luxembourg : *Le droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale*. Paris : Michel Lévy frères, 1849. Vol. 1, p.133-138 notamment.

Couronnes de fleurs, gerbes de blé, chars de l'agriculture : à en sourire ou à n'y voir que les éléments d'un rite articulé aux mythes fondateurs de la nation, on se risque à négliger l'importance que revêt la figure du petit paysan propriétaire aux yeux des quarante-huitards. Parce qu'elle satisfait à l'exigence d'autonomie au cœur du projet républicain, elle constitue en effet un modèle, à la fois comme horizon de la République et comme critère à partir duquel mesurer les humiliations de la condition ouvrière. Offrant l'image d'un peuple glorieux promis au peuple souffrant que représentent les ouvriers, elle permet ainsi de penser la réconciliation des aspirations sociales et des revendications politiques portées par la Révolution de février.

B - 1848 : l'avènement d'une démocratie paysanne

1) La République des paysans

La primauté des intérêts agricoles

L'instauration du suffrage universel masculin, en mars 1848, constitue à cet égard un aboutissement aux yeux des républicains. Les paysans, à qui la Révolution de 1789 aurait donné la terre, accèdent ainsi à l'égalité politique après avoir gagné l'égalité civile : la démocratie politique vient couronner la démocratie sociale que beaucoup croient déjà bien engagée dans les campagnes[1]. Mais l'extension du droit de vote apparaît aussi comme un commencement. Parce qu'elle fait basculer le centre de gravité de la vie politique des classes

[1] Il s'agit là d'une impression doublement fausse.

D'une part, le morcellement de la propriété est un phénomène antérieur à la Révolution de 1789, comme en témoignent par exemple les commentaires d'Arthur Young : Arthur YOUNG. *Voyages en France : 1787, 1788, 1789*. Paris : Armand Colin, 1976. 3 vol. (Première édition : *Travels in France*, 1792).

D'autre part, la petite propriété foncière est en 1848 moins répandue que les républicains ne le pensent. Maurice Agulhon note ainsi qu'à l'aube de la Seconde République, « il y a toujours de vastes domaines, qu'ils soient d'anciens nobles ou de nouveaux acquéreurs, et il y a toujours beaucoup de prolétaires au village. Peut-être même n'y en eut-il jamais un si grand nombre, car le début de migration vers les centres industriels ne compense pas la hausse démographique qui prolonge encore l'élan du XVIII^{e} siècle ». Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.16.

supérieures aux classes populaires, elle semble être à même de redonner au peuple la maîtrise de son destin, et en particulier la capacité d'améliorer ses conditions d'existence : les républicains attendent alors du suffrage universel qu'il résolve la question sociale. C'est le sens de la déclaration si souvent citée du Gouvernement provisoire, le 19 mars 1848 :

> « La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté. L'élection appartient à tous sans exception. A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaire en France »[1].

Un tel espoir peut paraître aujourd'hui démesuré. Il repose à l'époque sur l'expérience du suffrage censitaire sous la Monarchie de Juillet. Réservé aux classes supérieures, le droit de vote semblait alors leur permettre de défendre leurs intérêts matériels et d'améliorer leur situation économique. André-Jean Tudesq a ainsi montré que « la Chambre des députés sous la Monarchie de Juillet est le théâtre non pas de conflits de classes – puisque les députés appartiennent sensiblement aux mêmes classes – non point de luttes de partis, puisque la grande majorité des élus (des conservateurs que l'on appelle les 'constitutionnels' à une partie de l'opposition dynastique incluse) s'oppose sur le nom des ministres plus que sur le programme à suivre, mais surtout de conflits d'intérêts matériels particuliers, coïncidant souvent avec des intérêts locaux »[2]. Dès lors, la question sociale avait pu être posée par les promoteurs de la réforme électorale comme une question politique, l'exclusion politique des masses expliquant à leurs yeux leur exclusion sociale. « Les députés, nommés seulement par les riches, ne s'occupaient pas des intérêts des pauvres », rappelle Ducoux dans son *Catéchisme républicain*, publié à l'occasion des élections d'avril 1848[3]. Avec l'élargissement du suffrage au contraire, ouvriers et paysans disposeraient enfin de représentants pour faire entendre et défendre leurs intérêts, dans une arène politique dont ils avaient été trop longtemps exclus.

Dans un pays rural à plus de 70%, il paraît en outre évident que l'avènement du suffrage universel donnera la primauté aux intérêts agricoles. Les chefs d'exploitation et grands propriétaires terriens qui constituent alors l'élite rurale en sont persuadés. Le

---

[1] Cité par Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen… Op. cit.* p.376.

[2] André-Jean TUDESQ. *Les grands notables en France, 1840-1849 : étude historique d'une psychologie sociale*. Paris : PUF, 1964. Tome I, p.373-374.

[3] François-Joseph DUCOUX. *Catéchisme républicain ou manuel du peuple*. Paris : Leroy, 1848. p.6.

chroniqueur de l'une de leurs principales revues, le *Journal d'agriculture pratique*, affirme ainsi au lendemain de la proclamation du suffrage universel :

> « La révolution de 93 avait fait un grand pas en posant cette question fameuse : *qu'est-ce que le tiers-état ?* Il en est une autre qu'il faut poser aujourd'hui, et c'est celle-ci : *qu'est-ce que le paysan ?* »[1].

Comme le souligne la référence à l'abbé Sieyès, il s'agit d'affirmer le rôle jusqu'ici inexistant et désormais immense de la majorité rurale dans les destinées de la France. Mais la substitution du « paysan » au « tiers-état » ou au « peuple » est davantage qu'une prise de conscience des effets de la loi majoritaire. Elle révèle surtout le contenu socio-économique d'une catégorie politique : avec le suffrage universel masculin, la catégorie « paysan » devient en effet une catégorie politique, sans perdre pour autant ses caractéristiques socio-économiques. Les citoyens dans leur grande majorité sont également des paysans et voteront en tant que tels. A la veille des premières élections au suffrage universel masculin, le *Journal d'agriculture pratique* invite ainsi les électeurs ruraux à se rendre aux urnes comme « citoyen » et comme « cultivateur » :

> « L'électeur cependant ne sacrifiera pas le point de vue agricole à la question politique. Si l'homme qu'il choisira doit représenter ses intérêts comme citoyen, il doit comprendre également ses besoins comme cultivateur, car toutes les questions vitales pour l'agriculture seront débattues dans l'Assemblée constituante »[2].

Le rôle central de la politique agricole

Les républicains sont eux aussi convaincus que le suffrage universel masculin conduit à donner une place prépondérante aux intérêts agricoles. En témoigne le rôle primordial qu'ils accordent alors à la politique agricole. Il s'agit d'abord pour eux de répondre aux vœux des populations majoritaires. Alors que le nouveau gouvernement tente dans l'urgence d'éviter la banqueroute et de donner satisfaction au peuple de Paris qui vient de faire la révolution, les républicains élus à l'Assemblée constituante le 23 avril 1848 réclament des mesures en faveur du peuple des campagnes. Le contexte les y encourage : dans certaines régions rurales, des émeutes ont éclaté à l'occasion du prélèvement de l'impôt des 45 centimes, décrété en mars

---

[1] Pierre GARNIER. Chronique agricole de janvier. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1848, tome V, p.105-111.

[2] Pierre GARNIER. Chronique agricole de février. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1848, tome V, p.154-159.

par le Gouvernement provisoire pour surmonter la crise financière à laquelle il est confronté[1]. Le 17 juin 1848, à l'Assemblée, plusieurs représentants du peuple interpellent le gouvernement à ce sujet. Et significativement, ce n'est pas seulement sa politique fiscale qui est mise en cause, mais aussi le retard pris dans la mise en œuvre de sa politique agricole : ne fallait-il pas d'abord se préoccuper du sort de la majorité rurale ? Une fois le calme revenu, l'épisode est régulièrement invoqué pour encourager et accélérer les mesures agricoles annoncées par le gouvernement. Comme le dit Pierre Joigneaux, radical connu pour son engagement envers les populations rurales, l'avènement politique des paysans impose en effet d'œuvrer sans relâche en faveur de leurs intérêts :

> « Le temps est venu, rappelle-t-il ainsi dans la discussion relative au projet d'enseignement agricole, de ne plus abuser de cette résignation [celle des paysans] et de faire connaître la République à nos campagnes autrement que par l'impôt des 45 centimes. Notre gouvernement sera véritablement fort du jour où il voudra s'appuyer sur nos populations rurales, du jour où il leur rendra en améliorations bien entendues une partie des sacrifices qu'elles s'imposent »[2].

Mais aux yeux des républicains, la politique agricole est investie d'une mission qui dépasse largement les intérêts du groupe social majoritaire : il s'agit en effet aussi d'achever la réalisation de l'idéal évoqué ci-dessus, celui d'une nation de petits paysans propriétaires, auxquels la terre apporte l'indépendance matérielle nécessaire à la participation politique. La discussion suscitée par les interpellations du 17 juin sur les émeutes paysannes le montre bien. Si le socialiste Pierre Leroux s'adresse tout particulièrement à Flocon, le ministre de l'agriculture et du commerce, ce n'est pas seulement parce qu'il faut selon lui déployer un programme agricole à la mesure du poids électoral des ruraux, mais parce que les émeutes contre les 45 centimes lui semblent témoigner d'un malaise plus profond, qui touche le pays tout entier, et que seules « des lois favorables au développement de l'agriculture » pourront résoudre[3]. L'analyse est aussi celle de Flocon. Dans sa réponse, il affirme à son tour qu'il faut chercher dans l'agriculture la solution de la crise économique et sociale qu'endurent les paysans mais aussi les ouvriers : « le Gouvernement est parfaitement convaincu qu'une des

---

[1] La crise économique sévissait depuis 1846 et avait été en partie aggravée par la Révolution de février, réduisant ainsi les ressources du Trésor. Le Gouvernement provisoire, par le décret du 16 mars, avait alors augmenté de 45% les impôts directs, soit 45 centimes par franc d'imposition.

[2] Séance du 22 septembre 1848. *Moniteur universel*, 23 septembre 1848, p.2559.

[3] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1414.

grandes difficultés de la situation tient à ce que depuis fort longtemps, la France a été jetée d'une manière anormale dans la voie des spéculations ; et que depuis trop longtemps on a négligé ce qui devait faire sa principale force, le sol et le travail du sol. *(C'est vrai ! – Très bien ! très bien !)* »[1].

La remarque témoigne d'une analyse économique qui, quoique contestée par les « économistes » (le terme désigne alors les théoriciens du libéralisme économique[2]), est largement répandue dans les milieux politiques[3]. Les conditions misérables de la classe ouvrière y sont rapportées au développement excessif de l'industrie. Les gouvernements précédents sont ainsi accusés d'avoir encouragé ce qui est conçu comme un déséquilibre entre l'industrie, le commerce et la finance d'une part, et l'agriculture d'autre part : en favorisant les premiers aux dépens de la seconde, ils auraient incité les paysans appauvris à quitter leurs champs pour l'usine ou la mine, et contribué à former une population ouvrière surabondante et livrée par conséquent à tous les abus. Quand le morcellement de la propriété foncière incarne pour les républicains le progrès économique, social et politique d'une nation en voie d'émancipation, la concentration industrielle et financière leur apparaît au contraire comme un retour en arrière *quasi* pathologique, un phénomène « anormal » qu'il faut combattre en favorisant « le travail du sol ».

C'est pourquoi la politique agricole, trop longtemps « négligée », doit désormais jouer un rôle majeur : « nous avons pensé, ajoute Flocon, qu'il y avait un très grand intérêt pour la France à prendre la marche contraire de celle qui avait été suivie jusqu'à présent à l'égard de l'agriculture »[4]. Les projets alors annoncés témoignent de ce revirement. Il s'agit d'abord de

---

[1] *Ibid*. p.1416.

[2] Jean DUBOIS. *Le vocabulaire politique et social en France de 1864 à 1872, à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*. Paris : Larousse, 1962. p.290-291.

[3] Sismondi, dans un article qui vise à donner une légitimité scientifique à cette analyse, oppose ainsi les économistes aux législateurs qui, contrairement aux premiers, « s'occupent de l'homme et non des choses, qui calculent la masse de bonheur qu'une nation peut atteindre, et non la masse de richesses qu'elle peut produire, […] qui méritent seuls qu'on leur réserve le nom d'économistes » : ces « économiste[s] des hommes et non des richesses », comme il les appelle encore un peu plus loin, donnent selon lui à raison « une bien autre importance à l'agriculture » que ne le font les économistes. Jean de SISMONDI. Pour une politique sociale agraire. *Quatre études sur la politique sociale et le développement économique*. Paris : Masson, 1981. p.68 et 75. (Première édition : Du revenu social, *Revue mensuelle d'économie politique*, 1835, tome IV)

[4] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

mettre en place les institutions dont n'avait pas voulu l'ancien gouvernement : la représentation de l'agriculture à travers la création de chambres consultatives et l'enseignement professionnel agricole. Mais il faut aussi engager la colonisation agricole de la France, qui permettra, comme le dit Flocon, de « ramener dans les campagnes cette population exubérante des villes qu'on a souvent qualifiée ici trop sévèrement »[1].

2) Le programme agricole des quarante-huitards

Chambres consultatives d'agriculture, enseignement professionnel agricole, colonisation agricole de la France : le programme a pourtant paru bien mince à la plupart des chercheurs. Quand les historiens constatent avec Philippe Vigier que le paysan est resté le « grand absent » de l'œuvre économique et sociale des quarante-huitards[2], les politistes dédaignent la politique agricole de la Seconde République : les études les plus anciennes font naître la politique agricole dans les années 1880, lorsqu'on crée un ministère de l'agriculture distinct de celui du commerce[3] ; les plus récentes affirment bien souvent que « la France n'[a] pas eu de politique agricole digne de ce nom jusqu'à la seconde guerre mondiale », ce que regrette Claude Servolin qui remonte quant à lui au Second Empire pour cerner « les premières bases du système institutionnel de développement de la petite production moderne »[4].

Comment expliquer dès lors le décalage que l'on peut ainsi observer entre le constat de l'historien et le discours des républicains, entre l'insuffisance des réalisations et l'importance réaffirmée de la politique agricole ? Les circonstances d'abord n'étaient pas favorables. Quand la Commission du Luxembourg, créée le 28 février 1848 sous la pression ouvrière et socialiste, se montre plus attentive au sort des travailleurs des villes qu'à ceux des campagnes, le légalisme du nouveau gouvernement le conduit à inscrire sa politique agricole dans le temps long de la délibération parlementaire. A Leroux qui le 17 juin 1848 demande

---

[1] *Ibid.*

[2] Philippe VIGIER. *La Seconde République*. Paris : PUF, 1967. p.22.

[3] Voir par exemple les ouvrages de Michel Augé-Laribé : Michel AUGE-LARIBE. *La politique agricole de la France de 1880 à 1940.* Paris : PUF, 1950. 483 p. ; *La révolution agricole.* Paris : Albin Michel, 1955. XIX-435 p.

[4] Claude SERVOLIN. Les politiques agricoles. In GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean. *Traité de science politique.* Paris : PUF, 1985. Tome 4, p.155-260.

« pourquoi les lois qui ont été annoncées par le ministre du commerce et de l'agriculture ne sont pas présentées promptement »[1], Flocon oppose ainsi la lenteur du travail de rédaction des projets de loi et sa volonté de les présenter ensemble aux représentants du peuple. Or le temps travaille contre les républicains, qui, d'élections en élections, sont peu à peu dépossédés de la République : les projets annoncés en 1848 sont ainsi abandonnés ou nettement infléchis lorsqu'ils viennent en discussion, quelques années plus tard, dans une Assemblée bientôt acquise aux conservateurs[2]. Mais surtout, il semble que les mesures mêmes envisagées par les quarante-huitards, parce que régies par des conceptions très différentes des nôtres, aient été sous-évaluées par les chercheurs. Certes, les républicains n'ont pas d'emblée cherché à proposer à l'Assemblée un programme agricole de grande ampleur, fondé sur une analyse claire des besoins et des objectifs. Mais c'est parce qu'au début de la Seconde République, beaucoup conçoivent encore la politique agricole sur le modèle d'un *self-government* encadré par l'Etat. Tout en prônant l'intervention de l'Etat, dont le rôle est selon eux d'encourager voire d'organiser la production agricole, ils sont en effet convaincus que cette intervention doit suivre les recommandations des individus qui y sont intéressés : de la même façon que le suffrage universel masculin a remis la nation en possession d'elle-même, la République doit redonner l'initiative au peuple des campagnes lorsqu'il s'agit de ses propres intérêts. La politique agricole des quarante-huitards s'inscrit ainsi dans le prolongement de revendications anciennes tout en intégrant les bouleversements inaugurés par l'instauration du suffrage universel.

L'héritage des « agriculteurs »

Les chambres consultatives d'agriculture

Le cas du premier projet annoncé par Flocon, la création des chambres consultatives d'agriculture, est à ce titre exemplaire. Il s'agit de mettre en place la représentation des intérêts matériels des campagnes, qui, en éclairant les représentants du peuple sur les besoins de l'agriculture, doit guider les décisions de l'Assemblée nationale : celles-ci auront ainsi été prises en fonction de l'intérêt général certes, mais aussi dans le respect des intérêts

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1414.

[2] Aux élections législatives du 13 mai 1849, le Parti de l'ordre remporte près de 500 sièges sur 750. Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.104.

particuliers concernés. « Quand les chambres consultatives d'agriculture seront organisées et fonctionneront sur toute la surface de la France, affirme ainsi Flocon, le gouvernement qui viendra, qui sera en exercice à cette heure-là, trouvera sous sa main l'appui et le levier qui nous manquent aujourd'hui »[1].

Sous cet angle, le programme agricole des quarante-huitards s'inscrit dans le prolongement des revendications émises sous la Monarchie de Juillet par les « agriculteurs », qui, rappelle Flocon, « se plaignent avec raison que les gouvernements antérieurs les ont négligés »[2]. Il ne s'agit pas pour lui de désigner ici les paysans, mais les gros chefs d'exploitation, souvent grands propriétaires terriens, qui réclament depuis longtemps l'instauration de chambres consultatives d'agriculture, sur le modèle des organes représentatifs dont disposent déjà l'industrie et le commerce. L' « agriculteur » nous dit en effet Pierre Larousse est à l'époque « celui qui fait valoir par lui-même et en grand », contrairement au laboureur, qui « cultive la terre par lui-même »[3]. Il désigne alors un groupe social assez visible. En majorité légitimistes mais pas seulement, députés ou retirés sur leurs terres, les « agriculteurs » ont cherché dans les années 1840 à exercer une influence sur la politique agricole : investis dans l'exploitation de leurs domaines, ils animent les sociétés d'agriculture et les comices, organisent des prix et des concours, créent des revues, expérimentent sur leurs terres de nouveaux procédés agricoles, lancent pétitions et appels en direction des gouvernements.

Les républicains héritent donc d'une revendication ancienne, sur laquelle il nous faut revenir un instant pour mieux comprendre ce qu'ils en retiennent, et surtout pourquoi ils acceptent de mettre leurs pas dans ceux de grands propriétaires terriens dont on aurait pu penser d'emblée qu'ils constitueraient à leurs yeux des adversaires politiques. Les débats que ces derniers ont suscité sous la Monarchie de Juillet illustrent bien leurs conceptions de la politique agricole, qu'ils veulent à la fois scientifique et représentative. En témoigne la

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[2] *Ibid.*

[3] Pierre LAROUSSE. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris : Larousse, 1866-1876. Tome 1, p.142. La distinction « agriculteurs »/« paysans », si elle recouvre aujourd'hui d'autres clivages, retrouve parfois un fonctionnement analogue, notamment quand elle permet d'opposer les intérêts des petits paysans à ceux des agriculteurs capitalistes qui influent seuls sur la politique agricole.

discussion engagée en 1840 sur la prise en considération de la proposition de loi Beaumont et Defitte relative aux chambres d'agriculture[1]. Le gouvernement s'oppose à la création de chambres spéciales au motif que les agriculteurs sont suffisamment représentés dans les assemblées politiques[2] : le suffrage censitaire fait en effet de ces grands propriétaires terriens des électeurs et des éligibles dont les revendications sont régulièrement exprimées à la Chambre des députés comme à la Chambre des pairs. Les promoteurs de la proposition de loi refusent au contraire de se contenter de la représentation politique et engagent la discussion sur le terrain de l'expertise. Au sous-secrétaire d'Etat au département de l'agriculture et du commerce, Adolphe Billault, qui rappelle la position du ministère, Lamartine, grand propriétaire terrien et député d'opposition, rétorque que la question agricole est technique et commande donc une réponse technique, que les assemblées politiques ne sauraient fournir[3]. Les intérêts matériels, distincts des questions politiques, n'ont pas à être débattus dans l'enceinte parlementaire mais à être formulés par des experts afin de rendre plus efficace l'action de l'administration. Et ces experts ne sont autres que les agriculteurs eux-mêmes, dont la profession garantit la compétence. Comme le dit Louis Defitte, député du centre gauche et grand propriétaire terrien passionné d'agronomie,

> « leur mission serait de dissiper les préjugés des campagnes, parce qu'ils les connaissent ; de corriger nos habitudes, parce qu'ils en ont démêlé les vices ; d'indiquer au Gouvernement les véritables causes de nos souffrances, parce qu'ils souffrent comme nous ; de provoquer les améliorations, parce qu'ils les ont appliquées ; les encouragements, parce qu'ils voient tous les jours où il convient de les placer ; en un mot, de discerner nos besoins et de défendre nos intérêts, parce que leurs besoins et leurs intérêts sont les nôtres »[4].

Pour Billault, l'argument de l'efficacité est un leurre. L'efficacité n'implique pas la représentation, fût-elle spéciale : les agriculteurs présents dans les comices et les assemblées politiques locales n'ont-ils pas l'oreille des préfets, les mieux à même de transmettre leurs besoins à l'administration centrale ? Et en effet, à l'argument de l'efficacité les défenseurs de

---

[1] Pour une chronologie exhaustive des projets et propositions relatifs aux chambres consultatives, voir Christiane MORA. *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles*. Paris : Hachette, 1973. 500-LXXVIII p. (Thèse sous la direction de R. Rémond)

[2] Séance du 18 avril 1840. *Moniteur universel*, 19 avril 1840, p.740.

[3] *Ibid.* p.741.

[4] *Ibid.* p.739. L'usage du « nous » souligne à la fois l'identification des intérêts agricoles à ceux des agriculteurs, dont fait partie Defitte, et l'appel à un échange fructueux entre députés et élus des chambres consultatives, entre représentation politique et représentation spéciale.

la proposition adjoignent un argument d'un autre ordre : celui des « garanties ». Comme le dit Defitte, « dans notre système représentatif, assez souvent ce que les gouvernants appelleraient embarras, les gouvernés le nommeraient garanties »[1]. Dans la mesure où l'action de l'Etat s'exerce aussi dans la sphère économique, le principe représentatif consacré par la Révolution de juillet a vocation à y être étendu : la représentation des intérêts doit permettre d'éviter toute mesure arbitraire ou favorisant un intérêt aux dépens des autres ; la représentation de l'agriculture, dont on rappelle régulièrement qu'elle constitue la source principale des ressources publiques, doit venir contrebalancer la représentation existante du commerce et de l'industrie et veiller au bon usage des dépenses. Tout en réduisant les chambres d'agriculture à un rôle purement consultatif, la proposition Beaumont et Defitte donne ainsi aux avis qu'elles émettront une légitimité dont le gouvernement ne saurait faire abstraction. Les intérêts matériels, bien que distingués des questions politiques, reçoivent ici une organisation semblable (seules des assemblées représentatives sont à même de les formuler), et un rôle de pression sur les instances politiques que sont le gouvernement et le parlement, dès lors qu'elles sont amenées à prendre des décisions d'ordre économique. Quoique les agriculteurs comptent dans leurs rangs de nombreux légitimistes, inquiets des orientations prises par un gouvernement selon eux trop favorable aux industriels, leurs revendications prennent un tour nettement libéral : portées par des députés de l'opposition libérale dont certains, comme Lamartine, joueront un grand rôle dans l'instauration de la Seconde République, elles sont formulées dans les termes du gouvernement des agriculteurs par les agriculteurs.

Bien que prise en compte, la proposition Beaumont et Defitte ne fut pas mise à l'ordre du jour avant la fin de la session et, à la session suivante, les députés rejetèrent la reprise de la discussion. En réaction, les sociétés d'agriculture et les comices déléguèrent en 1844 quelque cinq cents propriétaires pour former un Congrès central d'agriculture qui puisse porter les revendications des agriculteurs et réclamer notamment la création des chambres d'agriculture. Convaincus qu'il faut donner la priorité à l'agriculture, soucieux de répandre partout les bienfaits de la démocratie, les républicains une fois au pouvoir se déclarent favorables à la satisfaction de leurs exigences : comme le dit Flocon en annonçant la création de chambres d'agriculture, « il n'y a qu'un gouvernement honnête, il n'y a qu'un gouvernement sincère, sérieusement attaché à l'intérêt de la nation, qui puisse organiser les intérêts qui se rattachent

[1] *Ibid.*

au sol, leur donner une représentation régulière, sérieuse et normale, sans avoir à craindre les résultats d'une force qui devient nécessairement indépendante »[1].

L'enseignement agricole

Le deuxième projet annoncé par Flocon, l'organisation de l'enseignement agricole, doit moins aux « agriculteurs ». Certes, ce sont d'eux que sont venues les premières initiatives en matière d'enseignement agricole. Tourret, qui succède à Flocon à la fin du mois de juin, le reconnaît dans l'exposé des motifs du projet de loi : « nous n'innovons pas », écrit-il avant de citer Mathieu de Dombasle, fondateur en 1826 d'un institut rattaché à sa ferme expérimentale de Roville, ainsi que les instituts de Grignon (créé en 1828), Grand-Jouan (créé en 1830) et La Saulsaie (créé en 1842), tous trois « œuvres de l'industrie privée » mais subventionnés par l'Etat à partir des années 1830-1840[2]. Comme les animateurs du mouvement agricole, les républicains sont en effet convaincus que le progrès agricole viendra du développement de la science agronomique et de sa diffusion aux cultivateurs. Mais les agriculteurs ont toujours été divisés sur la question du rôle de l'Etat dans l'organisation de cet enseignement, beaucoup d'entre eux préférant faire une large part à l'initiative privée. En 1848, les républicains envisagent au contraire de placer l'enseignement professionnel agricole sous l'égide de l'Etat.

Dans le discours de Flocon, il s'agit avant tout de donner un caractère scientifique aux intérêts que les chambres consultatives devront représenter. Contrairement à son successeur, qui insistera longuement sur les progrès que la diffusion des savoirs et techniques agronomiques permettrait de faire à l'agriculture, le ministre de l'agriculture et du commerce présente alors le projet dans son articulation à la représentation de l'agriculture : « avant de

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[2] Exposé des motifs et projet de décret sur l'organisation de l'enseignement agricole, présentés par le citoyen Tourret, ministre de l'agriculture et du commerce. *Moniteur universel*, 22 juillet 1848, p.1725-1727.

Pour une chronologie des vicissitudes rencontrées par l'enseignement agricole au cours du XIX^{e} siècle, on consultera les ouvrages suivants :

Michel BOULET, Anne-Marie LELORRAIN, Nadine VIVIER. *1848, le printemps de l'enseignement agricole*. Dijon : Educagri, 1998. 141 p.

Michel BOULET, Nelly STEPHAN. *L'enseignement agricole en Europe : genèse et évolution*. Paris/Hongrie/Italie : L'Harmattan, 2003. 232 p.

Thérèse CHARMASSON, Anne-Marie LELORRAIN, Yannick RIPA. *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*. Paris : INRP/Publications de la Sorbonne, 1992. 745 p.

parler des intérêts d'une chose, dit-il, il faut la constituer, il faut la créer ». Et il ajoute, enchaînant ainsi la question des chambres consultatives de l'agriculture avec celle de l'enseignement professionnel agricole :

> « Où est l'agriculture ? *(Interruption. Une voix* : Dans les champs !) Attendez ! Précisément. Comment, chez la nation la plus intelligente, et la plus active, et la plus industrieuse du monde, on souffre que la première de toutes les sciences *(Oui ! oui !)*, voilà, je crois, la première fois que le mot est dit à une tribune, que la première de toutes les sciences ait été complètement oubliée par les Gouvernements »[1].

Quand il n'y aura « pas un arrondissement en France où la science de l'agriculture et les sciences qui s'y rattachent et qui en sont inséparables, ne seront professées par des hommes dont le savoir réel, dont l'intelligence réelle auront été examinés et constatés par l'Etat lui-même »[2], alors les électeurs et les éligibles aux chambres d'agriculture pourront exprimer et formuler sans difficulté les intérêts agricoles qu'ils sont supposés défendre. La rencontre de la science et de la représentation n'est pas rare dans le discours républicain : ici comme ailleurs, on attend des délibérations qu'elles débouchent sur des décisions conformes aux lois générales que la science aura révélées[3]. C'est pourquoi l'Etat doit garder le contrôle de l'enseignement agricole : garant de l'intérêt général, il est aux yeux des républicains le seul à même de constater avec impartialité le « savoir réel » des enseignants. La science agricole, dont la validité est garantie par l'Etat, a ainsi vocation à « constituer », à « créer » l'agriculture par l'établissement de ses principes et de ses lois, tandis que les représentants agricoles, dûment informés, en définiront les intérêts.

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[2] *Ibid.*

[3] Voir par exemple Sudhir HAZAREESINGH. *Intellectual founders of the Republic : five studies in nineteenth-century French republican political thought*. Oxford : Oxford University Press, 2004. X-339 p.

Et pour une période ultérieure, Patrice DECORMEILLE. Sources et fondements de la philosophie politique des 'républicains de gouvernement'. In HAMON, Léo dir. *Les opportunistes : les débuts de la République aux républicains*. Paris : MSH, 1991. p.17-48.

« La voie nouvelle vers laquelle tend la société »

Les colonies agricoles

Le troisième projet, relatif à la colonisation agricole de la France, reprend quant à lui les propositions des radicaux et de certains socialistes. Il s'agit, toujours selon Flocon, de profiter de la « grande quantité de terrains » disponibles en France pour donner du travail à tous ceux qui en demandent, ouvriers agricoles mais surtout ouvriers de l'industrie en butte au chômage. La question sociale trouve ainsi une solution qui ne bouleverse pas les fondements de la société :

> « Nous n'avons pas quant à nous, souligne Flocon, de ces idées qui puissent être formulées de manière à troubler, à porter une atteinte sensible au repos de la société, à ce qui fait aujourd'hui sa force et sa puissance. Nous pensons cependant que ni un gouvernement, ni une assemblée, ni une époque ne peuvent absolument déclarer que l'humanité a dit son dernier mot »[1].

Le ministre reste d'ailleurs prudent sur la teneur du projet : certains travaux « peuvent être confiés à de vastes ateliers mobiles », mais il en existe « d'autres, beaucoup d'autres qui, dans une autre mesure, peuvent être l'indication de la voie que le pays doit suivre à l'avenir »[2]. Exploitation collective des terrains domaniaux, encouragement à la propriété et/ou distribution des terres inoccupées ? Flocon maintient une indétermination qui relève sans doute autant de la composition du gouvernement – deux radicaux pour sept modérés[3] – que de considérations stratégiques – il s'adresse à une Assemblée où les conservateurs sont nombreux. Ainsi, quand Leroux s'inquiète du retard pris dans la mise en place des colonies agricoles, il lui répond par la nécessité de l' « étayer » par les projets de représentation et d'enseignement agricoles, « depuis longtemps réclamés » et « dont l'utilité doit être incontestable aux yeux de tous » :

> « Le troisième projet étant d'un autre ordre et devant inaugurer d'une autre façon l'avènement du gouvernement républicain, non plus parce qu'il aurait dû être présenté sous l'ancien gouvernement, mais parce qu'il indique la voie nouvelle vers laquelle

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[2] *Ibid.*

[3] Bastide aux Affaires étrangères, Recurt à l'Intérieur, Trélat aux Travaux publics, Cavaignac à la Guerre, Crémieux à la Justice, Bethmont aux Cultes et Duclerc aux Finances sont des républicains modérés. Flocon à l'Agriculture et au Commerce et Carnot à l'Instruction publique représentent quant à eux la fraction avancée du mouvement républicain. Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.72.

tend la société, ce projet aurait au dehors et ici même moins de chance d'être accueilli et d'être utile s'il avait été isolé. Voilà pourquoi j'ai retardé la présentation de ce projet jusqu'au moment où je pourrais le présenter avec les deux autres »[1].

Le ministre de l'agriculture et du commerce, républicain radical, apparaît en effet ici comme l'homme de la synthèse : son programme agricole vise à concilier la représentation des intérêts approuvée par les modérés et le projet social des radicaux et radicaux-socialistes.

La démocratisation de la politique agricole

L'insistance que Flocon met à distinguer les projets qui auraient dû « être présentés sous l'ancien gouvernement » de celui qui consacre à ses yeux « l'avènement du gouvernement républicain » ne doit pourtant pas nous conduire à sous-estimer les profondes transformations que l'instauration du suffrage universel masculin impose à la politique agricole dans son ensemble.

Ainsi, quand les grands propriétaires terriens cherchaient à infléchir la politique agricole sous la Monarchie de Juillet, ils pensaient d'abord à leurs propres intérêts et se réservaient le droit d'élire les chambres consultatives ou d'envoyer leurs contremaîtres dans les fermes-écoles subventionnées par l'Etat. Mais quelle légitimité leur reste-t-il lorsque le suffrage universel masculin vient de donner au plus modeste des paysans le droit de vote à l'Assemblée nationale ? La question s'est posée très tôt parmi les animateurs du mouvement agricole. Dès février 1848, le *Journal d'agriculture pratique* s'interroge sur la légitimité des grands propriétaires terriens, exploitants et/ou agronomes, à incarner les intérêts agricoles. Pierre Garnier remet ainsi en cause le Congrès central de l'agriculture :

> « Aujourd'hui qu'avec la République a été largement proclamé le principe de la discussion libre, aujourd'hui que la représentation de tous les intérêts va descendre jusque dans ses dernières limites, au sein des classes rurales comme dans les villes, quel caractère reste-t-il à une réunion d'hommes étrangers pour la plupart à la carrière agricole, n'ayant d'autres titres que des délégations plus ou moins irrégulières de quelques comices, ou la qualité de membres de l'une des deux Chambres que vient de fermer la nouvelle révolution ? »[2]

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1416.

[2] Pierre GARNIER. Chronique agricole de janvier. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1848, tome V, p.105-111.

La Révolution de février implique en effet la redéfinition de la politique agricole : les paysans doivent désormais en être les principaux initiateurs et les principaux bénéficiaires. En témoignent les discussions suscitées en 1848-1849 par les deux projets présentés par Flocon comme issus de revendications anciennes, et repris par Tourret, son successeur au ministère du commerce et de l'agriculture : la création des chambres consultatives d'agriculture, la mise en place de l'enseignement agricole. Le premier projet, qui n'a pu être discuté avant la fin de la législature, vise ainsi à intégrer la paysannerie : il prévoit en effet que « les propriétaires ruraux, les fermiers, les métayers, c'est-à-dire les chefs de famille seuls, forment le corps électoral de la chambre consultative »[1]. Certains grands propriétaires terriens souhaiteraient même aller plus loin en ouvrant le corps électoral aux ouvriers agricoles. Le congrès agricole, qui a réuni une commission sur le sujet, propose une version plus démocratique du projet : comme l'indique le rapporteur, Hély-d'Oissel, la commission a « pensé qu'il fallait éviter même l'apparence d'un privilège, et que ce serait d'ailleurs un puissant moyen de moralité et d'encouragement, que d'appeler aux élections agricoles les ouvriers ou les manœuvres qui se livrent habituellement aux travaux de la campagne, et offrent d'ailleurs les garanties ordinaires de domicile et de résidence »[2].

De même, si l'on néglige la question du coût du projet relatif à l'enseignement agricole, qui occupe longuement les représentants, la principale préoccupation reste son caractère démocratique : les paysans en seront-ils bien les principaux bénéficiaires ? Deux visions s'opposent : les uns, avec Flocon, sont convaincus que le « projet a pour but de répandre l'enseignement dans toutes les classes »[3] ; les autres, avec Dezeimeris, médecin converti à l'agronomie et républicain modéré, en doutent. Selon ces derniers, les fermes-écoles créées ne toucheront que la classe restreinte des grands et moyens propriétaires : les paysans – environ 25 millions d'individus – en seront exclus, parce que leur « vie se passe tout entière dans des travaux purement matériels ou mécaniques, dans l'exploitation de leurs champs » et qu'ils « ne vont point écouter les professeurs, suivre les cours que vous ouvrez dans les villes, [et]

---

[1] Exposé des motifs et projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture, présentés par le citoyen Tourret, ministre de l'agriculture et du commerce. *Moniteur universel*, 12 décembre 1848, p.3562-63.

[2] Séance du 8 juin 1849, Congrès agricole. Reproduit dans HELY-D'OISSEL. *Chambres consultatives d'agriculture.* Paris : J.-P. Gros, 1849. 14 p.

[3] Séance du 22 septembre 1848. *Moniteur universel*, 23 septembre 1848, p.2561.

n'iront pas davantage voir ce qui se passera dans les fermes-écoles, que vous croyez établir à leur usage »[1].

La politique agricole des quarante-huitards est donc plus ambitieuse qu'il n'y paraît d'emblée. Elle prétend en effet instituer le cadre dans lequel l'agriculture pourra non seulement prospérer, grâce à des mesures à la fois scientifiquement éprouvées et conformes aux vœux des intéressés, mais aussi former le socle d'une République paysanne, que le travail du sol garantit de la misère sociale et des errements politiques. Elle reflète en outre la confiance des républicains dans le régime représentatif, dont les principes doivent être selon eux étendus aux questions économiques et sociales : à l'heure du suffrage universel, les populations sont ainsi invitées à défendre leurs intérêts à travers des représentants qui, conscients de ne rien devoir qu'à leurs électeurs, s'attacheront à les satisfaire.

La confrontation des débats parlementaires à des sources plus spécifiquement issues du mouvement agricole, leur mise en rapport avec les discussions plus anciennes dont ils héritent, ont ainsi permis de mettre en lumière la capacité du discours républicain à intégrer présupposés socio-économiques et postulats politiques. A côté du mythe rural français, la figure du petit paysan propriétaire émerge en effet comme un modèle à la fois économique, social et politique. Elle constitue d'abord une *réponse socio-économique* à la *question sociale* de la misère paysanne et ouvrière et à la *question politique* de l'élargissement du suffrage ; mais elle conduit aussi les républicains à formuler une *réponse politique et institutionnelle* à la *question sociale* : l'émancipation économique et intellectuelle que doit permettre le développement de la petite propriété n'a pas en effet vocation à exclure de la sphère politique les intérêts matériels, dont la légitimité vient d'être consacrée par l'instauration du suffrage universel ; elle doit au contraire conduire à leur révélation et satisfaction à travers la représentation qui, politique ou spéciale, garantit leur généralité (ils sont ceux du plus grand nombre) et leur rationalité (ils sont issus d'une délibération éclairée). Parce qu'il concilie reconnaissance des aspirations sociales et foi dans le système représentatif, un tel modèle semble donc à même de répondre aux espoirs suscités par la Révolution de février : l'entrée

[1] *Ibid.* p.2560.

des masses en politique y est inscrite dans le prolongement des principes de 1830 mais suscite également une réflexion qui porte à la fois sur les conditions socio-économiques de la participation politique et sur la légitimité nouvelle que les intérêts matériels des populations revêtent désormais dans le débat politique.

II - L'épreuve du vote rural

Les histoires de la Seconde République exhalent bien souvent un parfum d'amertume très flaubertien : la déception et le désenchantement semblent au cœur de l'éducation sentimentale et politique des quarante-huitards, « héros malheureux » de la mémoire républicaine[1]. Les chercheurs ont surtout été sensibles au « traumatisme initial » qu'inaugurent les journées de juin en opposant frontalement l'Assemblée des représentants du peuple et les ouvriers de Paris[2] : 1848 apparaît alors comme le moment d'une « prise de conscience » douloureuse, celle du « divorce entre l'idéal républicain, désormais réalisé par le suffrage universel, et la démocratie sociale, dont l'espérance est portée par les travailleurs parisiens »[3]. Quand elle est évoquée, la question du vote rural, largement acquis aux adversaires de la République dès les premières élections[4], est présentée comme une déception d'un autre ordre, qui suscite une interrogation non sur un « défaut du politique », impuissant à résoudre la question sociale[5], mais sur la capacité politique des masses : elle conduit les républicains à une réflexion sur l'éducation de la démocratie et les moyens de protéger la

---

[1] Maurice AGULHON. *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*. Paris : Seuil, 1992. p.250. (Première édition : 1973)

[2] Jacques DONZELOT. *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Fayard, 1984. p.20.

[3] Robert CASTEL. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. p.270.

[4] Parmi les quelque 900 représentants élus le 23 avril 1848, environ 650 se disent républicains dont 500 modérés. Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.66.

Mais George Fraser a montré qu'il fallait nuancer ce chiffre en tenant compte notamment des prises de position des représentants dans les chambres précédentes et dans les débats à venir. Il évalue quant à lui à 270-280 le nombre de républicains modérés et à 70-80 le nombre de radicaux, socialistes compris, dessinant ainsi une chambre beaucoup plus conservatrice qu'on a pu le dire. George W. FRASER. The French election of april 23, 1848 : suggestions for a revision. *French historical studies*, printemps 1968, vol.V, n°3, p.285-298.

La défaite des « républicains de la veille » est encore plus manifeste lors de l'élection présidentielle : Louis-Napoléon Bonaparte y est élu à plus de 5 400 000 voix, soit environ 74% des suffrages exprimés.

[5] Jacques RANCIERE. La représentation de l'ouvrier ou la classe impossible. In LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc dir. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. p.89-111.

République contre elle-même, en la plaçant au-dessus du suffrage universel[1]. Si la question ouvrière met en difficulté les conceptions politiques des républicains, sommés de reconnaître que l'instauration du suffrage universel n'a pas suffi à résoudre la question sociale, la question paysanne semble ainsi poser avant tout un problème pratique, celui de la conquête du pouvoir dans un pays qui n'était pas préparé à la République. Le modèle paysan mis en lumière au précédent chapitre incite pourtant à reconsidérer les conséquences du vote rural sur la pensée républicaine. C'est en effet dans les campagnes que les républicains espéraient fonder un ordre social à même de soutenir le nouvel ordre politique, qui devait, à son tour, assurer et affermir l'émancipation socio-économique des populations. C'est grâce à l'extension de la petite propriété foncière qu'ils avaient espéré faire advenir une République qui soit à la fois politique et sociale. Dès lors, le vote rural, majoritairement hostile à la République, ne remet-il pas en question, au même titre que les émeutes ouvrières, les convictions politiques des républicains ? Si, contrairement aux journées de juin, le comportement électoral des paysans n'a pas paru peser sur les conceptions de la République mais bien plutôt sur les conditions de son instauration en France, c'est que les républicains eux-mêmes en ont proposé une analyse qui tend à réduire la question paysanne à celle des rapports de force sur le terrain : ainsi présenté, le vote rural ne vient pas remettre en cause le modèle républicain sur le fond, il oblige seulement à en différer la réalisation (A). Mais le poids des circonstances n'est pas sans effet sur le débat politique : il conduit à une réflexion sur le principe de la représentation et sur le rôle politique des intérêts matériels, qui oblige les républicains à reformuler en partie le modèle du petit paysan propriétaire (B).

A - Le poids des rapports de force au début de la Seconde République

1) Le ralliement des « agriculteurs »

Aux élections à l'Assemblée constituante, tenues le 23 avril 1848, le peuple des campagnes a dans l'ensemble préféré aux républicains d'anciens notables, souvent ralliés au nouveau régime, des « républicains du lendemain ». La scène décrite par Tocqueville dans ses

[1] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France.* Paris : Gallimard, 1992. p.447-515. (Folio. Histoire ; 100)

Souvenirs n'est pas unique : dans de nombreux villages, les paysans sont allés au vote sous l'égide du grand propriétaire terrien du lieu[1]. Qu'ils s'en réjouissent ou s'en désolent, les contemporains ne s'en étonnent pas. Les notables disposent en effet d'atouts indéniables, en particulier les « agriculteurs », ces grands propriétaires terriens que les changements de régime du début du siècle ont incités à se retirer des affaires politiques pour se consacrer à l'exploitation de leurs domaines. Investis dans l'agriculture pour compenser leur déclin politique, ils ont en effet créé des liens étroits avec les populations rurales à travers le salariat, l'embauche saisonnière ou le prêt de matériel.

Cette relation privilégiée avec la paysannerie est d'ailleurs au cœur du rôle qu'ils souhaitent tenir depuis les années 1830-1840. Il s'agissait alors de consolider leur autorité économique et sociale en s'affirmant « agriculteurs pratiques »[2] contre les « agriculteurs amateurs » d'une part – ces notables qui n'ont de l'agriculture qu'une connaissance livresque mais qui les concurrencent dans les sociétés d'agriculture, les établissements d'enseignement et autres institutions agricoles – et contre les « chimistes-agronomes » d'autre part, qui les supplantent à partir des années 1840 dans la recherche scientifique et technique[3]. La mise en avant de leur expérience du terrain leur permettait en effet de remettre en cause le rôle des amateurs et des chimistes dans le progrès agricole : ces derniers étaient accusés de se livrer à des spéculations théoriques coupées de leurs applications concrètes dans les exploitations agricoles non seulement parce qu'ils en ignoraient les conditions matérielles – climat, sol, débouchés, main d'œuvre – mais aussi parce qu'ils ne se préoccupaient pas suffisamment selon eux de leur diffusion au plus grand nombre – les petits paysans, supposés figés dans des pratiques ancestrales. Au contraire, la « classe intermédiaire » des agriculteurs pratiques avait l'avantage d'être « assez éclairée pour comprendre l'agronome, assez pratique pour être comprise du paysan », et pouvait ainsi prendre en charge la vulgarisation des innovations

---

[1] Alexis de TOCQUEVILLE. Souvenirs. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 2004. Tome 3, p.806-807. (Bibliothèque de la Pléiade)

[2] C'est le cas du réseau qui se constitue autour du *Journal d'agriculture pratique*, déjà évoqué dans le premier chapitre.

[3] Nathalie JAS. *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture : les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*. Paris : Editions des archives contemporaines, 2001. 433 p.

scientifiques et techniques[1]. Pour Adrien de Gasparin, l'un des plus actifs d'entre eux, c'est donc « l'agriculteur qui est l'âme directrice de l'entreprise agricole » : « sans lui, ajoute-t-il en songeant à l'agronome et au paysan, l'agriculture n'est qu'une abstraction ou une routine »[2]. Dès les années 1830, ces grands propriétaires fonciers, plus souvent légitimistes ou orléanistes que républicains, ont ainsi fondé leur position incontournable en matière agricole non seulement sur leurs compétences à la fois scientifiques et pratiques mais aussi et surtout sur leur proximité avec la paysannerie.

On comprend dès lors l'aubaine qu'a pu représenter pour eux l'instauration du suffrage universel masculin : en faisant des paysans l'électorat majoritaire, elle leur donne l'occasion de convertir leur influence économique et sociale auprès des populations rurales en pouvoir politique[3]. Certes, la plupart d'entre eux ne souhaitaient pas la Révolution de février et s'en effraient d'abord. Beaucoup sont en outre déçus de l'orientation prise par le Gouvernement provisoire. Alix Sauzeau, agriculteur, membre du Congrès central et correspondant de la Société nationale et centrale d'agriculture, s'en inquiète dès le mois de mars dans la préface d'un mémoire intitulé *Les Paysans ou la politique et l'agriculture*. La Révolution de février, écrit-il, lui a semblé un moment rendre son travail « inutile et sans objet » : ne pouvait-elle pas « plus que tous les écrits du monde, dans son œuvre de régénération de la société, contribuer à changer la position et le sort des populations rurales, et dès lors accomplir l'œuvre économique dont nous poursuivons, dans notre écrit, la réalisation » ? Mais la composition de la Commission du Luxembourg pour l'organisation du travail, majoritairement issue du mouvement ouvrier, ainsi que l'immobilisme du Gouvernement provisoire en matière agricole l'ont rapidement détrompé : « notre espoir n'avait donc été qu'un rêve ; nous pouvons avouer que notre désillusionnement ne fut pas sans quelque

---

[1] Louis MOLL. Des fermes-écoles. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1848, tome V, p.5-13. Louis Moll était alors professeur d'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers et cultivateur dans la Vienne.

[2] Adrien de GASPARIN. L'Agronome, le Cultivateur et l'Agriculture. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1850, tome I, p.280. Adrien de Gasparin est le père d'Agénor de Gasparin, souvent plus connu des historiens et politistes.

[3] C'est d'ailleurs pour des raisons similaires que certains légitimistes s'étaient ralliés à un élargissement du suffrage sous la Monarchie de Juillet, conscients que leur influence s'exerçait davantage sur les populations exclues du vote que sur les électeurs censitaires.

amertume »[1]. C'était oublier que, dans l'esprit des républicains modérés majoritaires au sein du Gouvernement provisoire, la Commission du Luxembourg, créée le 28 février 1848, incarne moins l'avènement de la République qu'un compromis avec l'extrême-gauche, que le soutien du peuple de Paris et des ouvriers toujours plus nombreux dans les ateliers nationaux rend incontournable[2]. Pour ces hommes soucieux d'assurer la légitimité du nouveau régime, c'est à l'Assemblée constituante bientôt élue qu'il revient d'inaugurer la politique républicaine. Sauzeau lui-même peut ainsi garder espoir. La négligence dont le Gouvernement provisoire fait preuve à l'égard des campagnes n'est que passagère, et finalement compréhensible :

> « Avec un peu de réflexion, poursuit-il, il nous fut aisé de comprendre que, si la Révolution de février a fait surgir des hommes dévoués au bien public, elle a été incapable de leur inculquer, comme par enchantement, les connaissances qu'ils n'avaient pas préalablement acquises ; que, si les sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité pénètrent facilement dans le cœur des hommes, leur application économique ne peut s'opérer que par des hommes éclairés et qui aient fait des études spéciales pendant de longues années.
>
> Les anciens pouvoirs n'ont jamais rien fait pour l'agriculture ; ils ont toujours opposé à ses réclamations une résistance qui était ou systématique ou le fruit de l'ignorance. Les pouvoirs de notre jeune république ne peuvent pas avoir et n'ont pas de système arrêté contre l'intérêt agricole ; mais, s'ils sentent instinctivement l'importance des éléments qu'il peut fournir à la constitution de la France, ils ne l'ont pas vu d'assez près pour le comprendre parfaitement : ils ont donc besoin que tous les hommes spéciaux les éclairent et apportent, pour la construction de l'édifice social, les matériaux qu'ils ont pu recueillir »[3].

Sauzeau n'est pas le seul à appeler les « hommes spéciaux » à se rallier au nouveau régime. Dès le mois de février, les rédacteurs du *Journal d'agriculture pratique* ont cherché à lutter contre la peur qui s'est emparée de leurs lecteurs : « la peur a tort, elle a toujours tort », note Pierre Garnier dans sa chronique. Et de prôner à son tour le ralliement à la République, qui pourrait bien offrir un nouveau destin politique aux agriculteurs : « faites-la forte afin que

---

[1] Alix SAUZEAU. *Les Paysans ou la politique et l'agriculture*. Paris : Imprimerie et librairie d'agriculture et d'horticulture de Mme Vve Bouchard-Huzard, 1849. p.VIII. L'ouvrage est à l'origine un mémoire soumis en février 1848 à la Société d'économie charitable, société fondée en 1847 par Armand de Melun et qui rassemble des personnalités issues de l'orléanisme, du catholicisme libéral et surtout du légitimisme, dans le but de contribuer au progrès de la science sociale.

[2] Les ateliers nationaux, ouverts le 27 février 1848, accueillent bientôt plus de 100 000 ouvriers.

[3] Alix SAUZEAU. *Op. cit.* p.VIII-IX.

cette force venant de vous, se développe pour vous »[1]. Il n'est plus question pour eux de constituer, comme ils l'avaient fait jusqu'ici, des groupes de pression en faveur des intérêts agricoles. Ne sont-ils pas les meilleurs représentants de la majorité rurale ? « Ce ne sera pas nous, poursuit Garnier, qui, en présence de l'immensité des intérêts aujourd'hui en question, irons opposer tel intérêt à tel autre : à quoi bon d'ailleurs, la cause agricole est si large qu'elle se confond avec l'intérêt du pays tout entier ». Il paraît d'ailleurs simple de convaincre les paysans de choisir leurs représentants parmi l'élite rurale. Dans un passage déjà cité au chapitre précédent, Garnier affirme ainsi à propos du paysan : « si l'homme qu'il choisira doit représenter ses intérêts comme citoyen, il doit comprendre également ses besoins comme cultivateur, car toutes les questions vitales pour l'agriculture seront débattues dans l'Assemblée constituante »[2].

Les débuts de la Seconde République donnent raison aux animateurs du mouvement agricole. Les élections à l'Assemblée constituante, on l'a dit, leur sont favorables. Le gouvernement reprend en outre au moins en partie leurs revendications en matière agricole : c'est le cas, comme on l'a vu plus haut, du projet relatif aux chambres consultatives. La configuration politique du moment débouche ainsi sur une situation parfois paradoxale : ce sont les agriculteurs eux-mêmes, « républicains du lendemain » le plus souvent, plus rarement « républicains de la veille » ou ouvertement légitimistes, qui réclament l'accomplissement total de l'avènement politique des paysans, parfois au-delà de ce que désirent les républicains au pouvoir. Les discussions que suscite la politique agricole du nouveau gouvernement en donnent un bon exemple. Quoique favorable au nouveau régime, Dezeimeris, représentant du peuple et rédacteur au *Journal d'agriculture pratique*, s'élève en septembre 1848 contre le projet d'enseignement agricole, au motif qu'il s'adresse trop exclusivement à la petite bourgeoisie rurale et non à l'ensemble de la paysannerie. Le projet « ne fait rien pour les petits cultivateurs », dit-il avant d'affirmer : « en deux mots, je veux démocratiser ce projet, je veux que les paysans en retirent quelque chose »[3]. De même on l'a vu, le Congrès agricole, qui réunit de grands propriétaires fonciers soucieux d'attirer l'attention des gouvernements sur les besoins de l'agriculture, exprime en juin 1849 par la bouche d'Hély-d'Oissel son

---

[1] Pierre GARNIER. Chronique agricole de février. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1848, tome V, p.154-159.

[2] *Ibidem.*

[3] Séance du 22 septembre 1848. *Moniteur universel*, 23 septembre 1848, p.2561. Voir chapitre I.

souhait d'intégrer au corps électoral des chambres consultatives d'agriculture non plus seulement les chefs d'exploitation mais aussi les ouvriers agricoles[1]. En effet, les élites agricoles ont tout intérêt à parler au nom du petit peuple des campagnes : au temps du suffrage universel, la défense de leurs intérêts passe par la défense des intérêts de la paysannerie.

2) La condamnation des influences de clocher

Les premières déceptions

Mais avant même la tenue des élections, le ralliement des agriculteurs paraît suspect aux républicains qui craignent les « influences de clocher ». L'expression évoque la dépendance économique et morale dans laquelle les notables tiennent les travailleurs de la terre, ouvriers agricoles, petits fermiers, métayers ou encore petits propriétaires que leurs parcelles ne suffisent pas toujours à nourrir.

Dans la pensée des nouveaux dirigeants, l'adoption du suffrage universel tel que l'organise le décret du 5 mars 1848 devait permettre de les anéantir. L'entrée des masses en politique leur semble d'abord ruiner toute tentative de corruption : il paraît désormais impossible à un candidat d'acheter des suffrages si nombreux. L'argument n'a cessé d'être invoqué sous la monarchie de Juillet contre le suffrage censitaire, qui, en réservant le droit de vote à un petit nombre d'électeurs, avait pu encourager certains candidats à promettre places et autres récompenses en échange de leur élection.

Le scrutin départemental sonne en outre la fin du clientélisme. Comme l'écrit Armand Marrast, directeur du *National* et membre du gouvernement provisoire,

> « pour obtenir les suffrages de la majorité des électeurs d'un département, il faut leur offrir par un civisme connu, par un dévouement éprouvé, de grandes garanties. Là, la fortune, la parenté, et l'influence qu'elles donnent dans des localités plus restreintes, perdent tout leur empire »[2].

---

[1] Séance du 8 juin 1849, Congrès agricole. Reproduit dans HELY-D'OISSEL. *Chambres consultatives d'agriculture.* Paris : J.-P. Gros, 1849. 14 p. Voir chapitre I.

[2] Armand MARRAST, Jacques-François DUPONT DE BUSSAC. *De l'organisation du suffrage universel*. Paris : Pagnerre, 1848. p.71.

Enfin, le vote au chef-lieu de canton doit dresser un dernier obstacle aux influences de clocher en soustrayant les électeurs à l'action des notables : loin de la commune où l'autorité des plus riches s'exerce puissamment, plus nombreux, les citoyens ne seront-ils pas en effet encouragés à s'émanciper des anciennes tutelles ?

A la veille des premières élections au suffrage universel, les républicains craignent pourtant que le système électoral adopté ne suffise pas à assurer l'indépendance des électeurs à l'égard des autorités sociales traditionnelles. Soucieux d' « éclairer les campagnes », les plus radicaux d'entre eux réclament avec Auguste Blanqui le report des élections à la Constituante. Il leur est accordé par le Gouvernement provisoire mais ne saurait les satisfaire : initialement prévues pour le 9 avril 1848, elles sont finalement repoussées au 23 et confirment la crainte des républicains.

> « Dans les cantons ruraux, écrit-on dans *Le National de l'Ouest*, le suffrage universel n'a été qu'une fiction. En effet, d'une part, nombre de grands propriétaires ont exercé sur leurs paysans une influence à laquelle ceux-ci ne pouvaient pas se soustraire ; de l'autre, les prêtres, transformés en capitaines et colonels électoraux, ont enrégimenté les habitants des campagnes et les ont eux-mêmes conduits au scrutin. Ce ne sont donc pas les habitants des campagnes qui ont voté individuellement, ce sont les grands propriétaires et les prêtres qui ont voté par le moyen des électeurs qu'ils tenaient sous leur dépendance »[1].

Tout en saluant l'ordre dans lequel les élections ont eu lieu, les républicains s'indignent en effet de l'encadrement auquel les notables ont soumis les populations rurales. La façon dont ils ont converti en suffrages leur rôle économique et social leur paraît constituer une pression intolérable : souvent conduits en cortège au chef-lieu de canton par le prêtre ou le grand propriétaire du lieu, les électeurs pouvaient-ils se « soustraire » à leurs consignes de vote, étroitement associées aux services rendus ? Le citoyen modeste n'a-t-il voté dans « la crainte de perdre sa ferme, sa métairie, sa petite place à l'atelier »[2] ? A gauche, le constat est *quasi* unanime : dans les campagnes, où vit la majorité des électeurs, les élections n'ont pas été libres.

---

[1] Cité par *Le Siècle*, 1er mai 1848, p.2.

[2] De la sincérité des élections. *La démocratie pacifique*, 26 avril 1848, p.1.

Le suffrage universel masculin devait permettre de représenter enfin à l'Assemblée des populations qui jusqu'ici n'avaient pas le droit de vote[1], et il a servi en réalité les anciens notables qui ont en quelque sorte fait écran : les anciennes hiérarchies ont résisté au pouvoir égalisateur et individualisant du suffrage universel et confisqué le pouvoir du peuple. Quand les grands propriétaires terriens se réjouissent finalement de l'élargissement du corps électoral, l'analyse républicaine des résultats électoraux oppose le peuple des villes, déjà émancipé, au peuple des campagnes, encore soumis aux autorités sociales. Les plus radicaux vont jusqu'à contester la légitimité des élections : avant même la proclamation des résultats, la *République* menace d'en appeler « aux travailleurs de Paris qui ont fait la Révolution de février » contre l'Assemblée nationale[2]. Leurs adversaires font bien sûr le raisonnement inverse : pour « les républicains du lendemain », le suffrage universel masculin a au moins eu le mérite de faire entendre la voix du « vrai peuple », celle des campagnes attachées au « règne de l'ordre et de la conservation »[3]. Telle est l'ironie tragique qui préside aux premières élections de la Seconde République : le suffrage universel devait consacrer l'avènement de la République ? Il permet à ses adversaires de se réclamer de la démocratie. Les animateurs du mouvement agricole reconnaissent bientôt qu'« en 1848, les républicains d'entre nous [ont] couvert les conservateurs de leur drapeau »[4]. Certains royalistes appellent même à soumettre au suffrage universel le retour de la monarchie[5] ou se rallient à une monarchie parlementaire qui concilierait « la monarchie héréditaire et le vote universel »,

---

[1] Les républicains passent généralement sous silence les élections municipales auxquelles, on l'a vu, de nombreux paysans participaient en vertu de la loi du 21 mars 1831. La raison en est sans doute à chercher dans leur rejet de la loi, accusée de confirmer la centralisation du régime, et dans le mépris dans lequel ils tiennent les luttes claniques supposées dominer les élections villageoises, comme on le verra dans les débats consacrés à la décentralisation. Voir chapitre IV.

[2] *La République*, 1er mai 1848, p.1.

[3] *L'Assemblée nationale*, 29 avril 1848, p.1.

[4] Jean-Edmond BRIAUNE. Moyens de remédier aux souffrances de l'agriculture. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-décembre 1850, tome 1, p.523-528.

[5] C'est le cas en particulier du marquis de La Rochejaquelein, qui sous la Monarchie de Juillet s'était rallié à la réforme électorale. Voir ses brochures : Henry de LA ROCHEJAQUELEIN. *Circulaire pour la réforme électorale au nom du Comité de la presse monarchique*. Paris : Sapia, 1847. 4 p. ; *Circulaire pour présenter l'apologie d'une attitude personnelle au milieu du parti légitimiste*. Paris : lithographie de Bénard, s.d. 3 p. ; *A mon pays : défense de ma proposition sur l'appel à la nation, suivie de la séance de l'assemblée nationale du 27 mars 1850, des considérants et de la proposition*. Paris : Garnier Frères, 1850. 72 p. ; *Trois questions soumises à la nation !* Paris : Allouard et Kaeppelin, 1850. 135 p. ; *La révision de la constitution et l'appel au peuple*. Paris : Allouard et Kaeppelin, 1851. 15 p.

persuadés que les populations rurales qui constituent la majorité de l'électorat sont « essentiellement monarchiques »[1].

Le péril réactionnaire

Quand une partie de la droite se rallie au suffrage universel, les républicains semblent faire volte-face : évoquer la soumission des paysans aux anciens notables pour expliquer le vote rural ne revient-il pas à mettre en cause non seulement les espoirs que les républicains avaient placés dans le petit propriétaire terrien mais aussi leur foi dans la capacité politique du peuple et plus largement dans le suffrage universel ? Au lendemain des élections du 23 avril 1848, bon nombre de publicistes soulignent cet « étrange renversement des rôles et des théories »[2] et mettent en garde les républicains trop prompts à regretter l'immaturité politique des ruraux :

> « Prenez garde ! peut-on ainsi lire le 2 mai dans *Le Journal des débats*, le peuple n'est donc pas mûr pour le suffrage universel ? Sa volonté souveraine, quelle qu'elle soit, n'est donc pas la raison et la justice mêmes ? »[3]

Pour les républicains, le soupçon est intolérable : lorsqu'ils dénoncent les influences de clocher, ils ne visent pas le peuple mais les anciens notables, accusés de manipuler le suffrage universel. Il n'est pas question de condamner le paysan mais de le sauver du péril monarchique qui le guette. A cet égard, la condamnation des influences locales témoigne moins d'un « renversement des rôles et des théories » que d'une certaine radicalisation du discours républicain. Il s'agit toujours d'émanciper le peuple, mais cette émancipation ne s'exerce plus contre un passé abhorré mais congédié par la Révolution de février : elle doit être conquise ici et maintenant contre les forces réactionnaires qui, loin de disparaître devant le suffrage universel, tentent de le retourner contre la République.

Les discussions que suscite jusqu'en 1849 le vote au chef-lieu de canton illustrent bien la façon dont le vote rural ravive et accentue les anciens clivages. C'est la droite qui engage les hostilités, à l'automne 1848, en cherchant à inscrire le vote à la commune dans la Constitution. Déçue par le texte finalement adopté, qui conserve le vote au chef-lieu de canton

---

[1] Charles de CAQUERAY. *De l'alliance entre la monarchie héréditaire et le vote universel dans l'avenir de la France.* Paris : Allouard et Kaeppelin, 1851. p.324.

[2] *La Patrie*, 2 mai 1848, p.1.

[3] *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 2 mai 1848, p.1.

même s'il prévoit la possibilité de l'aménager, elle revient à la charge lors de la discussion de la loi électorale, en février et mars 1849, puis à la fin de l'année 1849, en soutenant la proposition de loi Fouquier d'Hérouel relative aux circonscriptions électorales : il s'agit désormais pour elle de rapprocher l'urne de la commune sans violer explicitement le principe désormais constitutionnel du vote au chef-lieu de canton.

Là encore, on pourrait d'emblée avoir le sentiment que le débat se fait à fronts renversés. C'est en effet d'abord au nom de la démocratie que les partisans du vote à la commune attaquent le vote au chef-lieu de canton : ce dernier créerait une « inégalité flagrante qui partage les Français en deux classes, dont l'une exerce son droit chez elle, sans perte de temps, sans perte d'argent, et dont l'autre est obligée d'abandonner ses foyers, et de franchir souvent plusieurs lieues pour trouver l'urne où elle déposera son vote »[1] ; il aurait été adopté dans une pensée de « suspicion » à l'égard de la majorité rurale[2] ; il viserait à « exclure le pauvre habitant des campagnes » en le dissuadant de se rendre au scrutin, décidément trop éloigné, au motif que son vote n'est pas suffisamment républicain[3]. La haine républicaine des influences de clocher est ainsi discréditée. Elle suppose que la majorité des électeurs ne sont « ni suffisamment instruits ni suffisamment éclairés », ce qui paraît, Jules Bérard a beau jeu de le faire remarquer, « assez loin de la Révolution de février »[4]. Elle révèle l'attitude partisane des républicains, soucieux de favoriser l'influence des leurs contre celle de leurs adversaires : « s'il y a des influences dans les campagnes, note Alphonse Jobez, n'y en a-t-il pas dans les villes ? »[5]

La déférence toute nouvelle que les conservateurs manifestent à l'égard du suffrage universel et des droits du peuple des campagnes ne doit pourtant pas faire illusion : les discussions font bientôt réapparaître la vieille opposition de l'Ancien Régime et de la République, réanimée par la force politique que représente désormais la paysannerie. L'enjeu n'est pas seulement électoral. Certes, les républicains espèrent du vote au chef-lieu de canton qu'il mettra les paysans en contact avec « des opinions fermement républicaines, entièrement

---

[1] Alphonse Jobez, séance du 4 septembre 1848. *Moniteur universel*, 5 septembre 1848, p.2301.

[2] Jules Bérard, séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2645.

[3] *Ibid*.

[4] *Ibid.*

[5] Séance du 8 février 1849. *Moniteur universel*, 9 février 1849, p.425.

contraires à celles qui règnent dans les campagnes »[1]. Certes, leurs adversaires voient dans le vote à la commune le moyen de placer les populations rurales sous « l'influence du capital comme celle de la terre »[2]. Mais les débats témoignent surtout d'un conflit plus fondamental entre deux systèmes de représentations diamétralement opposés. C'est tout le destin de la France qui semble ainsi se jouer dans la question du lieu de vote : à droite comme à gauche, on est convaincu que l'adoption du vote à la commune n'est pas seulement un moyen de favoriser les victoires électorales des réactionnaires mais aussi une façon de maintenir la société ancienne sous le suffrage universel, quel que soit le nom du régime ; à droite comme à gauche, on voit dans l'adoption du vote au chef-lieu de canton un coup porté non seulement aux adversaires de la République mais aussi à tout ce qui, dans la France de 1848, pourrait rappeler l'Ancien Régime.

Centrées sur l'idéal d'un citoyen émancipé de toutes les dominations et capable de former un vote conscient des enjeux nationaux, les conceptions républicaines ne sauraient en effet s'accommoder du vote à la commune. Ce dernier est d'abord accusé de placer l'électeur sous le regard des hommes « dont il dépend par ses intérêts matériels, par ses intérêts privés »[3], « sous la surveillance plus directe de ceux qui le tenaient sous leur dépendance avant la Révolution de février »[4]. Il nuit donc à l'indépendance et à la liberté du vote. Mais surtout, il isole l'électeur des moyens d'information et de délibération que lui offre au contraire le vote au chef-lieu de canton. Il ne s'agit pas seulement de le renseigner sur les candidats, dont on rappelle, à droite comme à gauche, que les habitants des campagnes en ignorent souvent jusqu'au nom[5]. Il faut encore l'inciter à délibérer avec ses pairs pour lui

---

[1] Jean-Louis Tranchand, à l'occasion de la discussion relative aux conseils généraux et d'arrondissement. Séance du 3 juillet 1848. *Moniteur universel*, 4 juillet 1848, p.1557.

[2] Rapport fait par M. Gaslonde au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Fouquier d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales. *Moniteur universel*, 28 novembre 1849, p.3822.

[3] Oscar de Lafayette, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.545.

[4] Jules Miot, séance du 26 décembre 1849. *Moniteur universel*, 27 décembre 1849, p.4171.

[5] Voir par exemple à droite, Jean-Baptiste Maurat-Ballange, séance du 28 septembre 1848. *Moniteur universel*, 29 septembre 1848, p.2637. Ou à gauche, Denis Gavini, qui vote alors encore avec les républicains (il se rallie ensuite aux bonapartistes), séance du 29 novembre 1849. *Moniteur universel*, 30 novembre 1849, p.3841.

« faire sentir au moins la situation générale du pays »[1] et l'initier à « la nouvelle vie politique »[2].

Dans la pensée républicaine en effet, le vote n'est pas un acte purement individuel mais doit être issu de la concertation des citoyens. La référence à la démocratie antique est ici fréquente. Elle fournit un modèle qui condamne le vote à la commune : « lorsque les Romains devaient nommer aux magistratures publiques, rappelle Gavini, ils réunissaient dans les comices le peuple entier, afin qu'il pût débattre en connaissance de cause le mérite de ceux qui aspiraient à l'honneur d'occuper les charges publiques et nous, nous tracerions autour du clocher du village un cercle en dehors duquel l'habitant ne pût rien voir ni entendre ? »[3]

Plus généralement, le débat apparaît comme la condition d'un vote proprement politique, et ce à double titre : dans son contenu, le choix auquel il donne lieu est guidé par les considérations nationales que fait émerger la concertation d'hommes issus de communes différentes ; dans sa forme, il résulte d'une délibération collective qui, parce qu'elle réunit les « éléments de la communauté »[4], présente l'image réduite du peuple tout entier. Alors seulement la consultation électorale peut déboucher sur une « véritable représentation nationale »[5] :

> « Voulez-vous connaître l'opinion de tout le monde, s'exclame ainsi Soubiès ? N'allez pas la demander à chacun en particulier ; vous n'aurez que des erreurs individuelles. Demandez-la à des masses, ce sont des masses qui sont appelées à prononcer le jugement du pays. La voix du peuple est la voix de Dieu, mais ce n'est pas la voix du peuple prise d'une manière fractionnée et par tête »[6].

De la même façon que les élus des départements à l'Assemblée représentent la nation tout entière, le vote des électeurs du canton doit exprimer l'« opinion de tout le monde ». Or avec le vote à la commune, le sentiment général du pays disparaît devant la somme disparate des sentiments isolés de tel ou tel village :

---

[1] Alexandre Freslon, séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2646.

[2] Henri Savoye, séance du 29 novembre 1849. *Moniteur universel*, 30 novembre 1849, p.3842.

[3] *Ibid.* p.3841.

[4] Savoye, *ibid.* p.3843.

[5] *Ibid.*

[6] Séance du 26 décembre 1849. *Moniteur universel*, 27 décembre 1849, p.4170.

> « Comment trouverez-vous pour chaque département l'esprit d'ensemble de la population ? Je ne parle pas de l'esprit général de la France ; vous l'aurez morcelé de manière à ne plus vous y reconnaître vous-mêmes »[1].

Pour les républicains, le vote à la commune ne se contente donc pas de rétablir la domination du clergé et de la noblesse ou de priver les consultations électorales de toute dimension politique : il détruit aussi l'unité nationale en favorisant « l'esprit de commune, de parti, de coterie, de fraction et de faction »[2]. C'est pourquoi il représente à leurs yeux un retour en arrière insupportable, une atteinte à la République dans son œuvre d'émancipation et d'unification.

Il n'est donc pas question pour eux de tenir compte de l'argument démocratique brandi par la droite. Dénoncé comme une manœuvre fomentée « par une intention qui se déguise mal »[3], il ne tient pas devant « l'avantage de réunir de temps en temps les citoyens dans un milieu de publicité »[4] et de ruiner ainsi les tentatives de réaction. De fait, le discours des partisans du vote à la commune a tout pour confirmer la méfiance des républicains : la défense de l'égalité politique y cède généralement la place à la volonté affichée de maintenir l'influence des autorités sociales et de renforcer l'enracinement local des citoyens. Les conservateurs ne se cachent pas en effet de vouloir préserver par le vote à la commune les « influences naturelles »[5], celles des notables, « fondées sur des rapports de bon voisinage, de bons offices, de services rendus (*Très bien ! très bien*), d'estime, de reconnaissance »[6], mais aussi celles du « foyer domestique », où certains, comme Champvans, aimeraient même voir le vote s'accomplir[7]. Au contraire, le vote au chef-lieu de canton est accusé de détacher l'acte civique de la cellule familiale et communale et des hiérarchies « naturelles » qu'elle renferme. Quand les républicains estiment avec Freslon que l'électeur doit « être arraché à sa routine » au moment du vote[8], Montreuil, alors déjà rallié à la droite, leur reproche une violence contre

---

[1] Joseph Rigal, séance du 6 décembre 1849. *Moniteur universel*, 7 décembre 1849. p.3922.

[2] Savoye, séance du 29 novembre 1849. *Moniteur universel*, 30 novembre 1849, p.3843.

[3] Saint-Romme, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.547.

[4] Savoye, séance du 29 novembre 1849. *Moniteur universel*, 30 novembre 1849, p.3842.

[5] Montreuil, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.547.

[6] Bernard Lacaze, séance du 6 décembre 1849. *Moniteur universel*, 7 décembre 1849, p.3923.

[7] Séance du 8 février. *Moniteur universel*, 9 février 1849, p.424.

[8] Séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2646.

nature : « vous l'arrachez à l'action de ceux qu'il connaît et qu'il aime pour le livrer à des influences extérieures »[1].

L'argumentation oppose ainsi les notables de la commune aux clubs et cabarets du chef-lieu de canton, « les relations de tous les jours » à celles qu'on noue « en peu d'heures »[2], « le calme » du village à la « fiévreuse excitation » du bourg[3], la « nature des choses » à la rupture[4]. Elle privilégie les impressions nées *dans* la commune à celles qui viennent du « dehors »[5]. Certains vont même jusqu'à faire l'éloge de l'isolement, qui préserve l'électeur de la corruption : comme le dit le rapporteur de la proposition Fouquier d'Hérouel, si les communes « restaient isolées, elles exprimeraient souvent plus sincèrement la véritable opinion qui les anime »[6]. La signification de la représentation nationale en est infléchie : elle n'est pas nationale en vertu d'un vote délibéré en commun, comme chez les républicains, mais parce qu'elle donne « une expression légale » aux influences locales que sont « l'influence du capital comme celle de la terre, l'influence du village comme celle de l'atelier »[7]. La droite retrouve ici les thèmes de prédilection du légitimisme en défendant un idéal social et politique fondé sur les hiérarchies traditionnelles et les particularismes locaux, où les notables ont vocation à défendre, auprès du gouvernement comme à la commune, les intérêts des populations dont ils ont gagné la « reconnaissance » par de « bons offices ».

Les débats qui s'engagent autour du vote au chef-lieu de canton permettent ainsi de mieux comprendre l'inquiétude que les républicains nourrissent à l'égard du vote rural. Elle ne remet pas en question le modèle du petit paysan propriétaire, fondé sur une double émancipation, à la fois économique et politique, mais réactualise le rejet de l'Ancien Régime, que l'instauration du suffrage universel n'a pas suffi à condamner définitivement. C'est en ce sens qu'on peut dire que les déceptions électorales des républicains tendent à radicaliser leur

---

[1] Séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.547.

[2] Jobez, séance du 8 février 1849. *Moniteur universel*, 9 février 1849. p.425.

[3] Montreuil, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.547.

[4] Bérard, séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2645.

[5] Montreuil, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.547.

[6] Rapport fait par M. Lestiboudois au nom de la commission chargée de donner son avis sur la prise en considération de la proposition de M. Fouquier d'Hérouel tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales. *Moniteur universel*, 7 août 1849, p.2615.

[7] Rapport Gaslonde. *Op. cit.*

discours : contre la perspective d'un petit peuple enserré dans un réseau de relations privilégiées, « fruit du temps »[1] et de l'autorité que « la fortune » et la « vertu » donnent aux notables[2], ils réclament l'avènement d'une société d'égaux ; contre l'isolement des opinions, ils font l'éloge de la délibération en nombre ; contre la défense des intérêts locaux, ils en appellent à l'unité du sentiment national.

La foi dans le suffrage universel n'est que momentanément ébranlée. Parce qu'ils distinguent les périls de l'heure et l'émancipation à venir, les républicains peuvent surmonter la distance entre « la foi et les œuvres », pour reprendre une expression de Pierre Rosanvallon[3] : ils doivent simplement admettre que le suffrage universel ne peut conduire d'emblée à la « vérité », qu'il leur faut d'abord créer les conditions de sa sincérité. La confiance placée dans les petits propriétaires terriens n'est pas entamée : ce qui est en cause, ce n'est pas la vie à la campagne, le travail de la terre ou la petite propriété foncière, mais le maintien de structures socio-économiques considérées comme archaïques. L'âpreté du conflit souligne pourtant la difficulté pratique à laquelle ils sont confrontés : comment les républicains pourraient-ils engager leur œuvre d'émancipation quand la survivance des structures sociales anciennes les éloigne toujours davantage du pouvoir ? L'issue des discussions relatives au vote au chef-lieu de canton témoigne d'ailleurs de l'impasse dans laquelle se trouvent alors les républicains. Le rapport de force à l'Assemblée les empêche d'abord d'inscrire définitivement le vote au chef-lieu de canton dans la Constitution votée en novembre 1848 : le principe du vote au chef-lieu de canton est certes adopté mais on prévoit un découpage du canton en plusieurs circonscriptions dans des conditions que la future loi électorale est chargée de définir[4]. Lorsqu'elle est discutée, en février et mars 1849, les conservateurs n'obtiennent que quatre circonscriptions[5], mais les élections qui ont lieu le 13

---

[1] *Ibid.*

[2] Montalembert, séance du 16 février 1849. *Moniteur universel*, 17 février 1849, p.546.

[3] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen... Op. cit.* p.450.

[4] L'article 30 de la Constitution de 1848 stipule que « l'élection des représentants se fera par département, et au scrutin de liste. Les électeurs voteront au chef-lieu du canton ; néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions, dans la forme et aux conditions qui seront déterminées par la loi électorale ».

[5] La loi électorale du 15 mars 1849 permet ainsi le découpage des cantons en quatre sections maximum. Si, par impossible, les 2816 cantons devaient être divisés en 4 sections, on obtiendrait 11 264 sections pour environ 37 000 communes.

mai de la même année accentuent leur présence à l'Assemblée[1] : ils sont ainsi en nombre suffisant pour adopter, fin 1849, la proposition Fouquier d'Hérouel modifiée par la commission. Cette dernière supprime la disposition de l'article 27 de la loi électorale du 15 mars 1849, qui limitait la division du canton à quatre sections, et autorise la formation, si « les circonstances locales » l'exigent, de sections renfermant une population de 500 habitants ou plus. Le vote à la commune est ainsi rendu possible pour la moitié des communes françaises[2]. Avant même d'être en mesure d'agir sur des rapports sociaux qu'ils jugent archaïques, les républicains, désavoués par le suffrage universel, perdent jusqu'au pouvoir de l'organiser selon leurs vues.

L'historiographie républicaine a longtemps mis en avant ces rapports de force défavorables aux républicains. Ces derniers auraient proclamé le suffrage universel masculin dans un pays qui n'y était pas préparé et qui n'aurait donc pas compris d'emblée la valeur de la liberté. Dès les années 1860, Eugène Ténot, un proche de Léon Gambetta, décrit en ces termes l'expérience quarante-huitarde : les républicains « se figuraient naïvement, raconte-t-il, qu'un peuple que sa religion, ses traditions, ses mœurs, son administration avaient dressé à l'obéissance passive, allait, par l'effet magique de trois mots écrits sur la porte des mairies, se réveiller tout à coup peuple libre et capable de se gouverner »[3]. La génération qui leur succède doit donc attendre que le temps fasse son œuvre tout en menant une intense propagande, qui lui permette à la fois de recueillir les fruits de l'« apprentissage de la République » et d'achever la « descente de la politique vers les masses »[4]. Dans cette perspective, le vote rural

---

[1] Ils obtiennent près de 500 sièges sur 750. Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.104.

[2] Les chiffres varient. Selon le rapport de la commission, qui reprend les chiffres de 1816, il y aurait 20 270 communes de plus de 500 habitants sur 36 819 (Rapport fait par M. Gaslonde, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Fouquier d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales. *Moniteur universel*, 28 novembre 1849, p.3822). Ferdinand Barrot, alors ministre de l'intérieur, donne à la tribune des chiffres différents : 15 600 communes de plus 500 habitants sur 37 600 (séance du 6 décembre 1849. *Moniteur universel*, 7 décembre 1849, p.3925). Dans le premier cas, le vote à la commune est possible pour 55% des communes, dans le second, pour 41,5%.

[3] Eugène TENOT. *Le suffrage universel et les paysans*. Paris : Librairie centrale, 1865. p.12.

[4] Les deux expressions sont de Maurice Agulhon et ont longtemps nourri l'histoire de la politisation des campagnes. La première est extraite du titre de l'ouvrage déjà cité : Maurice AGULHON. *1848 ou l'apprentissage de la République… Op. cit.* La seconde est le titre d'un des chapitres de l'ouvrage issu

des premières élections au suffrage universel masculin apparaît certes comme un événement traumatisant pour les républicains, mais il ne semble pas remettre en question leurs conceptions, les invitant simplement à une réflexion qui porte exclusivement sur les modalités de l'action politique.

B - La reconfiguration du débat : les intérêts sans la représentation ou la représentation sans les intérêts

Ce qu'il s'agit au contraire de montrer ici, c'est que les conditions difficiles dans lesquelles les républicains doivent penser leur action pèsent sur leurs conceptions politiques. La situation appelle une analyse qui oriente leurs décisions et donne des répercussions durables à des questions pourtant inscrites dans le temps court de la pratique politique. On l'a vu au chapitre précédent, le modèle du petit paysan propriétaire était articulé au souci constant de concilier les institutions représentatives et la nouvelle légitimité que la démocratie conférait aux intérêts matériels des populations. Or l'analyse que font les républicains des résultats des premières élections au suffrage universel masculin risque d'anéantir, au moins pour la législature en cours, le cercle vertueux qui sous-tend leur projet : supposer les paysans encore incapables de désigner librement leurs représentants conduit en effet à délégitimer par avance les revendications que ces derniers pourraient faire en leur nom. N'ont-ils pas été élus sous l'effet de pressions qui ont contraint les paysans à suivre leurs intérêts immédiats – donner leurs suffrages aux notables locaux pour conserver leurs faveurs – au détriment de leurs « véritables intérêts »[1] – choisir des républicains de la veille soucieux de les émanciper ? Ne vont-ils pas tout faire ensuite pour maintenir une situation qui les sert ? Comment dès lors introduire les intérêts agricoles dans la sphère politique lorsque l' « archaïsme » des structures socio-économiques en interdit la définition ? Et comment conquérir les paysans à la République lorsque cette dernière échoue à mener une politique favorable à leurs « véritables intérêts », qui, sans représentants légitimes, restent informulés ? Ces questions, posées

---

de sa thèse : Maurice AGULHON. *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*. Paris : Seuil, 1979. p.259. (Première édition : 1970)

[1] L'expression émaille les publications des radicaux. Voir par exemple les articles de George Sand, qui fait alors figure d'égérie. George SAND. *Questions politiques et sociales*. Paris : Calmann-Lévy, 1887. 358 p.

initialement à la première législature et que l'émancipation progressive des populations devait bientôt résoudre, sont réactualisées par les élections suivantes et conduisent les républicains à remettre durablement en question la capacité de la représentation politique à admettre et satisfaire les intérêts matériels des populations, et en particulier ceux des populations rurales.

1) La représentation en débat

Premiers clivages : les républicains face aux émeutes paysannes contre les 45 centimes

Un modèle, deux versions

Deux mois après les élections d'avril 1848, les émeutes paysannes contre les 45 centimes divisent les républicains et révèlent des lignes de fracture que l'éloge unanime du petit paysan propriétaire avait jusqu'ici occultées. Comme François-Joseph Ducoux, cité au chapitre précédent, tous sont alors persuadés que pour « rendre la République impérissable », il faut « aider le peuple des campagnes », que la Grande Révolution a émancipé en lui donnant accès à la propriété[1]. Or depuis le mois de mars, le mécontentement grandit dans les campagnes : pour combler le déficit public, le Gouvernement provisoire a en effet décrété le 16 mars 1848 une augmentation des impôts directs de 45 centimes par franc d'imposition, approuvée fin mai par l'Assemblée constituante et qui pèse avant tout sur la propriété foncière. Les troubles se font plus graves à partir du mois de juin, et embarrassent les républicains, à qui ils rappellent les révoltes paysannes contre les charges d'Ancien Régime. Le 17 juin, quelques représentants, parmi lesquels le socialiste Pierre Leroux mais aussi un conservateur comme François Dabeaux, interpellent le gouvernement à ce sujet. Faut-il maintenir une mesure qui a sauvé le régime de la banqueroute et qui vient d'être consacrée par l'Assemblée ? Ou doit-on au contraire reconnaître qu'il s'agit d'une « mauvaise loi »[2], qui risque de rendre la République impopulaire dans les campagnes ?

Les uns affirment l'urgence et la nécessité des 45 centimes et rappellent que les plus pauvres en sont exonérés. La mesure a ainsi l'avantage de répondre aux besoins du pays, qui subit alors les conséquences d'une crise financière sans précédent, tout en témoignant d'une

[1] Séance du 16 juin 1848. *Moniteur universel*, 17 juin 1848, p.1402.

[2] Le mot est de Pierre Leroux. Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1414.

certaine justice sociale. C'est en tout cas l'argument du ministre des finances, Charles Duclerc[1], d'ailleurs repris ensuite par les promoteurs des 45 centimes quand ils chercheront à défendre leur œuvre face aux attaques conjuguées de l'extrême-gauche et de la droite : « l'impôt de 160 millions par les 45 centimes, note ainsi Lamartine en 1849, fut à la fois la nécessité, la prudence, la paix et le salut de la République »[2]. Pour ces républicains modérés en effet, il n'est pas d'autre mesure possible. S'ils désirent sincèrement résoudre les difficultés des classes populaires, ils ne songent pas un seul instant à bouleverser en profondeur les fondements de l'ordre social. Dans cette perspective, l'alourdissement du système fiscal existant était non seulement la seule mesure envisageable mais aussi la plus efficace : comme l'écrit Robert Schnerb, les 45 centimes ont en effet « contribué puissamment à sauver le régime social établi »[3].

On comprend dès lors que Ducoux puisse faire l'éloge du peuple paysan le 16 juin et condamner violemment les émeutes paysannes le 17, en accusant les paysans révoltés de n'être que des « traîtres » ou des « rebelles »[4]. Le petit propriétaire foncier qu'il faut aider pour « rendre la République impérissable » ne se confond en aucun cas avec l'émeutier. Au contraire, s'il faut développer selon Ducoux « le sentiment honnête de la propriété », c'est qu'ainsi la République « trouvera dans les campagnes des soldats qui ne pactiseront jamais ni avec l'émeute ni avec le désordre »[5]. La diffusion de la petite propriété doit parfaire l'ordre social existant, que le maintien des 45 centimes est seul à même de sauver. Ducoux ne saurait donc approuver ni même excuser l'agitation qui règne dans certaines régions rurales : atteinte à la légalité républicaine, elle est aussi remise en cause de l'ordre social incarné par un système fiscal qui pèse avant tout sur la propriété foncière.

Les radicaux au contraire, quoiqu'ils partagent la foi des modérés dans la petite propriété, sont convaincus que les 45 centimes sont en contradiction avec le projet social

---

[1] *Ibid.* p.1418.

[2] Alphonse de LAMARTINE. *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris : Perrotin, 1849. Tome 2, p.105. Voir aussi Louis-Antoine GARNIER-PAGES. *Un épisode de la Révolution de 1848 : l'impôt des 45 centimes*. Paris : Pagnerre, 1850. 196 p.

[3] Robert SCHNERB. Les hommes de 1848 et l'impôt. In BOUVIER, Jean, WOLFF, Jacques dir. *Deux siècles de fiscalité française XIX^e^ et XX^e^ siècle : histoire, économie, politique*. Paris/La Haye : Mouton, 1973. p.105-157.

[4] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1418.

[5] Séance du 16 juin 1848. *Moniteur universel*, 17 juin 1848, p.1402.

porté par la République. Non seulement ils accentuent « le malheur des populations »[1], mais ils alourdissent les charges qui empêchent les paysans d'acquérir un lopin de terre ou de jouir pleinement du fruit de leur travail. Les 45 centimes deviennent ainsi à leurs yeux le symbole de la « République bourgeoise » contre laquelle ils engagent bientôt une lutte impitoyable mais légale. Aux « paysans de France », ils promettent l'avènement de « la vraie République, la République *démocratique et sociale* » où, assure Félix Pyat, « vous puissiez vivre vous et vos familles en travaillant, où vous puissiez enfin manger le blé que vous aurez semé, boire le vin que vous aurez récolté »[2]. Si 1848 doit achever l'œuvre de 1789, c'est moins en consolidant l'ordre social existant qu'en le réformant au profit des petits : le programme radical prévoit ainsi la modification du système fiscal, mais aussi l'égalité devant le service militaire, la prise en charge par l'Etat des assurances, la création de caisses de secours, le crédit agricole, la gratuité de la justice et de l'instruction rendue obligatoire[3]. Quand le modèle du petit paysan propriétaire sert aux modérés à légitimer la République existante, il représente aux yeux des radicaux un idéal social et politique encore à venir, que la « République bourgeoise », indifférente aux aspirations sociales des classes populaires, est incapable de réaliser. Les tensions entre républicains s'accentuent d'ailleurs au cours de la campagne électorale de 1849. Le rôle central accordé par les radicaux à la petite propriété foncière les distingue certes des socialistes de toutes tendances qu'ils côtoient au sein du mouvement « démoc-soc »[4]. Mais le terme « socialisme », parce qu'il devient le drapeau

---

[1] Hippolyte Détours, dans la séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1414.

[2] Félix PYAT. Toast aux paysans, porté au banquet du 24 février 1849. In SUE, Eugène. *Le Républicain des campagnes*. Paris : Libraire de la Propagande démocratique et sociale européenne, 1851. p.68. A l'époque, Pyat (1810-1889) est encore proche des positions de Ledru-Rollin et Joigneaux. Exilé après la manifestation de juin 1849 contre l'expédition de Rome, il adhère ensuite à l'Internationale.

[3] Sur le programme agraire des démocs-socs, trop souvent rapporté à un « simple souci électoral », voir : Annie BLETON-RUGET. Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851). *Cahiers d'histoire*, 1998, n°2, tome 43, p.283-299.

[4] Dans ses travaux sur la Seconde République, Philippe Vigier s'est ainsi toujours montré attentif à distinguer les différentes tendances réunies dans le mouvement « démoc-soc » : Philippe VIGIER. *La Seconde République dans la région alpine : étude politique et sociale.* Paris : PUF, 1963. Tome 2, p.200 ; – *La Seconde République*. *Op. cit.* p.77 et 102.

Voir aussi le passage consacré à « la naissance du radicalisme (1835-1870) » dans l'ouvrage de Serge Berstein : Serge BERSTEIN. *Histoire du Parti radical : vol.1, La recherche de l'âge d'Or*. Paris : FNSP, 1980. p.24-28.

d'une opposition hétérogène qui l'emploie tantôt pour répondre aux espoirs des petits sans porter atteinte à la propriété, tantôt pour annoncer l'anéantissement de l'ordre social existant, sème la confusion et conforte les modérés dans leur crainte d'une prochaine révolution sociale.

Souveraineté du peuple et représentation

Mais le débat sur les 45 centimes ne révèle pas seulement l'ambivalence du projet social porté par le modèle du petit paysan propriétaire : il signale également un clivage moins perceptible qui porte sur la nature de la délégation qu'implique la représentation. La discussion du 17 juin 1848 s'engage certes sur la pertinence de la mesure fiscale décrétée par le Gouvernement provisoire, mais aussi sur la légitimité que revêt la manifestation extraparlementaire du mécontentement populaire. Les événements du 15 mai semblaient pourtant avoir tranché le débat. Lorsque la foule alors rassemblée à l'appel des clubs parisiens pour soutenir le peuple polonais contre la Prusse avait fini par envahir l'Assemblée, les élus républicains, hormis Armand Barbès et quelques autres, s'en étaient indignés comme d'une atteinte au peuple à travers ses représentants. Avec les interpellations du 17 juin sur les révoltes paysannes contre les 45 centimes, la question ressurgit pourtant sous une autre forme : c'est à l'Assemblée et entre élus qu'est discutée l'opportunité de céder à des émeutiers qui sont à la fois moins menaçants puisqu'à distance, mais plus représentatifs dans la mesure où ils semblent révéler le malaise de la majorité rurale. Doit-on défendre la souveraineté nationale dont l'Assemblée est dépositaire en confirmant un impôt qui a la faveur de la majorité des représentants ? Ou faut-il au contraire admettre que l'Assemblée s'est trompée et revenir sur une décision que le peuple souverain semble rejeter ? Là encore les républicains se divisent, sous l'effet d'analyses sensiblement différentes du rapport de force.

Traumatisés par le 15 mai, la plupart des républicains modérés voient dans les émeutes paysannes contre les 45 centimes une nouvelle attaque contre la République, cette fois à l'initiative de la droite. Avec Duclerc, ils soulignent dès le 17 juin la « correspondance très significative entre les menées des ennemis de la République et le ralentissement du payement de l'impôt »[1]. Seuls les agissements des notables hostiles à la République peuvent à leurs yeux expliquer le mécontentement de populations que le gouvernement a largement exonérées

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1415.

du nouvel impôt. Dans un ouvrage publié en 1850 et destiné à justifier une mesure dont il avait été à l'origine comme ministre des finances du Gouvernement provisoire, Garnier-Pagès accuse ainsi les « agents de discorde et d'insulte » diligentés par les conservateurs : « de pauvres journaliers que l'impôt n'atteignait pas, d'infortunés cultivateurs que le gouvernement en avait affranchis, furent circonvenus par les meneurs des partis hostiles »[1].

L'interprétation est contestée par les historiens, qui s'accordent sur le caractère largement spontané des émeutes paysannes[2]. Mais elle semble alors confirmée par les efforts bien réels des conservateurs pour récupérer et encadrer un mouvement dont ils n'ont pas eu l'initiative. En témoignent notamment les innombrables tracts électoraux et brochures dont Jean Macé publie des extraits dans son *Histoire des 45 centimes* : dans de nombreuses régions, la droite n'a pas hésité à attiser le mécontentement des ruraux et à l'orienter contre le nouveau régime[3]. La lecture des débats parlementaires révèle d'ailleurs que ses porte-parole à l'Assemblée constituante ont tenté de marquer à droite la critique des 45 centimes. Il n'est en effet pas rare de les voir chercher à décrédibiliser l'intervention d'un républicain contre les 45 centimes en l'approuvant bruyamment. Quand François Babaud-Laribière, dont l'engagement républicain ne souffre d'aucune ambiguïté, s'inquiète en août 1848 de voir que « la République ne se manifeste au fond de nos campagnes que par des mesures fiscales, par l'impôt des quarante-cinq centimes par exemple, qui est le seul bienfait qu'elles aient encore reçu de la République », il s'entend ainsi répondre par « *un membre à droite* : vous parlez comme un réactionnaire (bruit et rires) »[4].

On comprend dès lors la véhémence avec laquelle les républicains modérés défendent les quarante-cinq centimes. Non seulement la mesure leur paraît incontournable mais son maintien va bientôt de pair avec la défense de la République : destinée à sauver le régime de la banqueroute, elle incarne désormais la résistance des républicains aux manœuvres de leurs adversaires, dans une lutte dont l'enjeu est la légitimité sinon l'honneur de l'ancien Gouvernement provisoire. Aux yeux des modérés, les interventions socialistes et radicales en

---

[1] Louis-Antoine GARNIER-PAGES. *Un épisode de la révolution de 1848… Op. cit.* p.174-176.

[2] Alain CORBIN. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle : 1845-1880*. Paris : Rivière, 1975. Tome 1, p.508.

[3] Jean MACE. *Histoire des 45 centimes*. Paris : Gérard/Leblanc, 1851. 128 p.

[4] Séance du 11 août 1848. *Moniteur universel*, 12 août 1848, p.1981.

faveur des émeutiers font donc le jeu de la droite et contribuent à déstabiliser un régime attaqué de toutes parts. L'argument de principe vient en outre renforcer l'argument stratégique : remettre en cause un impôt qui vient d'être confirmé par une Assemblée élue au suffrage universel masculin, c'est faire fi de la souveraineté du peuple dont elle est dépositaire. Comme la manifestation du 15 mai, les émeutes paysannes sont dirigées contre l'Assemblée et doivent être à ce titre condamnées. Le discours déjà cité que Ducoux oppose aux interpellations du 17 juin illustre bien l'imbrication des considérations stratégiques et des principes :

> « Je le dis, au nom de cette République à laquelle sont acquis depuis longtemps tous mes vœux, pour laquelle j'ai toujours combattu, et que je suis disposé à affermir et à défendre par tous les moyens, non, vous ne servez pas la République en venant blâmer ici des lois qui ont été des lois de nécessité, une loi notamment qui avait reçu la sanction du gouvernement provisoire, et qui a été depuis consacrée par un décret solennel. C'est aujourd'hui une loi de la République. Or ceux qui portent atteinte aux lois de la République sont traîtres envers leur pays, et l'Assemblée nationale ne peut pactiser ni avec les traîtres, ni avec les rebelles. (*Très bien ! très bien !*) »[1]

Critiquer une loi de l'Assemblée nationale, hors de l'Assemblée ou même en son sein, c'est trahir la République en bafouant ses principes et en la livrant à ses adversaires. Non seulement l'Assemblée, lieu unique d'expression de la souveraineté, ne saurait se déjuger sous la pression du mécontentement populaire, mais il lui faut maintenir fermement ses décisions que seuls des « traîtres » et des « rebelles » oseraient contester. Le légicentrisme de Ducoux se nourrit ainsi autant de la crainte de voir le régime renversé ou usurpé par ses ennemis que de son attachement à la légitimité absolue de l'Assemblée, identifiée ici à la République[2].

Les républicains hostiles aux 45 centimes font quant à eux une analyse très différente de la situation : les émeutes paysannes, dont ils ont mieux perçu la spontanéité[3], signalent

---

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1418.

[2] La réaction de Ducoux et sa façon de désigner les « traîtres » au régime et à la patrie sont très proches des réflexes décrits par Odile Rudelle chez les parlementaires sous la Troisième République. Odile RUDELLE. *La république absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1982. 327 p.

[3] L'interprétation allait certes dans le sens de leurs revendications, mais il faut noter aussi que les radicaux bénéficient d'une réelle implantation dans les campagnes : quelques personnalités, comme George Sand, Pierre Joigneaux ou Félix Pyat, restent en relation étroite avec leur pays d'origine (respectivement le Berry, la Bourgogne et le Cher) et certaines régions accueillent des militants actifs, issus ou non des sociétés secrètes. Voir par exemple : Jean-Eric IUNG dir. *Fidélité républicaine et*

selon eux le malaise de la majorité rurale et doivent à ce titre convaincre l'Assemblée de revenir sur une mesure qu'ils estiment injuste et dont la suppression couperait court aux tentatives de récupération des conservateurs. Son maintien confirme à leurs yeux la distance instaurée depuis les élections entre le peuple et l'Assemblée censée le représenter : la critique des votes issus des délibérations parlementaires s'inscrit ainsi dans le prolongement de la critique des élections du 23 avril 1848, dont ils ne cessent de rappeler le manque de sincérité. Sans remettre explicitement en cause le principe de la représentation, les radicaux exigent des élus qu'ils tiennent compte de l'agitation extraparlementaire, qui revêt dès lors une légitimité supérieure à celle de l'Assemblée : tout se passe comme si la souveraineté du peuple résidait encore dans le peuple après les élections et devait guider voire contrôler l'action des représentants. Hippolyte Détours, qui siège avec la Montagne, affirme ainsi avoir « fait au peuple de Tarn-et-Garonne la promesse que cet impôt de 45 centimes serait supprimé ». Rappelé à l'ordre, il reconnaît ses torts du bout des lèvres et se justifie en invoquant la volonté du peuple : « si j'ai été trop loin, j'aurai cette consolation d'avoir pris à cette tribune le parti du peuple »[1]. Mais c'est encore une façon de remettre en cause la capacité des autres représentants du peuple… à représenter le peuple.

De la critique de l'Assemblée aux projets de « gouvernement direct »

Analyse du vote et rejet de la représentation

On l'a vu, la réaction des républicains aux émeutes paysannes de 1848 révèle les divergences qui les opposent en matière sociale et sous-tend les positions contrastées qu'ils adoptent à l'égard de l'Assemblée élue en avril. Mais si le désaccord est net sur la nature du projet social porté par la République, les différences d'appréciation que les républicains manifestent alors au sujet du rôle des représentants et de la légitimité de l'agitation populaire ne semblent pas relever d'un clivage de fond et ne suscitent d'ailleurs à l'époque aucun effort particulier de justification. En effet, la distance que les radicaux constatent entre le peuple et l'Assemblée doit être selon eux rapportée à l'inexpérience de l'électorat, qui complique le

---

monde rural : 1848-1851. Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. 327 p. Et notamment les contributions de Michel Pigenet (Aux origines d'une tradition rouge : les campagnes du Cher sous la Seconde République. p.19-30) et Pierre Lévêque (Militants montagnards dans les campagnes bourguignonnes : 1848-1852. p.75-90).

[1] Séance du 17 juin 1848. *Moniteur universel*, 18 juin 1848, p.1414.

fonctionnement des institutions représentatives sans pour autant les remettre en cause. Quand le peuple aura compris son erreur – et les quarante-cinq centimes doivent l'y aider – il votera mieux et n'aura donc plus à souffrir d'être mal représenté.

L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République en décembre 1848 ne semble pas devoir infléchir leur analyse. Certes, les ruraux se sont spontanément tournés vers un Bonaparte, mais c'est selon les radicaux dans l'espoir illusoire qu'il répondrait mieux à leurs attentes que la « République bourgeoise »[1]. A l'annonce des résultats, *La République*, qui avait appelé à voter pour Ledru-Rollin ou Raspail, se contente ainsi de plaindre « ces électeurs crédules, […] ces bonnes gens de la campagne ou de l'atelier, qui se sont naïvement persuadés que l'âge d'or allait naître pour eux sous la présidence du nom napoléonien ». Il lui paraît en effet certain que le peuple doit être rapidement détrompé : « que diront-ils, ces prolétaires trompés, quand l'impôt les frappera encore sous toutes les formes, quand le travail manquera à leurs bras, quand le pain manquera à leur faim ? »[2] Dans certaines régions, les résultats des élections législatives du 13 mai 1849 paraissent d'ailleurs apporter la réponse attendue : quand les républicains modérés sont partout défaits[3], les « démocs-socs » triomphent dans le Centre-Est, le Centre et plusieurs départements du Massif central et du Sud-Ouest, où Louis-Napoléon Bonaparte avait pourtant fait de bons chiffres[4]. Les quarante-cinq centimes n'y sont d'ailleurs pas étrangers : comme l'a montré Alain Corbin, les révoltes paysannes de 1848 ont d'abord alimenté « un bonapartisme tout à la fois populaire et antirépublicain »[5], mais, dans certaines régions, elles ont aussi rendu les populations rurales « plus accessibles, pour l'avenir, à la propagande de ceux qui souhaitaient une république démocratique et sociale »[6]. Aux yeux de la fraction avancée du mouvement républicain, c'est la preuve que les électeurs, et en particulier les électeurs ruraux,

---

[1] George SAND. *La Réforme*, 22 décembre 1848, p.1. Article repris dans George SAND. *Questions politiques et sociales. Op. cit.* p.289-296.

[2] Au futur président. *La République*, 17 décembre 1848, p.1.

[3] Ils ne sont qu'une centaine à peine dans l'Assemblée élue le 13 mai 1849 contre près de 500 conservateurs et quelque 200 montagnards. Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.104.

[4] Frédéric SALMON. La « gauche avancée » en 1849 et en 1870 : le pourquoi de la chute. In HAMON, Léo dir. *Les républicains sous le Second Empire*. 9es Entretiens d'Auxerre, 1992. Paris : MSH, 1994. p.93-110.

[5] Alain CORBIN. *Le village des « cannibales »*. Paris : Flammarion, 1995. p.39.

[6] Alain CORBIN. *Archaïsme et modernité en Limousin… Op. cit.* Tome 1, p.509.

commencent à comprendre qui sont leurs véritables représentants. Les radicaux adoptent ainsi une conception du vote qu'on appellerait aujourd'hui « vote sanction » ou « vote rétrospectif »[1] : le vote du 10 décembre 1848 est interprété comme un rejet de la République modérée par les électeurs, le vote du 13 mai 1849 comme le signe de leur insatisfaction à l'égard du nouveau gouvernement. L'analyse confirme d'ailleurs les espoirs placés dans les élections législatives prévues pour 1852 : déçus par la « République bourgeoise » puis par l'alliance des conservateurs et des bonapartistes, les paysans ne pourront que se tourner vers la République démocratique et sociale, qui saura répondre à leurs attentes et garder par conséquent leur confiance (ce que ne manquera pas de confirmer leur victoire aux élections suivantes, le « vote rétrospectif » jouant alors positivement en faveur des sortants). Quelques tâtonnements auront ainsi suffi à abolir définitivement le décalage d'abord instauré entre les représentants et les représentés.

Les années 1850-1851 marquent à cet égard un tournant : à gauche, on en vient en effet à douter que ce décalage puisse un jour être aboli. En témoignent les nombreuses publications qui appellent à abandonner la représentation au profit du « gouvernement direct »[2]. Pour expliquer un tel revirement, on a souvent invoqué la loi du 31 mai 1850, qui, en subordonnant le droit de vote à des conditions de domicile plus strictes, amputait du tiers le corps électoral[3] : que les représentants aient pu aussi facilement se retourner contre les représentés

---

[1] Peter NANNESTAD, Martin PALDAM. The VP-function : a survey of the literature on vote and popularity functions after 25 years. *Public choice*, 1994, 79 (3-4), p.213-245.

[2] Les projets les plus souvent cités sont alors ceux de Considérant, Ledru-Rollin et Rittinghausen :

Victor CONSIDERANT. *La solution ou le gouvernement direct du peuple*. Paris : librairie phalanstérienne, 1850. 63 p.

Carl RITTINGHAUSEN. *La Législation directe par le peuple ou la Véritable démocratie*. Paris : Librairie phalanstérienne, 1851. 48 p.

Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. In *Discours politiques et écrits divers*. Paris : G. Baillière, 1879. p.421-430. (Article paru dans la *Voix du proscrit* en 1851) ; – *Du gouvernement direct du peuple*. Paris : Prève, 1851. 16 p.

[3] C'est l'explication avancée par Fabrizio Bracco, Marcel David et Pierre Rosanvallon.

Fabrizio BRACCO. Democrazia diretta e democrazia rappresentativa nel dibattito tra democratici e socialisti in Francia : 1850-1851. In *Assemblee di stati e istituzioni rappresentative nella storia del pensiero politico moderno (secoli XV-XX)*. Rimini : Maggioli, 1982-83. Tome 2, p.579-614.

Marcel DAVID. Le « gouvernement direct du peuple » selon les proscrits de la Seconde République. In *La pensée démocratique*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence (21-22 septembre 1995). Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1996. p.153-165.

révèle en effet aux yeux de certains radicaux et socialistes les dangers inhérents à la représentation, qui, quoique devant être *en principe* dépositaire de la souveraineté du peuple, serait toujours susceptible d'en organiser *en réalité* l'usurpation. Pour Ledru-Rollin, qui tente alors depuis l'exil de rallier l'opinion républicaine au « gouvernement direct », il s'agit là d'une confirmation éclatante des thèses de Rousseau : « oui, affirme-t-il après avoir longuement cité *Le Contrat social*, un peuple qui se fait représenter cesse bien d'être libre, car la France, libre en Février, en se donnant des représentants s'est, par là même, donné des maîtres »[1].

La trahison du peuple par ses représentants ne suffit pourtant pas à expliquer le rejet de la représentation : pourquoi ne pas se contenter en effet de rapporter comme auparavant les « mauvaises » décisions de l'Assemblée aux « mauvaises » élections des débuts du suffrage universel ? Ledru-Rollin prévoit l'objection :

> « Arrêtez, dira-t-on, vous confondez deux choses : le droit et le fait, le principe et le vice des choix. Si le Peuple s'est trompé sur les hommes, cela ne prouve rien contre l'institution ; de meilleures élections n'eussent point engendré d'aussi funestes résultats »[2].

Mais il n'est alors plus question pour lui d'espérer que, de « vote sanction » en « vote sanction », les électeurs finissent par élire de meilleurs représentants : le peuple, affirme-t-il désormais, « sera longtemps encore susceptible de s'égarer sur les hommes et sur les noms ». C'est donc bien « l'institution de la représentation elle-même qui est périlleuse »[3]. Le revirement qui conduit Ledru-Rollin à condamner la représentation est ainsi lié à un renouvellement de l'analyse du vote et des élections. Si les artisans de la Révolution de février attendaient du suffrage universel qu'il élève la moralité des élections en exigeant des candidats « un civisme reconnu », un « dévouement éprouvé »[4], les « démocs-socs » sont désormais convaincus que le monde est « au prestige, à l'intrigue, à la renommée bien plus

---

Pierre ROSANVALLON. *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris : Gallimard, 2003. p.169-195. (Folio. Histoire ; 126)

[1] Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. *Op. cit.* p.423.

[2] *Ibid.* p.423.

[3] *Ibid.* p.423-424.

[4] Armand MARRAST, Jacques-François DUPONT DE BUSSAC. *Op. cit.* p.71.

qu'au dévouement et à la vertu »[1]. S'ils espéraient jusqu'ici que le peuple apprenne peu à peu à déjouer les mensonges des campagnes électorales, ils affirment désormais qu'il se laissera encore longtemps tromper : « les trois quarts des électeurs, note ainsi Rittinghausen dans une brochure alors très en vogue à l'extrême-gauche, voteront toujours et devront toujours voter sans connaître et sans pouvoir juger le candidat »[2]. Un tel changement de perspective s'explique aisément : après les succès de 1849, les victoires électorales se font en effet cruellement attendre. Organisées en vue de remplacer les représentants radicaux et socialistes touchés par la répression qui suivit la mobilisation du 13 juin 1849 contre l'expédition de Rome, les élections partielles de mars 1850 sont un échec relatif pour les partisans de la République démocratique et sociale : ils ne retrouvent que onze des vingt-et-un sièges à pourvoir, ce qui suffit d'ailleurs à effrayer le Parti de l'ordre et motiver le vote de la loi du 31 mai 1850[3]. Cette dernière, parce qu'elle prive du droit de vote une partie de leurs électeurs, ne fait qu'accentuer le pessimisme des « démocs-socs ».

La nécessité de rendre compte de leurs déceptions électorales passées et à venir conduit donc de nombreux républicains à remanier leur discours. Il ne s'agit plus, comme aux débuts de la Seconde République, de concilier système représentatif et satisfaction des intérêts matériels du plus grand nombre, mais au contraire de marquer leur incompatibilité : parce qu'ils désespèrent de voir un jour réunies les conditions d'un vote libre et sincère, une grande partie des radicaux et socialistes ne considèrent plus la représentation que comme une forme d'usurpation qui nuit immanquablement aux intérêts des représentés. Les lois votées par l'Assemblée conservatrice élue en 1849 constituent ainsi sous la plume de Ledru-Rollin autant de preuves de la divergence d'intérêts qui oppose représentants et représentés et dont le vote de la loi du 31 mai 1850 n'est que l'aboutissement :

> « Qui pourrait soutenir, en effet, que lors de l'invasion de Rome, la France eût voté comme ont voté ses représentants ? Et dans la question des boissons, et dans la question de l'enseignement, et dans celle de la liberté de la presse, croit-on, aussi,

[1] Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. *Op. cit.* p.423.

[2] Carl RITTINGHAUSEN. *Op. cit.* p.13.

[3] Maurice AGULHON. *1848... Op. cit.* p.167.

qu'elle eût voté comme ont voté ses représentants ? Lors de la mutilation du suffrage universel, surtout, imagine-t-on que le Peuple se fût immolé de ses propres mains ? »[1]

La solution du gouvernement direct

Face aux périls de la représentation, la démocratie directe apparaît pour beaucoup comme la « seule solution »[2], celle qui permettra d'instaurer enfin la souveraineté du peuple, au vrai sens du terme. Elle témoigne en outre d'une conception du peuple qui permet à ses promoteurs d'éluder la question paysanne à un moment où, comme on le verra, le vote rural met en difficulté ceux qui restent fidèles au régime représentatif. Les projets de gouvernement direct supposent en effet l'unité réelle et préexistante d'un « Peuple » désormais maître de son destin, et dont la part paysanne n'a pas à être distinguée particulièrement.

Cette unité est d'abord maintenue dans la question de la capacité politique du plus grand nombre : les revers électoraux que subissent les républicains, quoique majoritairement dus aux suffrages hostiles des paysans et analysés comme tels dans la plupart des publications de l'époque, sont ainsi rapportés aux errements bien compréhensibles du peuple en général, sans mention d'aucune spécificité rurale[3]. De même, lorsque les radicaux et les socialistes favorables à la démocratie directe justifient l'abandon de la représentation au profit du gouvernement direct par la capacité des citoyens à juger non des candidats mais de leurs propres affaires, ils font référence à une qualité qu'on trouvera aussi bien chez les citadins que chez les ruraux, chez le « soldat de l'industrie » aussi bien que dans la « chaumière », comme l'affirme Ledru-Rollin[4].

---

[1] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Op. cit.* p.423. L'Assemblée élue en mai 1849 avait refusé en juin de condamner l'invasion de Rome, rétabli en décembre l'impôt des boissons, accentué en juillet 1849 et juin 1850 le contrôle de la presse et favorisé en janvier et mars 1850 l'enseignement confessionnel (lois Parieu et Falloux).

[2] C'est sur cette expression que débute l'article de Ledru-Rollin, comme en écho au titre de l'ouvrage de Considérant : *La solution ou le gouvernement direct du peuple*. Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. *Op. cit.* p.421.

[3] Il est vrai que les « démocs-socs », contrairement aux républicains modérés, ont connu quelques succès dans les campagnes, ce qui a pu contribuer à leur donner une vision plus nuancée du monde rural.

[4] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct du peuple*. *Op. cit.* p.9-10.

Dans le cas des projets socialistes, Pierre Rosanvallon l'a bien montré, cette dernière affirmation va de pair avec « l'idéologie du gouvernement simple »[1], qui présuppose que les intérêts sont transparents aux individus et que ces derniers en ont donc d'emblée une perception juste. On comprend dès lors que le vote rural ne donne pas lieu dans ces projets à une analyse spécifique : il ne signale aucune particularité paysanne mais témoigne seulement de la difficulté inhérente à juger des hommes quand il est si facile de se prononcer sur les choses. On est loin des conclusions que Marx tire quelques mois plus tard du soutien réitéré des petits paysans parcellaires à Louis-Napoléon Bonaparte. Pour lui en effet, la paysannerie, en votant « oui » au plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, ne se prononce pas sur le coup d'Etat mais sur un homme. Et ce faisant, elle ne se trompe pas sur l'homme, qu'elle tient avec raison pour le défenseur de la petite propriété, mais sur ses propres intérêts, qu'elle place à tort dans la parcelle. Aveuglement compréhensible : séparés les uns des autres, les paysans vus par Marx n'ont pas, au moins dans leur grande majorité, conscience d'appartenir à une classe ; isolés sur leur lopin de terre, ils ne se rendent pas compte que leurs parcelles, rongées par l'usure, les conduisent en réalité à la ruine, et en font par conséquent les alliés objectifs du prolétariat[2]. Parce que les intérêts n'ont pas pour Marx l'évidence que les projets socialistes de gouvernement direct leur supposent, l'attention particulière aux conditions socio-économiques de la paysannerie est toute justifiée : elle permet d'expliquer non seulement la situation objective des ruraux mais aussi leur « préjugé », le bonapartisme[3].

Les radicaux, quant à eux, paraissent moins convaincus que les socialistes de la « simplicité » des grandes questions législatives. En témoignent leurs formules de gouvernement direct, souvent plus restreintes : quand Considérant ou Rittinghausen appellent le peuple à se faire lui-même législateur à travers ses assemblées locales, Ledru-Rollin cherche avant tout à renouer avec l'esprit de la Constitution de 1793 par la systématisation du référendum comme moyen de contrôler les gouvernants, réduits ainsi à de « simples délégués, des commissaires, pour ne pas dire des commis »[4], élus annuellement et chargés de préparer les lois à soumettre à l'approbation du peuple. Chez lui, l'affirmation de la capacité du peuple

---

[1] Pierre ROSANVALLON. *La démocratie inachevée… Op. cit.* p.183.

[2] Karl MARX. *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*. Paris : Messidor/Editions sociales, 1984. p.194. (Première édition : 1852)

[3] *Ibid.* p.189-191.

[4] Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. *Op. cit.* p.421.

à se prononcer « sur ses véritables intérêts, sur ce qui est bon pour lui, mauvais pour lui »[1], relève en effet moins de « l'idéologie du gouvernement simple » que d'un acte de foi démocratique. Elle lui permet en effet d'ignorer les inquiétudes que le vote rural fait naître ailleurs à propos du suffrage universel et de reporter tous ses espoirs sur l'avènement futur du gouvernement direct, qui permettra au peuple souffrant de remédier lui-même à ses maux :

> « Qui sait mieux ses souffrances que celui qui a souffert ? Qui mieux que la chaumière a senti les étreintes cruelles de l'usure et de l'impôt ? Qui mieux que le soldat de l'industrie, les privations inouïes enfantées par la pression du capital et de la concurrence ? Qui mieux que le fermier, le poids de la rente et la brièveté du bail ? Qui mieux que le propriétaire, le chancre de l'hypothèque ? »[2]

Très hostile à « ce prétendu gouvernement direct du peuple par lui-même », Louis Blanc a beau invoquer « l'état d'ignorance où sont les campagnes » ou ironiser sur l'image du malade qui sait ses souffrances sans pour autant trouver le remède[3] : Ledru-Rollin lui oppose sans plus d'arguments le « bon sens » qui sort des « couches profondes » de la nation tout entière et qu'on ne saurait contester sans « calomnier le Peuple »[4]. A un moment où les républicains assistent impuissants à l'agonie du régime, la défense d'une République encore à venir ranime la ferveur démocratique de février et vient soutenir la confiance en un Peuple sacralisé, que les radicaux tentent de maintenir depuis les premières défaites électorales et qui délégitime toute allusion défavorable à sa fraction paysanne. Ledru-Rollin renouvelle ainsi le geste de George Sand qui, dès l'élection présidentielle de décembre 1848, avait accusé d' « impiété » et de « blasphème » tous ceux que le succès bonapartiste avait convaincus « que le peuple est fou, que le paysan est bête »[5].

Mais l'invocation du « Peuple » par les promoteurs de la démocratie directe n'est pas seulement une façon d'insister sur l'égale distribution de la capacité politique dans toutes les couches de la société, elle correspond aussi à la conviction que l'unité du corps social préexiste aux institutions politiques : au-delà de l'antagonisme *apparent* que les résultats des

---

[1] *Ibid.* p.423.

[2] LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct du peuple… Op. cit.* p.9-10.

[3] Louis BLANC. *La République une et indivisible*. Paris : A. Naud, 1851. 107 p. Repris dans Louis BLANC. Du gouvernement direct du peuple par lui-même, *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris : E. Dentu, 1873. p.125 et 178.

[4] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct du peuple… Op. cit.* p.10.

[5] George SAND. *Op. cit.*

élections au suffrage universel semblent dessiner entre une majorité rurale acquise au Parti de l'ordre et une minorité urbaine plus sensible à la République voire au socialisme, radicaux et socialistes affirment en effet l'unité *réelle* du peuple, soudé par des aspirations semblables. Dans sa défense du gouvernement direct, Rittinghausen glisse ainsi de l'argument de la capacité du peuple à juger de ses intérêts au présupposé de l'union harmonieuse et naturelle des différents intérêts dans la société : parce que les masses comprennent en leur sein de nombreuses intelligences, elles ont, dit-il, « une manière inimitable de trancher les grandes questions législatives selon le bon sens, ou, ce qui est la même chose, selon la justice éternelle, naturelle, avec laquelle leur intérêt est et sera toujours d'accord, pendant que ce bon sens, cet esprit de justice ne se révèlent que bien rarement chez les prétendus représentants que, outre l'intérêt de classe, l'orgueil et les préjugés aveugleront toujours »[1]. Contrairement à la représentation, qui introduit la division dans la société en réservant le pouvoir à une fraction seulement du peuple, animée par conséquent d'un intérêt particulier, le gouvernement direct permet selon lui l'expression de l' « intérêt » des masses, qui n'est pas à constituer mais est déjà donné, général – le terme est au singulier – et conforme à la justice « éternelle » et « naturelle » : il suffit donc de le révéler et la consultation directe des citoyens en est le moyen le plus simple.

On comprend dès lors que les auteurs de ces projets restent indifférents au péril fédéraliste que leurs adversaires ne manquent pas d'invoquer. Louis Blanc par exemple, dans la brochure déjà citée, insiste sur le danger que la suppression de la représentation ferait peser sur « l'unité française » :

> « Supposez que les difficiles problèmes qui agitent aujourd'hui nos cœurs soient portés devant 37 000 conseils de village… Je n'achève pas. De ces débats sans sonorité, de ces délibérations sans lueurs, de ces appréciations isolées et de l'immense confusion qui naîtrait ensuite de leur rapprochement, que sortirait-il ? Où serait le jugement de la nation quand, déchirée en 37 000 lambeaux épars, la nation elle-même, comme réunion d'hommes qui pensent, qui sentent et décident en commun, n'existerait réellement plus ? »[2]

Mais cette inquiétude ne vaut que si l'on admet avec Louis Blanc que la nation – et c'est sans doute ce que souligne la substitution du terme à celui de « peuple » – n'existe pas

---

[1] Carl RITTINGHAUSEN. *Op. cit.* p.34-35.

[2] Louis BLANC. *Op. cit.* p.199.

« réellement » sans la représentation, qui l'institue dans son unité en permettant la délibération « en commun » des élus du peuple. Pour Ledru-Rollin, l'unité du Peuple, *réelle* et antérieure à toute institution, préserve en effet la République des déchirements du fédéralisme : « si, quand la majorité du pays aura prononcé, une fraction quelconque se levait pour protester violemment – ce que nous ne voulons pas croire, car la vérité, proclamée par la presqu'unanimité du peuple, a son irrésistible évidence – eh bien ! jamais pouvoir central n'aurait été armé, pour la répression, d'une plus formidable puissance que le gouvernement direct ? »[1] Le peuple peut bien délibérer localement : son unité est donnée et se retrouvera nécessairement dans les décisions issues de ces assemblées locales. Toute dissidence est par conséquent peu probable et serait de toute façon vite étouffée par une majorité consciente de ses droits et de sa « vérité »[2]. Ce n'est donc pas pour instituer l'unité nationale que Ledru-Rollin prévoit dans son projet une « assemblée de délégués ou de commissaires » : elle a certes « l'avantage de *rappeler* sans cesse par sa concentration l'unité et l'indivisibilité de la République », que la nature du peuple suffit à établir, mais vise avant tout à décharger le peuple législateur du soin de l'exécutif[3].

De même que la foi dans la capacité du peuple, la conviction de l'unité réelle du corps social, du moins de sa composante populaire, est une constante du discours radical et socialiste, que les projets de gouvernement direct permettent de réactualiser. Dès la fin de l'année 1848, nombreux sont ceux en effet qui, à l'extrême-gauche, avaient proposé une analyse du vote rural susceptible de réaffirmer l'unité des revendications sociales, qu'elles soient ouvrières ou paysannes. L'insurrection ouvrière de juin 1848 et le bonapartisme rural de décembre 1848, on l'a vu, étaient réduits à un motif identique : le rejet de la République bourgeoise et l'aspiration à une République démocratique et sociale. Pour Félix Pyat, rallié plus tard à l'idée du gouvernement direct, l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République devait donc être comprise comme « un 15 mai légal, un 23 juin

---

[1] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct du peuple… Op. cit.* p.12.

[2] La justification que les promoteurs du gouvernement direct produisent contre l'accusation de fédéralisme vient ainsi conforter indirectement une autre critique portée par leurs adversaires : celle de l'oppression des minorités à laquelle aboutirait immanquablement leur système.

[3] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct du peuple… Op. cit.* p.14. C'est moi qui souligne.

électoral »[1] : associant la République à l'indifférence du gouvernement envers leurs conditions d'existence, les paysans s'en sont détournés, comme les ouvriers lorsqu'ils ont envahi l'Assemblée nationale, le 15 mai 1848, ou lorsqu'ils se sont insurgés à l'annonce de la fermeture des ateliers nationaux, le 23 juin. Mais parce que les paysans sont isolés, encore peu au fait de la propagande radicale, ils ont accordé leurs suffrages non pas à l'extrême-gauche mais au seul qui n'avait « encore rien fait sous la République bourgeoise » et dont le nom prestigieux était connu de tous : Louis-Napoléon Bonaparte[2].

Le sentiment que les masses, ouvrières ou paysannes, sont mues par des ressorts identiques unit d'ailleurs l'extrême-gauche au-delà de la question du gouvernement direct. Très hostile aux projets de démocratie directe, Proudhon a ainsi toujours affirmé l'identité des intérêts des classes populaires. Quand le succès du plébiscite de décembre 1851 le convainc de l'imminence de la révolution sociale – le succès de Louis-Napoléon Bonaparte ne l'oblige-t-il pas à satisfaire les aspirations sociales de ses électeurs ?[3] –, les votes pourtant divergents des villes et des campagnes aux élections de 1863 lui paraissent relever d'un même espoir d'émancipation. Malgré les erreurs des uns – qui ont soutenu les candidats de l'Empereur – et des autres – qui se sont tournés vers l'opposition républicaine et libérale, « la cause des paysans est la même que celle des travailleurs de l'industrie » : être maître du capital et de l'instrument de travail. « Ainsi, ajoute-t-il, toutes contradictoires que paraissent et que soient en effet, quant au résultat immédiat, les élections de la plèbe travailleuse, d'un côté à Paris et dans les grandes villes, de l'autre dans les campagnes, la pensée qui les a produites les unes et les autres est au fond la même : c'est l'émancipation complète du travailleur ; c'est l'abolition du salariat, c'est l'*expulsion du forain* »[4]. Quoique pour des raisons différentes, Marx souligne lui aussi l'identité objective des intérêts paysans et ouvriers. La parcelle étant vouée à la ruine, l'intérêt des paysans, bien qu'ils l'ignorent encore, n'est plus « en accord, mais en contradiction avec les intérêts de la bourgeoisie, avec

---

[1] Félix PYAT. *Lettre à M. Louis-Napoléon Bonaparte*. Paris : Bouvet, 1851. (Extrait du *National*) p.11.

[2] George SAND. *Op. cit.*

[3] Pierre-Joseph PROUDHON. *Œuvres complètes*. Tome 9 : *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre*. Paris : Rivière, 1936. 386 p. (Première édition : 1852)

[4] Pierre-Joseph PROUDHON. *De la capacité politique des classes ouvrières.* Paris : Lacroix, 1873. p.18-19. (Première édition : 1865).

le capital » : « ils trouvent par conséquent leur allié et leur guide naturel dans *le prolétariat des villes* »[1]. Sensible aux mouvements de protestation qui ont soulevé de nombreux départements ruraux contre le coup d'Etat[2], Marx croit d'ailleurs encore à une prise de conscience des ruraux à court ou moyen terme : « en désespérant de la restauration napoléonienne, écrit-il en 1852, le paysan français abandonne la foi en sa parcelle, renverse tout l'édifice d'Etat construit sur cette parcelle et *la révolution prolétarienne obtient ainsi le chœur sans lequel, dans toutes les nations paysannes, son solo devient un chant du cygne* »[3]. La phrase est cependant supprimée de l'édition de 1869 : la parcelle a résisté, de même que le bonapartisme rural – il paraît dès lors difficile d'annoncer l'alliance prochaine de la paysannerie et du prolétariat.

Les promoteurs du gouvernement direct peuvent donc avoir le sentiment que leurs propositions constituent moins une rupture qu'un moyen de raffermir, face aux premières difficultés, les principes et conceptions défendus jusqu'ici : en redéfinissant la compétence politique des masses, ils confirment la légitimité du projet démocratique ; en refusant d'introduire quelque différence que ce soit entre les ouvriers et les paysans, ils réaffirment l'unité du peuple, et partant la capacité de la République à satisfaire les revendications sociales. C'est sans doute pourquoi Ledru-Rollin voit dans le gouvernement direct « le salut de la République »[4] : il doit *en pratique* la soustraire à ses ennemis en la remettant aux mains du peuple, mais aussi la renforcer *en principe* dans le cœur de ses partisans que des échecs électoraux récurrents risquent de déstabiliser. On comprend dès lors que Ledru-Rollin se félicite d'une thèse dont il répète qu'elle est « philosophiquement et politiquement vraie »[5] : elle lui permet en effet de renouer avec les conclusions du *Contrat social* à partir de son expérience politique – « tant de faits nombreux, insiste-t-il, se sont accumulés pour lui donner raison »[6] – et de proposer à la fraction avancée des républicains une formule de la souveraineté du peuple qui rende compte tout à la fois de leurs convictions démocratiques et

---

[1] Karl MARX. *Op. cit.* p.193-194.

[2] Une trentaine de départements sont ainsi touchés par l'insurrection, notamment dans le sud de la France.

[3] Karl MARX. *Op. cit.* p.196, note 163.

[4] Alexandre LEDRU-ROLLIN. *Du gouvernement direct… Op. cit.* p.15.

[5] Alexandre LEDRU-ROLLIN. Plus de président, plus de représentants. *Op. cit.* p.424.

[6] *Ibid*, p.423.

de leurs déceptions électorales. Mais c'est au prix de la représentation, à laquelle de nombreux républicains ne sont pas du tout prêts à renoncer.

2) La légitimité politique des intérêts agricoles en question

Malgré l'enthousiasme qu'ils suscitent chez les radicaux et socialistes exilés ou restés en France, les projets de gouvernement direct pèsent peu sur le débat politique, qui a pris dès 1848 une tout autre orientation : pour la plupart des publicistes et hommes politiques en effet, ce n'est pas la représentation qui pose problème, mais le monde rural, dont le comportement politique inquiète. Conservateur en avril 1848, bonapartiste en décembre 1848, parfois socialiste en mai 1849, le vote des campagnes déjoue en effet les attentes d'une grande partie du monde politique, qui, on l'a vu au chapitre précédent, avait cru pouvoir identifier les intérêts du petit paysan propriétaire à ceux de la nation. La perception de la France rurale en est changée, et avec elle, la place accordée jusqu'ici aux intérêts matériels dans la sphère politique.

La condamnation de l'intérêt matériel

Généralité de la loi et diversité des intérêts

On le sait, la Seconde République s'ouvre sur la conviction, chez les républicains mais pas seulement, que l'avènement du suffrage universel conduit immanquablement à la transformation de la politique, désormais tournée vers la satisfaction des intérêts du plus grand nombre, notamment ceux de la majorité rurale. Quelques mois plus tard, l'impuissance du nouveau régime à répondre aux aspirations sociales est pourtant manifeste. Car il s'agit bien d'abord d'*impuissance* et non d'un refus de principe : dans un premier temps, les républicains au pouvoir restent persuadés de la nécessité de remédier aux souffrances populaires. Mais quand les radicaux s'éloignent peu à peu d'une « République bourgeoise » qu'ils estiment trop indifférente à la misère des masses, les modérés invoquent les difficultés à la fois pratiques et théoriques auxquelles se heurte l'action sociale du gouvernement. Le problème est avant tout financier : dans le cas des 45 centimes imposés par décret le 16 mars 1848 comme dans celui de la fermeture des ateliers nationaux, décidée par l'Assemblée le 21 juin 1848, l'argument budgétaire domine les discussions. A un moment où les bouleversements politiques aggravent la crise économique, les républicains découvrent qu'ils n'ont pas les moyens de leur politique. Mais ils sont également confrontés à une difficulté de

principe : comment maintenir la généralité de la loi, supposée garantir l'égalité et l'unité nationale, quand les événements semblent indiquer la diversité irréductible des aspirations sociales ? Alors que les radicaux et la plupart des socialistes, on l'a vu, affirment l'unité profonde du peuple au-delà des divisions apparentes, les modérés sont en effet plus sensibles à l'antagonisme des intérêts que semble révéler le contraste entre le vote des campagnes et celui des villes.

La discussion suscitée en août 1848 par la proposition relative aux indigents invalides de la campagne illustre bien leurs hésitations. Déposée par Henri Ceyras, un proche de Leroux que les journées de juin ont rallié à Cavaignac, cette dernière prévoit l'affectation d'un million de francs aux départements, à répartir en fonction des besoins, pour faire admettre à l'hôpital ou secourir à domicile les indigents invalides de la campagne, ainsi que la création d'une commission cantonale chargée de recueillir et de redistribuer les dons privés. Elle divise les modérés. Les uns, comme Yves Tassel, Glais-Bizoin, Babaud-Laribière ou Dezeimeris, soutiennent la proposition : elle leur paraît à la fois conforme à la nature de la Révolution de février, « toute sociale » selon le mot de Tassel, et justifiée par l'égalité, qui voudrait que les soins déjà apportés aux ouvriers trouvent leur pendant dans les campagnes. Elle présente en outre selon Babaud-Laribière un « intérêt moral et politique immense », celui de « populariser les institutions » en montrant aux ruraux que la République « embrasse dans le même amour toutes les douleurs et toutes les infortunes »[1]. Les autres, suivant en cela les conclusions du Comité du travail soutenu par le gouvernement, rejettent au contraire la proposition, quoiqu'ils admettent avec le rapporteur, Paul Vergnes, qu'« il faut sans doute accorder de l'argent tant qu'il y aura des misères à soulager »[2]. Les mesures sociales ont en effet leur accord de principe, mais à condition qu'elles fassent l'objet de lois générales, destinées à tous les nécessiteux quel que soit leur lieu de résidence : « s'il y a des secours à donner, affirme Vergnes, il faut les accorder purement et simplement aux indigents, en laissant aux administrations à distinguer ces fonds et à les appliquer là où il sera nécessaire »[3]. Contre les promoteurs de la loi, qui, au nom de l'égalité, souhaitent étendre les bienfaits de la

[1] Séance du 11 août 1848. *Moniteur universel*, 12 août 1848, p.1982.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

République « sur tous les points du territoire »[1], la même objection est inlassablement avancée : il ne faut pas « spécialiser », il ne faut pas « faire de catégories »[2]. Ce qui semble poser problème en effet, ce n'est pas d'élaborer une loi spécifiquement destinée aux indigents – n'a-t-on pas, comme le rappelle Ceyras, voté des « milliers ou des millions de francs pour les victimes de la guerre civile, pour les victimes de la crise industrielle, pour les artistes et pour les théâtres ? »[3] –, mais de proposer des catégories qui, sans doute parce qu'elles présentent une grande cohérence, au plan géographique, social mais aussi électoral, sont susceptibles de « diviser » la nation entre le peuple des villes et le peuple des campagnes[4]. L'argument est à la fois de principe et d'efficacité : la loi doit être nationale ; le gouvernement, rappelle le ministre des finances, poursuit des « résultats généraux que des demandes partielles éloignent plutôt qu'elles ne les rapprochent »[5].

La discussion n'est pas tranchée par le vote de l'Assemblée, qui refuse à 405 voix contre 304 l'ajournement demandé par le Comité du travail et renvoie la proposition au Comité pour un nouveau rapport, ce qui revient pratiquement au même. Il est vrai que le débat a tout du dialogue de sourds. Nul ne nie explicitement le caractère général de la loi. Ceyras lui-même hésite à demander une loi spéciale : il se peut aussi, dit-il en présentant sa proposition, que l'indifférence à laquelle sont confrontés les indigents invalides des campagnes provienne du défaut d'exécution des lois générales relatives à la bienfaisance. D'où sa conclusion en forme d'alternative : « ou, à défaut de loi, faites en une avec ma proposition ; ou, à défaut d'exécution, décrétez ma proposition comme mesure de réparation, d'exécution et d'urgence à la fois »[6]. Nul ne conteste non plus le principe d'égalité. C'est en son nom que les uns soutiennent la proposition et que les autres la rejettent : dans le premier cas, il s'agit d'établir « une espèce d'égalité »[7] pour faire disparaître, par une loi ou un décret,

---

[1] Babaud-Laribière, *ibid*. p.1983.

[2] Voir, dans la discussion, le discours de Vergnes et les interventions d'Edmond de Tillancourt, également membre du Comité du travail, et du ministre des finances, Michel Goudchaux. *Ibid.* p.1981-1984.

[3] *Ibid.* p.1982.

[4] Tillancourt, *ibid.*

[5] *Ibid.* p.1983.

[6] *Ibid.* p.1981.

[7] Babaud-Laribière, *ibid.* p.1983.

la « catégorie des exclus de la bienfaisance »[1], née de la géographie ou de l'imperfection des institutions existantes ; dans le second cas, l'égalité politique des citoyens interdit à la loi toute catégorisation du peuple, mais les inégalités réelles semblent bien pouvoir être prises en compte par l'administration. Aucun accord clair n'émerge pourtant, et le hiatus ici révélé entre l'exigence d'égalité des citoyens et le constat de la diversité du corps social reste donc sans solution.

La question constitue d'ailleurs pour les républicains modérés une difficulté durable. Au printemps 1851, Dezeimeris confesse ainsi aux lecteurs du *Journal d'agriculture pratique* sa perplexité devant le contraste qu'il observe entre l'égalité de la loi et l'inégalité de son exécution, entre l'unité politique et la division sociale, et qu'il ne parvient toujours pas à expliquer ni à résoudre :

> « La France est fière de son unité. Après avoir été durant une longue série de siècles, une agglomération assez mal liée de provinces non moins distinctes par leurs institutions que par le caractère de leurs habitants, elle est devenue une seule et grande nation. Au sein de cette nation, il y eut des classes organisées en hiérarchie : des nobles, des roturiers, des bourgeois, des artisans ; il n'y a plus qu'un grand peuple, il n'y a plus que des citoyens, et tous ces mots, qui désignaient des rangs, n'ont plus désormais de sens que pour les lexicographes et les historiens.
>
> Mais cette unité n'existe que sous des rapports qui ne sont pas ceux sous lesquels nous considérons nos populations, dans un journal non politique et purement agricole. Elle n'existe que pour celui qui, accoutumé à voir les choses de haut, cherche à saisir les traits saillants et caractéristiques d'une société et néglige tous les détails.
>
> Pour nous, dont les modestes études ne comportent que des vues terre à terre ; qui multiplions nos observations, mais qui, les renfermant toujours dans des horizons très bornés, ne voyons que des faits de détail, les petits faits de la vie réelle, nous sommes frappé de trouver partout, au contraire, comme deux sociétés distinctes, juxtaposées, ou plutôt, malheureusement, posées l'une au-dessus de l'autre : celle des paysans et celle des citadins. En principe, c'est la même loi qui les gouverne ; en fait, rien ne diffère comme la façon dont elles sont administrées l'une et l'autre. »[2]

Quand il adopte une vision « de haut », Dezeimeris ne voit qu' « un grand peuple » ; mais lorsqu'il est « terre à terre » ; il ne peut que constater l'inégalité qui règne entre les campagnes et les villes dans « la façon dont elles sont administrées » – il cite ensuite les avantages sociaux (services d'hygiène, hôpitaux, écoles). Les deux assertions sont rapportées

---

[1] Dezeimeris, *ibid.*

[2] Jean-Eugène DEZEIMERIS. Chronique agricole d'avril – deuxième quinzaine. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-juin 1851, tome II, p.379-385.

à deux points de vue différents, deux « rapports » distincts, qu'il n'indique pas comment relier : est-ce au nom du principe que l'on doit exiger l'égalité « en fait » ? l'inégalité dans la « vie réelle » vient-elle disqualifier le discours républicain de l'égalité ? doit-on opposer la loi et l'administration, la seconde manquant à ses devoirs en ne réalisant pas les promesses de la première ? L'auteur reste muet, comme s'il ne pouvait faire tenir ensemble les principes politiques et les observations socio-économiques.

Les intérêts contre la politique

L'embarras que les républicains modérés éprouvent devant l'incapacité de la loi générale à répondre aux aspirations sociales de la majorité rurale se double en outre d'une méfiance grandissante à l'égard des intérêts matériels, qui les conduit à redéfinir les contours de la sphère politique. Là encore, l'analyse du vote rural est essentielle. Tandis que la plupart des radicaux et socialistes expliquent le soutien des ruraux aux adversaires de la République par les intrigues et les faux-semblants qui corrompent les élections, les républicains modérés accusent bien plus souvent en effet la psychologie paysanne : courbés sur la glèbe, obnubilés par leur lopin de terre, les paysans restent selon eux indifférents au sort de la nation et font par conséquent de piètres électeurs. L'intérêt matériel des ruraux, si difficile à satisfaire par la loi, est donc également suspecté de fausser le jeu des nouvelles institutions.

L'interprétation transparaît dans les argumentations en faveur du vote au chef-lieu de canton analysées plus haut, qui témoignent des nouveaux rapports qu'elle implique entre intérêts matériels des populations et intérêt général. La comparaison des interventions d'un modéré comme Alexandre Freslon et d'un radical comme Henri Savoye dans les débats parlementaires relatifs au lieu de vote est à ce titre éclairante. Tous deux défendent bien sûr le vote au chef-lieu de canton contre les tentatives des conservateurs pour imposer le vote à la commune. Mais pour Freslon, qui prend la parole sur l'article 28 de la Constitution, il ne s'agit plus seulement de soustraire les paysans à l'influence des notables traditionnels ou, comme le rappellent certains orateurs, d'établir des assemblées électorales les plus grandes possibles faute de pouvoir réunir la nation tout entière : il faut encore sortir les ruraux de « leurs préoccupations journalières » pour les « retremper dans les sentiments généraux » ; il faut « que l'électeur soit placé dans une situation telle qu'au moment de l'élection, il puisse comprendre, sentir du moins la situation générale du pays, quelles sont ses préoccupations les plus considérables, qu'il puisse être arraché à sa routine, à ce qui, tous les jours, l'absorbe

habituellement »[1]. En opposant les « préoccupations journalières » des ruraux aux « préoccupations les plus considérables » du pays, Freslon appelle ainsi à construire l'intérêt général contre les intérêts nécessairement particuliers qui régissent la vie à la campagne.

Pour Savoye au contraire, il n'y a pas antagonisme entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, mais continuité. S'il défend lui aussi au nom de l'intérêt général le vote au chef-lieu de canton, cette fois contre la proposition Fouquier d'Hérouel visant à autoriser le découpage en sections des circonscriptions électorales, c'est parce qu'il constitue selon lui un lieu de rencontre et de fusion des intérêts particuliers : les communes en effet y « apportent chacune leurs souvenirs, leurs impressions, les intérêts de leur localité, pour les confondre dans l'intérêt général »[2]. L'intérêt général n'est donc pas pour lui étranger aux préoccupations les plus quotidiennes des citoyens, il est le résultat de leur confrontation. La même vision sous-tend un peu plus tard les projets radicaux et socialistes de gouvernement direct évoqués plus haut. Pour Rittinghausen par exemple,

> « La législation directe […] ne détrône pas l'intérêt particulier ; elle s'en sert d'une manière rationnelle. Ecoutant tous les intérêts privés sans exception par le vote de tout le peuple, formant une majorité décisive de tous ces intérêts, elle parvient à faire ressortir et prédominer par cette majorité l'intérêt général »[3].

C'est d'ailleurs justement parce que l'intérêt général prolonge les intérêts particuliers qu'il semble alors possible d'abandonner le vote au chef-lieu de canton en même temps que la représentation. La confiance placée dans l'expression des intérêts particuliers est telle qu'il n'est même plus besoin de prévoir leur confrontation au moment de la délibération : il suffira en effet au pouvoir central, réduit à la portion congrue, de les rassembler pour voir apparaître l'intérêt général, dans toute son évidence.

A cet égard, le discours des modérés, s'il renoue avec l'hostilité traditionnelle du républicanisme à l'égard des intérêts particuliers, rompt plus nettement que celui des radicaux et socialistes avec le modèle quarante-huitard évoqué au chapitre précédent : les conditions d'existence des paysans, au moins des petits propriétaires, loin de nuire à la perception de l'intérêt général, y étaient au contraire considérées comme la garantie d'un vote libre et

---

[1] Séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2646.

[2] Séance du 29 novembre 1849. *Moniteur universel*, 30 novembre 1849, p.3843.

[3] Carl RITTINGHAUSEN. *Op. cit.* p.33.

conscient des enjeux nationaux ; les intérêts les plus directs du peuple des campagnes, loin d'être exclus de la sphère politique, devaient y être représentés pour être enfin satisfaits. A la rupture de fait que les modérés constatent entre la loi générale et les aspirations sociales des ruraux, se superpose ainsi une rupture de droit qui légitime l'exclusion politique des intérêts matériels, en particulier ceux des ruraux : non seulement la loi, quoique générale, ne permet pas de remédier également aux souffrances des populations, mais « l'esprit politique »[1] qu'exige l'élection des représentants impose à l'électeur de s'abstraire de ses préoccupations journalières.

La condamnation politique de l'intérêt matériel n'est d'ailleurs pas le seul fait des républicains modérés : elle devient bientôt un lieu commun à l'Assemblée nationale ou dans les principaux journaux parisiens, se conjuguant à droite avec la critique morale des appétits matérialistes, qu'on suppose alors encouragés par le socialisme. Les conservateurs, que le vote du 23 avril 1848, on l'a vu, avait pourtant ralliés, au moins par opportunisme, à la démocratie paysanne, sont en effet déstabilisés par l'accueil favorable que les socialistes rencontrent dès 1849 dans certaines régions rurales. Jusqu'ici, les élections d'avril et de décembre 1848 les avaient convaincus que la majorité rurale, parce que propriétaire ou avide de le devenir, était habitée par une même pensée, l'ordre, et assurerait par conséquent le « règne de l'ordre et de la conservation »[2] contre la déstabilisation sociale orchestrée par l'extrême-gauche. C'est ainsi que *L'Union* explique le vote du 10 décembre 1848 :

> « Nulle part le sentiment de la personnalité n'est plus profond que dans les champs. Nulle part l'homme ne tient plus à son labeur et à la portion de terre que ses sueurs lui ont produite. Aussi le socialisme a paru aux paysans comme un spectre, et comme il s'était levé, il faut bien le dire, à la suite de la République, les paysans n'ont pas fait de distinction entre la République et son cortège, et ils sont accourus pour faire la guerre à la République à cause du socialisme »[3].

L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence traduit donc selon l'auteur de l'article une « pensée de défense sociale », dont on pouvait bien s'attendre qu'elle « sortirait des champs »[4] : isolés dans leur travail, respectueux de la propriété à laquelle ils aspirent, les

---

[1] Dufaure, dans la séance du 29 septembre 1848. *Moniteur universel*, 30 septembre 1848, p.2648.

[2] *L'Assemblée nationale*, 29 avril 1848, p.1.

[3] Les paysans. *L'Union*, 20 décembre 1848, p.1.

[4] *Ibid.*

paysans devaient nécessairement constituer un rempart contre le socialisme. Or l'effort de propagande dont « les démocs-socs » font preuve dans les campagnes et surtout les quelques succès qu'ils y remportent aux élections du 13 mai 1849 remettent en question l'image d'un électorat rural acquis à la cause de l'ordre. Dès janvier 1849, un lecteur de *L'Assemblée nationale* dénonce ainsi la « fausse sécurité » dont se berce selon lui la majorité conservatrice :

> « C'est une très grande erreur de trop compter sur les petits propriétaires, et de supposer que, parce qu'ils possèdent, ils ont nécessairement des idées d'ordre et de conservation. La propriété donne aux petits propriétaires surtout le désir de s'agrandir, et leur suggère bien plus encore le goût du bien d'autrui qu'elle ne leur inspire des pensées de stabilité. Le langage révolutionnaire sera ainsi plus lentement, mais non moins fructueusement écoulé dans les campagnes que dans les villes, parce que, en adressant aux intérêts et aux passions un langage violent, on finit toujours par se faire entendre »[1].

Les résultats des élections lui paraissent confirmer ses thèses : les succès des « démocs-socs » sont à mettre sur le compte de la « disposition générale des esprits » chez les habitants de nos campagnes », qui, exclusivement sensibles à leurs intérêts matériels, offrent aux idées socialistes « un terrain parfaitement disposé »[2].

Là encore, le comportement politique des paysans infléchit les analyses électorales et invite à repenser le rôle politique des intérêts matériels, en particulier des petits propriétaires fonciers. Pour la plupart des conservateurs, qui pensent « paysan en bloc » et imaginent d'après les élections du Cher, de l'Allier ou du Var que « les millions de paysans français pouvaient être des rouges en puissance »[3], l'amour porté par les paysans à la propriété n'est plus synonyme, comme auparavant, d'attachement à l'ordre, mais d'une avidité insatiable qui mènera bientôt la France au chaos. La crainte est durable à droite, comme en témoigne le succès rencontré en 1851 par l'ouvrage d'Auguste Romieu, *Le spectre rouge*, qui prédit une

---

[1] Du suffrage universel, janvier 1849. *Mélanges politiques : Notes sur la révolution de février 1848 ; De la démonstration du 15 mai 1848 ; Lettres adressées au journal « l'Assemblée nationale », sur l'élection du président et sur M. de Lamartine ; Du suffrage universel ; De l'abolition de la peine de mort en matière politique ; Du parti de l'ordre ; De l'avenir du pays selon le suffrage universel ; De l'état du pays, des dangers qui le menacent, et des moyens d'y remédier.* Paris : Boucquin, 1850. p.97.

[2] Du parti de l'ordre, mai 1849. *Mélanges politiques… Op. cit.* p.125.

[3] Maurice AGULHON. *Op. cit.* p.105.

immense « Jacquerie » aux élections de 1852[1]. Elle conduit les conservateurs à affirmer à leur tour la contradiction irréductible des intérêts ruraux avec l'intérêt général. Comme le dit encore notre lecteur de *L'Assemblée nationale*,

> « Il ne faut pas rechercher chez eux du patriotisme, des pensées de bien public, des actes d'utilité générale ; ce qui les préoccupe exclusivement, c'est le profit, c'est l'intérêt matériel. En agissant de telle ou telle manière, que pourrait-il en revenir le plus directement, le plus certainement possible ? Voilà ce qu'ils examinent dans toutes leurs affaires ; voilà surtout sous quel point de vue raccourci ils envisagent la liberté, l'égalité, les élections ; c'est toujours à leur intérêt particulier qu'ils réduisent les questions d'intérêt public, et toute leur politique ne s'élève jamais au-dessus des considérations les plus restreintes et les plus personnelles. N'espérez pas les émouvoir en faisant briller à leurs yeux les pensées généreuses de patriotisme, de philanthropie, de liberté ; vous ne trouverez prise sur eux qu'en touchant aux cordes de l'intérêt personnel et immédiat »[2].

Les présupposés anthropologiques qui sous-tendaient jusqu'ici l'analyse de la propriété s'en trouvent profondément bouleversés. La description républicaine du petit propriétaire foncier soucieux de son émancipation matérielle impliquait en effet l'existence d'un seuil de satisfaction des besoins, relativement bas, au-delà duquel les individus, libérés de la nécessité et de la domination d'autrui grâce à la propriété, se tournent naturellement vers la chose publique. La version conservatrice plaçait dans la propriété, petite ou grande, un même intérêt pour l'ordre établi. La critique de l'intérêt matériel semble dessiner au contraire la figure d'un être insatiable qui n'en aura jamais fini de poursuivre ses intérêts particuliers, reste donc indifférent aux questions politiques et risque toujours de donner sa voix au plus offrant, quand il ne se réfugie pas dans l'abstentionnisme. « Que va devenir l'exercice du suffrage universel entre les mains de pareils hommes ? » : extraite d'un ouvrage d'Alphonse Jobez intitulé *La démocratie, c'est l'inconnu*, la question résume bien les inquiétudes des républicains modérés, et *a fortiori* des conservateurs, dont les réticences à l'égard du suffrage universel n'avaient été

---

[1] Auguste ROMIEU. *Le spectre rouge*. Paris : Ledoyen, 1851. 100 p. Sur la crainte nourrie par les conservateurs de voir bientôt le socialisme submerger la France, voir : François FOURN. 1849-1851, l'anti-communisme en France : le Spectre rouge de 1852. In APRILE, Sylvie, BAYON, Nathalie, HINCKER, Louis, et al. *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre.* Actes du colloque de Lyon organisé en décembre 2001 par la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^{e} siècle. Paris : Créaphis, 2004. p.135-152.

[2] Du parti de l'ordre, mai 1849. *Mélanges politiques… Op. cit.* p.125.

que momentanément mises en sourdine par les résultats des premières consultations électorales[1].

La dépolitisation des questions agricoles

La condamnation de l'intérêt matériel n'est pas sans effet sur la politique agricole, que les quarante-huitards, soutenus en cela par les grands propriétaires terriens, avaient voulue elle aussi démocratique et sociale : *démocratique* parce que fondée sur des organes consultatifs élus par l'ensemble des intéressés ; *sociale* parce qu'à même de résoudre à la fois les souffrances rurales et urbaines. En décembre 1848, l'exposé des motifs du projet de loi Tourret relatif aux chambres consultatives d'agriculture affichait clairement cette double ambition, soulignant d'ailleurs l'interdépendance des deux objectifs. C'est bien parce que la politique agricole visait à travers le progrès agricole l'amélioration des conditions d'existence du peuple tout entier qu'elle devait être remise entre les mains du plus grand nombre :

> « Améliorer, perfectionner, multiplier nos races de bestiaux, dessécher, défricher, cultiver toutes nos terres incultes, importer, acclimater tous les animaux et toutes les plantes dont notre température peut permettre le développement, rechercher les causes qui nuisent depuis si longtemps aux progrès de notre agriculture, donner des encouragements efficaces, accroître la fortune publique, créer de nouveaux éléments de travail, coloniser cette population nombreuse qui encombre nos grands centres manufacturiers, l'arracher à une position dangereuse pour elle-même, et menaçante pour le repos public, la soustraire aux inévitables tentations qui s'attachent à la misère, pour la rendre à la paix et à l'aisance, tel est le but que l'administration se propose ; elle a besoin, pour réaliser d'aussi vastes et aussi importantes réformes, de l'assistance et du concours de tous. Aussi dans l'organisation des chambres consultatives, appelle-t-elle toutes les lumières ; elle veut que tous les besoins y trouvent des organes, que tous les intérêts y soient représentés »[2].

Mais quand l'Assemblée nationale vient à débattre des chambres consultatives d'agriculture, en février-mars 1851, cette fois à partir de la proposition Ladoucette qui reprend

---

[1] Alphonse JOBEZ. *La démocratie, c'est l'inconnu.* Paris : comptoir des imprimeurs unis, 1849. p.54. Elu représentant du peuple en 1848, Alphonse Jobez siège parmi les modérés mais vote en général avec la droite, comme on a pu le constater dans les discussions relatives au vote au chef-lieu de canton. Voir : Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY dir. *Dictionnaire des parlementaires français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*. Paris : Bourloton, 1889-1891. vol.3, p.416.

[2] Exposé des motifs et projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture, présentés par le citoyen Tourret, ministre de l'agriculture et du commerce. *Moniteur universel*, 12 décembre 1848, p.3562-63.

les grandes lignes du projet Tourret finalement enterré, les enjeux ne sont plus du tout les mêmes. Les élections générales ont en effet convaincu les orateurs que le vote rural ne saurait déboucher sur des chambres consultatives capables de remplir les objectifs assignés à la politique agricole. En l'espace de deux ans, les intérêts agricoles ont été redéfinis, ainsi que leurs rapports avec la sphère politique.

De la représentation des intérêts à l'expertise

Dans son rapport, la commission chargée d'examiner la proposition Ladoucette souligne en effet d'emblée les « graves objections » soulevées par le maintien du « suffrage universel agricole » pour l'élection des chambres consultatives d'agriculture. Plus audacieuse encore que le projet Tourret, la proposition de loi Ladoucette prévoit en effet d'appeler aux urnes « tous les propriétaires ruraux, et tous ceux dont la profession unique ou principale est d'exploiter le sol à quelque titre que ce soit », c'est-à-dire « la presque totalité des habitants de nos campagnes ». Mais cette disposition, justifiée alors par l'avènement du suffrage universel en matière politique, apparaît désormais dangereuse : « n'est-on pas encore assez averti par l'indifférence avec laquelle les électeurs de nos campagnes exercent leur droit politique ? »[1] L'analyse du vote rural en vogue chez les conservateurs et les républicains modérés, qui insiste sur l'indifférence des paysans aux questions politiques, est ainsi reprise en matière agricole, comme si l'intérêt matériel tout particulier des ruraux les détournait également des intérêts de l'agriculture en général.

Il s'agit donc de redéfinir le corps électoral des chambres consultatives d'agriculture, afin de s'assurer que les intérêts de l'électeur soient bien en adéquation avec ceux de l'agriculture. Le rapport indique que la commission a d'abord pensé aux « propriétaires, ou chefs d'exploitation agricole, c'est-à-dire ceux qui ont un intérêt évident pour tous à prendre part à l'élection »[2]. C'était exclure les ouvriers agricoles, au nom des intérêts supérieurs de la propriété ou de l'exploitation, si « évidents » que le rapporteur n'éprouve pas le besoin de s'en expliquer. Pourtant, bien que « les propriétaires ou les chefs d'exploitation auraient un

---

[1] Rapport fait par M. Talon au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Ladoucette, relative à l'organisation des chambres consultatives d'agriculture, du conseil général d'agriculture et du conseil supérieur de l'agriculture, des manufactures et du commerce. *Moniteur universel*, 18 février 1851, p.512.

[2] *Ibid*.

véritable intérêt à exercer leur droit électoral », il n'est pas sûr qu'ils en soient eux-mêmes conscients : le paysan, qui avait pourtant tout intérêt à se soucier des questions politiques, ne s'en est-il pas détourné sous l'influence d'intérêts plus immédiats ? « Ne devrait-on pas craindre encore, dit le rapport, que les intéressés eux-mêmes n'apportassent, dans l'accomplissement de leurs devoirs, une funeste indifférence ? »[1] Restent les membres des comices et des sociétés d'agriculture, dont l'engagement témoigne de la « bonne volonté » et qui ont l'avantage de réunir « l'intelligence, l'expérience et le savoir » : la commission propose d'en faire les seuls électeurs et éligibles[2]. D'objection en objection, le rapport glisse ainsi de la représentation de tous les intérêts agricoles, tels qu'ils sont perçus et formulés par les individus, à la représentation de l'intérêt de l'agriculture, tel qu'il peut être saisi et dévoilé par une élite rurale éclairée : la légitimité des chambres consultatives ne réside plus, comme en 1848, dans son élection au « suffrage universel agricole », mais dans sa capacité à cerner et résoudre les questions agricoles. Comme le dit plus nettement le marquis d'Havrincourt, par ailleurs assez critique à l'égard de la proposition,

> « Ce n'est plus seulement le cultivateur qui peut défendre alors l'agriculture, car il s'agit de la politique agricole, de l'économie agricole ; ce n'est pas parce que vous saurez labourer votre champ ou cultiver votre ferme, que vous saurez les lois de douane et les grandes questions qui s'y rattachent. C'est pour cela que l'agriculture demande des hommes spéciaux, qui, dans toutes les discussions que nous discutons ici sachent s'élever au-dessus de la pratique »[3].

Les délibérations et les débats qu'elles suscitent dans la presse montrent que cette vision est largement partagée à l'Assemblée et dans les milieux agricoles. Nul ne conteste la nécessité de donner aux plus compétents le droit de vote et l'éligibilité aux élections des chambres consultatives d'agriculture. La question est plutôt de savoir comment définir et repérer cette capacité d'expertise. Doit-on intégrer au corps électoral les membres de toutes les sociétés d'agriculture, même si elles ne s'occupent pas « exclusivement » d'agriculture ? La suppression de l'adverbe « exclusivement », finalement votée par l'Assemblée, inquiète certains orateurs, qui voient déjà les chambres consultatives prises d'assaut par des « agriculteurs amateurs », pire des « chanteurs » ou des « peintres »[4]. Faut-il laisser les

---

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Séance du 8 mars 1851. *Moniteur universel*, 9 mars 1851, p.680.

[4] Jules Talon, dans la séance du 19 mars 1851. *Moniteur universel*, 20 mars 1851, p.808.

représentants agricoles juges de la durée des sessions et leur autoriser la tenue de sessions extraordinaires ? On invoque le risque d'y attirer « les agriculteurs théoriciens, les hommes qui ne voient dans ces sociétés qu'un moyen d'y faire des phrases »[1]. Vingt membres suffisent-ils au bon fonctionnement des chambres consultatives ? Mortimer Ternaux demande sans succès d'en réduire le nombre pour favoriser les « agriculteurs pratiques » aux dépens des « agriculteurs amateurs », décidément fort critiqués[2].

Dezeimeris lui-même, qui, comme républicain *et* comme agriculteur, appelait en 1848 à « démocratiser » le projet d'enseignement agricole pour qu'il profite aux paysans, s'élève contre la loi relative aux chambres consultatives d'agriculture au motif qu'elle ne permet pas de désigner les hommes les plus « capables ». Les comices, ouverts à tout propriétaire, semblent faits pour les « adversaires éternels de l'agriculture », dont la présence rebute « les agriculteurs sérieux » : « au lieu d'hommes des champs, des hommes de ville, des oisifs, des *fruits secs* de toutes les carrières actives, recherchant surtout des moyens de distraction, des avocats courant après des occasions de parler, des *municipaux* […], des fonctionnaires publics […] ». Et s'il prône le retour au projet Tourret, ce n'est pas parce qu'il est plus démocratique, mais parce qu'il favorise l'élection d' « agriculteurs *vrais* » :

> Si vous voulez savoir quel est, dans un canton, l'homme qui fait le mieux l'agriculture, qui comprend le mieux ses misères, qui est le mieux initié à tous ses besoins, qui sait le mieux ce qui contribuerait le plus efficacement à ses progrès ; n'allez pas le demander au chef-lieu, mais à ceux qui l'ont vu à l'œuvre, qui ont pris l'habitude de suivre ses exemples, qui sont accoutumés à aller réclamer ses conseils. Jamais la masse des cultivateurs, appelée à donner librement son suffrage, ne vous désignerait pour la représenter un homme qui ne serait pas un véritable agriculteur, et, selon toute apparence, le plus capable et le plus digne »[3].

Or l'argument de la compétence, même au service des masses rurales, affaiblit le principe du suffrage universel, qui en vient à être subordonné à la capacité des électeurs. Comme le dit le président du comice de Metz en réponse à Dezeimeris,

> « Il y a quelque chose d'anormal, sans doute, à ne pas laisser directement aux représentés le choix de leur représentant ; aussi je suis loin de penser que le mode adopté puisse être définitif : il arrivera un temps, je l'espère, où les cultivateurs auront

---

[1] Jean-Francisque Jusseraud, dans la séance du 8 mars 1851. *Moniteur universel*, 9 mars 1851, p.680.

[2] *Ibid.*

[3] Jean-Eugène DEZEIMERIS. Chronique agricole de mars – deuxième quinzaine. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-juin 1851, tome II, p.292-298.

été suffisamment éclairés, où ils entreront d'eux-mêmes dans le mouvement du progrès, où ils s'attacheront aux intérêts généraux et seront disposés à les défendre »[1].

Tandis que la restriction du suffrage universel instaurée par la loi du 31 mai 1850 avait suscité quelques mois auparavant l'indignation, au nom de l'égalité des citoyens, la primauté accordée à l'expertise, qui finit par sanctionner l'exclusion des paysans de la représentation des intérêts agricoles, n'est pas remise en cause, même par ceux qui s'opposent à la loi.

L'apolitisme des intérêts spéciaux

Si l'argument de la compétence, inadmissible en matière politique[2], s'impose si facilement en matière agricole, c'est que la distinction des questions agricoles et des questions politiques paraît alors admise. Là encore, le revirement est majeur : le système politique ne constitue plus un modèle pour la représentation des intérêts ; le suffrage universel adopté dans la sphère politique ne conduit plus à la démocratisation de la politique agricole ni à la primauté des questions agricoles en politique. Des hommes d'horizons politiques très divers en viennent ainsi à affirmer que les questions politiques et les questions agricoles obéissent à des logiques différentes et qu'elles doivent à ce titre être traitées et organisées de façon différente. La méfiance des républicains et des conservateurs à l'égard du rôle de l'intérêt matériel dans les élections politiques semble ici se conjuguer avec les désillusions des « agriculteurs », ces grands propriétaires terriens, qui, rappelons-le, peuvent se sentir proches du Parti de l'ordre, plus rarement des républicains et des bonapartistes, mais se définissent avant tout par leur engagement dans la défense des intérêts agricoles. Ces derniers constatent en effet que les services rendus aux populations agricoles n'assurent pas toujours leur élection, et que le suffrage universel masculin, loin de donner la prééminence aux intérêts agricoles qu'ils représentent, a plutôt conduit à exacerber les luttes politiques. En dissociant la sphère politique, régie par le suffrage universel et les passions partisanes, et la sphère agricole, où la compétence et l'objectivité scientifique doivent désormais primer, les grands propriétaires terriens gardent la maîtrise de la politique agricole : en tant qu'« agriculteurs

---

[1] De la représentation de l'agriculture. *Journal d'agriculture pratique*, janvier-juin 1851, tome II, p.358-359.

[2] En mai 1850, la majorité conservatrice exclut certes du droit de vote un tiers des électeurs mais sans oser s'attaquer de front au principe du suffrage universel : les promoteurs de la loi se contentent de rendre ses conditions d'exercice plus strictes, au nom d'une meilleure « organisation » du suffrage universel.

pratiques », ne sont-ils pas les meilleurs experts en agriculture ? Leurs adversaires politiques ont en outre tout intérêt à les encourager dans cette voie : les agriculteurs, que beaucoup croient à tort unanimement nostalgiques de l'Ancien Régime, ne renoncent-ils pas ainsi à la légitimité que leur aurait conférée la sanction du suffrage universel ?

La discussion de la proposition Ladoucette relative aux chambres consultatives d'agriculture traduit cette nouvelle configuration des rapports de force et des représentations. Les promoteurs comme les adversaires de la proposition de loi y manifestent en effet le souci constant d'affirmer l'apolitisme des intérêts agricoles. Il s'agit d'abord d'un constat de fait, qui légitime le renoncement au « suffrage universel agricole » ou à l'élection d'un membre par canton : c'est parce que les intérêts agricoles sont essentiellement apolitiques qu'ils doivent recevoir des institutions différentes de celles qui traitent des questions politiques. Il ne s'agit donc plus, insiste Jules Talon, de « former un corps électoral sur le patron du corps électoral politique » ni de « créer une chambre à l'image du conseil général »[1].

Mais l'affirmation renvoie également à une inquiétude. Quoique chacun soit bien convaincu, comme Fouquier d'Hérouel, que « dans toutes les discussions agricoles, il n'y a rien de politique »[2], il est toujours à craindre, disent la plupart des orateurs, que des individus malveillants cherchent à « agiter le pays au nom des intérêts agricoles »[3]. Le rapport Talon repousse ainsi l'idée d'un corps électoral trop large, qui donnerait à l'élection des chambres d'agriculture « le caractère d'une élection générale politique », et qui, même réduit aux seuls propriétaires, risquerait « par quelque influence communale » de transformer les nouvelles institutions agricoles en « instruments d'intrigue »[4]. Il faut donc dépolitiser les intérêts agricoles en donnant à leurs organes officiels une origine, une organisation et des attributions spécifiques. Pour convaincre les représentants de diminuer le nombre de membres qui composeront les chambres d'agriculture, Ternaux invoque non seulement l'efficacité des délibérations en cercle restreint, qui convaincra les « agriculteurs pratiques » de participer aux réunions, mais aussi le danger qu'il y aurait à donner à ces organes spéciaux la même importance qu'au conseil général : ce serait former un « conseil général au petit pied », « un

---

[1] Séance du 19 mars 1851. *Moniteur universel*, 20 mars 1851, p.809.

[2] Séance du 8 mars 1851. *Moniteur universel*, 9 mars 1851, p.680.

[3] Rapport fait par M. Talon… *Op. cit.*, p.512.

[4] *Ibid.*

conseil général factice », susceptible de rivaliser avec l'assemblée politique du département[1]. Inversement, c'est parce que « les corps consultatifs ne s'occupent que d'intérêts spéciaux sur lesquels ils donnent un avis », parce qu'« il leur est interdit de s'occuper d'affaires politiques » que le marquis d'Havrincourt exige qu'ils puissent se réunir quand bon leur semble, et aussi longtemps que nécessaire : pourquoi en effet les limiter en la matière si par ailleurs on se prémunit des risques d'agitation politique en obligeant les représentants agricoles à s'en tenir aux « intérêts spéciaux » ?[2]

Les intérêts agricoles sont ainsi présentés comme étant toujours susceptibles de faire l'objet d'une instrumentalisation politique. Ne sont-ils pas en effet les intérêts du plus grand nombre ? Chacun perçoit bien alors la puissance politique dont pourraient disposer, à l'heure du suffrage universel, les porte-parole du monde rural. C'est pourquoi d'ailleurs, on l'a vu, une grande partie de l'élite rurale avait d'abord espéré que l'avènement du suffrage universel instaurerait un nouvel ordre politique, dominé par les questions agricoles. Mais désormais, nul ne saurait dire à qui cette puissance politique profiterait. Le paysan, comme le dit Alphonse Jobez dans la brochure déjà citée, est devenu « un auxiliaire fort incertain pour tous les partis » : l'auteur le montre tiraillé entre deux partis, l'un affirmant au petit propriétaire foncier que ses intérêts sont les mêmes que les « propriétaires plus aisés », l'autre lui promettant d' « abaisser » ces derniers pour l' « élever » lui-même, sans qu'on puisse dire avec certitude quelle sera finalement son attitude[3]. La politique des intérêts agricoles, pourtant défendue en 1848, apparaît donc en 1851 comme une source d'agitation et de désordre dont il faut se prémunir : la spécialisation et la dépolitisation des intérêts agricoles, qui excluent les paysans de la politique agricole au nom de leur incompétence et de leur nombre, trop proche du chiffre total de la population, viennent alors conjurer une même inquiétude, qui touche au rôle politique de la paysannerie.

La frontière qu'une grande majorité des acteurs politiques cherchent désormais à marquer entre la sphère agricole et la sphère politique conduit ainsi à séparer la question paysanne de celle de l'agriculture, qui revient aux mains des experts autoproclamés que sont les grands propriétaires fonciers. En témoigne la raréfaction des références à la paysannerie

---

[1] Séance du 8 mars 1851, p.679.

[2] *Ibid.* p.680.

[3] Alphonse JOBEZ. *Op. cit.* p.51-52.

dans les discussions que suscite la politique agricole à l'Assemblée nationale ou dans la presse agricole. Le constat était déjà celui de Pierre Barral, pour qui il s'agissait d'une question de mots : le terme « paysan », rappelle-t-il, comporte une connotation très péjorative jusqu'au début du XX^{e} siècle. Le mot sert en effet couramment d'injure et les paysans font l'objet de plaisanteries analogues à celles dont les Belges et les Suisses sont aujourd'hui la cible. C'est pourquoi, dit-il, son absence est

> « la règle dans les discours de congrès, les articles de presse, les interventions parlementaires, les brochures, qui parlent presque exclusivement d''agriculteurs' et de 'cultivateurs'. L'attitude sociale que nous qualifions de 'paternalisme' implique un certain respect du subordonné et exclut par conséquent l'usage d'un terme ressenti facilement comme insultant »[1].

L'explication paraît désormais insuffisante. D'abord, il semble impossible de confondre les termes « paysans », « cultivateurs » et « agriculteurs » : si le mot « paysans », dont les traits distinctifs se résument au lieu – la campagne – et au type d'activité – le travail manuel, inclut des « cultivateurs », c'est-à-dire le plus souvent des chefs d'exploitation, à quelque titre que ce soit, il exclut au contraire les « agriculteurs », qui font valoir des propriétés « en grand »[2]. En outre, là où le mot est utilisé, il ne l'est pas forcément dans une intention péjorative, au contraire. Et enfin et surtout, le terme apparaît dans le corpus dont parle Pierre Barral. Simplement, il disparaît autour de 1849-1850 dès que l'on traite spécifiquement d'agriculture ou de politique agricole, c'est-à-dire des textes que Pierre Barral connaît parfaitement pour les avoir employés à la définition de l'agrarisme français.

La *quasi* absence du terme « paysans » doit donc être plutôt rapportée au mouvement de spécialisation des questions agricoles qu'on vient d'évoquer. Elles prennent désormais un tour technique, qui exige des catégories à la fois plus précises et surtout moins politisées : des termes axés sur les types de cultures et d'exploitation du sol, comme « vignerons » ou « céréaliers », « ouvriers », « propriétaires-exploitants » ou « fermiers », viennent ainsi remplacer « paysans » et ses équivalents (« peuple des campagnes », « habitants de nos

---

[1] Pierre BARRAL. Note historique sur l'emploi du terme « paysan ». *Etudes rurales*, n°21, 1966, p.72-80.

[2] Pierre LAROUSSE. *Grand dictionnaire universel du XIX^{e} siècle*. Paris : Larousse, 1866-1876. Tome 1, p.142.

campagnes », « travailleurs des champs »), toujours susceptibles d'évoquer la nouvelle et très problématique majorité rurale.

Inversement, les références à la paysannerie émaillent les discussions politiques : la presse commente abondamment le vote rural, les modifications apportées à la loi électorale visent avant tout les électeurs des campagnes, les questions de l'instruction publique ou de la composition des jurys suscitent régulièrement l'évocation du cas paysan, sans parler des nombreuses publications, articles, brochures ou essais, qui mettent en rapport la société française, encore majoritairement rurale, et ses institutions politiques. Comme le dit très justement Claude Servolin, mais pour expliquer la faiblesse durable de la politique agricole en France : « la paysannerie a été un enjeu central de la politique, mais la politique s'adressait aux paysans comme à une *catégorie de citoyens*, et non pas, au moins en apparence, comme à une catégorie de producteurs faisant fonctionner une branche de production déterminée »[1]. La distinction s'inscrit durablement dans le langage : Suzanne Berger note ainsi qu'à la fin du XX^{e} siècle encore, du moins dans la région qu'elle étudie, l'Ouest de la France, « la tendance est à l'usage du premier [le mot 'agriculteur'] toutes les fois qu'il s'agit de problèmes techniques, mais on revient à 'paysan' lors des discussions politiques »[2].

La confrontation des représentations en vigueur en 1848 avec les débats ultérieurs permet donc de saisir l'origine de cette séparation des questions agricoles et des questions politiques. 1848 apparaît ainsi comme le moment, éphémère, où les paysans ont été considérés à la fois comme citoyens et comme producteurs. Très rapidement, ils sont cependant réduits à leur statut de citoyens. Non que leurs caractéristiques socio-économiques aient été négligées, au contraire, mais elles ne sont plus invoquées que dans leurs effets sur la citoyenneté, dans le rôle central qu'elles sont supposées jouer dans le comportement politique des paysans : l'intérêt particulier du paysan, qui semble alors aux yeux d'une grande partie du monde politique responsable d'un déficit de citoyenneté, est désormais dissocié des intérêts de l'agriculture.

---

[1] Claude SERVOLIN. Les politiques agricoles. In GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean. *Traité de science politique.* Paris : PUF, 1985. Tome 4, p.155-260.

[2] Suzanne BERGER. *Les Paysans contre la politique : l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*. Paris : Seuil, 1975. p 24. (Première édition : *Peasants against politics*, 1972)

L'appel à l'éducation et à l'émancipation des masses n'a donc préservé qu'en apparence le credo républicain des interrogations suscitées par le vote rural. L'effort d'explication et de rationalisation qu'il impose aux républicains débouche en effet sur un remaniement profond de leurs conceptions. Signe de la corruption des élections pour les radicaux, il les conduit à abandonner la représentation au profit de la démocratie directe, ce qui leur permet de maintenir leur foi dans un Peuple uni dans ses aspirations et maître de son destin. Leurs projets ont d'ailleurs quelque chose d'utopique, tant ils restent vagues quant aux modalités pratiques de l'instauration du gouvernement direct, et ne survivront pas au choc du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Symptôme de l'incapacité politique des masses paysannes pour les républicains modérés, d'accord en cela avec une grande partie du monde politique, le vote rural les incite quant à eux à exclure les intérêts matériels de la représentation politique, et plus largement les questions agricoles de la sphère politique. Leur revirement est passé plus inaperçu, sans doute parce qu'il pouvait être inscrit dans la condamnation des intérêts particuliers si familière aux républicains. Mais il n'en remet pas moins en question les espoirs portés par 1848 : dès 1849, la conciliation de la démocratie représentative et des intérêts du plus grand nombre n'est plus à l'ordre du jour. L'onde de choc n'a d'ailleurs pas épargné les autres familles politiques. Ce sont en effet les termes mêmes du débat qui ont été reformulés. La frontière entre ce qui relève du politique et ce qui n'en relève pas s'est sensiblement déplacée, traçant entre les questions politiques et les questions agricoles une ligne de démarcation dont nous sommes encore tributaires en partie.

III - L'anti-citoyen

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fait passer au second plan les interrogations que les institutions représentatives avaient pu susciter chez les républicains, désormais unanimes à les défendre contre le régime autoritaire qui se met alors en place[1]. Ce dernier, bientôt dénoncé par l'opposition comme une « hérésie de la démocratie »[2], repose sur la double légitimité de la dynastie napoléonienne et du suffrage universel : empereur héréditaire, le chef de l'Etat est en même temps l'élu du peuple. On a souvent souligné la contradiction ainsi attachée au principe même du Second Empire. En pratique cependant, le suffrage universel masculin n'a jamais désavoué le neveu de l'Empereur : si les élections au Corps législatif ont vu l'opposition s'affermir peu à peu, surtout dans les villes[3], le plébiscite du 8 mai 1870 est un triomphe pour Napoléon III, qui obtient 7 350 000 « oui » contre 1 538 000 « non ». Le régime s'effondre certes quelques mois plus tard, mais sur une défaite militaire et non politique. Comment expliquer dès lors le soutien populaire massif et durable dont bénéficie le régime, en particulier auprès des populations rurales ? La question, qui compte aujourd'hui parmi les interrogations classiques de l'histoire rurale et politique[4], s'est d'abord posée de

---

[1] A la fin de l'année 1852, le sénatus-consulte du 7 novembre, le succès du plébiscite des 21 et 22 novembre et la proclamation de l'Empire le 2 décembre ne font qu'entériner le coup d'Etat : « les bases du régime ont été posées dès le 2 décembre 1851 au matin, dans la proclamation du président affichée sur les murs de Paris ». Alain PLESSIS. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*. Paris : Seuil, 1979. p.6.

[2] Pierre BARRAL. Le bonapartisme vu par Gambetta. In HAMMER, Karl, HARTMANN, Peter Claus dir. *Le bonapartisme : phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13e colloque historique franco-allemand de l'Institut Historique Allemand de Paris à Augsbourg du 26 au 30 septembre 1975. Munich : Artemis Verlag, 1977. p.29-38.

[3] Le nombre des élus opposés à l'Empire (légitimistes non ralliés, libéraux ou républicains) ne cesse en effet de croître au Corps législatif, qui comprend environ 270 députés au total : 5 en 1852, 5 en 1857, 32 en 1863, 74 en 1869.

[4] La bibliographie est imposante. On se contentera de mentionner ici quelques références seulement :

Frédéric BLUCHE dir. *Le prince, le peuple et le droit : autour des plébiscites de 1851 et 1852*. Paris : PUF, 2000. 314 p.

Karl HAMMER, Peter Claus HARTMANN dir. *Op. cit.* Voir en particulier Philippe VIGIER. Le bonapartisme et le monde rural. p.11-21.

Bernard MENAGER. *Les Napoléon du peuple*. Paris : Aubier, 1988. 445 p.

façon cruciale aux adversaires du régime. L'histoire a retenu leur amertume à l'égard du monde paysan, que son immaturité politique soumettrait selon eux aux fonctionnaires de l'Empire, comme elle le soumettait jadis aux anciens notables[1]. Longtemps entérinée par les chercheurs[2], l'interprétation libérale et républicaine du bonapartisme rural a pu suggérer que leurs inquiétudes portaient avant tout sur la capacité politique du peuple[3]. Mais c'est oublier qu'aux yeux des démocrates, le vote bonapartiste évoque aussi, et de façon plus cruciale encore, le spectre d'un peuple qui n'userait de sa liberté que pour s'abandonner aux mains d'un tyran, ou, pour reprendre l'expression de François Furet, d'« un vote démocratique qui menace la démocratie »[4]. C'est dans cette perspective qu'il s'agit ici de relire le discours républicain sur les campagnes. La démocratie peut-elle être autoritaire ? Le peuple peut-il sincèrement refuser d'être libre ? La réponse des républicains consiste encore une fois à quitter l'abstraction des principes pour scruter les structures sociales existantes : leur description du monde rural est ainsi aussi et surtout une réflexion sur ce qui, dans la société française, s'oppose à l'avènement de la liberté politique. L'analyse des essais de sociologie rurale auxquels se livrent les républicains se heurte cependant à une difficulté qu'il faudra

---

André-Jean TUDESQ. *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*. Paris : Armand Colin, 1965. 271 p.

[1] Patrick LAGOUEYTE. *La vie politique en France au XIX^e siècle*. Paris : Ophrys, 1989. 166 p. En particulier le chapitre 4, intitulé « La politique au village ».

[2] Depuis bientôt vingt ans, nombreux sont les historiens qui remettent en cause l'historiographie républicaine en soulignant la rationalité du vote paysan ou en montrant que la politisation n'est pas forcément républicaine. Voir par exemple :

Peter McPHEE. *The politics of rural life : political mobilization in the French countryside, 1846-1852*. Oxford : Clarendon Press, 1992. 310 p. ;

Philippe BOUTRY. Une acculturation politique à droite ? Les conservateurs et l'apprentissage du suffrage universel dans le département de l'Ain en 1848. In IUNG, Jean-Éric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27 et 28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. p.159-213 ;

Sudhir HAZAREESINGH. *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*. Princeton : Princeton University Press, 1998. XIII-393 p. ; – Bonapartism as the progenitor of democracy : the paradoxical case of the French Second Empire. In BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. p.129-152.

[3] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard, 2001. p.460-468. (Folio. Histoire ; 100)

[4] François FURET. *La Révolution de Turgot à Jules Ferry : 1770-1880*. Paris : Hachette, 1988. p.408.

résoudre pour en saisir le sens : quoiqu'ils se présentent comme une prise de conscience douloureuse de la réalité sociale française, décidément hostile à l'établissement et au maintien de la République, ils donnent des campagnes une image en grande partie mensongère (A). Empreint des préjugés du temps, le discours des républicains sur les campagnes est en effet aussi et surtout travaillé par l'idéologie : opposé à l'éloge bonapartiste du paysan, il tend à imposer un imaginaire social plus conforme à leurs espoirs politiques (B).

A - Le paradoxe du discours républicain sur les campagnes (1852-1870)

Jusque dans les années 1860, les républicains semblent se désintéresser du problème paysan. Il y a certes là un effet de sources : d'abord décapitée par la répression qui suit le coup d'Etat, l'opposition peine ensuite à s'exprimer en raison de la censure qui s'abat sur la presse et l'édition. Mais la question du vote paysan ne se pose plus vraiment : les populations rurales ne sont-elles pas soumises elles aussi aux pressions administratives et policières du régime ? Les républicains en sont convaincus dès le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 :

> « Dans les villages de tel département, affirme Victor Hugo dans son *Napoléon le petit*, on apportait à la porte des mairies, nous disait un témoin oculaire, 'des charges d'âne de bulletins oui'. Les maires, flanqués des gardes-champêtres, les remettaient aux paysans. Il fallait voter »[1].

Rares sont alors ceux qui, comme George Sand, se risquent à douter que les électeurs, dans leur grande majorité, aient voté contre leur volonté. Dans une lettre adressée à Mazzini en mai 1852, elle avoue ne pas se faire d'illusions sur le rôle de la répression dans les résultats du plébiscite :

> « On vous a dit que le peuple avait voté sous la pression de la peur, sous l'influence de la calomnie. Ce n'est pas vrai. Il y a eu terreur et calomnie avec excès ; mais le peuple eût voté sans cela comme il a voté »[2].

---

[1] Victor HUGO. *Napoléon le Petit*. Paris : Pauvert, 1964. p.192. (Première édition : 1852)

[2] George SAND. Lettre adressée à Mazzini le 23 mai 1852. *Correspondance*. Paris : Calmann-Lévy, 1884. Tome III, p.331. Cité par Frédéric BLUCHE. *Op. cit.* p.5.

Mais le constat n'est pas partagé et reste d'ailleurs confidentiel. L'interprétation dominante demeure longtemps celle d'un vote extorqué, dont il n'est pas grand-chose à dire sinon pour dénoncer les pratiques liberticides du régime.

La libéralisation relative esquissée au début des années 1860 redonne pourtant à la question paysanne toute son acuité. Les élections législatives de 1863 se sont en effet déroulées dans des conditions plus favorables à l'opposition que les précédentes : si la censure reste forte, les journaux ont désormais le droit de reproduire dans leur totalité les débats parlementaires[1] ; si les pressions administratives n'ont pas disparu, elles se font cependant moins sentir[2]. Mais contrairement aux grandes villes où les adversaires de l'Empire rencontrent un large succès, les campagnes persistent à donner leurs voix aux candidats de l'Empereur. Comme l'écrit Prévost-Paradol dès juin 1863, « alors même que l'action administrative mériterait tous les reproches qui lui sont adressés, elle ne rendrait pas compte d'un contraste aussi général et aussi frappant entre le vote des champs et le vote des cités »[3]. Le paysan redevient alors un sujet à la mode, qui donne lieu à de nombreuses publications : quelle que soit la tendance politique de leurs auteurs, il s'agit toujours d'apporter une explication sociologique au comportement politique du peuple des campagnes, qui n'a plus rien d'un « auxiliaire fort incertain pour tous les partis »[4], comme sous la Seconde République, mais apparaît désormais comme le meilleur soutien du régime impérial.

---

[1] Le décret du 24 novembre 1860 les y autorise, en même temps qu'il prévoit la discussion par le Corps législatif et le Sénat d'une adresse en réponse au discours de politique générale prononcé par l'Empereur en début de session.

[2] Alain Plessis note ainsi qu'en 1863 « les préfets, et plus encore les maires, les fonctionnaires et les curés témoignent de moins de zèle que précédemment pour les candidats du gouvernement, et ces derniers tiennent à affirmer leur indépendance ». Alain PLESSIS. *Op. cit.* p.209.

[3] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Journal des débats politiques et littéraires*, 15 juin 1863, p.1.

[4] Alphonse JOBEZ. *La démocratie, c'est l'inconnu.* Paris : comptoir des imprimeurs unis, 1849. p.51.

1) La prise de conscience douloureuse des réalités sociales françaises

L'appel au réalisme contre les illusions passées

Chez les républicains, le regain d'intérêt que suscite le paysan est marqué par la volonté de rupture qui anime alors la nouvelle génération à l'égard des quarante-huitards[1] : les brochures qu'ils consacrent aux campagnes prétendent ainsi toujours peu ou prou dessiller les yeux de leurs lecteurs et les confronter à une réalité que les représentations héritées de la Seconde République et du début du Second Empire sont accusées d'occulter.

La critique porte d'abord sur l'éloge quarante-huitard du paysan, en qui Michelet disait voir la « meilleure » partie de la nation[2]. Dans *La lutte électorale en 1863*, Jules Ferry affirme en effet ne plus croire à « ce rêve de collège » qui faisait du petit propriétaire parcellaire un parangon de vertu républicaine : « nous ne faisons pas ce rêve de collège, de paysans épris du régime parlementaire, goûtant la presse parisienne, suivant du bout du sillon les jeux de la diplomatie, prêts enfin à se faire tuer, comme les héros de nos faubourgs, sur le corps d'une Charte quelconque ! »[3] Il faut se rendre à l'évidence : la liberté leur est totalement « indifférente »[4].

Mais parce que ces paysans démythifiés constituent la grande majorité de la population, il faut également renoncer une conception de l'histoire attachée à décrire les efforts de la France pour se délivrer des chaînes que lui imposent rois et autres tyrans depuis des millénaires[5]. Comme l'écrit encore Ferry,

> « Nous avons tous l'habitude de dire que la France, depuis soixante ans, s'épuise en vains efforts pour fonder la liberté ; cela est vrai sans doute de vous, de moi, du

---

[1] Comme l'écrit très justement Sylvie Aprile, le conflit qui oppose les nouvelles figures du mouvement républicain (Ferry, Gambetta, etc.) aux quarante-huitards est en fait moins un conflit de générations qu'un conflit politique présenté par les acteurs comme un conflit de générations. Sylvie APRILE. « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? » : figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme. *Politix*, vol.14, n°56, 2001, p.109-122.

[2] Jules MICHELET. *Le Peuple*. Paris : Flammarion, 1974. p.89. (Première édition : 1846)

[3] Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863.* Paris : E. Dentu, 1863. p.42-43.

[4] *Ibidem*. p.10.

[5] Sur cette représentation de la nation, voir notamment Philippe DARRIULAT. *Les patriotes : la gauche républicaine et la nation, 1830-1870*. Paris : Seuil, 2001. 325 p.

voisin, de la France que nous connaissons, que nous voyons, que nous touchons ; de celle que nous composons, enfin, à huit ou neuf cent mille que nous sommes.

Mais il est une autre France, dont, il y a quinze ans, les libéraux ne s'occupaient guère, et que les libéraux de l'avenir sont payés pour n'oublier pas : c'est la France des paysans »[1].

La remarque, qui ouvre le chapitre consacré aux paysans, ne vise d'ailleurs pas seulement à rectifier la perception que les républicains se font de la France. Elle les oblige également à revenir sur leur propre position. En effet, lorsqu'il souligne que « la France » dont parlent les libéraux ne représente en réalité qu'une minorité de la population, Ferry remet aussi en question la légitimité de ces derniers à parler au nom de la nation. C'est admettre la critique que les conservateurs et les bonapartistes adressent depuis longtemps aux républicains : un usage abusif des termes « peuple », « nation » ou « France », par lequel ils s'autorisent à se faire les seuls porte-parole du pays. La mise au point paraît audacieuse : n'est-ce pas sur la conviction qu'ils incarnaient le vœu des populations que les républicains ont toujours fondé leur action politique ?

Deux ans plus tard, Eugène Ténot, un proche de Gambetta, est pourtant encore plus net. Tandis que Ferry énumérait longuement les manœuvres employées par le gouvernement pour faire pencher les élections en sa faveur, il refuse quant à lui de leur accorder quelque importance que ce soit : « je n'approuve pas plus que vous certaines pratiques électorales ; mais contre qui veut, elles sont impuissantes »[2]. La dénonciation des pressions administratives lui paraît encore un moyen de conforter les républicains dans leur vision déformée des aspirations populaires :

« Ne nous faisons pas d'illusions, ajoute-t-il. Si le peuple des campagnes, c'est-à-dire les trois-quarts du peuple français, n'a pas voté pour nos candidats, s'il a repoussé la liberté, qu'il ne l'ait pas voulue ou ne l'ait pas comprise, il l'a fait volontairement »[3].

Accuser le préfet, le maire ou le garde-champêtre, c'est en effet selon lui recourir encore à « la phraséologie avec laquelle on s'aveugle chaque jour »[4], celle qui attribue le

---

[1] Jules FERRY. *Op. cit.* p.9.

[2] Eugène TENOT. *Le suffrage universel et les paysans.* Paris : Librairie centrale, 1865. p.8.

[3] *Ibid*. p.8-9.

[4] *Ibid*. p.24.

bonapartisme rural à des puissances extérieures, alors qu'il faut en chercher les véritables causes dans la nation elle-même.

Le changement de perspective est ainsi complet. De Michelet à Tocqueville, on avait jusqu'ici expliqué par les structures sociales la position avant-gardiste de la France dans la conquête des libertés civiles et politiques : le morcellement de la propriété foncière si caractéristique du pays était ainsi décrit comme la source du sentiment de l'égalité et de l'aspiration à la liberté, qui conduisaient si fréquemment les Français à la révolution. « Les nations agricoles ont été les seules où des germes de démocratie aient commencé à apparaître », affirme en 1849 encore un républicain modéré qui ne cache pourtant pas ses désillusions à l'égard du vote rural[1]. Et pour rendre compte des échecs de la République, les démocrates accusaient les élites sociales, jalouses de leurs prérogatives et incapables de reconnaître les aspirations naturelles de la nation. Désormais, ce sont au contraire les structures sociales françaises et en particulier rurales qui paraissent à l'origine du dédain dans lequel la grande majorité des Français semble tenir la liberté politique.

Les paysans contre la politique

De cet effort pour saisir les pesanteurs de la société sur le politique, on n'a bien souvent retenu que le commentaire de Marx sur la paysannerie française, la classe dépourvue de conscience de classe, la « classe de ceux qui ne peuvent que s'additionner »[2]. Dans les années 1860 pourtant, républicains et libéraux, attentifs eux aussi aux conditions socio-économiques qui régissent la vie des populations rurales, ont conclu à leur tour, mais pour des raisons sensiblement différentes, à un « défaut du social »[3].

L'existence du paysan leur apparaît d'abord encore trop ancrée dans la nature pour favoriser des sentiments véritablement humains : « la logique du campagnard, note ainsi Ferry, est brutale comme la nature qui l'entoure »[4]. Elle fait de lui un être proche de l'animal, dont les facultés morales et intellectuelles sont extrêmement limitées. Une brochure intitulée

---

[1] Alphonse JOBEZ. *Op. cit.* p.139.

[2] La formule est de Jacques Rancière, à propos du *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte* : Jacques RANCIERE. La représentation de l'ouvrier ou la classe impossible. In LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. p.89-111.

[3] *Ibid*.

[4] Jules FERRY. *Op. cit.* p.84.

Les paysans et le suffrage universel en fait ainsi « l'homme de la nature », « l'homme primitif » : « pour lui le monde est resté plongé dans les ténèbres premières ; les mouvements de son esprit procèdent des instincts les plus rudimentaires ; borné, court de vue, étranger et inaccessible à toute notion d'art ou de science, il ne se souvient pas, il ne prévoit pas, il sent avec force, mais il n'a point conscience de ce qu'il sent, il ne va point au-delà de la sensation »[1]. Le constat était déjà celui des frères Combes, qu'en saint-simoniens convaincus ils avaient formulé dès 1853 en des termes plus conformes à l'esprit positiviste du moment : courbés sur la terre, les paysans ne peuvent selon eux disposer que de sens « imparfaits » et de « qualités intellectuelles et affectives […] abaissées et amoindries » tant leur vie favorise la « prédominance des phénomènes organiques »[2]. Dans ces conditions, le développement de l'instruction, dans lequel les républicains avaient pourtant mis tant d'espoirs, pourrait bien ne pas avoir l'effet escompté. Dans son *Histoire des paysans*, Eugène Bonnemère met ainsi ses lecteurs en garde contre l'illusion selon laquelle la diffusion de l'enseignement suffirait à lutter contre la misère affective, intellectuelle et morale des campagnards : « vous multiplierez les écoles, vous rendrez l'enseignement gratuit : vous n'aurez rien fait, rien, tant que vous n'aurez pas changé les conditions de l'existence de cet homme, qui, courbé et abruti sur son sillon à toutes les heures de tous les jours de toute sa vie, arrive à la fin de sa carrière aussi ignorant et à peu près aussi misérable qu'au début »[3].

Mais plus qu'à la proximité avec la nature, les observateurs sont sensibles aux imperfections du tissu social. Si la nature est si présente dans l'homme des champs, c'est en effet selon eux que la société n'est pas venue jusqu'à lui : les populations rurales sont disséminées sur le territoire, les campagnards sont isolés, appliqués à un travail trop souvent solitaire. La description d'un monde rural atomisé est alors largement répandue. Chez Marx, on le sait, elle permet d'expliquer pourquoi les paysans « sont incapables de défendre leurs intérêts de classe en leur propre nom ». Identiques mais séparés, « de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre », ils n'ont pas conscience de

---

[1] D. R. SAINT-PE. *Les paysans et le suffrage universel : études sociales et politiques*. Paris : Gaittet, 1869. p.65.

[2] Anacharsis et Hippolyte COMBES. *Les paysans français considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif.* Paris : Baillière, 1853. p.317-318.

[3] Eugène BONNEMERE. *Histoire des paysans depuis la fin du Moyen-Âge jusqu'à nos jours : 1200-1850, précédée d'une introduction an 50 avant Jésus-Christ – 1200 après Jésus-Christ*. Paris : F. Chamerot, 1856. Tome 2, p.418-419.

former une classe et tendent donc toujours à se faire représenter par « une puissance gouvernementale absolue, qui les protège contre les autres classes et leur envoie d'en haut la pluie et le beau temps »[1].

L'isolement des ruraux est également au cœur de l'interprétation libérale conservatrice du bonapartisme rural, qui y voit le résultat de la « décapitation » de la société rurale[2], privée des autorités sociales susceptibles d'inculquer au peuple des campagnes le sens de la liberté politique. Tocqueville fournit ainsi aux libéraux et à certains légitimistes les éléments d'une analyse qui souligne les méfaits d'une centralisation séculaire : seule une véritable aristocratie terrienne aurait pu défendre le paysan contre les empiètements de l'autorité centrale et lui donner ainsi le goût de la liberté, mais la centralisation engagée par le pouvoir royal dès le XVII^{e} siècle a vidé les campagnes de leurs élites, laissant le paysan seul, « trié au milieu de toute la nation et mis à part »[3]. C'est alors qu'il aurait développé la passion égalitaire et l'étroitesse d'esprit qui le conduit à dédaigner les affaires publiques et à préférer le gouvernement d'un seul. Le partage égal imposé par le Code civil aurait fait le reste, en interdisant l'émergence d'une bourgeoisie rurale : quand il ne quitte pas la campagne pour la capitale que la centralisation rend si attrayante, le paysan enrichi sait que sa fortune sera sans lendemain, dispersée à sa mort entre ses héritiers. D'innombrables brochures et articles déplorent ainsi les méfaits du morcellement et regrettent l' « absentéisme » dont font preuve les notables, accusés de préférer Paris à leurs propriétés en province[4].

Les républicains, peu enclins à regretter l'aristocratie ou à critiquer la « passion égalitaire » du paysan français, se montrent pourtant tout aussi inquiets de l'isolement dans

---

[1] Karl MARX. *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*. Paris : Messidor/Editions sociales, 1984. p.189. (Première édition : 1852)

[2] Amable BELLEE. *De la décapitation de la société rurale en France et du désaccord social avec l'Allemagne et l'Angleterre*. Paris : E. Maillet, 1867. 32 p.

[3] Alexis de TOCQUEVILLE. L'Ancien Régime et la Révolution (1856). *Œuvres*. Paris : Gallimard, 2004. Tome 3, p.157. (Bibliothèque de la Pléiade)

[4] Les titres en sont évocateurs. Voir par exemple : Adolphe CAZE. *Causerie sur l'immigration et l'absentéisme*. Toulouse : Rouget frères et Delahaut, 1865. 7 p. ; Jules DU MESNIL-MARIGNY. *Des Effets de l'absentéisme sur le pays d'élection et sur le pays abandonné.* Strasbourg : Vve Berger-Levrault, 1863. 7 p. ; Emile USQUIN. *Études d'économie politique : la propriété, le morcellement du sol, le régime hypothécaire, le crédit foncier et l'absentéisme.* Paris : Guillaumin, 1865. 207 p. ; Adolphe de VIGUERIE. *Absentéisme et esprit rural*. Toulouse : Rouget frères et Delahaut, 1868. 12 p.

lequel vivent les habitants des campagnes. Ces derniers leur paraissent ainsi coupés du reste de la nation, et en particulier des villes où se font tous les progrès de la civilisation française. Ignorants des dernières innovations techniques, ils le sont aussi des idées qui circulent parmi les citadins. Or aux yeux des républicains, cette mise à l'écart n'implique pas seulement un retard technologique et intellectuel des campagnes sur les villes, mais constitue aussi et surtout un obstacle à l'intégration nationale. Il est frappant de constater combien l'ignorance du progrès est toujours corrélée pour eux à l'ignorance de la nation : « murés dans leur ignorance, intellectuellement étrangers au reste de la nation, toutes les idées grandes ou généreuses du siècle avaient passé au-dessus d'eux sans les émouvoir », note ainsi Ténot[1]. L'éloge traditionnel du paysan-soldat est oublié ou minimisé : quand il est évoqué, le patriotisme des ruraux paraît s'évanouir avec le repos des armes. Quoiqu'il reconnaisse l'héroïsme dont le campagnard peut faire preuve à la guerre, Alfred Mézières s'interroge :

> « Est-ce là tout cependant ? Sa dette est-elle payée parce qu'il aura exposé sa vie pour la France ? De retour au village, ne doit-il plus rien à la nation ? »[2]

Inaccessibles au sentiment national, incapables de se sentir membres de la communauté, comment les paysans pourraient-ils avoir une quelconque idée de l'intérêt général ? L'isolement géographique est ainsi toujours rapporté à un isolement mental et moral. L'âme du paysan, peut-on lire dans une brochure déjà citée, « se rétrécit en s'ajustant à l'horizon qui l'environne, aux objets qui parlent à ses sens, aux sentiments et aux pensées qu'une existence aussi limitée comporte » : c'est pourquoi il est impossible de voir naître dans les campagnes « le souci du bien public, le goût des questions politiques, un attachement raisonné pour tel système politique ou bien social », décidément réservés aux citadins[3]. La politique y est donc absente, et c'est l'intérêt matériel particulier qui domine. Comme le dit encore Mézières,

> « La majorité des électeurs, cette majorité qui en dernier ressort décide de notre politique par ses votes, s'intéresse infiniment moins à la politique dont elle dispose que la minorité à laquelle elle fait la loi. Quel est donc le mobile principal de la vie, le stimulant de l'activité dans nos campagnes ? Il y en a un qui domine tous les autres, qui met tous les esprits en éveil et tous les bras en mouvement. C'est l'intérêt. Riche, aisé

---

[1] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.13.

[2] Alfred MEZIERES. *La société française : le paysan, l'ouvrier, la bourgeoisie, l'aristocratie, les femmes – études morales sur le temps présent.* Paris : Didier, 1869. p.25.

[3] D. R. SAINT-PE. *Op. cit.* p.71 et 99.

ou pauvre, le paysan français veut acquérir, quand il ne possède pas, et s'il possède, s'étendre, arrondir sa propriété »[1].

On est loin de l'éloge quarante-huitard de la petite propriété foncière : loin de permettre l'émancipation du paysan, elle paraît désormais le détourner de l'intérêt général et soumet toutes ses pensées et toute son activité à une avidité sans borne.

L'influence de la religion paraît même avoir cédé devant l'égoïsme du paysan. Quand le clergé et les conservateurs s'inquiètent du mouvement de déchristianisation qu'ils constatent dans les campagnes, les républicains ont tendance à faire taire les critiques qu'ils avaient jusqu'ici adressées aux ministres du culte. Mézières semble même regretter que le sentiment religieux se révèle incapable d'insuffler un quelconque « principe désintéressé » dans les actions des ruraux :

> « là même où il domine, il se manifeste bien plus par l'assiduité aux offices et la pratique des devoirs extérieurs que par le travail de l'homme sur lui-même, que par un effort pour réaliser dans la vie l'idéal de l'Evangile, le détachement de soi et le mépris des biens de ce monde.
>
> Se détacher de soi ! vertu difficile pour tous, mais surtout pour le paysan, étranger à l'esprit d'association, presque toujours en lutte d'intérêts avec ses voisins, obligé de se défendre contre des tentatives d'empiètement, d'autant plus attaché, d'ailleurs, à ce qui lui appartient, qu'il le conquiert péniblement, à la sueur de son front, qu'il pourrait compter ce que lui coûte de fatigues chaque sillon acheté et ensemencé par lui »[2].

Le bonapartisme rural trouve là son explication : exclusivement attaché à son intérêt particulier, pris dans cette « logique de l'instinct, politique des besoins, des intérêts, des convoitises » dénoncée par Ferry[3], le paysan reste indifférent à la liberté et se complaît à vivre sous un régime qui l'exclut. « Quel intérêt subit les paysans auraient-ils pu prendre à ces droits, pour lesquels, ouvriers et bourgeois avaient tant lutté depuis cinquante ans ? » demande ainsi Ténot avant de répondre :

> « La liberté de la presse.
> – Que leur importait s'ils ne savaient lire ?
> La liberté de la tribune ?
> – L'écho des plus brillantes discussions n'arrivait pas jusqu'à eux »[4].

---

[1] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.14.

[2] *Ibid*. p.22-23.

[3] Jules FERRY. *Op. cit.* p.42.

[4] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.13.

Les inquiétudes émises par les républicains modérés sous la Seconde République se trouvent ainsi infléchies et systématisées. L'indifférence politique dont ils accusaient le paysan était alors décrite comme une incapacité à exprimer ses propres aspirations par le vote, librement et sans être influencé par autrui. Elle prend une tout autre dimension lorsque les suffrages des paysans apparaissent relever de leur seule volonté et traduire leurs intérêts immédiats. L'incapacité politique dont témoigne le bonapartisme rural est désormais attribuée aux structures sociales, qui invalident non plus le contenu du vote – les paysans ont effectivement trouvé en Napoléon III leur meilleur représentant – mais sa portée politique – il reflète le choix de populations non politisées : l'isolement géographique implique l'ignorance de la nation et la domination de l'intérêt particulier, dont naît une indifférence à la politique et à la liberté qui conduit à son tour à la soumission volontaire au souverain autoritaire. Une image empruntée à Ferry résume bien l'argumentation :

> « Quand la locomotive passe à toute vapeur, écrit-il, le paysan se lève sur le sillon, ses bras nus posés sur sa houe ; son regard accompagne un instant le bruyant phénomène, puis lentement il recourbe son dos vers la terre. C'est de ce regard vague, rêveur et las, où se reflètent tant de misères, que le campagnard voit passer les plus grandes choses de ce monde. La liberté est de ce nombre. Comme le railway, elle lui est indifférente »[1].

L'indifférence politique est ainsi rapportée à toutes les pesanteurs attachées au travail de la terre – proximité de la nature, routine, isolement, retard technique.

Pour les républicains, s'il y a incapacité politique du paysan, c'est donc avant tout parce que ce dernier est privé de « société ». Séparés les uns des autres, les ruraux ne bénéficient jamais d'une véritable sociabilité, qui leur permettrait d'échanger idées et opinions, de prendre conscience d'autrui et de tenir compte des intérêts du groupe. Même rassemblés à la commune le temps d'une foire ou d'un vote, les paysans ne font à leurs yeux qu'une foule, un troupeau inerte, jamais une société digne de son nom : « la commune, note Ferry, n'est qu'un paysan collectif, végétant dans la pauvreté et la dépendance »[2]. L'interprétation traduit un changement profond dans les conceptions républicaines. L'indépendance matérielle des individus ne suffit plus à les rendre autonomes et soucieux de la liberté politique : « aujourd'hui qu'ils sont libres et qu'ils jouissent d'un mieux-être relatif, la haine et l'envie

---

[1] Jules FERRY. *Op. cit.* p.10.

[2] *Ibid.* p.40.

occupent seules le cœur du paysan devenu insociable ! », regrette ainsi Bonnemère[1]. Seul un lien social véritable, nourri de la circulation des sentiments et des idées, peut réaliser l'émancipation républicaine, à la fois intellectuelle, morale et politique. « Rien ne convient moins au Français que l'isolement, écrit Mézières, rien ne nuit plus chez nous à l'esprit public que l'absence de communication intellectuelle » : il lui faut pour accéder à l'autonomie « l'excitation de la parole, la contagion de l'exemple, l'électricité qui se dégage des assemblées nombreuses »[2]. Le constat est pénible : dans un pays aux trois quarts rural, comment espérer encore l'avènement d'un régime à la fois démocratique et libéral ?

2) Une vision déformée de la réalité

Un discours longtemps entériné par les historiens

Le discours républicain sur les campagnes se présente ainsi comme un discours de vérité, qui oppose aux illusions politiques des quarante-huitards une réalité sociologique dont il faut désormais tenir compte, quoi qu'il en coûte. Les chercheurs en ont d'ailleurs longtemps confirmé la pertinence normative et historique, en empruntant aux républicains du XIX^{e} siècle non seulement leur définition de la citoyenneté mais aussi dans une certaine mesure leur vision du monde rural[3].

L'histoire de la politisation des ruraux au XIX^{e} siècle a en effet parfois donné au vote rural une explication que n'auraient pas reniée les républicains des années 1860. Les travaux de Maurice Agulhon ont ainsi inauguré une réflexion sur le rôle de la sociabilité dans la « descente de la politique vers les masses » : la précocité des sentiments démocratiques de certaines régions rurales est attribuée à l'existence d'un réseau social particulièrement dense, né dans des zones d'habitat groupé et caractérisé par l'existence de cercles et de chambrées[4]. Le livre d'Eugen Weber, *La fin des terroirs*, a contribué en outre à faire de l'intégration

---

[1] Eugène BONNEMERE. *Op. cit.* Tome 2, p.442.

[2] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.26.

[3] Christine Guionnet a bien montré combien l'historiographie de la politisation s'inspirait « en réalité d'une forte tradition historique, perpétuée de génération en génération ». Christine GUIONNET. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la monarchie de juillet*. Paris : L'Harmattan, 1997. p.32.

[4] Maurice AGULHON. *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*. Paris : Seuil, 1979. 553 p. (Première édition : 1970)

nationale – économique, sociale, affective – des populations un critère essentiel de leur politisation : si la modernité politique se définit par la capacité des citoyens à déterminer leurs votes en fonction d'enjeux nationaux et non locaux, ne fallait-il pas en effet scruter les relations qui unissent les villageois au reste de la nation pour mesurer leur entrée en politique ?[1]

Sous cet angle, Eugen Weber confirme la vision républicaine des campagnes au XIX^e^ siècle. Il montre en effet combien la France était alors cloisonnée : séparés par la langue mais aussi par les unités de mesure employées, figés dans des pratiques archaïques et peu enclins à quitter leur lieu de naissance, les paysans avaient tôt fait de considérer comme un étranger quiconque n'était pas du canton, du village même. On ne saurait donc selon lui parler de politisation des masses : « la politique, dans cette France rurale, en restait à un stade archaïque – local et personnel –, et cela dura jusqu'aux années 1880 au moins »[2].

Un discours désormais remis en cause

Les historiens s'accordent pourtant aujourd'hui pour remettre en cause cette représentation des campagnes. D'une part, les réalités villageoises qui s'offraient au XIX^e^ siècle aux yeux des républicains paraissent désormais beaucoup plus diverses et complexes qu'ils ne le disaient. Les grandes thèses régionales des années 1960-1970, quoique entreprises dans la perspective d'une synthèse générale, ont ainsi démontré « l'échec de toute généralisation au niveau national » : comme l'écrit Jean-Luc Mayaud, la France du XIX^e^ siècle ne connaît que *des* « paysanneries »[3]. Comme celui d'Eugen Weber, *le* paysan des républicains semble donc d'abord constituer une extrapolation abusive[4]. Le développement

---

[1] Eugen WEBER. *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983. 839 p. (Première édition : *Peasants into Frenchmen : the modernization of rural France, 1870-1914*, 1976)

[2] *Ibid.* p.352.

[3] Jean-Luc MAYAUD. Les paysanneries françaises face à la Seconde République. *1848, révolutions et mutations au XIX^e^ siècle*, juin 1990, p.55-64.

[4] Dans un article consacré à l'ouvrage d'Eugen Weber, Pierre Barral suggère ainsi que les sources employées par l'auteur ne sont pas représentatives de l'ensemble de la France rurale : « il est significatif qu'Eugen Weber prenne peu d'exemples dans cet ensemble central [un Bassin parisien très élargi, de Lille à Clermont et du Mans à Lyon], qui représente pourtant une forte proportion de la paysannerie française et qui contient ses sols les plus riches ». Pierre BARRAL. Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? *Ruralia*, nº 3, 1998, p.7-21.

économique, loin d'être inexistant, fut en réalité très inégal en fonction des régions, selon une répartition géographique dont la ligne Saint-Malo-Genève ne rend compte qu'imparfaitement[1]. On peut en dire autant de l'alphabétisation, dont les taux restent plus élevés dans la France du Nord[2]. Quant aux comportements politiques, ils n'ont sans doute jamais eu le caractère monolithique que les républicains leur prêtaient[3]. Dans son étude sur « le bonapartisme et le monde rural », Philippe Vigier distingue ainsi schématiquement le « bonapartisme populaire » de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest, exercé contre les autorités sociales traditionnelles, du bonapartisme des notables de l'Ouest et du Nord, né de l'impulsion de ces derniers, qui, souvent ralliés au nouveau régime, ont joué de leur influence sur les populations en faveur de l'Empereur[4].

D'autre part, la généralisation abusive opérée par le discours républicain sur les campagnes tend à noircir la situation. On sait aujourd'hui que la représentation de la France rurale comme un territoire parsemé de « micro-mondes autarciques et fermés » est sans doute très loin de la vérité[5]. Dès les années 1970, Abel Chatelain a ainsi démontré l'importance des migrations dans la France du XIX^{e} siècle[6]. De nombreux historiens lui ont emboîté le pas et dénoncé, comme Paul-André Rosental, « le mythe d'une société paysanne immobile »[7] :

> « Les villages, auxquels sont traditionnellement associés les images de stabilité et d'enracinement, sont en fait les plus mobiles des communes françaises. Et cette

---

[1] *Ibid.*

[2] En 1871-1875, l'enquête de Maggiolo indique pour la France du Nord que plus de 80% des hommes et plus de 70% des femmes sont capables de signer leurs actes de mariage. Alain PLESSIS. *Op. cit.* p.139.

[3] Frédéric BLUCHE. *Le bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*. Paris : Nouvelles éditions latines, 1980. p.321-322.

[4] Philippe VIGIER. *Art. cit.*

[5] L'expression est de Peter McPhee, qui dénonce « the popular image of autarchic, closed microworlds ». Peter McPHEE. *The politics of rural life : political mobilization in the French countryside, 1846-1852*. Oxford : Clarendon Press, 1992. p.28.

[6] Abel CHATELAIN. *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914 : histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle.* Villeneuve-d'Ascq : Presses de l'Université de Lille III, 1976. 2 vol.

[7] Paul-André ROSENTAL. *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^{e} siècle.* Paris : EHESS, 1999. p.7.

mobilité est considérable, puisque la moitié des ruraux changent au moins une fois de village avant leur mariage »[1].

La circulation des ruraux, encouragée par le caractère souvent saisonnier des travaux de la campagne, s'est en effet accrue sous le Second Empire en raison de la désindustrialisation rurale et du progrès agricole : les migrations vers les villes se sont ainsi ajoutées aux migrations vers d'autres zones rurales[2]. Le recrutement militaire comme l'amélioration des voies de communication n'ont fait que renforcer cette mobilité des hommes, dont Abel Chatelain a montré dès 1951 qu'elle était aussi mobilité des idées[3].

Les structures sociales rurales étaient d'ailleurs plus favorables à la réception des savoirs et des idées que les républicains ne le croyaient. Initiés par les recherches de Maurice Agulhon sur la France méridionale, les travaux consacrés à la sociabilité paysanne donnent aujourd'hui l'image d'une France rurale où le tissu social, loin d'être lâche et discontinu, constituait souvent un vecteur important de la politisation des masses[4].

Il est dès lors difficile de dire comme Ténot que les paysans du XIX^e^ siècle étaient « intellectuellement étrangers au reste de la nation »[5]. Si tous n'avaient pas forcément

---

[1] *Ibid.* p.43.

[2] Jean-Claude FARCY, Alain FAURE. *La mobilité d'une génération de Français : recherche sur les migrations et les déménagements vers Paris et dans Paris à la fin du XIX^e^ siècle*. Paris : INED, 2003. p.3.

[3] Abel CHATELAIN. Les migrants temporaires et la propagation des idées révolutionnaires en France au XIX° siècle. *1848, revue des révolutions contemporaines*, mai 1951, n°188, p.6-18.

[4] Voir notamment :

Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE, Michel PIGENET et al. dir. *La France démocratique : combats, mentalités, symboles. Mélanges offerts à Maurice Agulhon.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1998. 491 p.

Alain CORBIN, Noëlle GEROME, Danielle TARTAKOWSKY dir. *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e^-XX^e^ siècles.* Actes du colloque organisé les 22 et 23 novembre 1990 à Paris. Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. 440 p.

La politisation des campagnes au XIX^e^ siècle : France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole Française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. 376 p. Et en particulier la contribution de Peter McPHEE. Contours nationaux et régionaux de l'associationnisme politique en France, 1830-1880. p.207-219.

[5] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.13.

l'occasion de quitter leur village[1], si tous ne bénéficiaient pas de réseaux sociaux denses et politisés, le paysan le plus sédentaire et le plus isolé se trouvait quand même régulièrement confronté à la nation, ne serait-ce qu'à travers les représentants des institutions centrales : le percepteur, l'officier de recrutement, le prêtre[2]. La religion et les conflits plus ou moins aigus qu'elle suscite alors dans les villages semblent avoir notamment joué un rôle en confrontant les ruraux à ces grands enjeux nationaux que sont l'unification italienne ou la question de l'instruction primaire[3]. Les ruraux n'échappaient sans doute pas non plus totalement à l'histoire nationale, qui surgit dans les campagnes sous la forme d'événements marquants ou de souvenirs rapportés par les anciens : pour expliquer le succès que Louis-Napoléon Bonaparte rencontre dès 1848 dans le monde rural, les historiens invoquent ainsi les émeutes contre les 45 centimes et insistent sur le culte voué à Napoléon I[er] dans la mémoire paysanne[4]. La Révolution française n'est pas non plus tombée dans l'oubli, comme en témoignent la crainte durable du retour de la dîme et des corvées ou le souvenir des persécutions religieuses[5].

En dépit de sa prétention à la vérité, le discours des républicains sur les campagnes se révèle donc faux à de nombreux égards : leur entreprise sociologique, quoique présentée comme une prise de conscience douloureuse mais nécessaire, échoue à rendre compte des réalités sociales de la France rurale, dont elle ne donne finalement qu'une image très stéréotypée.

---

[1] La mesure de la mobilité rurale fait ainsi toujours débat. Voir par exemple les réticences exprimées par Jean-Pierre Poussou vis-à-vis de la « nouvelle vulgate proposée par Paul-André Rosental » : Jean-Pierre POUSSOU. L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois. *Histoire, Economie et Société*, 21-1, 1[er] trimestre 2002, p.97-108.

[2] Peter McPHEE. *The politics of rural life... Op. cit.* p.28.

[3] Sudhir HAZAREESINGH. *The Saint-Napoleon : celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*. Cambridge : Harvard University Press, 2004. p.177.

[4] Voir par exemple :

André-Jean TUDESQ. La légende napoléonienne en France de 1848. *Revue historique*, 1957, tome 218, fascicule I, p.64-85 ;

ainsi que les travaux d'Alain Corbin : Alain CORBIN. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX[e] siècle : 1845-1880*. Paris : Rivière, 1975. 2 vol., XII-1167 p. ; – *Le village des cannibales*. Paris : Flammarion, 1995. 204 p. ; – *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*. Paris : Flammarion, 1998. 336 p.

[5] Pierre BARRAL. *Art. cit.*

B - Au principe du discours républicain sur les campagnes : du défi réactionnaire au défi bonapartiste

1) L'hypothèse culturelle

Le poids des préjugés

A ce stade de la réflexion, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste à supposer que les républicains des années 1860 ne font que reprendre des représentations sociales alors largement répandues et dotées à leurs yeux d'une grande crédibilité. Convaincus de leur réalité, ils sont bien obligés d'admettre qu'elles leur promettent un avenir politique bien sombre. De fait, l'image de paysans soumis, isolés et tenus à l'écart du progrès technique et des avancées politiques n'est pas l'apanage des républicains. Enquêtes statistiques, rapports des préfets, romans, monographies sociologiques, discours politiques ou sermons des prédicateurs : d'innombrables publications affirment alors l'archaïsme des paysans français[1].

Ce dernier paraît donc s'imposer comme un préjugé, somme toute compréhensible si on s'attache à expliquer d'où il provient. A cause de leur position sociale d'abord, les observateurs des campagnes dont nous lisons aujourd'hui les conclusions étaient en effet portés à l'erreur. Issus des classes supérieures, tributaires d'une culture essentiellement urbaine, ils étaient naturellement enclins à négliger la diversité propre au monde rural au profit de sa profonde altérité par rapport au monde des villes. Leur description des campagnes semble ainsi bien souvent se construire par opposition avec la vie urbaine telle qu'ils la perçoivent, dans une antithèse que la répartition géographique des votes semble confirmer : calme, docile, isolé, vivant comme dans le passé, le paysan a tout du double inversé du citadin, agité, insoumis, sociable et résolument tourné vers l'avenir.

La formation intellectuelle et l'héritage culturel de ces élites les incitent en outre à se satisfaire d'une telle représentation des campagnes. L'article que Charles Read consacre aux

---

[1] Voir notamment :

James R. LEHNING. *Peasant and French : cultural contact in rural France during the nineteenth century.* Cambridge : Cambridge University Press, 1995. 239 p.

Peter McPHEE. *Op. cit.* p.138 et suiv.

paysans dans le *Dictionnaire général de la politique* est à ce titre éclairant. Les citations y informent et confirment à la fois les observations empiriques : entre César et La Bruyère, Montesquieu est ainsi invoqué pour attester de l'indifférence politique des paysans d'hier et d'aujourd'hui, dont on rappelle le travail routinier et la « dissémination » géographique : les habitants de la campagne, « trop occupés et trop pleins de leurs affaires particulières, ne sont pas assez jaloux de leur liberté »[1]. Le savoir du citadin cultivé guide ainsi sa perception et en garantit à ses yeux la validité.

La part du conflit politique

L'intérêt des élites pour le monde rural débouche donc sur un discours qui en dit davantage sur leurs conceptions que sur les paysans eux-mêmes. Pour Susan Rogers, c'est ce qui fait du paysan une « catégorie culturelle » plus qu'une « catégorie sociale composée d'individus observables et dénombrables »[2]. Et parce qu'il évoque immanquablement la question de son intégration nationale, il est pour elle comme pour James Lehning un « symbole »[3] qui « servit à définir ce que signifiait être Français »[4]. Dès lors, la description du paysan, quoique consensuelle sur le fond, n'échappe pas au conflit politique : elle est en effet investie de valeurs contradictoires, selon qu'elle infirme ou conforte les représentations qu'on se fait alors du destin de la France.

---

[1] Charles READ. Paysans. In BLOCK, Maurice. *Dictionnaire général de la politique*. Paris : O. Lorenz, 1873-1874. Tome 2, p.525-526. (Première édition : 1863-1864)

La citation est tirée du chapitre de l'*Esprit des lois* intitulé « comment la nature du terrain influe sur les lois » : « les gens de la campagne, qui y font la principale partie du peuple, ne sont pas si jaloux de leur liberté ; ils sont trop occupés et trop pleins de leurs affaires particulières ». Charles-Louis Secondat de MONTESQUIEU. *De l'esprit des lois*. Troisième partie, livre XVIII, chapitre 1.

Une note de l'édition en cédérom des *Œuvres complètes et correspondance* de Voltaire, qui reproduit également *De l'esprit des lois*, suggère d'ailleurs qu'il s'agissait déjà chez Montesquieu d'un emprunt à Aristote : « l'humble fortune de l'homme des champs ne lui permet pas de rester oisif et ne lui laisse guère le temps d'assister fréquemment aux assemblées. Forcé de se procurer le nécessaire, il est tout à sa chose, et ne veut point de distractions étrangères. Il préfère ses travaux champêtres au plaisir de commander et de gouverner ; et si les emplois ne sont pas lucratifs, il aime mieux le profit que l'honneur ». ARISTOTE. *Politique*. Livre VI, chapitre IV.

[2] Susan C. ROGERS. Good to think : the « Peasant » in contemporary France. *Anthropological quarterly*, vol. 60, n°2, avril 1987, p.56-63. L'auteur emploie ainsi l'expression « cultural category » opposée à « social category of observable and countable persons ».

[3] *Ibid.*

[4] « They served to define what being French meant ». James R. LEHNING. *Op. cit.* p.5.

Parce que ses conditions d'existence l'attachent exclusivement à sa localité et à ses intérêts particuliers, le paysan constitue ainsi pour les républicains et les libéraux l'antithèse du Français, chez qui prime au contraire la conscience d'appartenir à la nation. Or le sentiment national se confond selon eux avec le goût des affaires publiques et la passion de la liberté : le « patriote accompli » écrit Saint-Pé, c'est celui qui possède « un esprit suffisamment cultivé, une raison assez pénétrante pour bien comprendre les conditions favorables, ou contraires, de la prospérité publique, ainsi que les rapports de subordination et de solidarité qui relient la destinée individuelle au sort de la communauté », et qui y adjoint « la passion du bien public, un soin jaloux de l'honneur national, le goût du progrès pour le progrès même », c'est en somme « le citoyen parfait »[1]. Pour l'opposition libérale et républicaine, la nation ne se réduit donc pas à l'ensemble des individus vivant sur un territoire et sous une même loi, mais désigne une collectivité consciente d'elle-même, et par conséquent prête à l'autonomie : la nation achevée implique la liberté politique[2].

A cet égard, les républicains des années 1860-1870 ne sont pas si loin des quarante-huitards que leur analyse du vote rural ne le laissait penser : comme Michelet à la fin des années 1840, ils sont convaincus que seule la conscience nationale fait la nation, qui peut alors, comme une véritable personne, revendiquer ses droits[3]. S'ils s'en écartent, c'est qu'ils sont désormais convaincus que les quarante-huitards avaient largement surestimé le degré d'intégration nationale des populations : comme le dit Ténot dans un passage déjà cité au chapitre précédent, « ils se figuraient naïvement qu'un peuple que sa religion, ses traditions, ses mœurs, son administration avaient dressé à l'obéissance passive, allait, par l'effet magique de trois mots écrits sur la porte des mairies, se réveiller tout à coup peuple libre et capable de se gouverner »[1].

Le constat du retard rural, s'il est présenté par les républicains comme douloureux, n'est donc pas désespéré, au contraire. En insistant sur l'archaïsme que les campagnes

---

[1] D. R. SAINT-PE. *Op. cit.* p.90.

[2] A ce sujet, voir notamment : *Nation et République : les éléments d'un débat.* Actes du colloque de Dijon, 6-7 avril 1994. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1995. 390 p. ; *La symbiose de la modernité : République-Nation.* Actes de la table ronde du Centre d'études et de recherches d'histoire des idées politiques, 6-7 décembre 1996. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1997. 262 p.

[3] Jules MICHELET. *Histoire de la Révolution française*. Paris : F. Rouff, s.d. Tome 2, IX-I, p.879-80.

présentent à tous points de vue, ils expliquent le bonapartisme rural actuel tout en soulignant la nécessité historique de la République. Si les paysans ne sont pas républicains, c'est qu'ils n'ont pas *encore* suffisamment conscience de leur appartenance à la nation. A ceux qui se plaignent de la réticence des paysans à soutenir la République à nouveau proclamée en septembre 1870, Gambetta répond ainsi en soulignant la faiblesse de leur sentiment national :

> « Les paysans sont intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays. Oui, la distance est énorme, entre eux et nous qui avons reçu l'éducation classique et scientifique, même imparfaite, de nos jours ; qui avons appris à lire dans notre histoire ; nous qui parlons notre langue, tandis que, chose cruelle à dire, tant de nos compatriotes ne font que la balbutier »[2].

Mais tout espoir n'est pas perdu. Le vocabulaire de l'arriération suppose le progrès, certes lent mais irrésistible, qui doit conduire ce peuple « attardé d'un siècle »[3] à la conscience de leur appartenance nationale et de leur autonomie, c'est-à-dire à la République : *quand* les habitants des campagnes se sentiront Français, ils seront républicains. Le terme « paysans » est d'ailleurs si étroitement lié à l'archaïsme, l'ignorance et la soumission aux autorités que certains hésitent à l'employer quand, dans les années 1870, les populations rurales se rallient progressivement à la République. Le commentaire que Maurice Block ajoute à l'article « Paysans » de Charles Read à l'occasion de la réédition en 1873-1874 du *Dictionnaire général de la politique* est significatif :

> « De nos jours, écrit-il, il n'y a plus de paysans, il n'y a que des *cultivateurs*. L'instruction pénètre dans les campagnes, des comices agricoles s'y forment et répandent le progrès et diverses circonstances politiques et religieuses font sentir leur influence dans les villages. Mais il reste encore quelque chose à faire pour élever les populations rurales au niveau désirable »[4].

Le paysan moderne, même s'il n'a pas totalement rattrapé le « niveau » des citadins, reste une chose si impossible à concevoir que le mot lui-même doit disparaître au profit d'un terme moins connoté, ici « cultivateur ».

---

[1] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.12.

[2] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871 à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*. Paris : G. Charpentier, 1881-1885. Tome 2, p.15-34.

[3] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.13.

[4] Paysans. In BLOCK, Maurice. *Op. cit.* p.526.

Si le paysan des conservateurs présente les mêmes caractéristiques que celui des républicains, il renvoie au contraire à un passé heureux, que le progrès risque d'anéantir. Quand libéraux et républicains exagèrent l'archaïsme et l'immobilité du monde rural, les conservateurs surévaluent quant à eux la modernisation des campagnes et l'exode rural qui conduisent à la disparition des sociétés paysannes authentiques. Le « tableau des populations rurales » qu'Adolphe Blanqui publie en 1851 en est un bon exemple. Quoique l'auteur semble regretter que « les campagnes demeurent plongées […] dans une immobilité presque absolue », il condamne néanmoins l'effet des rares incursions du progrès dans la France rurale. Quelques années avant que Frédéric Le Play s'en inquiète à son tour[1], Blanqui s'émeut ainsi de voir « s'affaiblir tous les jours la simplicité primitive » des paysans pyrénéens « au contact de ce qu'on appelle la civilisation »[2]. Les migrants du Centre ne sont pas mieux jugés, qui, imprégnés des « vices de nos cités », sont accusés d'avoir « perverti le sens moral des populations rurales »[3]. L'accélération de l'exode rural sous le Second Empire accroît les inquiétudes. D'innombrables brochures et articles sont alors publiés sur la question de l'« émigration » qui pour les conservateurs rime toujours avec « démoralisation »[4].

Innocent préservé des vices de la modernité ou barbare attardé : les termes de l'alternative semblent avoir été esquissés dès la Seconde République. Le commentaire que *L'Union* propose d'un article de Proudhon, rédigé au lendemain de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, illustre bien le caractère contradictoire des valeurs attachées à une représentation pourtant semblable du paysan. Sous le titre « les paysans », emprunté à Proudhon, le journaliste reprend en effet le constat du socialiste pour en faire une interprétation diamétralement opposée. Dans son article du 19 décembre 1848, Proudhon expliquait par l' « ignorance » et l'« isolement » le retard que la population des campagnes avait mis à faire son entrée en politique : insuffisamment informée,

---

[1] Frédéric LE PLAY, Emile CHEYSSON et al. *Les Mélouga : une famille pyrénéenne au XIX^e siècle*. Textes réunis par Alain Chenu. Paris : Nathan, 1994. 240 p.

[2] Adolphe BLANQUI. Tableau des populations rurales de la France en 1850. *Journal des économistes*, janvier-avril 1851, tome 28, p.9-27.

[3] *Ibid.*

[4] On n'en citera que quelques-unes, à titre d'exemples : Abbé HOUPERT. *L'émigration des campagnes et en particulier de l'émigration allemande à Paris*. Paris : Librairie centrale des sciences, 1857. 228 p. ; Docteur BERTHIER. *De la dépopulation des campagnes*. Bourg : Milliet-Bottier, 1859. 16 p. ; Paul BOURDIER. *De la dépopulation des campagnes*. Mézières : Lelaurin, 1860. 12 p.

elle était restée soumise aux anciens notables. Au contraire, son vote en faveur du neveu de l'Empereur témoigne selon lui de « son initiation à la vie nouvelle » : émancipés du curé, du seigneur, de l'usurier, du riche en somme, les paysans auraient ainsi voté Louis-Napoléon Bonaparte contre « l'aristocratie financière »[1]. Paru le lendemain, l'article de *L'Union* dit avoir « à constater les mêmes faits, mais justement pour arriver à des conclusions contraires ». Son auteur affirme en effet comme Proudhon « l'isolement » passé des paysans : « c'est un fait ». Mais il en redéfinit le sens : « c'est-à-dire loin du contact des passions perverses et des utopies anarchiques ». Il admet encore comme lui que le vote du 10 décembre 1848 témoigne du « réveil des paysans ». Mais à ses yeux, cette « action soudaine » ne traduit pas une quelconque hostilité à l'égard des riches : ce qui a motivé le vote rural en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte, c'est une « pensée de défense sociale »[2]. Les deux hommes proposent ainsi une même description du monde rural, mais pour y investir des valeurs politiques totalement antithétiques.

Une confrontation du même ordre sous-tend les discussions suscitées en mai 1850 par le projet de réforme de la loi électorale. Présenté par le gouvernement mais préparé par les chefs de la majorité conservatrice, ce dernier vise, on l'a dit dans le chapitre précédent, à écarter du vote les électeurs des socialistes, dont les quelques succès électoraux récents ont effrayé le Parti de l'ordre[3] : à cette fin, et sans porter explicitement atteinte au principe du suffrage universel, il prévoit de porter à trois ans la durée de résidence requise pour être admis au scrutin, ce qui en exclut les ouvriers appelés à se déplacer en fonction du marché du travail et doit favoriser au contraire l'électorat rural[4]. En dépit de sa vivacité, le conflit auquel il donne lieu entre républicains et conservateurs suppose une vision partagée du monde rural : à

---

[1] Pierre-Joseph PROUDHON. Les paysans. *Le Peuple*, 19 décembre 1848, p.1.

[2] Les paysans. *L'Union*, 20 décembre 1848, p.1.

[3] Aux élections partielles du 10 mars 1850, le département de la Seine avait élu Hippolyte Carnot, ainsi que deux journalistes socialistes, Paul de Flotte et François Vidal. Ce dernier ayant préféré le Bas-Rhin, où il avait été aussi élu, une nouvelle élection partielle est organisée le 28 avril 1850. Elle donne encore la victoire à un socialiste : Eugène Sue.

[4] Pour une étude approfondie des circonstances dans lesquelles la loi a été proposée et votée, voir :

Paul RAPHAEL. La loi du 31 mai 1850. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1909-1910, tome XIII, p.277-304 et tome XIV, p.44-79 et 297-331.

Robert BALLAND. De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France (1848-1850). In DROZ, Jacques dir. *Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne (1848-1850)*. Paris : Rivière, 1963. p.67-173.

gauche comme à droite, on est convaincu que les paysans constituent une population enracinée, isolée, tenue à l'écart des idées nouvelles qui s'échangent dans les villes. Ce qui fait débat au contraire, c'est le jugement porté sur cette situation.

Pour le ministre de l'intérieur, Baroche, qui vient présenter le projet à l'Assemblée nationale, il faut préserver et encourager un état de fait susceptible d'assurer dans les élections « le triomphe du bon droit et de la raison ». La réforme électorale lui paraît remplir parfaitement cet objectif en favorisant l'électeur rural : « vous protégerez son honnêteté, quelquefois son ignorance ; vous éloignerez de lui ceux qui tenteraient de l'égarer ou de le corrompre »[1]. Le paysan représente en effet aux yeux des conservateurs le « vrai peuple », que Thiers oppose dans un discours resté célèbre aux « vagabonds », à la « vile multitude » qu'il désire exclure du corps électoral[2]. Les quelques légitimistes qui s'élèvent contre la loi le font au nom des mêmes principes, articulés à une même vision du monde rural. Eux aussi sont convaincus qu'il faut favoriser le « bon habitant de la campagne »[3], qui forme selon Bouhier de l'Ecluse « la meilleure partie de la population, la plus saine, la plus vertueuse, la plus dévouée aux grands principes qui seuls peuvent assurer l'ordre, la prospérité et le salut des sociétés »[4]. Mais parce que le paysan est « isolé », « seul dans la ferme, dans la chaumière », ils craignent qu'il reste ignorant des démarches nécessaires à son inscription sur les listes électorales – le projet de loi prévoit en effet de réserver le droit de vote à tous ceux qui sont inscrits au rôle de la contribution personnelle *ou* qui, hébergés par leurs parents ou patrons, auront été déclarés par ces derniers comme domiciliés chez eux depuis au moins trois ans : « les uns ne connaîtront pas la loi, les autres seront indifférents, les autres ne sauront pas écrire, les autres ne pourront pas trouver de témoins »[5]. C'est donc pour préserver l'électorat rural qu'ils mettent en garde leurs amis conservateurs : « vous aurez, avertit le baron de la Rochette, affaibli d'un côté ce que M. Léon Faucher appelait avec beaucoup de raison *l'armée du mal*, et vous aurez diminué, de l'autre, dans une proportion égale, et pour mon compte,

---

[1] Séance du 8 mai 1850. *Moniteur universel*, 9 mai 1850, p.1576.

[2] Séance du 24 mai 1850. *Moniteur universel*, 25 mai 1850, p.1805.

[3] La Rochejaquelein, séance du 29 mai 1850. *Moniteur universel*, 30 mai 1850, p.1859.

[4] *Ibid.* p.1866.

[5] *Ibid.* p.1860.

j'en suis convaincu, dans une proportion plus considérable, ce que je puis appeler avec autant de raison *l'armée de l'ordre, l'armée de la société, l'armée du bien* »[1].

Sédentarité, isolement, ignorance : les républicains ne disent pas autre chose des campagnes. Mais c'est pour en déplorer l'archaïsme et conclure à l'anachronisme du projet de loi. Aux yeux d'un Jules Grévy, la « vertu moralisatrice du domicile » dont Thiers fait l'éloge n'a plus cours : « cette pensée qui peut avoir du vrai appliquée à certaines époques, à certaines nations, aux nations exclusivement agricoles, par exemple, serait fausse et trompeuse si elle s'appliquait aux nations commerçantes et industrielles, chez lesquelles les nécessités du travail et des affaires entraînent des mouvements, des déplacements incessants ; chez lesquelles l'activité, le déplacement, le mouvement de la population est une des conditions, un des éléments de prospérité nationale »[2]. A la fin de l'année 1851, Victor Chauffour condamne en des termes analogues un projet qui vise à transposer la loi du 31 mai 1850 aux élections communales :

> « Dans ce siècle de la vapeur, des chemins de fer, des grandes institutions de crédit, vous imaginez, quoi ? De nous donner pour type de l'honnête homme, l'homme qui n'a jamais perdu de vue le clocher de son village, celui qui est tout pénétré, tout imprégné de ce que vous avez plaisamment appelé l'esprit communal »[3].

La représentation du paysan semble ainsi polariser les impatiences et les craintes liées au progrès dans une antithèse dont certains chercheurs ont montré qu'elle informait encore aujourd'hui les travaux sur la politisation des campagnes. Pour Susan Rogers par exemple, les discours sur le paysan l'inscrivent toujours « en opposition à la modernité et à l'Etat en fin de compte tout-puissant »[4], ce qui n'est pas sans donner un caractère tautologique à certaines hypothèses émises sur le degré d'intégration des paysans : comme l'avait déjà souligné Eric Hobsbawm, il est absurde de chercher à mesurer la politisation d'une catégorie sociale dont la définition, depuis plus d'un siècle, exclut la politique moderne[5]. Dans cette perspective, l'histoire de la modernisation de la France rurale risque toujours de n'être que le récit tragique

---

[1] *Ibid.*

[2] Séance du 25 mai 1850. *Moniteur universel*, 26 mai 1850, p.1814.

[3] Séance du 1er décembre 1851. *Moniteur universel*, 2 décembre 1851, p.3015.

[4] « In opposition to modernity and the ultimately all-powerful state ». Susan C. ROGERS. *Art. cit.*

[5] Eric J. HOBSBAWM. Peasants and politics. *The journal of peasant studies*, vol.1, n°1, 1973-1974, p.3-22.

de la « fin des paysans » ou le rappel triomphal de leur émancipation, selon une tension constitutive de la culture française[1].

2) Le travail de l'idéologie

L'hypothèse culturelle formulée par Susan Rogers et James Lehning semble ainsi à même de résoudre le paradoxe du discours républicain sur les campagnes. En soulignant l'omniprésence au XIX^e^ siècle de la représentation des campagnes comme lieux hermétiques au progrès et à la politique, elle donne en effet une explication rationnelle à la déformation de la réalité opérée par des acteurs qui se disent pourtant soucieux de révéler la vérité des structures sociales. En rappelant la force du clivage progressisme *versus* conservatisme, elle permet en outre de comprendre pourquoi les républicains ont eu tendance à exagérer l'archaïsme des campagnes, au risque de remettre en cause le principe même de leur action : identifié à une survivance du passé, la préférence des ruraux pour un régime autoritaire était ainsi disqualifiée et promise à la disparition. Quoiqu'en partie fondée, l'interprétation paraît pourtant insuffisante, en tout cas pour la période qui nous occupe ici, le Second Empire. Bien qu'elle ait le mérite de mettre à distance le discours des acteurs, en insistant sur son caractère stéréotypé, elle entérine en effet la version républicaine et libérale du conflit en s'en tenant à l'antithèse progrès/réaction. Or c'est négliger un débat que les adversaires du régime avaient tout intérêt à minimiser, et qui s'instaure alors non pas seulement sur les jugements de valeur portés sur le monde rural mais aussi et d'abord sur ses caractéristiques propres. L'entourage de Napoléon III a en effet tenté d'opposer à la perception républicaine, libérale ou conservatrice des campagnes, une image de la paysannerie qui, loin d'évoquer un univers décroché de l'histoire et de la nation, en fait au contraire le bastion avancé de la civilisation. Quand le conflit entre républicains et conservateurs porte sur les valeurs incarnées par une paysannerie dont ils se font somme toute la même idée – attachée au passé, au sol, à l'esprit de localité – les divergences entre bonapartistes et républicains transparaissent dans les descriptions contrastées qu'ils donnent du monde rural. Dès lors, le discours de l'opposition républicaine et libérale sur les campagnes doit être compris moins comme le reflet des préjugés du temps que comme un effort pour maintenir une représentation des paysans

[1] Susan C. ROGERS. *Art. cit.* ; James R. LEHNING. *Op. cit.* p.210.

désormais contestée, à un moment où la validité des projets politiques repose en grande partie sur leur pertinence socio-historique.

La description des campagnes en débat

La version bonapartiste

On l'a vu, les élections législatives de 1863 ont joué un grand rôle dans le regain d'intérêt des républicains et des libéraux pour les campagnes : moins fermement dirigées par l'administration que les précédentes, elles les ont conduits à s'interroger sur les fondements sociologiques du bonapartisme rural. Ce qu'il faut rappeler ici, c'est qu'elles n'ont pas moins déstabilisé les proches de Napoléon III : les succès remportés par l'opposition dans les grandes villes n'étaient-ils pas, comme le prétendaient les ennemis du régime, les signes avant-coureurs de la désaffection du peuple à l'égard de l'Empereur ? Ils en viennent alors à interroger les structures sociales françaises, selon une démarche qui n'est pas sans rappeler celle de leurs adversaires républicains et libéraux.

Le duc de Persigny, alors ministre de l'intérieur, se livre ainsi en mai 1864 à une analyse sociologique des élections qui disqualifie le vote des villes et confirme au contraire la validité historique du bonapartisme. Son discours, prononcé à Roanne à l'occasion d'un concours agricole, ne passe pas inaperçu : aux yeux de ses contemporains comme d'ailleurs à ceux des historiens d'aujourd'hui, il incarne en effet un « bonapartisme pur » et intransigeant[1]. Sa condamnation des élections urbaines n'a rien de surprenant. Elle reprend en grande partie la critique conservatrice des foules irrationnelles et incontrôlables :

> « Dans les grandes cités […], bien qu'agglomérées sur un même point, les différentes couches de population vivent inconnues les unes des autres et dans un isolement qui permet aisément d'exciter leur méfiance et de les mettre en opposition. Cette disposition se prête donc singulièrement aux calculs des agitateurs, dont l'éternelle tactique ne consiste qu'à étayer des doctrines politiques quelconques sur des

---

[1] Adrien Dansette rapporte que Napoléon III aurait dit un jour : « On se plaint que les choses n'aillent pas tout droit dans mon gouvernement. Comment en serait-il autrement ? L'impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, je suis républicain. Il n'y a qu'un bonapartiste, c'est Persigny et il est fou ». Adrien DANSETTE. *Le Second Empire. Tome 2 : du 2 décembre au 4 septembre*. Paris : Hachette, 1972. p.113.

Frédéric Bluche, s'il ne dit rien de la folie de Persigny, confirme que ce dernier « représentera longtemps un bonapartisme plébéien et autoritaire, en somme le bonapartisme 'pur' du XIX^{e} siècle ». Frédéric BLUCHE. *Le bonapartisme… Op. cit.* p.213.

rivalités de classes. Au sein des masses, l'individu perdu dans la foule, sans moyen sérieux d'information, sans relations d'amitié avec les classes supérieures, n'a à sa portée que les conseils intéressés de ceux qui aspirent à se servir de lui. Il ne peut les juger que par ce qu'ils disent ou écrivent et non par ce qu'ils sont, que par ce qu'ils promettent et non par ce qu'ils veulent »[1].

Si les citadins se sont parfois laissé emporter « au-delà des limites de l'opinion générale du pays », c'est en effet selon lui en raison de l'imperfection qui caractérise le lien social dans les populations urbaines : l'anonymat y autorise toutes les manipulations et le cloisonnement social tend à exacerber l'antagonisme des classes. Au citadin des républicains, pris dans un réseau social qui stimule sa curiosité et son altruisme, Persigny oppose ainsi un être en proie à la désinformation et à la « méfiance ».

Le vote rural au contraire lui paraît présenter toutes les garanties d'un choix libre et rationnel. Mais il tient ici à marquer son désaccord avec l'éloge conservateur des campagnes :

> « On pourrait croire que si les populations des campagnes se montrent plus modérées, plus sages que les populations des grandes villes, c'est que, plus directement en contact avec les œuvres de Dieu qu'avec les produits de l'homme, elles peuvent puiser dans la contemplation journalière des merveilles de la nature des sentiments plus moraux et plus religieux. Pour moi, Messieurs, je repousse cette explication »[2].

Toute son argumentation vise en effet à renverser l'antithèse archaïsme/modernité en faveur des campagnes. Il n'est donc pas plus question pour lui de condamner l'arriération rurale que de faire l'éloge de la simplicité primitive des paysans. La France rurale est au contraire présentée comme le lieu du progrès, et ce à double titre. D'abord, elle a bénéficié et doit encore profiter de l'œuvre civilisatrice du régime : Napoléon III n'est pas de ceux qui « condamnent le pays à l'immobilité » mais s'est donné pour mission « de poursuivre sans relâche l'œuvre si généreusement entreprise de l'amélioration morale et matérielle du peuple, d'assainir les contrées insalubres, d'irriguer les plaines, de boiser nos montagnes, et, par-dessus tout, non seulement de terminer nos réseaux de chemins de fer, mais encore d'achever nos voies de communication et nos chemins vicinaux ». Quand républicains et conservateurs s'accordent pour caractériser les campagnes par l'isolement, la pauvreté et la

---

[1] PERSIGNY. Discours sur le rôle politique des classes agricoles prononcé le 8 mai 1864 à l'occasion de la distribution des prix du concours régional de Roanne. In DELAROA, Joseph. *Le duc de Persigny et les doctrines de l'Empire*. Paris : Plon, 1865. p.167-179.

[2] *Ibid.*

tradition, Persigny y voit quant à lui un espace de circulation où les dernières inventions techniques, en particulier le chemin de fer, apportent la « richesse » et la « prospérité »[1].

Mais la modernité des campagnes n'est pas seulement économique et technique – Persigny admet d'ailleurs à cet égard que la civilisation de la France rurale est « encore incomplète ». Elle tient surtout à leur degré d'intégration nationale. En témoigne leur appui unanime pour l'Empereur, qui discrédite définitivement la vision républicaine et conservatrice du monde rural, toujours soucieuse de mettre en avant, en bien ou en mal, les particularismes des terroirs. Le bonapartisme des campagnes prouve aux yeux de Persigny que la France rurale a déjà opéré la « fusion des opinions anciennes » et reconnu la valeur d'un gouvernement qui « n'est pas un parti mais la réunion, l'assimilation des trois grands partis qui divisaient la France ». Au contraire, les villes lui apparaissent encore sous l'influence de « tout un état major tiré des anciens gouvernements », qui s'est mis à la tête des fractions non encore ralliées à l'Empire et vouées à résister à l'unification du pays « jusqu'à ce que la génération qui les a formées ait disparu ». Pour les bonapartistes en effet, la modernité du régime réside dans sa capacité à constituer la synthèse des « trois grands partis », la monarchie, le libéralisme et la démocratie, dont la lutte fratricide risquait de conduire la France au déclin sinon à l'anéantissement. Contrairement aux villes qui présentent encore les traces de ces divisions d'un autre âge, les campagnes ont accédé depuis longtemps à l'unité politique. La raison, une fois encore, en est attribuée à la spécificité des structures sociales rurales. Pour Persigny, « ce qui caractérise […] les classes agricoles et celles qui, de près ou de loin, tiennent à l'exploitation du sol, c'est que confondues les unes dans les autres et liées entre elles par mille relations d'amitié, d'intérêt et de voisinage, elles résistent plus facilement aux tentatives pour les diviser ». On est loin de l'absence de sociabilité dont les républicains s'inquiètent : les campagnes apparaissent ici quadrillées par un réseau social dense, où « tout le monde se connaît et chacun est apprécié à sa juste valeur »[2]. Et c'est justement ce qui explique selon Persigny leur maturité politique : à un moment où l'on identifie volontiers les différents courants d'opinion à leur base sociale, l'intégration politique dont témoigne le vote rural est naturellement attribuée à la concorde sociale qui règne à la campagne.

---

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

La description bonapartiste des campagnes confirme ainsi la validité du vote rural, et avec elle, la légitimité du régime. Majoritaire, le soutien apporté par les paysans au régime résulte aussi d'un choix bien informé : soutenue par une sociabilité riche et sincère, « les masses populaires disposent de mille moyens d'information », dont elles peuvent mesurer le sérieux puisqu'« elles ont sous la main des familles honorables, connues et respectées de tous, des hommes de bien qui ont acquis leur confiance par une vie d'honneur et de probité ». Il est en outre le signe d'une unité sociale et politique qui permet l'expression d'une véritable « opinion publique », sans préjudice des droits d'une minorité ici inexistante :

> « En un mot, dans les provinces et les campagnes, l'opinion publique, qu'elle soit libérale ou conservatrice, est réellement l'expression, la résultante des idées et des sentiments de la société tout entière, c'est-à-dire de toutes les classes réunies : c'est évidemment l'opinion la plus éclairée. Dans les grands centres de population, au contraire, comme c'est toujours ce déplorable principe de l'antagonisme des classes, cette éternelle maladie des grandes cités, qui prend la place des intérêts du pays et fausse les aspirations, il arrive souvent que la partie la plus éclairée de la population se voit dominée par celle qui l'est le moins »[1].

Pour le lecteur d'aujourd'hui, le caractère idéologique de la description des campagnes à laquelle se livre Persigny est flagrant. Elle apparaît bien, pour reprendre une définition donnée par Raymond Aron, comme une « représentation qui se prétend neutre, objective, et qui se révèle chargée de préférences politiques ou morales, et qui comporte des implications pratiques »[2]. L'analyse de Persigny semble en effet *inventer* les fondements sociologiques du bonapartisme tout autant qu'elle les *décrit*, dans un discours qui est aussi une *injonction* à soutenir le régime. Mais ce constat ne doit pas conduire à occulter son efficacité propre, qui implique que les représentations sociales véhiculées ici par Persigny aient été dotées d'une certaine crédibilité. Comme on va le voir, elles avaient alors tout pour constituer un véritable défi aux conceptions libérales et républicaines.

Un défi pour l'opposition libérale et républicaine

Aux yeux de ses contemporains, le discours de Persigny sur les campagnes pouvait en effet paraître très *vraisemblable*. Son auditoire immédiat d'abord – les notables réunis à l'occasion de la distribution des prix du concours agricole régional de Roanne – s'est sans

---

[1] *Ibid.*

[2] Raymond ARON. Du bon usage des idéologies. *Commentaire*, 1989-1990, tome XII, n°48, p.691-698.

doute reconnu dans le portrait flatteur qui lui était présenté. D'une part, nombre d'entre eux devaient partager avec les agriculteurs militants évoqués au chapitre précédent le sentiment de jouer un rôle primordial dans le progrès agricole. Or non seulement Persigny reconnaît les « progrès que [leur région] a réalisés dans toutes les branches de l'agriculture »[1], mais il les assure de la sollicitude du gouvernement, notamment à l'égard d'une de leurs principales revendications, l'amélioration des voies de communication. D'autre part, le discours d'union sociale que leur tient Persigny leur est familier. Il constitue en effet le socle de l'agrarisme développé par les grands propriétaires terriens durant tout le XIX^{e} siècle : l'affirmation de l'unité du monde rural leur permet non seulement de légitimer l'ordre social existant mais aussi de justifier leur rôle prépondérant dans la défense des intérêts agricoles, définis ainsi comme ceux de l'ensemble des populations rurales[2].

Persigny savait en outre que son discours, dont la presse parisienne et régionale rend compte dès les jours suivants, offrait des campagnes une description qui pouvait être accueillie favorablement dans le reste du pays. Le public éclairé était en effet régulièrement confronté à des représentations du monde rural plus variées qu'on a pu le dire. Dès les années 1850, les monographies sociologiques sur le modèle proposé par Le Play dans les *Ouvriers européens*[3] viennent s'ajouter aux « tableaux », plus conformes à la tradition de l'Académie des sciences morales et politiques[4], pour donner de la France rurale une image complexe, souvent contradictoire, qui résiste aux efforts de synthèse des enquêteurs sociaux. L'évocation d'une paysannerie entrée de plain-pied dans la modernité n'y est d'ailleurs pas absente. En témoignent les travaux qu'Armand Audiganne publie dans *Le Correspondant* et la *Revue des deux mondes* avant de les réunir en 1869 dans un livre intitulé *La morale dans les campagnes*. La conclusion souligne ainsi l'ouverture des ruraux « à l'action extérieure » :

> « De leur propre mouvement, ils la provoquent, la sollicitent : témoins ces vœux sans cesse renouvelés pour obtenir des routes, des chemins de fer, des voies navigables,

---

[1] PERSIGNY. *Op. cit.*

[2] Pierre BARRAL. *Les agrariens français : de Méline à Pisani*. Paris : Armand Colin, 1968. p.128 et suiv.

[3] Frédéric LE PLAY. *Les ouvriers européens : étude sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation*. Paris : Imprimerie impériale, 1855. 301 p.

[4] Jérôme DAVID. Les « tableaux » des sciences sociales naissantes : comparatisme, statistique, littérature. *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2001/2, n°5, p.37-59.

enfin tout ce qui peut stimuler le développement de la production et l'élan commercial »[1].

Quoique alors moins enclin qu'auparavant à soutenir le régime impérial, Audiganne développe une vision du progrès économique et technique semblable à celle que Persigny exposait quelques années plus tôt : « le mouvement économique » s'est accompagné du « perfectionnement moral » des populations rurales[2]. La justesse de leurs opinions, leur convergence avec celles des élites, sont également soulignées, mais cette fois contre les dérives autoritaires du régime : « dans sa sphère modeste, le mouvement rural correspond fidèlement, en définitive, à celui qui procède des plus hautes sphères intellectuelles de la société »[3].

Une telle représentation des campagnes, on l'a vu plus haut, n'est pas sans lien avec celle que les historiens donnent désormais de la France rurale. Si la concorde sociale a sans doute été surestimée par Persigny comme par les agrariens[4], l'œuvre de modernisation entreprise par le régime est aujourd'hui reconnue[5], et ce jusque dans ses répercussions dans les campagnes :

> « On ne mesure pas assez, je crois, note ainsi Philippe Vigier, l'importance des mesures pratiques prises par le régime impérial pour améliorer le sort des ruraux. La lecture des rapports rédigés par les procureurs généraux d'un Empire dit autoritaire révèle l'importance toute nouvelle que la justice, ou tout au moins certains magistrats, ont accordé à la défense des petits et à la lutte menée contre des notables oppressifs : aux nombreuses poursuites intentées pour délits d'usure font pendant les mesures d'indulgence prises à l'égard des délinquants forestiers… Mais le fait essentiel, à cet égard, est la reprise sur une échelle beaucoup plus vaste que sous la Monarchie de

---

[1] Armand AUDIGANNE. *La morale dans les campagnes*. Paris : Didier, 1869. p.349.

[2] *Ibid.* p.351.

[3] *Ibid.* p.371.

[4] Les avis sont partagés. Maurice Agulhon, dans l'*Histoire de la France rurale*, note que « le régime, sans qu'il en soit pour rien, est […] le contemporain et le bénéficiaire d'une incontestable détente sociale, grâce à la fin du surpeuplement, au recul du paupérisme rural de type ancien ». Maurice AGULHON. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355.

Philippe Gratton en revanche voit au contraire dans l'unité paysanne un « mythe » forgé par la bourgeoisie rurale et entériné par les historiens. Philippe GRATTON. *Les luttes de classes dans les campagnes*. Paris : Anthropos, 1971. 483 p. ; – *Les paysans français contre l'agrarisme*. Paris : Maspero, 1972. 224 p.

[5] Alain PLESSIS. *Op. cit.* p.80 et suiv.

Juillet d'une politique de travaux publics qui permet à la paysannerie de profiter pleinement de la hausse des revenus agricoles »[1].

Le soutien apporté au régime par les ruraux ne peut donc pas être totalement « dû aux effets conjugués de la terreur et de la simplicité »[2]. Le lien étroit établi par Persigny entre la modernité des campagnes et le bonapartisme correspond ainsi en partie à la réalité électorale du moment. Dans son analyse des plébiscites des années 1851-1852, Frédéric Bluche a montré que « ce sont *les zones rurales de la France moderne* qui sont le terrain privilégié de l'adhésion plébiscitaire » : « l'électeur bonapartiste est souvent un rural instruit, plus instruit peut-être que le rural votant 'démocrate-socialiste', et aussi politisé que lui, ou aussi peu, étant entendu que la vision paysanne des événements diffère de celle des républicains de la ville »[3]. La remarque reste partiellement vraie jusqu'au plébiscite du 8 mai 1870. Frédéric Salmon remet lui aussi en cause l'équation « paysan frustre, vote bonapartiste » : la moitié Nord-Est de la France, rappelle-t-il, connaît des taux d'alphabétisation élevés et vote pourtant massivement en faveur des candidats officiels ; l'amélioration de la situation économique n'est pas étrangère au bonapartisme du Centre et de quelques départements du Sud-Ouest[4].

Vraisemblable, peut-être davantage même que la description républicaine des campagnes, le discours de Persigny a donc en outre la caractéristique de s'appuyer en partie sur les *critères de validité du vote établis par l'opposition*. Les suffrages des ruraux y apparaissent en effet comme ceux d'individus éclairés, bien intégrés socialement et reliés au reste de la nation par des voies de circulation toujours plus nombreuses : ne répondent-ils pas ainsi parfaitement aux exigences des libéraux et des républicains ? Persigny va jusqu'à regretter que dans les villes, « il arrive souvent que la partie la plus éclairée de la population se voit dominée par celle qui l'est le moins »[5]. L'allusion, si elle s'inscrit dans le refus du pluralisme propre au bonapartisme, a ici quelque chose de perfide : sans avoir pris l'ampleur

---

[1] Philippe VIGIER. *Art. cit.* Maurice Agulhon fait un constat identique : « Le régime impérial a œuvré pour l'agriculture : développement du réseau ferroviaire, acheminement plus facile des engrais et matériaux pour chaulage et marnage, écoulement plus facile des produits au loin, travaux de drainage, politique commerciale favorable aux exportateurs, etc. ». Maurice AGULHON. *Art. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] Frédéric BLUCHE. *Le prince, le peuple et le droit… Op. cit.* p.18-19.

[4] Frédéric SALMON. La « gauche avancée » en 1849 et en 1870 : le pourquoi de la chute. In HAMON, Léo dir. *Les républicains sous le Second Empire*. Paris : MSH, 1993. p.93-110.

[5] PERSIGNY. *Op. cit.*

qu'on lui connaît à la fin des années 1860, la revendication du droit des minorités est alors un lieu commun du discours républicain et libéral, qui ne cesse de déplorer l'oppression de la minorité urbaine éclairée, soumise aux votes d'une majorité rurale ignorante et stupide[1].

On comprend mieux la situation délicate dans laquelle se trouvent les adversaires démocrates du régime. S'ils admettent la description bonapartiste des campagnes, il leur faut également convenir que le vote rural en faveur de l'Empereur est un vote véritablement démocratique. Or l'idée qu'un vote démocratique ne se porte pas sur les républicains est alors impensable : cela signifierait que le Peuple ne s'identifie pas à la République, contradiction inadmissible à leurs yeux.

Que répondre alors à Persigny ? Prévost-Paradol, dont on sait le mordant, semble s'être lui-même trouvé dans l'embarras. Dans l'article qu'il consacre au discours de Roanne, il évite ainsi soigneusement de rendre compte de la représentation que Persigny donne des campagnes et prend pour cible l'image bucolique que l'orateur a pourtant rejetée dès le début de son intervention. « Je ne sais pourquoi, écrit-il, après avoir quelque temps hésité, il renonce à cette explication, charmante autant que profonde, que le spectacle des merveilles de la nature et le contact habituel avec les œuvres de Dieu, sont les sources de cette vertu chez les électeurs des campagnes, et les décident à voter régulièrement pour les candidats du pouvoir ». Et d'ajouter : « pour moi, celle-là me ravit et n'a pas de peine à me suffire »[2]. La suite du propos le confirme : Prévost-Paradol s'y attache non sans ironie à décrédibiliser une affirmation que Persigny repousse tout autant que lui.

La seule réponse au défi que constitue le bonapartisme rural semble ainsi résider dans un refus constant opposé à la représentation des campagnes proposée par le régime. Quand les républicains et libéraux ne se dérobent pas, comme Prévost-Paradol en mai 1864, ils s'acharnent à occulter tout soupçon de modernisation du monde rural par un discours qui réaffirme inlassablement l'ignorance et l'archaïsme des paysans. L'ouvrage de Ténot montre bien que la description républicaine des campagnes constitue avant tout une réponse au

---

[1] Chez quelques auteurs, la revendication a déjà pris la forme de projets visant à réformer les institutions. Voir par exemple : Alexandre-Etienne SIMIOT. *Réforme de notre système d'élections : place légitime des minorités au parlement*. Bordeaux : G. Gounouilhou, 1862. 30 p. Mais c'est surtout à partir de 1868 que se multiplient les brochures à ce sujet.

[2] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. Lettre au rédacteur. *Le courrier du dimanche, journal politique, littéraire et financier*, 15 mai 1864, p.3.

discours bonapartiste. Avant de proposer sa vision des campagnes, l'auteur interroge ainsi ses lecteurs :

> « Démocrates, défenseurs de la souveraineté du peuple, le pouvoir auquel vous réclamez la liberté au nom des électeurs parisiens, lyonnais, marseillais, etc., ne pourrait-il pas vous répondre :
>
> - 'Que me demandez-vous ? Je reconnais mieux que vous la souveraineté du peuple ; elle est mon principe, et je suis prêt à m'incliner devant son expression. Mais elle a prononcé contre vous.
>
> Vous réclamez bruyamment au nom de quelques cerveaux brûlés de la ville ; mais le peuple, le vrai peuple a répondu en renommant, à d'immenses majorités, ceux qui n'ont trouvé rien à me reprocher, rien à me demander.
>
> Auriez-vous la prétention d'être à vous seuls le peuple ? Il se pourrait bien. Vous avez, plus d'une fois, caressé ce rêve impie et absurde de la France entière gouvernée par cette agglomération de nomades, de viveurs, d'aventuriers, de déclassés, de génies méconnus, d'ouvriers errants, que l'on nomme les Parisiens. Plaisants politiques, vraiment, pour guider une nation ! Eux qui ne sont pas même capables de choisir un pauvre conseil municipal.
>
> Pourquoi comptez-vous donc la masse rurale ? Ces bons et honnêtes paysans qui possèdent la terre, la défrichent, la labourent, la fécondent ; qui paient si exactement l'impôt et partent si docilement à la conscription, qui ne lisent pas le journal ; qui vous nourrissent, vous habillent et vous défendent ?
>
> Ceux-là nous soutiennent et nous approuvent ; ils ne réclament nulle liberté et ils sont le peuple souverain puisqu'ils sont quatre contre un'.
>
> Partisans du suffrage universel, qu'auriez-vous à répondre, si le gouvernement vous tenait ce langage ? »[1]

La réponse de Ténot, on l'a vu, est celle de tous les libéraux et les républicains : le paysan est isolé, arriéré, ignorant ; son vote, quoique libre, ne saurait être qualifié de démocratique.

La représentation du paysan, investie du rôle exorbitant de valider les projets politiques, devient ainsi le lieu d'un conflit proprement idéologique. Parler du monde rural revient en effet toujours à se persuader et à persuader ses destinataires que la réalité confirme à la fois la pertinence des convictions partagées et la valeur des actions engagées. Il s'agit donc toujours d'un discours de réalité, mais qui, sommé de justifier des positions qu'il n'est de toute façon pas question d'abandonner, s'écarte de la vérité tout en affirmant avec passion que ce qui est doit être. L'idéologie fonctionne ici, pour reprendre une définition qu'en donne Pierre

[1] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.8.

Rosanvallon, « comme une machine à rééduquer l'imaginaire des hommes par la magie des mots »[1]. Pour Persigny, affirmer que le paysan est moderne, c'est dire : « je suis bonapartiste » ou « le bonapartisme est inéluctable, il faut donc que cela soit ainsi ». Inversement, quand les républicains attestent de l'archaïsme des ruraux, ils confessent en même temps leur foi pour la République : « le paysan est arriéré », c'est-à-dire « je suis républicain », « la République ne peut pas ne pas advenir, le paysan qui la refuse ne peut pas ne pas être stupide et ignorant ». Proudhon l'avait alors bien perçu. Dans son commentaire des élections de 1863, il renvoyait ainsi dos à dos le gouvernement et l'opposition :

> « Ainsi, en 1863, tandis que Paris et les principaux chefs-lieux ont donné à l'Opposition 1 900 000 suffrages, les paysans en ont apporté au gouvernement 5 500 000 qui le mettent bien au-dessus de toutes les attaques.
>
> Sur ce, l'Opposition et ses journaux de dire que ces votes malheureux proviennent de l'ignorance des classes rustiques, de leur isolement, de leur timidité ; mais qu'on verrait autre chose, si elles pouvaient être travaillées et endoctrinées comme la plèbe des villes… A quoi M. de Persigny, dans le discours prononcé par lui à Roanne, répond, en citant l'histoire romaine, que cette différence des votes atteste la maturité de jugement, la sagesse, l'esprit de suite et de conservation qui de tout temps ont distingué les populations rurales, comparées aux multitudes sans cesse agitées des villes.
>
> On voit ici combien les partis aiment à se flatter eux-mêmes et à récriminer contre leurs antagonistes, sans se soucier de la réalité des faits et du vrai sentiment des peuples »[2].

Les préférences politiques des uns et des autres informent en effet leur imaginaire social et produisent un discours sur la société qu'il s'agit d'imposer à la société elle-même. Sous cet angle, les républicains semblent être sortis, finalement, victorieux : à en croire Eric Hobsbawm et Susan Rogers, leurs représentations inspirent encore aujourd'hui les travaux de nombreux chercheurs, selon un effet propre au travail de l'idéologie – croire et faire croire à la neutralité d'un discours en réalité tout entier orienté par des préférences politiques.

---

[1] Pierre ROSANVALLON. *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris : Gallimard, 2003. p.189. (Folio. Histoire ; 126)

[2] Pierre-Joseph PROUDHON. *De la capacité politique des classes ouvrières*. Paris : Lacroix, 1873. p.14-15. (Première édition : 1865)

Une querelle de modernes

Le travail de l'idéologie explique donc mieux que l'hypothèse culturelle le paradoxe du discours des républicains sur les campagnes. Si ces derniers ont accusé les paysans français d'être englués dans le passé, au prix de quelques arrangements avec la réalité qu'ils prétendaient décrire, ce n'est pas sous le poids de préjugés irrésistibles parce qu'omniprésents : d'autres représentations du monde rural étaient alors disponibles. Ce n'est pas non plus pour opposer leur progressisme aux nostalgiques de l'Ancien Régime, même s'ils auraient sans doute préféré ce conflit qui leur était à la fois plus familier et plus favorable. Il s'agissait en effet avant tout de disputer au discours bonapartiste le monopole de la modernité : affirmer la conformité des principes défendus au sens de l'histoire inscrit dans les structures sociales, les sciences sociales naissantes étant alors investies du pouvoir de décrire *et* de prescrire[1] ; proclamer la convergence du progrès socio-économique et du progrès de la raison, dans l'attente de l'avènement futur de *la* vérité scientifique, sociale, et bien sûr politique.

Bonapartistes et républicains ont ainsi en commun de revendiquer la pertinence socio-historique de leur projet politique : tous se croient en effet obligés de prouver que l'électorat qui les soutient est, par ses caractéristiques sociologiques, plus avancé que celui qui les désavoue, et par conséquent mieux à même de garantir la modernité de leurs conceptions. Et s'ils s'y sentent si contraints, c'est parce que la modernité s'identifie à leurs yeux avec le règne de la vérité, auquel l'avenir doit conduire mais dont les signes transparaissent d'ores et déjà dans le passé et le présent des sociétés. Entre les bonapartistes et les républicains, « il est certain que c'est l'histoire qui prononcera » affirme ainsi Ferry à la tribune en décembre 1869, pour une fois d'accord avec le président du Corps législatif, le bonapartiste Eugène Schneider :

> « Vous venez de prononcer un mot que je recommande à tout le monde. Vous invoquez l'histoire ; laissez l'histoire se prononcer et n'anticipez pas sur elle »[2].

---

[1] Pierre BOURDIEU. Décrire et prescrire : note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, n°38, p.69-73.

[2] Séance du 9 décembre 1869. *Annales du Sénat et du Corps législatif,* 1869, session extraordinaire, p.186.

C'est pourquoi la liberté est présentée par les républicains non seulement comme la valeur suprême mais aussi comme l'« idéal des sociétés majeures »[1]. Contrairement à l'homme du passé, que son archaïsme induit toujours peu ou prou en erreur, l'homme moderne ne saurait se tromper. Son choix est donc décisif pour les partis en présence. A cet égard, Pierre Rosanvallon a raison lorsqu'il écrit que la stigmatisation du monde paysan par les républicains « permet de donner une interprétation sociologique à un problème fondamental concernant la nature même de la démocratie », déchirée entre le nombre et la raison, la légitimité du suffrage universel et l'exigence de vérité[2]. Mais ce que démontre la prise en compte du discours bonapartiste dans l'analyse de la description républicaine des campagnes, c'est que cette dernière cache une inquiétude sur le sens de l'histoire, peut-être autant voire davantage qu'un « scepticisme sur les capacités du peuple »[3] : en dénonçant l'incapacité politique des ruraux, les républicains réaffirment certes leur confiance dans le peuple des villes, mais ils cherchent surtout à conjurer la modernité du bonapartisme. Le conflit qui se joue à propos du paysan n'a donc rien d'un avatar de la querelle des anciens et des modernes, ou de la lutte des forces du mouvement contre la réaction : il révèle une querelle de modernes, engagée comme on va le voir dès les années 1850, avant même que la description des campagnes, attardées d'un siècle ou résolument engagées dans la voie du progrès, ne suscite les débats évoqués plus haut. Il nous faut donc revenir un peu en arrière, pour comprendre comment le paysan a pu devenir l'enjeu d'une lutte qui porte avant tout sur le contenu à donner à la modernité politique.

Structures sociales et institutions politiques

Pour les républicains, la question du progrès est très vite compliquée par le vote rural. En 1848, ils pouvaient en effet affirmer la convergence naturelle du progrès économique, social, civil et politique. Avec l'égalité civile, la Révolution de 1789 avait donné la terre au paysan, qui, devenu propriétaire, aspirait à l'égalité politique que la Révolution de février devait lui apporter[4]. Dans l'esprit des quarante-huitards, l'émancipation matérielle débouchait ainsi sur l'émancipation politique, sans solution de continuité. Sous le Second Empire en

---

[1] Eugène TENOT. *Op. cit.* p 9.

[2] Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen… Op. cit.* p.463.

[3] *Ibid.* p.463.

[4] Le récit, on l'a vu, était en partie faux. Voir chapitre I.

revanche, les républicains se voient obligés d'admettre que l'essor de la petite propriété foncière n'a pas conduit la paysannerie à la liberté politique. Au contraire, l'amour de la propriété leur paraît désormais jouer un rôle non négligeable dans l'arriération des populations rurales : elle les isole et les tient ainsi à l'écart de tout progrès affectif, intellectuel, moral et donc politique. Certains ont alors des mots très durs pour décrire « la maladie de la terre » qui ronge le monde rural. L'expression est de Bonnemère, qui affirme dès 1856 : « la terre aux mains des paysans, c'est la vie même des sociétés livrée à la merci de l'impuissance, de la pauvreté, de l'ignorance la plus têtue et la plus persévérante ; c'est toute amélioration, tout progrès rendus impossibles »[1].

Il n'est pourtant pas question pour eux de critiquer le morcellement de la propriété, qui constitue encore à leurs yeux une avancée considérable par rapport à la féodalité ancienne. Après avoir souligné les inconvénients politiques de l'avidité des paysans pour la terre, Mézières refuse pourtant de condamner le développement de la petite propriété foncière :

> « Ne nous en plaignons pas. C'est une loi juste et inévitable qui s'accomplit. Que de villages déjà dont le territoire se compose de plusieurs milliers d'hectares, où pas un pouce de terrain n'appartient à d'autres qu'aux habitants de la commune, où aucun étranger, aucun voisin même ne possède plus rien aujourd'hui et ne pourra plus rien acheter dans l'avenir ! Peu à peu, la terre passe tout entière aux mains de ceux qui travaillent et y restera. La révolution porte là ses fruits naturels et divise sans cesse la propriété jusque-là concentrée dans un petit nombre de familles par le système féodal »[2].

Pour les républicains, le morcellement de la propriété reste en effet le garant d'une société plus égalitaire et moins sujette à la précarité. Comme l'a montré Robert Castel, à un moment où le statut de non-propriétaire ou prolétaire est étroitement associé à l'insécurité, seul l'accès universel à la propriété semble pouvoir résoudre la question sociale[3]. La petite propriété garde en outre à leurs yeux de nombreux avantages. « Sous ce régime d'égalité,

---

[1] Eugène BONNEMERE. *Op. cit.* p.352 et 355.

[2] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.15.

[3] Ce n'est qu'à la fin du XIX^e^ siècle que les notions de « solidarité » et de « propriété sociale » conduiront les républicains à abandonner l'idéal de la propriété pour tous, que justifiait le statut précaire du prolétaire : « la reformulation de la question sociale, écrit Robert Castel, va consister non pas à abolir cette opposition propriétaire/non-propriétaire, mais à la redéfinir, c'est-à-dire à juxtaposer à la propriété privée un autre type de propriété, *la propriété sociale*, de sorte que l'on puisse rester en dehors de la propriété privée sans être en manque de sécurité ». Robert CASTEL. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. p.300.

ajoute Mézières, se développent des sentiments très puissants avec lesquels la politique doit compter, si elle veut s'appuyer sur des indications précises : l'amour du travail, l'esprit conservateur et le goût de l'économie »[1].

Comment les républicains peuvent-ils en même temps faire l'éloge des vertus sociales de la petite propriété foncière et la dénoncer dans ses effets politiques ? Comment vanter l'égalitarisme incarné par le morcellement des terres et déplorer le risque d'atomisation qu'il fait peser sur la société ? La contradiction les oblige à dissocier logiquement et chronologiquement le progrès social incarné par le morcellement de la propriété du progrès politique identifié à la République. L'extension de la petite propriété est ainsi présentée comme une étape intermédiaire, « un progrès relatif » qui selon Bonnemère s'accompagne « de trop de périls, pour que l'on puisse voir en lui la vérité absolue et le dernier mot de l'avenir »[2]. Elle ne saurait en outre, comme on le croyait en 1848, déboucher naturellement sur la liberté politique : l'émancipation politique est désormais attendue d'une action volontariste, qui permettra de corriger les conséquences politiques de la petite propriété sans en annuler les effets bénéfiques. « Encourageons donc l'accession de tous à la propriété, conclut ainsi Bonnemère, c'est la meilleure, c'est la seule garantie de l'ordre et de la stabilité ; mais à la condition que des paysans nous ferons des hommes »[3].

Pour ce dernier auteur, c'est à l'association que doivent s'en remettre les républicains : elle seule permettra en effet selon lui d'« éviter les périls de l'éparpillement des cultures, qui, en condamnant l'homme à un travail que l'animal et la machine doivent exécuter, le ravale au niveau de la brute, et frappe la terre d'impuissance et de stérilité »[4]. L'idée était déjà en vogue à la fin des années 1840 dans les milieux socialistes que Bonnemère fréquentait. Il s'agissait à l'époque de résoudre un problème économique plus que politique : ceux qui, alors nombreux, restaient attachés à la petite propriété paysanne, y avaient vu le moyen de moderniser l'agriculture et d'en augmenter le produit sans pour autant revenir à la grande propriété que ses origines féodales condamnaient. C'était notamment le cas de Louis Blanc qui, après avoir

---

[1] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.15.

[2] Eugène BONNEMERE. *Op. cit.* p.356.

[3] *Ibid.*

[4] Eugène BONNEMERE. *Le morcellement agricole et l'association*. Batignolles : Hennuyer, 1859. p.5. L'ouvrage a d'abord paru sous la forme d'un article dans le *Journal des économistes* daté du 15 janvier 1859.

énuméré « ce que la petite culture a de funeste » pour le progrès économique et condamné toute tentative pour « reconstituer féodalement la propriété », affirmait dans une brochure consacrée à la défense du droit au travail : « il n'est qu'un moyen de mettre la science agronomique en harmonie avec la multiplication des propriétaires ; et ce moyen, c'est l'association »[1]. Sous le Second Empire cependant, le thème n'est plus exclusivement marqué à gauche : rares sont en effet les hommes politiques ou les enquêteurs sociaux qui ne voient pas dans l'association des petits propriétaires terriens la solution aux diverses difficultés économiques ou politiques que rencontrent les campagnes. Bonnemère, qui en 1850 n'avait pu citer que des socialistes dans son *Histoire de l'association agricole et solution pratique*[2], fait désormais référence à des libéraux comme Léonce de Lavergne ou Louis Reybaud[3]. Mais chez lui comme chez beaucoup d'autres, l'association reste une notion vague, dont les modalités d'application sont à peine évoquées : il lui suffit de rappeler que le « principe unique » admet « dans l'application des modes variés et divers, et, par-dessus tout, rien d'absolu ; mais, au contraire, la plus grande latitude laissée à la liberté humaine, à l'imprévu, aux progrès successifs amenés par l'expérience »[4]. Un tel optimisme est à rapporter à la conviction que l'association nourrit l'association, qui ne peut ainsi que s'amplifier et substituer à l'isolement paysan une sociabilité propre à favoriser l'intégration nationale et le goût de la liberté : « plus nous vivons de la vie sociale, affirme Bonnemère, plus notre intelligence s'élargit, et plus en même temps les préjugés tombent et font litière sous les pas de l'idée nouvelle qui s'avance, prête à conquérir le monde qui lutte en vain, comme luttait la société païenne, alors que l'idée libératrice du christianisme s'élargissait au milieu d'elle et grandissait sur ses ruines »[5].

La plupart des républicains alors aux prises avec la question paysanne n'ont pourtant pas retenu la solution associationniste, craignant peut-être qu'elle reste lettre morte chez un

---

[1] Louis BLANC. *Le socialisme, droit au travail*. Paris : aux bureaux du Nouveau-Monde, 1849. p.52. (Première édition : 1848).

[2] Eugène BONNEMERE. *Histoire de l'association agricole et solution pratique*. Paris : Dusacq, 1850. 166 p.

[3] Eugène BONNEMERE. *Le morcellement agricole… Op. cit.*

[4] *Ibid.* p.9-10.

[5] *Ibid.* p.17.

être décidément « étranger à l'esprit d'association »[1]. Pour arracher le paysan à l'archaïsme et à l'isolement dans lesquels l'amour de la propriété le maintient, il faut avant tout selon eux libéraliser les institutions. Mézières regrette ainsi que le régime impérial ait privé les démocrates « de la publicité, de la discussion libre », qui leur permettraient d'émouvoir « les paysans les plus froids » :

> « Ah ! si nous jouissions librement du droit de réunion, s'il nous était permis de parcourir la France de commune en commune, de porter partout la lumière, quelques milliers d'hommes intrépides auraient bientôt éclairé les habitants des campagnes et instruit chacun d'eux de ses devoirs politiques. Ces âmes un peu engourdies, ces esprits trop isolés et trop repliés sur eux-mêmes se réveilleraient au souffle de quelques paroles généreuses »[2].

Ferry y ajoute la décentralisation, dans laquelle il voit un moyen propre « à faire pénétrer enfin dans les couches profondes du peuple, avec les habitudes de groupement intelligent et libre qu'engendre la vie publique, le sentiment de la réalité politique et le respect de la loi »[3]. Quand les quarante-huitards étaient convaincus que les institutions démocratiques sortiraient du morcellement de la propriété, les républicains espèrent désormais des institutions démocratiques qu'elles rectifieront les pesanteurs des structures sociales et ajouteront aux progrès déjà accomplis par l'égalité les bienfaits supérieurs de la liberté[4].

Or c'est justement sur ce dernier point que les bonapartistes concentrent leurs critiques. S'ils revendiquent, comme les républicains, l'héritage de 1789, ils dénoncent leur conception de la liberté comme une violence faite aux mœurs de la majorité rurale. Dès 1853, Raymond Troplong, qui avait participé l'année précédente à l'élaboration de la nouvelle Constitution, accuse ainsi l'opposition libérale et républicaine d'être en totale contradiction avec les sentiments du pays, que ses structures sociales inclinent naturellement à soutenir l'Empereur :

> « [La] majorité, écrit-il, n'a rien de commun avec la démocratie turbulente et oisive des républiques grecques, ni avec la populace dégradée qui demandait à Rome du pain et des spectacles. Associée à la propriété foncière par le libre morcellement du sol, investie des droits d'égalité et de liberté civile qui font la dignité de l'homme, éclairée

---

[1] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.23.

[2] *Ibid.* p.26-28.

[3] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale écrite en 1865 en réponse à un projet de décentralisation publié à Nancy et signé par de nombreux membres de l'Union libérale. In RUDELLE, Odile éd. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 1, p.162-169.

[4] Voir II^e^ partie.

> et moralisée par le christianisme, qui élève la civilisation moderne si fort au-dessus de la civilisation antique, elle travaille, elle produit, elle obéit aux lois et repousse les tentations de l'esprit révolutionnaire, qui paralyse son ardeur laborieuse et tarit les sources de son bien-être »[1].

L'argumentation développée ici a de beaux jours devant elle. Durant tout le Second Empire, elle est reprise par Napoléon III et son entourage, qui associent les revendications de leurs adversaires démocrates à l'éloge anachronique de la liberté des anciens.

La référence à l'Antiquité est ainsi récurrente, dans une antithèse qui oppose l'Empire romain aux « républiques grecques » et surtout à la république romaine, très critiquées : dès 1850, Auguste Romieu identifie le futur Napoléon III à Jules César[2] ; l'Empereur signe en 1855 une *Histoire de Jules César* qui ressemble fort à une auto-apologie[3], Troplong consacre un long article à la chute de la république romaine où l'on peut lire entre les lignes la chute de la Seconde République[4], Persigny parsème ses discours d'allusions aux désordres de la Rome antique[5].

Il s'agit d'abord de dénoncer la république romaine, et avec elle « cette friperie universitaire » qui la pare de toutes les vertus[6]. Parce qu'elle imposait de limiter la richesse pour préserver la moralité des citoyens, elle se serait révélée dès l'Antiquité incompatible avec « les mœurs de la cité » :

> « Un tel régime, écrit ainsi Troplong, imposait de trop grands efforts à la nature pour avoir une longue durée. L'homme, après quelques épreuves, reprenait le dessus sur le citoyen ; et bientôt le luxe et la richesse, bannis par la politique, rentraient par la force des instincts humains, qui préfèrent une vie aisée et commode à une existence hérissée de privations et de sacrifices »[7].

Pire encore, elle favorisait le conflit politique qui, dans l'interprétation des bonapartistes, ne pouvait que déboucher sur la guerre civile. Au contraire, la dictature de Jules

---

[1] Raymond TROPLONG. *Du principe d'autorité depuis 1789 suivi de nouvelles considérations sur le même sujet*. Paris : Plon, 1853. p.32-33.

[2] Auguste ROMIEU. *L'ère des Césars*. Paris : Ledoyen, 1850. 207 p.

[3] NAPOLEON III. *Histoire de Jules César*. Paris : Imprimerie impériale, 1855. 2 vol.

[4] Raymond TROPLONG. De la chute de la république romaine. *Revue contemporaine*, août-septembre 1855, tome XXI, p.193-213 ; décembre 1855-janvier 1856, tome XXIII, p.193-239 et p.385-440.

[5] Joseph DELAROA. *Op. cit.*

[6] Auguste ROMIEU. *Op. cit.* p.38.

[7] Raymond TROPLONG. *Op. cit.* Tome XXI, p.193-213.

César répondait selon Troplong aux désirs des populations qui craignaient « les divisions, les luttes, les extorsions que la République, par sa nature, peut-être même par son essence, portait dans ses flancs »[1]. Dans la mesure où elle suscite une agitation nuisible à l'activité individuelle, la liberté politique doit donc être selon lui interprétée comme une entrave à la liberté civile, que Jules César vient heureusement restaurer : « autrefois on avait appelé tyrannie cette domination d'un seul ; aujourd'hui elle était la liberté »[2].

Régime de « privations et de sacrifices », de « divisions » et d'« extorsions » : condamnée comme expérience historique, la république romaine l'est *a fortiori* comme modèle de l'opposition républicaine au Second Empire. La renaissance de la vie politique dans les villes, à partir de 1863, évoque ainsi pour Persigny « le spectacle de l'ancienne Rome, l'agitation stérile des quatre tribus urbaines dans la lutte incessante entre les patriciens et les plébéiens »[3]. Elle s'oppose selon lui au désir des populations modernes, qui, sous l'effet dissolvant de la démocratisation des conditions sociales et de la participation politique, en sont venues à redouter les divisions plus que jamais : émancipées de l' « aristocratie » qui les avait jusqu'ici unifiées, elles aspirent au contraire à s'incarner dans « l'élu de la démocratie française », « l'homme-peuple », sans qui la nation française ne serait que « grains de sable sans cohésion, sans adhérence »[4].

Plus classiquement, Troplong s'emploie à démontrer que la liberté des anciens, qu'il identifie implicitement à l'idéal républicain de ses adversaires, ne saurait convenir à la France moderne. Outre l'esclavage, elle requiert des vertus – « l'abnégation individuelle poussée jusqu'à l'héroïsme, la pauvreté systématique, l'austérité inflexible » – qui demandaient déjà de « trop grands efforts » aux citoyens d'alors et qu'il serait absurde d'exiger des contemporains : égalitaire, la société française appelle chacun, par son travail, à « venir prendre sa part dans la somme des richesses, dont le luxe et le besoin des jouissances excitent

---

[1] *Ibid.* Tome XXIII, p.385-440.

[2] *Ibid.*

[3] PERSIGNY. Discours sur le rôle politique des classes agricoles prononcé le 8 mai 1864 à l'occasion de la distribution des prix du concours régional de Roanne. In DELAROA, Joseph. *Op. cit.*

[4] PERSIGNY. Discours sur les principes politiques de l'Empire prononcé le 26 août 1863 au cercle des Arts et du Commerce de Saint-Etienne. In DELAROA, Joseph. *Op. cit.* p.157-167. Comme Lucien Jaume me le fait justement remarquer, Persigny emprunte ici à une longue tradition qui, à travers Hobbes ou Molé, fait de « l'homme-peuple » une figure courante de l'incarnation monarchique et surtout bonapartiste.

si merveilleusement l'intarissable production »[1] ; fière de sa prospérité, elle aspire à l'ordre et à la paix qui favorisent l'activité économique et rejette une liberté politique qui la détournerait de ses intérêts matériels.

L'interprétation de Troplong trouve d'ailleurs un écho dans les travaux de certains économistes ralliés au régime. *La France et l'étranger*, d'Alfred Legoyt, en est un bon exemple. Après avoir rappelé que la France se caractérise par l'extrême division de la propriété foncière, l'auteur fait mine de s'interroger : « quelle est la valeur des attaques dirigées, au point de vue politique, contre le morcellement ? dans quel sens la *démocratisation* du sol peut-elle être funeste à la conquête ou au maintien d'un certain nombre de libertés publiques ? » Legoyt souligne alors le sentiment « de l'ordre et de la conservation » qui habite le petit propriétaire foncier, et évoque son « indépendance », qu'il définit comme attachement non pas à la liberté politique mais à la liberté civile instaurée par le « grand acte libérateur de la nuit du 4 août ». Fidèle à la doxa bonapartiste, il en conclut que le morcellement ne saurait remettre en question « l'accord des deux principes d'autorité et de liberté »[2].

L'économie politique vient donc confirmer les enseignements de l'histoire romaine : la modernité implique le césarisme, la démocratie réclame l'autorité. Le discours bonapartiste paraphrase et modifie les propos de Benjamin Constant sur la liberté des modernes, pour la retourner contre les républicains et les libéraux eux-mêmes : pour lui aussi, la liberté individuelle est « la véritable liberté moderne », mais ce n'est pas la liberté politique qui « en est la garantie »[3], c'est l'autorité : elle en favorise l'exercice en déchargeant les individus d'une participation politique trop exigeante et remédie à ses effets dissolvants en unifiant la nation en la personne de l'Empereur. Le régime impérial revêt ainsi une double légitimité : issu du suffrage universel, il est aussi conforme aux orientations de la civilisation moderne.

---

[1] Raymond TROPLONG. *Op. cit.* Tome XXI, p.193-213.

[2] Alfred LEGOYT. *La France et l'étranger : études de statistique comparée*. Paris : Vve Berger-Levrault, 1865. p.449. (Première édition : 1864)

[3] Benjamin CONSTANT. De la liberté des anciens comparée à celle des modernes (1819). In CONSTANT, Benjamin. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet. Paris : Livre de poche, 1980. p.493-515.

Progrès matériel et progrès moral

En invoquant la liberté individuelle et le progrès matériel contre la liberté politique, les bonapartistes ne justifient pas seulement le caractère autoritaire du régime impérial. Ils contribuent également à redéfinir les termes du débat, ce qui n'est pas sans effet sur les conceptions républicaines et libérales du progrès.

Face au « libéralisme autoritaire » du bonapartisme, les républicains sont ainsi conduits à accentuer à la fois leur éloge de la vertu politique et leur méfiance à l'égard du progrès matériel. Comme Louis de Ronchaud dans son commentaire de l'article de Troplong, ils prennent le parti de la république romaine contre l'empire, dans une perspective qui en transpose les valeurs à la France contemporaine. « Le dévouement au bien public, l'attachement aux devoirs du citoyen », quoique toujours susceptibles d'être emportés par « la faiblesse humaine », restent à leurs yeux supérieurs au repos nécessaire à l'activité économique : « une heure de vertu héroïque ne vaut-elle donc pas mieux pour une nation que des siècles d'une paix honteuse ? »[1]

L'accroissement illimité des richesses, dont les bonapartistes font l'apologie, leur paraît en outre bientôt totalement incompatible avec l'engagement politique des citoyens, et non plus seulement secondaire par rapport à la vertu politique. Dans les années 1860, les républicains ont ainsi tendance à tempérer leur enthousiasme pour le progrès économique : si les paysans doivent au morcellement de la propriété d'avoir échappé à une misère dégradante, il n'est pas question pour autant de les encourager à s'enrichir au-delà du nécessaire, au risque de les conforter dans leur indifférence politique. L'avantage de la petite propriété foncière réside justement à leurs yeux dans « la vieille simplicité et les habitudes modestes » qu'elle conserve aux populations agricoles[2]. Certains républicains vont même jusqu'à faire l'éloge de la pauvreté. Dans une lettre adressée à sa mère en juillet 1867, Allain-Targé s'inquiète ainsi de voir les conditions d'existence des populations s'améliorer sans s'accompagner d'aucun progrès moral :

> « Qu'arrivera-t-il, par exemple, si les progrès matériels font arriver les classes ouvrières et les paysans au bien-être et aux corruptions de la civilisation, avant que leur

---

[1] Louis de RONCHAUD. *Les nouveaux historiens de César : M. de Lamartine, M. de Troplong.* Paris : Pillet fils aîné, 1856. p.9.

[2] Alfred MEZIERES. *Op. cit.* p.22.

éducation morale, c'est-à-dire politique, ne soit faite ? Je considère, pour moi, que la misère serait préférable. Tiens, vois-tu, l'argent est mauvais. – La misère conservait à l'ignorance une certaine simplicité primitive »[1].

Les républicains ne sont donc pas prêts à admettre la modernité en bloc. Primauté du devoir politique et moral sur la poursuite des intérêts matériels, bien-être à la limite de l'aisance opposé au luxe effréné, telles sont en effet pour eux les caractéristiques d'une société bien ordonnée.

Paradoxalement, c'est ce qui incite certains d'entre eux à se rallier au gouvernement direct : alors que les radicaux des années 1850-1851 y voyaient le moyen de faire triompher les « véritables intérêts du peuple »[2], il s'agit au contraire pour leurs successeurs de contraindre les populations à se dégager de l'emprise de leurs intérêts matériels, en les convoquant régulièrement à examiner les grandes questions nationales. Dans la suite de la lettre citée ci-dessus, Allain-Targé invoque ainsi ses réticences à l'égard du progrès matériel pour expliquer son refus de la représentation : « c'est cette vision, non d'une démocratie libre, mais d'une médiocratie croupissante, qui m'a fait prendre en horreur le gouvernement naturel qui doit l'encourager, c'est-à-dire le gouvernement constitutionnel, parlementaire, qui, au lieu de remuer comme par le reflux et le flux de la mer, d'agiter le peuple tout entier aux jours fréquents des élections populaires, sous le vent du gouvernement direct, et de l'empêcher ainsi de se corrompre, repousse vers ses occupations, ses jouissances matérielles, désintéresse des passions salutaires et nobles de la politique, la masse du peuple gouverné… »[3].

« Jouissances matérielles » *versus* « passions salutaires et nobles de la politique », l'antithèse n'a rien de surprenant dans la bouche d'un républicain. Elle paraît au contraire devoir être bannie du discours libéral, jusqu'ici attaché à défendre à la fois la liberté politique et le développement de l'économie. Et pourtant : loin d'opposer aux bonapartistes une interprétation plus fidèle de la réflexion de Constant sur la liberté des anciens et des modernes, ils en viennent eux aussi à dénoncer le poids que les intérêts matériels ont pris sous le Second Empire.

---

[1] Henri ALLAIN-TARGE. *La République sous l'Empire : lettres, 1864-1870*. Paris : Grasset, 1939. p.133.

[2] Voir chapitre II.

[3] Henri ALLAIN-TARGE. *Op. cit.*

La position d'un Prévost-Paradol est éclairante. Sa critique des intérêts matériels est certes suscitée par la tournure que le gouvernement imprime aux élections. Comme Ferry, il s'indigne des pratiques d'un gouvernement qui n'hésite pas pour s'assurer de l'élection de ses candidats à « faire luire » aux yeux des paysans « un bout de chemin, une passerelle, une fontaine, un clocher sur l'église »[1] : rendu systématique, « l'achat public et collectif des suffrages d'une commune par des promesses d'argent » lui paraît ainsi constituer l'agent « de corruption le plus actif qu'on pût inoculer à une nation »[2].

Mais sa condamnation de la corruption ne s'arrête pas à l'achat des voix : elle s'étend aussi non seulement à l'éloge bonapartiste de l'enrichissement mais au progrès matériel lui-même. Ainsi, si la version bonapartiste de l'histoire romaine lui est insupportable, c'est avant tout parce qu'elle met « l'utile et l'agréable au-dessus du juste et du beau »[3]. Prévost-Paradol ne remet pas en cause l'argument central des bonapartistes selon lequel l'aspiration des individus à poursuivre librement leurs intérêts privés légitime l'autorité, mais, dénonçant le caractère autoritaire du régime, il dénonce en même temps la primauté accordée à l'intérêt aux dépens de la morale.

De même, le progrès matériel dont bénéficie le pays sous le Second Empire lui paraît se faire au détriment du progrès moral. Quoiqu'elle mette en difficulté le régime, l'inquiétude que la population manifeste en janvier 1868 à l'occasion du vote de la loi Niel, relative à la constitution d'une garde mobile, lui inspire des remarques amères. Si les révolutions de 1830 et 1848 n'avaient selon lui « pour occasion ni pour mobile aucune préoccupation matérielle », mais des « griefs intellectuels et moraux, ou d'aventureuses chimères », il faut bien admettre que « la première émotion populaire du Second Empire est née de la loi sur le recrutement et du peu d'empressement de la jeunesse française à se ranger sous le drapeau ». Et de conclure : « tant il est vrai que le maintien prolongé de l'ordre matériel ne suffit pas pour élever les

---

[1] Jules FERRY. *La lutte électorale… Op. cit.* p.40-43.

[2] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Journal des débats politiques et littéraires*, 24 janvier 1868, p.1.

[3] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. Lettre au rédacteur. *Le courrier du dimanche, journal politique, littéraire et financier*, 10 mai 1863, p.3-4.

âmes, ni même pour les maintenir au niveau qu'elles avaient atteint sous l'influence fortifiante de la liberté »[1].

Tout à sa lutte contre le régime, Prévost-Paradol développe ainsi une argumentation qui s'oppose terme à terme au discours bonapartiste : elle le conduit à défendre non seulement la liberté politique contre l'autorité, mais aussi la république romaine contre César, la vertu républicaine contre l'utilitarisme impérial et l'élévation morale contre le progrès matériel. L'antithèse remet en cause la confiance jusqu'ici placée dans l'économie. Elle a tendance à évacuer la question de la liberté individuelle : au lieu de renvoyer les bonapartistes au raisonnement de Constant, qui exigeait la liberté politique au nom de la liberté civile, Prévost-Paradol leur reproche de conforter le peuple dans ses bas instincts matériels. La démarche réjouit les bonapartistes, convaincus qu'elle ne fait que confirmer l'obsolescence des conceptions défendues par leurs adversaires. Quand Prévost-Paradol regrette que la prospérité économique encourage les populations, en particulier rurales, à ne rien voir qu'à la lumière de leurs intérêts matériels et à ne « juger la politique du pouvoir qu'après les résultats qu'elle a produits »[2], les journalistes bonapartistes exultent. « Et sur quoi donc voulez-vous qu'on la juge, pour qu'elle soit *jugée* raisonnablement ? » lui rétorque Henri Vierne dès le lendemain, l'accusant lui et ses confrères d'être des « émigrés de l'intérieur », « condamnés par leurs antécédents politiques à rester isolés de la France actuelle, à vivre étrangers à ses besoins, à ses vœux et à ses droits »[3].

Politisation et dépolitisation des intérêts agricoles

Deux visions de la modernité politique s'opposent donc frontalement. Pour les républicains comme pour les libéraux, la modernité réside dans la politisation de la société et dessine un avenir où les citoyens des villes et des campagnes seront fréquemment arrachés à leurs intérêts privés pour se prononcer sur le bien commun, à travers l'élection de leurs représentants ou, comme l'espèrent les partisans de la démocratie directe, au sein d'innombrables assemblées locales. Au contraire, le discours bonapartiste encourage la

---

[1] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Journal des débats politiques et littéraires*, 15 mars 1868, p.1.

[2] *Ibid.*

[3] Henri VIERNE. Les émigrés de l'intérieur. *Le pays : journal de l'Empire*, 16 mars 1868, p.1.

dépolitisation de la société, qui, animée par une intense activité économique, est toute disposée à reconnaître l'autorité de l'Empereur comme principe d'ordre et d'unité.

Chacun admet ainsi, pour s'en réjouir ou le déplorer, le caractère apolitique des intérêts matériels, en des termes que les porte-parole autoproclamés du monde rural sont alors tout disposés à entériner, contrairement aux animateurs du monde ouvrier. Eux-mêmes en effet, on l'a dit au chapitre précédent, avaient contribué dès la Seconde République à dépolitiser les questions agricoles, en donnant un tour technique aux discussions relatives à l'agriculture : ils s'assuraient ainsi la mainmise sur la politique agricole et en excluait la paysannerie qui, dès la fin de l'année 1848, s'était révélée moins docile qu'ils ne se l'étaient imaginée. L'instauration de l'Empire encourage leur apolitisme. L'élite rurale y voit d'une part un moyen de maintenir son rôle socio-économique et de préserver ses lieux de sociabilité de la répression politique qui s'abat sur la France. En affirmant leur neutralité politique, ces notables peuvent en effet continuer à se réunir au sein des comices, académies et autres sociétés agricoles sans craindre l'intervention du pouvoir. La loi sur la presse favorise en outre les publications non politiques en les dispensant du timbre et cautionnement. On peut même penser comme Jean-Pierre Chaline à propos des sociétés savantes que le pouvoir impérial voit d'un bon œil ce type de sociabilité apolitique qui oriente les grands notables « vers des activités jugées par le pouvoir soit anodines, soit, somme toute, utiles et conformes aux projets gouvernementaux »[1]. Inlassablement, gros exploitants agricoles et agronomes vont donc souligner l'apolitisme des questions agricoles. En décembre 1860, à l'occasion de la séance de rentrée de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, Antoine Passy décrit les campagnes comme un refuge pour les hommes de bien qui cherchent à servir leur pays en dehors de « la vie agitée des affaires » :

> « Elles recueillent ceux qui renoncent à la vie agitée des affaires. Apporter et répandre autour de soi des idées et des pratiques nouvelles, c'est continuer en quelque sorte l'administration de la fortune publique ; c'est servir encore son pays que d'augmenter les produits de la terre »[2].

---

[1] Jean-Pierre CHALINE. *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e^-XX^e^ siècles*. Paris : CTHS, 1995. p.125.

[2] Antoine PASSY. Eloge de M. Chabrol. *Journal d'agriculture pratique*, juillet-décembre 1860, tome II, p.486-490.

De même, Jean-Augustin Barral, qui a pris en 1850 la direction d'une des plus importantes revues du monde agricole, le *Journal d'agriculture pratique*, ne cesse de marteler que l'agriculture est un « terrain neutre » :

> « L'agriculture est un terrain neutre sur lequel nous appelons et nous avons le bonheur de voir avec nous tous les véritables amis du progrès. Les légitimistes, les orléanistes, les républicains, les impérialistes, les hommes sincères de tous les partis et de toutes les religions travaillent ensemble à la même cause, celle de l'agriculture »[1].

L'apolitisme affiché par les notables ruraux leur permet d'autre part de participer aux affaires locales, en accord avec un gouvernement qui cherche justement à dépolitiser les consultations : avant chaque élection municipale, cantonale ou départementale, les journaux bonapartistes appellent ainsi les électeurs à choisir des hommes « spéciaux », dont la compétence vaut mieux que l'étiquette politique.

> « Ce choix en effet, peut-on lire dans *La Patrie* à l'occasion des élections cantonales de 1867, veut être fait en dehors des influences et des passions politiques. Il est et doit être tout local. Les titres des candidats sont ceux que tous les électeurs peuvent connaître et apprécier : les intérêts à défendre sont des intérêts locaux, qui demandent des connaissances et une expérience toutes spéciales »[2].

C'est donc avec la bienveillance sinon la bénédiction du pouvoir que les « agriculteurs », ces gros exploitants souvent issus du légitimisme, retrouvent une certaine influence politique[3], au grand dam de l'opposition républicaine et libérale : cette dernière ne saurait en effet que dénoncer cette « politique des besoins » qui exclut la vertu et l'idée au profit d'intérêts bassement matériels[4].

Mais le clivage instauré alors entre les partisans d'une gestion apolitique des intérêts matériels et les promoteurs d'un espace public très politisé, centré sur des enjeux à la fois nationaux et institutionnels, ne doit pourtant pas faire illusion : le poids des électeurs ruraux autorise en effet tous les compromis. Le gouvernement se révèle d'abord moins confiant dans le jeu des intérêts matériels que ses porte-parole ne veulent bien le dire. En témoigne son attitude à l'égard des élites agricoles, qui, encouragées par leurs succès locaux ainsi que par

---

[1] Jean-Augustin BARRAL. Chronique agricole – première quinzaine d'août. *Journal d'agriculture pratique*, juillet-décembre 1853, tome VII, p.160-166.

[2] Ernest DREOLLE. Les élections cantonales. *La Patrie*, 27 juillet 1867, p.1.

[3] Alain PLESSIS. *Op. cit.* p.72.

[4] Jules FERRY. *Op. cit.* p.42.

l'évolution libérale qui se dessine dans les années 1860, se présentent aux élections législatives. Il leur oppose en effet une fin de non-recevoir, inquiet de voir le Corps législatif hanté par des hommes dont la fidélité politique lui semble douteuse. L'un des animateurs les plus actifs du monde agricole, Edouard Lecouteux, en fait les frais dès 1863. Candidat aux élections législatives, il décide finalement de se retirer. Il s'en explique dans une lettre adressée en juin au *Journal d'agriculture pratique* :

> « J'avais pensé avec plusieurs de nos amis que, dans un pays essentiellement agricole, le moment était enfin venu pour l'agriculture d'occuper un certain rang dans la représentation nationale, et cela surtout parce que le programme économique de l'Empereur, publié le 5 janvier 1860, avait placé les améliorations agricoles parmi les premiers intérêts du pays. J'avais pensé que les hommes qui avaient pris une part active dans la mise à exécution de ce programme étaient au premier rang parmi ceux qui pouvaient briguer les suffrages électoraux. Mais on a vu dans ma prétention un acte d'opposition, et pour ne pas laisser dénaturer mon drapeau exclusivement agricole, je me suis retiré »[1].

Les bonapartistes n'hésitent donc pas à re-politiser le débat dès lors qu'il semble leur échapper. La défense des intérêts matériels n'est valorisée que lorsqu'elle débouche sur des candidatures sincèrement bonapartistes : si elle conduit à l'émergence d'une classe politique indépendante, elle est condamnée… comme politique. L'éloge de la « fusion des partis », l'appel aux « hommes de bonne volonté » ne valent donc que dans le cadre d'un soutien inconditionnel au régime. Le paradoxe a déjà été souligné par Sudhir Hazareesingh à propos de la décentralisation :

> « A ses débuts, il [le régime] voulait construire un Etat localement fort, dépolitisé, antiparlementaire, hiérarchiquement structuré autour d'une administration puissante. Il a légué à la France un Etat vulnérable, très politisé, avec un système de pouvoir local diffus et partagé entre des grands notables cumulards et une administration contestée »[2].

Inversement, l'opposition républicaine et libérale reconnaît que son destin politique est en partie lié à sa capacité d'intervenir à son tour dans l'espace dépolitisé des intérêts matériels. Tout en appelant à « relever moralement » le paysan, « lui apprendre qu'il est

---

[1] Lettre citée par Jean-Augustin BARRAL. Chronique agricole – deuxième quinzaine de juin. *Journal d'agriculture pratique*, 1863, tome II, p.5-9.

[2] Sudhir HAZAREESINGH, Vincent WRIGHT. Le Second Empire. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. p.263-349.

citoyen », Eugène Ténot invite ainsi les démocrates à lui parler de son « argent », de « l'impôt et la conscription », afin de lui faire comprendre qu'il n'est pas dans son *intérêt* de voter pour les candidats officiels[1]. Plus nettement encore, Louis Reybaud appelle en 1868 l'opposition à s'adapter à « la politique des campagnes »[2]. Parce que ces dernières, « dès que leur intérêt est en jeu, sont disposées à se dérober aux mains qui croient les tenir », il faut que les libéraux abandonnent leur discours moralisant et s'engagent sur ce terrain. Comme Ténot, Reybaud enjoint ainsi les candidats indépendants à critiquer l'Empire au nom des intérêts matériels des populations, en dénonçant la loi militaire qui les éloigne de leur champ ou l'indigence de la politique agricole qui, comme l'a montré la dernière enquête agricole, les empêche de profiter de toutes les retombées de la prospérité. Mais ce n'est pas suffisant : il faut encore selon lui ne pas rechigner à mener « un patronage régulier, incessant, désintéressé, allant à l'encontre de celui que le gouvernement exerce avec des agents à sa main et au moyen des deniers publics », afin de jouir d'une « popularité de bon aloi, qui s'attache à des actes utiles, ingénieusement choisis et dignement faits ». Bien sûr, tout patronage a un prix, mais « où est, dans les campagnes, l'élection libre qui n'ait été acquise à titre onéreux ? »[3] Quoiqu'il les encourage, Reybaud ne cherche certes pas à légitimer ces pratiques :

> Est-ce à dire pourtant que ce soient là un mécanisme électoral à souhait et de bonnes mœurs électorales ? Nullement. Point de grand courant politique, des choix adaptés à un milieu où l'on ne paraît avoir ni la conscience ni le souci de la valeur des noms, point d'entente, point de lien entre les circonscriptions »[4].

L'emploi de l'argent, bien qu'il lui paraisse inévitable, lui fait même craindre l'adoption des « mœurs pires » de l'Amérique ou de l'Angleterre, où les élections sont « entre les mains d'intermédiaires » professionnels. Mais l'idéal doit selon lui s'accommoder des circonstances : la perspective d'un peuple enfin doté de « sens politique » reste lointaine : « pour le moment et dans les éventualités prochaines, on ne sortira guère des instruments que l'on a »[5].

---

[1] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.27.

[2] Louis REYBAUD. La politique des campagnes. *Revue des deux mondes*, 15 novembre 1868, p.473-489.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

Quand les bonapartistes refusent d'aller jusqu'au bout de la logique de dépolitisation qu'ils revendiquent, l'opposition républicaine et libérale n'hésite pas quant à elle à recourir à cette politique des intérêts matériels dont elle ne cesse de dénoncer le poids grandissant. Le discours de l'apolitisme des questions agricoles tente ainsi d'occulter la réalité de la politisation des campagnes, qui s'exerce aux dépens des seuls à l'avoir pris au sérieux : les nouveaux « agriculteurs ». Ces derniers, comme Lecouteux ou Barral, sont venus à l'agriculture en espérant se mettre à la tête de la vieille élite rurale au nom des intérêts agricoles. Mais si les anciens notables sont régulièrement élus, au moins autant sur leurs étiquettes politiques plus ou moins affichées qu'en raison des services rendus à l'agriculture, ces nouveaux venus subissent échec sur échec : « il est malheureusement démontré, note Barral en 1863 avec beaucoup de lucidité, qu'aujourd'hui encore le drapeau agricole ne rallie autour de lui qu'un petit nombre de personnes, et que la foule préfère suivre les drapeaux politiques »[1].

A l'heure du suffrage universel, le vote de la majorité rurale constitue donc un enjeu majeur : favorable ou défavorable, il conduit les élites politiques à en proposer une explication sociologique qui n'échappe pas à l'idéologie. Le paysan est alors érigé en figure apolitique, et devient le lieu privilégié du conflit politique : dernière trace d'un monde en voie de disparition pour les nostalgiques de l'Ancien Régime, mais surtout *anti-citoyen*, tour à tour loué par les bonapartistes, qui affirment là leur préférence pour l'individu soucieux de ses intérêts privés, et dénoncé par l'opposition libérale et républicaine, qui lui oppose le citadin apte à la délibération et à la participation politique. Le discours des élites politiques françaises sur la paysannerie révèle ainsi le rapport problématique qui se noue dès l'origine entre la démocratie et la sociologie, le suffrage universel paraissant imposer une entreprise sociologique que les luttes de pouvoir finissent toujours par biaiser. Il permet également de souligner le rôle du bonapartisme dans l'élaboration des conceptions républicaines, souvent trop exclusivement décrites dans leur opposition à l'Ancien Régime : comme attachement des ruraux au Second Empire ou comme doctrine du régime impérial, il conforte les républicains

[1] Jean-Augustin BARRAL. Chronique agricole – première quinzaine de juin. *Journal d'agriculture pratique*, 1863, tome I, p.613-623.

dans leur méfiance à l'égard des intérêts matériels et les incite à définir la citoyenneté politique comme arrachement aux structures sociales. Le discours des élites sur les campagnes semble enfin porter la marque de l' « illibéralisme français »[1] : l'aspiration à la liberté individuelle y justifie tour à tour la nécessité de l'autorité ou de la vertu, jamais celle de la liberté politique.

[1] Pierre ROSANVALLON. Fondements et problèmes de l'illibéralisme français. In MONTBRIAL, Thierry de dir. *La France du nouveau siècle*. Paris : PUF, 2002. p.85-95.

Seconde partie :
la République en quête de citoyens

Comment faire des paysans des citoyens ? La question découle immanquablement de l'analyse républicaine des résultats électoraux étudiée précédemment, qui impute la faiblesse de l'opposition dans les campagnes à un défaut de citoyenneté des électeurs ruraux. Dans la bouche des républicains, elle signifie donc aussi et surtout : comment rallier les paysans à la République ? On l'a vu en effet, les adversaires du régime impérial, convaincus de la vérité de leur projet et de la pertinence de leur action, ont eu tendance à assimiler à tort le vote bonapartiste de la majorité rurale à un choix non politique, résultant de l'incapacité des paysans à prendre conscience de leur appartenance à la communauté nationale. Dans cette perspective, la politisation des ruraux et leur intégration à la nation ont pu apparaître comme la condition nécessaire et suffisante de leur adhésion à la République.

Le discours républicain identifie ainsi politisation et républicanisation, selon un amalgame dont on connaît désormais le peu de validité empirique. Il est indissociable, on l'a vu, d'une vision déformée des campagnes. Il suppose en outre qu'il n'y a de politisation que républicaine et de vote républicain que politisé, ce que la plupart des chercheurs contestent aujourd'hui[1]. La droite, dès 1848, mais aussi le bonapartisme, à partir de 1851, paraissent en effet avoir joué un rôle non négligeable dans l'apprentissage du suffrage universel, et ce même en l'absence de candidats républicains ou libéraux[2]. Le vote républicain est aussi mieux

---

[1] Les critiques prennent principalement pour cible les travaux de Maurice Agulhon, dont les recherches ont marqué l'histoire rurale et politique, en particulier sa thèse consacrée aux populations du Var. Maurice AGULHON. *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*. Paris : Seuil, 1979. 553 p. (Première édition : 1970)

A plusieurs reprises cependant, il lui est arrivé d'évoquer l'existence d'une politisation non exclusivement républicaine. Voir par exemple : Maurice AGULHON. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355 ; – Présentation. In *La politisation des campagnes au XIX^e^ siècle : France, Italie, Espagne, Portugal*. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole Française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. p.1-11.

[2] Voir par exemple :

Philippe BOUTRY. Une acculturation politique à droite ? Les conservateurs et l'apprentissage du suffrage universel dans le département de l'Ain en 1848. In IUNG, Jean-Éric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27 et 28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. p.159-213.

connu : il s'est d'abord inscrit, chez les citadins comme chez les ruraux, dans des conceptions et des pratiques communautaires assez étrangères à l'individualisation du vote professée par les élites républicaines[1] ; il n'a pas échappé ensuite à des déterminations plus locales et matérielles que politiques, dans une Troisième République rompue au clientélisme[1].

Formulée à partir d'une analyse du vote rural profondément marquée par l'idéologie, la question de l'accès des paysans à la citoyenneté telle que les républicains la posent est donc biaisée. Ce qu'il s'agit d'étudier à présent, c'est si la confusion dont elle procède a pesé sur les réponses que les républicains ont cherché à lui apporter. Car si elle ne les empêche pas, on l'a dit, de recourir à des moyens qu'ils condamnent en principe – parrainages sous le Second Empire, clientélisme sous la Troisième République – elle pourrait en revanche fragiliser la cohérence de leur discours sur la politisation, que l'opposition ruralité/citoyenneté risque d'enfermer dans un raisonnement circulaire : comment politiser en effet des paysans dont les votes signalent justement l'incapacité politique fondamentale (chapitre IV) ? Les républicains sont alors incités à s'interroger sur les institutions qui permettraient à la République d'intégrer une paysannerie décidément réfractaire à toute politisation : s'il est impossible de faire des paysans des citoyens, ne faut-il pas les incorporer en tant que paysans ? mais comment, dès lors, maintenir le caractère à la fois abstrait et universel de la citoyenneté républicaine (chapitre V) ? Seul le ralliement des paysans à la République, à la fin des années 1870, redonne au discours républicain une certaine cohérence, mais la signification assignée jusqu'ici à la politisation en sort profondément changée, au point de susciter le débat chez les républicains eux-mêmes : la « République des paysans » voulue par Jules Ferry est-elle encore la République (chapitre VI) ?

Roger MAGRAW. The conflict in the villages : popular anticlericalism in the Isère (1852-1870). In ZELDIN Theodore dir. *Conflicts in French society : anticlericalism, education and morals in the nineteenth century*. Londres : G. Allen and Unwin, 1970. p.169-227.

Sudhir HAZAREESINGH. *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*. Princeton : Princeton University Press, 1998. XIII-393 p. ; – Bonapartism as the progenitor of democracy : the paradoxical case of the French Second Empire. In BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. p.129-152.

[1] Christine GUIONNET. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*. Paris : L'Harmattan, 1997. IV-328 p.

IV - La politisation impossible

Dès les débuts de la Troisième République, et avant même que les paysans se soient ralliés au nouveau régime, le discours républicain donne à la politisation à venir des ruraux une interprétation promise à la postérité : c'est l'instruction qui fait le citoyen, et, comme le rappelle Gambetta, la République a donc pour tâche essentielle de « répandre l'éducation et la science à flots »[2]. Inversement, les déceptions électorales passées doivent être mises sur le compte de l'ignorance : « rien de plus logique, de plus naturel, souligne Gambetta dans le même discours, que les votes et les actes des paysans dont on se plaint quelquefois, sans vouloir tenir compte de l'état d'infériorité intellectuelle où la société les maintient »[3]. L'éducation est en effet au cœur du projet républicain, et constitue l'une des préoccupations essentielles des fondateurs de la Troisième République[4]. L'accent mis sur l'éducation tend pourtant à passer sous silence l'un des aspects majeurs de l'analyse proposée par les républicains quelques années plus tôt. Sous le Second Empire, l'indifférence politique des ruraux était attribuée non pas tant à leur ignorance qu'à leurs conditions d'existence : elle apparaissait, on l'a vu au chapitre précédent, comme le corollaire inévitable de l'isolement géographique, accusé d'engendrer repli sur soi et égoïsme[5]. La question de la politisation des campagnes avait alors une dimension sociologique que la mémoire républicaine, soucieuse de promouvoir une citoyenneté aussi abstraite qu'universelle, a eu tendance à occulter. Il s'agissait pour les républicains de penser les institutions qui permettraient de résoudre ce défaut du social constaté dans les campagnes. Il leur fallait trouver le moyen d'y provoquer les relations multiples et complexes qui leur semblaient nourrir la citoyenneté des citadins,

---

[1] Alain GARRIGOU. Clientélisme et vote sous la Troisième République. In BRIQUET, Jean-Louis, SAWICKI, Frédéric dir. *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris : PUF, 1998, p.39-74.

[2] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871, à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta.* Paris : G. Charpentier, 1880-1885. Vol. 2, p.15-34.

[3] *Ibidem.*

[4] Voir par exemple Yves DELOYE. *Ecole et citoyenneté : l'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy, controverses*. Paris : FNSP, 1994. 431 p.

[5] Voir chapitre III.

d'introduire en somme la cité dans la commune. C'est cette réflexion à la fois politique et sociale qu'on voudrait ici analyser. Elle repose en effet sur une conception de la commune rurale qui, marquée par les conflits idéologiques, pèse durablement sur le débat institutionnel. Comment susciter la politique au village, quand la physionomie de ce dernier apparaît comme la cause première de l'indifférence politique (A) ? Certains républicains sont alors tentés par les projets de « grande commune », régulièrement évoqués depuis la Constitution de l'an III (1795), qui avait érigé le canton en municipalité. Mais les hésitations demeurent et la solution cantonale, impuissante à résoudre les contradictions républicaines, finit par être abandonnée (B).

A - L'aporie communale

1) La réalité sociologique contre l'école

L'analyse que les républicains proposent du vote rural sous le Second Empire témoigne, on l'a dit, d'un intérêt soutenu pour le rôle des structures sociales dans la détermination du vote, et plus largement dans les comportements politiques des individus. La question de l'avènement de la République est ainsi souvent posée en termes sociologiques. Charles Dupont-White en a parfaitement résumé l'enjeu :

> « Ne perdons pas de vue un instant, écrit-il en 1866, que nous faisons à cette heure une chose inouïe, entrepreneurs, fondateurs que nous sommes de la démocratie en France. Inouïe est le mot. Je mets en fait, l'histoire à la main, que la démocratie n'a jamais existé, pas même en Grèce ; et qu'elle n'existe encore nulle part, pas même aux Etats-Unis. Je m'explique : jamais le peuple n'a été souverain quand il était peuple dans l'acception, dans la tradition européenne du mot qui désigne des masses perdues d'ignorance et de misère, telles que les a faites l'injustice du passé, telles qu'une société meilleure les a laissées jusqu'à ce jour »[1].

Et d'ajouter que dans la démocratie grecque, où la citoyenneté était réservée à ceux qui pouvaient se libérer du travail, en particulier grâce à l'esclavage, ou même dans la démocratie américaine de l'époque, issue « de l'émigration d'une classe moyenne », aucun citoyen ne

[1] Charles DUPONT-WHITE. *La liberté de la presse et le suffrage universel*. Paris : Douniol, 1866. p.42.

peut être comparé au paysan français du XIX[e] siècle, figé dans des comportements si archaïques que la description d'un La Bruyère paraît encore valable :

> « Personne, […] pas une classe du moins, ne ressemble à cette peinture de la Bruyère : *l'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une vivacité invincible : ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes*. Telle est la classe dont les descendants, dont les représentants, très nombreux encore, sont appelés à constituer le gouvernement parmi nous et finiront par l'exercer un jour »[1].

On ne peut dire plus clairement l'immense difficulté à laquelle sont confrontés les républicains sous le Second Empire : toujours prédisposés à identifier le Peuple au sens politique du terme (*populus*) au peuple au sens social du terme (*plebs*), ils sont en même temps persuadés que le peu de succès qu'ils rencontrent dans les campagnes ne peut provenir que d'une imperfection des structures sociales, impropres, au moins dans leur état présent, à engendrer un peuple véritablement politique, un peuple de citoyens.

Pour beaucoup de républicains on l'a dit, c'est par l'éducation qu'on parviendra à transformer les masses en Peuple, à en tirer cette nation de citoyens d'où naîtra la République. L'interprétation sociologique de l'indifférence des ruraux à la République semble en effet d'abord justifier leur programme en la matière : l'instruction primaire doit être gratuite et obligatoire pour ne pas exclure les plus pauvres ; le journal et le livre doivent circuler dans les campagnes pour atteindre le paysan jusque chez lui, pour « le relever moralement, lui apprendre qu'il est citoyen »[2].

Dès l'introduction de son ouvrage consacré à l'école, Jules Simon invoque ainsi le poids du « milieu social » pour mieux convaincre son lecteur de la nécessité de l'instruction publique : « l'immense majorité des citoyens, écrit-il, naissent et se développent dans un milieu social d'où la culture intellectuelle est absente, et dans lequel, par conséquent, ils ne peuvent puiser que bien peu d'idées justes, mêlées à de nombreuses et dangereuses erreurs »[3]. La société doit donc y remédier, en multipliant les écoles primaires. Et c'est parce que la pauvreté et l'ignorance propres à ce « milieu social » risquent d'écarter des écoles une grande

---

[1] *Ibid.* p.42-43.

[2] Eugène TENOT. *Le suffrage universel et les paysans*. Paris : Librairie centrale, 1865. p.27.

[3] Jules SIMON. *L'école*. Paris : Lacroix-Verboeckhoven, 1865. p.8.

partie des Français qu'il faut que l'instruction soit gratuite et obligatoire. Alors seulement l'école réalisera l'égalité et la liberté, en soustrayant les individus à leurs déterminations sociales pour en faire des citoyens indépendants. Jules Simon est d'ailleurs convaincu qu'elle ne remplira sa mission qu'à la condition d'être gratuite pour tous, et non pas seulement pour ceux qui ne pourraient en payer le prix : « la grande raison de la gratuité, raison puissante au moins, sinon décisive, c'est précisément cette raison métaphysique, qui place l'Etat et l'enseignement si haut, et qui fait comprendre même au plus simple ce qu'il y a de majesté et de grandeur dans une pauvre école de village, ouverte à tous les vents, habitée par des marmots, gouvernée par un homme du peuple, où la science ne va pas plus loin que l'ABCD, mais qui, en abaissant les barrières devant toutes les intelligences, livre en quelque sorte les hommes à leur capacité et à leur courage individuel, et les fait maîtres de leur destinée »[1]. La gratuité pour tous, en accordant une égale dignité « à toutes les intelligences », fera ainsi tomber toutes les « barrières » que les structures sociales avaient placées devant la liberté de l'individu : dans la société, où il pourra s'orienter en fonction de ses talents et non plus de sa naissance, mais aussi dans la sphère politique, où, là aussi « maître de sa destinée », il sera enfin capable d'assumer sa part de souveraineté.

De même, dans la brochure qu'il consacre au suffrage universel dans les campagnes, Eugène Ténot semble n'insister sur les déterminations sociales du vote rural que pour inviter les républicains à adapter leur propagande à la vie paysanne. Il rapporte certes le vote bonapartiste des paysans à leurs conditions de vie, laborieuses et solitaires, en tout contraires à ce qui a permis à la population des villes, « agglomérée, indépendante, avec ses ateliers, ses journaux, ses livres » de « conserver le culte de la liberté »[2]. Mais ces considérations sociologiques doivent justement selon lui encourager les démocrates à mener une intense activité de propagande et d'éducation dans les villages qui, sans action extérieure, ne connaîtront jamais que l'ignorance et la soumission :

> « Que quiconque se dit démocrate se sente pénétré de la grandeur du devoir à accomplir ; qu'il retrouve quelque chose de cette flamme qui l'animait en 1849 ; que dès à présent chacun se réveille ; que le bourg et la petite ville redeviennent ce qu'ils furent, un temps, le foyer des idées libérales. Que la lumière inonde le village »[3].

---

[1] *Ibid.* p.283-284.

[2] Eugène TENOT. *Op. cit.* p.25.

[3] *Ibid*. p.30.

Les moyens doivent en être adaptés aux ruraux. Ténot fait l'éloge des « petits traités simples, courts et substantiels »[1]. Dupont-White préfère le journal, particulièrement approprié à la configuration sociale de la France : c'est selon lui « peut-être le seul instrument capable d'initier et d'intéresser les masses à la chose publique », parce qu'il peut seul « arriver aux masses, descendre et circuler parmi la sinuosité des conditions, répandant partout un certain aliment d'idées et de nouvelles, remplissant à souhait les rares instants de loisir, la faible dose d'attention qu'il rencontre sur son chemin »[2]. Les actes suivent : la Ligue française de l'enseignement, fondée en 1866 par Jean Macé, incarne bientôt l'engagement des républicains dans l'éducation du peuple.

Dans cette perspective, les difficultés politiques des républicains ont pu leur sembler purement conjoncturelles. Soucieux de développer l'instruction primaire[3], le régime impérial n'en reste pas moins fondamentalement autoritaire : les programmes scolaires excluent la formation du citoyen – « sous ce rapport, l'ignorance des masses fait beaucoup trop bien l'affaire de l'administration », note avec amertume Ferdinand de Lasteyrie[4] ; la liberté de la presse comme la liberté de réunion subissent trop de restrictions pour que l'instruction reçue à l'école se prolonge à l'âge adulte par la lecture et la discussion – or l'opposition sait bien, comme l'écrit Eugène Liébert au début de la Troisième République, qu'« en vain l'on bâtira des écoles publiques, en vain l'on y entretiendra des maîtres pour l'enfance des campagnes, tout cela ne sera qu'un leurre, si l'on ne change radicalement nos lois sur l'imprimerie, sur la librairie, sur le colportage et sur la presse, lois qui semblent avoir été faites pour rétrécir l'instruction »[5]. Mais les républicains paraissent convaincus que si la République avait « sa

---

[1] *Ibid.* p.28.

[2] Charles DUPONT-WHITE. *Op. cit.* p.34.

[3] « Tout en favorisant l'essor des congrégations auxquelles il abandonne longtemps l'instruction des filles, écrit Alain Plessis, le régime suscite la création d'écoles par les conseils municipaux, il augmente le nombre des maîtres (109 000 dès 1863), il améliore leur formation dans les écoles normales et relève un peu leur trop modeste traitement (de 600 francs, il est porté en 1862 à 700 francs, après cinq années d'ancienneté, et augmenté encore de 100 francs à la fin de l'Empire) ». Le taux de scolarisation s'élève ainsi en 1866 à 70% chez les garçons de 5 à 14 ans, l'analphabétisme ne concernant alors plus que 25,5% des conscrits. Alain PLESSIS. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*. Paris : Seuil, 1979. p.133-134.

[4] Ferdinand de LASTEYRIE. *Le paysan, ce qu'il est – ce qu'il devrait être : petite étude morale et politique*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. p.118-119.

[5] Eugène LIEBERT. Les paysans et l'esprit des campagnes. *Revue des deux mondes*, septembre-octobre 1870, tome LXXXIX, p.376-386.

chance », pour reprendre les mots que Claude Nicolet emprunte lui-même à Louis Blanc, si elle pouvait s'incarner dans « la vie des partis, la presse, l'enseignement, *les* libertés autres que la simple liberté civile »[1], elle serait à même de réduire voire d'annuler les effets des déterminations sociales : la vie à la campagne ne conduit certes pas naturellement à la citoyenneté, bien au contraire, mais le paysan peut cependant y accéder par l'éducation.

La foi affichée des républicains dans l'éducation cache pourtant bien des hésitations. Dupont-White lui-même, qui disait en 1866 faire confiance au journal pour politiser les paysans, en vient bientôt à douter. En 1868, dans un livre présenté comme l'aboutissement de la précédente étude, son optimisme a subi une nette inflexion : « vous rencontrez quelquefois dans les villes un ouvrier tenant un journal ou un livre : un paysan jamais »[2]. Le fait le laisse perplexe, incapable de trancher entre les explications, indécis quant au remède :

> « Cela tient-il à la nature morale des choses qui veut des ignorants comme elle veut des pauvres ? ou bien à la nature physique du pays qui dissémine les populations et éloigne les enfants de l'école ? Est-ce un vice qui disparaîtra de lui-même sous le régime actuel de l'école primaire ? ou bien faut-il changer et développer ce régime, à tout prix, et quoi qu'il en coûte au pays, aux familles, à l'autorité paternelle ? Cette dépense ne serait-elle pas énorme ? Et les principes engagés en cette réforme, nécessaires pour la mener à bonne fin, ne sont-ils pas encore plus menaçants pour les bases mêmes de la société que pour ses forces contributives ? »[3]

A l'inquiétude, très libérale, que suscite l'instruction obligatoire réclamée par de nombreux républicains, s'ajoute ici une interrogation sur l'adéquation des moyens à la fin poursuivie : si le paysan reste indifférent à la presse et par conséquent à la vie politique en raison de « la nature morale des choses » ou de la « nature physique du pays », il n'est en effet pas certain que l'école y puisse grand-chose – à quoi bon, dès lors, sacrifier l'argent du contribuable et l'autorité paternelle à un résultat si aléatoire ?

Le poids des structures sociales serait-il tel que l'éducation politique des paysans soit vouée à l'échec ? Pour certains républicains, on l'a vu au chapitre précédent, la chose ne devrait pas faire débat : « vous multiplierez les écoles, vous rendrez l'enseignement gratuit, note ainsi Eugène Bonnemère dès 1856, dans son *Histoire des paysans* : vous n'aurez rien

---

[1] Claude NICOLET. *L'idée républicaine en France (1789-1924) : essai d'histoire critique*. Paris : Gallimard, 1994. p.146. (Tel ; 251)

[2] Charles DUPONT-WHITE. *Le progrès politique en France*. Paris : Guillaumin, 1868. p.166.

[3] *Ibid.* p.166-167.

fait, rien, tant que vous n'aurez pas changé les conditions de l'existence de cet homme, qui, courbé et abruti sur son sillon à toutes les heures de tous les jours de toute sa vie, arrive à la fin de sa carrière aussi ignorant et à peu près aussi misérable qu'au début »[1]. Un libéral comme Saint-Pé est encore plus brutal. Eduquer la paysannerie constitue selon lui un non-sens, « car, pour affligeant que cela soit, on ne doit pas se lasser de le redire, le paysan ne pense pas ». L'isolement, le travail manuel, tout en fait une « machine pure », un « automate pur », « dans ses travaux habituels et dans sa vie personnelle »[2]. Saint-Pé peut ainsi dénoncer avec ironie les « illusions généreuses » des républicains et d'une grande partie des libéraux :

> « Grâce à sa science, bientôt le paysan sera devenu un homme ; une fois dans l'humanité, il rentrera dans la cité par cette même porte ; le voilà savant, puisqu'il y a tant de bibliothèques populaires. Maintenant la nature des choses va changer, le mouvement du monde revient à sa normale ; le paysan va savoir lire et écrire ! »[3]

Mais c'est justement parce qu'il est « paysan », c'est-à-dire occupé la journée durant à travailler seul sur son champ, qu'il est incapable d'entrer « dans la cité ». Croire que la « science » peut changer quoi que ce soit à ce que Saint-Pé semble tenir pour une loi sociale, c'est aller à l'encontre de la « nature des choses ».

2) Le village contre la politique

L'appel à la liberté communale

La prise en compte des déterminations sociales ne conduit pourtant pas Saint-Pé à prôner la résignation. Il est possible selon lui de « tirer les paysans de leur sommeil » :

> « Au lieu de les isoler, rapprochez-les, maintenez-les dans des milieux vivants, et retirez-vous d'au milieu d'eux, raison d'Etat, qui ne touchez à la province, au département, à l'arrondissement, au canton, à la commune même, que pour dissoudre, que pour y introduire l'antagonisme des classes, et, d'homme à homme, les rivalités

---

[1] Eugène BONNEMERE. *Histoire des paysans depuis la fin du Moyen-Âge jusqu'à nos jours : 1200-1850, précédée d'une introduction an 50 avant Jésus-Christ – 1200 après Jésus-Christ*. Paris : F. Chamerot, 1856. Tome 2, p.418-419.

[2] D. R. SAINT-PE. *Les paysans et le suffrage universel : études sociales et politiques*. Paris : Gaittet, 1869. p.64-65.

[3] *Ibid.* p.62.

politiques, les animosités ; retirez-vous de là, vous seuls, et la liberté suffira pour y ramener la vie »[1].

Saint-Pé n'invente rien. Depuis quelques années déjà, la plupart des adversaires du régime voient dans la liberté communale le moyen le plus propre à politiser les paysans. De toutes les solutions proposées, elle semble en effet la seule qui puisse agir sur les structures sociales responsables de l'indifférence politique des ruraux : à un problème social, elle apporte une réponse sociale. Conformément aux promesses de la sociologie naissante, la révélation des mécanismes sociaux débouche sur la possibilité de transformer la société.

Pour les libéraux, la décentralisation est une revendication ancienne, à laquelle la question du vote rural donne une nouvelle occasion de s'exprimer. Avec Tocqueville, on l'a vu au chapitre précédent, ils avaient expliqué le comportement politique des paysans par la centralisation. En concentrant la vie politique dans la capitale du pays, les régimes successifs auraient privé les communes de toute animation et provoqué non seulement le départ des élites, qui ne se voyaient d'avenir qu'à Paris, mais aussi la ruine de la communauté villageoise : totalement isolés, les paysans se seraient alors repliés sur leurs intérêts particuliers et désintéressés de la chose publique. Le Second Empire n'a fait qu'aggraver la situation en soumettant la commune à son autorité tatillonne. Au contraire, la décentralisation, en rendant aux communes la gestion de leurs propres affaires, doit permettre « de réunir et d'agréger les intérêts et les hommes »[2]. Elle réanimera la vie collective là où il n'y a plus que des individus isolés et rendra ainsi au paysan sa qualité de citoyen.

Le premier numéro de *Varia*, qui accueille les réflexions des décentralisateurs nancéens, donne en 1860 un bon aperçu de la psychologie sociale de la décentralisation telle qu'elle est inlassablement invoquée par l'opposition. La liberté communale, nous dit-on, rendra ses « qualités sociales » au villageois : la vie de l'individu en effet « se dilate et s'agrandit à mesure qu'elle embrasse les divers cercles sociaux, et en même temps, sa personnalité étroite, son égoïsme s'affaiblit et se dissout ». Redevenu sociable, il fera l'apprentissage du *self-government* et de la liberté à l'échelle communale et deviendra bientôt un citoyen parfaitement capable d'élire ses représentants, en toute connaissance de cause et

---

[1] *Ibid.* p.66.

[2] Victor VAILLANT et al. *Décentralisation et régime représentatif*. Metz : Rousseau-Pallez, 1863. p.79.

dans une grande indépendance d'esprit[1]. Essais, brochures et articles ne cessent de le rappeler : la politique ne peut s'apprendre que « par gradation », des affaires modestes de la commune aux grands enjeux nationaux ; la citoyenneté viendra à l'individu par la *pratique* plus sûrement que par la *théorie*. L'exemple américain est régulièrement cité, la métaphore de la commune comme « école primaire de la démocratie » également, avec ou sans référence explicite à Tocqueville.

Le raisonnement séduit de nombreux républicains. Sans cesser d'appeler à éduquer les paysans, beaucoup se rallient aux projets de décentralisation qui se multiplient à l'époque. Comme le dit Jules Ferry dans sa lettre de soutien au projet de décentralisation dit de Nancy, porté par des notables libéraux mais aussi légitimistes[2],

> « si le parti libéral est, en grande majorité, conquis à vos idées, je ne crois pas qu'elles rencontrent parmi les démocrates de résistances plus sérieuses. Mes souvenirs ne remontent pas encore bien haut, et j'ai déjà pu constater et suivre pas à pas, pour ainsi dire, l'évolution qui s'est faite dans la démocratie intelligente. Nos centralisateurs se cachent ou se convertissent. C'est que les libertés municipales sont essentiellement démocratiques »[3].

Des projets de décentralisation, les républicains retiennent en effet surtout le formidable élan que la liberté communale pourrait donner à la politisation des Français, et en particulier des ruraux. L'indépendance communale devient, à côté de l'instruction primaire, l'une de leurs revendications essentielles. En témoigne la position d'un Jules Simon, par ailleurs très engagé, on l'a dit, dans le combat pour l'école gratuite et obligatoire. En avril 1865, à l'occasion de la discussion du projet d'adresse, il défend ainsi la décentralisation devant le Corps législatif :

---

[1] De la décentralisation ou des rapports de l'Etat avec les provinces et les communes. *Varia : morale, politique, littérature*. Paris : Michel Lévy frères, 1860. p.53-121.

[2] Pour un bon aperçu du projet de Nancy, voir Odette VOILLIARD. Autour du programme de Nancy (1865). In GRAS, Christian, LIVET, Georges dir. *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*. Actes du colloque organisé par le Groupe de Recherches d'Histoire moderne et le Centre de Recherches sur les Sociétés contemporaines de la Faculté des Sciences historiques de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg du 11 au 13 octobre 1974. Paris : PUF, 1977. p.287-302.

[3] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale écrite en 1865 en réponse à un projet de décentralisation publié à Nancy et signé par de nombreux membres de l'Union libérale. In RUDELLE, Odile éd. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 1, p.162-169.

Parmi les soutiens du projet, on compte aussi Hippolyte Carnot, Jules Favre, Eugène Pelletan et Louis-Antoine Garnier-Pagès. Odette VOILLIARD. *Art. cit.*

« Songez qu'il n'y a pas de liberté sans bonnes et fortes communes : c'est là la véritable école de la vie publique. C'est dans la commune que le citoyen apprend à s'élever au-dessus de ses intérêts personnels, à savoir ce que c'est qu'une communauté. Il y apprend comment on doit aimer la liberté et être prêt à se sacrifier pour elle. Il y fait le véritable apprentissage de l'activité politique »[1].

L'objection tirée des « faits inflexibles »[2]

Le ralliement des républicains à la décentralisation n'est pourtant pas si simple que ne le laisse entendre Ferry. Çà et là, des voix s'élèvent contre l'affranchissement des communes au nom de l'unité de la République et de l'égalité des citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire français. L'objection est ancienne, la réponse des décentralisateurs républicains l'est aussi : parce que la décentralisation qu'ils défendent est administrative et non politique, parce qu'elle ne concerne que les intérêts purement locaux et non généraux et inscrit donc l'action communale dans les principes établis au niveau national, elle ne saurait remettre en question le dogme de la République une et indivisible[3]. Or la distinction entre l'administration et la politique, que certains ne manquent d'ailleurs pas de contester[4], risque de mettre à mal l'argument majeur invoqué en faveur de la liberté communale : comment pourrait-elle en effet conduire à la politisation des populations si elle ne porte que sur des objets dont on affirme justement le caractère non politique ?

Tel est le cœur de la démonstration que Dupont-White oppose aux décentralisateurs républicains. Faire des communes « les institutrices politiques du pays »[5], c'est en effet selon lui « demander aux communes l'enseignement d'une chose dont elles ne savent pas le premier

---

[1] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.6.

[2] Odilon Barrot, dans la séance du 20 octobre 1848. *Moniteur universel*, 21 octobre 1848, p.2912.

[3] *La décentralisation*. VI[e] colloque d'histoire organisé par la faculté des lettres et des sciences humaines d'Aix-en-Provence, les 1[er] et 2 décembre 1961. Aix-en-Provence : Publications des Annales de la Faculté des Lettres, 1964. 211 p.

Louis FOUGERE, Jean-Pierre MACHELON, François MONNIER dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. 662 p.

Pierre ROSANVALLON. *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Seuil, 2004. 457 p.

[4] Voir par exemple la position de Louis JOLY. *La Fédération, seule forme de la décentralisation dans les démocraties : réponse au projet de Nancy*. Paris : Garnier frères, 1866. 71 p.

[5] Charles DUPONT-WHITE. *La liberté politique considérée dans ses rapports avec l'administration locale*. Paris : Guillaumin, 1864. p.205.

mot, d'une chose qu'elles ne sauraient qu'au prix de la France dispersée et défaite »[1]. L'alternative lui paraît évidente : soit on accorde aux communes l'indépendance politique, et elles peuvent alors effectivement constituer autant d'écoles primaires de la vie publique, mais c'est au prix de l'unité politique du pays, voué au fédéralisme ; soit on ne leur laisse que la gestion des intérêts communaux, et l'unité est sauve, mais il leur est alors impossible de former leurs habitants à la citoyenneté.

Pour Dupont-White, il n'existe en effet aucune commune mesure entre la vie locale et la vie publique : « s'il y a une antithèse au monde, affirme-t-il, c'est celle de *local* et de *politique* »[2]. L'argumentation oppose ainsi l'ampleur des intérêts qui font l'objet du gouvernement de la nation – qu'il s'agisse des questions extérieures, économiques ou religieuses – à l'étroitesse des affaires communales, parfois résumées tout entières dans le tracé d'un chemin. Elle souligne encore la complexité des relations politiques au regard de la simplicité du pouvoir municipal. Ce dernier, rappelle Dupont-White, est tout d'une pièce, aux prises avec une communauté qui, quand elle n'est pas homogène, présente des divisions dont la nature reste clanique voire familiale. La politique au contraire se définit selon lui par la pluralité des pouvoirs et oblige donc « à un certain art de conciliation des personnes, de savoir-vivre entre les classes, de ménagements et de compromis pour tous les intérêts »[3]. Elle naît enfin et surtout dans la délibération des principes, que le maintien de l'unité politique interdit de confier à la commune : comment cette dernière pourrait-elle alors expérimenter la politique, quand elle trouve les principes qui la régissent « tout tracés, tout déterminés au-dessus d'elle par les mœurs et les institutions du pays »[4] ? Dimension, modalités, contenu, tout sépare donc pour Dupont-White la gestion des affaires communales du gouvernement politique : « ce n'est pas seulement que tout soit petit dans les choses locales, comparé à la chose publique ; tout y est autre »[5].

L'argument porte en partie : s'il ne retient pas l'attention des décentralisateurs dans le cas des villes, il travaille depuis longtemps la question des communes rurales. Mais la

---

[1] *Ibid.* p.227.

[2] *Ibid.* p.216.

[3] *Ibid.* p.218.

[4] *Ibid.* p.217.

[5] *Ibid.* p.159.

distinction entre questions administratives et questions politiques ne pose pas d'emblée problème : les décentralisateurs s'inquiètent d'abord des faibles ressources humaines et financières des villages[1], qui en font à leurs yeux des lieux impropres au développement de la vie publique. En octobre 1848, au moment de la discussion sur la Constitution, Odilon Barrot admettait déjà à la tribune que les communes aux « limites excessivement restreintes » avaient toujours constitué une difficulté majeure pour les partisans de la décentralisation dont il était. Elles ont immanquablement donné lieu, disait-il, à « une grave objection, d'autant plus sérieuse qu'elle n'est pas puisée dans des théories mais dans des faits inflexibles »[2] : quel usage les villages feraient-ils de la liberté, eux qui manquent à la fois d'hommes instruits à même d'occuper les fonctions municipales et de ressources susceptibles de financer un quelconque projet municipal ? L'objection reste d'actualité sous le Second Empire :

> « La commune, en tant qu'agrégation restreinte, ne peut pas être la maîtresse absolue de ses volontés et de ses actes. Elle n'a en elle, prise dans sa généralité, ni les facultés, ni les talents, ni les garanties qui peuvent lui assurer l'intégrité de son autonomie. Tout le monde est d'accord sur ce point, les adversaires comme les amis de la décentralisation »[3].

Or dans l'esprit des décentralisateurs de tous bords, l'étroitesse des ressources financières et humaines des communes rurales suscite une interrogation sur le caractère véritablement collectif des intérêts qu'elles réunissent. Dans le second volume de *La réforme sociale en France*, Frédéric Le Play s'arrête longuement sur la question. Si les agglomérations urbaines forment selon lui une véritable communauté, c'est qu'elles font naître « des exigences auxquelles les chefs de famille ne sauraient isolément pourvoir »[4] : la « division du travail » y est toujours plus poussée et oblige au « rapprochement » d'une « multitude

---

[1] Les travaux historiques consacrés aux maires confirment à la fois la pauvreté des municipalités rurales et l'illettrisme fréquent de leur personnel. Voir par exemple :

Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT et al. *Les maires en France, du Consulat à nos jours*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1986. 462 p.

Jocelyne GEORGE. *Histoire des maires, de 1789 à 1939*. Paris : Plon, 1989. 285 p.

André CHANDERNAGOR. *Les maires en France, XIX^e^-XX^e^ siècle : histoire et sociologie d'une fonction.* Paris : Fayard, 1993. 274 p.

[2] Séance du 20 octobre 1848. *Moniteur universel*, 21 octobre 1848, p.2912.

[3] Victor VAILLANT. *La décentralisation à l'œuvre, par l'un des auteurs de :* Décentralisation et régime représentatif. Metz : Rousseau-Pallez/Paris : Didier, 1863. p.20.

[4] Frédéric LE PLAY. *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*. Paris : E. Dentu, 1866. Tome 2, p.453.

d'établissements et de professions »[1] ; le raffinement des mœurs qui accompagne le progrès économique ne fait qu'accroître les « intérêts collectifs des agglomérations urbaines », qu'il s'agisse des questions d'hygiène et de salubrité publique ou des préoccupations intellectuelles et morales[2]. Au contraire, la faible population réunie dans les communes rurales, le « caractère exclusivement rural » de ces dernières, leurs « habitations disséminées »[3], tout l'incite à conclure « que les intérêts qui maintiennent entre les habitants des grandes villes les liens de communauté, ne se trouvent plus, depuis la destruction du régime féodal, chez les populations des campagnes »[4]. Face aux affaires susceptibles d'être discutées au village, le pouvoir communal lui paraît en effet soit impuissant soit illégitime. S'agit-il de l'instruction primaire ? Il y voit un « établissement essentiellement privé, qui doit être organisé selon les convenances des chefs de famille » et dont la commune ne pourrait de toute façon pas supporter les frais[5]. S'agit-il des intérêts de voirie ? Ils sont si étroits à la campagne qu'ils incombent la plupart du temps « aux propriétaires riverains », seuls ou presque à en avoir le bénéfice : « quant aux chemins présentant réellement le caractère d'utilité commune, nos petites circonscriptions ont rarement les ressources et le discernement nécessaires pour imprimer à ce service une bonne direction »[6]. Police, actes de l'état civil, assistance et bienfaisance font l'objet du même traitement. La spécificité du peuplement rural, très dispersé, et de l'économie agricole, caractérisée par des échanges sinon inexistants, du moins relativement simples et espacés dans le temps, paraît ainsi rendre impossible l'émergence de toute vie publique. Pour Le Play en effet, l'agrégation de quelques familles ne suffit pas à constituer une véritable société : les paroisses rurales, écrit-il, « ne réunissent que des intérêts privés »[7].

L'affranchissement des communes rurales lui paraît dès lors non seulement impossible mais dangereux : il conduit à « provoquer chez elles une vie communale toute factice, qui est souvent oppressive ». Il s'en explique dans une note : « il est dans la nature des choses que les

---

[1] *Ibid.* p.454.

[2] *Ibid.* p.455.

[3] *Ibid.* p.465.

[4] *Ibid.* p.478.

[5] *Ibid.* p.482.

[6] *Ibid.* p.484.

[7] *Ibid.* p.480.

abus de l'autorité publique se fassent surtout sentir à ces niveaux inférieurs où l'imperfection des agents se complique des rivalités habituelles à nos petites localités »[1]. Le constat est alors largement partagé. Aux yeux des publicistes de la ville, le village apparaît en effet dominé par l'« esprit de coterie » et les querelles claniques. L'argument est régulièrement invoqué par les adversaires de la décentralisation : « une commune livrée à elle-même, prévient Dupont-White, c'est une coterie souveraine enfonçant toutes les épingles de sa colère dans la vie de ses ennemis, de ses voisins »[2]. Mais il convainc également ses partisans : « les communes, peut-on lire dans le projet de Nancy, sont généralement trop petites pour que dans chacune d'elles se trouve un nombre suffisant d'administrateurs capables et intègres, et pour qu'au-dessus des deux ou trois familles ou coteries qui les divisent s'élève une opinion publique équitable et impartiale »[3] ; leur accorder la liberté, notait Victor Vaillant quelques années auparavant, c'est « déclarer à perpétuité la guerre des Capulets et des Montaigus ruraux »[4].

Populations dispersées et isolées, privées de véritable sociabilité et en proie à des conflits d'intérêts d'ordre privé : la description est en tout point conforme à celle que proposent alors les républicains pour expliquer le vote rural[5]. Mais si elle leur permet de mieux comprendre leurs échecs électoraux, elle les confronte à une « énorme difficulté » quand il s'agit de penser la politisation des paysans. L'aveu est de Ferry. Dans sa réponse au projet de Nancy, il admet en effet que sa position théorique en faveur de la décentralisation rencontre « une difficulté pratique ». D'une part, il affirme la nécessité d'affranchir les communes au nom de la démocratie, au double point de vue social et politique :

> « Rien n'est plus propre qu'une vie communale active et puissante à favoriser cette fusion des classes qui est le but de la démocratie, à rapprocher les distances, à atténuer par l'accessibilité indéfinie des fonctions locales, par l'exercice de magistratures peu compliquées, mais honorées et importantes, l'inégalité des conditions, à rendre le riche plus bienveillant et le pauvre moins amer, à faire pénétrer enfin dans les couches profondes du peuple, avec les habitudes de groupement

---

[1] *Ibid.* p.490.

[2] Charles DUPONT-WHITE. *La liberté politique… Op. cit.* p.158.

[3] *Un projet de décentralisation.* Nancy : Vagner, 1865. 69 p.

[4] Victor VAILLANT. *La décentralisation à l'œuvre… Op. cit.* p.19.

[5] Voir chapitre III.

intelligent et libre qu'engendre la vie publique, le sentiment de la réalité politique et le respect de la loi »[1].

Les populations rurales ne sont pas mentionnées explicitement, mais la référence aux « couches profondes du peuple », l'appel à susciter dans la commune « les habitudes de groupement intelligent et libre » ou même l'allusion à l'amertume du pauvre évoquent inévitablement la question paysanne telle que Ferry l'a analysée quelques années auparavant : dans *La Lutte électorale en 1863*, n'accusait-il pas la centralisation d'avoir confiné les communes rurales « dans la pauvreté et la dépendance »[2] ? ne regrettait-il pas que le paysan, « âpre au gain, isolé, défiant », n'ait de la légalité qu'une notion restée « à l'état sauvage »[3] ? Les vertus politiques de la liberté communale semblent ainsi surtout destinées à ceux qui en manquent le plus à ses yeux : les ruraux.

D'autre part pourtant, il concède aux signataires du projet de Nancy l'impossibilité pratique d'affranchir les villages : « ce sont les éléments mêmes de la vie communale qui manquent aux petites communes, et non pas seulement l'éducation sociale et le personnel ; elles n'ont ni ressources, ni air respirable, ni avenir, elles sont foncièrement et pour toujours vouées à la minorité et à l'impuissance »[4]. Donner plus de liberté aux communes rurales ne suffirait donc pas selon lui à provoquer en leur sein une véritable sociabilité, fondée sur des intérêts véritablement collectifs : ces derniers y sont « foncièrement » inexistants.

Les doutes manifestés dans le camp républicain à l'égard du rôle de l'éducation, qui pourrait bien échouer à transcender les structures sociales, ou de la liberté communale, qui paraît ne pas suffire à constituer dans les campagnes de véritables communautés d'intérêts, confirment l'analyse républicaine des résultats électoraux : pour les républicains, le sentiment d'appartenance à la communauté nationale qui soutient la politisation des individus passe d'abord par leur inscription dans le tissu social du pays ; il ne procède pas seulement du rapport (*vertical*) de l'individu à la nation mais aussi des relations (*horizontales*) que les individus nouent entre eux. Ce que semble en outre révéler leur réflexion sur la

---

[1] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[2] Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863.* Paris : E. Dentu, 1863. p.23 et 40.

[3] *Ibid.* p.16.

[4] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

décentralisation, c'est que ces relations ne sont susceptibles de mener à la politique que si elles atteignent une certain densité, que seuls le nombre et la diversité des individus et des intérêts concernés peuvent leur donner.

B - L'abandon de la solution cantonale

Les républicains semblent ainsi se rallier à l'interprétation libérale, qui fait des petites communes rurales le principal obstacle à la décentralisation. Seule la réorganisation du territoire paraît alors à même de créer des unités politico-administratives suffisamment importantes pour y voir naître une véritable vie publique : pourquoi en effet ne pas substituer le canton à la commune comme premier degré de la hiérarchie administrative ? Les arguments ne manquent pas : le canton n'offre-t-il pas toutes les garanties en termes de ressources financières et humaines ? ne regroupe-t-il pas des intérêts nombreux et variés, à la fois urbains et ruraux ? n'a-t-il pas tout enfin pour devenir la version française du *township* américain dont on fait alors si souvent l'éloge ? La solution cantonale ne parvient pourtant pas à s'imposer[1]. Les républicains, d'abord hésitants, finissent par abandonner le projet. Certains chercheurs ont souligné la part des considérations politiques et des querelles idéologiques dans l'échec de la « grande commune » : quel qu'ait été son succès, l'idée décentralisatrice a toujours réuni des hommes aux conceptions et intérêts politiques si divergents qu'ils n'ont jamais pu se rallier à une formule commune[2]. Les rapports de force ne suffisent pourtant pas à expliquer les hésitations et les réticences qui se manifestent au sein même du camp des républicains décentralisateurs. La solution cantonale, qui devait résoudre à leurs yeux la question

---

[1] Comme le remarque Odile Rudelle dans une note qui commente la lettre de Ferry en réponse au projet de Nancy, « la question des 'petites communes', urgente en 1865, n'a été réglée ni en 1884 ni en 1982 lors des lois de décentralisation. Tous les projets obligatoires ont échoué. Et l'incitation fiscale a été préférée pour créer des syndicats intercommunaux organisés autour de projets concrets ». Odile RUDELLE. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 1, p.169.

[2] Voir par exemple :

Jean-Marc OHNET. *Histoire de la décentralisation française*. Paris : Librairie Générale Française, 1996. p.86-87.

Rainer RIEMENSCHNEIDER. La « Constitution populaire du canton » (1850) et le problème des petites communes en France. In *L'administration territoriale de la France (1750-1940)*. Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre, 1er et 2 octobre 1993. Orléans : Presses Universitaires d'Orléans, 1998. p.423-437.

paysanne, semble en effet surtout peu compatible avec leurs conceptions de l'organisation sociale et de la citoyenneté : là encore, l'analyse que font les républicains du vote rural paraît conduire leur réflexion sur la politisation des paysans à une impasse.

1) L'idéal de la « ville-campagne »[1] dans le débat politique

Pour résoudre l'« énorme difficulté » que présente le cas des petites communes, Ferry suggère sans enthousiasme de constituer ou reconstituer la « grande commune ». Deux solutions sont en effet selon lui possibles :

> « ou refaire la division communale, en rattachant les petites communes à des groupes ruraux plus rationnellement constitués ; ou revenir aux idées de la Constitution de l'an III, qui, après tout, a fonctionné pendant cinq années, en constituant en municipalités les agglomérations un peu importantes, et en groupant les autres autour du chef-lieu de canton »[2].

Mais il avoue aussitôt son indécision : « j'émets des doutes, je pose des questions, je ne suis fixé que sur un point : la nécessité de reconnaître des degrés dans la vie municipale, et d'avoir un régime différent pour les agglomérations *quasi* urbaines et les communautés purement rurales »[3]. Une telle prudence peut étonner de la part de Ferry. Quoique la Constitution de l'an III soit rarement citée en exemple à gauche, la « grande commune » a sa place dans la mémoire républicaine : une partie non négligeable des républicains s'y était en effet ralliée sous la Seconde République. Elle paraît en outre rejoindre les aspirations des libéraux du moment, qui sont alors nombreux à prôner la création d'un *township* à la française.

L'héritage quarante-huitard : la « grande commune » contre les influences de clocher

Remanier le découpage administratif du territoire pour sauver la République

La question de la décentralisation s'est très tôt posée aux fondateurs de la Seconde République. Certains républicains y étaient très favorables, convaincus que le gouvernement

---

[1] L'expression est de Pecqueur : Constantin PECQUEUR. Organisation du canton. *Le salut du peuple : journal de la science sociale*, n°3, 10 février 1850, p.24. (Réimpression EDHIS, 1967)

[2] Jules Ferry. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[3] *Ibid.*

du peuple par le peuple inauguré par la Révolution de février devait s'appliquer à tous les échelons de la vie politique et administrative. En octobre 1848, lorsque la discussion de la Constitution en vient à porter sur l'administration intérieure, Pascal Duprat invite ainsi l'Assemblée constituante à rompre avec « le système administratif que la monarchie lui a légué » : « des municipalités impuissantes, des communes asservies, et, pour tout dire en un mot des cités sans citoyens, convenaient parfaitement à la monarchie qui devait redouter avant tout ces foyers où se développe l'esprit public »[1]. Mais déjà, on l'a dit, l'insuffisance des ressources financières et humaines de la plupart des communes rurales fait obstacle : chacun s'accorde pour reconnaître que les petites municipalités, même libres, seraient de toute façon « impuissantes dans leur propre administration »[2]. Une autre inquiétude trouble pourtant davantage le camp républicain : affranchir les communes, n'est-ce pas fractionner la nation en autant de petites républiques ? et ce fractionnement ne profiterait-il pas aux adversaires de la République, jaloux de leur influence locale ? L'enthousiasme d'une grande partie des conservateurs à l'égard de la décentralisation conforte la crainte des républicains, qui identifient alors défense de la République « une et indivisible » et lutte contre la réaction. A l'automne 1848, la presse républicaine est unanime pour condamner les manœuvres de la droite. Tout en reconnaissant que l'excès de centralisation administrative constitue une véritable « plaie », *La République* dénonce les « espérances » cachées des conservateurs : « 'décentralisons', – c'est-à-dire rendons aux grands propriétaires, aux nobles, aux prêtres, leur influence sur ces bons habitants des cantons et des communes »[3]. De même, *La Démocratie pacifique* admet qu'« il y a de la justice dans ces réclamations », mais elle refuse de voir la décentralisation devenir « une arme à l'usage des ennemis de la démocratie », qui ne cherchent qu'à « morceler la France » et « isoler les citoyens entre eux »[4]. *La Réforme* résume bien la position de la gauche, favorable en principe à l'affranchissement des communes mais hostile à sa réalisation immédiate :

> « Si la commune devait rester ce qu'elle est, nous ne voudrions aucune émancipation. Dans les circonscriptions communales qui existent aujourd'hui, la prépondérance du curé et du grand propriétaire est trop assurée pour que jamais on

---

[1] Séance du 19 octobre 1848. *Moniteur universel*, 20 octobre 1848, p.2903.

[2] *Ibid.* p.2904.

[3] *La République*, 19 octobre 1848, p.3.

[4] *La Démocratie pacifique*, 20 octobre 1848, p.1.

doive leur abandonner les pauvres et les faibles. Nous détestons l'esclavage, même lorsqu'il se déguise sous la livrée de la liberté »[1].

Dans cette perspective, le transfert de la municipalité de la commune au canton a pu apparaître aux yeux de certains républicains comme un moyen idéal pour concilier exigences démocratiques et contraintes stratégiques. Après avoir critiqué le cadre étroit de la commune, qui étouffe « presque toujours les inspirations de l'esprit public », Duprat appelle ainsi à créer « des unités plus vastes, des groupes plus étendus qui favoriseraient le développement de l'esprit public, et qui n'ôteraient rien à l'énergie du pouvoir central » : « par l'organisation cantonale que je vous propose, vous pouvez grouper toutes ces forces dispersées, et, loin de travailler à la division, vous travaillerez au contraire à l'organisation de l'unité nationale des forces françaises »[2]. Parce qu'elle permettrait de *rassembler* les petites communes « dispersées », la municipalité de canton lui paraît en effet présider à un rapprochement des citoyens qui mettrait fin au fractionnement propre au territoire français, éclaté en 37 000 communes. Et pour les républicains, mettre fin au fractionnement, c'est aussi et surtout réduire la puissance des anciens notables. Avec la « grande commune », peut-on lire dans *La Réforme*, « les influences paroissiales […] perdraient une grande partie de leur force », concurrencées par celles, bénéfiques, des petits centres urbains qui composent le canton. Parce qu'elle assure une émancipation qui ne profite pas à la réaction, la municipalité cantonale constitue donc alors pour la fraction avancée du mouvement républicain « une organisation sérieusement républicaine »[3].

Ecartée par l'Assemblée constituante, qui se contente de créer des conseils cantonaux dont la nomination et la composition restent à déterminer[4], la « grande commune » garde les

---

[1] *La Réforme*, 20 octobre 1848, p.1.

[2] Séance du 19 octobre. *Moniteur universel*, 20 octobre 1848, p.2904.

[3] *La Réforme*, 20 octobre 1848, p.1.

[4] Les articles 77 et 78 de la Constitution du 4 novembre 1848 sont ainsi rédigés :

Article 77. - Il y a : 1° Dans chaque département, une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture ; 2° Dans chaque arrondissement, un sous-préfet ; 3° Dans chaque canton, un conseil cantonal ; néanmoins, un seul conseil cantonal sera établi dans les villes divisées en plusieurs cantons ; 4° Dans chaque commune, une administration, composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal.

Article 78. - Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et des adjoints.

faveurs d'une partie de la gauche jusqu'à la fin de la Seconde République. La persistance des électeurs ruraux à voter contre la République confirme en effet aux yeux de nombreux républicains avancés et socialistes la nécessité de procéder à un remaniement partiel ou total du découpage territorial, décidément trop favorable aux anciens notables. Encore une fois, c'est le souci de soustraire le peuple aux puissances locales traditionnelles qui guide les républicains. *Le Défenseur du peuple* l'affirme dès le mois de janvier 1849 : pour initier le peuple à la démocratie, il faut faire éclater le cadre communal, dont l'étroitesse a permis aux anciennes dominations de se maintenir, et dessiner de nouvelles circonscriptions administratives, suffisamment riches et peuplées pour appliquer « la souveraineté du peuple à l'administration de la République » mais aussi transmettre à chacun les « forces vivifiantes » de l'Etat, qui ne peuvent que « se perdre en filets impuissants » dans des communes trop petites et trop nombreuses[1]. Quels que soient le rôle et les attributions de la « grande commune » dans le système administratif proposé, il s'agit en effet avant tout de politiser les Français, en particulier les ruraux, dans un double mouvement de l'Etat vers les citoyens, pour rompre leur isolement et les unifier, et des citoyens vers l'Etat, pour leur permettre de prendre part plus largement à la souveraineté.

L'« organisation cantonale » repose ainsi sur un imaginaire géographique et politique dont la ville constitue le modèle. Le projet que Constantin Pecqueur présente dans sa revue en février 1850 est à cet égard particulièrement éclairant. Pour « démocratiser les paysans »[2], trop longtemps tenus à l'écart du progrès, il appelle en effet à démanteler le « petit monde *solitaire* des temps féodaux »[3] que constitue la commune rurale pour le fondre dans une unité plus grande, le canton, où les ruraux, parce qu'ils bénéficieraient enfin des mêmes conditions de vie que les citadins, s'émanciperaient à leur tour.

> « Voulez-vous, demande Pecqueur, introduire dans vos campagnes tous les éléments et conditions de la civilisation urbaine ; les lumières, l'esprit public, l'indépendance politique, l'aisance, la splendeur et le confortable, l'art et la science des villes de deuxième et troisième ordres ? – Voulez-vous échapper à l'esprit étroit de

[1] *Le défenseur du peuple*, janvier 1849, p.1.

[2] Constantin PECQUEUR. *Op. cit.* p.24.

[3] *Ibid.* p.27.

> localité, au despotisme de clocher, à la tyrannie de vos grandesses municipales, à l'esprit de coterie, à la coalition des gros bonnets […] ? »[1]

La réponse est dans une « urbanisation » de la campagne qui appliquerait au monde rural l'organisation administrative des grandes cités sans qu'il soit pour autant nécessaire d'abandonner les activités agricoles : « transportez la commune, c'est-à-dire la municipalité, le centre administratif, économique, social et politique, au chef-lieu de canton, qui sera comme la place publique, ou le *forum* de votre grande ville-campagne de 15 à 20 000 âmes ; et composez-le de dix à quinze villages qui en seront dès lors comme les divers quartiers ou les faubourgs »[2].

L'idée que l'élargissement du cadre municipal débouchera immanquablement sur l'émancipation des paysans est alors largement partagée à l'extrême-gauche, des socialistes aux « démocs-socs ». Les auteurs des nombreux projets d'organisation cantonale qui paraissent de 1849 à 1851 le répètent inlassablement : la modernisation économique, morale et politique du pays passe par la suppression des anciennes frontières communales et par la mutualisation des forces. Comme les révolutionnaires de 1789[3], ils sont en effet convaincus que le redécoupage administratif du territoire peut réaliser l'union sociale et faire enfin advenir la République. La constitution du canton, peut-on ainsi lire dans le projet du *Défenseur du peuple*, peut seule « mettre en communion tous les esprits et tous les cœurs »[4]. Elle doit, selon les auteurs d'un ouvrage collectif dirigé par Charles Renouvier et Charles Fauvety, arracher le peuple à « l'ancien monde » et, associée au gouvernement direct, lui permettre « de se diriger lui-même, de s'instruire, de s'administrer, de se juger, de s'enrichir et de se rendre irrésistiblement fort »[5].

---

[1] *Ibid.* p.28-29.

[2] *Ibid.* p.29.

[3] Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER. *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*. Paris : EHESS, 1989. 363 p.

[4] *Le défenseur du peuple*, janvier 1849, p.1.

[5] Charles RENOUVIER, Charles FAUVETY dir. *Gouvernement direct : organisation communale et centrale de la République*. Paris : Librairie républicaine de la liberté de penser, 1851. p.413.

« Individualité communale » versus *« grande commune »*

Compte tenu des rapports de force du moment, l'organisation cantonale de la République était vouée à l'échec : la gauche avancée manquait de soutiens chez les républicains modérés, peu enclins à partager son enthousiasme croissant pour la démocratie directe ; elle avait surtout contre elle des conservateurs bien décidés à défendre l'influence communale des autorités sociales traditionnelles. Ces derniers condamnent alors d'une seule voix la municipalité de canton, accusée de porter atteinte à l'« individualité communale ». A l'automne 1848, la droite applaudit Odilon Barrot lorsqu'il dénonce toute proposition qui, comme dans la Constitution de l'an III, viserait à « agglomérer des communes trop restreintes »[1] :

> « S'il y a quelque chose de sacré et de respectable au monde, affirme-t-il, c'est l'individualité communale. (*Oui ! oui ! – Très bien ! très bien !)* C'est là que sont les souvenirs de la naissance, c'est là qu'est la religion des tombeaux, c'est là que sont les affections, c'est là que sont les intérêts, c'est là qu'est toute la vie sociale et intéressée des citoyens (*Très bien ! très bien !)*.
>
> Respectons donc l'individualité communale. Point d'absorption, point de confiscation de cette individualité ; car cette individualité communale, c'est aussi la famille, c'est une espèce de famille (*Approbation*) »[2].

La même objection accueille en 1850 la proposition Benoît et Charrassin relative à l'organisation cantonale[3], que son caractère révolutionnaire désigne par ailleurs à la droite comme « le code administratif du socialisme »[4]. Le rapporteur, Jean-Baptiste Chadenet, reprend ainsi l'argumentation d'Odilon Barrot en des termes *quasi* identiques :

> « La pensée des auteurs de la proposition est manifeste : ils ont voulu établir la *grande commune* ; c'est un emprunt à la constitution de l'an III. On a essayé, mais sans succès, de faire revivre cette grande commune dans la constitution qui nous régit.
>
> S'il y a quelque chose de saint, de respectable au monde, c'est l'individualité communale. C'est là que sont les souvenirs de la naissance, la religion des tombeaux ; c'est là que sont les intérêts, les affections ; c'est là qu'est toute la vie sociale et

---

[1] Séance du 20 octobre 1848. *Moniteur universel*, 21 octobre 1848, p.2916.

[2] *Ibid.* p.2917.

[3] Proposition sur l'organisation cantonale, présentée le 20 juin 1850 par MM. Benoît et Charrassin. *Assemblée nationale : impressions*. Paris : Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1851. Tome 18, n°1120.

[4] Mortimer Ternaux dans la séance du 26 novembre 1850. *Moniteur universel*, 27 novembre 1850, p.3376.

intéressée des citoyens. La commune, c'est aussi la famille ; amoindrir la commune, la démembrer, c'est faire violence aux sentiments les plus intimes et les plus profondément enracinés de la nation »[1].

A la critique républicaine de la commune rurale, naturellement soumise aux influences de clocher, semble donc répondre l'éloge conservateur du village, lieu privilégié de l'enracinement de l'individu dans les cadres sociaux traditionnels que sont la famille et la religion. Odilon Barrot lui-même échoue à faire adopter son projet de conseil cantonal, qui devait pallier le manque de moyens des villages sans remettre en cause l'entité communale : le pouvoir municipal y était maintenu dans les communes rurales mais nommait un délégué au conseil cantonal qui, comme « association communale » ou « groupe collectif de municipalités », aurait réglé les affaires que la commune est dans l'incapacité de gérer elle-même[2]. Quoique l'Assemblée l'ait inscrit dans la Constitution, la question de la composition et des attributions de ce conseil cantonal ne sera jamais tranchée, et ce en dépit des efforts d'Odilon Barrot : quelques mois avant le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il appelait encore sans succès à organiser le conseil cantonal, rappelant à nouveau qu'il était conçu pour « respecter l'individualité communale, se bornant à la fortifier au moyen d'une association naturelle qui ressortait déjà des simples rapports de voisinage, et qui, par conséquent, n'a rien de forcé, rien d'artificiel »[3].

Entre la sacralisation de la commune au nom de la tradition et son rejet au nom du progrès, il semble qu'il n'y ait pas eu de place pour cette troisième voie, fondée sur les relations « naturelles » mais ouverte au changement. C'est ce qui fait dire à Rainer Riemenschneider que la commune agrandie fut au XIX^{e} siècle « victime des idéologies »[4]. En démultipliant les enjeux politiques et idéologiques attachés au remaniement de la carte administrative, l'instauration du suffrage universel paraît avoir en effet non seulement exacerbé le conflit entre partisans et adversaires de la décentralisation mais aussi accentué les

---

[1] Rapport fait par M. Chadenet au nom de la onzième commission d'initiative parlementaire, sur une proposition de MM. Benoît et Charrassin, relative à l'organisation cantonale. *Moniteur universel*, 21 juillet 1850, p.2508.

[2] Séance du 20 octobre 1848. *Moniteur universel*, 21 octobre 1848, p.2916.

[3] Rapport fait par M. Odilon Barrot, au nom de la commission de l'administration intérieure sur le livre III du projet de loi concernant les conseils cantonaux. *Moniteur universel*, 3 août 1851, p.2235.

[4] Rainer RIEMENSCHNEIDER. *Art. cit.*

divergences entre les décentralisateurs eux-mêmes : on l'a vu, leurs représentations politiques et sociales, articulées au rapport de force sur le terrain, étaient totalement antithétiques.

Pour un *township* à la française ?

Très vite cependant, le soutien massif apporté par la paysannerie à Napoléon III tend à modifier les termes du débat. La droite traditionnelle doit en effet admettre que la commune rurale n'offre plus un cadre idéal à l'influence du grand propriétaire, désormais concurrencé par les cadres du régime impérial : elle est devenue la « base territoriale et sociale privilégiée du Second Empire »[1]. Les conservateurs n'ont alors plus grand intérêt à sacraliser la commune, et ce d'autant moins qu'ils reconnaissent l'impuissance des villages à gérer eux-mêmes leurs affaires. Comme Victor Vaillant, rédacteur en chef du principal organe légitimiste et catholique du pays messin, *Le Vœu National*[2], beaucoup sont désormais convaincus qu'il faut placer le gouvernement local dans un cercle plus large que celui de la commune : « *bien évidemment*, écrit-il, toute réforme décentralisatrice qui présentera la commune pour base échouera »[3].

Dans les années 1860, le contexte paraît en outre propice à un accord des différentes forces politiques sur la réforme administrative. Un rapprochement s'esquisse en effet entre des opposants à l'Empire aussi divers que Guizot, Montalembert ou Ferry, au sein de l'Union libérale d'abord, formée en vue des élections de 1863 et de 1869 à l'initiative du fondateur du *Temps*, Auguste Nefftzer, puis dans le mouvement décentralisateur que fédère le projet de Nancy à partir de 1865 : selon Roger Price, la coalition était si large que seule l'extrême-gauche en était exclue[4]. Le gouvernement impérial lui-même semble par ailleurs prêt à approfondir la libéralisation du régime : les lois du 18 juillet 1866 et du 24 juillet 1867 augmentent les attributions des conseils généraux et municipaux, Emile Ollivier est nommé

---

[1] Sudhir HAZAREESINGH. *The Saint-Napoleon : celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*. Cambridge : Harvard University Press, 2004. p.59.

[2] François ROTH. La presse en Moselle du XIX^e^ siècle à 1914. In *La presse et les périodiques en Lorraine, XVIII-XX^e^ siècle*. Journées d'étude des 13 et 14 novembre 2006, organisées par le Centre Régional de Formation aux Carrières du Livre, des Bibliothèques et de la Documentation de l'Université Nancy 2. http://www.univ-nancy2.fr/medial/presselorraine.html. 7 p.

[3] Victor VAILLANT. *La décentralisation à l'œuvre… Op. cit.* p.19. C'est moi qui souligne.

[4] Roger PRICE. *The French Second Empire : an anatomy of political power*. Cambridge : Cambridge University Press, 2001. p.349.

chef du gouvernement en janvier 1870 et une commission destinée à préparer la décentralisation est constituée le mois suivant sous la présidence d'Odilon Barrot : parmi ses membres, Brigitte Basdevant-Gaudemet compte 16 fidèles à l'Empire, mais aussi 12 anciens opposants ralliés et 18 opposants non encore ralliés[1].

Le consensus n'est pourtant qu'apparent : comme on va le voir, le rapprochement politique ne suffit pas à réduire les divergences de vue qui opposent les décentralisateurs de tous bords. Le conflit qui s'était en 1848 centré sur la question de l'individualité communale semble en effet s'être simplement déplacé : comme en témoignent les débats que suscitent le degré d'autonomie à accorder aux communes, l'organisation du suffrage universel dans le futur Etat décentralisé ou encore le statut à donner aux différents cercles administratifs, de profonds désaccords subsistent entre les avocats des libertés locales.

« Grande commune » versus *tutelle cantonale*

Quoique chacun admette désormais que la commune rurale présente une assise territoriale trop peu étendue pour que la liberté puisse y être exercée dans de bonnes conditions, rares sont pourtant les décentralisateurs non républicains qui se rallient à la « grande commune ». L'inclassable Le Play est ainsi peu suivi à droite lorsqu'il prône un redécoupage administratif du territoire. Après avoir démontré que les communes rurales sont si étroites qu'elles ne sauraient être assimilées qu'à des associations privées, il affirme en effet qu'« il faut abandonner les petites unités actuelles » et « réunir les intérêts collectifs des campagnes dans de grandes unités ayant l'activité, le discernement et la force que nos petites communes rurales, si on persiste à les maintenir, ne posséderont jamais »[2]. La proposition s'appuie sur une comparaison avec le régime municipal américain, dont Tocqueville, rappelle Le Play, a fait un exemple du *self-government*. Aux Etats-Unis, les communes présentent en effet selon lui des caractéristiques propices à la constitution de ces « liens de communauté » qui manquent si cruellement aux communes rurales françaises :

> « Sous le rapport de la population, ces communes n'ont point, comme la plupart des nôtres, un caractère exclusivement rural ; et elles ne se réduisent point à des habitations disséminées. Elles présentent en outre une agglomération d'habitants,

---

[1] Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET. *La commission de décentralisation de 1870 : contribution à l'étude de la décentralisation en France au XIX^e siècle*. Paris : PUF, 1973. 162 p.

[2] Frédéric LE PLAY. *Op. cit.* p.490-491.

> analogue à celle des petites villes de marché, ou *Market-towns*, des riches districts ruraux de France et d'Angleterre. Le nom même des communes rurales de la Nouvelle-Angleterre (*town-ship*), étranger au langage administratif de la mère patrie, rappelle la physionomie urbaine du chef-lieu de la circonscription »[1].

Le Play réinterprète ici Tocqueville au miroir de sa propre conception de la commune française bien plus qu'il ne décrit la réalité du *township* américain, dont Arthur Goldhammer note d'ailleurs que le terme résulte sans doute d'un lapsus de Tocqueville : en Nouvelle-Angleterre, le pouvoir local s'organise en effet autour de la *town* et non du *township* comme dans d'autres Etats américains, et ce sont bien les *town meetings* et non les *township meetings* qui ont tant intéressé le voyageur français[2]. Le caractère urbain de la *town* n'est en outre pas avéré : quand André Kaspi note qu'elle « peut être entièrement rurale »[3], Pierre Mélandri rappelle que les institutions politiques américaines avaient été conçues à l'origine « à l'usage d'une nation essentiellement rurale » et avaient ainsi connu d'énormes difficultés au moment de l'urbanisation du pays[4], à partir des années 1860 justement, quand Le Play publie *La réforme sociale en France*.

Mais Le Play a besoin de la distinction ville/campagne pour son argumentation, et il n'hésite donc pas à avoir recours à l'étymologie de façon sélective – s'il néglige l'origine du terme *commune* (du latin populaire *communia*, « communauté de gens »), qui contredirait sa description des communes rurales comme unités justement dépourvues de « liens de communauté », la construction du terme *township* à partir de *town* lui paraît au contraire plus évocatrice. Ce qui lui importe en effet, c'est de donner la ville comme modèle de l'organisation administrative. Ce qu'il faut chercher à introduire dans les campagnes selon lui, c'est le rapprochement des citoyens auquel elle donne lieu, c'est la variété des intérêts qui y sont réunis, c'est en somme une certaine « physionomie urbaine » que seule la présence d'un centre urbain même peu important peut leur donner. Le Play a alors en tête le canton. Semblable au *township* par ses dimensions, il constitue pour lui le modèle de l'unité à

---

[1] *Ibid.* p.465.

[2] Commentaire à lire sur le site de présentation de la traduction de *Démocratie en Amérique* par Arthur Goldhammer publiée en 2004 par la *Library of America* :

Arthur GOLDHAMMER. Translator's note, 2003. http://www.loa.org/excerpts/tocqueville/note.jsp

[3] André KASPI. *La vie politique aux Etats-Unis*. Paris : Armand Colin, 1970. p.374.

[4] Pierre MELANDRI. *Histoire des Etats-Unis (1865-1996)*. Paris : Nathan, 1996. p.50.

placer à la base du système administratif : « la solution des difficultés que soulève sans résultat, depuis trois quarts de siècle, l'organisation de notre commune rurale, conclut-il, consistera à remplacer cette création stérile par une circonscription plus ou moins analogue à notre canton »[1].

Si l'éloge du *township* américain est fréquent chez les libéraux[2], la proposition concrète à laquelle les décentralisateurs non républicains finissent par se rallier est cependant moins audacieuse : de Maurice de Foblant à Prévost-Paradol, ils affirment que la réforme administrative peut se faire dans le cadre des circonscriptions existantes, mais à condition que la tutelle exercée jusqu'ici sur la commune par le préfet soit désormais confiée au conseil cantonal ou même au conseil général, dont les attributions seraient fortement accrues. Le pouvoir municipal est ainsi maintenu, certes démocratisé – le pouvoir exécutif devra choisir les maires au sein du conseil municipal élu – mais sans bénéficier d'une autonomie plus grande. Comme Odilon Barrot en 1848, les signataires du projet de Nancy demandent « simplement » que la commune « change de tuteur – son tuteur naturel, ce n'est point le préfet, ce doit être tantôt le canton, tantôt le département »[3]. A leurs yeux, le problème des petites communes rurales est ainsi réglé : la décentralisation qu'on disait impossible en raison de leur impuissance se fera à partir du canton, où l'on trouvera les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Or la solution libérale, que ses promoteurs se félicitent pourtant d'avoir inscrite « dans le cercle des applications actuellement possibles » tout en évitant ce qui pourrait les « diviser »[4], est inadmissible aux yeux du pouvoir impérial comme de l'opposition républicaine. Le gouvernement d'une part se flatte certes d'avoir instauré un régime qui, rappelle Persigny en 1863, « se prête aisément au développement de toutes les libertés, liberté

---

[1] Frédéric LE PLAY. *Op. cit.* p.488.

[2] Voir par exemple Edouard LABOULAYE. *Histoire des Etats-Unis depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale 1620-1789*. Paris : Charpentier, 1867. 3 vol. En particulier tome 1, onzième leçon, p.260 et suiv. (Première édition : 1866)

[3] *Un projet de décentralisation. Op. cit.* p.67.

[4] *Ibid.*

municipale, liberté départementale, liberté politique »[1]. Mais il ne tient pas pour autant à accorder une trop grande autonomie aux assemblées locales, au contraire. Dans l'esprit de la Constitution de 1852, ces dernières peuvent être renforcées dans leurs compétences législatives mais en aucun cas empiéter sur le pouvoir exécutif, incarné au village dans le maire, qui doit donc être nommé par l'autorité centrale au sein ou en dehors du conseil municipal[2], et au-delà dans les préfets, qui doivent donc conserver le contrôle des décisions communales. Pour Persigny, le maintien de l'ordre public et la préservation de l'intérêt général sont à ce prix. Il condamne ainsi l'école libérale, dont les revendications sont selon lui incompatibles avec la démocratisation et donc l'atomisation de la société française :

> « A la place d'une grande aristocratie couvrant le sol de vastes domaines immobilisés par le régime des substitutions et disposant d'énormes moyens d'influence, nous avons une hiérarchie administrative qui constitue à elle seule tout l'organisme politique de notre démocratie, et en dehors de laquelle il n'y a plus que des grains de sable sans cohésion, sans adhérence. Et c'est cette hiérarchie même, cet instrument d'autorité, d'ordre et de paix publique, cet organe essentiel à la vie de tous les instants du pays, que certains esprits voudraient voir livrée de nouveau à la merci des agitations de la tribune pour être ballottée chaque jour entre l'orateur triomphant de la veille et l'orateur victorieux du lendemain ! Au lieu de fonctionner en sécurité dans la main du représentant suprême de la puissance publique, de l'élu de la démocratie française, de l'homme-peuple qui, entre tous, est incontestablement le plus intéressé au bien public, le pouvoir exécutif, devenant le prix de l'éloquence, passerait aux orateurs ; et c'est au nom de la liberté que l'on ferait de nouveau, dans les mêmes mains, cette confusion de pouvoirs qui a été si fatale au pays et si funeste à la liberté ! »[3]

La légitimité des élus nationaux ou locaux à administrer le pays, le département, le canton ou la commune est ainsi discréditée au profit du « représentant suprême de la puissance publique », Napoléon III, et de ses agents, préfets, sous-préfets et maires, seuls à même de produire la « cohésion » sociale et de garantir le « bien public ». C'est ainsi que

---

[1] PERSIGNY. Discours sur les principes politiques de l'Empire prononcé le 26 août 1863 au cercle des Arts et du Commerce de Saint-Etienne. In DELAROA, Joseph. *Le duc de Persigny et les doctrines de l'Empire*. Paris : Plon, 1865. p.157-167.

[2] Sudhir Hazareesingh et Vincent Wright ont montré qu'en pratique, le gouvernement impérial choisissait les maires au sein du conseil municipal : entre 1852 et 1865, date à laquelle Rouher prend l'engagement à la tribune de ne nommer qu'exceptionnellement des maires qui n'auraient pas été élus à l'occasion des municipales, « moins de deux maires sur cent avaient été choisis en dehors du conseil municipal ». Sudhir HAZAREESINGH, Vincent WRIGHT. Le Second Empire. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir… Op. cit.* p.263-349.

[3] PERSIGNY. *Op. cit.*

Persigny conçoit la séparation des pouvoirs : « l'élu de la démocratie française » dispose de la plénitude du pouvoir exécutif pour assurer l' « ordre », tandis que les assemblées nationale et locales auxquelles le pouvoir législatif est confié de plus en plus largement témoignent de la liberté progressivement retrouvée en France – « le couronnement de l'édifice », dirait Napoléon III. Les bonapartistes se félicitent en effet d'une Constitution qui, selon eux, a enfin permis de trouver un équilibre entre l'ordre, maintenu par les agents du pouvoir central, et la liberté, incarnée dans les assemblées élues. En 1865, libéraux et les républicains ont donc beau demander une loi qui élargisse les attributions des conseils municipaux et généraux et impose de choisir les maires au sein du conseil municipal, Eugène Rouher, alors ministre d'Etat, leur oppose la « symétrie » de l'organisation bonapartiste des pouvoirs, « dont la grandeur apparaît au premier examen » :

> « Au sommet, dit-il, vous avez le Corps législatif, devant lui les ministres qui viennent défendre les actes du Gouvernement ; viennent ensuite les conseils généraux, magistrature élective, et à côté d'eux le préfet, représentant le pouvoir exécutif ; dans les conseils d'arrondissement, même situation ; et, enfin, dans la commune, ce premier rudiment, cette première base, cette première assise de la société générale, le conseil municipal, élu par le suffrage universel, et à côté de lui le maire, nommé par le pouvoir exécutif »[1].

Dans cette perspective, la proposition libérale de transférer au canton la tutelle exercée par les préfets sur la commune, et plus largement les appels à la décentralisation qui se multiplient alors ne sauraient être entendus par le gouvernement impérial. Si ce dernier ne cesse de proclamer son attachement à la *décentralisation*, c'est, comme le dit Jules Simon, par un abus de langage :

> « Le Gouvernement entend par 'décentralisation' – et sa pensée est bien manifeste puisqu'elle est écrite dans deux décrets et dans un projet de loi – il entend, dis-je, par 'décentralisation', un simple virement d'attributions entre divers agents du pouvoir central. Si, par exemple, des affaires, qui jusqu'ici devaient être renvoyées à Paris pour y être discutées au conseil d'Etat et décidées par les ministres peuvent être maintenant instruites et réglées sur le lieu même où elles ont pris naissance, le Gouvernement appelle cela de la décentralisation et croit avoir donné, par cette organisation nouvelle de son pouvoir, satisfaction à ceux qui se permettent de trouver qu'il dispose d'un pouvoir excessif.
>
> Jamais, en vérité, dissentiment ne fut plus complet »[2].

---

[1] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.26.

[2] Séance du 5 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 2, p.294.

Jules Simon l'a bien compris, et les historiens l'ont noté après lui[1] : quand l'Empereur s'engage à *décentraliser*, il entend en réalité *déconcentrer*, c'est-à-dire déléguer « certaines attributions du pouvoir central aux autorités locales »[2]. Il n'est donc pas concevable pour lui de transférer quelque tutelle que ce soit à des assemblées élues : l'Etat bonapartiste, par essence, est un Etat centralisé.

Rejetée par le gouvernement impérial comme anarchique, la mise en place d'une tutelle cantonale sur la commune est d'autre part très critiquée par les républicains, que le seul mot de « tutelle » inquiète. Dans sa lettre aux décentralisateurs nancéens, Ferry avoue ainsi qu'il aurait « voulu voir disparaître [du] projet ce mot dangereux et faux de tutelle administrative »[3]. Hostile au projet de Nancy, le publiciste républicain Jules Labbé est plus véhément : il dénonce un projet qui affirme vouloir « fortifier » la commune mais se garde bien, en réalité, de l'« émanciper »[4]. Les libéraux mettent pourtant beaucoup de soin à distinguer la tutelle cantonale de la tutelle préfectorale : dans le premier cas, peut-on lire dans le numéro de *Varia* cité précédemment, la liberté n'est pas « positivement » enlevée à la commune, qui voit ses intérêts confiés à « des hommes connus, élus, contrôlés et pénétrés de l'esprit ambiant » : « avec eux il y a une tout autre familiarité et de tout autres garanties qu'avec les suppôts étrangers et superbes du pouvoir central »[5]. Ne peut-on pas en effet penser que les principes démocratiques sont saufs quand le contrôle revient à des citoyens élus ? « Ce n'est plus un maître gouvernant, récompensant ou secourant des administrés, insiste Prévost-Paradol, c'est une association venant en aide à une association plus faible ; ce sont des citoyens éclairant et soutenant des citoyens »[6].

---

[1] Charles-Henri POUTHAS. Une enquête sur la réforme administrative sous la Seconde République. *Revue historique*, janvier-mars 1942-1943, tome 143, p.1-12.

Paul CHRETIEN. *Le duc de Persigny : 1808-1872*. Thèse en sciences politiques et économiques. Toulouse : F. Boisseau, 1943. 258 p.

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET. *Op. cit.*

[2] Persigny, cité par Paul CHRETIEN. *Op. cit.* p.169.

[3] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[4] Jules LABBE. *Le manifeste de Nancy et la démocratie*. Paris : E. Dentu, 1865. p.13.

[5] De la décentralisation ou des rapports de l'Etat avec les provinces et les communes. *Op. cit.*

[6] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *La France nouvelle.* Genève : Slatkine Reprints, 1979. p.80. (Réimpression de l'édition de Paris, 1869)

L'argument ne saurait convaincre les républicains. Ceux d'entre eux qui ont rejoint les libéraux dans leur combat pour les libertés locales voient en effet dans la décentralisation non seulement un moyen de limiter l'action de l'Etat mais aussi et surtout un formidable instrument de politisation. Or laisser les communes sous tutelle, quelle qu'elle soit, c'est pour eux maintenir les paysans dans l'ignorance politique : comment pourraient-ils enfin s'émanciper si la vie municipale reste inchangée, si les élections locales ne concernent toujours que des intérêts étriqués, d'autant plus dénués d'enjeux que le conseil municipal est maintenu sous tutelle ? Ferry « reproche » ainsi au projet de Nancy de trop sacrifier « au préjugé, aux nécessités de la transition, à notre mauvais système de circonscription communale » et affirme que seule une « véritable autonomie » affranchira les populations rurales :

> « J'ai dit *autonomie* : c'est le vrai mot. Rien ne dit mieux ce qui nous manque. Tous les bienfaits que nous attendons de la vie communale sont à ce prix »[1].

C'est pourquoi il faut selon lui constituer la « grande commune » : une fois élargi, le cadre municipal présentera en effet toutes les garanties nécessaires à l'exercice de la liberté et, dotée d'une « véritable autonomie », la commune pourra enfin constituer cette école primaire de la démocratie dont les paysans ont tant besoin.

« Grande commune » contre tutelle cantonale : le désaccord révèle une différence d'approche entre républicains et libéraux. Pour ces derniers en effet, l'objectif premier de la décentralisation n'est pas la politisation des ruraux mais bien plutôt la neutralisation des effets de leur incompétence politique. Même lorsqu'ils espèrent, comme Prévost-Paradol, qu'elle fera « pénétrer jusque dans nos communes rurales » le *self-government*, ils débouchent à leur insu ou non sur la même contradiction que lui. Pour affranchir les communes rurales, affirme-t-il en effet, « il faut qu'elles apprennent à se gouverner à leurs risques et périls par le moyen des conseils qu'elles auront librement élus ». Mais il admet aussitôt que la solution ne convient pas aux « plus ignorantes », qui ont « besoin de tutelle », et semble ainsi renoncer à les initier au « gouvernement de soi-même »[2]. Dans leur grande majorité cependant, les libéraux ne constatent l'absence de véritable lien social dans les petites communes rurales que pour proposer un moyen de développer la liberté en France en dépit de l'impuissance des

---

[1] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[2] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Op. cit.* p.79-80.

villages : il s'agit pour eux de *faire avec* le suffrage universel, accordé au moindre paysan, et de parvenir, malgré lui, à un régime représentatif digne de ce nom.

Quand le gouvernement impérial invoque la faiblesse des communes rurales pour imposer la tutelle préfectorale à toutes les communes de France, au nom du « principe d'égalité »[1], les libéraux refusent donc de renoncer à la décentralisation et préfèrent priver au moins partiellement les communes rurales de l'autonomie accordée aux autres cercles locaux. Vaillant propose ainsi de distinguer les villages des villes susceptibles de renfermer un ou plusieurs cantons :

> « En proposant pour la commune la tutelle immédiate du canton, il va sans dire que nous avons surtout en vue les communes rurales qui ont besoin d'un guide et d'une direction. Quant aux centres de population importants et qui trouvent en eux les ressources de talent, de zèle et d'aptitude nécessaires, ils n'ont besoin que du contrôle, aussi limité que possible, de l'autorité départementale ou centrale, suivant la gravité des intérêts en litige. Dans ce cas, le canton est pour ainsi dire absorbé dans la commune et son rôle de protection n'a pas de raison d'être »[2].

De même, les décentralisateurs nancéens n'hésitent pas à suggérer que la liberté des uns risque bien d'avoir pour contrepartie le maintien des autres sous tutelle : « il n'y a pas véritablement de gouvernement libéral sans un concours actif de citoyens, *de ceux du moins qui sont dignes de porter ce titre* »[3]. Alors que les républicains attendent de l'autonomie communale qu'elle affranchisse les paysans, les libéraux semblent au contraire supposer que la vertu éducative des libertés locales s'évanouit aux portes des villages. On comprend dès lors qu'ils reportent l'autonomie des communes rurales au jour où elles seront devenues suffisamment compétentes :

> « De mineure qu'elle est aujourd'hui, nous ne demandons pas – ce serait trop prompt – que la commune soit rendue majeure demain. En attendant que le jour vienne

---

[1] Voir l'exposé des motifs du projet de loi sur les conseils généraux et les conseils municipaux présenté au Corps législatif en 1865 : Projet de loi sur les conseils généraux et les conseils municipaux, précédé du décret de présentation et de l'exposé des motifs, transmis, sur les ordres de l'Empereur, par le ministre d'Etat, au président du Corps législatif. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 1, p.lxix.

[2] Victor VAILLANT. *La décentralisation à l'œuvre… Op. cit.* p.27-28.

[3] De la décentralisation ou des rapports de l'Etat avec les provinces et les communes. *Op. cit.* C'est moi qui souligne.

où, sans danger pour elle-même, on pourra l'émanciper tout à fait, nous demandons simplement qu'elle change de tuteur »[1].

Convaincus qu'« il faut prendre les hommes tels qu'ils sont »[2], les libéraux sont ainsi conduits à admettre, au moins temporairement, une inégalité entre les citoyens des villages et ceux des villes de dimension cantonale, inégalité qui paraît inconcevable aux yeux des républicains, soucieux au contraire d'agir sur les villageois pour les intégrer enfin à la citoyenneté nationale. Car si certains, comme Ferry, admettent la nécessité « d'avoir un régime différent pour les agglomérations *quasi* urbaines et les communautés purement rurales »[3], c'est justement afin de pouvoir accorder une égale liberté à des citoyens dont les conditions de vie sont différentes : en agglomérant les villages autour du chef-lieu de canton, ils cherchent en effet à créer entre les paysans des relations sociales analogues à celles qui ont permis aux citadins de s'émanciper.

Suffrage direct versus *suffrage indirect*

A s'en tenir au débat suscité par la proposition libérale de transférer la tutelle préfectorale au conseil cantonal, on pourrait croire que les divergences entre républicains et libéraux se réduisent à la question du rythme à adopter dans la réforme administrative. Les signataires du projet de Nancy affirment en effet refuser tout changement « trop prompt »[4], tandis que les républicains semblent au contraire les inviter à constituer la grande commune « directement », sans sacrifier à la « transition »[5]. En réalité, les alliés du moment sont divisés par un clivage plus profond, qui se lit dans les projets politiques dans lesquels s'inscrit la commune rurale, agrandie ou non.

Ainsi, les libéraux ne justifient pas seulement la tutelle cantonale par la difficulté pratique que pose temporairement la défaillance probable des municipalités rurales : ils la fondent aussi en droit puisque le contrôle est exercé par une assemblée élue par les conseils municipaux du canton. La légitimité du contrôle est ici double, à la fois démocratique et capacitaire : l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel lui assure son

---

[1] *Un projet de décentralisation. Op. cit.* p.66.

[2] Victor VAILLANT et al. *Décentralisation… Op. cit.* p.56.

[3] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[4] *Un projet de décentralisation. Op. cit.* p.66.

[5] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

caractère démocratique tandis que la désignation au suffrage indirect des conseillers cantonaux garantit la capacité des élus qui devront exercer la tutelle. Il s'agit pour les conservateurs d'une revendication ancienne : l'introduction du suffrage indirect dans les élections locales doit mettre l'élection à la portée des masses – qui désigneront en connaissance de cause les hommes les plus réputés de leur commune – et permettre l'accès des plus capables aux responsabilités cantonales – puisqu'ils auront été élus par des grands électeurs supposés à la fois plus riches et plus éclairés.

Dans le discours libéral, la revendication des libertés locales est en effet toujours peu ou prou articulée à la question de l'organisation du suffrage universel. Comme le disent les auteurs de l'ouvrage collectif intitulé *Décentralisation et régime représentatif*, la décentralisation constitue « le moyen sincère d'organiser le suffrage universel, de l'éclairer et de le guider en lui laissant avec son initiative, sa force et sa liberté »[1]. En d'autres termes, il s'agit de déterminer les formes par lesquelles le suffrage universel pourrait conduire, malgré l'ignorance des masses, à l'élection des hommes les plus compétents politiquement. La solution adoptée par Odilon Barrot – désignation au suffrage indirect du conseil cantonal à qui l'on confie la tutelle de la commune – doit ainsi permettre selon lui de produire « des hommes assez intelligents pour comprendre [les institutions], assez expérimentés pour les pratiquer utilement, offrant assez de garanties pour ne pas en abuser »[2]. Certains vont plus loin et prônent, comme l'académicien Emile Augier, un système pyramidal associant décentralisation et suffrage indirect à tous les niveaux (les électeurs éliraient au suffrage universel les conseils municipaux, qui éliraient à leur tour les conseils cantonaux, qui éliraient à leur tour les conseils généraux, et ainsi de suite jusqu'aux députés) : on obtiendrait ainsi selon lui une « véritable pépinière d'hommes d'Etat »[3]. Pour beaucoup en effet, la préoccupation principale reste la qualité de l'élu, plus encore que celle de l'électeur : « l'important, note Augier, est de faire produire au suffrage universel une première élite du pays »[4].

---

[1] Victor VAILLANT et al. *Décentralisation… Op. cit.* p.75.

[2] Odilon BARROT. *Etudes contemporaines : de la centralisation et de ses effets.* Paris : H. Dumineray, 1861. p.183-184.

[3] Emile AUGIER. *La question électorale*. Paris : Michel Lévy frères, 1864. p.24. (2e édition)

[4] *Ibid.* p.17.

On voit dès lors quelle distance sépare les libéraux des républicains. La « grande commune » que ces derniers appellent de leurs vœux ne suppose en aucun cas l'adoption du suffrage indirect, qu'ils ont toujours condamné, puisqu'elle est destinée non à se superposer aux pouvoirs municipaux mais à les remplacer : « ou le canton est la commune agrandie ou il n'est rien », affirme ainsi Jules Simon[1]. Elle consacre à cet égard le suffrage direct jusque dans les élections locales. Qu'on procède à un redécoupage administratif pour constituer des communes plus importantes ou qu'on se contente, comme en 1795, de regrouper autour du chef-lieu de canton les villages alentour, les électeurs des campagnes désignent toujours *directement* l'assemblée chargée de leurs intérêts locaux. Qu'ils élisent au scrutin de liste l'ensemble des conseillers de la commune élargie ou au scrutin uninominal un conseiller cantonal par commune, ils sont donc toujours conduits à s'extraire des affaires étriquées du village pour se prononcer sur les intérêts véritablement collectifs de la « grande commune ». Alors seulement ils peuvent accéder peu à peu à la citoyenneté tout en conservant leur part de souveraineté.

Car c'est bien là ce qui heurte de nombreux républicains dans le projet de Nancy : non content de renoncer à affranchir les villageois, il leur semble ouvrir la voie à une usurpation de la souveraineté du peuple au profit d'intermédiaires puissants, issus de l'ancienne noblesse ou du capitalisme moderne. « Aujourd'hui, dénonce ainsi Labbé, le projet de Nancy, c'est la réorganisation de la féodalité sur toute la surface du pays ». Et d'opposer « la liberté égale pour tous » au cœur du projet républicain à « la triple oppression du château, de l'évêché et de l'usine » en germe dans le projet[2]. L'accusation n'est pas dénuée de tout fondement. Si les signataires du projet de Nancy restent prudents dans la formulation de leurs revendications, leurs origines politiques et sociales pouvaient à bon droit inquiéter les républicains : majoritairement nobles, « ils ont presque tous combattu pour le parti de l'Ordre » sous la Seconde République, indique Odette Voilliard[1]. Et surtout, les acteurs du mouvement en faveur de la décentralisation ne font pas toujours preuve de la même réserve. De nombreuses publications viennent en effet corroborer les craintes d'un Labbé, en associant les libertés locales à un idéal très éloigné des conceptions républicaines.

---

[1] Jules SIMON. *La liberté politique*. Paris : Hachette, 1871. p.292. (4e édition de la version revue et corrigée d'un des deux volumes de *La liberté*, paru en 1859)

[2] Jules LABBE. *Le manifeste de Nancy… Op. cit.* p.26, 30-31.

Intégration nationale versus *résurrection des provinces*

L'« esprit de localité » est ainsi au cœur du système politique esquissé en 1863 par les auteurs de *Décentralisation et régime représentatif*. S'ils considèrent eux aussi la commune comme « l'école primaire de la démocratie »[2], ce n'est pas parce qu'elle constitue une étape dans l'intégration nationale des villageois, mais parce qu'elle leur enseigne au contraire la valeur de leur enracinement local : dans un monde toujours plus mobile, ils espèrent en effet que la décentralisation « fixera au sol, à la cité, à la circonscription ceux que la naissance ou les circonstances y auraient portés »[3]. La leçon vaut aussi pour les députés :

> « Le député issu de ces élections, qui seraient pour ainsi dire le complément d'élections secondaires, la récompense de services rendus dans des cercles plus restreints, deviendrait le représentant réel des besoins au nom desquels il aurait à stipuler. Il serait intimement lié à la localité qu'il représenterait, en apporterait avec lui l'esprit, le sentiment, conserverait avec elle des relations qui seraient un continuel avertissement »[4].

A l'opposé de la conception républicaine de la représentation, qui fait du député élu par un département le représentant de toute la nation, l'espoir des auteurs est ici de reconstituer des « corps puissants »[5] qui enserreraient dans des relations stables des citoyens sinon voués « à la séparation et à l'éparpillement »[6], et dont le député serait une sorte de mandataire : la décentralisation, prédisent-ils, « aura pour résultat naturel, nous le répétons, les réunions par groupes des intérêts similaires compris dans les circonscriptions territoriales, leur organisation et finalement leur représentation », au plan local mais aussi à l'échelle nationale, au sein de « la première chambre »[7].

De la formation de « groupes des intérêts compris dans les circonscriptions territoriales » à la résurrection des anciennes provinces, il n'y a qu'un pas, que les signataires du projet de Nancy affirment quant à eux ne pas vouloir franchir. Quelques années

---

[1] Odette VOILLIARD. *Art. cit.*

[2] Victor VAILLANT et al. *Décentralisation… Op. cit.* p.46.

[3] *Ibid*. p.79.

[4] *Ibid*. p.47.

[5] *Ibid*. p.64.

[6] *Ibid.* p.77.

[7] *Ibid.* p.71.

auparavant, certains d'entre eux avaient pourtant publié anonymement un article qui revendiquait la décentralisation au nom des « provinces naturelles » : comme les communes, elles leur paraissaient alors constituer des « corps doués d'une vie propre et ayant droit à l'autonomie »[1]. Le projet de Nancy lui-même témoigne du souci de donner à la décentralisation une géographie plus « naturelle ». Certes il ne s'agit plus de « revenir purement et simplement aux anciennes provinces », mais l'orientation régionaliste du projet s'ancre explicitement dans la tradition : c'est sur l'existence d'un « nom », d'une « capitale », de « souvenirs » que ses auteurs veulent fonder les nouveaux contours des circonscriptions départementales, qu'ils estiment décidément trop « artificielles »[2].

« Esprit de localité », « corps » ou « provinces » : autant de références intolérables, on le sait, à des républicains à qui elles rappellent immanquablement l'Ancien Régime, et qui cherchent au contraire à promouvoir l'intégration nationale d'individus égaux et émancipés de toute détermination sociale ou géographique[3]. Malgré l'enthousiasme initial d'un Ferry ou d'un Jules Simon, ils semblent avoir pris assez tôt leurs distances avec les décentralisateurs nancéens. En témoigne cette note de la police impériale datée du 24 août 1865 : « on n'a pas tardé à comprendre que le parti démocratique jouait un rôle de dupe, et que le parti royaliste seul, c'est-à-dire les gros tenanciers du sol, pourrait bénéficier de la décentralisation telle que la demandait le comité lorrain »[4].

Une fois encore, la commune élargie semble donc bien avoir été « victime des idéologies »[5]. Le constat pourtant largement partagé de l'imparfaite sociabilité des communes rurales n'a pas suffi à mener à un accord, dont on ne saurait d'ailleurs dire s'il aurait pu être accepté par le gouvernement impérial[6]. Quoique la plupart des opposants au régime bonapartiste admettent qu'une circonscription analogue à celle du canton pourrait servir de

---

[1] De la décentralisation ou des rapports de l'Etat avec les provinces et les communes. *Op. cit.*

[2] *Un projet de décentralisation. Op. cit.* p.52-53.

[3] Une même horreur des corps et un même désir d'unification avaient conduit les révolutionnaires de 1789-90 à créer le département, aux contours volontairement artificiels. Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER. *Op. cit.*

[4] Cité par Odette VOILLIARD. *Art. cit.*

[5] Rainer RIEMENSCHNEIDER. *Art. cit.*

[6] A la fin des années 1860, le gouvernement impérial, quoique très centralisateur, paraissait en effet prêt à faire des concessions de plus en plus nombreuses aux libéraux conservateurs.

base à la liberté locale et constituer ainsi l'« école primaire de la démocratie », il leur est impossible de trouver un compromis en ce qui concerne son organisation, tant les conceptions et les intérêts divergent. Si le conflit a quitté la commune rurale pour se cristalliser sur la définition des cercles politico-administratifs supérieurs – le canton ou le département – il s'exprime en des termes semblables : il s'agit toujours pour les tenants de la Révolution de se garder de la Réaction, et inversement pour la Réaction de limiter les effets de la Révolution, selon un clivage qu'on ne saurait comprendre sans tenir compte à la fois des débats sur la citoyenneté – ancrée localement ou intégrée nationalement – et des enjeux électoraux – la question de la forme à donner à la décentralisation évoquant tour à tour et selon les appartenances politiques la victoire du château ou le règne de l'anarchie.

2) Les ambiguïtés du discours républicain sur la commune rurale

A ne s'en tenir qu'aux conflits idéologiques qui minent le débat sur la décentralisation, on risque pourtant de réduire le discours républicain à la volonté énergique d'imposer un nouvel ordre à la fois territorial, social et politique, contre toutes les tentatives réactionnaires et en dépit de toutes les résistances conservatrices[1], ou bien de l'identifier trop étroitement peut-être à une méfiance irrépressible à l'égard de « tous les corps intermédiaires politiques, accusés de perturber l'expression authentique de la volonté générale »[2]. La position des républicains est pourtant plus complexe, et c'est sans doute dans leurs propres contradictions plus encore que dans leur rapport aux adversaires de la République qu'il faut chercher l'échec de la « grande commune » : à bien des égards en effet, cette dernière paraît incompatible avec leur conception de la politisation et plus largement de l'organisation sociale. C'est sur la nature de la sociabilité républicaine qu'il s'agit donc de revenir afin de mieux comprendre, par comparaison, le rôle et les limites de la commune élargie : de quoi sont faites ces relations « véritablement sociales » que l'individu doit nouer dans sa commune pour accéder à la citoyenneté ? et dans quelle mesure sont-elles susceptibles de naître dans un cercle communal créé à partir de l'agglomération de plusieurs villages ? La réponse, qui oblige à nuancer l'idée

---

[1] C'est un peu l'impression que laisse l'article de Rainer Riemenschneider consacré à la question de la grande commune en 1848-1850 : l'auteur semble en effet regretter qu'en matière de décentralisation, la France ait comme « épuisé son énergie novatrice par la création révolutionnaire des communes et des départements en 1789 et 1790 ». Rainer RIEMENSCHNEIDER. *Art. cit.*

[2] Pierre ROSANVALLON. *Op. cit.* p.229.

d'un modèle républicain purement rationaliste, tend on le verra à remettre en cause l'appel des républicains à constituer la « grande commune », et avec lui leur analyse du vote rural.

La commune en République : une « association nécessaire et naturelle »[1] entre la famille et la patrie

Du patriotisme communal à la citoyenneté nationale

Dans *La liberté politique*, Jules Simon revient longuement sur la conception républicaine de la commune. Si cette dernière peut selon lui constituer une étape dans l'accès à la citoyenneté, c'est qu'elle abrite naturellement des relations très étroites entre les individus qui y vivent. Elle est « le centre, écrit-il, de rapports très réels, très intimes entre les citoyens qui l'habitent »[2], et ces relations ne doivent rien, d'abord, au législateur : « la loi politique trouve la commune, elle ne la crée point »[3]. C'est pourquoi la commune a tout pour jouer un rôle essentiel dans la socialisation des individus : elle les accueille à la sortie du cercle familial et leur donne, sans qu'ils en aient d'abord conscience, un premier sentiment d'appartenance à la société, un « premier patriotisme », qui, affirme-t-il à la tribune en 1865, « commence au foyer domestique, puis […] va jusqu'à la commune »[4].

Mais pour parachever cette initiation à la vie collective, une certaine autonomie communale est nécessaire, légitimée d'ailleurs par l'individualité dont fait preuve ce premier cercle social : pour les républicains, c'est parce que la commune forme par elle-même une petite entité sociale qu'elle a droit à une certaine liberté, et en même temps elle ne peut devenir la base de la société globale que dans la mesure où elle dispose d'une liberté relative. Il faut, disait déjà Louis Blanc en 1851, que ses habitants se sentent solidairement responsables de leurs affaires communes pour qu'elle remplisse sa mission d'intégration sociale : « faites que, dans la sphère qui lui est propre, chaque commune soit indépendante, soit attentive à ce qui la constitue, vous aurez créé l'unité sociale »[5]. Il n'est certes pas question d'en faire un petit Etat indépendant : « la commune, rappelle Ferry dans sa lettre aux

---

[1] Jules SIMON. *La liberté politique. Op. cit.* p.303.

[2] *Ibid*. p.286.

[3] *Ibid.*

[4] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.6.

[5] Louis BLANC. *La République une et indivisible*. Paris : A. Naud, 1851. p.88.

signataires du projet de Nancy, n'est qu'un élément d'une association plus étendue », et ne doit donc jouir que d'une autonomie relative, qui lui impose de « ne rien faire qui trouble, d'une manière grave, l'harmonie de l'ensemble, c'est-à-dire de ne pas sortir des attributions que la loi générale lui confère ; de ne pas épuiser, au profit de ses besoins particuliers, les ressources affectées, par privilège, aux besoins généraux du pays »[1]. Mais sans cette autonomie relative, elle « s'énerve et s'atrophie », elle « perd son individualité »[2], et le lien social se distend, dans la petite société communale comme dans la grande société nationale.

La commune occupe donc une place tout à fait particulière dans l'organisation sociale républicaine. Par les liens d'affection qui rapprochent ses habitants et la simplicité des affaires qui s'y traitent, elle ressemble au cercle familial. Elle constitue ainsi aux yeux de Louis Blanc une « famille agrandie »[3]. De même, Jules Simon associe la gestion communale à la tenue d'une maison : il ne s'agit finalement que « de faire en un mot pour une ville ou pour un village ce que fait chez soi le père de famille »[4]. Mais parce que ses affaires ne sont justement pas celles d'une famille mais de plusieurs familles, elle renferme aussi une vie publique, que les libertés locales doivent renforcer et rapprocher de celle qui anime la société politique nationale. Intermédiaire entre la famille et la nation, elle donne ainsi doublement accès à la citoyenneté. Le sentiment d'appartenance à la commune conduit en effet d'abord à l'amour de la nation dont elle fait partie intégrante : « c'est en sachant aimer sa pauvre commune, dit Jules Simon, qu'on apprend à être citoyen, à aimer aussi sa grande patrie »[5]. L'attachement à la commune soutient en outre la participation aux affaires locales, qui doit, on l'a vu plus haut, déboucher sur une meilleure compréhension de la vie politique nationale : elle « habitue les citoyens à la vie publique, les initie à la connaissance des affaires »[6]. C'est pourquoi, conclut encore Jules Simon, « ce n'est pas exagéré que de dire qu'une bonne organisation des

---

[1] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] Louis BLANC. *Op. cit.*

[4] Jules SIMON. *La liberté politique. Op. cit.* p.299.

[5] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.6. Une fois au pouvoir, les républicains resteront convaincus qu'on ne peut inculquer le sentiment national qu'à partir de l'amour des « petites patries ». Voir Jean-François CHANET. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996. 429 p.

[6] Jules SIMON. *La liberté politique*. *Op. cit.* p.282.

communes importe plus que toutes les constitutions à la société et à la liberté »[1]. Pour les républicains, la commune est bien au cœur de la formation du citoyen, dans sa double dimension sociale et politique – elle produit du lien social en suscitant des relations affectives entre les individus et affermit la liberté en leur permettant d'expérimenter l'autonomie dans un cercle restreint.

Groupes naturels et unité nationale

Dans ce processus de politisation, le caractère « naturel » de l'association communale semble essentiel : c'est lui qui garantit la dimension affective des relations sociales à partir desquelles se construit la citoyenneté. La chose peut surprendre de la part de républicains dont on a plus souvent souligné l'attachement à la raison. Leur position est pourtant sans équivoque : la commune est bien pour eux une association naturelle, au sens où elle préexiste à la volonté politique. Fruit de l'histoire et de la géographie, elle appartient pour Ferry à la catégorie des « groupes naturels » et doit donc être distinguée des « associations volontaires »[2]. Jules Simon tient quant à lui à la distinguer des créations rationnelles de la « loi politique » et de la « justice » des hommes, à qui la pensée républicaine lui paraît d'ailleurs avoir parfois trop sacrifié :

> « Le tort de l'ancien monde, écrit-il, était de ne compter que sur l'amour et d'oublier la justice : le danger du nouveau est de ne compter que sur la justice, qui devient un dissolvant quand elle est seule, parce que l'homme est à la fois une raison et un cœur. La société humaine ne peut ni imposer le dévouement, ni s'en passer »[3].

La raison politique ne s'arrête pas au seuil de la commune, mais elle y trouve des relations humaines qu'elle n'a pas créées, et qui engendrent ces mouvements du « cœur », l'« amour », le « dévouement », dont la société ne peut selon lui se passer.

La commune n'est donc pas une circonscription administrative comme les autres. Jules Simon l'oppose au département, un « être fictif », dont l'unité, contrairement à celle de la commune, « n'est fondée ni sur la communauté des souvenirs, ni sur des raisons géographiques, ni sur des intérêts spéciaux ; elle tient uniquement à l'administration qu'on lui a donnée ». C'est pourquoi l'émancipation du département, quoiqu'elle constitue selon lui une

---

[1] *Ibid.* p.287.

[2] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[3] Jules SIMON. *La liberté politique*. *Op. cit.* p.314.

revendication légitime, lui paraît à la fois moins urgente et moins essentielle que celle de la commune : « au fond, la commune importe plus à la liberté que le département »[1]. Quelques années plus tard, alors que la République proclamée en septembre 1870 fait l'objet de toutes les attaques, Louis Blanc a recours à la même distinction pour dénoncer un projet de loi sur l'autonomie départementale, qui confie aux conseils généraux la tutelle des communes : émanciper les départements avant les communes, eux qui n'ont pas d'« existence qui leur soit propre », eux dont les frontières « ont un caractère si artificiel », c'est selon lui « subordonner par anticipation l'autonomie d'un être collectif dont la réalité se fonde sur la nature même des choses à celle d'un être collectif dont l'existence est de toute convention ! » Et de faire l'éloge, comme Jules Simon avant lui, de cette « association naturelle et touchante » qu'est la commune, cette « collectivité dont la force résulte de l'identité des intérêts, de la continuité des relations, et de toutes ces affections, de tous ces souvenirs que représentent la ressemblance des habitudes, le clocher, la salle d'asile, l'école, l'hospice, le cimetière »[2].

« Association naturelle » *versus* « être fictif » : c'est en des termes analogues que les conservateurs ont condamné en 1848-1850 les propositions républicaines de « grande commune » et appelé dans les années 1860 à agrandir les départements ou même ressusciter les anciennes provinces. L'analyse de la conception républicaine de la commune oblige donc à revenir sur le conflit idéologique auquel on a dans un premier temps attribué l'échec de la commune élargie. Il semble en effet que la question du caractère artificiel ou naturel des circonscriptions politico-administratives ne constitue pas l'enjeu déterminant du clivage qui oppose républicains et conservateurs. Les premiers ne cherchent pas à imposer un redécoupage totalement rationnel du territoire contre les seconds qui en appelleraient au contraire à respecter les frontières naturelles nées de l'histoire et de la géographie, mais dans chacun des deux camps, nombreux sont ceux qui reconnaissent *a priori* la légitimité des groupes naturels à accéder à une certaine autonomie. Ce qui conduit les républicains à rejeter les provinces, ce n'est pas le rejet de la nature au nom de la raison mais la conviction que la reconnaissance de groupes naturels aussi grands constitue un danger pour l'unité nationale : ce

---

[1] *Ibid.* p.286.

[2] Louis BLANC. Conseils généraux : Assemblée nationale, séance du 31 juillet 1871. *Discours politiques (1847-1881)*. Paris : Germer-Baillière, 1882. p.93.

sont de « gros morceaux », écrit Jules Simon, que leur forte individualité et leurs ressources sont toujours susceptibles de conduire à proclamer leur indépendance, et qui pourraient donc « faire échec au gouvernement central » et mener au fédéralisme[1]. A cette échelle, mieux vaut donc l'artificialité du département, qui facilite l'administration du territoire sans menacer aucunement l'unité nationale. Dans son intervention contre le projet de loi relatif à l'autonomie des conseils généraux, Louis Blanc avoue ainsi que l'idée de rétablir les anciennes provinces, quoique intolérable aux républicains, repose sur un raisonnement dont ils peuvent admettre la validité :

> « On ne saurait trop féliciter la commission d'avoir repoussé l'idée de remonter l'histoire pour rétablir les anciennes provinces ; mais enfin, pour elles, on pouvait dire qu'elles avaient leurs traditions, une histoire particulière, un cachet d'individualité »[2].

Les communes quant à elles ne sauraient porter atteinte au gouvernement central : au contraire, trop étroites pour se suffire à elles-mêmes, elles ne peuvent revendiquer qu'une autonomie relative, qui témoigne à la fois de leur individualité et de leur appartenance à la grande patrie. « L'association communale, dit encore Louis Blanc en 1874, refermée dans ses limites naturelles, est si peu en désaccord avec le principe de l'unité, que c'est par elle, au contraire, qu'elle la réalise dans ce que ce principe a de salutaire et de légitime [*sic*] ». Et de rappeler en effet qu'aux yeux des républicains, « c'est la commune qui, tenant le milieu entre la famille et l'Etat, nous initie aux devoirs de la vie politique » [3]. Alors que la province risque de détacher le citoyen de la nation en le soumettant à sa loi exclusive, la commune au contraire lui montre le chemin du sentiment national[4].

---

[1] Jules SIMON. *La liberté politique. Op. cit.* p.282.

[2] Louis BLANC. Conseils généraux… *Op. cit.*

[3] Séance du 13 janvier 1874. *Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1874, p.376.

[4] Il faut donc sans doute nuancer l'idée de Marie-Vic Ozouf-Marignier selon laquelle le département constituerait une « sorte d'essence territoriale » de la République : symbole de la lutte contre les anciennes provinces, il ne témoigne qu'« en creux » du nouvel ordre politique et social que les républicains veulent fonder. La commune paraît représenter au contraire une version plus positive de la citoyenneté. Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER. Le Territoire. In DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe dir. *Dictionnaire critique de la République*. Paris : Flammarion, 2002. p.598-604.

La « grande commune » en questions

La mesure de la commune

On voit mal, dès lors, quelle place pourrait bien occuper la « grande commune » dans ces conceptions politiques et sociales. Les républicains qui s'y rallient n'en disent d'ailleurs rien, se contentant de la présenter comme la réponse la plus adaptée au problème des petites communes rurales. Il s'agit d'abord, disent-ils, de remédier aux effets politiques attribués aux dimensions trop étroites des villages. Mais la petitesse des agglomérations n'apparaît pourtant jamais comme un obstacle dans la description qu'ils donnent par ailleurs de la politisation à l'œuvre dans les communes. Au contraire, la vie communale semble y conduire à la citoyenneté d'autant mieux qu'elle se déploie dans un cadre restreint. Plus les ressources financières des communes sont limitées, plus elles sont susceptibles d'être comprises par le plus grand nombre, qui verra ainsi la politique mise à sa portée. Jules Simon insiste donc sur la simplicité de l'administration communale : « améliorer une très modeste fortune », « nommer à quelques emplois locaux », « entretenir un chemin » sont des responsabilités qui lui paraissent accessibles à tous[1]. L'objectif de l'émancipation des communes n'est-il pas selon lui de « rapproch[er] la politique de la famille »[2] ? Sans aller jusque là, Ferry défend lui aussi la décentralisation au nom des plus démunis. Aussi la capacité des élus ne semble-t-elle pas d'abord l'inquiéter : ce qu'il veut par la liberté communale, c'est justement livrer « aux esprits sans culture, mais ouverts et droits, qui foisonnent dans nos agglomérations laborieuses, des questions simples, précises et des intérêts palpables »[3].

Restent les influences de clocher, qui sous la Seconde République avaient pu paraître facilitées par la taille réduite des communes rurales : peu nombreux, souvent isolés, les paysans y étaient d'autant plus exposés qu'elles n'étaient pas contrebalancées dans les villages par l'association des travailleurs ou la concurrence d'autres grands notables. Mais la question fait alors débat entre les républicains eux-mêmes. Quand toute une partie des républicains avancés voit dans la « grande commune », associée au gouvernement direct, le moyen de les réduire à néant, d'autres comme Louis Blanc ne s'en préoccupent qu'à l'échelle

---

[1] Jules SIMON. *La liberté politique*. *Op. cit.* p.299.

[2] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.7.

[3] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

nationale où elles seraient selon lui démultipliées par l'instauration de la démocratie directe[1]. En 1851, il appelle ainsi à émanciper la commune, qui représente à ses yeux « l'idée d'unité » au même titre que l'Etat : « elle correspond au principe d'association, comme l'Etat correspond au principe de nationalité »[2]. Simplement, cette émancipation ne peut se faire qu'à condition que « le lien des communes dont Paris est le nœud »[3] soit maintenu. La République doit préserver son unité, conquise contre les « souverainetés provinciales » et incarnée dans la représentation nationale, que les républicains ont toujours cherché à soustraire aux particularismes. Telle est pour Louis Blanc la tradition républicaine, dont les partisans du gouvernement direct se réclament selon lui à tort :

> « On a prononcé, en me répondant, le mot traditions… Est-ce que par hasard je me serais abusé sur la nature du célèbre effort révolutionnaire qui renversa en France les souverainetés provinciales et refit la carte géographique de notre pays ? […]
>
> Le règne des influences de clocher n'avait-il pas toujours trouvé jusqu'ici dans les démocrates ses plus ardents adversaires, et jusqu'ici les démocrates n'avaient-ils pas toujours en vue de l'unité, inséparable de la Révolution, demandé le vote au chef-lieu de département, tandis que les royalistes et les contre-révolutionnaires demandaient le vote à la commune ? »[4]

Dans l'esprit de Louis Blanc, l'autonomie communale ne constitue en effet un danger que dans la mesure où, nationalement, l'unité n'est pas garantie. Mais dès lors que la République est assurée contre toutes les tendances centrifuges, l'unité de la commune vient confirmer et renforcer l'unité de la nation. Autrement dit, la question des influences de clocher ne se pose donc pas pour lui dans les communes mais dans le rapport qu'il s'agit d'établir entre elles et l'Etat.

Dans les années 1860, si l'on en croit Jules Simon, le problème n'est de toute façon plus d'actualité. Le déclin relatif de l'influence politique des anciens notables semble en effet ouvrir la voie à une réhabilitation sans réserve du « patriotisme de clocher » :

> « Il fallait le condamner, dit-il, quand les députés, étant le produit d'intérêts, pouvaient être accusés de voter aussi en vue d'intérêts. Mais croyez-moi, le patriotisme

---

[1] Pour une analyse plus approfondie du débat sur la démocratie directe, voir le chapitre II.

[2] Louis BLANC. *La République… Op. cit.* p.88.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* p.89.

de clocher, pris en lui-même et à présent que le suffrage universel a balayé toutes ces fautes et tous ces souvenirs, le patriotisme de clocher est une sainte et noble chose »[1].

Comme Louis Blanc, Jules Simon est convaincu qu'« en lui-même », l'amour pour sa « pauvre commune » n'a rien de condamnable, au contraire. Et « à présent » qu'il ne fait plus peser aucun danger sur l'intérêt général, les républicains ne doivent pas craindre de l'encourager : c'est le vecteur le plus sûr du sentiment national et de la citoyenneté.

Le respect de l'individualité communale

Ni la faiblesse des ressources humaines et financières des communes ni même les influences de clocher ne semblent donc pouvoir justifier pleinement la création de la « grande commune ». Parce qu'elle remettrait en question les frontières « naturelles » des communes, cette dernière paraît en outre en contradiction avec le respect de l'individualité communale au cœur de la conception républicaine de la politisation. Le patriotisme de clocher pourra-t-il naître de ces « groupes ruraux plus rationnellement constitués »[2] que Ferry propose de constituer ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit le discours républicain sur la commune : le sentiment d'appartenance s'y enracine justement dans le caractère naturel et non artificiel de l'association communale qui, comme dans la famille, donne aux relations humaines leur force et leur évidence.

Conscients sans doute du problème, la plupart des républicains ralliés à la « grande commune » ont en général préféré la solution retenue par la Constitution de l'an III, qui donnait aux municipalités rurales les frontières déjà tracées des cantons et maintenait les circonscriptions communales dans la définition du corps électoral municipal : chaque commune constituait ainsi une assemblée électorale chargée d'élire au suffrage universel direct l'un des conseillers de la municipalité de canton. En 1848, Pascal Duprat semble croire que cette version de la « grande commune » suffira à répondre à l'objection selon laquelle le redécoupage de la carte administrative reviendrait à « troubler les affections, les habitudes, les mœurs communales » et à « rompre un passé qui est cher au pays » :

> « Les circonscriptions actuelles, affirme-t-il dans la discussion du projet de Constitution, pourraient exister avec le système que je vous propose ; les unités communales, consacrées par le système actuel, subsisteraient encore ; seulement, les

[1] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.6.

[2] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

communes, dans ces groupes nouveaux, ne seraient pas condamnées à l'impuissance qui les tue aujourd'hui »[1].

De même, Ferry rappelle en 1865 que la Constitution de l'an III avait conservé dans les communes « un agent municipal et un adjoint, uniquement chargés de l'état civil, de la police locale »[2]. Mais la proposition reste en contradiction avec le lien étroit que les républicains établissent entre l'individualité des communes et leur autonomie relative : si l'individualité communale justifie la liberté municipale, pourquoi en priver les « unités communales » au profit de « groupes nouveaux » ? et si le patriotisme communal à l'origine du sentiment national naît de l'individualité communale, fortifiée par l'autonomie, comment viendra-t-il à une « grande commune » dans laquelle on aurait maintenu une pluralité d'« unités communales » ?

Au-delà des principes, l'individualité communale semble d'ailleurs s'être imposée comme un fait d'évidence à tous les gouvernements, que le moindre redécoupage local des frontières communales confronte aux protestations des habitants concernés. C'est par crainte de blesser « les plus vives et les plus légitimes susceptibilités du pays »[3] que le Second Empire refuse ainsi en 1865 d'accorder un statut différent aux grandes et petites communes. Quelques années plus tard, sous le gouvernement d'« Ordre moral » d'Albert de Broglie, Gusman Serph a recours à un argument analogue pour rejeter la prise en considération de la proposition de l'extravagant Jean Brunet[4], relative à la réorganisation territoriale de la France en fonction du nombre de la population : « il n'est pas un membre de l'Assemblée, dit-il, qui ne puisse, d'après les difficultés et quelquefois les haines provoquées, dans les diverses parties de la France, par un projet de disjonction ou de séparation de commune, par un changement de circonscription, juger quel serait l'orage général que soulèverait partout

---

[1] Séance du 19 octobre 1848. *Moniteur universel*, 20 octobre 1848, p.2904.

[2] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale… *Op. cit.*

[3] Projet de loi sur les conseils généraux et les conseils municipaux, précédé du décret de présentation et de l'exposé des motifs, transmis, sur les ordres de l'Empereur, par le ministre d'Etat, au président du Corps législatif. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 1, p.lxix.

[4] Passé de la gauche à la droite au début de la Troisième République, Jean Brunet est décrit par le *Dictionnaire des parlementaires français* comme un « irrégulier de la politique », un « illuminé inconscient » à l'« imagination peu réglée »… Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON, Gaston COUGNY. Brunet (Jean-Baptiste). *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*. Paris : Bourloton, 1889-1891. Tome 1, p.519-520.

l'exécution d'une pareille loi »[1]. Et quand les républicains deviennent maîtres de l'Assemblée, les plus modérés d'entre eux s'inclinent à leur tour devant la réalité de l'individualité communale. Contre les radicaux qui demandent en 1877 de distinguer petites et grandes communes en ce qui concerne l'indemnisation des fonctions municipales, Ferry invoque ainsi lui aussi ces « susceptibilités qui s'effarouchent aisément » :

> « […] c'est là, je crois, une distinction absolument contraire à l'esprit d'égalité, qui est l'esprit même de nos institutions nationales. Chez nous, en effet – c'est un bien ou un mal, mais cela est, et personne n'est assez fort pour réagir contre une tendance qui résulte de toute notre histoire et des habitudes consacrées par les siècles –, chez nous les petites communes sont, en toutes choses, sur le même pied que les grandes ; leurs attributions sont les mêmes, et je défie de faire accepter par l'opinion publique une règle qui serait faite pour les grandes communes et qui ne s'appliquerait pas aux petites : ne faites donc pas aux unes une situation qui exciterait la jalousie des autres et qui créerait entre elles une sorte d'antagonisme »[2].

La prise en compte de l'« histoire » et des « habitudes » conduit ici Ferry à admettre que l'« esprit d'égalité » s'applique non seulement aux individus mais aussi à certaines entités collectives : comme la famille[3] et la nation[4] avec qui elle forme selon Jules Simon « trois sentiments inséparables dans le cœur du citoyen »[5], la commune apparaît ainsi comme une communauté dont l'individualité naturelle résiste au rationalisme et à l'individualisme propres au projet républicain.

« J'émets des doutes, je pose des questions », nuançait Ferry après avoir proposé aux décentralisateurs nancéens de constituer la « grande commune » : il semble à présent que ses hésitations puissent être attribuées autant au souci de minimiser les désaccords qui séparent

---

[1] Séance du 2 juillet 1873. *Journal officiel de la République française*, 3 juillet 1873, p.4382.

[2] Discours du rapporteur : 5 mai 1877. In RUDELLE, Odile éd. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 1, p.282-302.

[3] Comme l'écrit Anne Verjus pour expliquer l'exclusion politique des femmes, l'individu/citoyen s'est longtemps incarné pour les républicains dans le chef de famille uniquement : « c'est toute l'ambiguïté de la philosophie des Lumières que d'avoir fait reposer la société politique sur un rejet de la tradition comme fondement de sa légitimité pour lui préférer la raison et les principes du droit naturel, tout en continuant de fonctionner en référence à une nature du citoyen qui circonscrivait celui-ci dans les limites du modèle familialiste ». Anne VERJUS. *Les femmes, épouses et mères de citoyens, ou de la famille comme catégorie politique dans la construction de la citoyenneté (1789-1848)*. Thèse de doctorat d'Etudes Politiques sous la direction de Pierre Rosanvallon. EHESS, 1997. Tome 1, p.440.

[4] Sur l'assimilation de la nation à une personne, voir Philippe DARRIULAT. *Les patriotes : la gauche républicaine et la nation, 1830-1870*. Paris : Seuil, 2001. 325 p.

[5] Séance du 6 avril 1865. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1865, tome 3, p.7.

les républicains modérés de leurs alliés libéraux qu'à la perception des difficultés théoriques et pratiques qu'un tel projet n'aurait pas manqué de soulever. Comme de nombreux républicains, Ferry est en effet persuadé que le bonapartisme des villages témoigne de leur incapacité politique fondamentale mais il est en même temps convaincu que l'individualité communale qu'ils manifestent impose de les émanciper au même titre que les communes urbaines. Quoique le ralliement des républicains à la « grande commune » ait suscité de leur part un effort de justification, il paraît donc ressortir moins de leurs conceptions sociales et politiques que de leurs défaites électorales dans les campagnes. Il n'en sera d'ailleurs plus question dans les années 1870, quand le vote paysan leur sera devenu plus favorable.

A vouloir à tout prix imputer le bonapartisme des paysans à l'infériorité supposée de leurs conditions de vie, les républicains en viennent donc à considérer l'électorat majoritaire comme un groupe à part, auquel leurs conceptions générales ne sauraient s'appliquer sans aménagement particulier. Ils sont ainsi contraints au double discours : nier la politisation des villages, alors même que ces derniers répondent aux critères qui leur semblent faire de la commune le lieu privilégié de la socialisation politique ; prôner, sans conviction il est vrai, la création artificielle des municipalités de canton, tout en rappelant sans cesse leur respect pour l'individualité naturelle des communes. La contradiction fragilise leurs propositions à destination des ruraux, qui s'avèrent finalement incompatibles avec les principes qu'ils défendent par ailleurs. Elle brouille également leur réflexion sur la nature du lien social à l'origine de la citoyenneté – tantôt dense et pluriel, comme dans les villes, tantôt presque familial, comme dans les villages – au point sans doute d'en avoir quelque peu occulté l'intérêt aux yeux des chercheurs, souvent plus attentifs à la dimension abstraite de la citoyenneté républicaine. Elle éclaire enfin leur position ambiguë à l'égard de la décentralisation, qui leur paraît constituer un vecteur puissant de la politisation mais à des conditions qu'ils peinent à définir : comment la liberté communale pourrait-elle en effet émanciper des paysans dont les votes signalent à leurs yeux un mode de vie de toute façon impropre à la politique ?

V - L'incorporation des paysans

Travaillée par leurs présupposés politiques, la description que les républicains donnent des campagnes travaille en retour leurs conceptions politiques. Les précédents chapitres en ont montré l'enjeu. Soucieux de démontrer que leurs défaites électorales n'invalident en rien leur projet politique, les républicains ont présenté le vote rural pourtant majoritaire comme un vote asocial et apolitique, qui ne pouvait donc être tenu pour la volonté du peuple. L'argumentation les conduisait certes à remanier au moins partiellement leur discours, au risque de quelques incohérences – on l'a vu à propos du rôle politique attribué à la vie communale[1]. Mais la défense de la République était à ce prix : ils pouvaient ainsi rejeter l'idée avancée par leurs adversaires monarchistes et bonapartistes selon laquelle la République défendue au nom du peuple répugnait au peuple lui-même. Comment cependant ne pas voir que la séparation paysanne, qui devait à leurs yeux tout expliquer et justifier, constitue au contraire la plus formidable remise en cause de l'idéal républicain ? Déclarer les électeurs les plus nombreux insociables, incapables, impolitisables, n'est-ce pas en effet renoncer à la visée intégratrice qui fonde le projet républicain ? N'est-ce pas abandonner l'« impératif d'inclusion » qui sous-tend l'attachement des républicains au suffrage universel[2] ? Le discours que les républicains tiennent sur les paysans les conduit ainsi à une contradiction majeure dont il nous faut ici rendre compte, car elle a profondément marqué leur réflexion politique, et informé des choix institutionnels dont nous sommes encore tributaires. Les républicains ont d'ailleurs perçu le caractère problématique de la séparation paysanne, comme fait *et* comme constat : elle est pour eux une réalité sociale qu'il est impossible de contester mais dont la seule évocation risque d'ébranler leurs principes les plus fondamentaux, et au premier chef le suffrage universel (A). Pour beaucoup d'entre eux, il faut alors repenser les institutions républicaines, afin qu'elles soient en mesure d'assumer et de

[1] Voir chapitre IV.

[2] L'expression est de Pierre Rosanvallon, qui a bien montré que les républicains comprennent le suffrage universel non pas tant « comme une technique du pouvoir populaire que comme une sorte de sacrement de l'unité sociale », « comme un rite de passage, un cérémonial de l'inclusion ». Pierre ROSANVALLON. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard, 2001. p.376. (Folio. Histoire ; 100)

résoudre enfin la contradiction entre les principes et la réalité, entre l'idéal d'une République une et indivisible et la configuration de la société française, marquée selon eux par l'exclusion des paysans. Ils ne parviennent pourtant pas à s'entendre sur les changements institutionnels qui permettraient d'incorporer les ruraux : après l'échec de la proposition Quinet relative à la représentation distincte des villes et des campagnes, le ralliement des opportunistes au Sénat comme « Grand Conseil des communes » suscite la colère des radicaux (B).

A - L'inquiétante séparation paysanne

1) L'alibi paysan

Comment dénoncer l'incapacité politique des ruraux sans remettre en cause le suffrage universel ? Il semble que les républicains aient très vite perçu le caractère problématique de leur description des campagnes. A la fin de *La lutte électorale en 1863*, où il a longuement insisté sur les défauts du vote paysan, Jules Ferry croit ainsi devoir rappeler son attachement au suffrage universel :

> « Nous tenons à le dire : ce n'est pas le principe du suffrage universel qui perdra quelque chose aux indiscrétions de cette histoire. Le suffrage universel n'est pas seulement une institution sacrée et souveraine : c'est toute une politique, et presque un symbole. Il n'est pas seulement le fait, le Droit, le Juste, il est aussi l'Inévitable. Il est tout le présent, et il est tout l'avenir. Le suffrage universel est l'honneur des multitudes, le gage des déshérités, la réconciliation des classes, la vie légale pour tous. C'est en lui qu'il faut désormais vivre, espérer et croire.
>
> Même ennemi, il faut l'aimer »[1].

Vocabulaire, style et typographie : l'injonction a tout du credo. Pour sauver le suffrage universel, Ferry se fait prophète. Et c'est son messianisme qui lui permet de lever la contradiction entre l'observation sociologique du monde paysan et la fidélité au suffrage universel : parce qu'il distingue les difficultés présentes des promesses de l'avenir, Ferry peut affirmer à la fois l'incapacité politique provisoire des ruraux et sa foi inébranlable dans le suffrage universel. En affirmant que les paysans ne sont pas *encore* républicains parce que leurs conditions de vie freinent leur intégration à la nation, il manifeste sa confiance dans un

[1] Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863*. Paris : E. Dentu, 1863. p.104-105.

avenir où les ruraux, une fois nationalisés et politisés, se tourneront vers la République. Le vote républicain des villes, telle une « aiguille prophétique »[1], annonce ainsi à ses yeux le ralliement futur des paysans à liberté. Ferry en tire aussitôt les conséquences politiques. Les républicains doivent préférer le « terrain légal » au « terrain révolutionnaire » et attendre, « longtemps peut-être, mais à coup sûr, ce que nulle force au monde ne peut refuser à une nation qui le demande : la Liberté ! »[2]

L'invocation d'un avenir meilleur ne suffit pourtant pas à assurer la cohérence du discours républicain. Car comme le dit Ferry, le suffrage universel ne constitue pas seulement « tout l'avenir » mais aussi « tout le présent » : les républicains sont ainsi invités à croire ici et maintenant au suffrage universel alors même que leur analyse du vote rural devrait les convaincre de son inadéquation à la situation actuelle. Autrement dit, ils doivent rester démocrates en dépit de leur défiance à l'égard du peuple des campagnes. La situation est d'autant plus paradoxale que c'est au discours républicain sur le monde rural qu'il incombe de dissimuler ses propres contradictions. L'entreprise semble avoir réussi dans un premier temps, du moins aux yeux de ses artisans. Elle passe d'abord par une conception particulière de la capacité politique. Dans la description que les républicains font des campagnes, cette dernière relève moins de la compétence, qui conduit à discriminer les individus en fonction de leur formation, que de l'intérêt pour la chose publique, qui leur paraît accessible à tous. La citoyenneté républicaine reste donc ouverte, en particulier aux classes populaires que l'instauration du suffrage universel visait à intégrer en 1848 : il n'est d'exclusion que volontaire. L'incapacité des paysans n'est pas celle du peuple mais de ceux qui justement se tiennent à l'écart du peuple, alors même qu'aucun critère objectif ne les en exclut. Dans un renversement voué à se répéter dans l'histoire du républicanisme, la difficulté de la République à intégrer une partie de ses citoyens est retournée en difficulté des populations à s'intégrer.

Quand les républicains stigmatisent l'ignorance des ruraux, c'est donc toujours comme résultat de leur indifférence politique, et non de leur position dans l'échelle sociale. En témoignent notamment les débats suscités à partir de 1863 par le « vœu timide mais convaincu » d'un Jules Favre, qui ose demander à la tribune « que l'électorat fût subordonné à

---

[1] *Ibidem.* p.107.

[2] *Ibid.* p.108-109.

la connaissance de la lecture et de l'écriture »[1]. La presse bonapartiste s'empresse bien sûr de dénoncer une proposition qui paraît orientée avant tout contre « les populations rurales, les laboureurs, les cultivateurs, les paysans, parmi lesquels on compte encore en France un nombre considérable de citoyens illettrés »[2]. Et d'accuser les républicains de s'être ralliés à des conceptions capacitaires qui ne laissent pas d'étonner « *dans ces bouches* pleines de liberté et de fraternité »[3] :

> « On désavoue donc le suffrage universel et la souveraineté du peuple, s'insurge ainsi Ulysse Pic dans *La nation*. On tend à reconstituer les privilèges renversés par la révolution de 1848 ; à rétablir les catégories, les castes, le cens électoral. Le parti républicain, reprenant le mouvement social à la veille de février, fait amende honorable à MM. Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne, et recule jusqu'au programme de l'adjonction des capacités, c'est-à-dire de l'exclusion des illettrés »[4].

La critique ne saurait pourtant ébranler ceux des républicains qui soutiennent Jules Favre. Dans leur esprit en effet, la mesure ne va pas à l'encontre de leurs convictions démocratiques. L'enseignement primaire leur paraît désormais accessible à tous, et tous pourront donc, s'ils le souhaitent, apprendre à lire et à écrire pour pouvoir voter en connaissance de cause. Mieux : ils signaleront par là leur intérêt pour les affaires nationales, qui seul fait le citoyen. Car il s'agit autant de s'assurer que l'électeur dispose d'une compétence politique minimale que de mesurer sa *volonté* d'intégration. Quand Ferdinand de Lasteyrie revient sur la question quelques années plus tard, il condamne ainsi les « illettrés *volontaires* »[5] : « lorsque, depuis plus de vingt ans, le suffrage universel est devenu la loi politique du pays, ceux qui ne jugent pas à propos d'apprendre seulement à assembler les quelques lettres qui composent un nom propre ne sont pas dignes d'exercer leurs droits de citoyens »[6]. En réclamant que les électeurs sachent lire et écrire, les républicains en viennent certes à une définition plus restreinte de la capacité politique mais sans reprendre toutefois celle des doctrinaires : elle découle moins d'un savoir spécifique que d'un intérêt pour les

---

[1] Séance du 11 février 1863. *Annales du Sénat et du Corps législatif*, 1863, tome 1, p.216.

[2] Ulysse PIC. Les illettrés. *La nation*, 16 février 1863, p.1.

[3] *Ibid.*

[4] Ulysse PIC. La démocratie réactionnaire. *La nation*, 14 février 1863, p.1.

[5] Ferdinand de LASTEYRIE. *Le paysan, ce qu'il est – ce qu'il devrait être : petite étude morale et politique*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. p.115-116. C'est moi qui souligne.

[6] *Ibid.*

affaires publiques. Et c'est en cela qu'elle leur paraît rester démocratique : le plus humble peut y accéder, il suffit qu'il en ait le désir.

Le même raisonnement explique d'ailleurs les réticences d'une grande partie de l'opposition à l'égard de la proposition de Jules Favre. Si l'essentiel est de déceler le sens civique de l'électeur, savoir lire et écrire risque en effet de ne pas constituer une garantie suffisante : « tous les électeurs de France sussent-ils suffisamment lire et écrire, ajoute Lasteyrie dans la brochure déjà citée, cela ne suffirait malheureusement pas encore pour donner au vote des paysans l'indépendance qui lui fait aujourd'hui défaut »[1]. Encore une fois, il ne suffit pas de *pouvoir* voter en connaissance de cause, il faut surtout le *vouloir* et employer son modeste savoir à s'informer des grands enjeux politiques du moment. Pour expliquer les votes contrastés des citadins et des ruraux, Eugène Pelletan note ainsi d'abord qu'« il y a plus de civilisation, plus d'instruction » dans les villes que dans les campagnes : « on y sait lire », affirme-t-il. Mais les paysans savent parfois lire eux aussi. Il lui faut donc préciser : « on y sait lire, on lit le journal », contrairement au paysan qui « ne lit, quand il sait lire, que l'Almanach de Mathieu Laensberg »[2]. Quand il s'agit du vote paysan, la question de l'instruction est toujours associée au civisme : ce qui distingue le paysan du citadin, ce n'est pas tant son illettrisme que l'indifférence politique qu'il manifeste, instruit ou non.

Or l'explication que les républicains donnent de cette indifférence politique leur permet en outre de réaffirmer leur confiance dans la multitude. Car à leurs yeux, c'est bien parce que les paysans sont isolés géographiquement et mentalement de leurs concitoyens qu'ils ne peuvent accéder au sentiment national. Pelletan oppose ainsi le paysan qui « vit seul » et « ne fait guère la conversation qu'avec son chien ou avec son troupeau », au citadin qui tient « dans chaque lieu de réunion, école mutuelle de politique » : l'opinion politique naît en effet selon lui du contact entre les individus, du « frottement journalier de l'intelligence avec l'intelligence »[1]. Le vote hostile de la majorité rurale ne conduit donc pas les républicains à opposer le nombre et la raison, mais à rappeler au contraire que la raison politique ne saurait jaillir que du nombre : c'est la solitude qui écarte les paysans du désir de s'instruire comme de l'intelligence de la nation.

---

[1] *Ibid.*

[2] Eugène PELLETAN. *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Paris : Pagnerre, 1863. p.7.

Pour Pierre Rosanvallon, les reproches adressés par les républicains à la paysannerie visent à « circonscrire » la tension entre la légitimité du suffrage universel et celle de la raison, à « conjurer » la question des « rapports entre la capacité et le droit de vote »[2] : « en concentrant leurs rancoeurs et leurs incertitudes sur la figure du paysan, écrit-il, les républicains peuvent rester fidèles à leur credo démocratique tout en manifestant leur scepticisme sur les capacités du peuple »[3]. L'analyse de la sociologie qui sous-tend la critique républicaine du monde rural semble montrer que cette dernière tend même à *résoudre* ces contradictions par un travail de reformulation qui porte sur la notion de peuple. Être démocrate, c'est toujours croire à la souveraineté du peuple, mais d'un peuple qui ne saurait se réduire à la réunion d'individus dispersés sur le territoire, d'un peuple qui ne devient maître de ses destinées que dans la confrontation des personnes et des idées. En décrivant les paysans comme étrangers à la nation, les républicains peuvent ainsi continuer à se présenter comme le parti du peuple alors même que la majorité des électeurs les a désavoués : tant qu'elle se montre dénuée de tout sentiment national, la paysannerie ne fait pas vraiment partie du peuple à leurs yeux. En insistant sur l'isolement du paysan, ils peuvent continuer à affirmer les droits du plus grand nombre alors même qu'ils dénient toute capacité politique aux ruraux pourtant majoritaires : tant qu'ils rechignent à s'assembler, les paysans ne font pas vraiment « nombre » à leurs yeux. La description républicaine du monde rural fait ainsi du paysan un alibi : en jouant sur le sens des mots « nation » et « peuple », elle dédouane les républicains de leurs échecs électoraux comme de leur mépris à l'égard de l'électorat majoritaire. En d'autres termes, elle leur permet de croire que ce ne sont pas eux qui doutent du suffrage universel, du peuple ou de la nation, mais les paysans qui, encore étrangers à la communauté nationale, se retournent contre la démocratie.

2) La République contre les paysans ?

S'il a pu réconforter les républicains déroutés par leurs défaites électorales, le raisonnement n'en reste pas moins problématique. Il est en effet fondé sur une redéfinition du peuple et de la nation qui articule non sans ambiguïté nationalité et sentiment national,

---

[1] *Ibid.*

[2] Pierre ROSANVALLON. *Op. cit.* p.460 et 467.

[3] *Ibid.* p.464.

citoyenneté au sens politico-juridique du terme et citoyenneté au sens subjectif et affectif du terme. C'est ainsi que les républicains peuvent affirmer à la fois la légitimité du suffrage universel, qui suppose une conception du peuple-nation englobant tous les Français, paysans compris, et dénoncer l'incapacité politique des populations rurales, qui les conduit à nier l'appartenance nationale de ces dernières : il n'est pas question pour eux de contester leurs droits politiques aux paysans mais de signaler l'aberration que constitue à leurs yeux l'existence de citoyens français qui n'ont pas conscience de l'être. Tout se passe donc comme s'ils avançaient un critère de la citoyenneté – le sentiment national – jugé suffisamment puissant pour invalider le vote rural, mais occulté dès lors que le suffrage universel est en jeu. Or l'ambivalence d'un tel discours suscite bientôt l'inquiétude parmi les républicains eux-mêmes : face aux bonapartistes qui se targuent d'être les meilleurs défenseurs du suffrage universel, il risque de brouiller la position républicaine. Et quand les ruraux, malgré l'effondrement du régime impérial en septembre 1870, dédaignent une fois encore les républicains, quelle efficacité reste-t-il à un discours qui renvoie toujours la victoire au lendemain ? Autour de 1870, les républicains sont ainsi de plus en plus nombreux à admettre que leur description du monde rural non seulement ne suffit plus à résoudre la contradiction qu'ils perçoivent entre leurs principes et la réalité sociale mais conduit en outre à l'accroître.

Le pouvoir des mots

Les effets pervers de la critique du monde rural

A la fin des années 1860, la tension à l'œuvre dans la critique républicaine du monde rural semble en effet de plus en plus difficile à tenir. Les républicains voient alors l'argument de la séparation paysanne leur échapper pour servir, dans le discours libéral, à la condamnation du suffrage universel. Leurs alliés contre l'Empire les placent ainsi devant leurs propres contradictions. Le raisonnement que tient Saint-Pé en 1869 dans une brochure déjà citée, *Les paysans et le suffrage universel*, est éclairant. Comme beaucoup de républicains, il considère les paysans comme la « partie de la nation qui est étrangère aux traditions et aspirations nationales, qui, loin de les servir, ne peut pas même les comprendre »[1]. Mais contrairement aux républicains, il assume l'identification entre nation et sentiment national et

[1] D. R. SAINT-PE. *Les paysans et le suffrage universel : études sociales et politiques*. Paris : Gaittet, 1869. p.43.

en tire un argument contre la loi du nombre : « les paysans, de qui tout dépend, ne sont pas la nation, ils ne sont qu'un chiffre »[1]. Et de s'interroger sur la manière de « supprimer » ou de « réduire » le droit de vote des ruraux :

> « […] le suffrage universel existe ; comment le supprimer ou le réduire ? Le paysan a voté déjà ; comment lui dire qu'on l'en dispense désormais ? C'est par l'universalité du suffrage que la souveraineté nationale s'exerce, et ce mécanisme, faux et ridicule au fond, ne laisse pas, vu par le dehors, de paraître imposant et spécieux ; d'accord ; mais, pour en corriger l'imperfection, il n'y a qu'à le livrer à lui-même. Que la raison d'Etat consente à laisser le paysan tranquille ; et, à sa grande joie, il ne votera plus du tout, il s'abstiendra, et sera heureux de s'abstenir ; ou bien, s'il vote, il ne le fera que par l'impulsion et sous la direction de la bourgeoisie ; cela suffit pour donner au suffrage la gradation qui seule peut l'assainir »[2].

La démonstration attriste les républicains mais ne les étonne pas. La même année, Lasteyrie note ainsi à propos de l'indifférence politique des paysans : « c'est là, assurément, un état de chose fort triste et dont les adversaires du suffrage universel peuvent tirer, il faut en convenir, d'assez spécieux arguments »[3]. Sans contester l'incapacité politique des paysans, certains en concluent cependant qu'il vaut mieux mettre en sourdine leurs reproches. Au lendemain des élections de 1869, alors que les campagnes ont une fois de plus rejeté les candidats de l'opposition démocratique qui triomphent au contraire dans quelques grandes villes[4], une brochure invite les républicains à cesser leurs critiques à l'égard du suffrage rural :

> « Hier, c'était la démocratie des villes qui se plaignait de la passive docilité de la population des campagnes à suivre en matière électorale le bon plaisir du gouvernement. Aujourd'hui, ce sont les conservateurs qui se lamentent sur l'aveugle facilité avec laquelle les classes ouvrières subissent l'influence et acceptent le mot d'ordre de quelques fougueux agitateurs. Là, on accuse le suffrage universel d'avoir sanctionné le coup d'Etat et fondé l'Empire ; ici, on n'est pas éloigné de le prendre à partie, comme coupable de frayer les voies à la Révolution.

---

[1] *Ibid.* p.25.

[2] *Ibid.* p.186-187.

[3] Ferdinand de LASTEYRIE. *Op. cit.* p.111.

[4] En 1869, les républicains n'ont été élus que dans les grandes villes ou presque : comme l'écrit Louis Girard, « la vérité, c'est qu'en dehors des grandes villes, l'opposition démocratique, face aux nombreux bourgs pourris, n'a réussi à emporter qu'un siège en Seine-et-Marne (Jouvencel) et quatre sièges dans l'Est (Magnin, Ordinaire, Gagneur, Grévy). Encore Dijon et Besançon doivent entrer en ligne de compte ». Louis GIRARD dir. *Les élections de 1869*. Paris : Rivière, 1960. p.XV.

> Aucun de ces reproches ne porte juste et tous sont également imprudents, car ils risquent de mettre en suspicion, dans l'esprit du peuple lui-même, le principe fondamental et vital de notre nouvelle société politique »[1].

L'auteur, Emmanuel Masseras, balaie ainsi les subtilités de l'argumentation républicaine pour en évaluer uniquement les conséquences politiques. Il n'est pas question en effet pour lui d'envisager la critique du vote rural du point de vue des intentions de ses auteurs – confirmer la légitimité de leur projet politique – ou des destinataires privilégiés du discours – les militants et sympathisants républicains : les propos que les républicains tiennent sur le monde rural sont publics et doivent être jugés en fonction des effets qu'ils produisent dans « l'esprit du peuple ». Et sous cet angle, leur critique du vote paysan est condamnable puisque que le peuple n'en retient que le réquisitoire véhément adressé à une partie des électeurs – ce qui ne peut qu'ébranler sa foi dans le principe du suffrage universel.

Masseras va plus loin : en disqualifiant le vote des uns, on tend à susciter selon lui chez les autres « un de ces désirs maladifs de modifications intempestives auxquels nous sommes malheureusement trop enclins »[2]. En effet, les récriminations à l'encontre de l'électorat paysan risquent de convaincre les citadins qu'ils ne peuvent rien attendre de la majorité rurale et qu'ils feraient mieux de préférer la force au suffrage universel pour satisfaire leurs aspirations à la liberté. En cette fin des années 1860, le contexte politique est, il est vrai, particulièrement tendu. Face aux progrès de l'opposition dans les villes, le gouvernement n'hésite pas à consolider la majorité déjà imposante des députés favorables au régime en redessinant habilement les circonscriptions électorales : aux sections urbaines gagnées par ses adversaires, il adjoint des sections rurales qui lui sont acquises afin de réduire encore le nombre de députés d'opposition élus au Corps législatif. La manœuvre irrite les citadins non seulement contre le régime en place mais aussi contre les campagnes, qui les privent en quelque sorte de leurs représentants. Contrairement au vœu de Ferry, qui appelait en 1863 à rester sur le terrain légal, les reproches adressés par les adversaires du régime aux électeurs ruraux semblent alors autant d'encouragements sinon d'appels à la révolution.

Le cas d'un libéral comme Prévost-Paradol, qui n'a pourtant rien d'un révolutionnaire, est particulièrement éclairant. Dans ses articles au *Journal des débats* ou au *Courrier du*

---

[1] Emmanuel MASSERAS. *La campagne électorale de 1869*. Paris : Librairie internationale, 1869. p.5.

[2] *Ibid.*

Dimanche, il s'était jusqu'ici contenté de condamner le système des candidatures officielles, soulignant çà et là le manque d'instruction des populations rurales ou leur attention exclusive pour les questions matérielles. Les élections partielles qui se tiennent en 1868 le conduisent à durcir le ton. Ulcéré par le redécoupage systématique des circonscriptions, il entreprend de dénoncer un gouvernement qui prétend fonder sa légitimité sur le seul soutien de la majorité rurale. Or son argumentation ne consiste pas seulement à défendre les voix des citadins au nom de l'égalité des suffrages. Il invoque également l'intérêt bien compris du pouvoir impérial : le sentiment d'injustice que suscite le redécoupage systématique des circonscriptions électorales chez les électeurs urbains risque selon lui de les pousser à la révolte. Quoiqu'il condamne toute agitation, sa mise en garde paraît excuser d'avance les troubles à venir :

> « La *campagnocratie*, car il faut un mot nouveau pour une chose si nouvelle ne nous paraît pas, quoi qu'on dise, un bon système de gouvernement ; en tout cas, ce singulier système est fait pour inspirer à ceux qui en profitent une sécurité bien trompeuse, car si les villes ne comptent pas dans le scrutin, elles ne sont point pour cela effacées du territoire national, elles s'aigrissent dans leur impuissance et l'on s'expose à s'apercevoir tôt ou tard qu'elles comptent dans les événements »[1].

L'avertissement sonne comme une menace. Prévost-Paradol semble donner raison à Masseras : de la critique du monde rural à la remise en question, implicite ou non, du suffrage universel et de l'action légale, il n'y a qu'un pas, que de nombreux opposants au régime, libéraux ou républicains, franchissent allègrement.

Villes révolutionnaires et campagnes réactionnaires

A exposer et donc entretenir les frustrations de leurs électeurs urbains, ils participent sans forcément en avoir conscience à la polarisation géographique du débat politique alors à l'œuvre : dans les années 1868-1869, la distinction ville/campagne cristallise en effet les antagonismes politiques. Le gouvernement impérial lui-même, quoiqu'il affirme être au-dessus des partis politiques et des divisions sociales, tend en effet à jouer les paysans contre les citadins. Grâce au redécoupage des circonscriptions électorales, on l'a vu, il renforce artificiellement le soutien que lui apportent les campagnes aux dépens des électeurs des villes. Mais en dénonçant la façon dont le régime impérial instrumentalise l'opposition

---

[1] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 20 août 1868, p.1.

ville/campagne, les adversaires du régime contribuent à leur tour à l'exacerber. Le terme inventé par Prévost-Paradol en témoigne. « Campagnocratie » sert avant tout à condamner l'oppression des électeurs urbains par un régime exclusivement fondé sur l'électorat paysan. Mais parce qu'il est construit à partir du terme « campagne », il déplace la critique du bonapartisme aux paysans, comme si le rejet du régime impérial passait nécessairement par le rejet des électeurs ruraux qui le soutiennent : « campagnocratie » suggère ainsi non sans mépris que la « campagne » n'est pas le « demos » et qu'elle ne saurait s'y substituer sans avilir le pouvoir. En prenant le parti des villes contre les campagnes, républicains et libéraux font en outre le jeu du gouvernement, qui fait alors face à la reprise de l'agitation urbaine. Ils lui donnent en effet l'occasion de ranimer les craintes que le « spectre rouge » suscite immanquablement chez les conservateurs : comme en 1851-1852, ces derniers mettent en sourdine leurs critiques à l'égard du neveu de l'Empereur et croient pouvoir trouver dans l'électorat rural un rempart contre la révolution[1]. En septembre 1868, le très catholique rédacteur de la *Gazette des campagnes*, Louis Hervé, va jusqu'à prôner, certes sans grand succès, la constitution d'un « grand parti de l'agriculture », avec « toutes ses conséquences morales, politiques et économiques »[2], c'est-à-dire susceptible de contrebalancer l'influence des villes et de « relever en France l'esprit rural avec l'esprit chrétien »[3].

Villes libérales sinon révolutionnaires contre campagnes réactionnaires : l'antagonisme inquiète pourtant une partie de l'opposition, qui craint de voir réinstaurer un cycle révolution/réaction où elle aurait tout à perdre. Edouard Lecouteux, l'un des animateurs du mouvement agricole, se montre particulièrement critique à l'égard de tous ceux qui cherchent à dresser les populations des villes et des campagnes l'une contre l'autre. L'administration impériale n'est pas épargnée, et en particulier le système des candidatures officielles, dont les élites rurales sont souvent écartées : Lecouteux l'accuse de tenir les électeurs ruraux en dehors de la vie politique du pays et d'irriter contre eux les citadins. Les « ultras de ce régime autoritaire », écrit-il à l'occasion des élections de 1869, « tendent à constituer deux peuples

---

[1] Roger PRICE. *The French Second Empire : an anatomy of political power*. Cambridge : Cambridge University Press, 2001. p.133.

[2] Louis HERVE. La Gazette des campagnes politique. *La Gazette des campagnes*, 26 septembre 1868, n°39, p.305.

[3] C'est l'objectif qu'il assigne à sa revue dans un prospectus adjoint à l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France.

dans nos frontières : celui des villes, qui leur échappe, celui des villages, qu'ils veulent amoindrir pour le rendre docile à leur commandement »[1]. Ses reproches les plus véhéments vont cependant aux notables qui, comme Louis Hervé, veulent « excite[r] les paysans contre les ouvriers des villes »[2] :

> « Cette tactique, basée sur un faux antagonisme d'intérêts, ne peut semer que l'irritation. Elle ne fera jamais avancer les questions. Que la population des villes ait souvent renversé et fondé des gouvernements, que ces gouvernements aient eu des ménagements à garder envers elle, qu'ils aient ainsi sacrifié les populations éloignées, dispersées, silencieuses, aux populations rapprochées, agglomérées et remuantes, ce ne sont pas là des motifs pour appeler les paysans aux combats de la réaction »[3].

La mise en garde s'explique d'abord par les convictions politiques de Lecouteux, acquis aux idées libérales – il rend d'ailleurs hommage aux villes pour en « avoir tenu très haut le drapeau » – et peu pressé de voir les légitimistes reprendre les campagnes en main. Elle témoigne également de son inquiétude croissante face à l'« irritation » des citadins contre les paysans, qui lui fait craindre une nouvelle révolution. Mais elle repose surtout sur une analyse relativement juste des sentiments de l'électorat rural : les paysans, qui dans leur grande majorité gardent une haine tenace pour tout ce qui leur rappelle l'Ancien Régime, ne tarderaient pas selon lui à reconnaître les réactionnaires derrière le « parti de l'agriculture » et s'en détourneraient aussitôt. « Au nom de nos plus chers intérêts, ajoute-t-il en effet, ne livrons pas bataille sur cette base d'opération ». Et de poursuivre :

> « Les hommes de la grande propriété et de la grande culture ont surtout à se tenir ferme. Ce serait à leurs dépens que se déciderait la lutte, toujours ouverte, entre le capital et le travail, entre ce qu'on appelle l'aristocratie territoriale et ce qu'on appelle, par une confusion systématique des situations, la démocratie rurale. Vainement les meilleurs esprits auraient-ils travaillé, de toutes les forces de leurs convictions souvent mal appréciées, à rapprocher ici ce qui ne devrait jamais être divisé pour le bien général : un mauvais génie se lèverait qui, profitant du désarroi de l'opinion publique, ramènerait les choses au point de départ, au chaos. On appellerait démocratie tout ce qui ne possède pas, et aristocratie tout ce qui possède. On opposerait les grands noms aux petits noms, les drapeaux aux drapeaux »[4].

---

[1] Edouard LECOUTEUX. L'agriculture aux élections de 1869. *Journal d'agriculture pratique*, 1869, tome I, p.657-659.

[2] Edouard LECOUTEUX. Le parti de l'agriculture. *Journal d'agriculture pratique*, 19 novembre 1868, tome II, p.641-645.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Quoiqu'il s'affirme comme le meilleur défenseur des intérêts agricoles, Lecouteux refuse ainsi de les opposer à ceux des villes. Ce serait admettre un clivage que les conflits du moment conduisent à formuler dans les termes antagonistes de la réaction et de la révolution, un clivage qui selon lui ne tarderait pas à s'étendre à la campagne où il ranimerait les vieux démons de la grande Révolution : la lutte entre les gros et les petits, « entre le capital et le travail ». Lecouteux ne reprend le vocabulaire socialiste que pour en dénoncer les effets : la ruine de l'influence politique des notables ruraux, dont la légitimité politique repose sur leur capacité à convaincre les paysans de la communauté d'intérêts existant entre le travail et le capital, le grand propriétaire et le petit exploitant[1]. C'est pourquoi il lui semble nécessaire de lever les « malentendus » entre les villes et les campagnes : ils représentent à ses yeux les prodromes d'un conflit entre les paysans et les élites rurales, d'autant plus âpre qu'il serait à la fois politique et social.

C'est inversement la crainte d'apparaître comme le parti du chaos et de rejeter ainsi les paysans dans la réaction qui anime la plupart des chefs de file du camp républicain. Dès 1863, Ferry appelait les démocrates à présenter la liberté « sans hypocrisie comme sans violence » et à la faire « assez calme pour n'effrayer personne »[2]. Mais c'était après avoir consacré de longues pages au procès de la paysannerie. A la fin des années 1860, la critique du monde rural est résolument mise en sourdine tandis que les appels à la modération se multiplient. L'attitude de la gauche radicale en témoigne. Lorsque Gambetta assure à Belleville, à l'occasion des élections législatives de 1869, qu'il n'« accepte d'autre mandat que le mandat d'une opposition irréconciliable »[3], il n'entend pourtant pas recourir à la force. Egalement candidat à Marseille, il y précise avant le second tour les objectifs de la « démocratie radicale » :

---

[1] Le clivage semble s'être étendu jusqu'aux spécialistes du monde rural : dans les années 1970, Philippe Gratton dénonçait ainsi la façon dont Pierre Barral perpétuait selon lui le mythe de l'unité paysanne, grâce auquel « la bourgeoisie française a réussi à maintenir sous sa férule idéologique l'ensemble des couches les plus exploitées des campagnes ». Philippe GRATTON. *Les paysans français contre l'agrarisme*. Paris : Maspero, 1972. p.9.

[2] Jules FERRY. *Op. cit.* p.105.

[3] Léon GAMBETTA. Profession de foi adressée aux électeurs de la première circonscription du département de la Seine le 8 mai 1869. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*. Paris : G. Charpentier, 1881-1885. Tome 1, p.419-421.

« Elle affirme son droit à conquérir la majorité à ses doctrines, convaincue que le jour de son avènement pacifique est proche et que, une fois scientifiquement organisée, elle assurera le plus merveilleux développement de l'activité humaine »[1].

Une partie des radicaux, à l'instar de Gambetta, se montrent en effet soucieux de se dissocier de la frange la plus extrémiste du mouvement, prête à lancer à nouveau Paris dans une insurrection dont ils contestent à la fois la légitimité et les chances de réussite. Il n'est pas indifférent à cet égard que Gambetta finisse par choisir de représenter les Bouches-du-Rhône plutôt que Paris. Il n'est pas indifférent non plus qu'avec les autres élus de la gauche « irréconciliable », il refuse en octobre 1869 de participer à la manifestation parisienne que les « inassermentés »[2] se proposent d'organiser pour faire pression sur le gouvernement impérial, qui tarde à convoquer le parlement. Le risque d'émeute leur paraît en effet trop grand. Victor Hugo lui-même, qui depuis son exil avait appelé la gauche à associer plus étroitement son destin à celui du peuple de Paris, recule à son tour. Dans une lettre adressée à Louis Jourdan, qui l'avait pris à partie quelques jours auparavant dans *Le Siècle*, il demande aux Parisiens de rester chez eux : « la gauche s'abstenant, le peuple doit s'abstenir », écrit-il[3]. En exigeant toute la République mais de façon pacifique, les « irréconciliables » perdent alors sans doute quelques électeurs sur leur gauche, qui les considèrent désormais « comme des tièdes »[4], mais ils parviennent à résister en partie à la polarisation politique et géographique du débat.

En témoigne notamment le succès tardif d'un ouvrage de Ténot consacré à la résistance des ruraux au coup d'Etat de 1851, dont on sait aujourd'hui qu'elle fut sans doute plus importante encore que celle des villes : *La province en décembre 1851*[5]. Passé inaperçu à

---

[1] Léon GAMBETTA. Profession de foi adressée aux électeurs de la première circonscription du département des Bouches-du-Rhône (deuxième tour de scrutin) le 28 mai 1869. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 1, p.424-427.

[2] On désigne alors ainsi les membres de la gauche qui refusent de prêter serment à la Constitution et à l'Empereur et renoncent donc de siéger au Corps législatif.

[3] Victor HUGO. La crise d'octobre 1869. *Actes et Paroles : II Pendant l'exil (1852-1870)*. Paris : Albin Michel, 1938. p.296-297.

[4] Alfred DARIMON. *Histoire de douze ans (1857-1869) : notes et souvenirs*. Paris : E. Dentu, 1883. p.411.

[5] Eugène TENOT. *La province en décembre 1851 : étude historique sur le coup d'Etat*. Paris : Chez les principaux libraires, 1865. VI-360 p.

Comme l'écrit Sylvie Aprile, « l'insurrection mobilise en province environ 70 000 personnes et parmi ceux-ci 60% environ, peut-être plus, appartiennent à la paysannerie ». Sylvie APRILE. La gauche sous

sa parution, en 1865, il bénéficie certes alors des retombées de l'accueil très favorable réservé au second volume[1], publié en 1868 et centré cette fois sur *Paris en décembre 1851*[2], mais rencontre aussi les espoirs renaissants des républicains, plus enclins désormais à s'imaginer une paysannerie non bonapartiste. A la fin de l'année 1869, Ferry peut ainsi affirmer à la tribune :

> « Nous protestons contre cette distinction entre le suffrage universel des villes et le suffrage universel des campagnes ! Vous voudriez faire croire que nous opposons le suffrage universel des villes au suffrage universel des campagnes ; il n'en est rien. Nous n'attendons rien que du suffrage universel, mais nous pouvons tout en espérer. (*Marques d'approbation à gauche*) »[3].

Les résultats des élections de 1869 semblent d'ailleurs indiquer que le pays lui-même est traversé par un clivage moins marqué que les observateurs avaient pu le penser. Si l'on excepte la minorité d'élus issus du bonapartisme autoritaire ou pris dans les rangs des républicains radicaux, elles ont donné la victoire à des candidats « indépendants », « libéraux » avant tout, y compris dans les campagnes : « d'Ernest Picard et Jules Simon à Plichon et Buffet, note ainsi Louis Girard, une vaste union parlementaire a triomphé, esquissant une conjonction des centres assez proche somme toute de celle de 1875 »[4]. La séparation paysanne, et son corollaire, la radicalisation des villes, ont surtout hanté les discours politiques, non sans inquiéter, on l'a vu, tous ceux qui croyaient à leurs vertus autoréalisatrices. A moins que les termes dans lesquels ils ont formulé leurs craintes aient été plus efficaces encore, au point d'en contrebalancer les effets pervers. La question du pouvoir des mots travaille ainsi leurs interventions, dont l'objectif est toujours double : faire croire à la menace de la division pour créer une réaction salutaire, tout en montrant qu'elle n'a aucun fondement valable, qu'elle n'existe pour le moment que dans les mots et non dans les faits, et qu'elle peut donc encore être désamorcée. Lecouteux brandit ainsi le spectre du chaos que le

---

le Second Empire. In BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles dir. *Histoire des gauches en France*. Paris : La Découverte, 2004. p.85-94.

[1] Georges BOURGIN. Les préfets de Napoléon III historiens du coup d'Etat. *Revue historique*, 1931, tome 166, p.274-289.

[2] Eugène TENOT. *Paris en décembre 1851 : étude historique sur le coup d'Etat*. Paris : A. Le Chevalier, 1868. IX-302 p.

[3] Séance du 9 décembre 1869. *Annales du Sénat et du Corps législatif,* 1869, session extraordinaire, p.186.

[4] Louis GIRARD dir. *Op. cit.* p.IV.

conflit entre les villes et les campagnes ne manquerait pas de faire ressurgir mais c'est pour souligner aussitôt que la mobilisation des campagnes contre les villes repose sur « un faux antagonisme d'intérêts ». De même, Masseras tente de mettre en valeur le danger que constituerait le retour à un affrontement de type révolution urbaine/réaction rurale : « alors, véritablement, le conflit serait à craindre, car on se trouverait entre deux cris de guerre, poussés par deux camps animés l'un contre l'autre d'une même animosité et vraiment 'irréconciliables' ». Mais comme le danger réside aussi selon lui dans la façon dont on analyse les résultats électoraux, il tient à repousser le « double écueil » qui consiste à voir l'opinion de la France *d'après* ou contraire *sans* le vote de Paris. Sa description du « champ de bataille » politique se veut ainsi à la fois plus conforme à la réalité du moment et plus propre à encourager l'opposition à adopter une position médiane : « heureusement, au centre du champ de bataille, qui n'est, Dieu merci, jusqu'à présent qu'un champ d'évolutions, il s'est formé une courageuse et solide phalange, dont la bannière indépendante n'arbore que les couleurs de la France, avec ces trois mots pour devise : 'Progrès sans révolution' »[1].

La République en danger

La République impossible

Si la modération l'emporte en 1869, c'est justement parce que le rapport de force sur le terrain électoral apparaît bien à la plupart des républicains et des libéraux comme « un champ d'évolutions » : la promesse d'un avenir meilleur conduit à tempérer la critique du monde rural, dont chacun perçoit désormais les contradictions et les effets pervers. Il n'en est plus de même en 1870-1871. En mai 1870, les résultats du plébiscite consternent les opposants au régime, balayant le regain d'optimisme de 1869[2]. Le thème de la séparation paysanne ressurgit alors dans le discours républicain. Pour les républicains, le plébiscite paraît en effet confirmer le divorce entre la paysannerie et la nation, qu'ils n'hésitent plus à identifier aux seuls citadins. « Ce que le vote du 8 mai prouve, hélas ! note alors Louis Blanc, c'est qu'en

---

[1] Emmanuel MASSERAS. *Op. cit.* p.23.

[2] Sur 11 millions d'inscrits, on compte alors 7 358 000 « oui », 1 572 000 « non », 114 000 blancs ou nuls. Frédéric Salmon souligne l'échec cuisant de la gauche dans les zones rurales, y compris dans « son ancien bastion de 1849, à savoir le Centre-Est, le Centre, et plusieurs départements du Massif central et le Sud-Ouest », et alors même que « la gauche réintègrera ces terres » par la suite. Frédéric SALMON. La « gauche avancée » en 1849 et en 1870 : le pourquoi de la chute. In HAMON, Léo dir. *Les républicains sous le Second Empire*. Paris : MSH, 1993. p.93-110.

dehors de ces puissantes villes, où bat le grand cœur de la France et où son génie étincelle, il y a quelques millions d'hommes auxquels dix-huit ans d'Empire n'ont pas appris ce qu'est l'Empire, ce qu'il nous a valu et à quelles conditions il existe »[1]. Pour lui comme pour beaucoup de républicains, la France semble ainsi s'être définitivement réfugiée dans les villes, impuissante face aux étrangers de l'intérieur que représentent à leurs yeux les paysans. Les élections législatives de 1871, qui visent à donner une Assemblée nationale à la Troisième République proclamée quelques mois plus tôt, donnent consistance à toutes leurs appréhensions. Le vote du 8 février 1871 révèle en effet plus que jamais une opposition nette entre les villes d'une part, qui ont élu des républicains, et les campagnes d'autre part, qui ont voté dans leur grande majorité pour des monarchistes, eux-mêmes étonnés « de se retrouver en si grand nombre dans la salle du grand théâtre de Bordeaux »[2]. La chute de l'Empire, la proclamation de la République en septembre 1870, la guerre avec l'Allemagne surtout, semblent ainsi avoir concrétisé les antagonismes latents des années précédentes.

Les historiens soulignent aujourd'hui qu'il ne s'agissait que de faux-semblants : le vote rural en faveur des conservateurs ne signale pas un attachement particulier des paysans à la monarchie, mais doit être interprété comme un rejet de la guerre à outrance défendue par les républicains les plus radicaux. Car c'est bien sur la question de la guerre que la campagne électorale s'est organisée, occultant en partie les positions idéologiques et politiques. Les républicains le savent. Dans les mois qui suivent, ils n'hésitent d'ailleurs pas à en faire un argument pour exiger la dissolution de l'Assemblée nationale : élue pour négocier l'armistice avec l'Allemagne, elle ne représenterait pas l'opinion politique de la France et n'aurait donc aucune légitimité pour aborder tout autre question, en particulier celle du régime. Mais la victoire des royalistes n'en décuple pas moins leur haine pour les paysans. Car les républicains ne distinguent pas alors la question de la guerre de la question du régime. L'aspiration des paysans à la paix leur semble au contraire témoigner de cette même indifférence coupable à l'égard de la nation qui les conduit depuis plus de vingt ans à rejeter la République. Pour François-Victor Hugo, fils du poète et cofondateur du *Rappel* avec

---

[1] Louis BLANC. Bilan de l'Empire (publié le 18 mai 1870). *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris : E. Dentu, 1874. Vol. 2, p.273-281.

[2] Jacques GOUAULT. *Comment la France est devenue républicaine : les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale, 1870-1875*. Paris : Armand Colin, 1954. p.73.

Charles Hugo et Paul Meurice, le vote de 1871 doit donc être analysé dans le droit fil de ceux de 1869 et 1870 :

> « Les dernières élections ont définitivement démontré ce qu'attestait déjà le scrutin plébiscitaire de mai 1870 et le scrutin électoral de juin 1869.
>
> Il y a deux Frances ».

Et cet antagonisme de la France rurale et de la France urbaine est selon lui indissociablement politique et national : l'hostilité à la République est aussi et toujours une trahison de la nation. Après avoir opposé la France « éminemment démocratique, éprise de liberté et d'égalité, attestant à la fois la fraternité des hommes et la solidarité des peuples, hostile à toutes les iniquités, rebelle à tous les despotismes » à celle « qui a pour métropole la Rome des papes, qui a pour provinces des diocèses et pour cités des clochers », François-Victor Hugo dénonce le manque de patriotisme de la France rurale, exemple à l'appui : « à Villefranche de Belve, quatre à cinq cents paysans ont voté en hurlant : *à bas la République ! vive la Prusse !* »[1] Qu'il s'exprime en faveur des bonapartistes comme sous le Second Empire ou en faveur des royalistes comme en 1871, le vote rural fait l'objet d'une même interprétation. La séparation paysanne explique tout : elle interdit l'accès des ruraux à la citoyenneté et conduit immanquablement « aux réactions et aux coups d'Etat »[2].

Le discours républicain semble alors renouer avec la critique du monde rural en vogue au début des années 1860. Il n'en est pourtant rien. Derrière l'apparente similitude des arguments, le discours que les républicains tiennent alors sur la séparation paysanne a profondément changé : auparavant inscrite dans l'histoire inachevée de la nation, cette dernière apparaît désormais comme un trait permanent et naturel de la société française. Les références historiques dont François-Victor Hugo ponctue son article en témoignent. Sous le Second Empire, les Ténot et les Bonnemère avaient insisté sur les progrès encore insuffisants de la paysannerie : délivrés du servage par la grande Révolution, rendus à leurs droits politiques par la Révolution de février, les paysans devaient achever leur émancipation par l'éducation et/ou la sociabilité pour accéder enfin à la citoyenneté[3]. François-Victor Hugo quant à lui n'a recours à l'histoire que pour prouver l'imbécillité foncière et la déloyauté

---

[1] François-Victor HUGO. Les deux Frances. *Le Rappel*, 6 mars 1871, p.1.

[2] *Ibid.*

[3] Voir les chapitres III et IV.

constante de la France rurale : n'a-t-elle pas « applaudi au 9 Thermidor, provoqué le 18 Brumaire, acclamé le 31 mai, réclamé les ordonnances de juillet, approuvé Transnonain, fêté le 2 décembre – la France de Fouché et Morny, de Talleyrand et de Bonaparte, de Polignac et de Cassagnac, de Trestaillon et de Saint-Arnaud, la France qui, en 1796, organisait la chouannerie, qui, en 1816, encourageait les massacres du midi, qui, en 1831, traquait comme des bêtes sauvages les défenseurs de la loi, et qui, en 1870, brûlait vif un homme coupable de ne pas vouloir crier : vive l'empereur ! »[1] Or c'est la certitude que le paysan ne pouvait que progresser, lentement mais sûrement, qui avait jusqu'ici permis aux républicains de dénoncer la bêtise des ruraux sans avoir pour autant le sentiment de rompre avec leur idéal démocratique. Mais comment croire encore à l'avènement des institutions républicaines quand l'histoire démontre qu'elles sont vouées à être balayées par la majorité rurale ?

Le suffrage universel en question

Le pessimisme qui saisit alors les républicains conduit ainsi certains d'entre eux à une révision plus ou moins poussée de leurs conceptions politiques. En mars 1871, quelques jours avant le déclenchement de l'insurrection parisienne, *Le Rappel* ouvre ainsi ses colonnes au républicain Victor Vallein, rédacteur en chef de *L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, qui y lance un appel à « ajourner » le suffrage rural :

> « Croyez-moi, écrit-il en feignant de s'adresser aux populations rurales : ne votez plus à l'avenir. Des théoriciens qui ne connaissent rien au peuple des campagnes ont voulu vous appeler pour un rôle pour lequel vous n'étiez pas faits. Tout vous manque pour le remplir, le temps, l'instruction, la moralité, le patriotisme. Retournez à vos champs, à vos charrues, à vos bœufs »[2].

Le suffrage universel n'est certes pas définitivement condamné. Vallein croit encore au progrès, mais à condition que l'impulsion en soit donnée par la République elle-même. Il faut donc selon lui inverser le calendrier et reporter l'instauration du suffrage universel au jour lointain où la République, fondée par les villes, aura pu enfin mener à bien son œuvre d'émancipation. C'est pour lui l'affaire d'une génération : « plus tard, ajoute-t-il en effet, quand la République aura fait instruire vos enfants, et en aura fait des citoyens, en leur

---

[1] *Ibid.* Alain Corbin analyse le fait divers évoqué à la fin de la phrase dans un ouvrage intitulé *Le village des cannibales* : Alain CORBIN. *Le village des cannibales*. Paris : Flammarion, 1995. 204 p.

[2] Victor VALLEIN. Le suffrage rural. *Le Rappel*, 11 mars 1871, p.2.

apprenant autre chose que le catéchisme et les fables de l'histoire prétendue sainte, ils pourront venir aux comices et voter, en hommes éclairés et dévoués à leur patrie »[1].

D'autres n'ont même plus cet espoir. Pour Eugène Sémérie, positiviste orthodoxe[2], les élections de février 1871 ont obligé les républicains à se rendre à l'évidence : la séparation paysanne n'a rien de conjoncturel, elle relève d'une loi sociale dont il faut tenir compte pour instaurer et organiser la République. « La distinction entre les villes et les campagnes, affirme-t-il en avril 1871 au Club positiviste de Paris, qui est à la politique ce que la distinction entre le cerveau et l'estomac est à la médecine, s'impose donc aujourd'hui, même aux égalitaires, après les avoir fait rire »[3]. De cette distinction découle la « vraie politique », qui se doit d'exclure définitivement le suffrage universel, au moins au niveau national :

> « C'est donc aux villes et aux villes seules, que doit appartenir la nomination du pouvoir central chargé de la direction temporelle de la France ; c'est d'elles que doivent partir toutes les grandes mesures de politique générale.
>
> Les campagnes ne doivent intervenir que pour la nomination du Pouvoir local, c'est-à-dire d'une Chambre chargée seulement de contrôler le budget, de discuter et de voter l'impôt. Elles peuvent manifester leur désapprobation par le blâme ou le refus de subsides, mais elles ne doivent posséder aucune autorité législative. D'abord il n'y a pas tant de lois à faire, il y a surtout à en défaire, et dans tous les cas, ce n'est pas aux représentants des campagnes à nous faire ni les lois ni la *loi* »[4].

Et comme s'il doutait que la comparaison récurrente entre l'« organisme social » et l'« organisme individuel » suffise à convaincre son auditoire, Sémérie a recours à l'étymologie. Le terme « paysan », rappelle-t-il dans un raccourci qui sert sa démonstration, est issu du latin *paganus*, païen[5]. Les paysans doivent donc être selon lui considérés comme

---

[1] *Ibid.*

[2] En désaccord avec Emile Littré, qu'Auguste Comte avait exclu dès 1852 de la Société positiviste pour cause de positivisme « intellectuel » et « incomplet » mais dont l'influence ne cesse de grandir, un petit groupe se rassemble autour de Pierre Laffitte, l'un des treize exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte : Eugène Sémérie mais aussi le docteur Robinet, Georges Audiffrent, Jean-Baptiste Foucart, Fabien Magnin pour les plus connus, que de nouveaux conflits d'interprétation séparent à leur tour dans les années 1870. Annie PETIT. La presse positiviste au XIX^{e} siècle. Article en ligne : http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/ea738/chercheurs/petit/travaux.htm

[3] Eugène SEMERIE. *La République et le peuple souverain.* Paris : Librairie internationale, 1871. p.15-16.

[4] *Ibid.* p.23.

[5] L'origine de « paysan » est bien *paganus*, formé sur *pagus* (le bourg, le village). Il pouvait en effet prendre les deux acceptions de « paysan » ou de « païen » mais le lien entre les deux significations est encore débattu. Pour certains chercheurs, c'est parce que *paganus* désignait un habitant du bourg, un

des électeurs idolâtres, qui adorent des figures trompeuses plus qu'ils ne votent : « le peuple souverain, c'est le paysan, et le suffrage universel conduit à la *paganocratie* »[1]. Au contraire, « le nom même de *civilisation* indique son origine qui est la *cité* »[2]. Dans l'esprit de Sémérie, les mots se font ainsi le réceptacle de l'histoire et manifestent comme elle les lois implacables de la société. L'analyse du vocabulaire vient ainsi compléter l'examen clinique de la société française pour appuyer une même conclusion : « la situation normale est donc dans la subordination des campagnes aux villes, tandis que, sous prétexte d'égalité, les démocrates devenus réactionnaires, et les réactionnaires devenus démocrates, s'entendent pour perpétuer l'anarchie, en étouffant les votes *civilisés* sous l'écrasante supériorité numérique des votes *païens* »[3].

De la part d'un positiviste qui se revendique du comtisme le plus orthodoxe, une telle défiance à l'égard du suffrage universel n'est pas très étonnante. L'intérêt pour nous réside surtout dans la jubilation que manifeste Sémérie à l'idée que les démocrates eux-mêmes, « désillusionnés », sont enfin prêts à abandonner le dogme de l'égalité politique[4]. Sans doute est-ce d'ailleurs pour cette raison qu'il livre au public des réflexions jusqu'ici réservées au cercle des clubs et des revues positivistes. Et de fait, un raisonnement identique au sien a déjà gagné une partie de la gauche radicale, en particulier celle qu'anime le clan Hugo, autour du *Rappel* ou de *L'Evénement*. Frédéric Morin, dans un article consacré aux « premiers ruraux », se laisse ainsi aller lui aussi au plaisir de l'étymologie pour justifier l'emploi nouveau du mot

---

civil, par opposition à un militaire, que les chrétiens l'ont utilisé pour faire référence aux païens, par opposition à l'armée du Christ. Pour d'autres, c'est effectivement à partir du sens de « paysan » qu'il en est venu à signifier « païen », par opposition aux habitants des villes rapidement conquis au christianisme, à moins que les païens des villes aient été ensuite relégués par les chrétiens dans les campagnes. Voir l'article Païen, païenne. In REY, Alain dir. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1998. Tome 2, p.2522. (Edition en petit format)

Les deux hypothèses étaient apparemment bien connues du public lettré du XIX^{e} siècle. La plupart des auteurs se rallient à la seconde, suivant en cela Furetière. Mais on trouve aussi parfois la première, que reprend par exemple Alphonse Esquiros dans son ouvrage consacré aux paysans : Alphonse ESQUIROS. *Les paysans*. Paris : Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1875. p.89.

[1] *Ibid.* p.19.

[2] *Ibid.* p.21.

[3] *Ibid.* p.19.

[4] *Ibid.* p.15.

« rural », devenu alors synonyme de « réactionnaire »[1]. Jouant sur le double sens du mot *paganus*, il souligne avec ironie le renversement qui a conduit à donner aux royalistes les noms de « ruraux », « payens », « pagani » que leurs ancêtres chrétiens avaient inventés quinze siècles plus tôt contre leurs adversaires polythéistes : « jadis, note-t-il à propos du parti catholique, il a tué ses adversaires en les appelant ruraux ; aujourd'hui, on lui rend la monnaie de sa pièce »[2]. Mais ce retournement n'est que partiel. Il n'est en effet pas question de relativiser le conflit du moment, en suggérant que les adversaires d'aujourd'hui pourraient bien être comme hier les victimes du fanatisme des citadins. Au contraire, quoique Morin reconnaisse ce que l'injure pouvait contenir d'« exagération » et d'« injustice » dans la bouche des chrétiens, il n'en insiste pas moins sur la résistance systématique opposée par les ruraux au changement quel qu'il soit : comme la réaction aujourd'hui, le polythéisme ne trouvait alors « d'asile, de citadelle, que dans les campagnes ignorantes »[3]. Aux républicains désormais de se débarrasser de leurs adversaires paysans, ces païens de la République – « tuer », dit-il brutalement – et d'abord par le biais du langage.

La conclusion à laquelle se range Paul Meurice est plus directement orientée vers l'action. Quelques semaines avant que Sémérie ne lise son mémoire au Club positiviste de Paris, il emploie la métaphore physiologique pour justifier son mépris des paysans et affirmer

---

[1] « Majorité rurale, honte de la France » : l'apostrophe lancée à l'Assemblée par le jeune Gaston Crémieux en février 1871 est connue. « Après le 18 mars, note Pierre Barral, Thiers à son tour sera qualifié de 'Rural 1er' et Marx reprendra l'épithète dans ses objurgations à la paysannerie en faveur de la Commune ». Pierre BARRAL. *Les agrariens français de Méline à Pisani*. Paris : Armand Colin, 1968. p.37.

De nombreux auteurs ont souligné cette évolution du terme « rural ». Voir notamment : Raymond HUARD. 'Rural', la promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune. *Le monde des campagnes – Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1998, tome 45, p.789-806 ; Soo-Yun CHUN. « Amis de l'agriculture » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République. *Histoire et Sociétés rurales*, 2ème semestre 2003, volume 20, p.147-172 ; Annie BLETON-RUGET. A bas les ruraux : polémiques et politique autour de la représentation nationale en France (février-juillet 1871). In BOUCHET, Thomas, LEGGETT, Matthew, VIGREUX, Jean et al. dir. *L'insulte en politique : Europe et Amérique latine du XIXe siècle à nos jours*. Dijon : Editions universitaires de Dijon, 2005. p.93-102.

L'ouvrage le plus utile à ce sujet reste cependant celui que Jean Dubois a consacré au vocabulaire de l'époque. Il montre avec précision comment le terme « rural » a envahi le débat politique en 1871, au point que les réactionnaires eux-mêmes le reprennent à leur compte. Jean DUBOIS. *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*. Paris : Larousse, 1962. XXIX-462 p.

[2] Frédéric MORIN. Les premiers ruraux. *Le Rappel*, 17 mai 1871, p.1.

[3] *Ibid.*

sans détour son soutien au peuple de Paris, qui vient de se constituer en Commune. Son argumentation consiste à reconnaître la souveraineté du peuple, mais en précisant aussitôt : elle ne peut être que celle d'un peuple-corps, où il affirme ne voir que « le cerveau et le cœur qui régissent l'organisme, non les membres qui leur obéissent ». Il peut donc conclure : « ce que nous défendons et ce que nous soutenons, c'est donc uniquement le peuple, le peuple des villes, et particulièrement cet admirable peuple de Paris, si courageux et si pacifique »[1]. Jusqu'alors appelée à décrire symboliquement l'exclusion politique des paysans, la redéfinition du mot « peuple » – « le peuple, le peuple des villes » – justifie désormais leur exclusion réelle : naturalisée par le vocabulaire physiologique, la séparation paysanne si souvent invoquée dans le discours républicain depuis 1863 n'est plus un archaïsme voué à disparaître mais bien un trait permanent de la société française, que l'action politique doit entériner. La Commune de Paris – comme celles qui s'organisent dans les autres grandes villes – joue ici un rôle décisif. Face à un événement qui leur échappe en grande partie, les républicains sont sommés de tirer les conséquences pratiques de leur critique du monde rural : comment affirmer la supériorité des villes sans les soutenir au moment où elles s'insurgent contre une Assemblée réactionnaire élue par la majorité rurale ? Le temps où le choix entre le peuple urbain et le suffrage universel pouvait être considéré comme purement rhétorique – et donc rhétoriquement contournable – n'est plus. « Pour qui nous sommes ? », demande Paul Meurice au début de son article, comme s'il n'était désormais plus possible d'éluder la question.

D'abord conçue comme une réponse à l'incompréhension suscitée par le vote paysan, la description républicaine du monde rural a donc constitué un défi sans précédent pour la pensée républicaine. L'appel à mettre en sourdine les reproches adressés à la paysannerie ne pouvait suffire à résoudre la tension qu'elle nourrit dans leur discours entre l'observation sociologique et les principes : confirmée à leurs yeux par un vote rural qu'ils ne parviennent pas à conquérir, l'incapacité politique des paysans s'impose à eux comme une évidence, qui conduit les plus radicaux à sacrifier le suffrage universel à l'autel du réalisme. Car la contradiction est bien vécue et présentée comme une épreuve d'ordre religieux. Très significativement, la métaphore de la foi hante les discours que les républicains tiennent sur la

[1] Paul MEURICE. Pour qui nous sommes. *Le Rappel*, 30 mars 1871, p.1.

paysannerie. L'injonction à croire dans le suffrage universel, qui en 1863 soutient l'indulgence de Ferry à l'égard de l'électeur rural, est ainsi retournée en intolérance politique chez certains radicaux : au début de la Troisième République, ils n'hésitent pas à justifier leur renoncement au suffrage universel par le « paganisme » des paysans, traités en mécréants de la République.

B - L'incorporation politique des ruraux

Pour les chefs de file du mouvement républicain, il n'est pourtant pas question de remettre en cause le suffrage universel, qui reste à leurs yeux l'« arche sainte » de la République[1]. Il n'est pas question non plus de soutenir sans réserve les Communards, dont ils condamnent bientôt la plupart des décisions. Certains républicains ont bien participé aux élections municipales organisées à Paris le 26 mars 1871 par le Comité central de la Garde nationale qui vient de prendre le pouvoir. Mais les plus modérés d'entre eux ont démissionné aussitôt, refusant de siéger dans une assemblée qui a pris le nom de Commune. Les radicaux en font autant quelques jours plus tard, pour protester cette fois contre le décret des otages promulgué début avril. Victor Hugo lui-même, alors à Bruxelles pour régler la succession de son fils Charles, prend rapidement ses distances avec la Commune, se démarquant ainsi des positions du *Rappel*[2]. Comme Paul Meurice, les grands noms du républicanisme savent qu'il n'est plus possible de jouer sur les mots et de s'en tenir à rappeler la distinction subtile entre nationalité de cœur et nationalité de droit. Mais contrairement à lui, tous se refusent d'admettre la réalité d'une France qui se réduirait aux populations urbaines. Entre la résignation et la révolte, l'appel à la patience et le rejet du suffrage universel, ils s'efforcent de tracer une troisième voie : celle d'une réflexion sur les institutions susceptibles de réaliser enfin l'incorporation politique des paysans.

---

[1] L'expression est de Gambetta. Discours prononcé le 5 avril 1870 au Corps législatif, cité par Joseph REINACH. *La vie politique de Léon Gambetta, suivie d'autres essais sur Gambetta*. Paris : F. Alcan, 1918. p.13.

[2] Lire à ce sujet la communication présentée le 13 mars 2004 au Groupe Hugo (Université Paris VII) par Franck Laurent : Franck LAURENT. Victor Hugo, *Le Rappel* et la Commune. http://groupugo.div.jussieu.fr/Groupugo/04-03-13laurent.htm

1) L'échec de la proposition Quinet au printemps 1871

Pour une représentation distincte des villes et des campagnes

Un geste de conciliation

C'est dans ce contexte qu'Edgar Quinet dépose, le 12 avril 1871, une proposition de loi qui vise à modifier la loi électorale. Cosignée par Henri Tolain, Alphonse Peyrat, Jérôme-Amédée Langlois, Pierre Tirard, Henri Brisson, Edmond Adam et Louis Blanc, elle prévoit de rompre avec le cadre strictement départemental du scrutin pour donner aux habitants des villes une représentation distincte de celle des campagnes : l'Assemblée nationale accueillerait ainsi sur ses bancs des députés exclusivement élus soit par des citadins, soit par des ruraux. Comme semble l'indiquer l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition cherchent avant tout à résoudre le conflit qui oppose alors l'Assemblée nationale aux Communes, et en particulier à la Commune de Paris : il s'agit d'« éviter les troubles civils » en rétablissant la « justice », c'est-à-dire le « droit inaliénable » des villes « à élire leur représentation, indépendamment du vote des campagnes »[1].

La proposition de loi témoigne d'une interprétation particulière des insurrections urbaines qui se sont multipliées au mois de mars, à Paris comme dans d'autres grandes villes, à Marseille, Lyon ou encore Toulouse, pour n'en citer que quelques unes. Pour Quinet comme pour la plupart des républicains, il n'est pas question en effet d'y déceler l'expression d'une quelconque « lutte des classes » : les « troubles civils » sont à rapporter à cet antagonisme entre les villes et les campagnes que les républicains accusent depuis plus de vingt ans d'empêcher l'avènement de la République. Beaucoup partagent alors le constat d'Edouard Lockroy : « la vérité, qui a été dite dernièrement par John Lemoine – après quelques autres – est que Paris, depuis bien longtemps, et contrairement à l'opinion officielle, se sent opprimé par les campagnes, et qu'il s'efforce et de protester et de secouer le joug »[2]. Plus précisément, les signataires de la proposition sont convaincus que les frustrations des citadins proviennent d'un déni de représentation : « dans le système actuel », peut-on ainsi lire dans l'exposé des motifs, le droit des villes à être représentées « peut être détruit, puisque les représentants des

---

[1] Edgar QUINET. *La République : conditions de la régénération de la France*. Paris : E. Dentu, 1873. p.299-300.

[2] Edouard LOCKROY. *La commune et l'Assemblée*. Paris : A. Le Chevalier, 1871. p.8.

villes peuvent perdre cette qualité par l'effet du vote des campagnes »[1]. Et de fait, sous-représentés sous le Second Empire à cause du redécoupage habile des circonscriptions électorales auquel procédait l'administration avant chaque élection, les électeurs urbains ne se sont pas sentis mieux représentés lors des élections de février 1871, cette fois en raison du cadre départemental du scrutin : parce que la population des villes est nettement moindre que celle des campagnes, parce que toutes deux ont fait preuve de choix électoraux nettement différenciés, les voix des villes, dans la plupart des départements, ont été « absorbé[es] » par les voix des campagnes[2]. En d'autres termes, les électeurs ruraux, majoritaires, ont réussi plus souvent que les électeurs urbains à envoyer leurs candidats à l'Assemblée. La loi du 14 avril 1871 accentue par ailleurs les mécontentements : quoique l'Assemblée ait d'abord émis un vote favorable à l'élection des maires par les conseils municipaux, Adolphe Thiers a en effet obtenu que le cas des grandes villes soit réservé et discuté séparément. Aux yeux des républicains, c'est soustraire injustement Paris au droit commun pour le soumettre aux décisions illégitimes d'une Assemblée où ses représentants sont minoritaires. Alors que la discussion s'engage sur l'organisation municipale de la capitale, la presse républicaine s'insurge contre ce qu'elle considère comme une nouvelle atteinte aux droits des citadins : au *Rappel*, on déplore ainsi que Paris n'ait « que la moitié des libertés municipales accordées aux derniers villages de France »[3] ; pour *Le Siècle*, qui penche alors pour une République fédérale, « il y a quelque chose d'anormal, d'injustifiable devant la raison, dans un système qui réserve à l'assemblée des représentants du pays tout entier le droit exclusif de résoudre les questions purement locales »[4].

Mais alors que certains radicaux, on l'a vu, en tirent un argument contre l'Assemblée des « ruraux », voire contre le suffrage universel lui-même, qui conduit immanquablement à la victoire de la majorité rurale sur la minorité urbaine, Quinet tient à rester sur le terrain du droit. Sa proposition traduit en effet un effort de redéfinition de la position républicaine, à un moment où, effarés par la violence des Communards comme par la victoire probable de la réaction, la plupart des chefs républicains préfèrent garder le silence. Pour Quinet, il n'est pas

---

[1] Edgar QUINET. *Op. cit.* p.299.

[2] Edgar Quinet, dans la séance du 8 mai 1871. *Journal officiel de la République française*, 9 mai 1871, p.928.

[3] Frédéric MORIN. Le droit commun à Versailles. *Le Rappel*, samedi 15 avril 1871, p.1.

[4] *Le Siècle*, 15 avril 1871, p.1.

question d'abandonner à son sort le peuple de Paris, qui a tant fait pour la liberté, et qui constitue par ailleurs le cœur de l'électorat radical. Mais les républicains ne peuvent intervenir selon lui que dans le respect de leurs principes, et en particulier du suffrage universel. Quinet, venu présenter sa proposition dans l'une des réunions de la gauche radicale, appelle ainsi ses amis politiques à garder leur « sang-froid » et à œuvrer pour « faire un progrès dans le droit »[1]. Un même légalisme l'avait déjà conduit à se joindre aux autres députés de la Seine pour demander à l'Assemblée d'autoriser la tenue d'élections municipales à Paris. Alors que le refus de l'Assemblée a incité certains de ses collègues à rompre avec la légalité pour soutenir les élections parisiennes organisées par le Comité central de la Garde nationale[2], Quinet souligne au contraire l'importance de maintenir cette ligne de conduite : « en vain, nos propositions seraient rejetées, nous aurions donné une base légitime aux revendications de la justice et du droit ». Cohérents avec eux-mêmes, les républicains en sortiront en outre grandis aux yeux de leurs électeurs :

> « L'espérance renaîtra chez ceux qui commencent à la perdre. Ils verront un phare et s'y rallieront. Ils nous approuveront de n'avoir pas désespéré de la liberté et de rester à notre poste pour y remplir le mandat qu'ils nous ont donné : défendre leurs droits en défendant la République »[3].

En défendant l'instauration d'une représentation distincte des villes et des campagnes, Quinet semble ainsi rejoindre le camp des conciliateurs, essentiellement des radicaux, qui tentent depuis le mois de mars d'éviter la guerre civile par un compromis entre Paris et Versailles[4]. Dans un livre consacré à l'histoire de la Ligue d'Union républicaine des droits de Paris, André Lefèvre le cite d'ailleurs au nombre des rares députés de la gauche à être intervenus pour sauver le peuple des villes de la répression qui le menaçait alors[5]. De même, *Le Rappel* salue la « modération excessive » avec laquelle Quinet a défendu à la tribune les droits des villes sans « méconna[ître] les droits des campagnes »[6]. Et en effet, c'est bien dans

---

[1] *Ibid.* p.297.

[2] Parmi eux se trouvent notamment Edouard Lockroy, Henri Tolain, Charles Floquet et Georges Clemenceau.

[3] Edgar QUINET. *Op. cit.* p.298.

[4] Jacques ROUGERIE. *La Commune de 1871.* Paris : PUF, 1997. 126 p.

[5] André LEFEVRE. *Histoire de la ligue d'Union républicaine des droits de Paris*. Paris : G. Charpentier, 1881. p.169.

[6] Auguste VACQUERIE. La question des villes. *Le Rappel,* 10 mai 1871, p.1.

cet esprit que Quinet présente lui-même sa proposition de loi. Devant les radicaux, il insiste sur la nécessité de « mettre d'accord ce que nous devons à nos électeurs, et ce que nous devons à une assemblée issue du suffrage universel »[1]. L'idée reparaît dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, dont le dernier considérant rappelle « qu'un moyen puissant d'éviter les troubles civils est de concilier les villes et les campagnes en conciliant les droits des unes et des autres »[2]. Contre tous ceux qui cherchent à identifier la nation aux seules campagnes ou au contraire aux seules villes, Quinet oppose ainsi l'image d'une France où les citadins comme les ruraux ont leur place marquée dans la loi électorale.

La question des principes

Ce qui frappe pourtant d'emblée le lecteur d'aujourd'hui, ce n'est pas le légalisme et la modération de Quinet, mais bien plutôt la remise en cause de l'égalité des voix que suppose sa proposition. Elle donne en effet aux habitants des villes une représentation non seulement distincte de celle des campagnes mais aussi supérieure : « toute ville élira autant de députés qu'elle aura de fois 35 000 habitants »[3], alors que le rapport reste fixé dans les campagnes à un député pour 50 000 habitants. La chose a de quoi surprendre de la part d'un quarante-huitard comme Quinet, que sa ferveur républicaine a conduit sous le Second Empire à l'exil, d'abord forcé puis volontaire. Et ce d'autant plus qu'il persiste à défendre cette disposition inégalitaire comme une mesure « juste ». Si la levée de boucliers que suscite sa proposition dans la commission d'initiative le convainc finalement de porter à 50 000 le nombre d'électeurs urbains pour un député, il semble le regretter lors de la discussion sur la prise en considération. A ceux qui l'accusent alors de vouloir créer un privilège pour les villes, il rappelle qu'il s'est rangé au chiffre de 50 000, mais ne peut s'empêcher d'ajouter :

> « Trop souvent, messieurs, l'égalité chez nous se dresse quand il s'agit d'éconduire la liberté. Toutes les fois que cela arrive, je me défie de cette égalité ; je crois que c'est une égalité factice »[4].

---

[1] Edgar QUINET. *Op. cit.* p.298.

[2] *Ibid.* p.300.

[3] *Ibid.*

[4] Séance du 8 mai 1871. *Journal officiel de la République française*, 9 mai 1871, p.929.

Quinet présente d'ailleurs la substitution du chiffre de 50 000 à celui de 35 000 comme un compromis voué à être dépassé. Elle l'oblige en effet à laisser les villes de 35 000 habitants sans représentation distincte :

> « J'avais d'abord songé à les faire entrer dans la proposition ; avec le désir de simplifier, je me suis arrêté à une limite. La proposition que nous faisons est juste ; elle n'est pas toute la justice. Si quelqu'un veut aller au-delà de ce que je propose, certes, je ne m'y opposerai pas ; mais parce que les termes du projet de loi sont mesurés, ce n'est pas là une raison de le repousser »[1].

Comment Quinet peut-il donc rejeter comme « factice » l'égalité arithmétique des suffrages ? Comment peut-il n'y voir qu'une justice incomplète, que la représentation supérieure des citadins aurait pu parachever ? Le discours qu'il prononce alors à la tribune donne quelques éléments de réponse. Quinet se livre en effet à une critique du suffrage universel tel qu'il a été instauré en 1848. Les hommes alors au pouvoir, on le sait, y avaient vu la consécration de la société d'égaux en germe depuis 1789. Plus de vingt ans après, Quinet impute l'œuvre des quarante-huitards à une perception défaillante des réalités sociales françaises : c'est supposer selon lui que la société française n'est qu'« une masse informe, une agglomération confuse, une multitude », alors qu'« elle a reçu de la main du temps, certaines formes, des traits, une physionomie, un caractère ». C'est même ce « caractère » spécifique qui lui aurait permis de « devenir un peuple ». Or, ajoute-t-il, « parmi ces traits, il en est un qu'il est impossible de méconnaître : c'est la distinction des villes et des campagnes »[2]. Dans cette perspective, la seule égalité concevable est celle qui doit s'établir entre les droits des villes et les droits des campagnes. L'exposé des motifs ne dit pas autre chose : « si les campagnes ont le droit d'être représentées, ce droit est égal pour les villes », proclame-t-il ainsi dès l'introduction[3]. Absents du texte de la proposition comme du discours que Quinet tient à l'Assemblée pour en appuyer la prise en considération, les individus s'effacent derrière leur lieu de résidence, quel que soit leur nombre. On comprend dès lors qu'il regrette le chiffre d'un député pour 35 000 citadins. Il aurait permis de donner une représentation distincte à des agglomérations que leur taille interdit de considérer comme des bourgades rurales. Et surtout, il n'est pas certain que la « physionomie » de la France conduise dans son

---

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.* p.928.

[3] Edgar QUINET. *Op. cit.* p.299.

esprit à accorder les mêmes droits aux villes et aux campagnes. Après avoir renoncé à l'inégalité introduite dans la rédaction initiale de sa proposition, Quinet laisse pourtant entendre à la tribune que l'histoire de France doit davantage aux villes qu'aux campagnes : ne représentent-elles pas les « principaux organes de la civilisation française »[1] ? L'« égalité » selon Quinet semble ainsi se mesurer à l'aune de la géographie et de l'histoire[2]. Elle tend à se confondre avec l'« équité » – le terme n'est pas employé dans l'exposé des motifs mais il apparaît dans le discours prononcé à la tribune : il s'agit avant tout de « garantir aux villes un droit de représentation proportionné à leur importance »[3].

La rupture est donc immense avec les principes républicains. Le renoncement à l'égalité individuelle s'ancre dans un rejet de l'abstraction attachée jusqu'ici à la citoyenneté. La départementalisation, dans laquelle les républicains avaient vu le moyen le plus propre à briser les particularismes locaux pour mieux promouvoir l'égalité des individus, se voit ainsi disqualifiée par Quinet, du moins dans sa capacité à « organiser le suffrage universel » : il faut désormais selon lui tenir compte des « intérêts particuliers », des « traditions », de l'« histoire », de l'« importance » relative des différents groupes sociaux ; il faut que le suffrage universel « soit fait à l'image de la nation »[4]. La rupture est immense et pourtant, Quinet ne cesse de répéter qu'il est « convaincu de la légitimité et de la justice sur lesquelles

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.929.

[2] Dans une étude consacrée à la pensée de Quinet, Ceri Crossley a d'ailleurs souligné combien l'intérêt de Quinet pour l'histoire des peuples et l'histoire naturelle l'a conduit à la fin du Second Empire à infléchir ses positions politiques dans un sens plus critique à l'égard du suffrage universel. Ceri CROSSLEY. *Edgar Quinet (1803-1875) : a study in romantic thought*. Lexington (Ken.) : French forum, 1983. p.78-82.

[3] *Ibid.* p.928. La revendication a pu être interprétée comme un ralliement de Quinet à la représentation proportionnelle. Voir par exemple Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*. Paris : Gallimard, 2002. p.206-208. (Folio. Histoire ; 118) La première version de la proposition, l'accent mis dans le discours de Quinet sur le rôle des villes dans la civilisation française, de même que les remaniements en cours du discours radical, indiquent cependant que Quinet va bien au-delà du thème proportionnaliste : il s'agit certes de remédier à l'« absorption » des voix minoritaires par les voix majoritaires mais dans une perspective qui tend *in fine* à l'effacement du principe d'égalité des suffrages.

[4] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.929. Est-ce parce qu'une telle rupture était inconcevable de la part d'un homme comme Quinet, destiné à devenir le maître à penser de la Troisième République ? Toujours est-il que peu de chercheurs ont, à ma connaissance, insisté sur cet aspect de la proposition et du discours de Quinet. Comme Pierre Rosanvallon (cf. note précédente), Claude Nicolet mentionne la proposition, mais pour en minimiser la portée : il n'y voit qu'un signe du fédéralisme communal de Quinet et de sa nostalgie de la démocratie directe. Claude NICOLET. *L'idée républicaine en France (1789-1924) : essai d'histoire critique*. Paris : Gallimard, 1994. 512 p. (Tel ; 251)

repose cette proposition de loi »[1]. L'incompréhension qu'elle rencontre dans son propre camp ne le fait d'ailleurs pas changer d'avis : la représentation distincte des villes et des campagnes est « un progrès qui est pour nous une question de salut », écrit-il le 17 juin 1871 au propriétaire du *Phare de la Loire*, Evariste Mangin ; elle seule, note-t-il encore dans une lettre adressée quelques jours plus tard à Charles Floquet, permettrait d'éviter « la décomposition de la France »[2]. Le paradoxe est là : Quinet semble ne pas avoir conscience qu'il rompt avec les principes républicains, justement parce qu'il est persuadé qu'il est au contraire en train de les défendre. En effet, en proposant d'accorder une représentation distincte et supérieure aux citadins, il croit non seulement donner sa chance à la République – grâce à des députés républicains plus nombreux à l'Assemblée – mais aussi en sauver le principe fondamental aux yeux des républicains eux-mêmes – le suffrage universel, que certains républicains, on l'a vu, n'hésitent plus à mettre en cause. Il pense surtout avoir trouvé le moyen de surmonter l'obstacle que constitue aux yeux des républicains l'existence d'une paysannerie séparée du reste de la nation, mais pourtant arbitre des élections :

> « Faisons cesser la contradiction qui existe entre la société française et la loi électorale, dit-il à la fin de son discours ; rendons aux principaux organes de la civilisation française le droit inaliénable de se produire dans la représentation de tous. Ne réduisons pas ce droit à l'apparence en le submergeant sous un vote étranger. Concilions les villes et les campagnes en conciliant les droits des unes et des autres. Ainsi nous ferons entrer l'ordre et la paix dans la loi : vrai moyen de faire entrer l'ordre et la paix dans la société française »[3].

C'est pourquoi il est impossible de considérer la proposition Quinet sous le seul angle des événements de l'heure, qui ont certes affolé plus d'un républicain. Le discours de Quinet illustre au contraire une crise plus profonde et plus ancienne de la pensée républicaine. Lui-même affirme d'ailleurs que sa proposition « n'est pas née dans les circonstances actuelles » et qu'« elle n'a pas été inspirée par ce moment »[4]. La Commune semble en effet n'avoir joué qu'un rôle déclencheur. Il en est sans doute de même pour le désastre de Sedan, qui ne suffit pas non plus à expliquer le ralliement de Quinet à des conceptions étrangères à la

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.928.

[2] Edgar QUINET. *Lettres d'exil à Michelet et à divers amis*. Paris : Calmann-Lévy, 1886. Tome IV, p.349 et 351.

[3] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.929.

[4] *Ibid.*

pensée républicaine. Claude Digeon a certes montré combien la défaite face à l'Allemagne a bouleversé l'idée que les intellectuels français se faisaient de leur propre production : c'est à cette occasion, écrit-il, qu'« on acquiert brusquement la conscience que la pensée française n'est pas seulement idées pures mais aussi l'expression d'un pays particulier, tangible, mortel »[1]. Mais il faut rappeler ici que cela fait alors plus de vingt ans que les républicains se débattent avec la question paysanne et s'efforcent en vain de déterminer le juste rapport entre « la société française et la loi électorale », et plus largement entre le peuple empirique et le peuple idéal. A force de recourir à la sociologie pour expliquer leurs défaites électorales, ils en sont venus à douter : le projet républicain peut-il encore transcender les particularités sociales ou faut-il au contraire chercher dans la « physionomie » de la société française à la fois le sens de l'histoire et la justification des principes politiques ? Pour paraphraser Claude Digeon, on pourrait donc dire qu'on assiste alors à une *crise sociologique de la pensée républicaine*, même si les républicains, ne la percevant pas comme telle, la renvoient à un problème spécifiquement paysan.

Incompréhension dans le camp républicain

Des références étrangères à la tradition républicaine

L'incompréhension que Quinet rencontre alors dans son propre camp pourrait certes laisser penser que cette crise épargne la majorité des républicains. Seuls 22 des quelque 200 députés que compte la gauche à l'Assemblée nationale se sont associés à lui pour voter contre le rejet de la prise en considération, auquel avait conclu la commission chargée d'examiner la proposition. Quand ils ont pris part au vote, les républicains ont donc dans leur grande majorité repoussé la proposition Quinet, à l'instar de Jules Simon, Emile Littré ou Jules Ferry. L'étude de la discussion qui a précédé le vote montre que ce rejet tient à un réflexe *quasi* identitaire : ce qui semble avoir choqué les républicains, ce n'est pas tellement que Quinet renonce à un idéal de citoyenneté abstrait et universel, mais qu'il invoque des thèmes et des images manifestement empruntés aux traditions politiques des adversaires de la République.

Après le discours de Quinet, le débat s'est en effet orienté sur la question de la représentation des intérêts, associée ici à celle des minorités, qui avait agité les milieux

[1] Claude DIGEON. *La crise allemande de la pensée française (1870-1914).* Paris : PUF, 1992. p.4.

libéraux sous le Second Empire. Car pour Antonin Lefèvre-Pontalis, rapporteur, la proposition revient bien à défendre la représentation des intérêts, dont il affirme être « bien loin, pour [sa] part, de méconnaître les mérites »[1]. Plus explicite, l'orléaniste Charles Lambert de Sainte-Croix, tient à « s'associer d'avance à cette protestation tacite contenue au fond de la proposition contre la brutalité mathématique du nombre » : il faudra selon lui penser un jour à « donner, dans le gouvernement du pays par le pays, plus de place à l'intelligence » et « assurer mieux le droit des minorités »[2]. Tous deux soulignent d'ailleurs la valeur des exemples cités par Quinet, en particulier celui de l'Angleterre, qui, selon ses propres termes, « consacre le vote de ses villes savantes »[3] : « ce n'est pas sans une certaine satisfaction, affirme Lambert de Sainte-Croix, que j'ai entendu l'honorable M. Quinet nous inviter, un peu tardivement, qu'il me permette de le lui dire, à suivre les exemples de ces peuples sages et heureux qui ont su concilier la plus large pratique de toutes les libertés avec le respect de leurs traditions nationales »[4]. La référence au système électoral anglais, omniprésente chez les libéraux, a en effet chez Quinet quelque chose d'étonnant : malgré les réformes de 1832 et de 1867, qui ont permis une redistribution des sièges des « bourgs pourris » vers les grandes villes nées de l'industrialisation[5], il est à l'époque accusé outre-Manche de maintenir la prépondérance des propriétaires terriens au détriment de la bourgeoisie et des ouvriers[6]. La tendance est alors certes à un rééquilibrage au profit des villes, mais dans la perspective d'une meilleure « représentation des individus », réalisée quelques années plus tard par les réformes de 1884 et 1885, et non d'un retour à l'ancienne « représentation des 'intérêts' et des 'communautés' »[7] qui semble désormais avoir les faveurs de Quinet, à la grande joie des

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.930.

[2] *Ibid.* p.931.

[3] *Ibid*. p.928.

[4] *Ibid*. p.931.

[5] Stephen J. LEE. *Aspects of British political history, 1815-1914.* Londres et New-York : Routledge, 1994. 375 p.

[6] Gilbert BONIFAS, Martine FARAUT. *Pouvoir, classes et nation en Grande-Bretagne au XIX^e siècle*. Paris/Milan/Barcelone : Masson, 1994. IX-246 p.

[7] Les réformes de 1884 et 1885 constituent ainsi pour François Bédarida un « véritable bouleversement », qui « met fin à la vieille conception de la représentation des 'intérêts' et des 'communautés', au profit de la représentation des individus ». François BEDARIDA. *Histoire de la Grande-Bretagne. Tome 2 : L'Angleterre triomphante 1832-1914*. Paris : Hatier université, 1974. p.127.

conservateurs. Tout en dénonçant sa proposition comme inopportune – elle anticiperait une discussion plus approfondie sur la loi électorale que seul le retour au calme permettra d'engager –, ces derniers se félicitent ainsi de voir des républicains se rallier à des conceptions qu'ils défendent quant à eux depuis longtemps.

Eloge du système anglais, critique d'une France politique réduite à n'être qu'« une masse informe, une agglomération confuse, une multitude », ou encore appel à « organiser » le suffrage universel qui risque toujours d'« absorb[er] » les minorités éclairées : les orléanistes qui composaient sous le Second Empire le gros du tiers-parti et siègent désormais en nombre à l'Assemblée nationale ne peuvent que se montrer sensibles aux arguments de Quinet. C'est en des termes très proches qu'un de leurs auteurs favoris, Victor de Broglie, prônait au tournant des années 1860 un système électoral susceptible de ménager, « sous le régime uniforme du suffrage universel », la représentation du « petit nombre d'hommes assez éclairés pour être impartiaux »[1]. Comme de nombreux libéraux sous le Second Empire, Broglie était en effet soucieux de préserver les minorités de « la plus dure et la plus irrémédiable des tyrannies » – celle des majorités[2]. Dans ses *Vues sur le gouvernement de la France*[3], il défendait ainsi le scrutin d'arrondissement, qui, en multipliant les circonscriptions électorales, aurait permis selon lui de substituer à la domination exclusive des ruraux un équilibre des intérêts et des opinions, qu'il tendait, comme Quinet, à ramener à la distinction des villes et des campagnes :

> « Il n'est pas moins évident que, sous un tel régime électoral, la part qui serait faite à la diversité des intérêts – des intérêts généraux, légitimes, durables – n'exclurait en rien la part qui serait faite à la diversité des opinions — des opinions générales, légitimes, durables. – Les élections des grandes villes, essentiellement démocratiques, appartiendraient naturellement aux opinions vives, ardentes, décidées ; celles des arrondissements ruraux appartiendraient non moins naturellement aux opinions paisibles, régulières, circonspectes […] »[1].

Des raisons analogues avaient d'ailleurs conduit Prévost-Paradol, dont les écrits sont également très appréciés des libéraux orléanistes de 1871, à revendiquer à la fin du Second

---

[1] Victor de BROGLIE. *Vues sur le gouvernement de la France*. Paris : Michel Lévy Frères, 1870. p.159.

[2] *Ibid.* p.158.

[3] L'ouvrage, écrit en 1859, avait été saisi avant publication en 1861 : il n'a pu paraître qu'en 1870, après la mort de Victor de Broglie.

Empire une représentation spécifique des villes, au nom d'un raisonnement que Quinet aurait pu reprendre point par point s'il n'avait été dirigé avant tout contre le redécoupage arbitraire des circonscriptions électorales par l'administration impériale :

> « C'est naturellement dans les villes, où l'instruction est répandue, où le loisir et la culture intellectuelle existent, que les arguments de l'Opposition peuvent avoir quelque influence ; or notre système électoral présente ce phénomène, unique sans doute dans le monde, que, sauf quelques grandes cités comme Paris, Lyon et Marseille, les villes voient invariablement leur vote confondu avec celui des campagnes environnantes, et du même coup anéanti. Les campagnes doivent avoir certainement une part légitime d'influence dans tout bon système électoral ; c'est ainsi qu'en Angleterre le vote des comtés a son poids à côté du vote des bourgs, et c'est justice. Mais il y a loin de ce sage équilibre à un système qui anéantit presque partout l'opinion et le vote des villes par un mélange calculé avec les suffrages plus nombreux de la campagne. Peut-on soutenir cependant que l'opinion de la France est vraiment représentée dans le Parlement quand l'opinion des villes est comme si elle n'était pas ? »[2]

A l'époque, les républicains étaient cependant restés très prudents à ce sujet. De la même façon qu'ils accablaient les paysans sans pourtant remettre en question explicitement la légitimité du suffrage universel, ils s'associaient alors à la condamnation des pratiques électorales du régime impérial sans pourtant s'engager trop avant dans la critique de la loi majoritaire, soucieux là encore de ne pas remettre en cause leurs convictions démocratiques. Ainsi, si Jules Ferry affirme en 1863 qu'« à côté des suffrages qui se comptent, il y a les suffrages qui se pèsent », ce n'est pas pour augmenter le poids des minorités dans la loi électorale, mais pour rappeler au gouvernement qu'elles indiquent la direction dans laquelle les majorités s'engagent ensuite inexorablement : elles sont « l'élément obscur, l'inconnue qu'il faut dégager, l'aiguille prophétique sur laquelle le pouvoir doit avoir l'œil fixé dans un pays libre »[3]. Le débat sur la décentralisation lui avait permis en 1865 de préciser sa pensée, du moins en ce qui concerne le cadre communal. A tous les « libéraux fourvoyés », qui appelaient à maintenir une certaine tutelle administrative sur les communes pour préserver le droit des minorités, il répondait ainsi en distinguant le « droit individuel » dont il affirmait le

---

[1] Victor de BROGLIE. *Op. cit.* p.161.

[2] Lucien-Anatole PREVOST-PARADOL. *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 13 août 1868, p.1.

[3] Jules FERRY. *Op. cit.* p.107.

caractère « inviolable », du droit des minorités, qui, dans une démocratie représentative, « ne peuvent prétendre à rien de pareil » :

> « Dans un système représentatif, les minorités sont perpétuellement violées. Que la minorité puisse en appeler de la majorité abusée ou impatiente à la majorité mieux informée, rien de mieux, et l'on pourrait, dans cet esprit, entourer de formes protectrices la solution des affaires communales les plus importantes. Mais, si la majorité persiste, il n'y d'arbitre nulle part, car l'arbitrage en pareil cas, serait la négation de l'autonomie »[1].

De même, lorsque Louis Blanc revendiquait en 1864 une « représentation proportionnelle des minorités », il refusait néanmoins à aller au-delà de l'égalité et reconnaissait le pouvoir des majorités : il appelait ainsi à adopter un système où « la majorité prévaudrait, la démocratie régnerait, mais en même temps, une issue serait ouverte à chaque opinion dissidente, et un point d'appui ménagé au droit des minorités »[2]. Et c'est bien ce qui distinguait alors les républicains des libéraux issus de la droite orléaniste : quelle que soit la violence des reproches qu'ils adressaient à la majorité rurale, il n'était jamais question pour eux d'en déduire un système politique qui contournerait le suffrage universel et avec lui l'égalité des voix. Dans leur esprit, on l'a vu, c'était la paysannerie française qui posait problème, et non la démocratie, le suffrage universel ou le fait majoritaire.

Parce qu'elle passe la ligne qui sépare la critique des ruraux de la remise en question explicite de l'égalité des suffrages, la proposition Quinet ne pouvait donc qu'effrayer la plupart des républicains. D'accord sur les principes avancés par Quinet mais non sur l'opportunité d'une loi qui les priverait d'un certain nombre de candidats, les conservateurs en ont d'ailleurs tiré parti. Lors de la discussion, ils n'hésitent pas à souligner la transgression que constitue la proposition Quinet au regard de la tradition républicaine. Lefèvre-Pontalis met ainsi en garde Quinet et ses amis : « si mes honorables collègues, qui réclament la représentation des intérêts, veulent rester fidèles à la logique du système, il faudra, je les en avertis, qu'ils changent de bancs, parce que c'est une constitution bien différente de la

---

[1] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale écrite en 1865 en réponse à un projet de décentralisation publié à Nancy et signé par de nombreux membres de l'Union libérale. In RUDELLE, Odile éd. *La République des citoyens*. Paris : Imprimerie nationale, 1996. Tome 1, p.162-169.

[2] Louis BLANC. De la représentation proportionnelle des minorités, publiée en 1864. *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris : E. Dentu, 1873. Tome 1, p.239-256.

constitution de 1848 qu'ils seront obligés de demander pour la France »[1]. Dès lors, les signataires de la proposition ont beau s'efforcer de montrer qu'il est possible de « [tenir] compte du nombre et des intérêts »[2], qu'« il y a tout à la fois dans la représentation nationale et le nombre et les intérêts »[3], ils ne convainquent pas. Le discours de Quinet, l'approbation qu'il suscite chez les orléanistes, ont assez alerté leurs collègues. Après avoir évoqué « sa répugnance invincible à laisser discuter aussi longtemps à la tribune le plus ou moins de perfection du suffrage universel », Victor Lefranc affirme ainsi que c'est parce qu'il est républicain qu'il ne peut soutenir la proposition Quinet : « c'est un républicain convaincu qui vous parle ainsi, par la raison fort simple qu'il ne veut de la République que lorsqu'elle aura été acceptée par la nation, c'est-à-dire à la fois par la majorité des villes et par la majorité des campagnes… (*Mouvements d'adhésion*) »[4]. Quinet peut bien invoquer la République et la nation : pour Victor Lefranc, on ne saurait être républicain sans y associer intimement l'inviolabilité du suffrage universel et le respect des majorités.

Une solution incompatible avec l'imaginaire national républicain

Ce qui est cependant remarquable dans le discours de Victor Lefranc, alors très applaudi, c'est qu'il est en grande partie consacré à justifier cette affirmation d'un point de vue sociologique. Car il n'est pas question pour lui de reprocher à Quinet d'avoir cherché dans la « physionomie » de la nation le critère d'élaboration de la loi électorale, pas plus que d'avoir souligné le décalage existant entre la société et le suffrage universel. Le principe d'une « représentation descriptive », pour reprendre la typologie d'Hanna Pitkin, semble admis[5]. Les adversaires républicains de Quinet n'échappent pas en effet à l'emprise du discours sociologique : comme lui, ils reconnaissent la nécessité de fonder et justifier les projets politiques à partir des réalités nationales. Le tort de Quinet selon Lefranc consiste bien plutôt dans une perception biaisée de ces réalités nationales, qui ne pouvait que le conduire à une mauvaise interprétation des difficultés du moment.

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.930.

[2] Langlois, *ibid*.

[3] Tolain, *ibid*. p.932.

[4] *Ibid*.

[5] Hanna F. PITKIN. *The Concept of Representation*. Berkeley/Los Angeles : University of California Press, 1967. 323 p.

Pour Lefranc en effet, la distinction des villes et des campagnes ne saurait être considérée comme une caractéristique essentielle et permanente de la société française : les intérêts ? – « il y en a d'infinis et surtout de bien plus concordants dans leur antagonisme apparent que ces deux intérêts qu'il faut confondre au lieu de les opposer, et qui résident dans les prétendues dissidences politiques des villes et des campagnes » ; les idées ? – elles sont encore « en fermentation »[1]. En niant à la fois l'antagonisme des intérêts et la permanence des divisions politiques entre les villes et les campagnes, Lefranc peut ainsi réaffirmer l'unité de la nation. Elle est selon lui déjà réalisée par la diversité et l'interpénétration des intérêts des villes et des campagnes : « les intérêts partent des unes et des autres, pour revenir vers celles-ci et vers celles-là ! (*Vif assentiment*) et c'est cet échange qui fait de nos villes, de nos campagnes, la France, la vraie France, la grande France »[2]. Seule l'unification des mentalités est encore à faire. La loi politique ne saurait donc faire quelque distinction que ce soit : destinée demain à refléter l'unité nationale, elle doit pour l'heure éviter à tout prix d'en freiner la réalisation en figeant dans la loi des spécificités vouées à disparaître. Contre Quinet, qui compare le législateur soucieux d'organiser le suffrage universel à un sculpteur aux prises avec un bloc de marbre informe, Lefranc affirme qu'il faut attendre que l'« esprit de la France » émerge de la confusion :

> « Et tandis que durent encore les jours douloureux de la lutte et de l'épreuve, prenons, gardons, préservons un vase assez solide pour contenir pendant longtemps cette liqueur pure, en fermentation encore, qui s'appelle l'esprit de la France ; ne le brisons pas, tant qu'il est le seul qui puisse le contenir, et puis nous choisirons la forme définitive qu'il faudra laisser ou donner au vase et, si vous voulez, au marbre dont parlait M. Quinet »[3].

Quand les signataires de la proposition invoquent le passé pour poser la distinction des villes et des campagnes comme une propriété intrinsèque de la société française, leurs adversaires républicains s'attachent donc à la réinscrire dans l'histoire encore inaboutie de la construction nationale. On comprend dès lors leur indignation à voir le suffrage universel ainsi attaqué. Le problème en effet ne réside pas pour eux dans la forme du suffrage universel, mais dans celle de la nation, qui n'est pas encore achevée : si le suffrage universel paraît imparfait, affirme ainsi Lefranc, c'est « parce que les idées dans la nation ne sont pas aussi

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.933.

[2] *Ibid*.

[3] *Ibid.* p.933.

complètement fixées que chacun de nous voudrait le croire, parce qu'elles sont à l'état d'incubation et d'étude […]»[1].

Parce que Quinet croit l'antagonisme des villes et des campagnes insurmontable, il est convaincu qu'il faut en tenir compte dans la loi pour mieux en limiter les effets. En instaurant une représentation distincte des villes et des campagnes, il pense en effet rendre aux villes leur influence légitime tout en maintenant une certaine unité nationale : puisque la nation est réellement divisée, la seule unité possible est à construire au sein d'une Assemblée nationale enfin ouverte aux représentants des villes *et* des campagnes. C'est d'ailleurs ce qui a dû séduire Louis Blanc et Peyrat, qu'on peut s'étonner à bon droit de retrouver aux côtés de Quinet, tant leurs désaccords sont nombreux : « Quinet est un démocrate libertaire ; Louis Blanc est un socialiste centralisateur », écrivait ainsi François Furet pour présenter leurs divergences d'interprétation à propos de la Révolution française[2]. Destinée dans l'esprit de Quinet à « concilier » les différentes parties de la nation pour rendre enfin possible l'avènement de la liberté chère à l'élite urbaine, la modification de la loi électorale qu'il préconisait aurait en effet aussi permis aux villes de reprendre l'initiative politique, conformément au rôle révolutionnaire que Louis Blanc et Peyrat leur reconnaissent.

Au contraire, la plupart des républicains réaffirment par leur vote leur conviction que l'unité réelle de la nation est à venir et qu'elle seule permettra d'établir l'harmonie qui fait alors défaut entre la loi électorale et la société française. En remettant en cause l'unité de la représentation au nom de l'antagonisme des populations, la proposition Quinet, comme la Commune, a ainsi eu pour effet de remobiliser un imaginaire national que les républicains, tout à leurs critiques du monde rural, avaient eu tendance à occulter – celui d'une France dont tous les habitants seront bientôt unis par un esprit et des intérêts communs. Et c'est à partir de cet imaginaire plus que d'une réactivation des principes que leur discours retrouve sa cohérence : la séparation paysanne qui menace la République est un archaïsme que le progrès fera bientôt disparaître, la société française marche vers l'unité, qui ne peut déboucher que sur la République. Lefranc, soucieux de ménager les susceptibilités de la majorité royaliste, semble certes hésiter parfois à exprimer ses préférences quant à la « forme définitive qu'il

---

[1] *Ibid.* p.932.

[2] François FURET. *La gauche et la révolution au XIX^e siècle.* Paris : Hachette, 1986. p.85.

faudra laisser ou donner au vase et, si vous voulez, au marbre dont parlait M. Quinet »[1]. Mais il a rappelé dès le début de son discours la position républicaine : l'unité de la nation appelle la République, « respecter toujours la solution nationale », c'est « prépar[er] la solution républicaine »[2].

Quinet et les membres de la gauche radicale qui se sont ralliés à sa proposition ont donc échoué à convaincre les républicains qui, malgré leurs difficultés dans les campagnes, se refusent à entériner la division sociale dans la loi. Présentée par Quinet comme un compromis nécessaire entre les principes et la réalité, la représentation distincte des villes et des campagnes leur paraît en effet constituer un véritable reniement des conceptions politiques et des représentations sociales qui fondent le républicanisme : elle incarne à leurs yeux une idée de la représentation qu'ils ont toujours combattue au nom de la nation, celle des groupes ou des intérêts, et une image de la nation qu'ils ont toujours considérée comme archaïque et qu'il s'agit pour eux de dépasser, celle d'un pays clivé ou du moins marqué par une forte hétérogénéité sociale et culturelle.

2) Le « Grand Conseil des communes » de Gambetta

Les années qui suivent semblent leur donner raison : l'intense effort de propagande mené par les républicains dans les campagnes porte peu à peu ses fruits, mettant à mal l'idée d'un antagonisme irréductible entre citoyens des villes et citoyens des champs[3]. Au même moment cependant, certains d'entre eux en viennent à reconnaître la nécessité d'adapter la loi électorale au suffrage rural. Le débat semble alors se jouer à fronts renversés : ce sont désormais les radicaux qui s'opposent aux aménagements institutionnels proposés par les

---

[1] Séance du 8 mai 1871. *Op. cit.* p.933.

[2] *Ibid.* p.932.

[3] Les élections partielles du 2 juillet 1871 sont déjà un succès pour les républicains puisqu'ils emportent alors une centaine de sièges sur les 114 à pourvoir. Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. p.14.

D'autres suivront, en 1872, 1873, 1874, 1875. « Au bout du compte, note ainsi Maurice Agulhon, lorsqu'elle se sera résolue à voter des lois constitutionnelles […], l'Assemblée comptera 353 républicains et 352 monarchistes. Maurice AGULHON. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355.

républicains modérés. Le revirement de ceux qu'on appelle bientôt les « opportunistes »[1] à l'égard du Sénat les indigne tout particulièrement. Ces derniers commettent en effet à leurs yeux une double faute. Non seulement ils se sont ralliés à une institution étrangère à la tradition républicaine, mais ils vont en outre jusqu'à la présenter comme l'une des plus belles conquêtes de la démocratie, dont le plus grand mérite serait d'avoir permis de réaliser enfin l'intégration politique de la paysannerie.

Un compromis institutionnel voué à disparaître

Une institution antirépublicaine

Pour les radicaux, la position des opportunistes est intolérable. Le Sénat tel qu'il a été adopté en 1875 par une majorité composée de la quasi-totalité des gauches et du centre droit leur paraît constituer un défi permanent à la République et à la démocratie. L'existence même d'une seconde Chambre va en effet à l'encontre de tous leurs principes. Dans la République une et indivisible, le partage de la souveraineté nationale est inconcevable. L'argument si souvent invoqué du contrepoids à opposer au pouvoir de l'Assemblée nationale ne saurait les convaincre : il témoigne à leurs yeux d'une défiance insupportable à l'égard de la volonté nationale exprimée par le suffrage universel. Comme le rappelle Alfred Naquet dans *La République radicale*, « il n'y a pas besoin de bascule et d'équilibre dans une vraie République, alors que la souveraineté réside dans la nation seule, qui n'a aucune raison de se faire contrepoids à elle-même »[2].

Les modalités retenues en 1875 pour l'élection des sénateurs leur semblent d'ailleurs confirmer le caractère antirépublicain de l'institution. Le choix du suffrage universel indirect est ainsi dénoncé par les radicaux. Leur idéal politique reste en effet la démocratie directe qui,

---

[1] Le terme apparaît selon Littré au mois de juillet 1876 pour disqualifier la politique des républicains modérés. Opportunisme. In Emile LITTRE. *Dictionnaire de la langue française*. Monaco : Cap, 1971. Tome 3, p.4299.

Après une hésitation, Gambetta accepte le terme non sans réticence et dans l'espoir d'en corriger la connotation péjorative : « c'est ici la clef de cette politique qu'on a appelée d'un mot plus ou moins bien fait, qui vient d'Italie, de même que le mot intransigeant vient d'Espagne – je voudrais bien qu'on restât en France sans aller chercher des mots par-delà les monts. La clef de cette politique, qualifiée avec un dédain assez ridicule d'opportuniste, consiste à ne s'engager jusqu'au bout dans une question que lorsqu'on est sûr d'avoir, sans conteste, la majorité du pays avec soi ». Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 27 octobre 1876 à Belleville. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 6, p.169.

[2] Alfred NAQUET. *La République radicale*. Paris : Lahure, 1873. p.128-129.

impraticable dans un pays aussi vaste que la France, doit néanmoins guider la mise en place du régime représentatif. Parce que la représentation leur apparaît déjà comme un mal nécessaire, il n'est donc pas question pour eux d'admettre quelque degré que ce soit dans l'élection : ce serait biaiser l'expression de la volonté nationale et organiser l'usurpation du pouvoir du peuple par les grands électeurs. « Pourquoi faut-il que la volonté des commettants n'arrive aux mandataires qu'à la suite d'une série d'interprétations et de traductions successives qui lui font perdre toute sa clarté et toute sa précision, si ce n'est pour fournir aux hommes de résistance un prétexte pour la méconnaître ? » s'insurge ainsi Georges Clemenceau en 1881[1]. Quoiqu'il repose, dans le cas du Sénat, sur l'ensemble des électeurs, le suffrage indirect ne mérite même pas à leurs yeux le qualificatif d'« universel ». A la fin de l'année 1884, alors qu'on discute à l'Assemblée la réforme du mode d'élection de la chambre haute, Floquet oppose ainsi suffrage universel et suffrage indirect pour dénoncer le caractère réactionnaire des lois constitutionnelles de 1875, qui placent au-dessus de l'Assemblée nationale un corps « issu du suffrage restreint, du suffrage des délégués » : « c'est ce suffrage restreint, je ne saurais trop le répéter, qui a la garde, la tutelle de l'Assemblée issue du suffrage universel ! (*Applaudissements sur divers bancs à gauche*) »[2].

Mais ce qui choque le plus les radicaux, c'est la prépondérance accordée à l'électorat rural : dans la loi votée en 1875, toute commune nomme en effet un délégué sénatorial, et ce, quel que soit le chiffre de sa population. L'entorse au principe d'égalité des voix est manifeste[3]. Les conservateurs à l'origine de la proposition l'avaient explicitement admis lors de la discussion des lois constitutionnelles, en février 1875. C'est justement pour ne pas céder à la loi du nombre, expliquait alors le rapporteur, Antonin Lefèvre-Pontalis, que la commission des lois constitutionnelles s'est refusée à « attribuer aux grandes communes plus

---

[1] Séance du 31 mai 1881. *Journal officiel de la République française,* 1er juin 1881, p.1080.

[2] Séance du 9 décembre 1884. *Journal officiel de la République française – débats parlementaires, chambre des députés*, année 1884, p.2681.

[3] Le problème n'a cessé d'être soulevé depuis. Voir par exemple :

Jean-Marie COTTERET, Claude EMERI, Pierre LALUMIERE. *Lois électorales et inégalités de représentation en France : 1936-1960.* Paris : FNSP/Armand Colin, 1960. 418 p. ;

Jean-Pierre MARICHY. *La deuxième chambre dans la vie politique française depuis 1875*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969. IV-787 p. ;

Jean GRANGE. Le poids des campagnes au Sénat : effets et problèmes de la sur-représentation rurale. *Economie rurale*, n°237, janvier-février 1997, p.22-26.

de délégués qu'aux petites communes » : « nous aurions ainsi reconnu, sous une autre forme, la loi du nombre, et c'est le contrepoids de la loi du nombre que nous avons voulu chercher, en organisant le Sénat »[1]. Pourtant, ce n'est pas au nom de l'égalité que les radicaux combattent le mode de recrutement du Sénat, mais une fois encore au nom de la supériorité des villes. Pour Edmond Magnier, qui avait d'abord appelé l'extrême-gauche à accepter le Sénat pour sortir enfin la République du provisoire, c'en est trop. Seul le mot de Prévost-Paradol lui paraît à même de décrire « le flot rural » qu'il voit déjà « débordant les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux des villes ». Le Sénat organise en effet selon lui le retour de la « campagnocratie »[2], au mépris de la souveraineté nationale :

> « Sous le masque de l'autonomie communale, c'est la campagnocratie qui dominerait sans conteste et sans partage dans l'élection. On n'aurait pas un Sénat national, on aurait un *Sénat rural* »[3].

Les ténors du radicalisme font la même analyse. La défense des villes réunit ainsi à nouveau Quinet et Louis Blanc. Ce dernier condamne une loi qui « donne au vote d'une commune qui a 100 habitants le même poids qu'à celui d'une ville qui en a 100 000 » et « dénature de la sorte le suffrage universel »[4]. Et parmi les nombreux défauts du Sénat, Quinet s'inquiète surtout de la surreprésentation de l'électorat rural :

> « Vous entendez ceci : la plus petite commune rurale, la moins nombreuse, la plus reculée, la plus fermée au progrès, à la vie politique, pèsera autant dans la balance que les plus grands centres de lumière et de vie. Le moindre village, dans la main du clergé, étouffera la grande ville. Ici, l'ignorance n'aura pas seulement cinquante chances, elle aura toutes les chances contre la civilisation. Si l'on voulait en finir d'un seul coup avec la vie publique, dites-moi, que trouverait-on de mieux ? »[5]

---

[1] Séance du 22 février 1875. *Journal officiel de la République française*, 23 février 1875, p.1373.

[2] Edmond MAGNIER. La campagnocratie. *L'Evénement*, 19 février 1875, p.1.

[3] Edmond MAGNIER. Le Sénat de conciliation. *L'Evénement*, 20 février 1875, p.1.

[4] Louis BLANC. Marche à suivre dans les élections – au rédacteur en chef du *Progrès de la Marne*, 30 septembre 1875. *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris : E. Dentu, 1874-1884. Tome 3, p.495-501. Malgré son aversion pour le Sénat, Louis Blanc se présente aux élections sénatoriales, en janvier 1876 : il échoue, faute sans doute du soutien de Gambetta, qui a préféré soutenir la candidature de Victor Hugo.

[5] Edgar QUINET. Le Sénat, 22 février 1875. *Œuvres complètes : tome 25, le siège de Paris et la défense nationale*. Paris : Hachette, s.d. p.318.

La création d'une seconde Chambre réactualise ainsi la défiance de l'extrême-gauche à l'égard des paysans, en des termes qui semblent n'avoir pas beaucoup changé depuis le début des années 1860 : haine de la « campagnocratie », rejet du *rural* opposé au *national*, éloge du centre associé à la lumière, au progrès, à la vie politique, à la « civilisation » en somme, et mépris du village, synonyme d'archaïsme, d'obscurantisme et d'ignorance.

Le prix de la République

En février 1875, les républicains qui siègent à l'Assemblée nationale ont cependant choisi dans leur grande majorité de voter les lois constitutionnelles, et en particulier celle qui crée et organise le Sénat. Pour les plus intransigeants, le revirement est incompréhensible. « Pour que tant d'esprits excellents, dignes, désintéressés, acceptent de pareilles solutions, il faut bien qu'ils aient des raisons qui m'échappent malgré mon désir de m'y soumettre », avoue ainsi Quinet[1]. En 1882 encore, la stupeur de Louis Blanc semble intacte lorsqu'il évoque la « bien étrange histoire » de la « Constitution » du 25 février 1875[2]. La plupart des radicaux se sont pourtant laissé convaincre par un argumentaire désormais bien connu : l'instauration définitive de la République est aujourd'hui à ce prix, mais, plus tard, lorsque les républicains auront gagné la confiance du pays, ils pourront donner au régime une constitution véritablement républicaine. Dès les élections de 1876 et surtout à partir de 1879, date à laquelle la victoire des républicains aux élections sénatoriales les rend enfin maîtres du nouveau régime, les radicaux appellent donc tout naturellement à la révision des lois constitutionnelles, et notamment à la suppression du Sénat.

On comprend dès lors leur indignation à voir les républicains modérés prendre désormais fait et cause pour le Sénat. Ils sont d'autant plus amers que ces derniers leur opposent la formule de Gambetta, qui, en 1875, avait décrit le Sénat comme le « Grand Conseil des communes » pour convaincre les républicains de voter les lois constitutionnelles. En août 1884, c'est ainsi au nom de la « démocratie rurale » que la suppression du Sénat est repoussée au profit d'une simple révision partielle. Et à la fin de l'année 1884, le même argument est de nouveau invoqué contre un amendement signé par les députés de la gauche radicale, qui prévoit de substituer le suffrage universel direct au suffrage indirect pour

---

[1] *Ibid.*

[2] Louis BLANC. *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*. Paris : G. Charpentier, 1882. p.1.

l'élection des sénateurs. Charles Floquet, qui vient défendre l'amendement à la tribune, s'en prend alors à la rhétorique opportuniste. Sans aller jusqu'à regretter, comme son collègue Emile Vernhes, que Gambetta ne se soit pas étranglé « avant de proférer ces mots-là »[1], il tient à rappeler les véritables intentions du grand homme, mort deux ans auparavant :

> « Messieurs, nous savons la puissance des mots dans la politique ; jamais on ne l'a mieux vu que dans cette circonstance. Je sais, pour l'avoir entendu, dans quelles conditions ce mot a été prononcé et je vais vous le dire.
>
> La constitution venait d'être votée. Il s'agissait non pas d'en faire l'apologie, mais de plaider pour elle les circonstances atténuantes… (*C'est cela ! très bien ! très bien ! à gauche*)
>
> Car le grand orateur qui a prononcé cette parole était devant ses électeurs, ce jour-là, sur ce qu'il a appelé le Mont-Aventin de la République, à Belleville, dans la salle Graffard.
>
> C'est là que voulant expliquer comment le parti républicain avait consenti à accepter deux Chambres, ce qui est, ce qui était si contraire – car il paraît que cela est changé aujourd'hui… (*rires approbatifs sur les mêmes bancs*) – à l'esprit, aux tendances, aux aspirations de la démocratie, voulant expliquer tout cela, et sachant que le mot, avec la grande habilité qu'il avait, que le mot et l'idée de la liberté de la commune était une chose qui flattait l'oreille populaire à laquelle il s'adressait, il dit : 'le Sénat, c'est le grand conseil des communes de France' (*très bien ! très bien !*)
>
> Et alors, sur ce mot qui était de circonstance, qui était de passage, qui était contraire à tout ce qui avait été dit dans les assemblées préliminaires des députés, tenues avant le vote de la Constitution, sur ce mot on a bâti un historique qui est faux ou inexact, permettez-moi de vous le dire, et une doctrine qui est en contradiction avec tous les principes de la Révolution française (*très bien ! très bien ! à gauche*).
>
> Oui, on a bâti un historique sur ce mot et on a dit que c'est de ce jour-là que s'est développé dans le pays le sentiment politique dans les communes. Ah ! messieurs, non, il ne faut pas faire de telles erreurs politiques »[2].

Pour Floquet, les opportunistes en appelleraient donc indûment – mais, avoue-t-il, très efficacement – à l'autorité de Gambetta. Mettant en avant sa qualité de témoin direct, il dénonce les contrevérités avancées par les modérés, qui cherchent à faire passer pour sincère et profond un mot « de circonstance » et « de passage » : la formule n'aurait été selon lui inventée par Gambetta que pour expliquer à ses électeurs sa volte-face sur le Sénat, institution si contraire à « tous les principes de la Révolution française ». Un certain nombre d'éléments

---

[1] Séance du 1er décembre 1884. *Journal officiel de la République française – débats parlementaires, chambre des députés*, année 1884, p.2547.

[2] Séance du 2 décembre 1884. *Journal officiel de la République française – débats parlementaires, chambre des députés*, année 1884, p.2563.

semble d'ailleurs confirmer son interprétation. Gambetta s'était en effet montré hostile au Sénat jusqu'au vote *in extremis* des lois constitutionnelles. Dans sa bouche, l'expression « Grand Conseil des Communes » n'aurait donc servi qu'à justifier le ralliement des républicains au Sénat, auquel ils étaient hostiles par principe, mais contre lequel ils obtenaient l'établissement définitif de la République[1].

Une réponse à la question paysanne

Une représentation adaptée à l'électorat rural

Gambetta semble pourtant avoir très vite pris au sérieux la possibilité de faire du Sénat un bastion avancé de la démocratie. En 1882, alors qu'aucun compromis n'est plus nécessaire à la survie de la République, il refuse ainsi la suppression du Sénat au profit d'une simple réforme de son mode électif : la seconde Chambre constitue désormais à ses yeux l'une des « institutions fondamentales » de la République, auxquelles on ne peut toucher selon lui que « pour les renforcer et les consolider »[2]. De tous les reproches adressés par les radicaux au Sénat, il n'en retient qu'un : « la représentation uniforme des communes, quel que soit le chiffre de leur population et de leurs électeurs dans le corps électoral du Sénat »[3], dont le tort est de conduire à la sous-représentation de l'électorat urbain. Son projet de révision partielle prévoit donc que chaque conseil municipal élira désormais « au scrutin de liste autant de délégués que la commune renferme de fois 500 électeurs inscrits »[4]. En revanche, le suffrage indirect tant décrié par les radicaux est maintenu. Il représente en effet pour Gambetta le seul moyen de conserver au Sénat son caractère démocratique : « l'élément le plus franchement et le plus sincèrement démocratique que nous sachions », la commune, est ainsi placé à la

---

[1] Dans l'ensemble, les historiens confirment cette interprétation, attribuant bien souvent à des considérations purement électorales le refus opposé ensuite par Gambetta à la suppression du Sénat : dès 1879, le Sénat tombe en effet aux mains des républicains. Voir par exemple : Jean-Pierre MARICHY. *Op. cit.* ; Maurice DUVERGER. *La République des citoyens*. Paris : Ramsay, 1982. 306 p. ; Jacques BAGUENARD. *Le Sénat*. Paris : PUF, 1997. 126 p. (Que sais-je ? n°2529) ; Paul SMITH. *A history of the French Senate*. Lewiston (New-York) : Edwin Mellen Press, 2005. Tome 1, XII-518 p.

[2] Léon GAMBETTA. Projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles lu à la chambre des députés le 14 janvier 1882. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 10, p.179.

[3] *Ibid.* p.186.

[4] *Ibid.* p.189.

« source de la haute Assemblée »[1], qui peut alors prendre à juste titre le nom de « Grand Conseil des communes françaises ».

L'affirmation appelle quelques éclaircissements. Dans l'esprit de Gambetta, l'adjectif « démocratique » a d'abord une valeur sociologique. Le suffrage universel indirect permettrait selon lui d'élargir l'accès à la politique à des couches sociales qui en avaient été jusqu'ici exclues, non pas en droit mais en fait : il convierait à l'exercice du pouvoir les habitants des communes restés longtemps à l'écart des affaires publiques. En janvier 1876, Gambetta avait déjà insisté sur cet immense avantage offert par le Sénat :

> « Ce qui se passe, c'est le transport de la politique dans des mains nouvelles. Jusqu'à ce jour, la politique avait été réservée à une élite plus ou moins éclairée, plus ou moins capable, abritée derrière de grands airs de dédain, injurieuse pour les petits et gonflée outre mesure du sentiment de sa valeur ; aujourd'hui toute la politique jusque-là réservée à quelques-uns, à une oligarchie jalouse, va tomber dans les mains du petit bourgeois, de l'ouvrier, du petit capitaliste et du paysan, de tous ceux qui travaillent ou pensent, et, les associant dans les mêmes efforts pour atteindre le même but, leur donne une même part de droits et de responsabilité. (*Très bien ! très bien ! – Applaudissements prolongés*) »[2]

A l'heure du suffrage universel, Gambetta semble ainsi affirmer qu'« une élite plus ou moins éclairée » a réussi à confisquer le pouvoir des masses. L'idée peut surprendre. Elle n'est pourtant pas nouvelle. En 1848 aussi, les républicains avancés s'étaient inquiétés du fonctionnement probable du suffrage universel : comment s'assurer en effet que les élites urbaines, bien organisées et très politisées, n'imposent pas leurs candidats aux autres électeurs, et en particulier aux électeurs ruraux ? comment échapper au règne des comités, qui avaient de fait le privilège exorbitant de confectionner les listes proposées au suffrage des citoyens ? Il était en effet indispensable à leurs yeux que le suffrage universel inaugure le pouvoir du peuple, non seulement en principe mais aussi dans les faits. La fraction avancée du mouvement républicain avait alors appelé la bourgeoisie des villes à susciter des candidatures ouvrières et paysannes. « Pour que les élections satisfassent le peuple, disait George Sand, il est de toute nécessité que le peuple soit personnellement représenté à l'assemblée de la nation ; ce serait une faute énorme que de ne pas admettre en principe et de ne pas encourager en fait l'élection de deux citoyens au moins par département, choisis dans le sein même du

---

[1] *Ibid.* p.185.

[2] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 18 janvier 1876 à Aix. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 5, p.41.

peuple : un ouvrier des villes et un paysan »[1]. En tant que ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot avait également multiplié les circulaires en faveur des candidatures populaires. Appelé en juillet 1848 à rendre compte de son action en période électorale, il fait état de ses doutes devant une Assemblée majoritairement conservatrice. Sans cesse interrompu, il rappelle avoir insisté dans ses circulaires de mars et avril 1848 « sur la nécessité d'envoyer à l'Assemblée des hommes initiés aux travaux de la campagne et vivant de ces travaux », convaincu que « les populations rurales [avaient] surtout besoin d'être représentées » :

> « Je persiste, messieurs, dans mon sentiment ; je crois que les populations rurales ne sont pas suffisamment représentées. (*Exclamations*) […]
>
> Si vous voulez me permettre d'achever ma phrase, messieurs, j'attends. Je crois que les populations de nos campagnes sont trop exclusivement représentées par des habitants de la ville. (*Réclamations*) *Un membre au fond à droite.* C'est parce qu'elles ont confiance en eux.
>
> Je crois que les populations rurales ne sont pas suffisamment représentées comparativement aux populations des villes. (*Si ! si ! – Non ! non !*) […]
>
> Et j'ajoute ceci, que je regrette vivement de ne pas voir parmi nous un certain nombre de ces hommes qui ne brilleraient peut-être pas à la tribune, mais qui seraient de fidèles interprètes des besoins de nos campagnes. (*Réclamations*) »[2]

Sand et Carnot semblent ainsi appuyer une revendication majeure des milieux socialistes et ouvriers : celle des « candidatures ouvrières », qui a émergé dans les années 1830 et devient, dans les années 1860, le fer de lance du séparatisme ouvrier[3]. Mais leurs objectifs sont tout autres : il ne s'agit pas en effet pour eux de remettre en cause l'universalisme républicain. Dans l'esprit de Sand ou de Carnot, le souci d'encourager les candidatures populaires manifeste au contraire une inquiétude sur les pratiques électorales,

---

[1] George SAND. Un mot à la classe moyenne, 3 mars 1848. *Questions politiques et sociales*. Paris : Calmann-Lévy, 1887. p.197-202.

[2] Séance du 5 juillet 1848. *Moniteur universel*, 6 juillet 1848, p.1578.

[3] Voir notamment :

Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable… Op. cit.* p.85-129 ;

Raymond HUARD. Histoire intellectuelle et histoire par en bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870. *L'élection au XIX^e siècle – Romantisme : revue du XIX^e siècle*, n°135, 1^er trimestre 2007, p.23-35. Raymond Huard montre que les candidatures ouvrières étaient plus nombreuses en 1848 que dans les années 1860, même si leur théorisation est surtout marquée par le *Manifeste des soixante* (*L'Opinion nationale*, 1864) et l'ouvrage de Proudhon consacré à la *Capacité politique des classes ouvrières* (1865).

qui pourraient bien reproduire les divisions sociales au lieu de consacrer le principe d'intégration incarné par le suffrage universel : loin de critiquer le projet républicain, la démarche vise à inciter la petite bourgeoisie républicaine – la classe moyenne dans la lettre de Sand, les instituteurs dans les circulaires de Carnot – à ne pas confisquer la révolution à son profit mais à donner chair au gouvernement du peuple par le peuple. Elle s'inscrit à cet égard dans la « culture de l'arrangement et de la négociation » dont Pierre Rosanvallon a montré qu'elle informait les réactions républicaines aux candidatures ouvrières des années 1860 : « c'est par une inflexion des mœurs, écrit-il, et non par une adaptation des principes, que l'on se propose de répondre à la demande ouvrière »[1].

A l'époque, il n'est pas non plus question pour les républicains, même avancés, d'accuser le mode de scrutin. Leur insatisfaction à l'égard des pratiques électorales porte plutôt en germe, on l'a vu dans les précédents chapitres, le ralliement des plus radicaux d'entre eux au gouvernement direct[2]. Elle les conduit, sous le Second Empire, à chercher dans la condition paysanne les raisons de l'exclusion politique des ruraux[3].

Pour les conservateurs en revanche, la chose est entendue : si les populations rurales sont mal représentées, c'est parce que les républicains ont adopté conjointement le suffrage universel direct et le scrutin de liste départemental. D'innombrables brochures et articles font le même constat : avec le suffrage universel direct et départemental, les paysans, disséminés dans les campagnes et donc incapables de s'organiser, doivent accepter les listes constituées au chef-lieu du département, sur lesquelles ils votent « à l'aveugle », sans connaître les candidats. Depuis 1848, la droite marque ainsi sa préférence pour les élections à plusieurs degrés, qui permettent au peuple des campagnes de se prononcer sur des personnalités qui lui sont proches, et donc connues. En 1872, Hippolyte Taine résume bien la position des conservateurs, libéraux ou réactionnaires :

> « Ce n'est pas le suffrage universel qui aujourd'hui est chez nous impuissant et malfaisant, c'est le suffrage direct. Car, si le cercle du département ou même celui de l'arrondissement est trop large pour l'électeur rural, il en est un autre plus étroit, plus proportionné, où son intelligence et son information peuvent agir avec discernement et certitude, je veux dire la *commune*. – Que dans ce cercle restreint il choisisse trois ou

---

[1] Pierre ROSANVALLON. *Le peuple introuvable… Op. cit.* p.129.

[2] Voir chapitre II.

[3] Voir chapitre III.

> quatre hommes connus de lui et les envoie au chef-lieu d'arrondissement ; que ces électeurs du second degré, une fois réunis, lui nomment son député. Par ce moyen, le premier moteur de la machine est toujours entre ses mains ; c'est encore lui qui donne le branle. Seulement, au lieu de donner en aveugle, il le donne en homme clairvoyant, et, s'il veut, il le dirige. On ne retire pas la poignée de sa main ; au contraire, on la met à sa portée en y soudant une seconde pièce que son bras peut atteindre, et par laquelle tout le mouvement de la machine lui appartient »[1].

La défense du suffrage indirect n'est pas dépourvue d'arrière-pensées électorales : les conservateurs sont convaincus que les paysans, s'ils avaient à voter dans leur « cercle restreint », choisiraient leurs candidats parmi les notables ruraux plus souvent acquis à la cause de l'ordre qu'à celle de la révolution. Et parce que les républicains le croient aussi, ils n'en condamnent que plus vigoureusement un mode de scrutin qui fortifierait immanquablement les influences de clocher. La question du suffrage direct ou indirect reste ainsi pendant longtemps un thème discriminant, qui superpose comme bien souvent les clivages de principes aux luttes du terrain et permet d'identifier sans mal l'horizon politique des uns et des autres. C'est ce que Floquet rappelle d'ailleurs en 1884 aux opportunistes qui, en se prononçant pour l'élection à deux degrés des sénateurs, remettent en question une ligne de partage bien établie : « depuis plus de 40 ans, la lutte entre ceux qui résistent à la volonté du pays et ceux qui veulent la représenter exactement est engagée entre le suffrage universel indirect et le suffrage universel direct »[2].

Quand Floquet prononce ces mots, les rapports de force sont pourtant moins nets. Ils ne l'ont certes jamais été sans doute : dès le mois de décembre 1848, le succès de Louis-Napoléon Bonaparte auprès des paysans tend en effet à montrer que l'influence des anciens notables était alors déjà bien érodée dans les campagnes. Mais depuis l'instauration de la Troisième République, les appels à tenir compte des évolutions qui affectent la société française se multiplient. Dès 1872, le député monarchiste Antoine de Castellane met ainsi en garde ses amis politiques : les campagnes ne sont plus ce qu'elles étaient et l'adoption du suffrage indirect risque fort de ne pas avoir les effets escomptés. « Il y a cinquante ans, reconnaît-il, le suffrage à deux degrés eût été une merveilleuse institution, parce que

---

[1] Hippolyte TAINE. *Du suffrage universel et de la manière de voter.* Paris : Hachette, 1872. p.40.

[2] Séance du 9 décembre 1884. *Op. cit.* p.2682.

l'influence locale appartenait encore à la haute bourgeoisie »[1]. Mais il faut selon lui se rendre à l'évidence :

> « Il en était ainsi jadis, mais aujourd'hui, le bourgeois est devenu un objet de jalousie pour l'ouvrier et le paysan ; son règne est terminé. Voyez, au contraire, cet homme, qui a une toute petite aisance, qui est plus que le paysan et cependant moins que le bourgeois, qui passe de longs moments au cabaret, qui sait y attirer de nombreux amis, qui a le verbe haut, qui parle de tout, même et surtout de ce qu'il ne connaît pas ; qui a prêté quelque argent à celui-ci ou à celui-là ; qui affecte une sorte de dédain pour les choses religieuses ; voilà le véritable chef électoral des habitants »[2].

La conclusion s'impose : avec le suffrage indirect, le pouvoir passerait à cette nouvelle classe sociale, cette « classe intermédiaire » pour laquelle Castellane a tant de mépris et qui s'empresserait de ruiner le parti conservateur.

Dans le camp républicain, Gambetta est l'un des premiers à prendre acte de ces transformations. Lui aussi sait que les « nouvelles couches sociales », dont il salue l'avènement dès 1872[3], ont vocation à augmenter l'électorat républicain : elles « forment la démocratie », explique-t-il en 1874, or « démocratie et République sont associées comme la cause et l'effet »[4]. Plus encore, elles ont tout selon lui pour constituer un « nouveau personnel politique »[5]. On comprend mieux dès lors le ralliement de Gambetta au Sénat. D'une part, l'archaïsme des structures sociales ne peut plus être invoqué contre le suffrage indirect : l'esprit démocratique est si fortement implanté dans les campagnes que l'élection à deux degrés, loin de consolider la domination insupportable des anciens notables, favoriserait au contraire l'action bienfaisante de la petite bourgeoisie républicaine. L'accès du plus grand nombre à la politique reste d'autre part la priorité des républicains et justifie aux yeux de Gambetta le recours à un mode électif certes étranger à la tradition républicaine mais parfaitement adapté selon lui à la représentation du peuple des campagnes : les paysans

---

[1] Antoine de CASTELLANE. *Essai sur l'organisation du suffrage universel en France*. Paris : E. Lachaud, 1872. p.24.

[2] *Ibid.* p.22.

[3] Léon GAMBETTA. Discours prononcés le 26 septembre 1872 à Grenoble. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 3, p.101.

[4] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 1er juin 1874 à Auxerre. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.155-158.

[5] Léon GAMBETTA. Discours prononcés le 26 septembre 1872 à Grenoble. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 3, p.101.

pourront désormais voter en connaissance de cause, pour des candidats qu'ils connaissent et qui pourront donc légitimement choisir en leur nom les hommes les mieux à même de les représenter au Sénat. C'est donc un double processus de démocratisation que Gambetta attend du Sénat : il permet aux paysans de formuler enfin un véritable choix politique mais aussi d'ouvrir la seconde Chambre à des représentants soucieux du sort des campagnes, jusqu'ici écartés du pouvoir par des candidatures trop exclusivement urbaines.

Quand les radicaux, encore peu avantagés par le suffrage indirect, accusent la seconde Chambre d'instaurer une surreprésentation des ruraux, le Sénat apparaît au contraire à Gambetta comme un moyen de résoudre leur sous-représentation ou du moins leur « mal-représentation ». Le « Grand Conseil des communes » est en effet le lieu où les communes rurales sont vraiment représentées, non pas parce qu'elles le sont excessivement, mais parce qu'elles le sont d'une manière qui convient à leur mode de vie isolé, loin des débats des grandes villes où se jouait jusqu'à présent l'essentiel des affaires publiques. Les conditions psycho-sociales qui faisaient des paysans une catégorie impossible à représenter sont ainsi contournées par le mode de scrutin, qui leur permet enfin de juger, d'opérer un choix véritable, sans aucune idolâtrie ou soumission. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le passage que Gambetta consacre dans son discours d'Aix, en janvier 1876, à la faculté désormais donnée aux communes de participer à l'élection du Sénat :

> « Quant à moi, je l'avoue, je ne tenais pas assez, au début, à cette faculté nouvelle ; mais après avoir réfléchi, après avoir vu quelle passion les populations apportaient dans l'exercice de cette prérogative récente, j'ai compris qu'il n'y avait pas là seulement une formule de Constitution, mais une conquête de l'esprit de démocratie. Et alors je me suis promis de défendre avec vigueur cette partie de notre Constitution comme un gage d'alliance entre ceux qui, dans les campagnes, tendent à se rapprocher de la démocratie, et ceux qui, dans les villes, les avaient devancés. Les villes feront des choix prépondérants pour la Chambre des députés, mais c'est l'influence des campagnes qui se fera mieux sentir dans le Sénat pour la plus grande stabilité de la République et sans esprit de réaction »[1].

Il ne s'agit pas pour Gambetta de souligner les avantages d'une surreprésentation rurale au Sénat – ce qui rendrait d'ailleurs la référence à l'opposition villes/campagnes assez incohérente dans la mesure où les villes ne sont pas « surreprésentées » à l'Assemblée – mais de rappeler la complémentarité des deux types de scrutin : le suffrage direct favorise le choix

[1] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 18 janvier 1876 à Aix. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 5, p.46.

des villes à travers la sélection des candidats, tandis que le suffrage indirect permet aux campagnes d'exprimer plus authentiquement leurs opinions politiques, dans des élections où, comme celles des députés, les ruraux constituent de toute façon l'électorat majoritaire. Gambetta trouve ici le moyen de remédier à la séparation paysanne et à l'antagonisme des villes et des campagnes que Quinet s'était proposé de résoudre quelques années auparavant par une représentation distincte de l'électorat rural et de l'électorat urbain. Un moment séduit par la proposition Quinet[1], Gambetta a finalement eu recours à une tout autre solution, tout aussi étrangère à la tradition républicaine, mais plus en rapport avec la visée intégratrice de la République : le « Grand Conseil des communes », vivement condamné par Quinet en février 1875[2], semble en effet guidé par le souci d'offrir à l'ensemble de l'électorat les conditions d'une représentation sincère[3].

Un instrument de politisation

Si l'intention qui a présidé à l'acceptation du Sénat est si proche de celle qui animait le projet de représentation distincte des villes et des campagnes porté par la gauche radicale, pourquoi les radicaux refusent-ils donc de la reconnaître et de l'approuver ? Le discours que Charles Floquet prononce en décembre 1884 dans la discussion sur la réforme du mode électif du Sénat permet encore une fois de saisir ce qui oppose radicaux et modérés. Contrairement à la proposition Quinet, qui visait à préserver l'unité nationale tout en instaurant la prééminence des centres urbains, la seconde Chambre lui semble au contraire sacrifier l'unité politique aux intérêts centrifuges des pouvoirs locaux :

---

[1] En juin 1871, Gambetta se dit ainsi convaincu que l'antagonisme des villes et des campagnes « disparaîtra devant une opération d'arithmétique loyalement faite. Il suffirait qu'à côté du dénombrement électoral on voulût faire la place des personnalités urbaines, et leur assurer leur juste part d'influence et de représentation ». Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871 à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 2, p.31.

[2] Quinet meurt quelques semaines après le vote des lois constitutionnelles, le 27 mars 1875, avant donc d'avoir pu entendre l'argumentation gambettiste dans toute sa complexité.

[3] Le rapprochement qu'opère Jérôme Grévy entre les positions de Gambetta et celles qu'avait adoptées Quinet en 1871 doit donc être nuancé. Selon lui en effet, le discours de Gambetta s'inscrit dans la lignée de la proposition Quinet : « ainsi se réalise, contre les vœux des monarchistes, cette représentation spéciale des 'communes' que Quinet réclamait depuis 1871 ». Or si les préoccupations de Gambetta et Quinet sont effectivement semblables – régler le problème de la séparation paysanne – les solutions institutionnelles qu'ils y apportent paraissent au contraire relever de considérations

> « Mais dans notre France unifiée par la Révolution française, vous avez imaginé de mettre la source du pouvoir politique, où ? Dans l'élément embryonnaire le plus faible, dans les communes, dont plus de 30 000 ne comptent au plus qu'un millier d'habitants ; dans ces communes où la seule raison que puissent donner, pour justifier la tutelle administrative, les docteurs et les législateurs, c'est que les minorités ont besoin d'une protection pour ne pas être écrasées dans ces communes, où il n'y a ni presse libre, ni réunions libres, ni pouvoir législatif ; c'est dans ces centres minimes, où la vie politique ne circule qu'à peine, qu'on a imaginé de mettre la source de la souveraineté nationale du pouvoir législatif ! »[1]

Pour adapter la loi électorale aux conditions de vie des paysans, les modérés renonceraient donc selon lui à l'unité politique identifiée jusqu'ici dans le discours républicain à une représentation véritablement nationale, issue des corps électoraux nombreux et politisés des départements. Au nom de l'intégration politique des populations rurales, ils organiseraient en fait la désintégration du pays, jeté en pâture aux délibérations apolitiques et périphériques du moindre conseil municipal. « Vous êtes un fédéraliste », lance-t-il ainsi à Pierre Waldeck-Rousseau, venu défendre le projet du gouvernement en tant que ministre de l'intérieur, « un fédéraliste de la pire espèce »[2].

Mépris pour les ruraux mis à part, l'argumentation se tient. Le ralliement au Sénat semble en effet rompre avec le centralisme républicain, qui vise à détruire les particularismes locaux pour unir les citoyens dans leur égalité face à la loi. De Gambetta à Ferry, les partisans du Sénat ne font-ils pas l'éloge de l'autonomie des communes, qu'ils appellent à reconnaître comme entités collectives dignes d'être représentées en tant que telles au niveau national ? « Chaque commune de France, affirme ainsi Gambetta en 1882, est un organisme élémentaire et irréductible de notre vie sociale et politique, un être doué d'une vie personnelle et qui doit, par conséquent, le plus petit comme le plus grand, avoir sa représentation assurée »[3]. Et en 1884, lorsque Ferry cherche à démontrer le caractère démocratique de la seconde Chambre, il exaspère les radicaux en prenant ses exemples parmi les régimes fédéraux : « toutes les démocraties organisées, aussi bien la démocratie suisse, sur le continent européen, que la

---

diamétralement opposées. Jérôme GREVY. *La République des opportunistes : 1870-1885*. Paris : Perrin, 1998. p.61.

[1] Séance du 2 décembre 1884. *Op. cit.* p.2563.

[2] *Ibid.*

[3] Léon GAMBETTA. Projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles lu à la chambre des députés le 14 janvier 1882. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 10, p.185.

démocratie américaine font entrer dans la constitution du pouvoir législatif le suffrage à deux degrés »[1].

Une lecture attentive des discours que Gambetta consacre au Sénat semble cependant montrer que la représentation des communes relève moins dans son esprit d'une position de principe sur l'organisation des pouvoirs publics que d'une réflexion, dont on a déjà noté l'importance chez les républicains, sur le rôle de la commune dans l'accès à la citoyenneté des individus[2]. L'argumentation de Gambetta en faveur du Sénat ne se résume pas en effet à mettre en avant la nécessité d'adapter la représentation nationale aux particularités du mode de vie paysan. Elle insiste aussi et surtout sur la vertu éducative des élections sénatoriales, dont il attend ce que nul n'avait réussi à initier jusqu'alors : la politisation des paysans. La seconde Chambre, loin de sacrifier le centre à la périphérie, doit selon lui permettre au contraire la nationalisation des paysans. Gambetta s'en explique dès le mois d'avril 1875. Le système électif retenu pour l'organisation du Sénat permet d'abord d'introduire des questions d'ordre national dans la vie communale. Les élus municipaux ne sont en effet plus seulement chargés de veiller à la gestion des intérêts locaux mais doivent aussi prendre part à la nomination de l'une des deux assemblées revêtues du pouvoir législatif : « voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer ; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une seule élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat, sans savoir par avance, dans le cas où il aurait à participer à une élection de sénateur, quels seraient son vote, ses tendances, ses opinions »[3].

Mieux : le suffrage indirect permet de résoudre un problème qui paraissait jusqu'ici aux républicains inextricable, celui de l'insociabilité paysanne, dont ils avaient fait la source de tous leurs maux[4]. En effet, les conseillers municipaux ne désignent pas les sénateurs uniquement en fonction des intérêts de leur petite commune mais sont conduits à en débattre

---

[1] Séance du 9 décembre 1884. *Op. cit.* p.2673.

[2] Voir chapitre IV.

[3] Léon GAMBETTA. Discours sur les lois constitutionnelles prononcé le 23 avril 1875 à Paris (XX^e^ arrondissement). In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.314-315.

[4] Voir chapitres III et IV.

avec les délégués des autres communes en un lieu éminemment politique aux yeux des républicains : le chef-lieu de département. « Ces communes, ajoute ainsi Gambetta, entre lesquelles on avait établi des fossés infranchissables, ces communes qui s'ignoraient les unes les autres, qui jamais n'avaient été, sur le sol, qu'une poussière de véritables molécules inertes et désagrégées, cette poussière, voilà qu'on la prend, qu'on la pétrit, qu'on va l'agréger, la cimenter, lui donner la cohésion, la force, la vie, en faire une véritable personne morale, parlant, agissant au nom de toutes les communes françaises ! (*profonde sensation*) »[1] Or cette « agrégation » ne s'arrête pas selon lui aux communes. Elle concerne aussi et surtout les individus qui y résident, car les délégués des communes « reporteront dans les centres dont ils seront les représentants naturels le mouvement et la vie, c'est-à-dire ce qui manque à la France »[2].

Institutionnellement, l'adoption du Sénat donne peut-être aux communes un statut contraire à l'individualisme et au centralisme républicains, mais dans les faits, elle répond pour Gambetta à l'une des exigences fondamentales de la République : politiser les individus, les unir dans la discussion des affaires publiques, leur faire connaître les grands enjeux nationaux, où qu'ils se trouvent sur le territoire. « Aujourd'hui, peut-il donc affirmer, la vie politique va circuler du hameau à la ville »[3]. Loin de fragmenter le pouvoir et de désunir la nation, la seconde Chambre lui semble en effet mobiliser des forces centripètes et pousser ainsi l'incorporation des citoyens plus loin que n'avait pu le faire la relation directe et immédiate du citoyen à la nation, jusqu'ici gênée par la configuration géographique et sociale du pays. Le raisonnement suppose de défaire le rapport nécessaire instauré dans le discours républicain entre les principes et les institutions pour envisager ces dernières non plus comme autant d'incarnations de l'idée républicaine mais comme de simples moyens employés au service d'un idéal de citoyenneté propre à la République. Dans la longue discussion que suscite en 1884 la réforme du mode électif du Sénat, le débat qui oppose Waldeck-Rousseau à Floquet illustre bien la distance qui sépare à cet égard les opportunistes et les radicaux. Waldeck-Rousseau termine son intervention en revenant non sans malice sur la façon dont Floquet a interprété la formule de Gambetta :

---

[1] *Ibid.* p.315.

[2] *Ibid.* p.316.

[3] *Ibid.*

« M. Floquet, en faisant allusion à une parole célèbre, a dit qu'il fallait se défier de la valeur des mots, et rappelant que Gambetta avait dit du Sénat qu'il était le grand conseil des communes, il a prétendu que c'était là une parole de circonstance, que c'était un mot sonore.

Je suis absolument d'accord avec l'honorable M. Floquet sur un point, c'est que dans ce pays, qui est un pays de sagesse, de bon sens et de raison, les mots ne font pas leur chemin parce qu'ils sont sonores, mais qu'ils font leur chemin quand ils frappent juste. (*Très bien ! très bien !*) »[1]

Apparemment outré d'entendre admettre que le ralliement des opportunistes tient à un mot « qui a fait son chemin », Floquet note alors très justement : « il [M. Waldeck-Rousseau] est convaincu comme moi que la souveraineté nationale sort du peuple lui-même ; mais il considère, et c'est là notre dissidence, qu'une fois ce principe posé, tout le reste appartient à la procédure constitutionnelle […] »[2]. Chez les radicaux en effet, le mot n'a pas pu encore faire son chemin : soucieux de rester fidèles à leurs positions passées et peu avantagés par un mode de scrutin qui favorise alors les modérés, ils identifient étroitement la République aux institutions pour lesquelles ils ont toujours combattu – Assemblée nationale unique, suffrage universel direct et scrutin de liste départemental. Le vote des députés montre que les républicains restent divisés sur la question : l'Assemblée nationale, pourtant acquise aux modérés, adopte d'abord à une courte majorité l'amendement Floquet qui prévoit l'adoption du suffrage universel direct pour l'élection des sénateurs[3], avant d'entériner quelques jours plus tard à 318 voix contre 132 le texte du Sénat, qui rétablit quant à lui le suffrage indirect[4].

Massivement présent dans le discours républicain depuis le début des années 1860, le thème de la séparation paysanne pose donc plus de problèmes qu'il n'en résout. Il pèse d'abord sur l'exigence d'intégration au cœur du projet républicain. Très tôt, on l'a vu, les républicains eux-mêmes ont pris conscience de la dimension exclusive de leurs appels à l'incorporation politique des ruraux : parce que l'hypothèse de l'exclusion politique des

[1] Séance du 2 décembre 1884. *Op. cit.* p.2570.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* p.2571.

[4] Séance du 9 décembre 1884. *Op. cit.* p.2687.

paysans ne tient en dernière analyse qu'à leur propre exclusion politique sous le Second Empire et au début de la Troisième République, ils ont paradoxalement fait de l'intégration nationale et politique un critère extrêmement discriminant, au point de conduire certains d'entre eux à renoncer au suffrage universel. Conçue tout à la fois comme un danger à canaliser et un problème à résoudre, la séparation paysanne a en outre marqué le débat institutionnel des premières années de la Troisième République : au-delà des considérations électorales et des compromis stratégiques, les positions de Quinet et de Gambetta étudiées ici sont ainsi fondées sur une même volonté de réaliser les principes républicains malgré les réalités villageoises. Le « Grand Conseil des communes » défendu par Gambetta eut pourtant plus de succès que la représentation distincte des villes et des campagnes préconisée par Quinet. Comme cette dernière, le Sénat fut accusé de contredire le dogme de l'unité et la loi du nombre. Mais il apparut bientôt aux yeux des opportunistes comme l'institution la plus propre à mettre fin à l'exclusion politique de la paysannerie, dès lors doublement incorporée : parce qu'elles les initient à la vie politique, les élections sénatoriales permettent aux paysans d'être enfin représentés, non seulement au Sénat où ils envoient leurs propres délégués, mais aussi à l'Assemblée nationale où ils élisent des députés certes souvent issus des centres urbains, mais désormais choisis jusque dans les moindres villages en fonction d'enjeux politiques nationaux.

VI - La « République des paysans » de Jules Ferry

La sagesse des pères fondateurs de la République, peut-on lire dans les manuels, fut de comprendre qu'il leur fallait avant tout conquérir le monde rural. « La République sera la République des paysans ou ne sera pas », répétait Jules Ferry[1]. Le précédent chapitre a montré que l'entreprise ne se réduisait pas à la propagande intense alors menée par les républicains dans les campagnes : pour rallier la paysannerie, les Gambetta et les Ferry ont dû faire admettre avec plus ou moins de succès à leurs amis politiques la nécessité de réviser certains aspects de la doctrine républicaine. Aux radicaux qui leur reprochent de trahir le programme de Belleville, élaboré sous le Second Empire à l'occasion des élections de 1869, ceux qu'on appelle depuis 1876 les « opportunistes »[2] opposent inlassablement le même argument : si la République n'est pas adaptée au monde paysan, elle sera une fois encore balayée par le suffrage rural. Mais en désignant ses destinataires privilégiés, la République des paysans ne remet-elle pas en question l'universalisme au fondement du projet républicain ? En admettant un ancrage sociologique donné, ne renonce-t-elle pas à une conception de la citoyenneté jusqu'ici définie au contraire par la capacité des individus à s'arracher à leurs déterminismes

---

[1] Discours de Périgueux du 15 avril 1884. In ROBIQUET, Paul éd. *Discours et opinions de Jules Ferry*. Paris : Armand Colin, 1894. Tome 6, p.279-280. Ferry l'aurait annoncé dès les années 1860 selon Pierre Barral. Voir Pierre BARRAL. *Les fondateurs de la Troisième République*. Paris : Armand Colin, 1968. p.240. « La République sera paysannesque ou ne sera pas », écrit-il également à son frère en 1875. Cité par Jérôme GREVY. *La République des opportunistes : 1870-1885*. Paris : Perrin, 1998. p.66.

[2] Comme on l'a dit dans une précédente note, le terme apparaît selon Littré en juillet 1876. Opportunisme. In Emile LITTRE. *Dictionnaire de la langue française*. Monaco : Cap, 1971. Tome 3, p.4299.

Dans la discussion du projet de loi sur l'organisation municipale (nomination des maires) à l'Assemblée nationale, le marquis de Castellane accuse les républicains d'ajourner « les libertés municipales » comme ils ont ajourné toutes les réformes qu'ils avaient annoncées : la raison en est selon lui à rapporter à « cette politique que M. Jules Ferry est venu préconiser hier à cette tribune, qu'il a qualifiée de politique de résultats, que j'ai entendu qualifier d'un autre nom qui me paraît plus vrai, la politique de l'opportunisme. M. Jules Ferry a contesté à M. Gambetta sa compétence en cette matière ; je m'en étonne car j'avais toujours cru qu'il en était l'inventeur *(sourires à droite)* ». Séance du 12 juillet 1876. *Journal officiel de la République française*, 13 juillet 1876, p.5090.

Après une hésitation, Gambetta accepte le terme non sans réticence et dans l'espoir d'en corriger la connotation péjorative. Voir notamment son discours d'octobre 1876 : Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 27 octobre 1876 à Belleville. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 6, p.169.

sociaux ? La question paysanne donne ainsi un nouvel éclairage au conflit qui déchire le camp républicain jusqu'en 1885-89[1] : au-delà des divergences programmatiques, c'est le type de citoyenneté au cœur du projet opportuniste qu'il s'agit ici d'interroger. L'analyse des divergences qui opposent Ferry aux radicaux dans les années 1870-1880 est à ce titre éclairante. La discussion semble en effet d'abord porter sur la manière dont les paysans pourront devenir républicains. L'opportunisme, Ferry ne cesse de le rappeler, ne constitue pas une doctrine mais une méthode, qui permettra à la République de conquérir les paysans (A). Au fil de ses interventions publiques, son discours sur le monde rural tend pourtant à esquisser une nouvelle forme de citoyenneté qui, en rupture avec les exigences radicales comme avec les exemples anglo-saxons, prétend répondre aux spécificités sociales de la démocratie française (B).

A - La République à la conquête des paysans

1) La sagesse des opportunistes

Dans le discours de Ferry, la nécessité de fonder la « République des paysans » est indissociable de sa critique du républicanisme idéaliste et enthousiaste de la Révolution de février. Dès les années 1860, on l'a vu, il avait appelé les républicains à rompre avec le mythe du petit paysan propriétaire dont s'étaient bercés les quarante-huitards[2] : il fallait selon lui prendre l'électeur rural pour ce qu'il était, « âpre au gain, isolé, défiant »[3]. Le constat était

---

[1] La crise boulangiste qui se profile à partir de 1885 ressuscite en effet les réflexes d'union républicaine et modifie profondément les clivages politiques. Sur le conflit qui oppose radicaux et opportunistes dans les années 1870-1880, voir par exemple :

Odile RUDELLE. *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1982. 327 p. ;

Judith F. STONE. *Sons of the Revolution : radical democrats in France, 1862-1914*. Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1996. XII-434 p.

Daniel MOLLENHAUER. *Auf der Suche nach der « wahren Republik » : die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890).* Bonn : Bouvier Verlag, 1997. 411 p.

[2] Voir chapitre III.

[3] Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863*. Paris : E. Dentu, 1863. p.16.

amer, mais Ferry en admettait les conséquences politiques : les républicains devaient prendre acte de la réalité et modérer leur discours.

> « C'est à nous de justifier la liberté, écrivait-il alors, en la faisant assez large pour embrasser, sans hypocrisie comme sans violence, tous les intérêts, tous les droits, toutes les classes ; – assez simple, pour être désormais, non seulement le dieu du petit nombre, mais le bien des masses, des ignorants, des pauvres ; – assez calme pour n'effrayer personne, assez radieuse pour éclairer tout le monde »[1].

La proclamation de la République en 1870 renforce sa conviction : pour que le nouveau régime ait quelque chance de durer, il faut en donner une image rassurante, en particulier dans les campagnes si promptes à s'effrayer. A ceux qui voudraient la République « tout entière » et sans délai, Ferry rappelle l'échec de la Seconde République : « c'est avec la peur des idées qu'à une autre époque, on a mené aux abîmes la deuxième République »[2].

A cet égard, la « République des paysans » renvoie surtout à la prudence de Ferry, qui veut rendre la République accessible aux paysans. Elle constitue ainsi le cœur de l'argumentation opportuniste : contre les radicaux qui l'accusent de différer indéfiniment les réformes qu'exige l'idéal républicain, Ferry réaffirme sa fidélité à la République et appelle à une politique attentive aux attentes de l'opinion publique.

> « Oui, nous l'avouons, affirme-t-il en 1885, nous avons appris quelque chose à l'école des événements ! Nous mettons bien au-dessus de la constance étroite et vaniteuse, qui se flatte d'avoir conçu dès le premier jour la vérité politique tout entière, la sagesse pratique des hommes de bonne foi qui ne changent pas d'idéal – car on ne change pas plus d'idéal que de conscience – mais qui mettent au service de leur idéal des moyens différents, selon le temps. (*Applaudissements*) »[3]

Les radicaux sont ainsi rejetés dans une position que Ferry a depuis longtemps condamnée. Ce ne sont pas seulement des « impatients »[4], dont le programme ressemble selon Ferry à « la table des matières d'un dictionnaire politique du vingtième ou du vingt-et-unième

---

[1] *Ibidem.* p.105.

[2] Discours de Périgueux du 15 avril 1884. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.279.

[3] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.56-57.

[4] Jean-Marie Dedieu, maire de Villeurbanne de 1878 à 1888, préfère ainsi désigner ses adversaires comme des « impatients » plutôt que comme des « intransigeants », le terme lui semblant sans doute trop flatteur. Jean-Marie DEDIEU. *Opportunistes et intransigeants*. Villeurbanne : P. Perrellon, 1882. p.21.

siècle »[1]. Ils sont aussi et surtout accusés d'avoir cédé au défaut bien français de l'abstraction et de la « table rase »[2]. Sur ce point, Ferry rejoint les observateurs britanniques, longtemps effarés, on l'a vu précédemment, par le manque de réalisme des républicains français[3]. C'est selon lui cette tendance à bercer l'électeur « avec des contes et des rêveries politiques », au lieu de le « placer en face de la réalité vivante et de la vérité sociale »[4], qui conduit à la violence. A ses yeux, les radicaux ne se rendent pas compte que la véhémence de leur discours n'est pas loin de celle du discours révolutionnaire qui, en 1793, a débouché sur la Terreur[5]. A l'opposé, la « République des paysans » incarne pour Ferry l'attention aux réactions du suffrage rural, qu'il faut amener à la République à partir de ses « idées courantes » et non en lui imposant d'en haut des doctrines qui lui sont étrangères : « la politique qui est la nôtre, affirme-t-il ainsi au Sénat en 1884, consiste à discerner, dans les idées courantes, celles qui sont justes, qui sont pratiques, à s'en emparer pour les discipliner et régler leur marche »[6].

L'opportunisme se présente donc avant tout comme une méthode, celle des petits pas, largement inspirée du positivisme[7] : « il me semble que ce qu'a retenu Ferry du positivisme, note ainsi Raoul Girardet, c'est beaucoup plus qu'une construction conceptuelle, c'est cette idée – qui est une idée profonde en lui et qui d'ailleurs, au-delà d'Auguste Comte, rejoint Saint-Simon – cette idée que les institutions politiques sont inséparables de l'évolution d'une société et qu'il doit y avoir une espèce d'accord, d'harmonie préalable entre un système politique et l'évolution sociale »[8]. Mais l'attention particulière portée à la paysannerie est

---

[1] Discours du Havre du 14 octobre 1883. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.173.

[2] Ferry, dans la séance du 11 mai 1877. *Journal officiel de la République française*, 12 mai 1877, p.3499.

[3] Voir le prologue.

[4] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.39.

[5] En 1866, Ferry avait déjà soutenu Edgar Quinet dans sa critique de la Terreur, qu'il avait osé attribuer aux errements de la Révolution elle-même. François FURET. *La gauche et la révolution au XIX^e siècle*. Paris : Hachette, 1986. 317 p.

[6] Séance du 25 juillet 1884 au Sénat. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.344.

[7] Louis LEGRAND. *L'influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry : les origines de la laïcité*. Paris : Rivière, 1961. 256 p.

[8] Discussion de la communication de Patrice Decormeille. In HAMON, Léo dir. *Les opportunistes : les débuts de la République aux républicains*. Paris : MSH, 1991. p.51. Voir aussi Raoul GIRARDET. Jules Ferry et l'image d'une République à fonder. In FURET, François dir. *Jules Ferry fondateur de la*

également fondée en droit. A l'heure du suffrage universel, il n'est pas de légitimité contre la majorité rurale. Un article du *Temps*, qui salue le discours prononcé par Ferry à Bordeaux en août 1885, voit ainsi dans le clivage qui oppose les opportunistes et les radicaux bien plus qu'une question de méthode :

> « D'un côté, c'est la politique des faits et des besoins du pays ; par cela même, c'est la politique de déférence et de respect à l'égard du suffrage universel. On lui obéit, on ne prétend pas faire son bonheur malgré lui. De l'autre, vous avez la politique des principes, comme l'on dit, la politique autoritaire, à parler juste, qui sans doute professe aussi une humble obéissance au suffrage universel, mais en réalité lui parle au nom d'une autorité supérieure, d'une métaphysique politique infaillible et le tyrannise sans cesse avec des conceptions abstraites formées en dehors de toute expérience comme de toute considération pratique »[1].

Pour l'auteur de l'article, la position des opportunistes n'est donc pas seulement le moyen le plus efficace de parvenir à la République, c'est surtout le seul légitime en démocratie : il s'agit de reconnaître pleinement la souveraineté du peuple à travers le suffrage universel, plutôt que de lui préférer une « autorité supérieure » susceptible d'imposer des réformes contre le sentiment du pays. Ferry en est depuis longtemps convaincu : dans les années 1860, il mettait en garde les opposants républicains contre la tentation de se réclamer de la France, ralliée en réalité dans sa grande majorité à l'Empire[2] ; dans les années 1870-1880, il accuse les radicaux de céder au « culte exclusif et égoïste d'une certaine popularité parisienne ou lyonnaise » sans tenir compte du reste du pays[3]. L'opportunisme au contraire lui paraît constituer « le fond même de toute politique »[4]. A la fois scientifique et

---

République. Actes du colloque organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris : EHESS, 1985. p.243-254.

[1] *Le Temps*, 1er septembre 1885, p.1.

[2] « Nous avons tous l'habitude de dire que la France, depuis soixante ans, s'épuise en vains efforts pour fonder la liberté ; cela est vrai sans doute de vous, de moi, du voisin, de la France que nous connaissons, que nous voyons, que nous touchons ; de celle que nous composons, enfin, à huit ou neuf cent mille que nous sommes. Mais il est une autre France, dont, il y a quinze ans, les libéraux ne s'occupaient guère, et que les libéraux de l'avenir sont payés pour n'oublier pas : c'est la France des paysans ». Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863. Op. cit.* p.9.

[3] Lettre du 7 février 1877. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 2, p.317.

[4] Texte posthume paru dans la *Revue de Paris* en 1897. Cité par Pierre BARRAL. *Jules Ferry : une volonté pour la République*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy/Editions Serpenoise, 1985. p.83.

démocratique, il permet enfin de réconcilier le suffrage universel et la République : la Révolution française peut enfin *entrer au port*[1].

2) La politique des paysans en débat

L'éducation politique des ruraux

Un tel discours est évidemment insupportable aux radicaux. Il emprunte la formule de la « République des paysans » aux « démocs-socs » dont les radicaux se veulent les héritiers exclusifs[2]. Il retourne contre eux le mot d'« opportunisme » en en faisant une qualité indispensable à quiconque se réclame de la démocratie. Il occulte en somme le sens de leurs critiques : Ferry les fait passer pour des utopistes exaspérés par la prudence des opportunistes alors qu'ils s'inquiètent en réalité du danger que ces derniers font peser sur la République ; il les fait passer pour des révolutionnaires peu enclins à respecter le suffrage universel alors qu'ils craignent en réalité que ce dernier ne soit pas suffisamment sollicité. En septembre 1885, Georges Clemenceau tient ainsi à corriger le vocabulaire opportuniste : « On nous appelle volontiers des utopistes, je dis moi que les pires utopistes sont ceux qui se refusent à voir le danger qu'ils font courir à la République, en prétendant la faire vivre avec des institutions monarchiques qui ont fait leur temps et dont l'esprit républicain aura raison »[3].

Les radicaux se défendent en effet de ne pas tenir compte des réalités nationales. Eux aussi veulent tirer les leçons du passé. Mais alors que Ferry retient surtout de la Seconde République la panique des populations rurales devant le « péril rouge » partout annoncé, Clemenceau y lit l'échec des quarante-huitards à « organiser » les conditions de la liberté :

> « La Révolution de 1848 avait pu renverser la monarchie, on ne lui avait pas permis d'organiser la République. Toutes les institutions monarchiques alors comme aujourd'hui étaient restées debout : administration, magistrature, monopoles, étaient

---

[1] François FURET. *La Révolution de Turgot à Jules Ferry : 1770-1880*. Paris : Hachette, 1988. p.517.

[2] La « République des paysans » était en effet au cœur de la campagne que les « démocs-socs » ont menée dans les zones rurales après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. Le refrain du *Chant des paysans*, composé en 1849 par Pierre Dupont, en est un exemple célèbre : « Oh ! quand viendra la belle ? / Voilà des mille et des cents ans / Que Jean Guêtré t'appelle / République des paysans ! (*bis*) ».

[3] Georges CLEMENCEAU. *Discours prononcé à Draguignan le dimanche 13 septembre 1885*. Paris : aux bureaux du journal *La Justice*, 1885. p.24.

demeurés intacts. On disait alors comme aujourd'hui : le peuple veut la République, la République est à jamais fondée en France ! Et en un jour, il a suffi de disperser la Chambre pour qu'un criminel fût mis en possession d'un despotisme sans contrôle »[1].

Si les radicaux ont accepté de modérer leur discours le temps de conquérir la République, ils ne peuvent comprendre les atermoiements des opportunistes une fois au pouvoir : pour enraciner la République dans le pays, il faut justement selon eux instaurer au plus vite les institutions républicaines qui permettront d'émanciper le pays et de le prémunir ainsi contre tout retour au « despotisme ». Le programme des réformes est tout tracé. C'est celui de Belleville, élaboré en 1869 par l'opposition républicaine et – les radicaux ne manquent pas de le rappeler – défendu alors par Ferry lui-même : libertés politiques, décentralisation administrative, élection des juges, séparation de l'Eglise et de l'Etat, suppression des armées permanentes et mesures économiques et sociales, au rang desquelles l'impôt progressif figure en bonne place.

Ce qui distingue les radicaux des opportunistes, ce n'est donc pas leur indifférence à la réalité sociale, mais bien plutôt les conclusions qu'ils en déduisent : conscients de devoir instaurer la République dans un pays majoritairement rural, jusqu'ici peu enclin à la liberté, ils appellent à ne pas retarder davantage les réformes qui l'initieront partout à la vie politique. La discussion que l'organisation des élections municipales suscite à la Chambre au printemps 1877 est à ce titre éclairante. Soucieux d'accroître le contrôle des citoyens sur leurs élus, les radicaux exigent des élections fréquentes. Ferry reconnaît qu'« il est conforme aux principes républicains d'avoir des élections fréquentes »[2] mais refuse d'aller en-deçà de quatre ans, une fois encore au nom de la prudence : pour fonder durablement la République, il faut proportionner la fréquence des élections « aux mœurs et aux habitudes du pays » ; or le « tempérament » des populations rurales ne leur permettrait pas selon lui de supporter des mandats trop courts[3]. Les radicaux quant à eux ne contestent pas la nécessité de tenir compte des sentiments du pays. Eux aussi invoquent la démocratie rurale. Mais c'est justement parce qu'ils ont à l'esprit l'« ignorance des campagnes » qu'ils réclament des élections fréquentes : « Eh bien, affirme ainsi Alfred Talandier à la tribune, quel est le moyen de faire pénétrer la

---

[1] *Ibid*. p.11.

[2] Séance du 11 mai 1877. *Journal officiel de la République française*, 12 mai 1877, p.3498.

[3] *Ibid.*

lumière dans les campagnes et d'habituer les citoyens à la discussion des affaires publiques ? C'est d'avoir des élections fréquentes […] »[1].

L'enjeu semble alors risible : attachés aux élections annuelles, les radicaux ont cependant proposé dans un esprit de « transaction »[2] de réélire les conseillers municipaux tous les trois ans et non quatre, comme le voudrait Ferry. Mais il permet de mieux comprendre le conflit qui oppose radicaux et opportunistes : quand Ferry craint de détourner les ruraux de la République par des réformes trop brutales, les radicaux voient mal comment faire l'éducation politique des paysans sans les sortir de leur apathie séculaire. Le choix n'est donc pas entre utopie et réalisme, mais se joue dans la définition du degré de volontarisme le plus approprié aux circonstances. Il est alors fondé, comme l'a montré Alain Bergounioux, « sur des tempéraments politiques et sur des appréciations différentes de ce qu'étaient les contraintes »[3]. La réaction des radicaux au discours que Ferry prononce à Bordeaux en août 1885 en témoigne plus nettement encore. Ce dernier y prône un ralentissement des réformes au nom du « tempérament circonspect, et pour dire le mot, conservateur » des populations rurales[4]. Il faut selon lui renoncer durablement à supprimer le Sénat et le budget des cultes et abandonner l'impôt sur le revenu comme l'élection des juges. Il faut surtout se défaire de cet idéal du « gouvernement faible » qu'il avait lui-même défendu en 1869[5], et donner au contraire « satisfaction à cette idée, à ce sentiment que sur tous les points de la France le paysan formule ainsi : 'nous voulons qu'on nous gouverne, nous voulons que la République soit un gouvernement !'»[6]. Au *Rappel*, on s'insurge devant l'absurdité du raisonnement :

> « Est-ce une raison parce que l'esprit d'initiative est faible chez nous, pour encourager ces défaillances ? Avons-nous des motifs pour conserver ces éléments monarchiques, pour offrir ce lit tout fait à une réaction possible ? Le dire serait de la folie. Et, dès lors, n'est-ce pas l'extension la plus complète possible du *self-government*

---

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Alain BERGOUNIOUX. Les principes et les contraintes. *Pouvoirs*, n°65, 1993, p.61-69.

[4] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.41.

[5] Jules FERRY. Lettre sur la décentralisation municipale écrite en 1865 en réponse à un projet de décentralisation publié à Nancy et signé par de nombreux membres de l'Union libérale. In RUDELLE, Odile éd. *La République des citoyens*. *Op. cit.* Tome 1, p.162-169.

[6] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.53.

qui doit, à l'habitude néfaste de regarder en haut, substituer l'habitude salutaire de regarder autour de soi et de faire soi-même ses affaires ? »[1]

En d'autres termes, les radicaux reprochent à Ferry de se résigner devant les défauts de la majorité rurale alors même qu'il faudrait au contraire selon eux les combattre. Le tort de Ferry à leurs yeux, c'est de « s'incliner devant les préjugés, alors même qu'on les trouve absurdes et dangereux »[2].

Les vœux du suffrage rural

Mais en refusant de « s'incliner devant les préjugés » des ruraux, les radicaux ne cèdent-ils pas justement à cette tendance qui suscite la désapprobation des opportunistes, celle qui consiste à vouloir faire le bonheur du suffrage universel malgré lui ? Le discours radical ne cesse en effet de distinguer les « préjugés » des « véritables intérêts » des paysans, dont les radicaux se veulent les seuls défenseurs. Pour répondre au discours de Ferry à Bordeaux, le journal de Clemenceau, *La Justice*, ouvre ainsi ses colonnes au gendre de Karl Marx, Charles Longuet. Il s'y propose de démontrer que Ferry est « battu par les faits, par la méthode d'observation qu'il invoque, non sans pédantisme ». Les opportunistes méconnaîtraient selon lui le sens du conservatisme paysan : Ferry y voit un effet de la petite propriété si répandue en France et parle donc « comme s'il n'y avait rien à faire pour le paysan, sauf de ne pas l'effrayer dans sa possession telle quelle, et de ne pas le troubler dans ses habitudes d'esprit ou dans sa routine »[3]. Or c'est selon Longuet s'appuyer sur « les statistiques les plus anciennes, les plus fausses, les plus controuvées » : les petits propriétaires ne sont pas si nombreux, et beaucoup d'entre eux sont si pauvres qu'ils ne veulent pas seulement « garder la terre » mais aussi et surtout « l'acquérir ». Les radicaux, plus sensibles aux questions sociales que les opportunistes, seraient donc les seuls à pouvoir définir la « politique des paysans » dont Ferry a fait le centre de son discours :

> « Non, Monsieur, quoi que vous en ayez dit et quelque variation que vous soyez prêt à broder sur ce thème banal, non, votre politique ne sera jamais la politique des paysans. L'Empire aussi avait pris cette qualification. Que dis-je, toutes les réactions,

---

[1] Alfred GAULIER. Ni aveugles, ni complices. *Le Rappel*, 4 septembre 1885, p.1.

[2] Edouard LOCKROY. Libourne et Bordeaux. *Le Rappel*, 4 septembre 1885, p.1.

[3] Charles LONGUET. Avocasserie. *La Justice*, 1er septembre 1885, p.1.

toutes les peurs en France se sont toujours appuyées sur le paysan, sur ses préjugés, sur son ignorance, jamais sur son intérêt »[1].

La question n'est pas ici de savoir qui de Ferry ou de Longuet fournit la description la plus pertinente des réalités paysannes du moment[2]. Ce qui importe, c'est la façon dont Longuet justifie le programme radical : il semble en effet confirmer la critique opportuniste en fondant son action non sur la volonté des populations, biaisée par les préjugés, mais sur ce qu'il estime être leurs intérêts objectifs.

Ce serait pourtant conclure un peu vite au peu de respect des radicaux pour les principes démocratiques. Le discours radical sur les « véritables intérêts » des populations rurales n'a en effet de sens que dans la compétition électorale. A l'approche des élections de 1885, il s'agit de convaincre du bien-fondé des réformes proposées tout en espérant que les électeurs se reconnaîtront dans l'image qui leur est ainsi tendue comme un miroir. Ce qui choque les radicaux, rappelle d'ailleurs Edouard Lockroy, ce n'est pas que les opportunistes appellent à respecter les arrêts du suffrage universel, c'est qu'en se conformant à ses préjugés actuels, ils renoncent en quelque sorte à faire campagne :

> « Eh ! si vous n'en dites pas un mot, comment les choses dont vous êtes partisan se réaliseront-elles ? Comment les ferez-vous accepter par les autres ? Comment convertirez-vous les autres ? Comment répandrez-vous la vérité parmi ces populations des campagnes dont vous parlez avec tant de mépris tout en les comblant d'éloges ? Et qu'auriez-vous dit vous-même si en 1869 un sage de votre parti vous était venu souffler à l'oreille : ne parlez pas de République, au nom du ciel ! les campagnes ne la comprennent pas ; il ne faut jamais leur apprendre qu'elle peut devenir un bon et solide gouvernement »[3].

En présentant le « tempérament circonspect » des populations rurales comme un trait général et voué à persister « très longtemps encore », Ferry ne cède-t-il pas en effet lui-même

---

[1] *Ibid.*

[2] Les historiens sont d'ailleurs partagés. La crise agricole, qui atteint son paroxysme entre 1880 et la fin des années 1890, a selon Gabriel Désert touché très diversement les paysans : si les propriétaires-exploitants sont généralement mieux armés que les fermiers contre la dépression agricole, cette dernière a, dans certaines régions comme en basse Normandie, « favorisé 'les gros' et pénalisé fortement les 'petits' » qui ont alors dû vendre leurs parcelles. Pour Jean-Luc Mayaud au contraire, il faut souligner la réussite globale de la petite exploitation associée à la pluriactivité, trop souvent sous-estimée. Gabriel DESERT. La grande dépression de l'agriculture. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale. Tome 3 : Apogée et crise de la civilisation paysanne.* Paris : Seuil, 1976. p.359-382 ; Jean-Luc MAYAUD. *La petite exploitation rurale triomphante : France, XIX^e siècle*. Paris : Belin, 1999. 278 p.

[3] Edouard LOCKROY. *Op. cit.*

au préjugé ? Mona Ozouf l'a très justement noté à propos de la timidité qu'il professe une fois au pouvoir à l'égard de la décentralisation : il est fort possible qu'il ait été « retenu aussi par le tableau qu'il a lui-même brossé de l'inertie de l'esprit français »[1]. Tout en admettant cette « inertie », les radicaux sont quant à eux convaincus qu'elle n'est pas intangible. Il n'est pas étonnant à cet égard que Clemenceau choisisse Draguignan pour répondre au discours de Bordeaux : quand Ferry supplie la « démocratie urbaine » de modérer ses revendications pour ne pas effrayer la « grande démocratie rurale », si timide et si conservatrice[2], Clemenceau fait applaudir le programme radical par les « vieux et fermes républicains » des campagnes varoises, jadis « dépeuplées par la proscription »[3]. « Démoc-soc » en 1849, insurgé en 1851, radical depuis 1871, le Var vient ainsi contredire la description opportuniste des campagnes, en offrant l'exemple de populations rurales impatientes de voir advenir « la République tout entière », la République « avec toutes ses conséquences dans l'ordre politique, économique et social »[4]. Pour servir leurs convictions, les opportunistes comme les radicaux n'hésitent donc pas à invoquer les intérêts et les sentiments du pays. « Je suis porté à croire […] qu'on abuse beaucoup du pays ; qu'on le fait trop souvent parler, qu'on lui fait dire les choses les plus contradictoires : c'est le rôle de tous les partis », reconnaissait d'ailleurs Ferry en 1884[5]. Au suffrage universel de se prononcer à l'issue de la campagne électorale. En 1885, quelques mois avant que le boulangisme ne modifie le paysage politique en profondeur, il a paru réaffirmer sa confiance à l'égard des opportunistes : les radicaux emportent certes de nombreux sièges mais en vertu d'une faible augmentation des suffrages en leur faveur[6] et ils ne comptent encore que 150 députés environ contre un peu plus de 200 opportunistes[7].

---

[1] Mona OZOUF. Unité nationale et unité de la pensée de Jules Ferry. In FURET, François dir. *Jules Ferry… Op. cit.* p.59-72.

[2] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.40.

[3] Georges Clemenceau. *Op. cit.* p.2.

[4] *Ibid.* p.10.

[5] Séance du 25 juillet 1884 au Sénat. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.341.

[6] Comme l'a montré Odile Rudelle, si les « radicaux apparaissent évidemment comme les grands vainqueurs de la joute électorale puisqu'un gain de 300 000 voix avait réussi, grâce au jeu de l''effet Condorcet', à presque tripler leur représentation parlementaire », les opportunistes, « en dépit des apparences, correspondent au sentiment intime du pays ». Odile RUDELLE. *La république absolue… Op. cit.* p.156-157.

[7] Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. p.164.

En prônant la « République des paysans », Ferry se présente donc comme l'homme de la situation, celui qui a compris que la République ne saurait survivre sans le soutien des campagnes. La formule est efficace, qui résume dans un raccourci saisissant le destin de la République, longtemps en butte à l'indifférence du monde rural et désormais réconciliée avec la paysannerie. Elle a séduit, sinon ses contemporains, du moins une grande partie des historiens : Ferry n'est pas seulement le « fondateur de la République »[1], il apparaît également comme le seul qui pouvait l'être, avec Gambetta peut-être, grâce à sa préoccupation constante des masses rurales. L'analyse de ses démêlés avec les radicaux montre pourtant que l'opportunisme ne peut être envisagé comme « la seule fin permise et acceptable d'une multiplicité de possibles républicains »[2]. Le débat n'était pas en effet entre les républicains soucieux des réalités nationales et les utopistes, mais entre deux façons de concevoir l'intégration politique des paysans : quand les opportunistes s'efforcent d'adapter les nouvelles institutions aux mœurs des masses rurales, leurs adversaires radicaux appellent au contraire à politiser au plus vite des campagnes trop longtemps laissées dans l'ignorance des affaires publiques.

B - Une révolution de pensée : l'avènement d'une citoyenneté rurale

Si la « République des paysans » défendue par Ferry n'est pas *la* solution républicaine au problème paysan mais seulement l'une des voies proposées alors en vue de sa résolution, il faut dès lors en réinterroger le sens : a-t-elle vocation à laisser place, le jour venu, à la « République sans épithète » réclamée par les radicaux[3] ? ou, comme ces derniers le craignent, tend-elle à s'y substituer, balayant ainsi l'espoir de voir le paysan s'effacer un jour devant le citoyen ?

---

[1] François FURET. *Jules Ferry… Op. cit.* 256 p.

[2] Sylvie APRILE. « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? » : figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme. *Politix*, vol.14, n°56, 2001, p.109-122.

[3] Georges CLEMENCEAU. *Op. cit.* p.2.

1) L'ambiguïté du discours opportuniste

Les retards du paysan

La réponse est loin d'être évidente. Attaqués par les radicaux à ce sujet, les opportunistes se sont certes toujours défendus d'avoir changé d'idéal. La description qu'ils font du monde rural semble d'ailleurs en témoigner. En mettant l'accent sur les retards du paysan, elle inscrit en effet les amendements et délais apportés au programme républicain dans un progressisme prudent, soucieux de tenir compte de la situation présente pour mieux la transformer. Aux républicains des villes réunis à Bordeaux en août 1885, Ferry demande ainsi de ne pas faire « abstraction des idées et des sentiments d'autres parties de la France qui sont loin d'avoir acquis le degré d'éducation républicaine que vous vous êtes donné à vous-mêmes ! » Et d'ajouter :

> « Je parle à des hommes du Sud-Ouest qui me comprendront : ils savent que certaines idées, acceptées ici, peuvent compromettre le succès des républicains sur d'autres points du territoire où les populations ne sont malheureusement pas arrivées à l'état d'avancement qui est le vôtre (*Très bien ! très bien !*) »[1].

Il ne s'agit donc pas pour Ferry de critiquer en principe les revendications radicales, mais simplement de montrer qu'elles ne sont pas en adéquation avec le « degré d'éducation républicaine » des populations rurales. En insistant sur l'« état d'avancement » des paysans, Ferry suggère en outre que ces revendications ne sont pas abandonnées mais reportées au jour où les progrès des ruraux leur permettront de les comprendre et de les accepter. Le parti qu'il prend dans le débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat le confirme. Il invite ainsi à le rejoindre tous ceux qui se reconnaîtraient dans l'affirmation suivante : « partisan résolu pour l'avenir de la suppression du budget des cultes, j'estime que, dans la prochaine législature, cette question ne peut pas être utilement soulevée »[2]. Quelques semaines plus tôt, il s'en était expliqué à Lyon. Convaincu du caractère non seulement légitime mais inéluctable de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il voit cependant dans le budget des cultes un moyen de contrôle et craint par-dessus tout les réactions du suffrage rural :

> « Je vous soumets mes doutes, mes chers concitoyens. On peut différer d'avis sur toutes ces choses ; mais il y a un point sur lequel nous serons tous d'accord : c'est

---

[1] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.40.

[2] *Ibid*. p.37.

que la suppression du budget des cultes ne sera pas une de ces mesures qui ne touchent que la superficie de la société, le monde qui lit et qui pense, où l'on discute et fait des lois ; non, c'est une mesure qui retentira jusqu'au fond de la plus humble chaumière, qui se fera sentir dans toutes les familles, au milieu des classes les plus ignorantes, les plus passionnées ; c'est une mesure qui imprimera au suffrage universel une secousse si profonde que, si elle n'est pas portée par un grand courant d'opinion, venant du suffrage universel lui-même, elle échouera, non sans péril, peut-être, pour la République (*Vifs applaudissements*).

Eh bien ! messieurs, je demande qu'on attende que ce courant se produise »[1].

Ne pas agir contre l'opinion mais attendre que, portée par le mouvement lent mais irrésistible du progrès, elle se range aux justes réformes : en 1876, Gambetta y voyait déjà « la clef » de la politique opportuniste à laquelle il s'était finalement rallié[2]. Dans les années 1880, la maxime est devenue celle de Ferry, inlassablement opposée aux radicaux au sujet de la suppression du budget des cultes, de la révision constitutionnelle, de l'impôt sur le revenu ou encore de l'élection des magistrats. Elle semble même atténuer et relativiser sa prise de position la plus étrangère au programme de Belleville, l'appel à un gouvernement fort : « j'estime que dans notre pays, en raison d'antécédents historiques qu'on ne supprime pas d'un trait de plume, et de nécessités qui dérivent de la constitution même de notre démocratie, *pendant très longtemps encore* le suffrage universel aura besoin d'un gouvernement »[3]. En l'inscrivant dans le temps certes étiré des « antécédents historiques » et des « nécessités » de court et moyen termes, Ferry paraît ainsi admettre que le gouvernement fort qu'il appelle de ses vœux n'est pas la fin de la politique républicaine mais participe lui aussi de la transition vers la République.

Dans cette perspective, il semble qu'il n'y ait pas de divergences de fond entre opportunisme et radicalisme. Il s'agit plutôt, pour reprendre les termes de Serge Berstein, de « deux nuances, qu'il est d'ailleurs difficile de distinguer » : « les républicains fougueux, ajoute-t-il, on les qualifie de radicaux, et les républicains plus raisonnables, plus timides, on les qualifie d'opportunistes »[4]. C'est en tout cas ainsi que Ferry se représente le clivage et

---

[1] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.25.

[2] Discours prononcé le 27 octobre 1876 à Belleville. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*. Paris : G. Charpentier, 1880-1885. Tome 6, p.169.

[3] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.53. C'est moi qui souligne.

[4] Serge Berstein dans le débat sur les contributions d'Odile Rudelle et Jean-Pierre Rocher. In HAMON, Léo dir. *Op. cit.* Paris : MSH, 1991. p.103.

qu'il aimerait le faire admettre par les radicaux, trop enclins selon lui à « tirer sur le corps d'armée » – le gros du suffrage universel. Les radicaux lui semblent en effet constituer une « démocratie d'avant-garde », qu'il conjure à Lyon de se contenter de remplir son « rôle de libre essai, de libres recherches », au lieu de remettre systématiquement en question la « mission de l'homme de gouvernement », destiné quant à lui à « pressentir les volontés du suffrage universel pris dans son ensemble »[1]. Une telle interprétation s'inscrit dans la « récupération-intégration » dont parlait François Furet à propos de la pensée de Ferry. Elle lui permet selon lui d'« exorcise[r] la peur de la violence révolutionnaire »[2]. Elle tend aussi à éluder la question de la définition de la République à fonder en projetant l'achèvement du régime dans un avenir lointain, auquel opportunistes et radicaux travailleraient de façon différente mais complémentaire.

L'éloge de la logique villageoise

Au fil des interventions publiques de Ferry, une autre image du paysan apparaît pourtant, qui s'accorde mal avec son insistance à replacer systématiquement son action et ses prises de position dans le long processus de l'achèvement républicain. A de nombreuses reprises en effet, Ferry n'hésite pas à faire l'éloge du monde paysan, dont il n'est plus alors question de regretter le retard. Le discours de 1885 à Bordeaux est à ce titre exemplaire, puisque Ferry y fait tour à tour référence à l'arriération paysanne et aux qualités du suffrage rural. Après avoir rappelé aux citadins qui forment son public que les populations rurales ne sont pas « arrivées à l'état d'avancement qui est le [leur] », il tient à les mettre en garde, dans une injonction désormais célèbre : « nous avons conquis le suffrage universel des campagnes : gardons-le bien, ne l'inquiétons pas, ne le lassons pas ! »[3] Mais c'est pour ajouter aussitôt :

> « Messieurs, il n'entre dans ces observations aucune hauteur philosophique, aucun sentiment de dédain pour le suffrage universel des campagnes. Je ne viens pas vous dire qu'il est moins avancé que vous et qu'il faut le ménager. *(Non ! non !*) Le suffrage universel des campagnes est ce qu'il est, et il est heureux qu'il soit ce qu'il est *(adhésion générale et vifs applaudissements*) »[4].

---

[1] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.9-10.

[2] Préface. In FURET, François dir. *Jules Ferry… Op. cit.* p.7-12.

[3] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.41.

[4] *Ibid.*

La dénégation est étonnante. « Qu'il est moins avancé que vous et qu'il faut le ménager », c'est justement ce que Ferry vient de dire du suffrage rural devant la démocratie girondine. Comment peut-il ensuite trouver « heureux qu'il soit ce qu'il est » ? comment peut-il à la fois souligner le faible « degré d'éducation républicaine » des paysans et se féliciter un peu plus loin qu'ils constituent une « assise en granit » pour la République ?[1]

La contradiction n'est pas anecdotique. Elle apparaît en effet comme une constante du discours opportuniste. On retrouve ainsi chez Gambetta une ambivalence analogue lorsqu'il évoque le monde rural. Au lendemain de la Commune de Paris, alors que les paysans sont encore loin de s'être ralliés à la République, il appelle les républicains à ne pas désespérer de la paysannerie. Son argumentation, fondée sur « l'état d'infériorité intellectuelle » des populations rurales, s'inscrit dans le droit fil des explications données par les républicains sous le Second Empire : si le paysan n'est que rarement républicain, c'est qu'il est « intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays », c'est que, absorbé par le travail de la terre, « il ne perçoit du monde extérieur, de la société où il vit, que des rumeurs, des légendes ». La tâche des républicains est dès lors toute tracée : « c'est donc aux paysans qu'il faut s'adresser sans relâche, c'est eux qu'il faut relever et instruire »[2]. Mais avec la progression du vote républicain dans les campagnes, la thématique de l'émancipation est bientôt concurrencée dans les discours de Gambetta par l'exaltation des vertus séculaires de la paysannerie. En novembre 1875, alors qu'on débat à l'Assemblée nationale de la loi électorale, et en particulier du mode de scrutin, il présente certes le monde rural comme en voie de politisation : « tous les jours son éducation se fait », affirme-t-il[3]. Mais s'il regrettait en 1871 que le paysan pense systématiquement « intérêt » lorsqu'on lui parle « principe »[4], il se réjouit désormais de le voir soumis non à des « passions politiques » mais à « ses intérêts » justement, qui l'attachent plus sûrement à la République :

> « Je vais plus loin, je dis qu'il est avisé : il n'obéit pas à des courants politiques tout à fait déterminés ; il n'a pas de passions politiques, c'est ce qui en fait un excellent

---

[1] *Ibid.* p.42.

[2] Discours prononcé le 26 juin 1871 à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 2, p.22.

[3] Discours sur l'article 14 du projet de loi électorale prononcés les 11 et 26 novembre 1875 à l'Assemblée nationale. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.416.

[4] Discours prononcé le 26 juin 1871… In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 2, p.22.

électeur. […] Mais il obéit à quelque chose qu'il a bien raison de trouver sacré, parce qu'il n'est en relation avec le monde extérieur que par là ; il obéit à ses intérêts »[1].

Le raisonnement est quelque peu inattendu de la part d'un républicain comme Gambetta. Le scrutin de liste avait eu jusqu'ici la faveur des républicains justement parce qu'il leur paraissait à même d'orienter le vote des électeurs en fonction des courants politiques. Le suffrage rural était jusqu'ici critiqué justement parce qu'il leur semblait incapable de s'élever au-dessus des intérêts particuliers. Et voilà que Gambetta invoque pour défendre ce même scrutin de liste la faculté du paysan à ignorer les courants politiques ! et voilà qu'il voit dans le paysan obnubilé par ses intérêts un « excellent électeur » !

L'interprétation que le discours opportuniste livre du ralliement des campagnes à la République s'en trouve brouillée : si l'avènement de la République y est parfois présenté comme le fruit de la politisation des paysans, enfin libérés du poids des déterminations sociales, il apparaît de plus en plus souvent comme l'aboutissement des inclinations naturelles des populations rurales. Certes, Ferry et Gambetta n'hésitent pas à insister sur les « grands progrès » réalisés par les paysans depuis la proclamation de la République[2]. Mais ils sont en même temps de plus en plus enclins à faire l'éloge de la préférence innée des ruraux pour la République, comme s'il n'avait pas été besoin de les émanciper pour les intégrer au nouveau régime : leur « pente naturelle », affirme ainsi Gambetta, c'est la République démocratique[3]. Ceux qui se lamentaient sous le Second Empire de l'étroitesse d'esprit du paysan, tenu à l'écart des enjeux nationaux par le souci exclusif de son lopin de terre, se flattent désormais de voir les populations rurales soutenir la République en vertu de cette même avidité pour la terre, où Gambetta décèle à présent une « intelligence vraie de ses intérêts »[4]. En 1878, Jean-Jacques Weiss, libéral rallié au nouveau régime, écrivait déjà à propos de l'électorat paysan : « la même sagesse pratique qui lui a fait longtemps regretter le régime bienfaisant

---

[1] Discours sur l'article 14 du projet de loi électorale… In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.415.

[2] Jules FERRY. Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.40.

[3] Discours sur les lois constitutionnelles prononcé le 23 avril 1875 à Paris (XX^{e} arrondissement). In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.329.

[4] Discours sur l'article 14 du projet de loi électorale… In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.415.

pour lui de Napoléon III, le porte à se contenter d'une République où son bien-être n'a point péri »[1]. En 1885, Ferry s'en applaudit ouvertement :

> « Pourquoi le paysan français s'est-il laissé deux fois duper par les Bonaparte ? Parce qu'il a cru que l'Empire lui procurerait cette stabilité qu'il réclame comme la condition nécessaire de son labeur. Et pourquoi est-il venu résolument à nous, dans les épreuves du 16 Mai ? Il est venu à nous, non seulement parce qu'il déteste et redoute l'Ancien Régime, dont il voyait clairement apparaître la menace sous la figure des réactions coalisées, mais surtout parce qu'il a compris, parce que vous lui avez fait comprendre que la République était le seul gouvernement capable de lui assurer la stabilité (*oui ! oui ! très bien ! et bravos*) »[2].

Après avoir placé leurs espoirs dans l'œuvre émancipatrice de la République, les opportunistes semblent désormais heureux de voir que les déterminants du vote rural n'ont pas tellement changé depuis l'Empire : l'« intérêt », le souci de préserver la « condition nécessaire de son labeur » guident toujours les suffrages des paysans ; ces derniers ont seulement fini par « comprendre » que seule la République pouvait les satisfaire.

Pourquoi dès lors ne pas se contenter des institutions mises en place en 1875 et partiellement révisées en 1884 ? En faisant l'éloge de la logique villageoise, en saluant par là la réconciliation tant attendue du suffrage rural et de la République, le discours opportuniste semble en effet consacrer le régime tel qu'il est comme un point d'équilibre enfin atteint entre les institutions politiques et les structures sociales. Quoique associées aux appels à la prudence et à la patience, les promesses d'approfondissement de la République paraissent dès lors de peu de poids face au souci de la stabilité et de la conservation. L'enjeu électoral n'est bien sûr pas étranger à cette évolution : en quelques années, le monde rural est devenu le meilleur soutien du régime et les républicains ont tout intérêt à garder ses faveurs. Henri Mendras y aurait sans doute vu un exemple des innombrables tentatives d'instrumentalisation politique de la paysannerie au cours des siècles : « la tactique des gens qui veulent utiliser les agriculteurs consiste à les faire progresser contre eux-mêmes quand on veut les conquérir et, ensuite, à les conserver tels qu'ils sont, sans changement, à partir du moment où on a l'impression de les avoir conquis »[3]. Mais un tel changement de perspective repose aussi de

---

[1] Jean-Jacques WEISS. *Combat constitutionnel : 1868-1886.* Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle, 1893. p.119.

[2] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.14-15.

[3] Henri MENDRAS. *Sociologie rurale*. Paris : Université de Paris/Institut d'Etudes Politiques, 1956-1957. p.213-214.

façon cruciale la question de la République que les opportunistes ont voulu alors fonder. Le régime élaboré dans les années 1870 et 1880 semble en effet n'être « provisoire » à leurs yeux que parce qu'il s'inscrit dans l'histoire du progrès indéfini de l'humanité, et non parce qu'il aurait vocation à laisser place à la « vraie » République : pour l'heure, la « République des paysans » pourrait bien être le meilleur régime qu'on puisse imaginer.

2) La démocratie rurale, un modèle de citoyenneté pour les opportunistes

Il nous faut donc reconsidérer les conceptions politiques des opportunistes à partir de leur discours sur la paysannerie. Dans un pays où, on l'a vu, les représentations du monde rural sont indissociables de la façon dont les uns et les autres conçoivent la citoyenneté[1], la propension des républicains de gouvernement à vanter les vertus de la paysannerie doit en effet conduire à s'interroger sur le type d'intégration et de participation politique qu'elle implique : comment les caractéristiques qui leur étaient apparues comme autant de défauts sous le Second Empire ont-elles pu ainsi être retournées en qualités éminemment républicaines ? comment la « démocratie rurale » a-t-elle pu peu à peu incarner à leurs yeux la « démocratie par excellence »[2] ?

La liberté des modernes

De l'idéal quarante-huitard à la redéfinition de la modernité

Une lecture plus attentive des discours que Gambetta consacre à l'électeur paysan montre que le « commis-voyageur » de la République emprunte bien souvent à des représentations déjà anciennes du monde rural. La réhabilitation des intérêts particuliers du paysan passe ainsi par la conviction réaffirmée d'un lien étroit entre l'indépendance matérielle et l'indépendance politique. Le raisonnement était déjà celui des quarante-huitards[3]. Gambetta le reprend quasiment dans les mêmes termes :

---

[1] Voir notamment chapitre III.

[2] GAMBETTA. Discours prononcés les 9, 10, 11 octobre 1878 à Grenoble. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 8, p.266.

[3] Voir chapitre I.

> « […] je sais que la liberté ira jusqu'à lui, que la propagande de ses frères, de ses concitoyens, le saisira, que sa propre réflexion l'émancipera, qu'il sentira lui-même, de son *tout seul*, comme il dit familièrement, qu'il est maître en sa cabane et qu'il faut qu'il le soit en sa commune, car il nourrit, travaille, peine et se fait tuer pour la France ; et quand, associant ces deux idées dans sa tête : domination dans la commune et sacrifice dans sa patrie, le paysan sera arrivé à la véritable conception de sa souveraineté, ce jour-là la République sera indestructiblement fondée (*Bravo ! bravo ! – Vives acclamations*) »[1].

Maître chez lui, le petit paysan propriétaire tend immanquablement à vouloir l'être dans sa commune, et de là dans sa patrie. L'affirmation permet au discours républicain de retrouver une certaine cohérence, en particulier en ce qui concerne le rôle de la commune dans la politisation des individus[2] : les conditions d'existence des paysans ne sont plus considérées comme des obstacles à sa politisation mais constituent au contraire une première étape sur la voie de la citoyenneté. Gambetta est alors conduit à réviser l'interprétation que les républicains avaient jusqu'ici donnée du bonapartisme rural : ce dernier ne découle pas selon lui de l'existence villageoise mais résulte d'une manipulation concertée des puissants, qui ont « empoisonné nos campagnes d'idées fausses, de programmes mensongers, de légendes plus ridicules les unes que les autres » pour le « détourner de sa vraie voie »[3]. Comme Ferry, Gambetta est en effet désormais convaincu que le paysan s'est laissé « duper » par l'Empire[4]. Le sens de l'émancipation en est infléchi : il ne s'agit plus pour la République d'arracher le paysan à son mode de vie, mais de le faire accéder à une meilleure compréhension de sa situation ; comme en 1848, il s'agit de lui révéler le pouvoir que son bulletin de vote lui donne sur ses propres destinées.

Le moment bonapartiste n'aurait-il constitué qu'une parenthèse dans les conceptions républicaines ? C'est négliger le changement profond qui s'est entre-temps produit dans la façon dont les républicains de gouvernement envisagent le rapport des citoyens à la politique. Car s'ils vantent à nouveau le mode de vie du petit propriétaire terrien, ce n'est pas seulement parce qu'il garantit l'indépendance politique des individus, mais aussi parce qu'il incarne

---

[1] Discours sur les lois constitutionnelles prononcé le 23 avril 1875 à Paris (XX^{e} arrondissement). In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.329.

[2] Sur le rôle que les républicains attribuent à la commune dans le processus de politisation, voir chapitre IV.

[3] Discours sur les lois constitutionnelles… In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.329.

[4] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.14.

selon eux mieux que celui des citadins la condition de l'homme moderne, voué au travail et par conséquent peu enclin à sacrifier ses affaires personnelles aux affaires de la cité. Ferry prend ainsi ouvertement parti pour la « grande masse avide de paix et d'activité féconde » que représente à ses yeux la paysannerie, au risque de décevoir la fraction avancée du républicanisme, « qui, en définitive, n'est qu'une élite »[1] : cette « avidité » pour le travail lui semble en effet typiquement moderne :

> « Notre grande civilisation moderne repose sur le travail ; notre peuple électoral est un peuple de travailleurs qui n'ont pas le temps de s'occuper tous les jours des affaires publiques, même dans l'intervalle des sessions, des législatures (*Très bien ! et applaudissements à gauche*) »[2].

Jusqu'ici considérée par les républicains comme un archaïsme propre au monde rural, l'indifférence politique apparaît désormais pour Ferry comme le trait essentiel d'une « grande civilisation moderne ».

Son souci constant de ne pas inquiéter les populations rurales doit dès lors être réinterprété. Il relève en effet autant de la prudence que d'un principe d'organisation de la République : dans une civilisation où le travail est premier par rapport à la politique, les institutions doivent avant tout permettre aux individus de se livrer librement et paisiblement à leurs activités économiques. La modernité impose donc une certaine forme de gouvernement – un « gouvernement de délégation » :

> « C'est au moment des périodes électorales que ce grand pays, cette masse immense et laborieuse du suffrage universel, se remue, s'agite, réfléchit sur la chose publique et prononce son arrêt. Dans l'intervalle, le pays est très porté à laisser faire ses délégués »[3].

Ferry intègre ainsi l'héritage libéral et, comme Benjamin Constant avant lui[4], en vient alors à récuser l'exemple des républiques antiques si prisé jusqu'à présent par les républicains. La France, dit-il en 1884, « n'a rien de commun avec les peuples républicains de Rome ou d'Athènes, toujours présents sur le forum ou l'agora, toujours occupés de la chose

---

[1] Séance du 5 mars 1883. *Journal officiel de la République française*, 6 mars 1883, p.477-478.

[2] Séance du 25 juillet 1884 au Sénat. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.342.

[3] *Ibid.*

[4] Benjamin CONSTANT. De la liberté des anciens comparée à celle des modernes (1819). In CONSTANT, Benjamin. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet. Paris : Livre de poche, 1980. p.493-515.

publique »[1]. Il faut, répète-t-il en 1885, « bannir de notre République les souvenirs des cités républicaines de la Grèce ou de l'Italie du Moyen Âge »[2].

La condamnation de l'agitation

A cet égard, les désaccords qui le séparent des radicaux sont plus profonds qu'il ne veut bien l'admettre. Quand il leur reproche de représenter au pays « la République comme la formule de l'agitation »[3], il ne critique pas seulement leur fougue et leur impatience mais condamne une conception de la République qui donne la primauté à la sphère politique. Ce qu'il rejette avant tout, c'est l'agitation à laquelle les radicaux veulent soumettre les électeurs en les conviant sans cesse à se prononcer sur les affaires du pays : archaïque, elle est selon lui désormais incompatible avec les aspirations des masses laborieuses, et c'est pourquoi elle risque de les détourner de la République. Le clivage apparaît très nettement dans la discussion que suscitent en mars 1883 les propositions de résolution relatives à la révision de la Constitution. Contre les radicaux qui veulent en finir avec les lois constitutionnelles de 1875, Ferry, bravant les interruptions, invoque une fois encore les sentiments de la paysannerie :

> « […] je vous en supplie, ne laissez pas croire à la classe laborieuse qui a fondé la République, qui est allée la chercher comme un abri, qui s'en est fait un rempart contre les revanches du passé, et aussi contre des utopies qu'elles ne peut ni tolérer ni subir, ne lui laissez pas croire, à elle qui est la force du suffrage universel et qui reste étrangère à vos conceptions politiques… (*Bruit à l'extrême gauche*.) […] … qui ne juge la politique que par les résultats… (*Applaudissements à gauche et au centre. – Rumeurs à l'extrême-gauche*)… qui ne l'apprécie que par les résultats, entendez-vous bien… […] … ne lui laissez pas croire, d'accord en cela avec les pires ennemis de la République, qu'en réalité, dans le fond des choses, la République, c'est l'agitation ! »[4]

La mémoire républicaine a retenu la sagesse de Ferry, soucieux de ne pas troubler l'électorat rural par des « utopies » qui ne serviraient en dernière analyse que les « pires ennemis de la République », toujours enclins à brandir le péril révolutionnaire. L'insistance avec laquelle Ferry rappelle ensuite les heures sombres des premières expériences républicaines l'y incitait : « c'est parce qu'on lui a persuadé, à deux reprises, à ce peuple de France, que la République était l'agitation, qu'à deux reprises la République est tombée »,

---

[1] *Ibid.*

[2] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.42.

[3] *Ibid.*

[4] Séance du 5 mars 1883. *Journal officiel de la République française*, 6 mars 1883, p.478.

affirme-t-il ensuite. Sur le moment pourtant, les radicaux ont surtout vu dans le discours de Ferry une critique de leurs « conceptions politiques », restées fidèles à un idéal de citoyenneté fondé sur la participation active des citoyens à la vie politique du pays. Et ils se sont insurgés contre l'amalgame qu'il tentait de suggérer entre l' « agitation » et le désordre : « ce que vous appelez l'agitation, souligne ainsi Clemenceau, c'est l'ordre, et ce que vous appelez la paix, c'est le désordre, le désordre monarchique aboutissant à la révolution »[1]. Il n'est pas question pour lui en effet d'admettre des périodes d'indifférence politique, durant lesquelles les populations pourraient satisfaire leurs aspirations au travail et au repos : ce serait donner dans l'intervalle des élections un pouvoir exorbitant à leurs représentants, qui, au fil du temps, nourrirait la colère des masses et les encouragerait à l'insurrection. Il faut donc selon lui appeler au contraire le peuple à se prononcer sur ses destinées le plus souvent et le plus directement possible :

> « Oui, si la démocratie française est mûre pour le *self-government*, si elle est digne de s'appartenir, elle ne connaîtra plus le repos ; elle connaîtra l'action incessante et progressive, elle connaîtra la mise en mouvement des libertés publiques, qui se manifesteront avec d'autant plus d'éclat que l'éducation sera plus répandue dans la masse de la nation tout entière (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*). Loin de connaître le repos, loin de connaître cette paix du silence que vous lui recommandez […], elle connaîtra l'agitation publique, la vie démocratique des pays libres ; elle connaîtra les manifestations qui s'accompliront avec la loi, sous la garantie de la loi, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt du Gouvernement, dans l'intérêt du Parlement, dans l'intérêt du peuple lui-même ! »[2]

« Repos » *versus* « agitation » : l'antithèse renvoie à des conceptions diamétralement opposées de la République. Elle apparaissait déjà de façon diffuse dans le discours prononcé par Gambetta à Belleville, en 1876, pour justifier son ralliement à l'opportunisme. Il s'y efforçait de redéfinir les valeurs de la démocratie, invitant les radicaux à renoncer aux « agitations stériles et vaines » au profit de la stabilité :

> « On a appelé quelquefois, messieurs, cette colline de Belleville le Mont Aventin de la démocratie française : eh bien, l'expression est digne d'être relevée, mais non pour en faire un lieu d'agitations stériles et vaines, pour en faire au contraire le sommet le plus élevé sur lequel on puisse avec confiance inviter la France à tourner les yeux en lui disant : vois, le drapeau ne tremble pas, tu peux dormir et travailler tranquille »[3].

---

[1] Séance du 6 mars 1883. *Journal officiel de la République française*, 7 mars 1883, p.508.

[2] *Ibid.*

[3] Discours prononcé le 27 octobre 1876 à Belleville. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 6, p.174.

Avec Ferry, la rupture est consommée. Sa condamnation de l'agitation embrasse sans distinction l'impatience et les théories des radicaux. La distinction des méthodes et des fins, si souvent invoquée dans le conflit entre les radicaux et les opportunistes, perd en effet ici de sa pertinence. La révision est ainsi rejetée d'abord au nom de la stabilité constitutionnelle, qui doit constituer un « abri » pour le peuple français. En 1881, l'image avait déjà été employée contre la proposition Barodet relative à la révision de la Constitution :

> « Les Constitutions, avait ainsi affirmé Ferry, sont des tentes, des abris passagers, derrière lesquels les nations vivent et travaillent ; et pour vivre et pour travailler, elles ont besoin de paix. Aussi on ne peut tolérer qu'à chaque législature… […] la nation ne peut tolérer, dis-je, qu'à chaque législature, on remette en question les fondements mêmes de l'édifice politique dans lequel elle abrite son travail et son courage »[1].

En présentant les institutions politiques comme des « abris passagers » mais suffisamment durables cependant pour ne pas troubler le « travail » des populations, Ferry défend un progressisme qui se déploie sur le temps long, et ne saurait admettre les mobilisations trop fréquentes de l'esprit public, surtout sur un enjeu aussi important que la Constitution du pays. Mais l'exigence de stabilité ne remet pas seulement en question l'opportunité du changement constitutionnel : elle condamne aussi l'« idéal républicain » qui constitue l'horizon de la révision proposée par les radicaux[2]. En appelant inlassablement à « écarter l'idée, chère à certaine école républicaine, des élections trop fréquentes et des pouvoirs de trop courte durée »[3], Ferry attaque en effet le cœur du projet radical : insuffler dans les institutions représentatives l'esprit de la démocratie directe.

Eloge du labeur et de la tranquillité, souci des masses rurales, critique des républiques antiques et du gouvernement direct : les arguments avancés par Ferry contre l'agitation ressemblent fort à ceux que les bonapartistes avaient employés sous le Second Empire contre l'opposition libérale et républicaine[4]. Il n'hésite pas d'ailleurs à les formuler parfois dans les mêmes termes : en invoquant à l'appui de ses thèses la tendance des ruraux à ne « juger la politique que par les résultats »[5], il reprend explicitement une expression qui avait suscité

---

[1] Séance du 31 mai 1881. *Journal officiel de la République française*, 1er juin 1881, p.1088.

[2] Séance du 5 mars 1883. *Op. cit.*

[3] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.42.

[4] Voir chapitre III.

[5] Séance du 5 mars 1883. *Op. cit.*

sous le Second Empire quelques échanges acerbes entre les publicistes bonapartistes et les opposants au régime, les uns se réjouissant que les intérêts objectifs des populations rurales soient enfin satisfaits, les autres déplorant avec Prévost-Paradol que le bien-être prenne ainsi le pas sur les principes[1]. Les radicaux ne manquent pas de le souligner. Eugène Sémérie s'insurge ainsi en 1879 que Ferry puisse « invoquer la vraie France, les masses rurales, l'opinion publique, le besoin de repos » contre les revendications radicales : c'est « tout le cliché de l'Empire »[2] !

La critique ne saurait pourtant embarrasser les opportunistes, qui savent ce qu'ils ont en commun avec le Second Empire et ce qui les en sépare absolument. Dès 1875, Gambetta reconnaissait ainsi au régime impérial d'avoir su « compter avec le suffrage universel, et, dans le suffrage universel, avec les paysans français ». Alors qu'on l'accuse, dans la discussion de la loi électorale, de parler « comme l'Empire », il n'hésite pas à préciser sa position à l'égard du régime impérial : « l'Empire a eu contre les prétendues classes dirigeantes cet avantage de comprendre où était la force de la démocratie, qu'il a troublée par d'indignes manœuvres, au point de lui faire méconnaître ses origines et son avenir »[3]. Il n'est pas étonnant dès lors que le discours républicain présente des similitudes avec le discours des bonapartistes : ces derniers se sont toujours efforcés de se faire passer pour démocrates.

> « Ils sont la contrefaçon – et c'est par là qu'ils présentent, pour les populations rurales, un certain péril, – ils sont la contrefaçon de la démocratie. (*C'est vrai ! – Très bien !*) Ils parlent notre langue, ils parodient nos idées, ils défigurent nos principes »[4].

Il n'est donc pas question pour les républicains de renoncer à dire la vérité de la démocratie sous prétexte que les bonapartistes ont cherché à la dévoyer : il leur faut

---

[1] Voir notamment les articles de Prévost-Paradol et Henri Vierne : PREVOST-PARADOL. *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 15 mars 1868, p.1 ; Henri VIERNE. Les émigrés de l'intérieur. *Le pays : journal de l'Empire*, 16 mars 1868, p.1.

[2] Eugène SEMERIE. *La politique républicaine à propos de l'article 7 : lettre à M. Clemenceau, député de Paris*. Paris : s.n., 1879. 46 p.

[3] Discours sur l'article 14 du projet de loi électorale prononcés les 11 et 26 novembre 1875 à l'Assemblée nationale. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.416-417.

[4] Discours prononcé le 1er juin 1874 à Auxerre. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.141.

simplement convaincre les populations des campagnes que la République constitue « le véritable gouvernement du suffrage universel »[1].

Pour les opportunistes, ce sont en revanche les radicaux qui jouent un jeu dangereux en donnant de la République une image inquiétante. Ils contribuent selon eux à réinscrire la République dans un cycle révolution/réaction, qui n'a jamais profité qu'aux Bonaparte. Ferry a ainsi les mots les plus durs pour ceux des républicains « qui ont beaucoup d'imagination, pour ceux qui aiment la lutte électorale ardente, pour ceux à qui ne déplaisent pas les coups d'Etat, parce que, comme on dit, cela fouette le sang ». Ces derniers, dit-il, « voudraient accidenter l'histoire du parti républicain, qu'ils trouvent pâle, terne, incolore, suivant trop paisiblement la voie de la liberté et du progrès »[2]. Ferry se flatte au contraire de défendre une conception de la République qui permette enfin à la France de jouir durablement et « paisiblement » de la liberté. La « République des paysans » qu'il cherche à instaurer concilie en effet l'ordre et le progrès. En consacrant le suffrage universel, elle organise le gouvernement du peuple par le peuple à travers ses représentants. En reconnaissant la nécessité de la délégation, elle permet aux citoyens de se consacrer à leurs occupations privées tout en donnant à leurs représentants les moyens de conduire le pays dans la voie du progrès. Pour Ferry, la stabilité est ainsi tout aussi nécessaire aux représentants qu'aux représentés : « les réformes ne sont possibles que dans la paix des esprits, dans les assemblées calmes, avec le concours et sous l'impulsion d'un gouvernement qui peut croire à sa durée »[3].

Une exception française ?

Les particularités de la démocratie française

Parce qu'ils insistent sur les exigences du progrès et se montrent soucieux de tirer les leçons du passé pour mieux engager la République dans l'avenir, les opportunistes semblent avoir voulu rallier l'idéal républicain à la liberté des modernes : n'ont-ils pas adopté une conception typiquement libérale de l'individu en lui reconnaissant le droit de consacrer la plus grande partie de son temps à ses intérêts particuliers ? Le libéralisme ne suffit pourtant pas à

---

[1] Jules FERRY. Discours de Périgueux du 15 avril 1884. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.270.

[2] Discours prononcé à Nancy, 10 août 1881. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.78.

[3] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.14.

décrire le projet opportuniste, de même que l'admiration à l'égard des républiques antiques ne résume pas le projet radical[1]. Ce n'est d'ailleurs pas au nom de la liberté des anciens mais au nom de la tradition libérale ou de l'universalité du suffrage que les radicaux reprochent à Ferry de défendre les lois constitutionnelles de 1875, qui leur paraissent avoir imité « les institutions césariennes de l'an VIII »[2]. Ils s'inquiètent en effet de la menace qu'un souci trop exclusif de ménager la liberté individuelle fait peser sur la liberté politique et, comme Constant, sont convaincus que « le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique »[3]. Ce qu'ils redoutent dans l'hommage rendu par les opportunistes à la liberté individuelle, c'est qu'il les conduise à négliger la « surveillance active et constante »[4] des citoyens sur leurs représentants, qui leur semble pourtant comme aux libéraux la contrepartie indispensable du système représentatif et la garantie même de la liberté individuelle. Ce qui les choque dans l'appel des opportunistes à préserver le repos des populations, c'est enfin qu'il pourrait bien n'être que l'expression de leur réticence à faire pleinement confiance au suffrage universel[5].

La discussion que suscite en 1877 la loi relative à l'organisation municipale donne un bon aperçu du débat qui s'engage entre les opportunistes et les radicaux à propos des avancées démocratiques et libérales dont le régime pourrait bénéficier. Dans sa critique du projet de loi dont Ferry est le rapporteur, le député radical Alfred Talandier ne se réfère à aucun moment aux républiques antiques : ce sont les œuvres de Charles Renouvier et de Tocqueville ou l'exemple américain qu'il invoque contre la loi. Pour démontrer que la gratuité des fonctions municipales consacrée par la loi est « la chose la plus antidémocratique qu'on puisse concevoir », il cite ainsi longuement *De la démocratie en Amérique*. « M. de Tocqueville a très bien compris que la gratuité des fonctions est de la nature de la monarchie, et la rétribution de la nature de la démocratie », affirme-t-il avant de

---

[1] Voir à ce sujet Daniel MOLLENHAUER. *Op. cit.*

[2] Georges CLEMENCEAU. *Op. cit.* p.2.

[3] Benjamin CONSTANT. De la liberté des anciens comparée à celle des modernes (1819). *Op. cit.*

[4] *Ibid.*

[5] Voir Odile RUDELLE. *La République absolue… Op. cit.* ; Pierre ROSANVALLON. *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris : Gallimard, 2003. p.169-195. (Folio. Histoire ; 126)

lui emprunter son argument principal : quand les fonctions publiques sont rémunérées, chacun a « non pas seulement le droit, mais la possibilité de les rendre »[1]. Et c'est encore à la démocratie américaine qu'il fait allusion quelques jours plus tard lorsqu'il combat l'article 38, qui prévoit que « les conseillers municipaux sont élus pour quatre ans » : « aux Etats-Unis, la durée de ce mandat est d'un an », ce qui permet de soumettre plus étroitement les élus au contrôle de leurs concitoyens[2].

Ferry ne conteste pas la légitimité du raisonnement. Mais il invite les radicaux à se rendre à l'évidence : « les institutions démocratiques qui conviennent à l'Amérique pourraient, si on les transportait toutes en France, sans distinction et sans mesure, y faire parfois mauvaise figure ». Pour défendre la gratuité des fonctions municipales, il met ainsi en avant les mœurs singulières du pays. La rémunération des élus blesserait « certains préjugés, certains sentiments, certaines susceptibilités, certaines délicatesses qui constituent précisément ses mœurs, dans le sens le plus intime et le plus élevé du mot ». Le constat s'impose avec tant de force qu'il se substitue à toute considération de principes :

> « C'est là une affaire d'observation, d'expérience ; c'est une chose qui ne se discute pas, mais qui se sent. Si vous voulez affaiblir devant le suffrage universel le maire de campagne, donnez-lui des appointements »[3].

De même, Ferry regrette qu'à propos de la durée des pouvoirs locaux, les radicaux aient une fois de plus invoqué « l'exemple de l'Amérique » : « je n'admets pas qu'on nous le jette à la tête, – si je puis me servir de cette expression, – toutes les fois qu'il s'agit d'une institution démocratique ». Le système des élections annuelles n'est pas selon lui « approprié et proportionné aux mœurs et aux habitudes du pays »[4]. La nécessité de placer les élus sous le contrôle actif des électeurs paraît d'ailleurs le laisser froid, comme si les républicains une fois pouvoir n'avaient nul besoin d'être contrôlés pour se montrer soucieux des droits et des aspirations des populations. C'est en tout cas ce qu'il laisse entendre quelques années plus tard, en 1881 à Nancy où il s'adresse aux militants républicains : s'il leur conseille d'écouter

---

[1] Séance du 7 mai 1877. *Journal officiel de la République française*, 8 mai 1877, p.3379.

[2] Séance du 11 mai 1877. *Journal officiel de la République française*, 12 mai 1877, p.3498.

[3] Séance du 7 mai 1877. *Op. cit.* p.3380.

[4] Séance du 11 mai 1877. *Op. cit.* p.3498.

les paysans pour mieux répondre à leurs intérêts matériels, il semble en effet se satisfaire de la confiance aveugle qu'ils placent dans leurs représentants en matière politique :

> « Allez dans vos tournées électorales causer avec le paysan, avec cet électeur rural et républicain qui fait notre force. Sur la politique, vous le trouverez absolument d'accord avec vous ; il s'en rapporte à vous pour la conduite des affaires, il sait qu'il n'a pas étudié la politique ; vous êtes des républicains, des hommes éclairés, vous ferez la politique qui vous semblera la plus utile à la République »[1].

Les spécificités psycho-sociologiques du pays imposent donc aux yeux de Ferry d'enfreindre des principes dont il reconnaît par ailleurs la légitimité : pour reprendre l'expression d'Odile Rudelle, seule la « République absolue » lui semble en effet convenir à la population française, qu'il serait dangereux de laisser trancher les « questions vitales »[2]. Le constat ne le réjouit pas – et c'est pourquoi, il paraît parfois rejoindre les radicaux sur le fond, sinon sur la méthode. Mais il en est en réalité fort éloigné. Contrairement à ses adversaires radicaux, Ferry est convaincu que le peuple français n'est pas encore prêt à la liberté : « il est fort étranger, et point encore accoutumé, et ne s'accoutumera pas de longtemps à ces pratiques du gouvernement libre que nous voyons fonctionner avec tant d'éclat de l'autre côté du détroit »[3]. L'histoire lui a inculqué une certaine défiance à l'égard du suffrage universel des Français, dont il craint les « susceptibilités »[4] et les « sourds mouvements »[5] : trop sollicité, il risque selon lui d'osciller entre la révolte et la soumission sans jamais connaître la République. L'universalisme qui avait jusqu'ici animé les républicains en est ébranlé. Sous le Second Empire, ils s'étaient insurgés avec Eugène Ténot contre les argumentaires fondés sur « je ne sais quelle vertu inhérente à la race anglo-saxonne, vertu dont nous sommes incapables, nous, gens de race latine »[6] : pour lutter contre un régime qui avait le soutien de la grande majorité des Français, il fallait en effet avoir la conviction qu'« il n'y a pas de peuple nécessaire et prédestiné »[7]. Au début de la Troisième République, les opportunistes sont désormais persuadés au contraire comme Ferry que « personne n'est assez fort pour réagir

---

[1] Discours prononcé à Nancy, 10 août 1881. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.79.

[2] Odile RUDELLE. *La République absolue... Op. cit.* p.289.

[3] Séance du 25 juillet 1884 au Sénat. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.342.

[4] Séance du 7 mai 1877. *Op. cit.* p.3380.

[5] Discours de Périgueux du 15 avril 1884. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 6, p.280.

[6] Eugène TENOT. *Le suffrage universel et les paysans*. Paris : Librairie centrale, 1865. p.5.

[7] *Ibid.* p.29.

contre une tendance qui résulte de toute notre histoire et des habitudes consacrées par les siècles »[1].

Le sacre du paysan

On comprend mieux dès lors les ambiguïtés du discours opportuniste sur les campagnes. L'essentiel est en effet de soustraire la République aux réactions incontrôlables de la majorité rurale. Quand le constat de l'arriération paysanne justifie les restrictions apportées au gouvernement du peuple par le peuple, l'éloge du petit paysan propriétaire tend à valoriser les seuls traits du caractère national qui soient compatibles avec l'établissement de la République : l'aspiration à l'indépendance matérielle et l'amour de la stabilité, qui légitiment et garantissent à la fois un régime tout entier consacré à la conservation de l'héritage de 1789.

Les fondateurs de la République n'ont ainsi de cesse de saluer les millions de petits propriétaires terriens comme un « réservoir d'hommes » dont ils vantent l'autonomie économique et l'enracinement local[2]. L'image est certes loin de la réalité. On sait désormais que les propriétaires indépendants, qui n'avaient pas besoin d'autres moyens de subsistance que ceux qu'ils tiraient de l'exploitation de leurs terres, étaient peu nombreux à la fin du XIX^{e} siècle : en 1862, ils représentaient 34,5% des actifs agricoles, soit moins de 20% de l'ensemble des actifs, et leur nombre, s'il a augmenté de 33% de 1862 à 1882, est loin de constituer « la majorité dans la nation », comme le prétend Ferry[3]. La plupart des petites exploitations (inférieures à 10 hectares), au nombre de 4 801 602 en 1882, soit 84,7% du total des exploitations agricoles, ne suffisaient donc pas à nourrir leurs propriétaires, qui devaient chercher des revenus complémentaires dans le travail agricole salarié, l'artisanat ou la petite industrie[4]. L'accent mis sur l'enracinement local des paysans, qui relevait déjà d'une généralisation abusive sous le Second Empire[5], est encore plus sujet à caution dans les années

---

[1] Séance du 7 mai 1877. *Op. cit.* p.3380.

[2] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.40.

[3] Jean-Luc MAYAUD. Les salariés agricoles et la petite propriété dans la France du XIX^{e} siècle. In HUBSCHER, Ronald, FARCY, Jean-Claude dir. *La moisson des autres*. Paris : Créaphis, 1996. p.42-55.

[4] Jean-Luc MAYAUD. *La petite exploitation rurale triomphante… Op. cit.* p.54 à 59.

[5] Voir chapitre III.

1870-1880 : alors que les migrations entre régions rurales restent importantes, la crise agricole tend à accélérer l'exode rural engagé au milieu du siècle[1].

Mais la validité sociologique du discours opportuniste importe peu au regard de son efficacité politique : il s'agit en effet avant tout pour les républicains de gouvernement de se convaincre et de convaincre que la démocratie rurale est à même de soutenir durablement la République. Hantés par la crainte d'un revirement de la majorité rurale et persuadés que l'« agitation » politique la conduirait une fois de plus dans les bras d'un prétendant autoritaire, les opportunistes fondent leur préférence pour la stabilité politique sur une représentation du paysan diamétralement opposée à la mobilité quelle qu'elle soit. Comme André Siegfried au début du XX^{e} siècle, ils se félicitent ainsi de trouver dans la démocratie rurale la base d'un parti « également éloigné de la réaction qu'elle déteste et de la révolution qu'elle redoute »[2]. Ferry célèbre ainsi l'« antique amour de la terre » qui anime les paysans et qui les prémunit à contre « toutes les servitudes féodales »[3] mais aussi « contre les révolutions sociales »[4]. A tous ceux qui associeraient l'« idéal social » à « un grand banquet avec une immense gamelle dans laquelle chacun peut puiser à son gré »[5], il oppose l'image d'un paysan « d'autant plus prudent et plus timoré qu'il connaît mieux le prix du travail et la valeur du temps »[6].

Au-delà même de la réaction et de la révolution, le paysan en vient à incarner une immutabilité que les républicains semblent désormais prêts à parer de toutes les vertus. Quand les libéraux s'attachent à montrer la valeur du commerce, qui soustrait l'individu à la toute-puissance de l'Etat en soumettant l'argent et les hommes à des échanges incessants et bien souvent indifférents aux frontières, les républicains se flattent en effet d'avoir donné à la République une base sociale caractérisée par l'enracinement[7]. Gambetta se réjouit de

---

[1] Gabriel DESERT. *Art. cit.*

[2] André SIEGFRIED. *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République.* Paris : Imprimerie nationale, 1995. p.524. (Première édition : 1913)

[3] Discours du 12 septembre 1885 à Saint-Dié. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.60.

[4] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.41.

[5] *Ibid.* p.48-49.

[6] Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.14.

[7] L'Angleterre des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles présente selon John Pocock un contraste analogue entre l'imaginaire social des libéraux et celui des républicains. Voir John G. A. POCOCK. *Vertu, commerce et histoire : essai sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^{e} siècle*. Paris : PUF, 1998. 410 p. (Première édition : *Virtue, Commerce and History*, 1985)

l'indépendance du petit paysan, qui, loin de chercher les interactions avec ses semblables, préfère être « maître en sa cabane », plus sûr d'échapper ainsi à la domination[1]. Comme lui, Ferry loue sa capacité d'épargne qui, plutôt que de laisser l'argent passer de main en main, renforce la patrie : c'est grâce à la petite propriété, affirme-t-il en 1885 à Saint-Dié, que la France a pu se reconstruire après Sedan, se montrant ainsi « capable de se relever des plus grands désastres avec une rapidité qui a étonné et ébloui l'univers »[2]. Amoureux de sa terre comme de son pays, préservé de la dépendance à autrui par son travail solitaire, comment le paysan ne regarderait-il pas « en haut », vers le gouvernement, « pour chercher la direction suprême, l'orientation véritable de la politique du pays »[3] ?

Les caractéristiques attribuées à la catégorie sociale la plus nombreuse sous-tendent ainsi un idéal social et politique auquel il s'agit désormais de rallier l'ensemble de la population. Il n'est plus question alors de souligner l'exclusion de la paysannerie. Elle apparaît au contraire comme l'« assise », la « base », le « véritable fonds de la population française »[4], dans lequel chacun est invité à se reconnaître : « nous sommes un peuple de petits propriétaires », répète ainsi Ferry, « nous sommes ici tous, vous le savez bien, fils ou petits-fils de paysans »[5]. Et c'est une France indissociablement républicaine et paysanne que Gambetta exalte devant les délégués des sections étrangères invités au banquet organisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 :

> « Mes chers concitoyens, j'éprouve une satisfaction toute patriotique à le dire devant nos hôtes, devant les délégués du monde entier, c'est dans nos populations agricoles et rurales que se trouvent la réserve et la force de l'avenir. C'est parce que nous sommes un peuple de paysans, un peuple de travailleurs, un peuple de petits patrons et de petits propriétaires, un peuple d'épargneurs ; c'est parce que nous sommes appuyés sur le suffrage universel qui est la loi de tous, par tous et pour tous, que notre pays peut éprouver tous les accidents, traverser toutes les tempêtes de la politique, sans

---

[1] Discours sur les lois constitutionnelles prononcé le 23 avril 1875 à Paris (XX^{e} arrondissement). In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.329.

[2] Discours du 12 septembre 1885 à Saint-Dié. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.61.

[3] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.54.

[4] *Ibid.* p.41-42 ; Discours de Lyon, 9 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.14.

[5] Discours du 12 septembre 1885 à Saint-Dié. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.60-61.

jamais laisser entamer ni sombrer le grand et fécond principe sur lequel repose la société française, l'égalité »[1].

« Eprouver tous les accidents, traverser toutes les tempêtes de la politique » : telle est aux yeux des opportunistes la vertu essentielle de la République, désormais identifiée à sa majorité rurale. La description est avant tout prescription : les instituteurs sont en effet appelés à transmettre les valeurs de la France rurale à la jeune génération. *Le tour de la France par deux enfants*, dont la première édition date de 1877, constitue à cet égard un exemple éclairant : il multiplie les exemples édifiants avant de s'achever sur le bonheur que les deux personnages trouvent à leur retour dans la ferme familiale, où l'amour de la patrie se conjugue au souci du travail bien fait[2]. L'œuvre scolaire de la République fait ainsi l'éloge d'un caractère national qu'elle contribue à forger, associant la petite patrie à la grande[3] et la sagesse paysanne à la citoyenneté républicaine.

En marge du sujet brûlant de la « vraie » République, dont nul ne saurait abandonner l'héritage sans se trahir, la figure du paysan offre donc à l'analyse un terrain plus sûr, qui a permis de mieux cerner la conception de la citoyenneté au cœur du projet des fondateurs de la République. Heureux d'avoir su rallier les paysans à la République, Gambetta et Ferry surtout semblent dans le même temps s'être ralliés à la paysannerie. Les représentations du monde rural élaborées par les républicains sous le Second Empire sont en effet retravaillées pour incarner à l'aube de la Troisième République un idéal social et politique à même de concilier les exigences politiques des anciens opposants au régime impérial et les pesanteurs attribuées à la configuration sociale du pays. L'expérience du vote rural sous le Second Empire permet ainsi de mieux comprendre l'écart que Jean-Pierre Machelon a le premier souligné entre les aspirations libérales du régime mis en place en 1875 et la réalité d'une « République contre

---

[1] Discours prononcé le 24 mai 1878 au banquet du Cercle national. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 8, p.158.

[2] G. BRUNO. *Le tour de la France par deux enfants*. Paris : Librairie classique d'Eugène Belin, 1877. 308 p.

[3] Sur cette question, voir Jean-François CHANET. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996. 426 p.

les libertés »[1] : la « République des paysans » que Ferry appelle de ses vœux vise certes à ancrer le nouveau régime dans la modernité mais cherche aussi et surtout à préserver l'héritage de 1789 des « accidents » que la démocratie pourrait lui réserver. On conçoit dès lors la véhémence des critiques adressées aux opportunistes par les radicaux. L'agrarisme des fondateurs de la République, jusqu'ici surtout opposé à celui des « conservateurs »[2], révèle en effet un clivage profond au sein même du camp républicain[3] : en renonçant à construire la citoyenneté républicaine contre les ruraux, en allant même jusqu'à identifier le citoyen au paysan, les opportunistes suscitent la colère de ceux des républicains qui attendaient au contraire de la République l'avènement d'une citoyenneté exigeante, sinon abstraite du moins fondée sur un idéal urbain indifférent aux spécificités nationales.

---

[1] Jean-Pierre MACHELON. *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés de 1879 à 1914*. Paris : FNSP, 1976. 461 p.

[2] Voir notamment Nicole EIZNER. L'idéologie paysanne. In TAVERNIER, Yves, GERVAIS, Michel, SERVOLIN, Claude dir. *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Paris : Cahiers de la FNSP/Armand Colin, 1972. p.317-334. Ou plus récemment : Annie BLETON-RUGET. Gambetta et la République des paysans (1871-1879). In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e^ siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.51-64.

[3] Un certain nombre de chercheurs avaient déjà souligné l'existence d'une ligne de partage au sein même de la famille républicaine. Odile RUDELLE. *La République absolue… Op. cit.* ; Daniel MOLLENHAUER. *Op. cit.*

Dans les années 1970, Edward Fox avait même suggéré que ces lignes de fracture pourraient bien être géographiques, séparant une « économie marchande atlantique, essentiellement indépendante et autonome » de ses « bases terriennes ». Sans aller jusqu'à faire des opportunistes les héritiers de la « vieille société agricole », on peut néanmoins souligner qu'ils ont adopté un imaginaire social et politique agraire, au grand dam des radicaux restés fidèles à l'idéal urbain de la démocratie directe. Edward W. FOX. *L'autre France : l'histoire en perspective géographique*. Paris : Flammarion, 1973. p.86 et 121. (Première édition : *History in geographic perspective : the other France*, 1971)

Epilogue - Histoire d'une rencontre

L'histoire de la relation des républicains au monde rural sous le Second Empire et au début de la Troisième République a quelque chose de paradoxal. Les républicains ont affirmé leur volonté d'adopter une vision plus exacte des campagnes françaises, convaincus qu'ils y trouveraient à la fois l'explication de leurs échecs électoraux et la clef de leur victoire à venir. Ils ont en fait élaboré une image du paysan très éloignée des réalités du monde rural, qui, revalorisée par Gambetta et Ferry, leur a cependant permis de gagner la paysannerie[1]. Lorsqu'ils évoquent les causes du ralliement des paysans à la République, de 1871 au tournant des années 1880, les historiens font en effet une large place au discours des opportunistes[2]. Grâce au travail de propagande que ces derniers ont mené dans les campagnes, le nouveau régime a pu recueillir les fruits des évolutions de longue durée qui affectent le monde rural depuis 1848 : émancipée des anciens notables, accoutumée désormais au suffrage universel et toujours plus intégrée à la nation grâce au décloisonnement du territoire qui accompagne la modernisation économique du pays[3], la paysannerie semble avoir été sensible

---

[1] Voir les chapitres précédents, en particulier III et VI.

[2] Maurice AGULHON. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355.

Pierre BARRAL. *Les agrariens français de Méline à Pisani*. Paris : Armand Colin, 1968. p.36-39. (Cahiers de la FNSP)

Jacques GOUAULT. *Comment la France est devenue républicaine : les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale, 1870-1875*. Paris : Armand Colin, 1954. p.55-76.

[3] Voir par exemple : Eugen WEBER. *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983. 839 p. (Première édition : *Peasants into Frenchmen : the modernization of rural France, 1870-1914*, 1976)

Comme l'ont montré Frédéric Bluche ou Sudhir Hazareesingh, le Second Empire n'est pas étranger à ces évolutions :

Frédéric BLUCHE dir. *Le prince, le peuple et le droit : autour des plébiscites de 1851 et 1852*. Paris : PUF, 2000. 314 p. ;

Sudhir HAZAREESINGH. *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy*. Princeton : Princeton University Press, 1998. XIII-393 p. ; – Bonapartism as the progenitor of democracy : the paradoxical case of the French Second Empire. In BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. p.129-152.

au rôle que les républicains lui proposaient – fonder durablement la République. Après des années d'interrogations et de débats, c'est donc aux opportunistes qu'il revient d'avoir su convaincre le monde rural. Mais si leur discours n'est pas plus réaliste que celui de leurs prédécesseurs ou de leurs concurrents, à quoi son succès tient-il ? Qu'est-ce qui, dans la rhétorique élaborée par Gambetta et reprise par Ferry, a fini par toucher les électeurs ruraux ? En insistant sur la distance que la Révolution de février avait révélée entre la conception républicaine du peuple et les réalités sociales françaises, les commentaires des observateurs britanniques de la France de la seconde moitié du XIX^{e} siècle avaient permis de préciser les postulats de la recherche. Ils seront convoqués ici une dernière fois pour mieux comprendre comment cette distance a pu *in fine* soutenir non seulement le ralliement des républicains aux paysans[1] mais aussi celui des paysans aux républicains. Parce qu'ils accordent un rôle majeur à l'imagination et à l'émotion, ils permettent en effet d'aller plus loin que l'hypothèse généralement retenue, selon laquelle les paysans auraient été avant tout séduits par la prudence et la modération du discours opportuniste : ce qui semble avoir conquis le monde rural, c'est aussi un imaginaire national dans lequel la majorité des Français était prête à se reconnaître (A). La description républicaine des campagnes semble ainsi faire retour au mythe des débuts de la Seconde République[2], mais à un mythe qui, réinventé contre le bonapartisme, rencontre enfin les attentes de l'électorat français (B).

A - La rhétorique opportuniste entre raison et passion

1) Simplicité, prudence et modération

Face au vote hostile de la majorité rurale, la plupart des adversaires de l'Empire s'étaient attachés, on l'a vu précédemment, à dénoncer l'incapacité politique foncière des paysans[3]. Dès les années 1860 cependant, quelques voix s'étaient élevées qui, sans remettre en question la critique républicaine et libérale de la condition paysanne, avaient néanmoins mis en cause le discours de l'opposition. L'éloquence des candidats et parlementaires de la

[1] Voir chapitre VI.

[2] Voir chapitre I.

[3] Voir chapitre III.

gauche pouvait en effet paraître trop exclusivement destinée au public restreint des lettrés. En 1865, Eugène Ténot avait déjà mis en garde les républicains : les candidats de l'opposition ont selon lui le tort d'avoir renoncé à adapter leur langage au paysan, qui par conséquent n'y « comprend rien »[1]. Il leur faut au contraire prendre exemple sur la propagande menée par les « démocs-socs » en 1849 :

> « Presque tous, modifiant leur polémique ordinaire, tâchaient de se mettre à la portée des paysans. Ils traitaient toutes les questions qui devaient les intéresser ; présentaient les idées démocratiques sous une forme simple, naïve, populaire, tout à la portée de l'esprit des campagnards »[2].

En 1869, l'amateur d'art et mécène Etienne Baudry fait le même reproche aux candidats de l'Union libérale. Ces derniers ne connaissent que le style oratoire des enceintes parlementaires et ne peuvent donc atteindre l'électorat rural, qu'il faut convaincre par des discours brefs et clairs : « la vérité ne pénétrera dans les masses que le jour où, résolument, vous vous déciderez à parler pour les paysans »[3].

Jules Ferry en est alors convaincu. En 1863, lui aussi avait appelé les républicains à faire la liberté « assez simple pour être désormais, non seulement le dieu du petit nombre, mais le bien des masses, des ignorants, des pauvres »[4]. Il est également persuadé que les défaites électorales des républicains ne tiennent pas seulement à la complexité de leur discours, mais aussi à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes et de la République. Pour reprendre les catégories d'Aristote[5], ce n'est pas seulement le *logos* républicain qu'il faut selon lui amender, mais aussi et surtout l'*ethos* qui y transparaît et qui, pour l'heure, n'inspire pas suffisamment confiance à l'électorat rural. Parce que les républicains se sont trop souvent adressés au bourgeois et à l'ouvrier et trop peu au paysan[6], parce qu'ils se sont trop souvent montrés fougueux sinon violents, parce que leurs adversaires se sont empressés de leur reprocher ces faiblesses, ils ont

---

[1] Eugène TENOT. *Le suffrage universel et les paysans*. Paris : Librairie centrale, 1865. p.24.

[2] *Ibidem.* p.19.

[3] Etienne BAUDRY. *Le paysan aux élections de 1869*. Paris : E. Dentu, 1869. p.5.

[4] Jules FERRY. *La lutte électorale en 1863.* Paris : E. Dentu, 1863. p.105.

[5] ARISTOTE. *Rhétorique*. Livre I, chapitre II, 1356a-1.

[6] Ténot le redira en 1865 : « à qui s'adressaient leurs discours, leurs livres, leurs journaux : au bourgeois, à l'ouvrier ; – au paysan, jamais ». Eugène TENOT. *Op. cit.* p.12.

fini par incarner aux yeux des ruraux l'oppression des campagnes par les villes, le désordre et la terreur. Pour Ferry, la conclusion s'impose : la simplicité ne suffit pas, il faut aussi faire la liberté « assez large pour embrasser, sans hypocrisie comme sans violence, tous les intérêts, tous les droits, toutes les classes », il faut la faire « assez calme pour n'effrayer personne, assez radieuse pour éclairer tout le monde »[1].

Après la chute du Second Empire et la répression de la Commune, le même appel à la modération est inlassablement repris par Gambetta, au point de devenir, de façon un peu réductrice on l'a vu[2], le signe distinctif de l'opportunisme. Dès juin 1871, celui qu'on appelle bientôt « le commis-voyageur » de la République enjoint les militants républicains à renoncer à leurs habitudes révolutionnaires pour endosser l'habit des hommes de gouvernement : il leur faut désormais démontrer que les républicains sont « un parti de gouvernement, capable de diriger les affaires, le parti de l'intelligence et de la raison »[3]. Les républicains sont ainsi invités à adopter une posture diamétralement opposée à celle qui avait jusqu'à présent constitué leur identité politique : « nous avons, aujourd'hui qu'il s'agit de développer l'application de nos principes, le devoir d'être aussi froids, aussi patients, aussi mesurés, aussi habiles, que nous avons été enthousiastes, véhéments, alors qu'il s'agissait de rejeter dans le néant les contrefaçons du Bas-Empire »[4].

Le changement semble avoir séduit les ruraux. La plupart des historiens voient en effet dans le revirement inauguré par Ferry et imposé au parti républicain par Gambetta la clef de la conquête des campagnes par les républicains. Ces derniers, note ainsi Maurice Agulhon, ont « joué la prudence pour gagner les ruraux »[5]. Ils ont su, selon Jean-Marie Mayeur, « montrer l'image d'une Marianne sage et fraternelle, d'une République conservatrice et égalitaire »[6].

---

[1] Jules FERRY. *Op. cit.* p.105.

[2] Voir chapitre VI.

[3] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871, à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, à Bordeaux. In REINACH, Joseph éd. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta.* Paris : G. Charpentier, 1880-1885. Tome 2, p.18.

[4] *Ibid.* p.19.

[5] Maurice AGULHON. *Art. cit.*

[6] Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. p.52.

« Opportunisme ? écrit encore Jean-François Chanet, ce n'est là qu'un mot de leurs détracteurs pour déprécier leur sagesse et leur habileté »[1].

2) La part de l'émotion

Modération, prudence et sagesse : telles seraient donc les qualités que les électeurs ruraux attendaient de leurs gouvernants et qui ont permis aux opportunistes de les rallier à une République désormais acquise à l'ordre et à la paix. L'historiographie de la République confirme ainsi l'intuition des observateurs britanniques qui, sous le Second Empire, voyaient déjà dans l'ordre « le véritable idéal du Français »[2]. C'est pourquoi selon eux la France s'est d'abord donné pour maître un Bonaparte : « les paysans français, pouvait-on lire en 1852 dans la *North British Review*, en tant que propriétaires et cultivateurs pacifiques du sol, ressentent le besoin de la stabilité et de l'ordre aussi nettement que n'importe quelle composante de la communauté […] et ils croient que Louis Napoléon a le bras de fer et la volonté d'acier qu'il faut pour leur garantir le calme auquel ils s'aspirent »[3]. Et si la République parvient finalement à durer, ce ne peut être que parce qu'elle a pu à son tour se présenter « comme la véritable base de l'ordre et de l'industrie »[4].

Mais pour la plupart des publicistes britanniques, l'aspiration à l'ordre ne suffit pas à décrire le caractère national français, qui leur paraît profondément ambivalent. Pour Walter Bagehot, le besoin de stabilité manifesté par les paysans, qui n'est à ses yeux que l'effet de

---

[1] Jean-François CHANET. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996. p.24.

[2] « Order is the Frenchman's true ideal ». Archer GURNEY. France as it is. *The Fortnightly Review*, mai-août 1865, vol. 1, p.721-732. Les traductions sont de moi.

[3] « The French peasantry, as proprietors and peaceful cultivators of the soil, feel the want of steadiness and order as distinctly as any part of the community […] and they believe that Louis Napoleon has the strong arm and the iron will needed to secure for them the rest they sigh for ». William R. GREG (attribué à). The prospects of France and the dangers of England. *The North British Review*, février 1853, vol. 18, p.303-350.

Comme on l'a dit dans une précédente note, les articles de nombreuses revues britanniques sont à l'époque anonymes. Les contributeurs cités ici ont été identifiés à l'aide des ouvrages suivants :

Walter E. HOUGHTON dir. *Wellesley index to Victorian periodicals : 1824-1900*. Londres : Routledge and Kegan Paul/Toronto : University of Toronto Press, 1966-1979. 3 vol.

Joanne SHATTOCK dir. *The Cambridge bibliography of English literature. Tome 4 : 1800-1900*. Cambridge : Cambridge University Press, 1999. 1536 p.

[4] « as the real basis of order and of industry ». Frederic HARRISON. France. *The Fortnightly Review*, 1er juin 1874, vol. XV, p.841-856.

leur appât du gain, va ainsi de pair avec une sensibilité singulière « à ce que Goethe appelle 'la tyrannie des idées' »[1], qui peut donner lieu à tous les emportements. De même, Archer Gurney, qui a longtemps résidé en France comme aumônier de l'ambassade britannique à Paris, souligne la « contradiction singulière » qui porte selon lui le Français à se montrer *socialement* « le conservateur le plus convaincu du monde » tout en étant *politiquement* « à la merci des vents et des marées »[2] : esprit « ordonné » et « logique »[3] voire « hyper-logique »[4], il est en même temps soumis à « un développement presque surnaturel de l'*amour-propre* »[5] qui le rend aisément « excitable »[6]. Bien avant que Gustave Le Bon ne se propose de théoriser l'irrationalité des foules[7], les publicistes britanniques se montrent ainsi attentifs à la psychologie des Français en des termes parfois analogues[8]. Les Français leur apparaissent comme « des machines nerveuses »[9] – l'expression est empruntée par Bagehot à Napoléon à travers Germaine de Staël[10] – dont les émotions doivent aussi être prises en compte si l'on veut gagner leurs suffrages.

Le constat est daté. Il manifeste l'engouement du XIX^e^ siècle pour l'exploration à la fois littéraire et psychologique du caractère des nations, dont les contemporains croient

---

[1] « singularly susceptible to what Goethe calls 'the tyranny of ideas' ». Walter BAGEHOT. The Emperor of the French (december 5, 1863). *The collected works of Walter Bagehot*. Londres : The Economist, 1968. Vol. 4, p.105-109.

[2] « There is a singular contradiction in the French character : socially the Frenchman is the staunchest conservative in the world, but politically he is rather at the mercy of the winds and waves ». Archer GURNEY. France as it is… *Op. cit.*

[3] *Ibid.*

[4] Walter BAGEHOT. Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII : conclusion letter (march 6, 1852). *The collected works… Op. cit.* Vol. 4, p.77-84.

[5] « an almost preternatural development of *amour propre* ». Archer GURNEY. France as it is… *Op. cit.*

[6] Walter BAGEHOT. Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII… *Op. cit.*

[7] Gustave LE BON. *Psychologie des foules*. Paris : F. Alcan, 1895. VII-200 p.

[8] Le constat récurrent en Grande-Bretagne de l'oscillation du caractère français entre réaction et révolution se retrouve ainsi chez Le Bon à propos des foules, qu'il décrit comme « très conservatrices, malgré leurs instincts révolutionnaires ». Gustave LE BON. *Psychologie politique et défense sociale*. Paris : Les Amis de Gustave Le Bon, 1984. p.110. (Fac-similé de la première édition, 1910)

[9] Walter BAGEHOT. Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII… *Op. cit.*

[10] « *Les Français*, disait Bonaparte, *sont des machines nerveuses* ; et il voulait expliquer par là le mélange d'obéissance et de mobilité qui est dans leur nature ». Germaine de STAEL. *Considérations*

découvrir le génie alors même qu'ils l'élaborent et le réinventent au fil de leurs descriptions[1]. Il a cependant l'intérêt d'orienter l'attention du chercheur non plus seulement sur la simplicité et la clarté pédagogiques de la démonstration opportuniste ou sur l'*ethos* rassurant qu'elle exhibe désormais, mais aussi sur la façon dont elle a su faire appel aux émotions des Français, au *pathos*, si l'on veut continuer à employer le vocabulaire de la *Rhétorique*[2].

L'entreprise est complexe. Elle se heurte en effet aux dénégations des opportunistes eux-mêmes, qui se sont toujours défendus de jouer sur l'émotion. Comme l'a montré Yves Déloye, Gambetta n'a cessé d'« appeler son auditoire à la modération », de l'engager à renoncer aux manifestations passionnées et « bruyantes » qui « corrompent la raison civique »[3]. Il s'agissait alors pour lui de répondre aux accusations de ceux qui, y compris dans son propre camp, ont vu dans son succès auprès du public le risque d'un nouveau césarisme. Paula Cossart a bien vu ce qui était en jeu : Gambetta déchaîne les foules, il les subjugue et provoque un enthousiasme qui s'adresse autant à sa personne qu'à la République – au lieu de travailler à l'avènement de la raison, il semble en somme céder à la tentation de l'incarnation que les républicains ont tant reprochée aux Bonaparte[4].

Le débat porte alors essentiellement sur l'image que Gambetta donne du chef républicain à travers sa présence physique, ses gestes, sa voix, les émotions violentes qu'il laisse couramment transparaître, les injures qu'il n'hésite pas à proférer : ce qui est en cause, c'est la posture de l'orateur, qui disqualifie ses prétentions gouvernementales aux yeux de nombreux observateurs, convaincus en effet qu'« un homme d'Etat ne peut ni se laisser aller à ses émotions, ni jouer avec les émotions de ses citoyens »[5]. La discussion a lieu également en Grande-Bretagne, où le républicain Frederic Harrison s'emploie à persuader ses compatriotes que Gambetta, loin d'être « un rhétoricien exalté, un démagogue violent et un faiseur de

---

sur les principaux événements de la révolution française. Paris : Charpentier, 1843. p.436. (Première édition, posthume : 1818)

[1] Philippe CLARET. *La personnalité collective des nations : théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*. Bruxelles : Emile Bruylant, 1998. 463 p.

[2] ARISTOTE. *Op. cit.*

[3] Yves DELOYE. Le charisme contrôlé. Entre grandeur et raison : la posture publique de Léon Gambetta. *Communications*, n°69, 2000, p.157-172.

[4] Paula COSSART. L'émotion : un dommage pour l'idée républicaine. Autour de l'éloquence de Léon Gambetta. *Romantisme : revue du XIX^e siècle*, n°119, 2003, vol.33, p.47-60.

[5] *Ibid.*

phrases »[1], fait au contraire chaque jour preuve de « force d'âme, de réserve, de maîtrise de soi, de patience et de sagesse »[2]. Mais quand ils invoquent la sensibilité exacerbée des Français, les publicistes britanniques, on l'a vu, font plus rarement référence à leur fascination pour le chef charismatique qu'à leur *amour-propre*. Leur orgueil national peut les rendre fou, écrit ainsi Archer Gurney, en particulier lorsque « la presse est autorisée à faire vibrer sans retenue la corde de la vanité blessée »[3]. C'est d'ailleurs ce qui a fait aux yeux de Bagehot la force de l'Empire : « La France n'est pas un pays que l'on gouverne sans quelque appel à l'imagination »[4], note-t-il peu de temps après le plébiscite du 8 mai 1870, qui avait permis à Napoléon III de « retrouver son chiffre »[5], soit plus de 7 millions de bulletins en sa faveur. Pour lui en effet, l'intelligence de Napoléon III est d'avoir su proposer un imaginaire national conforme aux aspirations des masses rurales : « il ne servirait absolument à rien, conclut-il, de tenter toute expérience qui ne répondrait pas aux besoins de l'imagination des classes grâce auxquelles elle est censée triompher »[6].

La remarque est intéressante. Elle permet d'abord de préciser la critique britannique de l'abstraction républicaine évoquée au début de cette étude[7]. Quand les publicistes d'outre-Manche reprochent aux républicains de méconnaître leur propre pays, ils font ainsi d'abord référence aux sentiments du peuple, avant de les rapporter à un certain nombre de déterminations géographiques et sociales. Ce qui les choque, ce n'est donc pas tant que les

---

[1] « an impassioned rhetorician, a violent demagogue, and a man of phrases ». Frederic HARRISON. France… *Op. cit.*

[2] « fortitude, reticence, self-control, patience, and sagacity ». *Ibid.*

[3] « That is why the nation is always going a little mad if the press be allowed to play without restriction on the nerve of wounded vanity ». Archer GURNEY. France as it is… *Op. cit.*

[4] « France is not a country to be governed without some appeal to imagination ». Walter BAGEHOT. The Liberals and the Emperor (may 21, 1870). *The collected works… Op. cit.* Vol. 4, p.147-150.

[5] « J'ai retrouvé mon chiffre » : c'est ce qu'aurait dit Napoléon III à l'annonce des résultats du plébiscite qui portait sur l'affirmation suivante – *le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands Corps de l'Etat et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870*. « Il y a eu, en effet, 7 350 000 'oui', presque autant qu'en 1851 et 1852 ». Alain PLESSIS. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871.* Paris : Seuil, 1979. p.220.

[6] « It would be of no use in the world to try either experiment without satisfying the imaginative needs of the classes by whose favour it was to succeed ». Walter BAGEHOT. The Liberals and the Emperor… *Op. cit.*

[7] Voir le prologue.

hommes politiques français ignorent tout des conditions objectives dans lesquelles se trouve la majeure partie de la population, mais c'est surtout qu'ils n'aient « aucune idée précise des besoins, des désirs et des instincts réels de ce peuple qu'ils ont ainsi déifié dans leur théorie politique »[1]. A l'inverse, Napoléon III apparaît comme celui qui a su flatter « les préjugés et les passions » du paysan[2] et se rendre « agréable à ses sentiments »[3], qui a su en somme cerner le « caractère français » pour en exploiter les ressorts à des fins politiques[4].

L'attention portée à l'imaginaire des populations invite en outre considérer sous un nouveau jour la description que les opportunistes donnent des campagnes au début de la Troisième République : dans les années 1870, l'image d'une nation de petits paysans propriétaires avides de repos et de travail, dont on a vu précédemment qu'elle avait permis aux républicains modérés de légitimer leur projet politique[5], semble en effet avoir enfin rencontré les attentes de l'électorat français.

B - Le retour au mythe quarante-huitard ?

1) Un travail de réécriture

A l'exception de la modération et du ralliement au libéralisme qu'il manifeste désormais[6], l'imaginaire national que développent alors les républicains modérés ressemble beaucoup au mythe quarante-huitard du petit paysan propriétaire analysé au début de cette étude[7]. La référence à la paysannerie se fait à nouveau récit fabuleux des origines de la France républicaine et représentation des principes de son unité ; elle vise, comme l'écrit Gérard de

---

[1] « any distinct apprehension of the real wants, desires, and impulses of that very people whom they thus deified in their political theory ». Herman MERIVALE (attribué à). Mallet du Plan. *The Edinburgh Review*, avril 1852, vol. 95, p.481-517.

[2] Henry REEVE (attribué à). The last Census of France. *Edinburgh Review*, avril 1857, vol. 105, p.342-359.

[3] Walter BAGEHOT. France or England ? (september 5, 1863). *The collected works… Op. cit*. Vol. 4, p.89-94.

[4] Walter BAGEHOT. Letters on the French *coup d'Etat* of 1851 – Letter VII… *Op. cit.*

[5] Voir chapitre VI.

[6] *Idem.*

[7] Voir chapitre I.

Puymège, à « assurer la cohésion du groupe après l'avoir éclairé sur ses origines et sa nature profonde »[1]. Les campagnes y abritent une nation enfin actualisée par la Révolution française, qui, selon les mots de Gambetta, « prend dans son sillon, où il croupissait comme une bête de somme, le paysan, qui le redresse et lui fait figure humaine – que dis-je ? qui lui fait figure civile et politique et qui lui dit : cette terre est à toi […] »[2]. On aurait pourtant tort de croire que ces derniers n'ont fait que reprendre, en l'assagissant, la rhétorique quarante-huitarde. La description opportuniste des campagnes porte en effet la marque d'un travail de réécriture, dont témoignent les discours adressés par les fondateurs de la République aux militants républicains : le mythe s'y élabore à partir des luttes idéologiques qu'il intègre et dissimule à la fois, dans un mouvement qui vise avant tout à exorciser l'épisode bonapartiste.

La réinvention du mythe du petit propriétaire terrien constitue d'abord un effort de réappropriation. Quand ils reprennent le récit des origines de la petite propriété terrienne, qu'ils placent comme les quarante-huitards dans la Révolution de 1789, les fondateurs de la République savent désormais qu'ils doivent faire face à des récits concurrents. Plus proche de la réalité historique, la thèse de Tocqueville, selon laquelle la division de la terre avait commencé « longtemps avant la Révolution »[3] n'inquiétait pas les républicains. Largement reprise par les libéraux, elle n'avait pas ou peu trouvé d'échos dans les masses rurales et pouvait de toute façon être aisément inscrite dans le récit républicain, qui s'attachait surtout à célébrer dans la Révolution la consécration juridique de la propriété : « elle lui a donné [au paysan] la possession incontestée et souveraine de cette terre, sur laquelle il avait peiné pendant des siècles, qu'il avait fécondée de ses sueurs et dont il était déjà le maître en fait, sinon en droit, à la veille de 89 ! »[4], affirme Ferry en 1885, qui intègre ainsi les propositions libérales au mythe républicain.

---

[1] Gérard de PUYMEGE. *Chauvin, le soldat-laboureur : contribution à l'étude des nationalismes.* Paris : Gallimard, 1993. p.292.

[2] Léon GAMBETTA. Discours prononcé au banquet de la Ferté-sous-Jouarre, le 14 juillet 1872. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 2, p.374.

[3] Alexis de TOCQUEVILLE. Etat social et politique de la France avant et depuis 1789. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 2004. Tome 3, p.22-23. (Bibliothèque de la Pléiade)

Voir aussi et surtout : Alexis de TOCQUEVILLE. L'Ancien Régime et la Révolution (1856). *Op. cit.* Tome 3, p.72-73.

[4] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Discours et opinions de Jules Ferry*. Paris : Armand Colin, 1894. Tome 7, p.41.

La propagande impériale en revanche mettait à mal la conquête républicaine. Elle avait longtemps marqué et marquait encore les paysans, dont beaucoup étaient séduits par l'image d'un Napoléon I^er^ présenté comme le seul garant de la petite propriété : il était l'homme du Code civil, celui qui avait su tenir à distance les républicains « partageux » et les monarchistes accusés de vouloir rétablir la dîme et les corvées. Dès 1852, la presse britannique souligne le rôle que cet aspect de la légende napoléonienne a pu jouer dans le vote des ruraux en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte :

> « Ce n'est pas la Révolution qui leur a donné leur part du sol, mais celui qui l'a préservée, qu'ils ont choisi de considérer comme leur véritable bienfaiteur ; il est encore le père de la patrie, et c'est de ses descendants que Jacques [Bonhomme] attend vaguement d'être protégé contre les prêtres et les seigneurs qui (dans son imagination) pourraient un jour lui reprendre sa propriété, contre les citadins usuriers qui pourraient l'en exproprier, et contre les disciples de Louis Blanc, qui pourraient l'absorber en toute fraternité »[1].

Les républicains français, longtemps obnubilés par les déterminations géographiques et sociologiques du vote rural, finissent peu à peu par en prendre conscience. Les succès que rencontrent les candidats bonapartistes lors des élections partielles qui jalonnent la période 1871-1875 les y encouragent[2]. Au début de la Troisième République, les républicains sont ainsi amenés à reconnaître que le lien étroit qu'ils établissent entre la Révolution et la petite propriété n'a rien d'évident pour les populations rurales. Comme le dit Gambetta en juin 1871 devant les républicains bordelais, c'est désormais contre la « tradition » bonapartiste qu'il leur faut réaffirmer l'origine révolutionnaire de la propriété paysanne :

> « Il faut démonter ce cavalier, il ne faut pas permettre à Napoléon, ni dans son passé, ni dans sa descendance, de bénéficier de cette admirable conquête du sol que nous devons à la Révolution. Il faut rompre cette tradition. Prouvons, au contraire, que c'est à nos devanciers qu'il doit non seulement la terre, mais le droit ; que, par la Révolution seule, il est devenu propriétaire et citoyen »[3].

Le mythe du petit paysan propriétaire n'est alors plus seulement opposé au passé

---

[1] It was not to the revolution, which gave them their stake in the land, but to him who preserved it, that they choose to look as their substantial benefactor ; he is their Pater Patriae still ; and it is from his descendants that Jacques vaguely expected protection against priests and seigneurs, who (in his fancy), might one day reclaim his property, against usurious townsfolk who might chicane him out of it, and disciples of Louis Blanc, who might fraternally absorb it ». Herman MERIVALE (attribué à). Mallet du Plan… *Op. cit.*

[2] Voir la chronologie des principaux scrutins *infra*, p.350.

[3] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871… *Op. cit.* p.30.

monarchique : il doit désormais aussi être soustrait à toute tentative de récupération de la part des bonapartistes qui, comme les républicains, revendiquent l'héritage de 1789. La rupture préconisée par Gambetta n'est pas sans effet sur le rôle historique attribué par les républicains à la Grande Révolution. En 1848, ils en avaient fait un point de départ : elle avait réduit à néant l'Ancien Régime et donné la terre aux paysans, qui recevaient alors de la Révolution de février le droit de suffrage et recueilleraient bientôt les fruits de la République sociale. Dans les années 1870, Gambetta en fait avant tout un point de référence, un héritage qu'il faut enfin mettre en œuvre après une longue parenthèse mais qui suffit à la République : le paysan y est déjà à la fois « propriétaire et citoyen ». Si quelque chose lui manque en effet, c'est uniquement la conscience de ses droits et de ses devoirs : « et alors, depuis le Consulat jusqu'à aujourd'hui, on n'a plus eu qu'une seule préoccupation, barrer le chemin à ces intelligences, refuser de les éclairer ; car c'est là, pour ces égoïstes, que réside le véritable péril, c'est là qu'est pour eux l'effroyable danger »[1]. Entre la Grande Révolution qui donne à la République ses contours et la Troisième République qui en permet la réalisation et la pérennisation grâce à l'éducation des masses, aucune expérience politique ne semble à ses yeux devoir être mentionnée, pas même la Seconde République – le mérite que lui reconnaissent ailleurs les opportunistes, celui d'avoir instauré le suffrage universel, semble ici de peu de poids face à l'erreur dont elle témoigne à leurs yeux : avoir affirmé l'inachèvement de 1789, au risque d'effrayer la paysannerie et laisser un Bonaparte confisquer l'héritage révolutionnaire.

Dans cette reconquête des origines de la petite propriété contre l'imaginaire bonapartiste, les républicains sont ainsi conduits à une relecture de l'histoire post-révolutionnaire. Ils veulent désormais y voir les preuves de leur fidélité à 1789. Il s'agit en effet pour eux de se convaincre et de convaincre l'électorat que le fil qui relie 1789 à 1870 n'a jamais été rompu que par les ennemis de la République. En juin 1871 à Bordeaux, Gambetta invite ainsi les cadres républicains à renoncer au déterminisme sociologique qui avait jusqu'ici présidé à leur analyse du vote rural et qui non seulement mettait à mal la conception républicaine du peuple, mais risquait également de miner l'effort de propagande à mener en direction des campagnes. Comme l'a montré Raymond Huard, la révision passe

[1] Léon GAMBETTA. Discours prononcé au banquet de la Ferté-sous-Jouarre… *Op. cit.* Tome 2, p.374.

d'abord par les « mots », qu'il faut expurger des connotations anciennes[1] : « les mots, que les partis ont échangés, de *ruralité*, de Chambre *rurale*, il faut les relever et ne pas en faire une injure », affirme alors Gambetta[2]. Mais elle passe aussi par une stratégie de dénaturalisation de l'opposition ville/campagne, longtemps considérée par les républicains comme un trait propre à la « physionomie » française[3] et que Gambetta présente désormais comme une construction des adversaires de la République :

> « […] pour ma part, je ne me défie nullement de ce qu'on a appelé l'antagonisme des villes et des campagnes. Et vous le voyez bien, puisque, loin de croire à la prétendue perpétuité de cet antagonisme, je ne m'attache jamais dans mon esprit qu'à le faire disparaître. Je dis qu'il n'existe pas d'hostilité ni d'antagonisme ; il existe seulement des hommes qui exploitent l'ignorance de ceux-ci et les passions de ceux-là. L'antagonisme, il est la création des partis dynastiques, il est une invention, une spéculation de nos ennemis »[4].

Gambetta livre ainsi aux militants républicains les éléments du discours qu'il leur faut répandre dans les campagnes. Il en reprend lui-même les grandes lignes dans ses voyages en province, comme à la Ferté-sous-Jouarre, où il s'adresse en juillet 1872 à un public majoritairement rural : « il faut faire disparaître cet antagonisme dont je parlais tout à l'heure, il faut revenir à la première, à la pensée féconde de 1789, rétablir le faisceau qui a été détruit par des mains scélérates ; rapprocher le bourgeois de l'ouvrier, l'ouvrier du paysan »[5]. Rétablie comme origine mythique de ce petit peuple de paysans dont les républicains se sont remis à faire l'éloge, la Révolution de 1789 doit encore devenir dans l'esprit de l'électorat rural la source de l'unité nationale, à laquelle « il faut revenir » après l'usurpation impériale. Les opportunistes s'appliquent ainsi à réimporter du bonapartisme vers la République une partie de l'imaginaire national qui a fait ses preuves sous le Second Empire, celui d'une France de petits propriétaires soucieux de la sécurité de leur bien et du maintien de l'unité nationale contre les antagonismes qui pourraient la menacer. Ils y trouvent aussi de quoi

---

[1] Raymond HUARD. « Rural », la promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune. *Le monde des campagnes – Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1998, tome 45, p.789-806.

[2] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871… *Op. cit.* p.22.

[3] Edgar Quinet lors de la discussion à l'Assemblée nationale de sa proposition de loi sur la représentation distincte des villes et des campagnes. Séance du 8 mai 1871. *Journal officiel de la République française*, 9 mai 1871, p.928.

[4] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 26 juin 1871… *Op. cit.* p.33-34.

[5] Léon GAMBETTA. Discours prononcé au banquet de la Ferté-sous-Jouarre… *Op. cit.* p.384.

relativiser voire effacer les difficultés auxquelles le vote rural les avait confrontés sous le Second Empire. Alors que les élections partielles qui jalonnent les débuts de la République donnent lieu à de nombreuses victoires républicaines[1], Gambetta se félicite du ralliement du paysan à la République en des termes qui peuvent étonner le chercheur au terme de notre enquête, mais qui suscitent alors l'adhésion enthousiaste du public :

> « S'il a pu souvent nous méconnaître, nous républicains, qui avons sans cesse travaillé pour lui, nous l'avons toujours considéré comme le véritable représentant des conquêtes de la Révolution française ; nous savions bien qu'un jour il se retournerait vers la démocratie républicaine, vers la France nouvelle, la France de la science et du travail, repentant de l'avoir si longtemps méconnue pour en devenir le fils le plus glorieux et le plus noble (*sensation – applaudissements*) »[2].

Les inquiétudes qui avaient nourri le discours républicain sur les campagnes pendant le Second Empire sont ainsi congédiées sous les applaudissements : la parenthèse bonapartiste se referme et tout un pan de l'histoire du républicanisme avec elle. Rupture et continuité marquent donc la réélaboration opportuniste du mythe du petit paysan propriétaire : les républicains s'y réapproprient les thématiques bonapartistes pour mieux condamner le régime impérial comme « contrefaçon de la démocratie »[3] ; ils rompent avec le discours de l'opposition républicaine sous le Second Empire pour mieux restaurer leur filiation avec la Grande Révolution.

2) La rencontre avec l'électorat

Quoiqu'il semble destiné avant tout à la paysannerie, l'imaginaire national développé par les opportunistes a surtout rencontré les attentes des « nouvelles couches sociales » alors en pleine expansion[4]. Comme l'a montré Serge Berstein, le rôle majeur accordé à la paysannerie dans le mythe républicain renvoie en effet à un projet social qui donne la priorité

---

[1] Les républicains remportent en effet la plupart des élections partielles qui se multiplient de 1871 à 1875 en raison des élections multiples, des démissions et des décès. « Au bout du compte, note ainsi Maurice Agulhon, lorsqu'elle se sera résolue à voter des lois constitutionnelles […], l'Assemblée comptera 353 républicains et 352 monarchistes. Maurice AGULHON. *Art. cit.*

[2] Léon GAMBETTA. Discours sur les lois constitutionnelles prononcé le 23 avril 1875 à Paris (XX^{e} arrondissement). In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.330.

[3] Discours prononcé le 1er juin 1874 à Auxerre. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.141.

[4] L'expression est de Gambetta, qui en salue l'avènement dès 1872 : Léon GAMBETTA. Discours prononcés le 26 septembre 1872 à Grenoble. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 3, p.101.

à la petite propriété, qu'elle soit terrienne, industrielle ou commerciale, et qui répond ainsi parfaitement aux aspirations de la classe moyenne : la politique des opportunistes est certes informée par un « modèle de société » qui « se trouve préfiguré par le monde rural », mais elle apparaît alors « totalement adéquate aux aspirations de la société française des années 1900-1930, dominée par l'émergence d'une classe moyenne dynamique qui adhère avec enthousiasme au projet social républicain »[1]. Jean-Marie Mayeur y voit « le secret de la victoire républicaine » dans les années 1870 : « l'intelligence politique des républicains fut de faire leurs les aspirations de ces classes moyennes dont les transformations économiques et sociales avaient accru l'importance »[2]. Gambetta a su en effet allier l'éloge du petit paysan propriétaire à la promotion des classes moyennes, opérant ainsi l'association des « nouvelles couches sociales » au mythe national tout en intégrant la paysannerie aux classes moyennes. Le discours qu'il prononce à Auxerre en juin 1874 illustre bien la façon dont s'élabore l'union de la petite et moyenne bourgeoisie et de la paysannerie, par glissement et identification des couches nouvelles aux petits propriétaires et des petits propriétaires à la paysannerie :

> « Ce sont ces couches nouvelles qui forment la démocratie ; elles ont le droit de se choisir, de se donner le meilleur gouvernement, c'est-à-dire la forme de gouvernement la mieux appropriée à leur nature, à leurs tendances et à leurs intérêts. Dans la démocratie, c'est-à-dire dans un état politique où le travail doit tout dominer, – car dans les temps modernes le travail est le grand agent de richesse, de paix et de bonheur – dans un état social où le plus grand nombre des travailleurs est déjà propriétaires ; où sur 10 millions d'électeurs, 8 millions sont astreints au paiement des cotes foncières, il était sûr que, dès que ces hommes seraient investis du droit de se donner un gouvernement, ils choisiraient la République, parce que démocratie et République sont associées comme la cause et l'effet »[3].

Les petits propriétaires, « c'est-à-dire » la démocratie, « c'est-à-dire » la République, affirme ainsi Gambetta, mêlant indissociablement le destin des petits propriétaires fonciers à celui des couches nouvelles.

L'électorat rural aurait-il été la dupe d'un discours qui le flattait en apparence mais s'adressait en réalité aux intérêts des classes moyennes ? Theodore Zeldin ne semble pas loin

---

[1] Serge BERSTEIN. La politique sociale des républicains. In BERSTEIN, Serge, RUDELLE, Odile dir. *Le modèle républicain*. Paris : PUF, 1992. p.189-208.

[2] Jean-Marie MAYEUR. *Op. cit.* p.50-51.

[3] Léon GAMBETTA. Discours prononcé le 1er juin 1874 à Auxerre. In REINACH, Joseph éd. *Op. cit.* Tome 4, p.156.

de le penser, comme beaucoup d'historiens anglo-saxons avant lui[1]. Si le mythe de la démocratie paysanne doit effectivement être compté au rang des « passions françaises », c'est selon lui en tant que « mythe bourgeois »[2], qui a finalement peu profité à la paysannerie : « le paradoxe de la situation des paysans en France réside en ce qu'ils étaient idéalisés, subventionnés et même craints pour leur poids électoral et que cependant, ils étaient incapables d'utiliser leur pouvoir et restaient parmi les couches les plus pauvres du pays »[3]. L'éloge du petit paysan propriétaire aurait même conforté leur isolement en soutenant des politiques – le protectionnisme par exemple – qui les ont soustraits à la nécessité de se moderniser et laissés dans la dépendance aux subsides de l'Etat[4].

On peut cependant imaginer que les paysans, à l'instar des classes moyennes, se sont reconnus dans le miroir pourtant déformant que leur tendaient les républicains : ils s'y voyaient accorder un rôle fondamental dans la nation tout en étant présentés comme les premiers bénéficiaires de la mobilité sociale promise par les républicains. Les discours de Ferry sont particulièrement éclairants à cet égard, qui rapportent toute la nation à la paysannerie :

> « Les populations des campagnes, affirme-t-il ainsi en 1885 à Bordeaux, sont le fond même de la société française : elles ne constituent pas seulement un immense réservoir de labeur et d'épargne ; elles sont encore un réservoir d'hommes, et c'est en plongeant leurs racines dans ces couches profondes que la bourgeoisie, les ouvriers des villes et ceux même qui s'appelaient autrefois les classes dirigeantes se renouvellent incessamment. De là sortent nos soldats, nos instituteurs, nos commerçants, nos industriels »[5].

Les paysans sont ainsi érigés en meilleurs soutiens de la nation et vantés jusque dans les autres classes sociales, et en particulier dans les cadres du pays : « nous sommes ici tous, vous

---

[1] Voir par exemple :

Alfred COBBAN. France – a peasants' Republic. *The Listener*, 17 mars 1949, vol. XLI, p.429-430.

Gordon WRIGHT. Peasant politics in the Third French Republic. *Political science quarterly*, n°1, mars 1955, vol. LXX, p.75-86.

[2] Theodore ZELDIN. *Histoire des passions françaises 1848-1945*. Paris : Seuil, 1980. p.170. (Première édition : 1973)

[3] *Ibid*. p.211.

[4] *Ibid.* p.209-211.

[5] Discours de Bordeaux, du 30 août 1885. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.41-42.

le savez bien, fils ou petits-fils de paysans », répète inlassablement Ferry[1]. Il touchait ainsi les paysans non seulement dans leur situation présente, dont l'importance se voyait doublement reconnue, mais aussi dans les espérances qu'ils nourrissaient pour leur avenir ou pour celui de leurs enfants. Quand les classes moyennes appréciaient le projet social sous-tendu par la glorification de la petite propriété paysanne, la paysannerie se projetait quant à elle dans ces « couches nouvelles » désormais maîtresses du pays. Eloge de la France rurale et promesse de mobilité sociale : l'association se révélerait bientôt lourde de contradictions[2] mais rencontrait alors les attentes de toute une génération de Français.

Les victoires électorales des républicains au début de la Troisième République, longtemps interprétées comme autant de signes de l'intégration enfin réalisée des paysans à la nation, marquent donc surtout la rencontre des évolutions conjointes de la société française et du discours républicain, qui peut enfin parler au nom de la nation sans se voir contredit par le suffrage universel. Les préférences politiques des républicains ont certes eu raison de leur entreprise sociologique, qui visait à établir la vérité sociale des campagnes pour mieux les conquérir à la citoyenneté républicaine. Mais elles leur ont finalement permis d'atteindre une autre vérité, celle des représentations et aspirations sociales de la majorité des Français, qu'il leur était désormais possible de rallier non seulement à leur lecture du passé mais aussi à leur projet pour l'avenir.

---

[1] Discours du 12 septembre 1885 à Saint-Dié. In ROBIQUET, Paul éd. *Op. cit.* Tome 7, p.61.

[2] Jean-François Chanet l'a montré récemment à propos de l'école primaire, bientôt investie d'un rôle contradictoire : permettre l'ascension sociale des élèves tout en freinant l'exode rural. Jean-François CHANET. L'école rurale et la « désertion des champs » : les débats sur la place de l'agriculture dans l'enseignement primaire des années 1880 aux années 1920. In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.93-115.

Conclusion

Considérer que les paysans ne représentent pas seulement une fraction de la population dans la France du XIX^{e} siècle mais bien l'écrasante majorité des citoyens nous a donc amenée à donner une importance nouvelle aux conflits qui naissent à leur propos entre 1848 et jusque dans les années 1880 : ce qui est en jeu dans l'observation sociologique de la majorité rurale, c'est la volonté du peuple français, que chacun cherche à déchiffrer dans les résultats des différents scrutins. A l'heure du suffrage universel, la figure du paysan constitue ainsi un terrain privilégié pour observer le *fonctionnement de l'idéologie*.

Tous les lieux de discours n'offrent pas en effet la même prédisposition à cristalliser les enjeux idéologiques d'une époque. Ce qu'a montré notre enquête, c'est que l'idéologie se manifeste avant tout dans les thèmes que les principes de légitimation reconnus dans le monde politique désignent comme particulièrement sensibles. Dans le cas qui nous intéresse, la puissance que revêt au milieu du XIX^{e} siècle l'argument sociologique, la reconnaissance du rôle politique désormais conféré à la majorité rurale par l'instauration du suffrage universel et la conviction qu'il existe un sens de l'histoire se sont conjuguées pour faire de la description des campagnes un enjeu idéologique majeur.

Dès lors, le souci toujours réaffirmé dans les milieux politiques de rendre compte de façon objective des réalités sociales de la France rurale doit être pris avec précaution. Il se heurte en effet aux préférences politiques des uns et des autres, préférences existentielles et si intimement liées à l'identité des locuteurs qu'elles ont informé à leur insu la vision qu'ils se faisaient des campagnes. Les discours sur le monde rural se sont donc révélés hautement conflictuels, puisque les représentations sociales qui s'y déployaient véhiculaient en fait les valeurs formant l'identité et l'appartenance politiques de leurs auteurs. Il en est résulté des descriptions souvent très stéréotypées et aisément identifiables politiquement. Dans les années 1860, il est très difficile pour un républicain de ne pas voir dans le soutien des ruraux au régime impérial le signe d'un archaïsme voué à disparaître. Un bonapartiste y lit au contraire l'effet de la modernité et le triomphe de ses thèses, tandis que les conservateurs ont tendance à chercher dans les campagnes les vestiges d'un monde en voie de disparition. Les débats

dans lesquels intervient la figure du paysan permettent de préciser les points d'achoppement : découpage du territoire, définition du lien social, imaginaire national.

Ce que souligne en outre l'étude de ces conflits, c'est que l'idéologie ne conduit pas à enfermer les hommes politiques dans un aveuglement au monde. Elle débouche certes sur une vision déformée de la réalité, mais qui est elle-même productrice de réalité dans la mesure où elle se veut un guide pour l'action et conduit souvent à infléchir les principes adoptés jusqu'alors. La description que les républicains ont eux-mêmes donnée des campagnes leur impose ainsi de reformuler un certain nombre de leurs positions en fonction de ce qu'ils croient être les contraintes du réel et dans le but de rester fidèles aux valeurs qui leur apparaissent non négociables. Dans ce travail de réagencement, la part de l'interprétation personnelle est grande, y compris à l'intérieur des familles politiques. A partir du même constat, celui de la séparation paysanne, les républicains de 1871 sont ainsi arrivés à des conclusions fort différentes selon qu'ils privilégiaient le respect du suffrage universel, la nécessité de l'avènement républicain ou la préservation de l'unité nationale. Il en ressort des reclassements au sein du camp républicain mais aussi de nouvelles propositions d'actions qui modifient les rapports de force comme les considérations de principes et conduisent à leur tour à de nouvelles interprétations du réel.

La distinction souvent faite entre le mythe et la réalité, les principes et les rapports de force sur le terrain doit donc être nuancée. L'idéologie travaille en effet à la rencontre de ces deux pôles, elle réinvente l'un en fonction de l'autre, elle en imbrique les effets, elle en tire de nouveaux arguments pour mieux susciter l'action et transformer le réel. Perpétuel effort de justification de soi à soi, de soi aux autres et au monde, elle apparaît ainsi comme un trait essentiel de la politique moderne.

Envisagés dans cette perspective, les discours sur les campagnes se sont dès lors révélés riches d'enseignements sur la *genèse de la Troisième République*. Le bonapartisme rural qui se manifeste dès les élections législatives partielles de juin 1848 a constitué une expérience fondamentale pour les républicains, qui découvrent alors la possibilité – monstrueuse à leurs yeux – d'un peuple qui préférerait la démocratie césarienne à la liberté républicaine. Or le souci de suivre pas à pas les mécanismes idéologiques nous a amenée non seulement à comprendre l'analyse que les républicains font du vote rural comme une façon de disqualifier

les victoires électorales de leur adversaire bonapartiste, mais à y chercher également les nouveaux principes de leur action. Parce qu'elle prétend expliquer les comportements politiques de la grande majorité des Français, elle ouvre en effet la voie à une révision des conceptions adoptées jusqu'ici par les républicains sur le système électoral et la représentation politique.

L'étude des descriptions républicaines du vote rural a ainsi permis de donner un nouvel éclairage aux évolutions divergentes qui affectent les différentes fractions du mouvement républicain dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Les républicains se divisent d'abord dans l'interprétation du rôle que les intérêts matériels des ruraux jouent dans l'élection et plus largement dans la sphère politique. Les intérêts des populations rurales convergent-ils vers ceux du peuple tout entier, comme le croient de nombreux radicaux au début des années 1850 ? La démocratie n'en est alors que la satisfaction et, si les élections échouent à en révéler la nature et l'unité, elle doit prendre la forme du gouvernement direct. Sont-ils au contraire essentiellement différents de ceux, plus denses et interdépendants, des citadins ? Détournent-ils les villageois du bien commun ? Il faut, affirment la plupart des républicains de 1851 à 1870, les exclure de la sphère politique, quitte à condamner le progrès matériel qu'ils avaient pourtant longtemps cru indissociable du progrès moral et politique. L'expérience du Second Empire nourrit par la suite les contradictions et les désaccords. Elle convainc les radicaux de la Troisième République de la nécessité d'insuffler l'esprit de la démocratie directe dans les institutions représentatives, afin d'arracher régulièrement les individus à leurs affaires privées pour les incorporer à leurs concitoyens et les faire vivre et sentir en tant que peuple. Elle invite au contraire les opportunistes à reconnaître la priorité de la liberté civile dans les sociétés modernes, tout en cherchant à instaurer des institutions propres à garantir l'unité de la nation, où ils voient, comme les radicaux, la condition de la liberté politique.

La prise en compte du défi que le bonapartisme rural a pu représenter pour les républicains permet donc de mieux comprendre le projet des fondateurs de la Troisième République. Elle rend compte de leur libéralisme, dont la particularité est d'avoir été pensé à partir d'un peuple rural (et non commerçant comme en Angleterre par exemple), dont les intérêts particuliers ont d'abord été condamnés avant d'être considérés comme l'apanage de la modernité. Elle explique aussi leur ralliement au Sénat, qui n'est pas seulement le résultat d'un compromis avec les orléanistes ou le fruit d'arrière-pensées électorales, mais manifeste

aussi une réflexion sur la politique au village, que Gambetta cherche à réhabiliter tout en en inversant les tendances centrifuges au profit de l'unité nationale. La conception républicaine de la représentation en sort profondément renouvelée. Au début de la période étudiée, le vote rural avait divisé les républicains, les uns convaincus comme Ledru-Rollin que le peuple préexistait à la représentation, au point d'affirmer qu'il pouvait s'en passer au besoin, les autres attachés comme Louis Blanc à l'idée que la représentation nationale produisait le peuple, qui restait autrement introuvable dans les intérêts multiples et disséminés des individus. Dans les années 1870-1880, les opportunistes ont tracé une troisième voie en déplaçant la question du rapport entre le peuple empirique et sa représentation des représentants au vote qui les désigne. Le bonapartisme rural les conduit certes à affirmer que la nation doit nécessairement préexister à sa représentation – selon eux, c'est parce que les paysans n'étaient pas intégrés à la nation qu'ils sont restés longtemps « irreprésentables » (ou bonapartistes, ce qui pour les républicains revenait au même). Mais cette préexistence est toute relative : le vote rural signale aussi à leurs yeux que la communauté nationale reste à construire, et c'est à travers l'élection qui produit la représentation que Gambetta puis Ferry se proposent de la constituer pour pouvoir enfin la représenter. Le système électoral de la Chambre haute leur apparaît ainsi comme le moyen d'incorporer les individus à la nation qu'il s'agit *ensuite* de représenter fidèlement dans les deux chambres, et en particulier à l'Assemblée nationale.

La solution de Gambetta triomphe historiquement mais échoue cependant à réconcilier les républicains. Au contraire, elle exacerbe le conflit entre radicaux et opportunistes. Le moment de crise ouvert par le vote bonapartiste des ruraux s'achève pourtant peu après en ce qui concerne les républicains. Dès la fin des années 1880, l'éloge du petit paysan propriétaire s'impose peu à peu dans le discours républicain au point de devenir un lieu commun du parti radical fondé au début du XX^{e} siècle. La question paysanne ressurgit certes de loin en loin – pour opposer les républicains conservateurs aux socialistes, comme en 1898 lors du débat qui voit s'affronter à la tribune Jean Jaurès et Paul Deschanel à propos de la petite propriété rurale, ou pour diviser les mouvements socialistes français, qui ne peuvent faire l'économie d'un programme agraire mais peinent à trouver chez les théoriciens les outils conceptuels nécessaires à sa formulation. Mais alors les enjeux ont radicalement changé : la question du régime est moins sensible, en dépit des graves crises auxquelles la République doit faire face à la fin du siècle (le boulangisme, le scandale de Panama, l'affaire Dreyfus) ou justement

parce qu'elle parvient à les surmonter ; l'essor du mouvement ouvrier transforme à la fois les rapports de force et les centres d'intérêt ; la réflexion des républicains, tout en soulignant les bienfaits de la petite propriété, emprunte de nouvelles voies pour penser la question sociale, parmi lesquelles le solidarisme, qui reformule profondément l'exigence d'indépendance matérielle jusqu'ici au cœur du projet républicain.

La violence des affrontements idéologiques suscités par la figure du paysan de 1848 à 1885 a cependant révélé un certain nombre de *traits caractéristiques du républicanisme français*, qui dépassent largement la période étudiée.

La description républicaine des campagnes, quoiqu'elle suscite la division au sein même du camp républicain, témoigne en effet d'un effort constant pour tenir ensemble les réalités sociales françaises – où les républicains voient le peuple réel dont ils se veulent les défenseurs et les porte-parole attitrés – et un idéal politique exigeant qui appelle une communauté de citoyens émancipés et engagés dans la définition du bien commun. L'attention aux premières peut conduire aussi bien au gouvernement direct qu'à la démocratie représentative libérale, qui répondent à la même exigence : satisfaire les besoins du peuple, qui est le seul à connaître ses maux et doit donc se passer de représentants selon les démocs-socs, ou qui au contraire doit déléguer son pouvoir afin de se consacrer à ses intérêts particuliers selon les opportunistes. La référence au second explique à la fois la formule radicale de l'agitation et les scrupules d'un Ferry, qui veut ancrer la République dans la modernité libérale sans pourtant renoncer à unifier et émanciper les individus qui composent la communauté nationale. Entre l'attention aux besoins du peuple réel et la promotion d'une citoyenneté exigeante, les tensions sont nombreuses et ont informé, on l'a vu, le discours républicain sur les campagnes. Elles semblent définir également plus durablement le champ des possibles républicains, où l'on se reconnaît comme républicain tout en disputant à l'infini de la vraie République.

Ces tensions éclairent d'abord le rapport problématique des républicains français à la question des intérêts particuliers et matériels des individus, et plus largement au libéralisme. Le souci régulièrement affirmé de permettre à chacun de réaliser ses aspirations particulières fait ainsi toujours ressurgir peu ou prou le spectre du bonapartisme et réactive la condamnation morale du profit et les appels à la vertu.

L'oscillation d'un pôle à l'autre semble sans fin dans la mesure où les républicains peinent à définir des relations sociales susceptibles de garantir la liberté politique. Ce que montre en effet aussi l'enquête sur le rôle politique accordé au chef-lieu de canton ou à la commune dans la politisation, c'est que les républicains hésitent entre deux versions du lien social : si l'esprit politique et le sentiment national s'expérimentent selon eux dans le rassemblement, la réunion, la rencontre des intelligences, ils affirment en même temps que l'indépendance d'esprit est au contraire à chercher dans l'isolement et dans l'affranchissement des relations sociales, toujours susceptibles de véhiculer influences et dominations.

L'étude du discours républicain sur les campagnes dévoile enfin le caractère paradoxal de la conception républicaine de la nation. Fondée sur le critère en principe très ouvert du sentiment national et de la volonté d'intégration, elle peut parfois nourrir l'exclusion selon la façon dont le sentiment et la volonté sont évalués et mesurés. Il appartient alors au chercheur d'en révéler les implications idéologiques et au citoyen de rappeler la République à ses propres principes.

Chronologie des principaux scrutins

On trouvera ici la chronologie des événements qui ont été commentés par les contemporains sous l'angle des comportements politiques différenciés des villes et des campagnes. Il s'agit essentiellement des scrutins nationaux et des lois qui en définissent les modalités.

L'énigme du vote rural

1848

24 février	Abdication et départ de Louis-Philippe, formation d'un gouvernement provisoire qui se déclare partisan de la République.
5 mars	Décret sur l'élection de l'Assemblée Constituante : instauration du suffrage universel masculin.
23 avril	Election de l'Assemblée Constituante au suffrage universel masculin direct, scrutin majoritaire départemental plurinominal à un tour : environ 650 représentants sur 900 se disent républicains, dont 500 modérés. Parmi eux, beaucoup sont des « républicains du lendemain ». (Abstention : 16,4%)
4 juin	Elections complémentaires à l'Assemblée Constituante : la plupart des républicains modérés échouent, Adolphe Thiers, Pierre Leroux, Proudhon et Victor Hugo sont élus, ainsi que Louis-Napoléon Bonaparte, dans quatre départements.
13 juin	Face aux réticences de certains représentants, minoritaires, Louis-Napoléon Bonaparte démissionne.
17 septembre	Elections complémentaires à l'Assemblée Constituante : Louis-Napoléon Bonaparte est réélu dans cinq départements.
4 novembre	Vote de la Constitution à l'Assemblée Constituante.
10 décembre	Election du président de la République : Louis-Napoléon Bonaparte est élu à plus de 5 400 000 voix, soit environ 74% des suffrages exprimés, contre 1 400 000 à Cavaignac, moins de 400 000 à Ledru-Rollin, environ 37 000 à Raspail, 18 000 à Lamartine et 5000 à Changarnier (abstention : 24,9%).

1849

13 mai	Election de l'Assemblée législative au suffrage universel masculin direct, scrutin majoritaire départemental plurinominal

à deux tours : près de 500 conservateurs sont élus contre une centaine de républicains modérés et quelque 200 radicaux et socialistes en partie nommés par des départements ruraux (abstention : 31,9%).

1850

10 mars	Elections législatives complémentaires : les radicaux et socialistes ne retrouvent que onze des vingt-et-un sièges perdus à l'occasion de la répression de la mobilisation du 13 juin 1849 contre l'expédition de Rome – Hippolyte Carnot, Paul de Flotte et François Vidal sont élus dans le département de la Seine.
28 avril	Election législative complémentaire à Paris : Eugène Sue est élu.
31 mai	Loi restreignant le suffrage universel masculin : un tiers des électeurs sont exclus.

1851

2 décembre	Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte.
3 décembre	Résistance populaire à Paris.
5-10 décembre	Résistance dans de nombreux départements ruraux.
20-21 décembre	Plébiscite : « le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851 ». Plus de 7 400 000 bulletins « oui » contre environ 640 000 bulletins « non » (abstention : 17,2%).

La République réfugiée dans les villes

1852

14 janvier	Promulgation de la Constitution. Le suffrage universel masculin est rétabli.
29 février	Elections du Corps législatif au suffrage universel masculin direct, scrutin uninominal à deux tours dans le cadre de circonscriptions : sur un peu moins de 300 députés, huit opposants sont élus, cinq légitimistes non ralliés et trois républicains – Cavaignac, Carnot et Hénon, qui renoncent à siéger pour ne pas prêter le serment de fidélité à Louis-Napoléon Bonaparte (abstention : 36,7%).
21 novembre	Plébiscite : « Le Peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 ». Environ 7 800 000 bulletins « oui » contre 250 000 bulletins « non » (abstention : 20,5%).

1857

29 avril	Dissolution du Corps législatif.
21-22 juin	Election du Corps législatif : les candidats du gouvernement recueillent 5 500 000 voix soit 90% des votants (abstention : 35,5%). Cinq républicains sont élus : Emile Ollivier, Darimon, Hénon, Hippolyte Carnot et Cavaignac. Carnot et Cavaignac refusent de prêter serment.

1858

25 avril	Elections législatives complémentaires à Paris : Jules Favre et Ernest Picard sont élus.

1863

30-31 mai	Election du Corps législatif : l'augmentation du nombre des électeurs et le recul de l'abstention (27,7%) profitent à l'opposition, qui recueille un peu moins de 2 000 000 de voix et compte désormais quinze indépendants et dix-sept républicains, essentiellement élus dans les villes.

1869

23-24 mai	Election du Corps législatif : recul des candidats gouvernementaux qui recueillent un peu plus de 4 400 000 voix contre plus de 5 200 000 voix dans les précédentes élections législatives et sont 216 à siéger (118 « officiels », 98 « gouvernementaux libéraux ») contre 74 opposants (25 républicains et 49 libéraux), qui ont réuni 3 355 000 voix (abstention : 21,9%).

1870

8 mai	Plébiscite : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands Corps de l'Etat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870 ». 7 350 000 bulletins « oui » sur 9 000 000 de votants et plus de 10 000 000 d'inscrits contre 1 538 000 bulletins « non » (abstention : 17,8%).

1871

8 février	Election de l'Assemblée nationale au suffrage universel masculin direct, scrutin majoritaire départemental plurinominal à un tour : sur plus de 750 sièges, 645 sont pourvus, dont 400 aux monarchistes, une vingtaine aux bonapartistes, plus de 200 aux républicains, essentiellement élus dans les villes.

La progression du vote républicain dans les campagnes

1871

2 juillet — Elections législatives partielles : les républicains gagnent 99 sièges dont 35 vont à des radicaux, contre douze royalistes et trois bonapartistes (abstention : 40%).

1872

7 janvier, 11 février, 9 juin et 20 octobre

Elections législatives partielles : au total, vingt républicains dont huit radicaux sont élus, ainsi que cinq monarchistes et trois bonapartistes.

1873

18 février — Loi électorale.

27 avril — Elections législatives partielles : sept républicains dont quatre radicaux sont élus, et parmi eux Barodet, qui l'emporte à Paris contre Rémusat. Un légitimiste entre également à l'Assemblée nationale.

11 mai, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre

Elections législatives partielles : au total, treize républicains dont six radicaux sont élus, ainsi qu'un bonapartiste.

1874

8 février, 1er mars et 20 mars

Elections législatives partielles : au total, cinq républicains dont trois radicaux sont élus, ainsi qu'un bonapartiste.

24 mai et 16 août

Elections législatives partielles : au total, deux bonapartistes sont élus.

13-27 septembre, 18 octobre-1er novembre et 8 novembre

Elections législatives partielles au suffrage universel masculin direct, scrutin majoritaire départemental plurinominal à *deux tours*, selon la loi électorale du 18 février 1873 : au total, six républicains dont un radical sont élus, ainsi que deux bonapartistes.

1875

3-17 janvier — Election législative partielle : un bonapartiste est élu. Grâce aux élections partielles tenues depuis 1871, les députés républicains sont désormais plus de 350.

30 janvier — Amendement Wallon sur le mode d'élection du président de la République : la République sort du provisoire.

	7-21 février	Elections législatives partielles : un républicain et un légitimiste sont élus.
	24 février	Loi sur le Sénat.
	25 février	Loi sur l'organisation des pouvoirs publics.
	16 juillet	Loi sur les rapports des pouvoirs publics.
	30 novembre	Loi sur l'élection des députés.
1876		
	30 janvier	Elections sénatoriales au suffrage universel masculin indirect, scrutin majoritaire départemental uninominal ou plurinominal selon les départements, par les députés, conseillers généraux et d'arrondissement, et représentants élus par les conseils municipaux à raison d'un délégué par commune : les républicains emportent 92 sièges sur 225 (75 inamovibles ayant été élus par l'Assemblée nationale en décembre 1875), les bonapartistes et les monarchistes ne sont sûrs respectivement que de 40 et 79 sièges.
	20 février-5 mars	Elections législatives au suffrage universel direct masculin, scrutin majoritaire uninominal par arrondissement à deux tours : environ 360 républicains sur 534 députés sont élus, les sièges restants vont à parts à peu près égales aux monarchistes et bonapartistes (abstention : 26%).
1877		
	25 juin	Dissolution de la Chambre des députés.
	14-28 octobre	Elections législatives : 323 républicains sont élus, ainsi que 104 bonapartistes, les sièges restants vont aux monarchistes, dont 50 aux légitimistes (abstention : 19,4%). Après les élections partielles dues aux nombreuses invalidations, le nombre des républicains s'élève à 400 environ.
1878		
	6 janvier	Renouvellement des conseils municipaux : les républicains sont majoritaires.
1879		
	5 janvier	Elections au premier tiers sortant du Sénat : sur 82 sièges, les républicains en obtiennent 66.
1881		
	21 août-4 septembre	Elections législatives : sur 557 sièges, plus de 400 vont aux républicains, dont 80 radicaux environ (abstention : 31,4%).
1884		
	5 avril	Loi municipale.
	14 août	Révision constitutionnelle.

10 décembre	Loi sur l'élection des sénateurs.

1885

16 juin	Loi sur l'élection des députés.
4-18 octobre	Elections législatives au suffrage universel direct, scrutin majoritaire *départemental plurinominal* à deux tours : sur 585 députés, 383 sont républicains dont quelque 150 radicaux ; 201 appartiennent à l'Union des droites dont 65 bonapartistes (abstention : 22,4%).

Sources :

Maurice AGULHON. *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*. Paris : Seuil, 1992. 290 p. (Première édition : 1973)

Jacques GOUAULT. *Comment la France est devenue républicaine : les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale (1870-1875)*. Paris : Armand Colin, 1954. 239 p.

Jacques KAYSER. *Les grandes batailles du radicalisme : des origines aux portes du pouvoir (1820-1901)*. Paris : Rivière, 1962. 407 p.

Alain LANCELOT. *L'abstentionnisme électoral en France*. Paris : Armand Colin, 1968. XIV-290 p.

Jean-Marie MAYEUR. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. 258 p.

Alain PLESSIS. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*. Paris : Seuil, 1979. 257 p.

Paul RIBOT. *Du suffrage universel et de la souveraineté du peuple*. Paris : Michel Lévy frères, 1874. p.281-306.

Odile RUDELLE. *La république absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1982. 327 p.

Sources

Sources françaises

Dictionnaires et encyclopédies

BLOCK, Maurice. *Dictionnaire général de la politique*. Paris : O. Lorenz, 1873-1874. 2 vol. (Première édition : 1863-1864)

CURMER, Léon dir. *Les Français peints par eux-mêmes : encyclopédie morale du XIX^e^ siècle*. Paris : Omnibus, 2003. 2 vol. (Première édition : 1840-1842)

DUCLERC, Eugène, PAGNERRE, Laurent. *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politique*. Paris : Pagnerre, 1843. XXIV-944 p.

FURETIERE, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*. Genève : Slatkine reprints, 1970. 3 vol. (Fac-sim. de l'édition de 1690)

LAROUSSE, Pierre. *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*. Paris : Larousse, 1866-1876. 17 vol.

LITTRE, Emile. *Dictionnaire de la langue française*. Monaco : Cap, 1971. 4 vol. (Première édition : 1863-1869)

Publications officielles

Annales du Sénat et du Corps législatif. Paris : Administration du Moniteur universel, 1862-1871.

Journal officiel de la République française. Paris : Journal officiel, 1870-1880 et 1880-81-1940.

Moniteur universel. Paris : s. n., 1811-1901.

Recueil des textes authentiques des professions de foi et engagements électoraux des députés élus en 1881. In *Journal officiel, documents parlementaires, chambre des députés. Session extraordinaire de 1882, n°808*. Paris : Imprimerie nationale, 1882. 2 vol.

Recueil des textes authentiques des professions de foi et engagements électoraux des députés élus en 1885. In *Journal officiel, documents parlementaires, chambre des députés. Session extraordinaire de 1886, n°683*. Paris : Imprimerie de la chambre des députés, 1886. 652 p.

Périodiques

L'Assemblée nationale : journal quotidien, politique, scientifique et littéraire. Paris : s. n., 1848-1857.

Le Constitutionnel : journal du commerce, politique et littéraire. Paris : s. n., 1815-1914.

Le Correspondant : religion, philosophie, politique. Paris : V.-A. Waille, 1843-1933.

Le Courrier du dimanche : journal politique, littéraire et financier. Paris : s. n., 1858-1866.

Le Courrier universel. Paris : s. n., 1862-1863.

Le Défenseur du peuple : journal mensuel. Paris : s. n., 1848-1849.

La Démocratie pacifique : journal des intérêts des gouvernements et des peuples. Paris : la Démocratie pacifique, 1843-1851.

L'Etendard. Paris : s. n., 1866-1869.

L'Evénement. Paris : s. n., 1872-1966.

La Gazette des campagnes. Paris : s. n., 1859-1862 puis 1864-1938.

Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique. Paris : Librairie de la Maison rustique du XIX^{e} siècle, 1837-1908.

Journal de l'agriculture. Paris : s. n., 1866-1908.

Le Journal des campagnes. Paris : s. n., 1872-1907.

Le Journal des débats politiques et littéraires. Paris : s. n., 1814-1944.

Journal des économistes : revue mensuelle de l'économie politique, des questions agricoles, manufacturières et commerciales. Paris : Guillaumin, 1841-1940.

La Justice. Paris/Avignon : s. n., 1880-1976.

Le Messager des campagnes puis *Le Suffrage universel*. Paris : s. n., 1848-1849.

La Nation. Paris : s. n., 1863-1864.

Le National : feuille politique et littéraire. Paris : s. n., 1830-1851.

L'Opinion publique. Paris : s. n., 1848-1851.

La Patrie : journal quotidien, politique, commercial et littéraire. Paris : s. n., 1841-1937.

Le Pays. Paris : s. n., 1849-1914.

Le Paysan : journal du peuple des campagnes, des maires, des curés, des instituteurs, des propriétaires et des fermiers. Paris : s. n., 1849.

Le Peuple : journal de la République démocratique et sociale. Paris : s. n., 1848-1849.

La Presse. Paris : s. n., 1836-1952.

Le Prolétaire : journal du paysan et de l'ouvrier. Clermont-Ferrand : s. n., 1849-1850.

Le Rappel. Paris : s. n., 1869-1933.

La Réforme. Paris : s. n., 1843-1850.

La République. Paris : s. n., 1848-1851.

Revue britannique ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne. Paris : s. n., 1825-1901.

Revue des deux mondes : recueil de la politique, de l'administration et des mœurs. Paris : Revue des deux mondes, 1829-1971.

Le Salut du peuple : journal de la science sociale. Paris : s. n., 1849-1850.

Le Siècle. Paris : Le Siècle, 1836-1932.

Le Temps. Paris : s. n., 1861-1942.

L'Union. Paris : L'Union, 1847-1883.

L'Univers. Paris : L'Univers, 1833-1860 et 1867-1919.

La Vraie République. Paris : s. n., 1848.

Ouvrages, discours et brochures

AGOULT, Marie de Flavigny. *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine*. Paris : Amyot, 1847. 340 p.

_. *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris : Charpentier, 1862. 2 vol. (Première édition : 1850-1853)

_. *Esquisses morales : pensées, réflexions et maximes*. Paris : L'Harmattan, 2005. 337 p. (Première édition : 1859)

ALBIOT, Jean. *Annales du second empire : les campagnes électorales, 1851-1869*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. 296 p.

ALLAIN-TARGE, Henri. *La République sous l'Empire : lettres, 1864-1870*. Paris : Grasset, 1939. XXXII-227 p.

ARNAUD, Frédéric. *La révolution de 1869*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. 147 p.

AUDIGANNE, Armand. *De l'organisation du travail*. Paris : Garnier frères, 1848.

_. *Les ouvriers en famille ou entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse*. Paris : J. Lecoffre, 1852. 244 p. (Première édition : 1850)

_. *Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIX^e^ siècle*. Paris : Capelle, 1854. 2 vol.

_. *L'industrie contemporaine : ses caractères et ses progrès chez les différents peuples du monde*. Paris : Capelle, 1856. 528 p.

_. *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans chez tous les peuples : économie financière et industrielle, politique et morale des voies ferrées*. Paris : Capelle, 1858-1862. 2 vol.

_. *Les ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail*. Paris : Lacroix, 1865. XII-464 p.

_. *L'économie de la paix et la richesse des peuples*. Paris : Librairie internationale, 1866.

_. *La morale dans les campagnes*. Paris : Didier, 1869. 380 p.

_. *Le travail et les ouvriers sous la Troisième République*. Paris : Garnier frères, 1873. 36 p.

AUGIER, Emile. *La question électorale*. Paris : Michel Lévy frères, 1864. 31 p.

BABAUD-LARIBIERE, François. *Histoire de l'Assemblée nationale constituante*. Paris : Michel Lévy frères, 1850. 2 vol.

BALZAC, Honoré de. *Etudes de mœurs : scènes de la vie de campagne*. In *La Comédie humaine*. Paris : Gallimard, 1978. Tome 9, 1762 p. (Bibliothèque de la Pléiade) (Comprend *Les paysans, Le médecin de campagne, Le curé de campagne* et *Le Lys dans la vallée*)

BARNI, Jules. *La morale dans la démocratie*. Paris : Kimé, 1992. 360 p. (Première édition : 1868)

_. *Les principes et les mœurs de la République*. Paris : Société d'instruction républicaine, 1873. 36 p.

BARRAIL, Ernest du. *Histoire de la jacquerie de 1851*. Paris : aux bureaux du Public, 1852. 80 p.

BARROT, Odilon. *Etudes contemporaines : de la centralisation et de ses effets.* Paris : H. Dumineray, 1861. VIII-248 p.

Bases de l'élection par le suffrage universel et direct, avec pièces à l'appui, par un électeur. Paris : Maulde et Renou, mai 1848. 14 p.

BATTANCHON, Félix. *Le nombre et la raison ou révision du suffrage universel*. Bergerac : Faisandier, 1873. 37 p.

BAUDRILLART, Henri. *Elément d'économie rurale, industrielle, commerciale*. Paris : C. Delagrave, 1867. XI-516 p.

_. *La propriété*. Paris : Hachette, 1867. 52 p.

_. *Le salariat et l'association*. Paris : Hachette, 1867. 52 p.

_. Emigration des campagnes. In THEVENIN, Evariste. *Association polytechnique : cours d'économie industrielle*. 6e série. Paris, 1868.

_. *Les populations agricoles de la France : la Normandie*. Paris : Hachette, 1880. XII-428 p.

_. *Les populations agricoles de la France : la Bretagne*. Paris : Hachette, 1885. 292 p.

_. *La population en France au XVIIIe siècle du point de vue de l'histoire et de l'économie politique*. Paris : Guillaumin, 1885. 46 p.

_. *Gentilshommes ruraux de la France*. Paris : Firmin-Didot, 1894. LXVIII-358 p.

BAUDRY, Etienne. *Le paysan aux élections de 1869*. Paris : E. Dentu, 1869. 210 p.

BAVELIER, Adrien. *La question électorale : tableau historique des lois électorales depuis 1789 suivi d'un aperçu des principales modifications proposées au système actuel.* Paris : Firmin Didot, 1873. 72 p.

BELLECOMBE, André. *La France républicaine en 1848 : premier appel au peuple des campagnes.* Cahors : J.-A. Brassac, 1849. 6 p.

BELLEE, Amable. *De la décapitation de la société rurale en France et du désaccord social avec l'Allemagne et l'Angleterre*. Paris : E. Maillet, 1867. 32 p.

BERANGER, Pierre-Jean. *Chansons de Pierre-Jean Béranger, précédées d'une notice sur l'auteur et d'un essai sur ses poésies*. Textes édités et présentés par M. P.-F. Tissot. Paris : Perrotin, 1829. 3 vol.

BERTHE, Charles. *Organisation du suffrage universel*. Paris : Garnier frères, 1850. 47 p.

BERTHIER. *De la dépopulation des campagnes*. Bourg : Milliet-Bottier, 1859. 16 p.

BERTON, Ludger. *La Constitution pour tous, conséquences du suffrage universel, moralisation des peuples, véritable gouvernement de tous par tous et pour tous*. Paris : F. Debalski, 1848. 32 p.

BIENCOURT, Marquis de. *Le suffrage universel et le droit des minorités*. Paris : Douniol, 1870.

BLANC, Louis. *Le socialisme, droit au travail*. Paris : aux bureaux du Nouveau-Monde, 1849. 72 p. (Première édition : 1848)

_. *Le catéchisme des socialistes*. Paris : aux bureaux du Nouveau-Monde, 1849. 34 p.

_. *Pages d'histoire de la révolution de février 1848.* Paris : aux bureaux du Nouveau Monde, 1850. 359 p.

_. *La République une et indivisible*. Paris : A. Naud, 1851. 107 p.

_. *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris : E. Dentu, 1873-1884. 5 vol.

_. *Histoire de la Constitution du 25 février 1875.* Paris : G. Charpentier, 1882. 315 p.

_. *Discours politiques (1847-1881)*. Paris : Germer-Baillière, 1882. 454 p.

BLOCHET-BOUILLET. *Réponse à la brochure de M. Cucherat, sur le suffrage universel direct.* Châlon-sur-Saône : J. Duchesne, 1848. 8 p.

BOICHOZ, E. *Réglementation du suffrage universel : lettre à Emile Augier de l'Académie française à l'occasion de son écrit sur la question électorale*. Paris : Michel Lévy, 1865. 47 p.

BOINVILLIERS, Edouard. *L'électeur et le candidat ou conservateur et républicain*. Paris : E. Lachaud, 1876. 58 p.

BONNEMERE, Eugène. *Les paysans au XIX^e^ siècle*. Nantes : Vve C. Mellinet, 1847. VI-50 p.

_. *Histoire de l'association agricole et solution pratique*. Paris : Dusacq, 1850. 166 p.

_. *Histoire des paysans depuis la fin du Moyen-Âge jusqu'à nos jours : 1200-1850, précédée d'une introduction an 50 avant Jésus-Christ – 1200 après Jésus-Christ*. Paris : F. Chamerot, 1856. 2 vol.

_. *Le morcellement agricole et l'association*. Batignolles : Hennuyer, 1859. 23 p.

_. *La Vendée en 1793*. Paris : Lacroix, 1866. 338 p.

_. *La Commune agricole*. Paris : Librairie de la Bibliothèque nationale, 1871. 192 p.

_. *Les paysans après 1789*. Paris : A. Le Chevalier, 1872. 34 p.

_. *Histoire de la Jacquerie (1358)*. Paris : Bellaire, 1873. 172 p.

_. *Les paysans avant 1789*. Paris : Société du patriote, 1877. 34 p.

_. *Hier et aujourd'hui : les habitants des campagnes.* Paris : Librairie centrale des publications populaires, 1882. 143 p.

BORELY, Jules. *Nouveau système électoral : représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*. Paris : G. Baillière, 1870. 194 p.

BOULNOIS, A. *La vérité sur la culture et la dépopulation des campagnes*. Beauvais : A. Desjardins, 1861. 21 p.

BOUQUET, François-Florentin. *De la moralité dans les campagnes depuis 1789*. Châlons : T. Martin, 1860. 80 p.

BOURDIER, Paul. *De la dépopulation des campagnes*. Mézières : Lelaurin, 1860. 12 p.

BOUREL, L. *La commune et le canton : pétition adressée au Sénat sur les moyens d'améliorer la situation des communes rurales*. Paris : Guillaumin, 1870. 31 p.

BOURGNON DE LAYRE. *Les minorités et le suffrage universel*. Paris : E. Dentu, 1868. 48 p.

BRAME, Jules. *De l'émigration des campagnes*. Lille : Béghin, 1859. 176 p.

BRIEL, Adolphe. *Etudes sur le vote par scrutin de liste*. Paris : Guillaumin, 1848. 18 p.

BRISSON, Jules. *De l'organisation communale*. Paris : H. Dumineray, 1861. 32 p.

BROGLIE, Victor de. *Vues sur le gouvernement de la France*. Paris : Michel Lévy Frères, 1870. LXXV-368 p.

BRUNO, G. *Le tour de la France par deux enfants*. Paris : Librairie classique d'Eugène Belin, 1877. 308 p.

CAQUERAY, Charles de. *De l'alliance entre la monarchie héréditaire et le vote universel dans l'avenir de la France.* Paris : Allouard et Kaeppelin, 1851. XXIX-488 p.

CASTELLANE, Antoine de. *Essai sur l'organisation du suffrage universel en France*. Paris : E. Lachaud, 1872. 538 p.

CAZE, Adolphe. *Causerie sur l'immigration et l'absentéisme*. Toulouse : Rouget frères et Delahaut, 1865. 7 p.

CHENU, Maria. *Le droit des minorités, leur avènement politique*. Paris : Degorce-Cadot, 1868.

CLEMENCEAU, Georges. *Rapport présenté à la Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie en France*. Paris : A. Quantin, s. d. 199 p.

_. *Discours prononcé à Marseille le 28 octobre 1880*. Paris : Schiller, 1880. 31 p.

_. *Discours prononcé à la Chambre des députés le 6 mars 1883*. Paris : Chélu, 1883. 32 p.

_. *Discours prononcé à Draguignan le dimanche 13 septembre 1885*. Paris : aux bureaux du journal *La Justice*, 1885. 32 p.

_. *La mêlée sociale*. Paris : Charpentier et Fasquelle, 1895. XLIII-470 p.

CLERE, Jules. *Histoire du suffrage universel : depuis 1789 jusqu'à nos jours.* Paris : A. Sagnier, 1875. VII-208 p. (Première édition : 1873)

COINZE, F.-V. *De la représentation agricole pour le progrès de l'agriculture.* Saint-Cloud : Belin-Mandar, s.d. 24 p.

COLANY, Frédéric. *Le paysan : études rurales*. Poitiers : Henri Oudin, 1864. 16 p. (Extrait du *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, 21, 22 et 24 avril 1864)

_. *Épître d'un paysan sur la* Vie de César. Paris : E. Dentu, 1865. 16 p.

COLMONT, Louis-Auguste de. *Un paysan champenois à Timon à l'occasion de son petit pamphlet sur le projet de Constitution*. Paris : Michel Lévy Frères, 1848. 63 p.

COMBES, Anacharsis et Hippolyte. *Les paysans français considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif.* Paris : Baillière, 1853. 458 p.

COMTE, Auguste. *Cours de philosophie positive*. Paris : Rouen frères, 1830-1842. 6 vol.

CONSIDERANT, Victor. *La solution ou le gouvernement direct du peuple*. Paris : Librairie phalanstérienne, 1850. 63 p.

CONSTANT, Benjamin. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet. Paris : Livre de poche, 1980. 703 p. (Première édition : 1814-1815)

COOPMAN, Lucien. *Représentation agricole : organisation de comices cantonaux électifs, d'une administration, de banques, et caisses d'épargnes agricoles, etc*. Fontainebleau : E. Jacquin, 1848. III-87 p.

CORMENIN, Louis de. *De la centralisation*. Paris : Pagnerre, 1842.159 p.

COTTIN, Paul. *De l'Enseignement primaire dans les campagnes et de son influence sur la vie politique des populations.* Paris : E. Dentu, 1868. 59 p.

CUCHERAT. *Du suffrage universel direct*. Charolles : H. Damelet, septembre 1848. 16 p.

DARIMON, Alfred. *Histoire de douze ans (1857-1869) : notes et souvenirs*. Paris : E. Dentu, 1883. VIII-422 p.

_. *L'opposition libérale sous l'Empire (1861-1863)*. Paris : E. Dentu, 1886. 419 p.

DECHAMPS, Alphonse. *Jules César : l'Empire jugé par l'Empereur.* Bruxelles : Librairie Polytechnique d'Auguste Decq, 1865. 75 p.

DEDIEU, Jean-Marie. *Opportunistes et intransigeants*. Villeurbanne : P. Perrellon, 1882. 23 p.

DELATTRE, Eugène. *Devoirs du suffrage universel ; suivi du texte de la loi électorale*. Paris : Pagnerre, 1863. 247 p.

DEMOC, Théophile. *Le suffrage universel et le bon sens*. Paris : Douniol, 1871. 35 p.

DEVOILLE, Augustin. *Le Paysan soldat : épisode de la Révolution et du Consulat*. Besançon : Cornu, 1853. 418 p.

DONIOL, Henry. *Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété*. Paris : Guillaumin, 1857. XV-457 p.

Le droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale. Paris : Michel Lévy frères, 1849. 2 vol.

DROUILHET DE SIGALAS, Paul. *Une veillée de village : le socialisme et le peuple des campagnes*. Paris : Vaton, 1849. 96 p.

DU CAMP, Maxime. *Souvenirs de l'année 1848 : la révolution de février, le 15 mai, l'insurrection de juin.* Paris : Hachette, 1876. 316-29 p.

_. *Au temps de Louis-Philippe et de Napoléon III, 1830-1870.* Paris : Hachette, 1949. 318 p.

DUCOUX, François-Joseph. *Catéchisme républicain ou manuel du peuple*. Paris : Leroy, 1848. 16 p.

DU MESNIL-MARIGNY, Jules. *Des Effets de l'absentéisme sur le pays d'élection et sur le pays abandonné.* Strasbourg : Vve Berger-Levrault, 1863. 7 p.

DUMONT, Eugène. *L'émigration des campagnes et l'orphelinat agricole*. Paris : Hennequin, 1881. 24 p.

DUPIN, André. *De l'agriculture, des comices agricoles et de leur influence sur les campagnes*. Paris : Pillet fils aîné, 1849. X-30 p.

DUPONT-WHITE, Charles. *L'Economie sociale ou l'Essai sur les relations du travail avec le capital.* Paris : L'Harmattan, 2003. LXIX-444 p. (Première édition : 1846)

_. *La liberté politique considérée dans ses rapports avec l'administration locale*. Paris : Guillaumin, 1864. 358 p.

_. *La liberté de la presse et le suffrage universel*. Paris : Douniol, 1866. 79 p.

_. *Le progrès politique en France*. Paris : Guillaumin, 1868. 249 p.

_. *La République conservatrice*. Paris : Guillaumin, 1872. 51 p.

_. *Politique actuelle*. Paris : Guillaumin, 1875. XLVII-330 p.

DURIEU, Xavier. *Le coup d'Etat de Louis Bonaparte : histoire de la persécution de décembre*. Genève et New-York : Witteman, 1852. 217 p.

DUTILH, Clodomir. *Opportunistes et radicaux*. Bordeaux : A. Bellier, 1882. 110 p.

ESQUIROS, Alphonse. *Les paysans*. Paris : Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1872. 191 p.

ESTERNO, Ferdinand d'. *A l'Empereur, l'agriculture souffrante, de la crise agricole et de son remède : le crédit agricole.* Paris : Guillaumin, 1866. 93 p.

_. *Des privilégiés de l'Ancien Régime en France et des privilégiés du nouveau*. Paris : Guillaumin, 1867. 2 vol.

FABRE DE RIEUNEGRE. *Rapport sur la dépopulation des campagnes, présenté à la Société d'agriculture de la Gironde*. Bordeaux : Crugy, 1864. 15 p.

FEISSAL, Léopold de. *Suffrage universel et radicalisme.* Paris : E. Dentu, 1874. 70 p.

FERRY, Jules. *La lutte électorale en 1863.* Paris : E. Dentu, 1863. VIII-375 p.

_. *Discours et opinions de M. Jules Ferry, publiés avec commentaire et notes*. Ed. par Paul Robiquet. Paris : Armand Colin, 1893-1898. 7 vol.

_. *Lettres de Jules Ferry, 1846-1893*. Paris : Calmann-Lévy, 1914. VIII-591 p.

_. *La République des citoyens*. Textes présentés et annotés par Odile Rudelle. Paris : Imprimerie nationale, 1996. 2 vol.

FOUCHER DE CAREIL, Alexandre. *La dépopulation des campagnes*. Paris : A. Lainé et J. Havard, 1867. 23 p.

GAMBETTA, Léon. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta.* Ed. par Joseph Reinach. Paris : G. Charpentier, 1880-1885. 11 vol.

GARBOULEAU, Paul-Jean. *De la dépopulation des campagnes et de la suppression des octrois*. Montpellier : Gras, 1869. 28 p.

GARNIER-PAGES, Louis-Antoine. *Un épisode de la révolution de 1848 : l'impôt des 45 centimes*. Paris : Pagnerre, 1850. 196 p.

GASPARIN, Adrien de. *Des petites propriétés considérées dans leurs rapports avec le sort des ouvriers, la prospérité de l'agriculture et la destinée des Etats*. Paris : Librairie universelle de P. Mongie aîné, 1820. 60 p.

GAZEAU DE VAUTIBAULT, TH.-P. *L'Empire et les paysans.* Angers : P.-L. Béchet, 1874. 8 p.

_. *Le bonapartisme et les paysans.* Paris : Godet jeune, 1874. 29 p.

_. *Les paysans ou la politique et l'agriculture : discours prononcé au comice agricole de Saint-Florent-Le-Vieil le 15 mai 1883*. Paris : Chaix, 1883. 14 p.

GOGUEL, Georges. *Du besoin de répandre l'enseignement agricole, pratique et utilitaire dans les campagnes : traité dédié aux écoles rurales.* Montbéliard : A. Macler, 1868. 132 p

GOULHOT DE SAINT-GERMAIN, Achille de. *Études sur les campagnes*. Paris : C. Lahure, 1859. 60 p.

GOUVELLO, Amédée. *La dépopulation des campagnes, les asiles ruraux et les orphelinats agricoles*. Paris : Blériot, 1869. 32 p.

GRANIER DE CASSAGNAC, Adolphe. *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises*. Paris : Auguste Desrez, 1838. XXXII-574 p.

_. *Souvenirs du Second Empire*. Paris : E. Dentu, 1879. 3 vol.

GRENIER, Hippolyte. *Aperçu sur la division et le morcellement des héritages et sur le choix des moyens pour y remédier*. Montpellier : Jean Martel aîné, 1826. 46 p.

GROLLIER, Eugène. *L'union des cultivateurs pour obtenir la diminution des impôts et nommer des représentants du peuple intéressés à améliorer le sort des habitants des campagnes.* Paris : Napoléon Chaix, 1849. 16 p.

GROMIER, Marc-Amédée. *Programme d'une Union libérale en vue des élections prochaines.* Bourg-en-Bresse : Gromier aîné, 1868. 16 p.

GUADET, Joseph. *De la représentation nationale en France*. Paris : E. Dentu, 1863. 284 p.

_. *Du suffrage universel et de son application d'après un mode nouveau*. Bordeaux : P. Chaumas, 1871. 24 p.

GUERMONPREZ, Charles-Octave. *La désertion de nos campagnes, moyens d'y remédier.* Saint-Omer : C. Guermonprez, 1865. 64 p.

GUILLAUMIN, Emile. *La vie d'un simple : mémoires d'un métayer*. Paris : Nelson, 1904. 370 p.

GUILLON, Charles. *Projet d'organisation de bataillons cantonaux de la garde nationale rurale en bataillons de tirailleurs ; aptitude toute particulière aux habitants des campagnes pour une guerre de partisans*. Orléans : chez tous les libraires, 1851. 28 p.

GUIZOT, François. *De la démocratie en France*. Bruxelles : Wouters frères, 1849. 143 p.

HANRIOT, J. *Les nouveaux paysans : du sensualisme dans les classes agricoles.* Paris : Vanier, 1859. XII-256 p.

HELY-D'OISSEL. *Chambres consultatives d'agriculture.* Paris : J.-P. Gros, 1849. 14 p.

HEROLD, Ferdinand. *Le vote des villes : étude de statistique électorale.* Paris : J. Voisvenel, 1864. 16 p.

HOUPERT, J.-P. *L'émigration des campagnes et en particulier de l'émigration allemande à Paris*. Paris : Librairie centrale des sciences, 1857. 228 p.

H. R. *Décentralisation : à M. de Larochejaquelein*. Paris : Maulde et Renou, 1850. 31 p.

HUGO, Victor. *Napoléon le Petit*. Paris : Pauvert, 1964. 302 p. (Première édition : 1852)

_. *Actes et Paroles*. Paris : Albin Michel, 1937-1940. 3 vol.

IVERNOIS, Francis d'. *Matériaux pour aider la recherche des effets passés, présents et futurs du morcellement de la propriété en France*. Genève : J.-J. Paschoud, 1826. 136-60 p.

JANNET, Claudio. *Les Etats-Unis contemporains ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de la sécession*. Paris : Plon, 1876. 514 p.

JEANTET, Olivier. *La désertion des campagnes*. Paris : C. Dillet, 1868. 446 p.

JOBEZ, Alphonse. *La démocratie, c'est l'inconnu.* Paris : Comptoir des imprimeurs unis, 1849. VII-141 p.

JOLY, Louis. *La Fédération, seule forme de la décentralisation dans les démocraties : réponse au projet de Nancy.* Paris : Garnier frères, 1866. 71 p.

JOURDAIN, André. *Moyens pratiques de propager la mutualité dans les campagnes.* Paris : Dupont, 1869. 84 p.

J. V. B. *Le droit des minorités : problème électoral, solution ; lettre à M. Emile de Girardin*. Paris : Meyrueis, 1867.

KARMIN, Otto. *Un écrit inédit de Sir Francis d'Ivernois contre Simonde de Sismondi, économiste*. Genève : Imprimerie centrale, 1913. 18 p.

LABBE, Jules. *Le manifeste de Nancy et la démocratie*. Paris : E. Dentu, 1865. 32 p.

LABOULAYE, Edouard. *Histoire des Etats-Unis depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale 1620-1789*. Paris : Charpentier, 1867. 3 vol. (Première édition : 1866)

LABRUNE, Abbé. *Mystères des campagnes*. Limoges : Ducourtieux, 1858. XI-481 p.

_. *L'Emigration creusoise*. Guéret : Labrune, 1867.

LACOMBE, Charles de. *De l'arbitraire dans le gouvernement et dans les partis*. Paris : Douniol, 1864. 76 p.

LA GORCE, Pierre de. *Histoire de la Seconde République française*. Paris : Plon, 1925. 2 vol. (Première édition : 1887)

LA GUERONNIERE, Arthur de. *Portraits politiques contemporains : I. Napoléon III.* Paris : Amyot, 1853. 300 p.

LAMARTINE, Alphonse de. *Histoire de la Révolution de 1848*. Paris : Perrotin, 1849. 2 vol.

_. *Vie de César.* Paris : Michel Lévy frères, 1865. 444 p.

LAMENNAIS, Félicité de. *Projet de constitution de la République française*. Paris : aux bureaux du Peuple constituant, 1848. 62 p.

LAMIRAULT, R. *La loi électorale et le scrutin de liste*. Paris : Librairie André Sagnier, 1875. 103 p.

LANGERON. *La question communale.* Dijon : Adolphe Grange, 1865. 32 p.

LANGSDORFF, Victor de. *De l'exercice du droit de suffrage*. Paris : L. Poupart-Davyl, 1868. 16 p.

_. *Lettre de Ménénius Agrippa aux capacités de 1848 et au suffrage universel de 1869 au sujet de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie*. Paris : L. Poupart-Davyl, 1869. 32 p.

LA ROCHEJAQUELEIN, Henry de. *Circulaire pour la réforme électorale au nom du Comité de la presse monarchique*. Paris : Sapia, 1847. 4 p.

_. *Circulaire pour présenter l'apologie d'une attitude personnelle au milieu du parti légitimiste*. Paris : Bénard, s.d. 3 p.

_. *A mon pays : défense de ma proposition sur l'appel à la nation, suivie de la séance de l'assemblée nationale du 27 mars 1850, des considérants et de la proposition*. Paris : Garnier Frères, 1850. 72 p.

_. *Trois questions soumises à la nation !* Paris : Allouard et Kaeppelin, 1850. 135 p.

_. *La révision de la constitution et l'appel au peuple*. Paris : Allouard et Kaeppelin, 1851. 15 p.

LASTEYRIE, Ferdinand de. *Le paysan, ce qu'il est – ce qu'il devrait être : petite étude morale et politique*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. 121 p.

LA TOUR DU PIN, René. *De la représentation de l'agriculture près des pouvoirs publics*. Paris : X. Rondelet, 1901. 8 p.

_. *Vers un ordre social chrétien : jalons de route 1883-1907*. Paris : Nouvelle librairie nationale, 1917. XI-514 p.

LAVERGNE, Léonce de. *L'agriculture et la population en 1855 et 1856.* Paris : Guillaumin, 1857. VII-411 p.

_. *Economie rurale de la France depuis 1789.* Paris : Guillaumin, 1861. 475 p. (Première édition : 1860)

LE BON, Gustave. *Psychologie des foules*. Paris : F. Alcan, 1895. VII-200 p.

_. *Psychologie politique et défense sociale*. Paris : Les Amis de Gustave Le Bon, 1984. 332 p. (Fac-similé de la première édition, 1910)

LECOCQ, Adrien. *Conférence sur l'histoire des paysans français*. Melun : D. Charriou, 1882. 40 p.

LECOUTEUX, Edouard. *L'agriculture et les élections de 1863*. Paris : Librairie agricole de la Maison rustique, 1863. 60 p.

_. *La République et les campagnes*. Paris : Librairie agricole de la Maison rustique, 1871. 70 p.

LEDRU-ROLLIN, Alexandre. *De la décadence de l'Angleterre*. Paris : Escudier frères, 1850. 2 vol.

_. *Du gouvernement direct du peuple*. Paris : Prève, 1851. 16 p.

_. *Discours politiques et écrits divers*. Paris : G. Baillière, 1879. 2 vol.

LEFEVRE, André. *Histoire de la ligue d'Union républicaine des droits de Paris*. Paris : G. Charpentier, 1881. 364 p.

LEGOYT, Alfred. *La France et l'étranger : études de statistique comparée*. Paris : Vve Berger-Levrault, 1865. XV-668 p. (Première édition : 1864)

LE MEUR, Abbé. *La question électorale : conseils municipaux et municipalités*. Saint-Brieuc : Charles le Maout, 1880. 24 p.

LE PLAY, Frédéric. *Les ouvriers européens : étude sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation*. Paris : Imprimerie impériale, 1855. 301 p.

_. *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*. Paris : E. Dentu, 1866. 2 vol.

_. *La méthode sociale : abrégé des* Ouvriers européens. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1989. 61-XIV-653 p. (Première édition : 1879)

LE PLAY, Frédéric, CHEYSSON, Emile et al. *Les Mélouga : une famille pyrénéenne au XIX^e siècle*. Textes réunis par Alain Chenu. Paris : Nathan, 1994. 240 p.

LEQUEUX, Alfred. *Les chambres d'agriculture : leur élection par les cultivateurs*. Châlons sur Marne : T. Martin, 1883. 20 p.

LEROY, Adolphe. *La vie des champs comparée à la vie des villes, ou la Désertion de nos campagnes jugée au tribunal du sens commun*. Paris : Humbert, 1863. 93 p.

L'ETANG, Espérance-Augustin de. *Le colportage, l'instituteur primaire et les livres utiles dans les campagnes.* Paris : Dupray de La Mahérie, 1865. 42 p.

LHOMME, Séraphin. *La question électorale et Monsieur de La Palisse*. Paris : Librairie contemporaine, 1875. 23 p.

Le Livre rouge de la justice rurale : documents pour servir à l'histoire d'une République sans républicains, à la mémoire de Charles Delescluze. Genève : V. Blanchard, 1871. 182 p.

LOCKROY, Edouard. *La commune et l'Assemblée*. Paris : A. Le Chevalier, 1871. 48 p.

MACE, Jean. *Histoire des 45 centimes*. Paris : Gérard/Leblanc, 1851. 128 p.

_. *Les idées de Jean-François. VII : Jacques Bonhomme à ses députés, la France à Jacques Bonhomme.* Paris : Henry Bellaire, 1873. 57 p.

MAHOT, J. *Emigration des campagnes vers les villes*. Nantes : Charpentier, 1857. 8 p

MAISTRE, Joseph de. *Considérations sur la France : essai sur le principe générateur des constitutions politiques*. Bruxelles : Complexe, 1988. XVIII-277 p. (Première édition : 1797)

MARRAST Armand, DUPONT, Jacques-François. *De l'organisation du suffrage universel*. Paris : Pagnerre, 1848. 135 p.

MARX, Karl. *La question juive*. Paris : Union Générale d'Editions, 1968. 183 p. (Première édition : 1843)

_. *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*. Paris : Messidor/Editions sociales, 1984. 230 p. (Première édition : 1852)

_. *Les luttes de classes en France : 1848-1850*. Paris : Editions sociales, 1984. 251 p.

MARX, Karl, ENGELS, Friedrich. *Correspondance. Tome II : 1849-1851*. Paris : Editions sociales, 1971. 418 p.

MASSERAS, Emmanuel. *La campagne électorale de 1869*. Paris : Librairie internationale, 1869. 30 p.

_. *Le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement*. Paris : C. Marpon et E. Flammarion, 1881. 39 p.

MAUBERT, Hippolyte. *Etude sur le suffrage direct et universel, de l'insuffisance de son mode actuel d'expression et du moyen d'y obvier tout en simplifiant l'élection et organisant les candidatures.* Paris : Joubert, 1848. 56 p.

MAX, Jules. *Le Sénat : étude politique dédiée aux paysans.* Albi : Nouguiès, 1875. 23 p.

Mélanges politiques : Notes sur la révolution de février 1848 ; De la démonstration du 15 mai 1848 ; Lettres adressées au journal « l'Assemblée nationale », sur l'élection du président et sur M. de Lamartine ; Du suffrage universel ; De l'abolition de la peine de mort en matière politique ; Du parti de l'ordre ; De l'avenir du pays selon le suffrage universel ; De l'état du pays, des dangers qui le menacent, et des moyens d'y remédier. Paris : Boucquin, 1850. 160 p.

MERCIER, Achille. *Le projet de loi électorale et l'émigration intérieure*. Paris : Guillaumin, 1875. 20 p.

METHIVIER, Joseph. *Guerre à l'église du village, ou les mineurs de l'ordre social dans les campagnes*. Paris : Sagnier et Bray, 1851. 123 p.

_. *Études rurales : défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnes.* Paris : L. Vivès, 1854. 271 p.

MEUNIER, Louis-Arsène. *Lettre à M. le ministre de l'Instruction publique sur les besoins actuels de l'instruction primaire dans les campagnes, à propos du concours ouvert par le même ministre sur cette question : Quels sont les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale, au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître ?* Paris : E. Dentu, 1861. 16 p.

MEZIERES, Alfred. *La société française : le paysan, l'ouvrier, la bourgeoisie, l'aristocratie, les femmes – études morales sur le temps présent.* Paris : Didier, 1869. 153 p.

MICHELET, Jules. *Le Peuple*. Paris : Flammarion, 1974. 252 p. (Première édition : 1846)

_. *Histoire de la Révolution française*. Paris : F. Rouff, s.d. 2 vol. (Première édition : 1847-1853)

MOREL-VINDE, Vicomte de. *Note de M. le Vicomte de Morel-Vindé sur le morcellement de la propriété territoriale*. S.l. s. d. 7 p.

NADAL, Henri. *La prochaine loi électorale*. Paris : C. Dillet, 1875. 24 p.

NAPOLEON III. *Œuvres de Napoléon III*. Paris : Amyot, 1854-1869. 5 vol.

_. *Histoire de Jules César*. Paris : Imprimerie impériale, 1855. 2 vol.

NAQUET, Alfred. *La République radicale*. Paris : Lahure, 1873. 247 p.

NICOLAS, C.-R. *Moyens de remédier à l'émigration des ouvriers des campagnes dans les villes*. Paris : chez l'auteur, 1864. 54 p.

NOAILLES, Jules de. *De la représentation des minorités*. Paris : E. Dentu, 1870. 88 p.

OLLIVIER, Emile. *Démocratie et liberté (1861-1867)*. Paris : librairie internationale, 1867. 484 p.

PELLETAN, Eugène. *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Paris : Pagnerre, 1863. 32 p.

_. *L'ombre de 89 : lettre à M. le Duc de Persigny.* Paris : Pagnerre, 1863. 42 p.

PERINT, Charles. *De la nomination des maires par le suffrage universel*. Paris : E. Dentu, 1870. 43 p.

PERSIGNY, duc de. *L'Occident français : œuvre mensuelle publiée par une société d'hommes d'Etat et de militaires*. Paris : Paul Dupont, 1834. 79 p.

_. *Lettres de Londres*. Paris : Levavasseur, 1840. 114 p.

_. *Le duc de Persigny et les doctrines de l'Empire*. Textes présentés par Joseph Delaroa. Paris : Plon, 1865. 395 p.

_. *Mémoires du duc de Persigny*. Publié par M. H. de Laire, Cte d'Espagny. Paris : Plon, 1896. 512 p.

PICHERIE-DUNAN, Jules-Philippe. *Projet d'une institution dans le but d'améliorer l'agriculture, de relever la profession de cultivateur et d'arrêter l'émigration des jeunes gens des campagnes vers les villes.* Nantes : Guéraud, 1851. 36 p.

PICOT, Noël. *Mystères du suffrage universel et de l'homme politique, historique et contemporain : du droit social et du droit conventionnel*. Paris : Gerdès, 1850. 120 p.

PIERRE, Victor. *Histoire de la République de 1848*. Paris : Plon, 1873-1878. 2 vol.

PINARD, Pierre-Ernest. *Mon journal*. Paris : E. Dentu, 1892. 2 vol.

La politique de l'Empire et le suffrage universel. Paris : E. Brière, 1868. 45 p.

La politique impériale exposée par les discours et proclamations de l'Empereur Napoléon III depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en février 1868. Paris : Plon, 1868. 503 p.

PREVOST. *Instruction primaire. Est-il avantageux pour l'agriculture et pour le paysan que ce dernier soit instruit ?* Toulouse : E. Douladoure, 1862. 7 p.

PREVOST-PARADOL, Lucien-Anatole. *La France nouvelle.* Genève : Slatkine Reprints, 1979. XVI-423 p. (Réimpression de l'édition de Paris, 1869)

_. *Aux maires des 38 000 communes de France : lettre circulaire*. Paris : A. Le Chevalier, 1869. 32 p.

PRINS, Adophe. *La démocratie et le régime parlementaire.* Bruxelles : C. Muquardt, 1884. 220 p.

Un projet de décentralisation. Nancy : Vagner, 1865. 69 p.

PROUDHON, Pierre-Joseph. *De la capacité politique des classes ouvrières.* Paris : Lacroix, 1873. 359 p. (Première édition : 1865)

_. *Théorie de la propriété*. Paris : L'Harmattan, 1997. 246 p. (Première édition : 1866)

_. *Œuvres complètes*. Paris : Rivière, 1926-1959. 15 vol.

PUVIS, Marc-Antoine. *Chambres consultatives d'agriculture*. Bourg : Bottier, 1841. 14 p.

PYAT, Félix. *Lettre à M. Louis-Napoléon Bonaparte*. Paris : Bouvet, 1851. 46 p.

QUENTIN-BAUCHART. *Etudes et souvenirs sur la Deuxième République et le Second Empire (1848-1870)*. Paris : Plon, 1902. 2 vol.

QUINET, Edgar. *Lettres d'exil à Michelet et à divers amis*. Paris : Calmann-Lévy, 1885-1886. 4 vol.

_. *Œuvres complètes*. Paris : Hachette, 1895-1910. 30 vol.

RAINNEVILLE, Vicomte de. *Rapport sur l'introduction du travail agricole dans les écoles primaires des campagnes*. Paris : Panckoucke, 1850. 3 p.

REGNON. *Question électorale au sujet de l'administration du pays par le pays.* Nantes : chez Mazeau, avril 1849. 36 p.

REINACH, Joseph. *La vie politique de Léon Gambetta, suivie d'autres essais sur Gambetta*. Paris : F. Alcan, 1918. XVIII-318 p.

REMONDIERE, L.-A. *Une chambre de paysans.* Paris : Guillaumin, 1893. 118 p.

REMUSAT, Charles de. *Mémoires de ma vie.* Présentés et annotés par Charles H. Pouthas. Paris : Plon, 1958-1967. 5 vol.

RENAN, Ernest. *La réforme intellectuelle et morale de la France*. Paris : Union Générale d'Editions, 1967. 181 p. (Première édition : 1871)

_. *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*. Paris : Presses Pocket, 1992. 316 p. (Première édition : 1882)

RENOUL, Jean-Charles. *Mouvement comparé de la population des villes et des campagnes en France*. Nantes : Vve C. Mellinet, 1850. 36 p.

RENOUVIER, Charles. *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*. Paris : Armand Colin, 1904. 315 p. (Première édition : 1848)

RENOUVIER, Charles, FAUVETY Charles dir. *Gouvernement direct : organisation communale et centrale de la République*. Paris : Librairie républicaine de la liberté de penser, 1851. III-421 p.

REPECAUD, Claude. *Quelques observations sur les moyens proposés pour améliorer le sort des ouvriers agricoles et mettre un terme à la dépopulation des campagnes*. Arras : Vve J. Degeorge, 1851. 40 p.

RIBES, A. *Etude sur la commune, à MM. les représentants de l'Assemblée nationale*. Paris : A. René, 1848. 48 p.

RIBOT, Paul. *Du suffrage universel et de la souveraineté du peuple*. Paris : Michel Lévy Frères, 1874. XXII-307 p.

RICHE-GARDON, L.-P. *Le droit du travailleur sans domicile au suffrage universel*. Paris : Ballard, 1850.

RIGAUD, Pierre. *La dépopulation des campagnes, ses causes, ses résultats, ses remèdes*. Apt : J.-S. Jean, 1866. 12 p.

_. *La dépravation du village, cause principale de la dépopulation des campagnes et de l'encombrement des villes.* Aix : A. Makaire, 1869. 23 p.

RITTINGHAUSEN, Carl. *La législation directe par le peuple ou la véritable démocratie*. Paris : Librairie phalanstérienne, 1851. 48 p.

ROMAND, Gustave de. *De la dictature de Paris sur la France*. Londres : Schulze, 1848. 32 p.

ROMIEU, Auguste. *L'ère des Césars*. Paris : Ledoyen, 1850. 207 p.

_. *Le spectre rouge*. Paris : Ledoyen, 1851. 100 p.

RONCHAUD, Louis de. *Les nouveaux historiens de César : M. de Lamartine, M. de Troplong.* Paris : Pillet fils aîné, 1856. 43 p.

ROUGEOT, E. *Du suffrage universel, élection du 10 décembre 1848*. Paris : Garnier frères, 1848. VI-24 p.

SAINT-LEGER, A. de. *Le Paysan franc-comtois à l'égard de l'empereur et du clergé*. Besançon : Bintot, 1860. 8 p.

SAINT-MARSAULT, Alexandre de. *Chambres consultatives d'agriculture*. La Rochelle : F. Boutet, 1845. 8 p.

SAINT-PE, D. R. *Les paysans et le suffrage universel : études sociales et politiques*. Paris : Gaittet, 1869. 172 p.

SAND, George. *La mare au diable ; François le Champi*. Paris : Garnier frères, 1965. XLVI-443 p. (Premières éditions : 1846 et 1848)

_. *La petite Fadette*. Paris : Garnier frères, 1967. L-317 p. (Première édition : 1849)

_. *Les maîtres sonneurs*. Paris : Garnier frères, 1958. XXVIII-549 p. (Première édition : 1857)

_. *Journal d'un voyageur pendant la guerre*. Paris : Lévy, 1871. 310 p.

_. *Questions politiques et sociales*. Paris : Calmann-Lévy, 1879. 358 p.

_. *Correspondance*. Paris : Calmann-Lévy, 1882-1884. 6 vol.

SAUGEON, J.-M. *Simples réflexions sur l'abandon des campagnes par les travailleurs*. Bordeaux : G. Gounouilhou, 1859. 7 p.

SAUZEAU, Alix. *Les Paysans ou la politique et l'agriculture*. Paris : Imprimerie et librairie d'agriculture et d'horticulture de Mme Vve Bouchard-Huzard, 1849. X-276 p.

_. *A.B.C. démocratique*. Paris : chez l'auteur, 1851. 81 p.

_. *La démocratie : études philosophiques, économiques, politiques et artistiques*. Poitiers : P. Blanchier, 1881. 145 p.

SEIGNOURET, P.-E. *Note sur la dépopulation des campagnes, présentée à la Société d'agriculture de la Gironde.* Bordeaux : E. Crugy, 1864. 9 p.

SEMERIE, Eugène. *La république et le peuple souverain*. Paris : Librairie internationale, 1871. 30 p.

_. *La dernière incarnation d'Haussmann : réponse d'un positiviste à MM. Asseline et Yves Guyot, conseillers municipaux de la ville de Paris*. Paris : Paul Ritti, 1876. 30 p.

_. *La politique républicaine à propos de l'article 7 : lettre à M. Clemenceau, député de Paris*. Paris : s.n., 1879. 46 p.

_. *Des sources biologiques de la notion d'humanité*. Vichy : Wallon, 1883. 15 p.

SIMIOT, Alexandre-Etienne. *Réforme de notre système d'élections : place légitime des minorités au parlement*. Bordeaux : G. Gounouilhou, 1862. 30 p.

SIMON, Jules. *La liberté politique*. Paris : Hachette, 1871. 371 p. (4e édition de la version revue et corrigée d'un des deux volumes de *La liberté*, paru en 1859)

_. *L'école*. Paris : Lacroix-Verboeckhoven, 1865. 431 p.

_. *La politique radicale*. Paris : Librairie internationale, 1868. 396 p.

SISMONDI, Jean de. *Quatre études sur la politique sociale et le développement économique*. Paris : Masson, 1981. 106 p. (Recueil d'articles publiés entre 1834 et 1838)

SOCIETE INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE. *Les ouvriers des deux mondes : études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières des diverses contrées et sur les rapports qui les unissent aux autres classes*. Paris : Société internationale, 1857-1862. 4 vol.

SOUVESTRE, Emile. *Les derniers paysans*. Paris : Michel Lévy frères, 1851. 2 vol.

STAEL, Germaine de. *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*. Paris : Charpentier, 1843. 664 p. (Première édition, posthume : 1818)

SUE, Eugène. *Les mystères du peuple ou histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges*. Paris : Administration de librairie, 1849-1857. 16 vol.

_. *Le républicain des campagnes*. Paris : Libraire de la Propagande démocratique et sociale européenne, 1851. 96 p.

TAINE, Hippolyte. *Du suffrage universel et de la manière de voter.* Paris : Hachette, 1872. 62 p.

_. *Les origines de la France contemporaine*. Paris : R. Laffont, 1986. 2 vol. (Première édition : 1876-1884)

TALLON, Eugène. *Les intérêts des campagnes*. Paris : Lacroix-Verboeckhoven, 1869. 183 p.

TARDIF, J.-A. *Théorie du suffrage universel (mémoire présenté au Concours pour le prix André-Pasquet)*. Marseille : F. Canquoin, 1868. 16 p.

TENOT, Eugène. *Le suffrage universel et les paysans*. Paris : Librairie centrale, 1865. 31 p.

_. *La province en décembre 1851 : étude historique*. Paris : les principaux libraires, 1865. VI-360 p.

_. *Paris en décembre 1851 : étude historique sur le coup d'Etat*. Paris : A. Le Chevalier, 1868. 302 p.

THIAIS, M.-H. David. *Le paysan tel qu'il est, tel qu'il devrait être*. Poitiers : Létang, 1856. 246 p.

THIERS, Adolphe. *De la propriété*. Paris : Paulin Lheureux, 1848. 439 p.

TOCQUEVILLE, Alexis de. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 1992. 3 vol. (Bibliothèque de la Pléiade)

TOUNISSOUX, Jean-Baptiste. *Ne fuyons pas les campagnes*. Paris : Humbert, 1863. 253 p.

TROPLONG, Raymond. De l'esprit démocratique dans le code civil : la famille, le mariage, le divorce. *Revue de législation et de jurisprudence*, mai-août 1848, tome 2, p.128-166.

_. *De la propriété d'après le Code civil*. Paris : Pagnerre, 1848. 154 p.

_. Des républiques d'Athènes et de Sparte. *Revue de législation et de jurisprudence*, mai-août 1851, tome 2, p.5-51.

_. *Du principe d'autorité depuis 1789 suivi de nouvelles considérations sur le même sujet*. Paris : Plon, 1853. 71 p.

_. De la chute de la république romaine. *Revue contemporaine*, août-septembre 1855, tome XXI, p.193-213 ; décembre 1855-janvier 1856, tome XXIII, p.193-239 et p.385-440.

USQUIN, Emile. *Études d'économie politique : la propriété, le morcellement du sol, le régime hypothécaire, le crédit foncier et l'absentéisme.* Paris : Guillaumin, 1865. 207 p.

VAILLANT, Victor. *La décentralisation à l'œuvre, par l'un des auteurs de :* Décentralisation et régime représentatif. Metz : Rousseau-Pallez/Paris : Didier, 1863. 70 p.

VAILLANT, Victor et al. *Décentralisation et régime représentatif*. Metz : Rousseau-Pallez, 1863. 86 p.

VAINBERG, Sigismond. *Le suffrage universel est la république*. Paris : Ernest Leroux, 1873. 118 p.

VALNY, S.-Ch. *Études sur la dépopulation des campagnes, ses causes, ses conséquences et les moyens pratiques de la combattre*. Auch : F.-A. Cocharaux, 1862. VI-304 p.

Varia : morale, politique, littérature. Nancy : Grosjean-Maupin, 1860-1863. 4 vol.

VERMOLOFF. *Du canton et de son rôle dans la réforme administrative.* Pau : Veronèse, 1871. 18 p.

VERNET, Oscar. *Etude sur l'organisation communale*. Paris : E. Dentu, 1870. 31 p.

VIDAL, Victorin. *L'opposition libérale en 1863*. Paris : E. Dentu, 1863. 32 p.

VIGNERAL, Gustave de. *De l'Enseignement primaire dans les campagnes.* Argentan : Barbier, 1857. 50 p.

VIGUERIE, Adolphe de. *Absentéisme et esprit rural*. Toulouse : Rouget frères et Delahaut, 1868. 12 p.

VOISIN, Louis-Toussaint. *L'opulence et la misère soulagée : avec le vote universel, plus de révolutions et bien-être général*. Paris : Bonaventure et Ducessois, 1849.

WEISS, Jean-Jacques. *Combat constitutionnel : 1868-1886.* Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle, 1893. 335 p.

Sources britanniques

Périodiques

The Blackwood's Edinburgh magazine. Edimbourg : W. Blackwood, 1817-1905. (Devient ensuite *The Blackwood's magazine*)

The Contemporary Review. Londres : s. n., 1866-.

The Daily Telegraph. Londres : J. Ellis, 1855-1937.

The Economist. Londres : Economist Newspaper, 1843-.

The Edinburgh Review. Edimbourg : s. n., 1802-1929.

The Fortnightly Review. Londres : s. n., 1865-1955. (Absorbée en 1955 par *The Contemporary Review*)

The Macmillan's magazine. Londres : s. n., 1859-1907.

The Manchester Guardian. Manchester : J. Garnett, 1821-1959.

The Nineteenth Century. Londres : s. n., 1877-1901.

The North British Review. Edimbourg : s. n., 1844-1871.

The Quarterly Review. Londres : s. n., 1809-1967.

The Spectator. Londres : Spectator, 1828-.

The Times. Londres : R. Nutkins, 1788-.

The Westminster Review. Londres : s. n., 1824-1914.

Ouvrages

ARNOLD, Matthew. *Complete prose works.* Ed. par R. H. Super. Ann Arbor : University of Michigan Press, 1960-1977. 11 vol.

BAGEHOT, Walter. *The collected works of Walter Bagehot*. Ed. par Norman St. John-Stevas. Londres : The Economist, 1965-1986. 15 vol.

BROUGHAM, Henry. *Letter to the Marquess of Lansdowne, K.G., Lord President of the Council on the Late Revolution in France.* Londres : James Ridgway, 1849. 165 p.

BUCKLE, Henry Thomas. *Histoire de la civilisation en Angleterre*. Paris : Librairie internationale, 1865. 5 vol. (Edition originale : 1857)

BURKE, Edmund. *Reflections on the revolution in France and on the proceedings in certain societies in London, relative to that event*. Londres : J. Dodsley, 1790. 356 p.

CLARENDON, George W. F. *Ten years of imperialism in France : impressions of a* Flâneur. Edimbourg : Blackwood and sons, 1862. 222 p.

GRENVILLE-MURRAY, Eustace C. G. *Men of the Third Republic*. Londres : Straham, 1873. 384 p.

_. *Les hommes du Second Empire, silhouettes contemporaines*. Paris : Sandoz et Fischbacher, 1873. 305 p.

_. *High life in France under the Republic, social and satirical sketches in Paris and the provinces*. Londres : Vizetelly, 1884. 337 p.

HAMERTON, Philip G. *Round my house : notes of rural life in France in peace and war.* Londres : Seeley, Jackson, and Haeliday, 1876. XII-415 p.

_. *French and English, a comparison*. Londres : Macmillan, 1889. XXIV-468 p.

HARRISON, Frederic. *Order and progress : thoughts on government ; studies of political crises*. Hassocks : Harvester Press, 1975. XXXIII-XII-395 p. (Réimpression de l'édition de 1875)

HOWARD, James. *Continental farming and peasantry*. Londres : W. Ridgway, 1870. IV-104 p.

LECKY, William E. H. *History of the rise and influence of the spirit of rationalism in Europe.* Londres : Longmans-Green, 1865. 2 vol.

MAY, Thomas E. *Democracy in Europe : a history*. Londres : Longmans-Green, 1877. 2 vol.

MILL, John Stuart. *Collected works of John Stuart Mill*. Ed. par John M. Robson. Toronto : University of Toronto Press, 1988/Londres : Routledge, 1963-1991. 33 vol.

REEVE, Henry. *Royal and republican France, a series of essays reprinted from the* Edinburgh Quarterly *and* British and Foreign. Londres : Longmans-Green, 1872. 2 vol.

SENIOR, Nassau W. *Journals kept in France and Italy from 1848 to 1852 : with a sketch of the Revolution of 1848*. Londres : H.-S. King, 1871. 2 vol.

_. *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons, during the Second Empire*. Londres : Hurst and Blackett, 1878. 2 vol.

SOMERSET, Edward A. S. *Monarchy and democracy : phases of modern politics*. Londres : J. Bain, 1880. IV-192 p.

VERNEY, Frances. *Cottier owners, little takes and peasant properties : a reprint of* Jottings in France, Germany and Switzerland. Londres : Longmans-Green, 1885. VI-179 p.

_. *How the peasant owner lives in parts of France, Germany, Italy, Russia*. Londres : Macmillan, 1888. VIII-234 p.

WARD, James. *Threatened social disorganisation of France : Louis Blanc on the working classes, with corrected notes and a refutation of his destructive plan*. Londres : R. Bentley, 1848. VIII-238 p.

YOUNG, Arthur. *Voyages en France : 1787, 1788, 1789*. Paris : Armand Colin, 1976. 3 vol. (Première édition : *Travels in France*, 1792)

Bibliographie

Outils documentaires et usuels

Informations bibliographiques

AGULHON, Maurice. Dix années d'études générales sur 1848 et la Seconde République, 1965-1975. *Annales historiques de la révolution française*, n° 222, octobre-décembre 1975, p.603-612.

ALBERT-SAMUEL, Colette. *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*. Paris : CNRS, 1956-.

APRILE, Sylvie, HUARD, Raymond. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851. *Revue d'histoire du XIX^e^ siècle*, n°22, 2001, p.127-146.

Bibliographie courante d'articles de périodiques postérieurs à 1944 sur les problèmes politiques, économiques et sociaux. Boston : G. K. Hall, 1969-1981.

DEMIER, Francis, MAYAUD, Jean-Luc, PONCIER, Anthony. 1848 et la Seconde République : 50 années de recherches. Bibliographie (1948-1997). *Revue d'histoire du XIX^e^ siècle*, n°14, 1997, p.129-199 et n°16, 1998, p.161-168.

International bibliography of political science. Londres : Routledge, 1953-.

MAYAUD, Jean-Luc. Bibliographie rurale. *Ruralia*, *passim*. http://ruralia.revues.org/

Sur les publications périodiques

BELLANGER, Claude dir. *Histoire générale de la presse française.* Paris : PUF, 1969-1976. 5 vol.

BOYCE, George, CURRAN, James, WINGATE, Pauline dir. *Newspaper history from the 17th century to the present day*. Beverly Hills : Sage publications/Londres : Constable, 1978. 423 p.

HOUGHTON, Walter E. dir. *Wellesley index to Victorian periodicals : 1824-1900*. Londres : Routledge and Kegan Paul/Toronto : University of Toronto Press, 1966-1979. 3 vol.

PETIT, Annie. La presse positiviste au XIX^e^ siècle. Article en ligne : http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/ea738/chercheurs/petit/travaux.htm

POOLE, William, F. *An Index to Periodical Literature*. Boston : James R. Osgood and Company, 1882. 1442 p.

ROTH, François. La presse en Moselle du XIX^e^ siècle à 1914. In *La presse et les périodiques en Lorraine, XVIII-XX^e^ siècle*. Journées d'étude des 13 et 14 novembre 2006, organisées par le Centre Régional de Formation aux Carrières du Livre, des Bibliothèques et de la Documentation de l'Université Nancy 2. 7 p.
http://www.univ-nancy2.fr/medial/presselorraine.html

SHATTOCK, Joanne dir. *The Cambridge bibliography of English literature. Tome 4 : 1800-1900*. Cambridge : Cambridge University Press, 1999. 1536 p.

Dictionnaires

LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé.* Paris : Fayard, 1997. 1766-XL p.

MAITRON, Jean dir. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. 1. 1789-1864 : de la Révolution française à la fondation de la Première Internationale*. Paris : Éditions Ouvrières, 1964-1965. 3 vol.

_ dir. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. 2. 1864-1871 : la Première Internationale et la Commune*. Paris : Éditions Ouvrières, 1967-1971. 6 vol.

_ dir. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. 3. 1871-1914 : de la Commune à la Grande Guerre*. Paris : Éditions Ouvrières, 1973-1977. 6 vol.

REY, Alain dir. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1998. 3 vol. (Edition en petit format)

ROBERT, Adolphe, BOURLOTON, Edgar, COUGNY, Gaston dir. *Dictionnaire des parlementaires français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*. Paris : Bourloton, 1889-1891. 5 vol.

ROMAN D'AMAT, Jean-Charles, TRIBOUT DE MOREMBERT, Henri, PREVOST, Michel. *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey et Ané, 1932-. En cours de parution, vol.1 à 20, fasc. 117.

Problèmes méthodologiques

AUSTIN, John L. *Quand dire, c'est faire.* Paris : Seuil, 1970. 183 p.

BENVENISTE, Emile. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1966. 2 vol.

BODIGUEL, Maryvonne. *Le rural en question : politiques et sociologues en quête d'objet*. Paris : L'Harmattan, 1986. 185 p.

BOURDIEU, Pierre. Décrire et prescrire : note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, n°38, p.69-73.

BOUTIER, Jean, JULIA, Dominique dir. *Passés recomposés : champs et chantiers de l'histoire*. Paris : Autrement, 1995. 349 p.

CERRUTI, Simona. La construction des catégories sociales. In BOUTIER, Jean, JULIA, Dominique dir. *Passés recomposés : champs et chantiers de l'histoire*. Paris : Autrement, 1995. p.224-234.

CHARTIER, Roger. *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitudes et inquiétude*. Paris : Albin Michel, 1998. 292 p.

CHARTIER, Roger, LE GOFF, Jacques, REVEL, Jacques dir. *La nouvelle histoire*. Paris : Retz, 1978. 574 p.

DELOYE, Yves, VOUTAT, Bernard dir. *Faire de la science politique : pour une analyse socio-historique du politique*. Paris : Belin, 2002. 327 p.

DESCOMBES, Vincent. *Les institutions du sens*. Paris : Les éditions de Minuit, 1996. 350 p.

DOSSE, François. *La marche des idées : histoire des intellectuels – histoire intellectuelle.* Paris : La Découverte, 2003. 354 p.

ECO, Umberto. *Lector in fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*. Paris : Grasset, 1985. 315 p.

FEBVRE, Lucien. *Combats pour l'histoire*. Paris : Armand Colin, 1992. VII-455 p.

GADAMER, Hans-Georg. *Vérité et méthode : les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*. Paris : Seuil, 1976. 346 p.

GINZBURG, Carlo. Signes, traces, pistes : racines d'un paradigme de l'indice. *Le débat*, n°6, novembre 1980, p.3-44.

Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités : mélanges Robert Mandrou. Paris : PUF, 1985. 580-VIII p.

JAKOBSON, Roman. *Essais de linguistique générale.* Paris : Minuit, 1963. 262 p. (Première édition : 1951)

JANSSEN, Peter L. Political thought as traditionary action. *History and Theory*, n°2, vol. XXIV, 1985, p.115-146.

JAUME, Lucien. Philosophie en science politique. *Le Débat*, n°72, novembre-décembre 1992, p.134-145.

_. La pensée en action : pour une autre histoire des idées politiques. *Per una storia dei concetti giuridici e politici europei*. Colloque international de Naples 20-22 février 2003.

_. El pensamiento en acción : por otra historia de las ideas políticas. *Ayer*, n° 53, Madrid, Marcial Pons, 2004 (1), p.109-130.

_. Questions d'interprétation : le texte comme producteur d'idéologie. In BECHILLON, Denys de, CHAMPEIL-DESPLATS, Véronique, BRUNET, Pierre et al. *L'architecture du droit : mélanges en l'honneur de Michel Troper.* Paris : Economica, 2006. p.519-537.

JAUME, Lucien, LAQUIEZE, Alain dir. *Interpréter les textes politiques – Cahiers du CEVIPOF*, 2005-4, n°39, p.5-180.

KING, Preston dir. *The history of ideas : an introduction to method.* Totowa, N. J. : Barnes and Noble, 1983. 333 p.

KOSELLECK, Reinhart. *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*. Paris : EHESS, 1990. 334 p.

LE GOFF, Jacques, NORA, Pierre dir. *Faire de l'histoire*. Paris : Gallimard, 1986. 3 vol. (Folio histoire ; 16-18)

OFFERLE, Michel, ROUSSO, Henry dir. *La fabrique interdisciplinaire : histoire et science politique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008. 283 p.

PECOUT. Gilles. Le local et le national, le centre et la périphérie. *Le mouvement social*, n°187, avril-juin 1999, p.3-9.

POMIAN, Krzysztof. *L'ordre du temps*. Paris : Gallimard, 1984. 365 p.

RICOEUR, Paul. *Du texte à l'action : essai d'herméneutique II.* Paris : Seuil, 1986. 456 p. (Points. Essais ; 377)

ROSANVALLON, Pierre. Faire l'histoire du politique. *Esprit*, février 1995, 2, p.25-42.

_. *Pour une histoire conceptuelle du politique*. Paris : Seuil, 2003. 60 p.

RUANO-BORBALAN, Jean-Claude dir. *L'histoire aujourd'hui*. Auxerre : Sciences humaines éditions, 1999. XIV-473 p.

SAMARAN, Charles. *L'histoire et ses méthodes*. Paris : Gallimard, 1961. XIII-1771 p.

SCHEPENS, Philippe dir. *Catégories pour l'analyse du discours politique – Semen,* n°21, 2006, 193 p.

SEARLE, John R. *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann, 1972. 261 p.

SKINNER, Quentin. Meaning and understanding in the history of ideas. *History and theory*, n°1, 1969, vol.8, p.3-53.

WERNER, Michael, ZIMMERMANN, Bénédicte dir. *De la comparaison à l'histoire croisée – Le genre humain*, n°42, 2004, 239 p.

Questions théoriques

L'acte du vote – Revue française de science politique, février 1993, n°1, vol. 43, p.3-135.

AEBISCHER, Verena, DECONCHY, Jean-Pierre, LIPIANSKY, Marc. *Idéologies et représentations sociales.* Cousset (Suisse) : Delval, 1991. 323 p.

ALTHUSSER, Louis. *Positions : 1964-1975.* Paris : Editions sociales, 1976. 172 p.

ANSART, Pierre. *Idéologies, conflits et pouvoir.* Paris : PUF, 1977. 275 p.

ARCY, François d' dir. *La représentation*. Paris : Economica, 1985. 250 p.

ARENDT, Hannah. *Les origines du totalitarisme*. Paris : Seuil, 1995-1998. 3 vol. (Points. Essais ; 361, 356 et 307)

ARISTOTE. *La politique*. Paris : Vrin, 1995. IV-595 p.

_. *Rhétorique*. Paris : Flammarion, 2007. 570 p.

ARON, Raymond. *L'opium des intellectuels*. Paris : Hachette littératures, 2002. XX-338 p. (Première édition : 1955)

_. *Essai sur les libertés*. Paris : Hachette littératures, 1998. 251 p. (Conférences données en 1963)

_. Du bon usage des idéologies. *Commentaire*, 1989-1990, tome XII, n°48, p.691-698.

AUGE, Marc dir. *La construction du monde : religion, représentations, idéologie*. Paris : Maspero, 1974. 141 p.

AVRIL, Pierre. *Essais sur les partis politiques*. Paris : Payot, 1990. 226 p. (Première édition : *Essais sur les partis*, 1985)

BADIOU, Alain, BALMES, François. *De l'idéologie*. Paris : Maspero, 1976. 128 p.

BAECHLER, Jean. *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris : Gallimard, 1976. 405 p.

BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. XI-308 p.

BAUDRILLARD, Jean, LIPOVETSKY, Gilles, PERROT, Michelle et al. *Citoyenneté et urbanité*. Paris : Esprit, 1991. 175 p.

BELL, Daniel. *La fin de l'idéologie*. Paris : PUF, 1997. VII-403 p. (Recueil de textes parus entre 1947 et 1959)

BERGER, Peter L., LUCKMANN, Thomas. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1986. IV-288 p. (Première édition : 1966)

BERGOUNIOUX, Alain. Les principes et les contraintes. *Pouvoirs*, n°65, 1993, p.61-69.

BINOCHE, Bertrand, CLERO, Jean-Pierre. *Bentham contre les droits de l'homme*. Paris : PUF, 2007. VIII-274 p.

BOUDON, Raymond. *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*. Paris : Fayard, 1986. 330 p.

BOURQUE, Gilles, DUCHASTEL, Jules. Texte, discours et idéologie(s). *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1995, n° 3, vol. 73, p.605-619.

BRAUD, Philippe. *Le suffrage universel contre la démocratie*. Paris : PUF, 1980. 246 p.

CAPDEVILA, Nestor. *Le concept d'idéologie*. Paris : PUF, 2004. 325 p.

CHEVALLIER, Jacques, LOSCHAK, Danièle, LEHINGUE, Patrick et al. *Discours et idéologie*. Paris : PUF, 1980. 431 p.

COLAS, Dominique. *Sociologie politique*. Paris : PUF, 1994. 566 p.

_. *Citoyenneté et nationalité.* Paris : Gallimard, 2004. 295 p. (Folio ; 130)

CRANSTON, Maurice, MAIR, Peter dir. *Ideology and politics, idéologie et politique*. Alphen aan den Rijn : Sijthoff, 1980. 159 p.

DELOYE, Yves. *Sociologie historique du politique*. Paris : La Découverte, 1997. 123 p.

DELOYE, Yves, IHL, Olivier. *L'acte de vote*. Paris : Presses de Sciences Po, 2008. 567 p.

DONEGANI, Jean-Marie, SADOUN, Marc. *La démocratie imparfaite : essai sur le parti politique*. Paris : Gallimard, 1994. 270 p.

_. *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Gallimard, 2007. 589 p.

DUMEZIL, Georges. *L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*. Paris : Gallimard, 1968. 653 p.

FAYE, Jean-Pierre. *Le siècle des idéologies*. Paris : Armand Colin, 1996. 195 p.

FERRY, Luc. *Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme.* Paris : Grasset, 1992. 274 p.

GEERTZ, Clifford. Ideology as a cultural system. In APTER, David E. *Ideology and discontent*. Londres : Free Press of Glencoe, 1964. p.47-76.

GERARD, Philippe, OST, François, KERCHOVE, Michel van de dir. *Droit et intérêt. Volume 1 : approche interdisciplinaire*. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis, 1990. 361 p.

GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean. *Traité de science politique.* Paris : PUF, 1985. 4 vol.

HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre et al. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : Armand Colin, 1994. 287 p.

JAUME, Lucien. *Hobbes et l'Etat représentatif moderne*. Paris : PUF, 1986. 236 p.

KELSEN, Hans. *La démocratie : sa nature, sa valeur*. Paris : Dalloz, 2004. X-121 p. (Première édition : 1919)

LEFORT, Claude. *Les formes de l'histoire : essais d'anthropologie politique*. Paris : Gallimard, 1978. 329 p.

_. *L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*. Paris : Fayard, 1994. IX-331 p.

MACPHERSON, Crawford B. *La théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke.* Paris : Gallimard, 1971. 347 p. (Première édition : *The political theory of possessive individualism*, 1962)

MANNHEIM, Karl. *Idéologie et utopie*. Paris : Rivière, 1956. 238 p. (Première édition : 1929)

MARX, Karl, ENGELS, Friedrich. *Etudes philosophiques*. Paris : Editions sociales internationales, 1935. 190 p.

MAYER, Nonna, PERRINEAU, Pascal. *Les comportements politiques*. Paris : Armand Colin, 1992. 160 p.

NOIRIEL, Gérard. *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*. Paris : Belin, 2001. 399 p.

OFFERLE, Michel. Le vote comme évidence et comme énigme. *Genèses*, 1993, n°1, vol. 12, p.131-151.

PERRINEAU, Pascal, REYNIE, Dominique dir. *Dictionnaire du vote*. Paris : PUF, 2001. XXIV-997 p.

PITKIN, Hanna Fenichel. *The Concept of Representation*. Berkeley/Los Angeles : University of California Press, 1967. 323 p.

RANGEON, François. *L'idéologie de l'intérêt général*. Paris : Economica, 1986. 246 p.

RIOT-SARCEY, Michèle dir. *Démocratie et représentation.* Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994. Paris : Kimé, 1995. 282 p.

ROSANVALLON, Pierre. *Le capitalisme utopique : critique de l'idéologie économique*. Paris : Seuil, 1979. 248 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris : Flammarion, 1992. 187 p. (Première édition : 1762)

SADOUN, Marc. République et démocratie. *Pouvoirs*, 2002, n°100, p.5-19.

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard, 2003. 320 p.

Voter – pouvoirs, 2007, n°120, p.5-150.

WEBER, Max. *Le savant et le politique : une nouvelle traduction.* Préface, traduction et notes de Catherine Colliot-Thélène. Paris : La Découverte, 2003. 206 p.

L'avènement de la démocratie : rapports de force et questions de principes

L'administration territoriale de la France (1750-1940). Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre, 1er et 2 octobre 1993. Orléans : Presses universitaires d'Orléans, 1998. XXXV-671 p.

AGULHON, Maurice. *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*. Paris : Seuil, 1992. 284 p. (Première édition : 1973)

_. *Les quarante-huitards*. Paris : Gallimard, 1975. 253 p.

_. *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880*. Paris : Flammarion, 1979. 253 p.

_. Les utopistes et l'action. In VALETTE, Jacques dir. *1848, les utopismes sociaux : utopie et action à la veille des journées de février*. Paris : CDU-SEDES, 1981. p.5-10.

_. *Histoire vagabonde*. Paris : Gallimard, 1988-1996. 3 vol. (Bibliothèque des histoires)

_. dir. *Cultures et folklores républicains*. Paris : CTHS, 1995. 498 p.

_. *Coup d'État et République*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997. 99 p.

_. Le coup d'État était-il inévitable ? In TULARD, Jean dir. *Pourquoi réhabiliter le Second Empire ?* Actes du colloque de Paris, 21 octobre 1995. Paris : Bernard Giovanangeli, 1997. p.51-56.

_. *La République : 1. L'élan fondateur et la grande blessure 1880-1932*. Paris : Le grand livre du mois, 1999. 468 p.

AGULHON, Maurice, GIRARD, Louis, ROBERT, Jean-Louis et al. *Les maires en France, du Consulat à nos jours*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1986. 462 p.

APRILE, Sylvie. « Qu'avons-nous fait, nous les purs ? » : figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme. *Politix*, 14, n°56, 2001, p.109-122.

_. Victor Hugo et la politique en exil : réflexions historiennes autour de *Napoléon le Petit*. Compte rendu de la communication au Groupe Hugo du 18 mai 2002. http://groupugo.div.jussieu.fr/groupugo/02-05-18aprile.htm

_. La gauche sous le Second Empire. In BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles dir. *Histoire des gauches en France*. Paris : La Découverte, 2004. p.85-94.

APRILE, Sylvie, BAYON, Nathalie, HINCKER, Louis et al. *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre*. Actes du colloque de Lyon organisé en décembre 2001 par la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle. Paris : Créaphis, 2004. 455 p.

AZEMA, Jean-Pierre, WINOCK, Michel. *La Troisième République : 1870-1940.* Paris : Hachette, 1991. 510 p.

BACCOUCHE, Mounir. Les déterminants sociaux et politiques du système fiscal français (1789-1918). *Revue historique*, n° 550, avril-juin 1984, p.339-367.

BAGUENARD, Jacques. *Le Sénat*. Paris : PUF, 1997. 126 p. (Que sais-je ? n°2529)

BALLAND, Robert. De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France (1848-1850). In DROZ, Jacques dir. *Réaction et suffrage universel en France et en Allemagne (1848-1850)*. Paris : Rivière, 1963. p.67-173.

BARRAL, Pierre. *Les fondateurs de la Troisième République*. Paris : Armand Colin, 1968. 360 p.

_. Le bonapartisme vu par Gambetta. In HAMMER, Karl, HARTMANN, Peter Claus dir. *Le bonapartisme : phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13e colloque historique franco-allemand de l'Institut Historique Allemand de Paris à Augsbourg du 26 au 30 septembre 1975. Munich : Artemis Verlag, 1977. p.29-38.

_. Ferry et Gambetta face au positivisme. *Romantisme : revue du XIXe siècle*, 1978, 21-22, p.149-160.

_. *Jules Ferry : une volonté pour la République*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy/Editions Serpenoise, 1985. 175 p.

BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte. *La commission de décentralisation de 1870 : contribution à l'étude de la décentralisation en France au XIXe siècle*. Paris : PUF, 1973. 162 p.

BASTID, Paul. *L'avènement du suffrage universel*. Paris : PUF, 1948. 76 p.

BEDARIDA, François. *Histoire de la Grande-Bretagne.* Paris : Hatier université, 1972-1978. 3 vol.

BENSIMON, Fabrice. *Les Britanniques face à la révolution française de 1848*. Paris : L'Harmattan, 2000. 451 p.

BERNARD-GRIFFITHS, Simone, PESSIN, Alain dir. *Peuple, mythe et histoire.* Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1997. 232 p.

BERSTEIN, Serge. *Histoire du Parti radical*. Paris : FNSP, 1980-1982. 2 vol.

_. La culture républicaine dans la première moitié du XXe siècle. In BERSTEIN, Serge, RUDELLE, Odile dir. *Le modèle républicain*. Paris : PUF, 1992. p.159-172.

_. La politique sociale des républicains. In BERSTEIN, Serge, RUDELLE, Odile dir. *Le modèle républicain*. Paris : PUF, 1992. p.189-208.

_. dir. *Les cultures politiques en France.* Paris : Seuil, 1999. 407 p.

BERSTEIN, Serge, RUDELLE, Odile dir. *Le modèle républicain*. Paris : PUF, 1992. 431 p.

BERTOCCI, Philip A. *Jules Simon : republican anticlericalism and cultural politics in France, 1848-1886*. Columbia : University of Missouri Press, 1978. VI-247 p.

BLETON-RUGET, Annie. Aux sources de l'agrarisme républicain : la propagande démocrate-socialiste et les campagnes (1848-1851). *Cahiers d'histoire*, 1998, n°2, tome 43, p.283-299.

_. A bas les ruraux : polémiques et politique autour de la représentation nationale en France (février-juillet 1871). In BOUCHET, Thomas, LEGGETT, Matthew, VIGREUX, Jean et al.

dir. *L'insulte en politique : Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours*. Dijon : Editions universitaires de Dijon, 2005. p.93-102.

_. Gambetta et la République des paysans (1871-1879). In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.51-64.

BLUCHE, Frédéric. *Le bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*. Paris : Nouvelles éditions latines, 1980. p.321-322.

–. *Le bonapartisme*. Paris : PUF, 1981. 128 p. (Que sais-je ? n°1980)

_ dir. *Le prince, le peuple et le droit : autour des plébiscites de 1851 et 1852*. Paris : PUF, 2000. 314 p.

BON, Frédéric. *Les élections en France : histoire et sociologie*. Paris : Seuil, 1978. 235 p.

BONIFAS, Gilbert, FARAUT, Martine. *Pouvoir, classes et nation en Grande-Bretagne au XIX^e siècle*. Paris/Milan/Barcelone : Masson, 1994. IX-246 p.

BOON, Hendrik Nicolaas. *Rêve et réalité dans l'œuvre économique et sociale de Napoléon III*. 'S-Gravenhage : M. Nijhoff, 1936. XVI-180 p.

BORGETTO, Michel, LAFORE, Robert. *La République sociale : contribution à l'étude de la question démocratique en France*. Paris : PUF, 2000. 367 p.

BOURGIN, Georges. Les préfets de Napoléon III historiens du coup d'Etat. *Revue historique*, 1931, tome 166, p.274-289.

_. *1848, naissance et mort d'une république*. Paris : Les deux sirènes, 1948. 189 p.

BRACCO, Fabrizio. Democrazia diretta e democrazia rappresentativa nel dibattito tra democratici e socialisti in Francia : 1850-1851. In *Assemblee di stati e istituzioni rappresentative nella storia del pensiero politico moderno (secoli XV-XX)*. Rimini : Maggioli, 1982-83. Tome 2, p.579-614.

BRAUD, Philippe, BURDEAU, François. *Histoire des idées politiques depuis la Révolution*. Paris : Montchrestien, 1992. 584 p. (Première édition : 1983)

BRAUDEL, Fernand. *L'identité de la France.* Paris : Arthaud, 1986. 3 vol.

BURGUIERE, André, REVEL, Jacques dir. *Histoire de la France*. Paris : Seuil, 1989-1993. 4 vol.

CASSINA, Cristina. *Bonapartismo o la falsa eccezione : Napoleone III, i francesi e la tradizione illiberale*. Roma : Carocci, 2001. 191 p.

CASTEL, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995. 492 p.

CHANDERNAGOR, André. *Les maires en France, XIX^e-XX^e siècle : histoire et sociologie d'une fonction.* Paris : Fayard, 1993. 274 p.

CHANET, Jean-François. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996. 429 p.

CHARLE, Christophe. *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*. Paris : Seuil, 1991. 399 p.

CHARLE, Christophe, LALOUETTE, Jacqueline, PIGENET, Michel et al. dir. *La France démocratique : combats, mentalités, symboles. Mélanges offerts à Maurice Agulhon.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1998. 491 p.

CHAUNU, Pierre. *Eugène Sue et la Seconde République*. Paris : PUF, 1948. 71 p.

CHRETIEN, Paul. *Le duc de Persigny : 1808-1872*. Thèse de doctorat en sciences politiques et économiques. Toulouse : F. Boisseau, 1943. 258 p.

CHUN, Soo-Yun. *La propagande républicaine et la question paysanne au début de la Troisième République*. Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Agulhon. Paris, 1990. 426 f.

_. « Amis de l'agriculture » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République. *Histoire et Sociétés rurales*, 2ème semestre 2003, volume 20, p.147-172.

CLARET, Philippe. *La personnalité collective des nations : théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*. Bruxelles : Emile Bruylant, 1998. 463 p.

CLAUDIN, Fernando. *Marx, Engels et la révolution de 1848*. Paris : Maspero, 1980. 462 p.

COBBAN, Alfred. France – a peasants' Republic. *The Listener*, 17 mars 1949, vol. XLI, p.429-430.

_. Administrative Pressure in the Election of the French Constituent Assembly, April 1848. *Bulletin of the Institute of historical research*, n° 25, 1952, p.133-159.

COSSART, Paula. L'émotion : un dommage pour l'idée républicaine. Autour de l'éloquence de Léon Gambetta. *Romantisme : revue du XIXe siècle*, n°119, 2003, vol. 33, p.47-60.

COSTON, Henry dir. *Dictionnaire de la vie politique française.* Limoges : Flanant, 1998. 1088 p.

COTTERET, Jean-Marie, EMERI, Claude, LALUMIERE, Pierre. *Lois électorales et inégalités de représentation en France : 1936-1960.* Paris : FNSP/Armand Colin, 1960. 418 p.

COUTEL, Charles. *La République et l'école : une anthologie*. Paris : Presses Pocket, 1991. 289 p.

CRAPEZ, Marc. *La gauche réactionnaire : mythes de la plèbe et de la race.* Paris : Berg International, 1997. 339 p.

CROSSLEY, Ceri. *Edgar Quinet (1803-1875) : a study in romantic thought*. Lexington (Ken.) : French forum, 1983. 149 p.

CROUZET, François. *De la supériorité de l'Angleterre sur la France : l'économique et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècles*. Paris : Perrin, 1985. VI-596 p.

DANSETTE, Adrien. *Le Second Empire*. Paris : Hachette, 1961-1976. 3 vol.

DARRIULAT, Philippe. *Les patriotes : la gauche républicaine et la nation, 1830-1870*. Paris : Seuil, 2001. 325 p.

DAVID, Jérôme. Les « tableaux » des sciences sociales naissantes : comparatisme, statistique, littérature. *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2001/2, n°5, p.37-59.

DAVID, Marcel. Le « gouvernement direct du peuple » selon les proscrits de la Seconde République. In *La pensée démocratique*. Actes du colloque d'Aix-en-Provence (21-22 septembre 1995). Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1996. p.153-165.

La décentralisation. VI^e colloque d'histoire organisé par la faculté des lettres et des sciences humaines d'Aix-en-Provence, les 1^er et 2 décembre 1961. Aix-en-Provence : Publications des Annales de la Faculté des Lettres, 1964. 211 p.

DECORMEILLE, Patrice. Sources et fondements de la philosophie politique des 'républicains de gouvernement'. In HAMON, Léo dir. *Les opportunistes : les débuts de la République aux républicains*. Paris : MSH, 1991. p.17-48.

DELOYE, Yves. *Ecole et citoyenneté : l'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy, controverses*. Paris : FNSP, 1994. 431 p.

_. Le charisme contrôlé. Entre grandeur et raison : la posture publique de Léon Gambetta. *Communications*, n°69, 2000, p.157-172.

DEYON, Pierre. *L'Etat face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*. Paris : Editions locales de France, 1996. 248 p.

DIGEON, Claude. *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*. Paris : PUF, 1992. VIII-568 p. (Première édition : 1959)

DONZELOT, Jacques. *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Fayard, 1984. 263 p.

DUBOIS, Jean. *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*. Paris : Larousse, 1962. XXIX-462 p.

DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe dir. *Dictionnaire critique de la République*. Paris : Flammarion, 2002. 1340 p.

DUGGETT, Michael J. *The marxist conception of the Peasant*. Thèse de doctorat sous la direction de J.-P. Plamenatz, Oxford, 1972.

_. Marx on peasants. *The journal of peasant studies*, vol.2, 1974-1975, p.159-182.

DUPUY, Roger. Les paysans et la politique (1750-1850). *Les paysans et la politique – Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, numéro spécial, 1981, p.139-142 et 265-269.

_. *La politique du peuple : XVIII^e-XX^e siècles*. Paris : Albin Michel, 2002. 251 p.

DUVERGER, Maurice. *La République des citoyens*. Paris : Ramsay, 1982. 306 p.

Enjeux et usages d'une histoire critique de la République – Jean Jaurès : cahiers trimestriels, juillet-décembre 2003, n°169-170.

EROS, John. The positivist generation of French republicanism. *The sociological review*, décembre 1955, volume 3, n°2, p.255-277.

FARAT, Honoré. *Persigny : un ministre de Napoléon III (1808-1872)*. Paris : Hachette, 1957. 320 p.

FAYOLLE, Louis. L'aristocratie, le suffrage universel et la décentralisation dans l'œuvre de Taine. In PELLOUX, Robert dir. *Libéralisme, traditionalisme, décentralisation : contribution à l'histoire des idées politiques*. Paris : Armand Colin, 1952. p.45-77.

FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. 662 p.

FOURN, François. 1849-1851, l'anti-communisme en France : le Spectre rouge de 1852. In APRILE, Sylvie, BAYON, Nathalie, HINCKER, Louis et al. *Comment meurt une République ? Autour du 2 décembre.* Actes du colloque de Lyon organisé en décembre 2001 par la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^{e} siècle. Paris : Créaphis, 2004. p.135-152.

FRASER, George W. The French election of april 23, 1848 : suggestions for a revision. *French historical studies*, printemps 1968, vol.V, n°3, p.285-298.

FURET, François dir. *Jules Ferry fondateur de la République*. Actes du colloque organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris : EHESS, 1985. 256 p.

_. *La gauche et la révolution au XIX^{e} siècle.* Paris : Hachette, 1986. p.85.

_. *La Révolution de Turgot à Jules Ferry : 1770-1880*. Paris : Hachette, 1988. 525 p.

FURET, François, OZOUF, Mona dir. *Le siècle de l'avènement républicain.* Paris : Gallimard, 1993. 475 p.

GAILLARD, Jeanne. *Communes de province, commune de Paris : 1870-1871*. Paris : Flammarion, 1971. 186 p.

GARRIGOU, Alain. Le brouillon du suffrage universel : archéologie du décret du 5 mars 1848. *Genèses*, n°6, décembre 1991, p.161-178.

_. *Le vote et la vertu : comment les Français sont devenus électeurs.* Paris : FNSP, 1992. 288 p.

_. La construction sociale du vote : fétichisme et raison instrumentale. *Politix*, 6, n°22, 1993, p.5-42.

_. Clientélisme et vote sous la Troisième République. In BRIQUET, Jean-Louis, SAWICKI, Frédéric dir. *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris : PUF, 1998. p.39-74.

_. *Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000*. Paris : Seuil, 2002. 368 p. (Edition revue et augmentée de : *Le vote et la vertu : comment les Français sont devenus électeurs*, 1992)

GARRIGUES, Jean dir. *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*. Paris : Armand Colin, 2007. III-514 p.

GAZEAU, Luc. *L'évolution des libertés locales en France et en Belgique au cours du XIX^{e} siècle*. Paris : A. Pedone, 1905. 314 p.

GENIQUE, Gaston. *L'élection de l'Assemblée législative en 1849 : essai d'une répartition géographique des partis politiques en France*. Paris : F. Rieder, 1921. 59 p.

GEORGE, Jocelyne. *Histoire des maires, de 1789 à 1939*. Paris : Plon, 1989. 285 p.

GEYWITZ, Gisela. *Das Plebiszit von 1851 in Frankreich.* Tübingen : J.-C.-B. Mohr, 1965. 281 p.

GIRARD, Louis dir. *Les élections de 1869*. Paris : Rivière, 1960. XXXI-214 p.

_. *Questions politiques et constitutionnelles du Second Empire : 1857-1870*. Paris : CDU, 1965. 148-48 p. (Les cours de la Sorbonne)

_. *La II^e République : 1848-1851*. Paris : Calmann-Lévy, 1968. 318 p.

_. *La Deuxième République et le Second Empire (1848-1870)*. Paris : Hachette, 1981. 471 p.

_. Les élections législatives de 1852 à Paris. *Revue historique*, n° 545, janvier-mars 1983, p.69-97.

_. *Napoléon III*. Paris : Fayard, 1986. 550 p.

GIRARDET, Raoul. Jules Ferry et l'image d'une République à fonder. In FURET, François dir. *Jules Ferry fondateur de la République*. Actes du colloque organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris : EHESS, 1985. p.243-254.

_. *Mythes et mythologies politiques*. Paris : Seuil, 1986. 210 p.

GIRAULT, Jacques. *La Commune et Bordeaux (1870-1871) : contribution à l'étude du mouvement ouvrier et de l'idéologie républicaine en province au moment de la Commune de Paris*. Paris : Editions sociales, 1971. 319 p.

GOGUEL, François. *La politique des partis sous la Troisième République*. Paris : Seuil, 1946. 2 vol.

GOSSEZ, Rémi. La résistance à l'impôt : les quarante-cinq centimes. *Bibliothèque de la révolution de 1848*, tome XV, 1953, p.89-132.

GOUAULT, Jacques. *Comment la France est devenue républicaine : les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale, 1870-1875*. Paris : Armand Colin, 1954. 239 p.

GRANGE, Jean. Le poids des campagnes au Sénat : effets et problèmes de la surreprésentation rurale. *Economie rurale*, n°237, janvier-février 1997, p.22-26.

GREVY, Jérôme. *La République des opportunistes : 1870-1885*. Paris : Perrin, 1998. 415 p.

GUENIFFEY Patrice. *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections.* Paris : EHESS, 1993. XI-559 p.

GUIONNET, Christine. *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet.* Paris : L'Harmattan, 1997. IV-328 p.

GUIRAL, Pierre. *Prévost-Paradol (1829-1870) : pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*. Paris : PUF, 1955. 843 p.

HALEVY, Elie. English public opinion and the French revolutions of the nineteenth century. In COVILLE, Alfred, TEMPERLEY, Harold dir. *Studies in Anglo-French history during the 18th, 19th and 20th centuries*. Cambridge : Cambridge University Press, 1935. p.51-60.

HAMMER, Karl, HARTMANN, Peter Claus dir. *Le bonapartisme : phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13^e colloque historique franco-allemand de l'Institut Historique Allemand de Paris à Augsbourg du 26 au 30 septembre 1975. Munich : Artemis Verlag, 1977. XIX-171 p.

HAMON, Léo dir. *Les opportunistes : les débuts de la République aux républicains*. Paris : MSH, 1991. 323 p.

_. dir. *Les républicains sous le Second Empire*. 9^es Entretiens d'Auxerre, 1992. Paris : MSH, 1994. XXIII-214 p.

HAMON, Léo, LOBRICHON, Guy dir. *L'élection du chef de l'Etat en France de Hugues Capet à nos jours*. Paris : Beauchesne, 1988. 243 p.

HAZAREESINGH, Sudhir. *From subject to citizen : the Second Empire and the emergence of modern French democracy.* Princeton : Princeton University Press, 1998. XIII-393 p.

_. *Intellectual founders of the Republic : five studies in nineteenth-century French republican political thought.* Oxford : Oxford University Press, 2001. X-339 p.

_. Note critique : qui se réclame de la République française et de qui se réclame-t-elle ? *Enjeux et usages d'une histoire critique de la République – Jean Jaurès : cahiers trimestriels*, juillet-décembre 2003, n°169-170, p.15-28.

_. Bonapartism as the progenitor of democracy : the paradoxical case of the French Second Empire. In BAEHR, Peter, RICHTER, Melvin dir. *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism, and totalitarianism.* Cambridge : Cambridge University Press, 2004. p.129-152.

_. *The Saint-Napoleon : celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*. Cambridge : Harvard University Press, 2004. XIV-307 p.

HAZAREESINGH, Sudhir, WRIGHT, Vincent. Le Second Empire. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. p.263-349.

HEILBRON, Johan. *Naissance de la sociologie*. Marseille : Agone, 2006. 432 p.

HIRSCHMAN, Albert. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris : Fayard, 1991. 294 p. (*The rhetoric of reaction : perversity, futility, jeopardy*, 1991).

HUARD, Raymond. *La préhistoire des partis : le mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881.* Paris : FNSP, 1982. 520 p.

_. *Le suffrage universel en France : 1848-1946*. Paris : Aubier, 1991. 493 p.

_. *La naissance du parti politique en France*. Paris : Presses de Sciences Po, 1996. 383 p.

_. Histoire intellectuelle et histoire par en bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870. *L'élection au XIX^e^ siècle – Romantisme : revue du XIX^e^ siècle*, n°135, 1^er^ trimestre 2007, p.23-35.

JAUME, Lucien. *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*. Paris : Fayard, 1997. 591 p.

JULLIARD, Jacques. Le peuple. In NORA, Pierre dir. *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997. p.2359-2393. (Quarto)

KASPI, André. *La vie politique aux Etats-Unis*. Paris : Armand Colin, 1970. 407 p.

KAYSER, Jacques. *Les grandes batailles du radicalisme des origines aux portes du pouvoir : 1820-1901*. Paris : Rivière, 1962. 408 p.

KREUZER, Marcus. *Institutions and innovation : voters, parties, and interest groups in the consolidation of democracy - France and Germany, 1870-1939*. Ann Arbor : the University of Michigan Press, 2001. XII-210 p.

LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. 205 p.

LAGOUEYTE, Patrick. *La vie politique en France au XIX^e siècle*. Paris : Ophrys, 1989. 166 p.

LAGRAVE, Rose-Marie, HERVIEU, Bertrand. Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe : premiers jalons pour une recherche comparative. *Cahiers du CEVIPOF*, n°5, novembre 1989, 124 p.

LAURENT, Franck. Victor Hugo, *Le Rappel* et la Commune. Compte-rendu de la communication au Groupe Hugo du 13 mars 2004. http://groupugo.div.jussieu.fr/Groupugo/04-03-13laurent.htm

LAVISSE, Ernest. *Histoire de la France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*. Paris : Hachette, 1921. Tome 6, 430 p.

LAZAR, Marc. La République à l'épreuve du social. In SADOUN, Marc dir. *La démocratie en France*. Paris : Gallimard, 2000. Tome 2, p.309-406.

LECOMTE, Jean-Michel, SYLVESTRE, Jean-Pierre dir. *Culture républicaine, citoyenneté et lien social*. Actes du colloque de Dijon, 8 et 9 octobre 1996, 28 et 29 mai 1997. Dijon : CRDP de Bourgogne, 1997. 318 p.

LEE, Stephen J. *Aspects of British political history, 1815-1914*. Londres/New-York : Routledge, 1994. 375 p.

LEGRAND, Louis. *L'influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry : les origines de la laïcité*. Paris : Rivière, 1961. 256 p.

LEQUIN, Yves dir. *Histoire des Français : XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Armand Colin, 1983-1984. 3 vol.

LEVEQUE, Pierre. *Histoire des forces politiques en France*. Paris : Armand Colin, 1994. 311 p.

LYNCH, Edouard M. *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres (1918-1940)*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2002. 484 p. (Texte remanié de sa thèse soutenue en 1998 sous la direction de Serge Berstein, *Le Parti socialiste (SFIO) et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres : idéologie, politique agricole et sociabilité politique*)

MACHELON, Jean-Pierre. *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés de 1879 à 1914*. Paris : FNSP, 1976. 461 p.

_. Victor de Broglie et les « Vues sur le gouvernement de la France ». In JAUME, Lucien dir. *Coppet, creuset de l'esprit libéral : les idées politiques et constitutionnelles du groupe de Madame de Staël*. Paris : Economica/Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2000. p.187-198

MARICHY, Jean-Pierre. *La deuxième chambre dans la vie politique française depuis 1875*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969. IV-787 p.

MAYEUR, Françoise. Le positivisme et l'Ecole républicaine. *Romantisme : revue du XIX^e siècle*, 1978, 21-22, p.139-147.

MAYEUR, Jean-Marie. *Les débuts de la Troisième République : 1871-1898*. Paris : Seuil, 1973. 256 p.

_. *La vie politique sous la Troisième République*. Paris : Seuil, 1984. 445 p.

McPHEE, Peter. Electoral democracy and direct democracy in France (1789-1851). *European history quarterly*, 1986, vol 16, p.77-96.

MELANDRI, Pierre. *Histoire des Etats-Unis (1865-1996)*. Paris : Nathan, 1996. 342 p.

MERRIMAN, John M. *The agony of the Republic : the repression of the left in revolutionary France, 1848-1851*. New Haven/Londres : Yale University Press, 1978. 198 p.

MIQUEL, Pierre. *La Troisième République.* Paris : Fayard, 1989. 739 p.

MITRANY, David. Marx versus the Peasant. In *London essays in economics : in honour of Edwin Cannan.* Londres : George Routledge and sons, 1927. p.318-376.

_. *Marx against the Peasant : a study in social dogmatism.* Chapel Hill : the University of North Carolina Press, 1951. XVI-301 p.

MOLLENHAUER, Daniel. *Auf der Suche nach der « wahren Republik » : die französischen « radicaux » in der frühen Dritten Republik (1870-1890).* Bonn : Bouvier Verlag, 1997. 411 p.

NALLET, Henri, SERVOLIN, Claude. Le paysan et le droit. *Bulletin du Mauss*, n°17, 1986, trimestre 1, p.11-44 et n°18, 1986, trimestre 2, p.139-182.

NANNESTAD, Peter, PALDAM, Martin. The VP-function : a survey of the literature on vote and popularity functions after 25 years. *Public choice*, 1994, 79 (3-4), p.213-245.

Nation et République : les éléments d'un débat. Actes du colloque de Dijon, 6-7 avril 1994. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1995. 390 p.

NEWMAN, Edgar L. dir. *Historical dictionary of France from the 1815 Restoration to the Second Empire*. New York : Greenwood press, 1987. 2 vol.

NICOLET, Claude. *L'idée républicaine en France (1789-1924) : essai d'histoire critique*. Paris : Gallimard, 1994. 512 p. (Tel ; 251)

_. *Histoire, Nation, République*. Paris : O. Jacob, 2000. 340 p.

NOIRET, Serge dir. *Political strategies and electoral reforms : origins of voting systems in Europe in the 19th and 20th century*. Baden Baden : Nomos Verlagsgesellschaft, 1990. 529 p.

NORA, Pierre dir. *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997. 3 vol. (Quarto)

OFFERLE, Michel. *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*. Paris : Gallimard, 1993. 160 p. (Découvertes Gallimard)

_ dir. *La profession politique XIX^e^-XX^e^ siècles.* Paris : Belin, 1999. 363 p.

OHNET, Jean-Marc. *Histoire de la décentralisation française*. Paris : Librairie Générale Française, 1996. 351 p.

OZOUF, Mona. *L'école, l'église et la République : 1871-1914*. Paris : Armand Colin, 1963. 304 p.

_. Unité nationale et unité de la pensée de Jules Ferry. In FURET, François dir. *Jules Ferry fondateur de la République*. Actes du colloque organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris : EHESS, 1985. p.59-72.

_. *Jules Ferry*. Paris : Bayard, 2005. 69 p.

OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic. *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*. Paris : EHESS, 1989. 363 p.

_. Centralisation et lien social : le débat de la première moitié du XIX^e siècle en France. In IACHELLO, Enrico, SALVEMINI, Biagio. *Per un atlante storico del Mezzogiorno et della Sicilia in età moderna : omaggio a Bernard Lepetit*. Naples : Liguori, 1998. p.75-91.

_. Le Territoire. In DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe dir. *Dictionnaire critique de la République*. Paris : Flammarion, 2002. p.598-604.

PELLOUX, Robert dir. *Libéralisme, traditionalisme, décentralisation : contribution à l'histoire des idées politiques*. Paris : Armand Colin, 1952. 196 p.

PESSIN, Alain. *Le mythe du peuple et la société française au XIX^e siècle*. Paris : PUF, 1992. 280 p.

PILENCO, Alexandre. *Les mœurs du suffrage universel en France (1848-1928)*. Paris : La Revue Mondiale, 1930. 312 p.

PLESSIS, Alain. *De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871.* Paris : Seuil, 1979. 254 p.

POCOCK, John G. A. *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*. Paris : PUF, 1997. LVII-586 p. (Première édition : *The machiavellian moment, Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, 1975)

_. *Vertu, commerce et histoire : essai sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^e siècle*. Paris : PUF, 1998. 410 p. (Première édition : *Virtue, commerce and history*, 1985)

POUTHAS, Charles-Henri. Une enquête sur la réforme administrative sous la Seconde République. *Revue historique*, janvier-mars 1942-1943, tome 143, p.1-12.

PRICE, Roger. *The French Second Republic : a social history*. Londres : B.-T. Batsford, 1972. 386 p.

_ dir. *Revolution and Reaction : 1848 and the Second French Republic*. Londres/New York : Croom Helm/Barnes and Nibb, 1975. 333 p.

_ dir. *Documents on the French Revolution of 1848*. New York : St. Martin's Press, 1996. XI-182 p.

_. *The French Second Empire : an anatomy of political power*. Cambridge : Cambridge University Press, 2001. X-507 p.

PROST, Antoine, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889.* Paris : PUF, 1974. 196 p.

RANCIERE, Jacques. La représentation de l'ouvrier ou la classe impossible. In LACOUE-LABARTHE, Philippe, NANCY, Jean-Luc. *Le retrait du politique*. Paris : Galilée, 1983. p.89-111.

RAPHAEL, Paul. La loi du 31 mai 1850. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1909-1910, tome XIII, p.277-304 et tome XIV, p.44-79 et 297-331.

REMAUD, Olivier. *Michelet : la magistrature de l'histoire.* Paris : Michalon, 1998. 123 p.

REMOND, René. *Les droites en France*. Paris : Aubier, 1982. 544 p.

RIALS, Stéphane. Les royalistes français et le suffrage universel au XIX^e siècle. *Pouvoirs*, n° 26, 1983, p.145-152.

RIEMENSCHNEIDER, Rainer. *Dezentralisation und Regionalismus in Frankreich um die Mitte des 19. Jahrhunderts*. Bonn : L. Röhrscheid, 1985. 301 p.

–. La « Constitution populaire du canton » (1850) et le problème des petites communes en France. In *L'administration territoriale de la France (1750-1940)*. Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre, 1^er et 2 octobre 1993. Orléans : Presses Universitaires d'Orléans, 1998. p.423-437.

RIOUX, Jean-Pierre, SIRINELLI, Jean-François dir. *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : dictionnaire critique*. Paris : Hachette littératures, 1999. 979 p.

ROSANVALLON, Pierre. *L'Etat en France de 1789 à nos jours.* Paris : Seuil, 1990. 378 p.

_. *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*. Paris : Gallimard, 2001. 640 p. (Folio. Histoire ; 100)

_. *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*. Paris : Gallimard, 2002. 491 p. (Folio. Histoire ; 118)

_. Fondements et problèmes de l'illibéralisme français. In MONTBRIAL, Thierry de dir. *La France du nouveau siècle*. Paris : PUF, 2002. p.85-95.

_. *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*. Paris : Gallimard, 2003. 591 p. (Folio. Histoire ; 126)

_. *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Seuil, 2004. 457 p.

ROUGERIE, Jacques. *La Commune de 1871*. Paris : PUF, 1997. 126 p. (Que sais-je ? n°581)

ROUSSELLIER, Nicolas. La République, tous comptes faits ? *L'OURS*, n°326, mars 2003, p.8.

RUBEL, Maximilien. *Karl Marx devant le bonapartisme*. Paris/La Haye : Mouton, 1960. 167 p.

RUDELLE, Odile. *La république absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1982. 327 p.

_. Jules Ferry et la réforme constitutionnelle. *Commentaire*, n°32, hiver 1985-1986, p.1168-1174.

_. *La République des citoyens.* Paris : Imprimerie nationale, 1996. 2 vol.

SADOUN, Marc dir. *De la démocratie française : essai sur le socialisme*. Paris : Gallimard, 1993. 286 p.

_. *La démocratie en France.* Paris : Gallimard, 2000. 2 vol.

_. Le citoyen en République. In BADIE, Bertrand, PERRINEAU, Pascal dir. *Le citoyen : mélanges offerts à Alain Lancelot*. Paris : FNSP, 2000. p.115-129.

SCHNERB, Robert. Les hommes de 1848 et l'impôt. In BOUVIER, Jean, WOLFF, Jacques dir. *Deux siècles de fiscalité française XIX^e et XX^e siècle : histoire, économie, politique*. Paris/La Haye : Mouton, 1973. p.105-157.

Le Sénat de 1884 à 1970 – Politique, revue internationale des idées, des institutions et des événements politiques, 1969, XII, n°45-48.

Le Sénat – Pouvoirs, 1988, n°44.

SIRINELLI, Jean-François. *Les droites en France : de la Révolution à nos jours*. Paris : Gallimard, 1995. 925 p.

SIRINELLI, Jean-François, COUTY, Daniel dir. *Dictionnaire de l'Histoire de France*. Paris : Armand Colin, 1999. 2 vol.

SKINNER, Quentin. *Les fondements de la pensée politique moderne.* Paris : Albin Michel, 2001. 923 p. (Première édition : *The foundations of modern political thought*, 1978)

SMITH, Paul. *A history of the French Senate*. Lewiston (New-York) : Edwin Mellen Press, 2005. Tome 1, XII-518 p.

SPITZ, Jean-Fabien. *L'amour de l'égalité : essai sur la critique de l'égalitarisme républicain en France, 1770-1830.* Paris : EHESS, 2000. 286 p.

_. *Le moment républicain en France*. Paris : Gallimard, 2005. 526 p. (*Nrf* essais)

STONE, Judith F. *Sons of the Revolution : radical democrats in France, 1862-1914*. Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1996. XII-434 p.

STRAUSS, Paul. *Les fondateurs de la République : souvenirs.* Paris : La Renaissance du livre, 1934. 253 p.

La symbiose de la modernité : République – Nation. Actes de la table ronde CERHIP, Aix-en-Provence, 6-7 décembre 1996. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1997. 262 p.

TCHERNOFF, Iouda. *Le parti républicain au coup d'Etat et sous le Second Empire, d'après des documents et des souvenirs inédits.* Paris : A. Pedone, 1906. 676 p.

TOURNIER, Maurice. Le mot « Peuple » en 1848 : désignant social ou instrument politique ? *Romantisme : revue du XIX^e siècle*, 1975, n°9, p.6-20.

TUDESQ, André-Jean. La légende napoléonienne en France de 1848. *Revue historique*, 1957, tome 218, fascicule I, p.64-85.

_. *Les grands notables en France, 1840-1849 : étude historique d'une psychologie sociale*. Paris : PUF, 1964. 2 vol.

_. *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 décembre 1848*. Paris : Armand Colin, 1965. 271 p.

_. Institutions locales et histoire sociale : la loi municipale de 1831 et ses premières applications. *Annales de la Faculté des lettres et Sciences humaines de Nice*, 1969, n°9-10, p.327-363.

_. Le monde paysan dans le système politique censitaire : un absent ou un enjeu ? *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°2, 1982, tome 89, p.215-235.

TULARD, Jean. *Les révolutions : de 1789 à 1851*. In FAVIER, Jean dir. *Histoire de France.* Paris : Fayard, 1992. Tome 4, 501 p.

_ dir. *Dictionnaire du Second Empire*. Paris : Fayard, 1995. 1370 p.

VAROUXAKIS, Georgios. *Victorian political thought on France and the French*. Palgrave : Basingstoke, 2002. XI-223 p.

VERJUS, Anne. *Les femmes, épouses et mères de citoyens, ou de la famille comme catégorie politique dans la construction de la citoyenneté (1789-1848)*. Thèse de doctorat d'Etudes Politiques sous la direction de Pierre Rosanvallon. Paris, 1997.

VIALLANEIX, Paul. *La voie royale : essai sur l'idée de peuple dans l'œuvre de Michelet*. Paris : Delagrave, 1959. 543 p.

VIGIER, Philippe. *La Seconde République*. Paris : PUF, 1967. 126 p. (Que sais-je ? n°295)

_. *1848, les Français et la République*. Paris : Hachette littératures, 1998. V-437 p.

_. La Monarchie de Juillet. In FOUGERE, Louis, MACHELON, Jean-Pierre, MONNIER, François dir. *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*. Paris : PUF, 2002. p.203-227.

VOILLIARD, Odette. Autour du programme de Nancy (1865). In GRAS, Christian, LIVET, Georges dir. *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*. Actes du colloque organisé par le Groupe de Recherches d'Histoire moderne et le Centre de Recherches sur les Sociétés contemporaines de la Faculté des Sciences historiques de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg du 11 au 13 octobre 1974. Paris : PUF, 1977. p.287-302.

VOLPI, Mauro. *La democrazia autoritaria : forma di governo bonapartista e V^a Repubblica francese*. Bologna : Mulino, 1979. 229 p.

VOVELLE, Michel dir. *Révolution et République : l'exception française*. Actes du colloque de Paris I, Sorbonne, 21-26 septembre 1992. Paris : Kimé, 1994. 699 p.

WEIL, Georges. *Histoire du parti républicain en France : 1814-1870.* Paris/Genève : Slatkine, 1980. 431 p.

ZELDIN, Theodore. *The political system of Napoleon III*. Londres : Macmillan, 1958. 196 p.

_. *Histoire des passions françaises : 1848-1945.* Paris : Seuil, 1980-1981. 5 vol. (Première édition : 1973)

La France rurale : images et pratiques

AGULHON, Maurice. *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*. Paris : Seuil, 1979. 553 p. (Première édition : 1970)

_. Les chambrées en basse Provence : histoire et ethnologie. *Revue historique*, n°498, avril-juin 1971, p.337-368. Réédité in AGULHON, Maurice. *Histoire vagabonde*. Paris : Gallimard, 1988. Tome 1, p.17-59. (Bibliothèque des histoires)

_. Les paysans dans la vie politique. In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale*. Paris : Seuil, 1976. p.329-355.

_. Vues nouvelles sur la France rurale du XIX^e siècle. In CULLEN, Louis M., FURET, François dir. *Pour une histoire rurale comparée Irlande/France XVII^e-XX^e siècles.* Actes du 1^er colloque franco-irlandais d'histoire économique et sociale (Dublin, janvier 1977). Paris : EHESS, 1980. p.213-222.

_. Histoire des idées républicaines. In *L'histoire aujourd'hui.* Auxerre : Sciences Humaines Editions, 1999. p.51-58.

ARLAND, Maurice. *Le paysan français à travers la littérature*. Paris : Delamain et Boutelleau, 1941. 191 p.

ARMENGAUD, André. Note sur le mouvement naturel de la population urbaine comparée à celui de la population rurale, du milieu du XIX[e] siècle à 1931. In *Grandes villes et petites villes : démographie et croissance urbaine, démographie et scolarisation*. 3[e] Colloque de démographie. Paris : CNRS, 1970. p.479-485.

AUGE-LARIBE, Michel. *Grande ou petite propriété ? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*. Montpellier : Coulet et fils, 1902. 217 p.

_. *La politique agricole de la France de 1880 à 1940.* Paris : PUF, 1950. 483 p.

_. *La révolution agricole.* Paris : Albin Michel, 1955. XIX-435 p.

BARJOT, Dominique. *Les sociétés rurales face à la modernisation : évolutions sociales et politiques en Europe des années 1930 à la fin des années 1920 – étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie*. Paris : SEDES, 2005. 299 p.

BARRAL, Pierre. Note historique sur l'emploi du terme « paysan ». *Etudes rurales*, n°21, 1966, p.72-80.

_. *Les agrariens français de Méline à Pisani*. Paris : Armand Colin, 1968. 386 p. (Cahiers de la FNSP)

_. Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930. *Le mouvement social*, n°67, avril-juin 1969, p.3-16.

_. Mouvements paysans et troubles agraires en France après la révolution industrielle (1850-1950). *Les mouvements paysans dans le monde contemporain (actes du XIII[e] congrès international des sciences historiques, Moscou, 16-23 août 1970) – Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, n° 6, 1973, p.150-163.

_. *Les sociétés rurales du XIX[e] siècle*. Paris : Armand Colin, 1978. 326 p.

_. La terre. In SIRINELLI, Jean-François dir. *Histoire des droites en France*. Paris : Gallimard, 1992. Tome 3, p.49-69.

_. Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? *Ruralia*, nº 3, 1998, p.7-21.

BERGER, Suzanne. *Les paysans contre la politique : l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*. Paris : Seuil, 1975. 345 p. (Traduction de : *Peasants against politics*, 1972)

BLOCH, Marc. La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII[e] siècle. *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, tome 2, p.329-383 et 511-556.

_. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Paris : Armand Colin, 1976. 261 p. (Première édition : 1931)

BOIS, Paul. *Paysans de l'Ouest : des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe.* Paris : EHESS, 1984. XIX-716 p.

BOULET, Michel. La création de l'enseignement professionnel agricole en France (1848-1880). In FRIJHOFF, Wilhem dir. *L'offre d'école : éléments pour une étude comparée des politiques éducatives au XIX[e] siècle.* Actes du troisième colloque international de l'Association internationale pour l'histoire de l'éducation, Sèvres, 27-30 septembre 1981. Paris : Publications de la Sorbonne, 1983. p.187-195.

_. Les colonies agricoles : une forme d'enseignement ? *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, n° 2, décembre 1987, p.51-61.

_ dir. *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture : 1760-1945*. Dijon : Educagri, 2000. 525 p.

BOULET, Michel, LELORRAIN, Anne-Marie, VIVIER, Nadine. *1848, le printemps de l'enseignement agricole*. Dijon : Educagri, 1998. 141 p.

BOULET, Michel, STEPHAN, Nelly. *L'enseignement agricole en Europe : genèse et évolution*. Paris/Hongrie/Italie : L'Harmattan, 2003. 232 p.

BOURDIEU, Pierre. Une classe objet. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°17-18, novembre 1977, p.2-5.

BOUTRY, Philippe. Une acculturation politique à droite ? Les conservateurs et l'apprentissage du suffrage universel dans le département de l'Ain en 1848. In IUNG, Jean-Éric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27 et 28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. p.159-213.

BRETTELL, Richard R. et Caroline B. *Les peintres et le paysan au XIX^e^ siècle*. Genève : A. Skira, 1983. 156 p.

CALVET, Robert. *Les campagnes en Europe : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1920 – Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*. Paris : Armand Colin, 2005. 157 p.

CHALINE, Jean-Pierre. *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e^-XX^e^ siècles*. Paris : CTHS, 1995. 270 p.

CHANET, Jean-François. L'école rurale et la « désertion des champs » : les débats sur la place de l'agriculture dans l'enseignement primaire des années 1880 aux années 1920. In CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e^ siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. p.93-115.

CHARMASSON, Thérèse. L'enseignement agricole et horticole dans les écoles normales et les écoles primaires, 1838-1879. *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, n° 1, octobre 1986, p.45-58.

CHARMASSON, Thérèse, LELORRAIN, Anne-Marie, RIPA, Yannick. *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1992. 745 p.

CHARON-BORDAS, Jeannine. *Ouvriers et paysans au milieu du XIX^e^ siècle : l'enquête de 1848 sur le travail*. Paris : Publisud, 1994. 513 p.

CHATELAIN, Abel. Les migrants temporaires et la propagation des idées révolutionnaires en France au XIX^e^ siècle. *1848, revue des révolutions contemporaines*, mai 1951, n°188, p.6-18.

_. *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914 : histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle.* Villeneuve-d'Ascq : Presses de l'Université de Lille III, 1976. 2 vol.

CHAUVAUD, Frédéric. L'usure au XIX^e^ siècle : le fléau des campagnes. *Études rurales*, n° 95-96, juillet-décembre 1984, p.293-313.

CORBIN, Alain. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle : 1845-1880.* Paris : Rivière, 1975. 2 vol.

_. La violence rurale dans la France du XIX^e siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique. *Cultures et conflits*, n° 9-10, printemps-été 1993, p.61-73.

_. *Le village des « cannibales »*. Paris : Flammarion, 1995. 204 p.

_. *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876.* Paris : Flammarion, 1998. 336 p.

CORBIN, Alain, GEROME, Noëlle, TARTAKOWSKY, Danielle dir. *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles.* Actes du colloque organisé les 22 et 23 novembre 1990 à Paris. Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. 440 p.

CORNU, Pierre, MAYAUD, Jean-Luc dir. *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2007. 462 p.

DESERT, Gabriel. Vers le surpeuplement ? In DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale. Tome 3 : apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914.* Paris : Seuil, 1976. p.49-73.

La diffusion des idées progressistes dans le monde rural (de la Révolution au XX^e siècle). Actes du colloque de Châteauroux, 16 mai 1998. Châteauroux : CREDI, 2000. 106 p.

DOMMANGET, Maurice. Les Jacques dans la tradition révolutionnaire et la chanson. *Le mouvement social*, n°58, janvier-mars 1967, p.113-125.

DUBY, Georges, WALLON, Armand dir. *Histoire de la France rurale. Tome 3 : apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914.* Paris : Seuil, 1976. 568 p.

EDELSTEIN, Melvin. L'apprentissage de la citoyenneté : participation électorale des campagnards et citadins (1789-1793). In VOVELLE, Michel dir. *L'image de la Révolution française : communications présentées lors du Congrès mondial pour le Bicentenaire de la Révolution*. Paris : Pergamon, 1990. Tome 1, p.15-25.

EIZNER, Nicole. L'idéologie paysanne. In TAVERNIER, Yves, GERVAIS, Michel, SERVOLIN, Claude. *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*. Paris : Armand Colin, 1972. p.317-334. (Cahiers de la FNSP)

EIZNER, Nicole, JOLLIVET, Marcel dir. *L'Europe et ses campagnes*. Paris : FNSP, 1996. 399 p.

FARCY, Jean-Claude, FAURE, Alain. *La mobilité d'une génération de Français : recherche sur les migrations et les déménagements vers Paris et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*. Paris : INED, 2003. XV-591 p.

FAURE, Alain, PLESSIS, Alain, FARCY, Jean-Claude dir. *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*. Paris : Créaphis, 1994. 399 p.

FAUVET, Jacques, MENDRAS, Henri dir. *Les paysans et la politique dans la France contemporaine.* Paris : Armand Colin, 1958. XXV-531 p. (Cahiers de la FNSP)

FOX, Edward W. *L'autre France : l'histoire en perspective géographique*. Paris : Flammarion, 1973. 235 p. (Première édition : *History in geographic perspective : the other France*, 1971)

FRANQUES, Béatrice. L'invention de la sédentarité rurale : les fondements idéologiques du mythe de l'exode rural en France. *Espacetemps.net*, Textuel, 5 avril 2004, http://espacestemps.net/document566.html

GARAVINI, Fausta. Province et rusticité : esquisse d'un malentendu. *Romantisme : revue du XIX^e siècle*, n°35, 1982, p.73-89.

GAVIGNAUD, Geneviève. *Les campagnes en France au XIX^e siècle : 1780-1914*. Gap : Ophrys, 1990. 167 p.

GOLDBERG, Harvey. The myth of the French Peasant. *The American journal of economics and sociology*, n°4, juillet 1954, vol.13, p.363-378.

GRATTON, Philippe. *Les luttes de classes dans les campagnes*. Paris : Anthropos, 1971. 483 p.

_. *Les paysans français contre l'agrarisme*. Paris : Maspero, 1972. 224 p.

HAGUET, Lucien. *Des chambres d'agriculture.* Paris : Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence Arthur Rousseau, 1901. 125 p.

HALEVY, Daniel. *Visites aux paysans du Centre : 1907-1934*. Paris : Grasset, 1935. 352 p.

HERVIEU, Bertrand. *Les agriculteurs*. Paris : PUF, 1996. 127 p. (Que sais-je ? n°3048)

HERVIEU, Bertrand, VIARD, Jean. *Au bonheur des campagnes*. La Tour-d'Aigues : L'Aube, 1996. 155 p.

_. *L'archipel paysan : la fin de la république agricole*. La Tour-d'Aigues : L'Aube, 2001. 123 p.

HEYWOOD, Colin. The role of the French peasantry in French industrialization, 1815-1880. *Economic history*, août 1981, tome 34, p.359-376.

HOBSBAWM, Eric J. Peasants and politics. *The journal of peasant studies*, vol.1, n°1, 1973-1974, p.3-22.

HUARD, Raymond. La défense du suffrage universel sous la seconde République : les réactions de l'opinion gardoise et le pétitionnement contre la loi du 31 mai 1850 (1850-1851). *Annales du midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1971, tome 83, p.315-336.

_. « Rural », la promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale, des années 1860 aux lendemains de la Commune. *Le monde des campagnes – Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1998, tome 45, p.789-806.

HUBSCHER, Ronald. La France paysanne : réalités et mythologies. In LEQUIN, Yves dir. *Histoire des Français : XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Armand Colin, 1983. Tome 2, p.9-151.

_. Réflexions sur l'identité paysanne au XIX^e siècle : identité réelle ou supposée ? *Ruralia*, n°1, 1997. http://ruralia.revues.org/document4.html

_. Historiens, géographes et paysans. *Ruralia*, n°4, 1999, p.83-99.

HUBSCHER, Ronald, FARCY, Jean-Claude dir. *La moisson des autres*. Paris : Créaphis, 1996. 361 p.

IUNG, Jean-Éric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27 et 28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. 327 p.

JAS, Nathalie. *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture : les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*. Paris : Editions des archives contemporaines, 2001. 433 p.

JUDT, Tony. *Socialism in Provence : a study of the origins of the modern French left*. Cambridge : Cambridge University Press, 1979. XIV-370 p.

JUNEJA, Monica. *Peindre le paysan : l'image rurale dans la peinture française de Millet à Van Gogh.* Paris : Makar, 1998. 171 p.

LABROUSSE, Ernest dir. *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX^e siècle : 1846-1851*. La Roche-sur-Yon : Imprimerie centrale de l'Ouest, 1956. XXIV-356 p.

LAGRAVE, Rose-Marie. *Le village romanesque*. Maussane : Acte sud, 1980. 234 p.

LANCELOT, Alain. *L'abstentionnisme électoral en France*. Paris : Armand Colin, 1968. XIV-290 p.

LEFEBVRE, Georges. La Révolution française et les paysans. *Annales historiques de la Révolution française*, 1933, tome X, p.97-128.

LEHNING, James R. *Peasant and French : cultural contact in rural France during the nineteenth century.* Cambridge : Cambridge University Press, 1995. 239 p.

_. *To be a citizen, the political culture of the early French Third Republic.* Ithaca : Cornell University Press, 2001. 193 p.

LEVEQUE, Pierre. Militants montagnards dans les campagnes bourguignonnes : 1848-1852. In IUNG, Jean-Eric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. p.75-90.

LEVY, Claude. Note sur les fondements sociaux de l'insurrection de décembre 1851 en province. *L'Information historique*, 1954, p.142-145.

LYNCH, Edouard dir. *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie – approches de la question*. Paris : Hachette supérieur, 2005. 191 p.

MAGRAW, Roger. The conflict in the villages : popular anticlericalism in the Isère (1852-1870). In ZELDIN Theodore dir. *Conflicts in French society : anticlericalism, education and morals in the nineteenth century*. Londres : G. Allen and Unwin, 1970. p.169-227.

MARGADANT, Ted. *French peasants in revolt : the insurrection of 1851*. Princeton : Princeton University Press, 1979. XXIV-379 p.

MAYAUD, Jean-Luc. Les paysanneries françaises face à la Seconde République. *1848, révolutions et mutations au XIX^e siècle*, juin 1990, p.55-64.

_. Ruralité et politique dans la France du XIX^e siècle. In BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean-Marc dir. *L'histoire rurale en France (actes du colloque de Rennes, 6-7-8 octobre 1994) – Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1^er semestre 1995, p.133-136 et p.143-149.

_. Les salariés agricoles et la petite propriété dans la France du XIX^e siècle. In HUBSCHER, Ronald, FARCY, Jean-Claude dir. *La moisson des autres*. Paris : Créaphis, 1996. p.42-55.

_. *La petite exploitation rurale triomphante : France, XIX^e siècle*. Paris : Belin, 1999. 278 p.

MAYAUD, Jean-Luc, LUTZ, Raphaël dir. *Histoire de l'Europe rurale contemporaine : du village à l'Etat*. Actes du colloque international tenu à Lyon, 2-3 novembre 2005. Paris : Armand Colin, 2006. 405 p.

McPHEE, Peter. *The politics of rural life : political mobilization in the French countryside, 1846-1852*. Oxford : Clarendon Press, 1992. 310 p.

_. *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852 : classes, culture et politique*. Perpignan : L'Olivier, 1995. 509 p.

_. Contours nationaux et régionaux de l'associationnisme politique en France, 1830-1880. In *La politisation des campagnes au XIX^e^ siècle : France, Italie, Espagne, Portugal*. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole Française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. p.207-219.

McWILLIAM, Neil. Le paysan au salon : critique d'art et construction d'une classe sous le Second Empire. In BOUILLON, Jean-Paul dir. *La critique d'art en France : 1850-1900*. Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 25, 26 et 27 mai 1987. Saint-Etienne : CIEREC, 1989. p.81-94.

MENAGER, Bernard. *Les Napoléon du peuple*. Paris : Aubier, 1988. 445 p.

MENDRAS, Henri. *Sociologie rurale*. Paris : Université de Paris/Institut d'Etudes Politiques, 1956-1957. 3 fasc., 287 p.

_. *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : SEDEIS, 1967. 361 p.

MENDRAS, Henri, TAVERNIER, Yves dir. *Terre, paysans et politique : structures agraires, systèmes politiques et agricoles*. Paris : SEDEIS, 1969-1970. 2 vol.

MESLIAND, Claude. Gauche et droite dans les campagnes provençales sous la Troisième République. *Etudes rurales*, n°63-64, juillet-décembre 1976, p.207-234.

Monde rural et politique en Europe (XIX^e^-XX^e^ siècles) – Parlement(s) : histoire et politique, n°5, juin 2006, p.2-166.

MORA, Christiane. *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles*. Paris : Hachette, 1973. 500-LXXVIII p. (Thèse sous la direction de R. Rémond)

MOULIN, Annie. *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*. Paris : Seuil, 1988. 322 p.

NEVERS, Jean-Yves. Le renouveau de la question rurale. *Sciences de la société*, n°45, octobre 1998, p.3-9.

PECOUT, Gilles. La politisation des paysans au XIX^e^ siècle : réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises. *Histoire et sociétés rurales*, n°2, 1994, p.91-126.

PIGENET, Michel. Aux origines d'une tradition rouge : les campagnes du Cher sous la Seconde République. In IUNG, Jean-Eric dir. *Fidélité républicaine et monde rural : 1848-1851*. Actes du colloque d'Aurillac, 27-28 août 1999. Aurillac : La Haute Auvergne, 2001. p.19-30.

La politique en campagnes – Politix, 4, n°15, 1991, p.7-11.

La politisation des campagnes au XIX^e siècle : France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo. Rome, 20-22 février 1997. Rome : Ecole française de Rome/Paris : de Boccard, 2000. 376 p.

POUSSOU, Jean-Pierre. L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois. *Histoire, Economie et Société*, 21-1, 1er trimestre 2002, p.97-108.

PUYMEGE, Gérard de. *Chauvin, le soldat-laboureur : contribution à l'étude des nationalismes*. Paris : Gallimard, 1993. 293 p.

RAMBAUD, Placide. *Les fondements de l'Europe agraire.* Textes présentés par Rose-Marie Lagrave et Monique Vincienne. Paris : L'Harmattan, 1995. 212 p.

RIOUX, Jean-Pierre. Nous n'irons plus au bois. In RIOUX, Jean-Pierre, SIRINELLI, Jean-François dir. *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : dictionnaire critique*. Paris : Hachette littératures, 1999. p.923-931.

ROGERS, Susan C. Good to think : the « Peasant » in contemporary France. *Anthropological quarterly*, vol. 60, n°2, avril 1987, p.56-63.

ROSENTAL, Paul-André. *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle.* Paris : EHESS, 1999. 255 p.

SALMON, Frédéric. La « gauche avancée » en 1849 et en 1870 : le pourquoi de la chute. In HAMON, Léo dir. *Les républicains sous le Second Empire*. 9es Entretiens d'Auxerre, 1992. Paris : MSH, 1994. p.93-110.

_. *Atlas électoral de la France 1848-2001*. Paris : Seuil, 2001. XV-94 p.

SERVOLIN, Claude. Les politiques agricoles. In GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean. *Traité de science politique.* Paris : PUF, 1985. Tome 4, p.155-260.

_. Une société en quête de son mythe fondateur : le producteur libre. In EIZNER, Nicole, JOLLIVET, Marcel dir. *L'Europe et ses campagnes*. Paris : FNSP, 1996. p.153-158.

SHEINGATE, Adam D. *The rise of the agricultural welfare state : institutions and interest group power in the United States, France and Japan*. Princeton : Princeton University Press, 2001. 279 p.

SIEGFRIED, André. *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République.* Paris : Imprimerie nationale, 1995. 636 p. (Première édition : 1913)

SOBOUL, Albert. *Problèmes paysans de la Révolution, 1789-1848*. Paris : Maspero, 1976. 442 p.

SOULET, Marc-Henry. Les organisations professionnelles de représentation de l'agriculture et l'enseignement agricole, 1830-1940. *Historical reflections/Réflexions historiques*, n° 2-3, été-automne 1980, tome VII, p.577-586.

TANGUY, Jean-François. *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie*. Paris : Ellipses, 2005. 156 p.

TAVERNIER, Yves. Le monde paysan et la politique. *Les cahiers français*, n°187, juillet-septembre 1978, p.63-66.

TAVERNIER, Yves, GERVAIS, Michel, SERVOLIN, Claude dir. *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine.* Paris : Armand Colin, 1972. X-651 p. (Cahiers de la FNSP)

TILLY, Charles. How protest modernized in France, 1845-1945. In AYDELOTTE, William O., BOGUE, Allan G., FOGEL, Robert W. dir. *The dimensions of quantitative research in history.* Princeton : Princeton University Press, 1972. p.192-255.

URWIN, Derek W. *From ploughshare to ballotbox : the politics of agrarian defence in Europe*. Oslo : Universitetsforlaget, 1980. 368 p.

VERNOIS, Paul. *Le Roman rustique de George Sand à Ramuz, ses tendances et son évolution*. Paris : Nizet/Châteauroux : Presses du Centre, 1962. 560 p.

VIDALENC, Jean. La province et les journées de juin. *Études d'histoire moderne et contemporaine*, 1948, tome 2, p.83-144.

VIGIER, Philippe. *La Seconde République dans la région alpine : étude politique et sociale.* Paris : PUF, 1963. 2 vol.

_. Le bonapartisme et le monde rural. In HAMMER, Karl, HARTMANN, Peter Claus dir. *Le bonapartisme : phénomène historique et mythe politique*. Actes du 13e colloque historique franco-allemand de l'Institut Historique Allemand de Paris à Augsbourg du 26 au 30 septembre 1975. Munich : Artemis Verlag, 1977. p.11-21.

WARNER, Charles K. The *Journal d'agriculture pratique* and the peasant question during the July Monarchy and the Second Republic. In WARNER, Charles K. dir. *From the* Ancien Régime *to the popular front : essays in the history of modern France in honor of Shepard B. Clough*. New York/Londres : Columbia University Press, 1969. p.93-109.

WEBER, Eugen. *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983. 839 p. (Première édition : *Peasants into Frenchmen : the modernization of rural France, 1870-1914*, 1976)

_. Comment la politique vint aux paysans : a second look at peasant politicization. *The American historical review*, vol. 87, n°2, avril 1982, p.357-389.

_. *Ma France : mythes, culture, politique*. Paris : Fayard, 1991. 478 p.

WRIGHT, Gordon. Peasant politics in the Third French Republic. *Political science quarterly*, n°1, mars 1955, vol. LXX, p.75-86.

ZELLWEGER, Rudolf. *Les débuts du roman rustique : Suisse, Allemagne, France (1836-1856)*. Paris : E. Droz, 1941. 381 p.

Index des noms de personnes

ADAM, Edmond, 259
AGULHON, Maurice, 13, 25, 47, 56, 62, 68, 73, 89, 98, 101, 116, 140, 143, 159, 160, 184, 197, 274, 327, 330, 340, 355, 376, 382, 385, 395
ALLAIN-TARGE, Henri, 173, 174, 358
ANSART, Pierre, 19, 20, 379
APRILE, Sylvie, 117, 132, 248, 304, 376, 382
ARENDT, Hannah, 24, 379
ARISTOTE, 146, 329, 333, 379
ARNOLD, Matthew, 24, 374
ARON, Raymond, 15, 16, 157, 379
AUDIFFRENT, Georges, 254
AUDIGANNE, Armand, 158, 159, 358
AUGIER, Emile, 219, 358, 360
AUSTIN, John, 19, 377
BABAUD-LARIBIERE, François, 95, 110, 111, 358
BAGEHOT, Walter, 28, 30, 31, 331, 332, 334, 335, 374
BAGUENARD, Jacques, 280, 383
BALLAND, Robert, 150, 383
BALZAC, Honoré (de), 54, 358
BARBES, Armand, 51, 94
BAROCHE, Jules, 151
BARODET, Désiré, 316, 353
BARRAL, Jean-Augustin, 178, 179, 181
BARRAL, Pierre, 11, 12, 19, 35, 125, 128, 141, 144, 158, 247, 256, 293, 297, 327, 383, 396
BARROT, Ferdinand, 89
BARROT, Odilon, 195, 197, 207, 208, 210, 212, 219, 238, 359
BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte, 210, 215, 383
BASTIDE, Jules, 68
BAUDRY, Etienne, 329, 359
BEAUMONT (DE LA SOMME), Félix-Bellator, 64, 65
BEDARIDA, François, 267, 383
BELLEE, Amable, 136, 359
BENOIT, Joseph, 207, 208
BENSIMON, Fabrice, 23, 383
BERANGER, Pierre-Jean, 49, 359
BERARD, Jules, 83, 87
BERGER, Suzanne, 8, 126, 396
BERGOUNIOUX, Alain, 300, 380
BERSTEIN, Serge, 11, 12, 48, 93, 306, 340, 341, 383, 390
BERTHIER, 149, 359
BETHMONT, Eugène, 68
BILLAULT, Adolphe, 64
BINOCHE, Bertrand, 24, 380
BLANC, Louis, 104, 105, 167, 168, 191, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 250, 251, 259, 270, 273, 277, 278, 337, 347, 360, 375
BLANQUI, Adolphe, 149
BLANQUI, Auguste, 51, 80
BLETON-RUGET, Annie, 12, 13, 35, 36, 93, 256, 326, 383
BLIND, Karl, 28, 31, 32
BLOCK, Maurice, 146, 148, 356
BLUCHE, Frédéric, 14, 38, 128, 130, 142, 154, 160, 327, 384
BONAPARTE, Louis-Napoléon, 7, 12, 17, 28, 29, 30, 54, 55, 73, 98, 103, 106, 107, 115, 128, 129, 130, 134, 136, 139, 144, 149, 153, 154, 155, 170, 209, 213, 245, 249, 284, 298, 310, 334, 335, 337, 350, 351, 362, 363, 365, 367, 368, 369, 382, 384, 386, 388, 394
BONAPARTE, Napoléon, 15, 144, 332, 337
BONIFAS, Gilbert, 267, 384
BONNEMERE, Eugène, 135, 140, 166, 167, 168, 191, 192, 252, 360
BORGETTO, Michel, 9, 384
BOUHIER DE L'ECLUSE, Constant, 151
BOULET, Michel, 66, 396, 397

BOURDIER, Paul, 149, 360
BOURDIEU, Pierre, 37, 39, 164, 377, 397
BOURGIN, Georges, 249, 384
BOURLOTON, Edgar, 118, 232, 377
BOUTRY, Philippe, 129, 184, 397
BRACCO, Fabrizio, 99, 384
BRIAUNE, Jean-Edmond, 81
BRISSON, Henri, 259
BROGLIE, Albert de, 232
BROGLIE, Victor de, 268, 269, 361, 390
BRUNET, Jean, 232
BRUNO, G. (Pseudonyme d'Augustine Tuillerie), 325, 361
BUFFET, Louis, 249
BURKE, Edmund, 24, 374
CAQUERAY, Charles de, 82, 361
CARNOT, Hippolyte, 68, 150, 194, 282, 351, 352
CASTEL, Robert, 8, 48, 73, 166, 384
CASTELLANE, Antoine de, 284, 285, 293, 361
CAVAIGNAC, Louis-Eugène, 68, 110, 350, 351, 352
CAZE, Adolphe, 136, 361
CERRUTI, Simona, 39, 377
CESAR, 146, 170, 171, 173, 176, 361, 362, 365, 368, 371
CEYRAS, Henri, 110, 111
CHADENET, Jean-Baptiste, 207, 208
CHALINE, Jean-Pierre, 177, 397
CHANDERNAGOR, André, 197, 384
CHANET, Jean-François, 225, 325, 331, 343, 384, 397
CHANGARNIER, Nicolas, 350
CHARLE, Christophe, 143, 384, 385
CHARMASSON, Thérèse, 66, 397
CHARRASSIN, Frédéric, 207, 208
CHARTIER, Roger, 39, 377
CHATELAIN, Abel, 142, 143, 397
CHAUFFOUR, Victor, 152
CHEYSSON, Emile, 149, 367
CHRETIEN, Paul, 215, 385
CHUN, Soo-Yun, 256, 385
CLARET, Philippe, 30, 333, 385
CLEMENCEAU, Georges, 261, 276, 298, 301, 303, 304, 315, 317, 319, 361, 371
CLERO, Jean-Pierre, 24, 380
COBBAN, Alfred, 342, 385
COMBES, Anarcharsis et Hippolyte, 135, 361
COMTE, Auguste, 254, 296, 361
CONSIDERANT, Victor, 99, 102, 103, 362
CONSTANT, Benjamin, 172, 174, 176, 313, 319, 362
CORBIN, Alain, 95, 98, 143, 144, 253, 398
COSSART, Paula, 333, 385
COTTERET, Jean-Marie, 276, 385
COUGNY, Gaston, 118, 232, 377
CREMIEUX, Adolphe, 68
CREMIEUX, Gaston, 256
CROSSLEY, Ceri, 264, 385
DABEAUX, François, 91
DANSETTE, Adrien, 154, 385
DARIMON, Alfred, 248, 352, 362
DARRIULAT, Philippe, 132, 233, 385
DAVID, Jérôme, 158, 385
DAVID, Marcel, 99, 386
DECORMEILLE, Patrice, 67, 296, 386
DEDIEU, Jean-Marie, 295, 362
DEFITTE, Louis de, 64, 65
DELOYE, Yves, 186, 333, 378, 380, 386
DESERT, Gabriel, 55, 302, 323, 398
DETOURS, Hippolyte, 93, 97
DEZEIMERIS, Jean-Eugène, 70, 78, 110, 112, 121
DIGEON, Claude, 266, 386
DOMBASLE, Mathieu de, 66
DONZELOT, Jacques, 9, 73, 386
DREOLLE, Ernest, 178
DU MESNIL-MARIGNY, Jules, 136, 362
DUBOIS, Jean, 60, 256, 386
DUBY, Georges, 18, 398
DUCLERC, Charles, 68, 92, 94
DUCOUX, François-Joseph, 52, 57, 91, 92, 96, 362

DUGGETT, Michael, 11, 386
DUPONT DE BUSSAC, Jacques-François, 79, 100
DUPONT, Pierre, 298
DUPONT-WHITE, Charles, 187, 190, 191, 195, 196, 199, 363
DUPRAT, Pascal, 203, 204, 231
DUPUY, Roger, 40, 386
DUVERGER, Maurice, 280, 386
DUVERGIER DE HAURANNE, Prosper, 238
EDELSTEIN, Melvin, 25, 398
EIZNER, Nicole, 12, 326, 398
EMERI, Claude, 276, 385
ENGELS, Friedrich, 17, 367, 381
ESQUIROS, Alphonse, 255, 363
FARAUT, Martine, 267, 384
FARCY, Jean-Claude, 143, 398, 399
FAUCHER, Léon, 151
FAURE, Alain, 143, 398
FAUVETY, Charles, 206, 370
FAVRE, Jules, 194, 237, 238, 239, 352
FERRY, Jules, 12, 18, 22, 35, 129, 132, 133, 134, 138, 139, 164, 169, 175, 178, 185, 186, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 209, 215, 216, 218, 222, 224, 225, 226, 229, 231, 232, 233, 236, 237, 243, 247, 249, 258, 266, 269, 270, 288, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 327, 329, 330, 336, 342, 343, 347, 348, 363, 383, 386, 387, 388, 390, 391, 393
FLOCON, Ferdinand, 55, 59, 60, 62, 63, 65, 66, 68, 69, 70
FLOQUET, Charles, 261, 265, 276, 279, 284, 287, 290, 291
FLOTTE, Paul de, 150, 351
FOBLANT, Maurice de, 212
FOUCART, Jean-Baptiste, 254
FOUGERE, Louis, 195, 387
FOUQUIER-D'HEROUEL, Antoine, 83, 84, 87, 89, 114, 123
FOURN, François, 117, 387
FRASER, George, 73, 387
FRESLON, Alexandre, 85, 86, 113
FURET, François, 12, 129, 273, 296, 298, 304, 307, 387
GAMBETTA, Léon, 12, 22, 33, 35, 36, 89, 128, 132, 133, 148, 186, 247, 248, 258, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 304, 306, 308, 309, 311, 312, 315, 317, 323, 324, 325, 326, 327, 330, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 347, 363, 383, 384, 385, 386
GARNIER, Pierre, 58, 69, 77, 78
GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, 92, 95, 194, 363
GARRIGOU, Alain, 186, 387
GASLONDE, Charles, 84, 87, 89
GASPARIN, Adrien de, 76, 363
GAULIER, Alfred, 301
GAVINI, Denis, 84, 85
GEORGE, Jocelyne, 197, 387
GEROME, Nicole, 143, 398
GINZBURG, Carlo, 41, 378
GIRARD, Louis, 197, 242, 249, 382, 387
GIRARDET, Raoul, 10, 49, 296, 388
GLAIS-BIZOIN, Alexandre, 110
GOLDHAMMER, Arthur, 211
GOUAULT, Jacques, 251, 327, 355, 388
GOUDCHAUX, Michel, 111
GRANGE, Jean, 276, 388
GRATTON, Philippe, 11, 159, 247, 399
GREG, William, 331
GREVY, Jérôme, 288, 293, 388
GREVY, Jules, 152
GUIGUE DE CHAMPVANS, Jean-Chrysogone, 86
GUIONNET, Christine, 14, 25, 45, 140, 185, 388
GUIZOT, François, 209, 364, 375
GURNEY, Archer, 331, 332, 334

HALEVY, Elie, 24, 388
HAMMER, Karl, 128, 388
HARRISON, Frederic, 33, 331, 333, 334, 375
HARTMANN, Peter, 128, 388
HAVRINCOURT, Alphonse de Cardevac, 120, 124
HAZAREESINGH, Sudhir, 14, 36, 38, 67, 129, 144, 179, 185, 209, 213, 327, 389
HENON, Jacques-Louis, 351, 352
HERVE, Louis, 245, 246
HOBBES, Thomas, 171, 381
HOBSBAWM, Eric, 152, 163, 399
HOUPERT, J.-P., 149, 364
HUARD, Raymond, 13, 256, 282, 338, 339, 376, 389, 399
HUBSCHER, Ronald, 49, 51, 399
HUGO, Charles, 252, 258
HUGO, François-Victor, 251, 252
HUGO, Victor, 130, 248, 258, 277, 350, 365, 382, 390
IUNG, Jean-Eric, 96, 399
JAS, Nathalie, 75, 400
JAUME, Lucien, 15, 19, 37, 42, 171, 378, 381, 389
JOBEZ, Alphonse, 83, 87, 117, 118, 124, 131, 134, 365
JOIGNEAUX, Pierre, 59, 93, 96
JOLY, Louis, 195, 365
JOURDAN, Louis, 248
JULLIARD, Jacques, 9, 10, 51, 389
JUSSERAUD, Jean-Francisque, 121
KASPI, André, 211, 389
KAYSER, Jacques, 355, 389
LABBE, Jules, 215, 220, 365
LABOULAYE, Edouard, 212, 365
LA BRUYERE, Jean, 146, 188
LACAZE, Bernard, 86
LADOUCETTE, Charles de, 118, 119, 123
LAENSBERG, Mathieu, 239
LAFAYETTE, Oscar de, 84
LAFFITTE, Pierre, 254
LAFORE, Robert, 9, 384
LAGOUEYTE, Patrick, 129, 390
LALOUETTE, Jacqueline, 143, 385
LALUMIERE, Pierre, 276, 385
LAMARTINE, Alphonse de, 51, 64, 65, 92, 116, 173, 350, 365, 368, 371
LAMBERT DE SAINTE-CROIX, Charles, 267
LANCELOT, Alain, 355, 400
LANGLOIS, Jérôme-Amédée, 259, 271
LA ROCHEJAQUELEIN, Henry, 81, 151, 366
LAROUSSE, Pierre, 63, 125, 356
LASTEYRIE, Ferdinand de, 190, 238, 239, 242, 366
LAURENT, Franck, 258, 390
LAZAR, Marc, 9, 51, 390
LE BON, Gustave, 332, 366
LECKY, William, 30, 375
LECOUTEUX, Edouard, 179, 181, 245, 246, 247, 249, 366
LEDRU-ROLLIN, Alexandre, 49, 53, 55, 93, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 108, 347, 350, 366
LEE, Stephen, 267, 390
LEFEVRE, André, 261, 366
LEFRANC, Victor, 271, 272, 273
LEGOYT, Alfred, 172, 367
LEGRAND, Louis, 296, 390
LEHNING, James, 14, 145, 146, 153, 400
LELORRAIN, Anne-Marie, 66, 397
LEMOINE, John, 259
LE PLAY, Frédéric, 149, 158, 197, 210, 211, 212, 367
LEROUX, Pierre, 52, 59, 61, 68, 91, 110, 350
LEVEQUE, Pierre, 390, 400
LEVIS, Gaston de, 53
LIEBERT, Eugène, 190
LITTRE, Emile, 254, 266, 275, 293, 356
LOCKROY, Edouard, 259, 261, 301, 302, 367
LONGUET, Charles, 301, 302
LYNCH, Edouard, 11, 390, 400
MACE, Jean, 95, 190, 367

MACHELON, Jean-Pierre, 195, 325, 326, 387, 390
MAGNIER, Edmond, 277
MAGNIN, Fabien, 254
MAGRAW, Roger, 185, 400
MAISTRE, Joseph de, 24, 367
MANGIN, Evariste, 265
MARICHY, Jean-Pierre, 276, 280, 390
MARRAST, Armand, 79, 100, 367
MARX, Karl, 11, 17, 24, 103, 107, 108, 134, 135, 136, 256, 301, 367, 381, 385, 386, 391, 393
MASSERAS, Emmanuel, 243, 244, 250, 368
MAURAT-BALLANGE, Jean-Baptiste, 84
MAY, Thomas, 30, 375
MAYAUD, Jean-Luc, 9, 141, 302, 322, 376, 398, 400, 401
MAYEUR, Jean-Marie, 9, 35, 274, 303, 330, 341, 355, 390
MAZZINI, Giuseppe, 130
MCPHEE, Peter, 129, 142, 143, 144, 145, 391, 401
MELANDRI, Pierre, 211, 391
MENAGER, Bernard, 128, 401
MENDRAS, Henri, 27, 310, 398, 401
MERIVALE, Herman, 26, 27
MEURICE, Paul, 252, 256, 257, 258
MEZIERES, Alfred, 137, 138, 140, 166, 167, 169, 173, 368
MICHELET, Jules, 49, 50, 132, 134, 147, 265, 368, 370, 392, 395
MILL, John Stuart, 24, 25, 29, 30, 32, 375
MIOT, Jules, 84
MITRANY, David, 11, 391
MOLE, Louis-Mathieu, 171
MOLL, Louis, 76
MOLLENHAUER, Daniel, 294, 319, 326, 391
MONNIER, François, 195, 387
MONTALEMBERT, Charles de, 88, 209
MONTESQUIEU, Charles-Louis Secondat de, 146
MONTREUIL, Alfred Cordier de, 86, 87
MORA, Christiane, 64, 401
MORIN, Frédéric, 255, 256, 260
MOULIN, Annie, 18, 32, 401
NALLET, Henri, 12, 391
NANNESTAD, Peter, 99, 391
NAQUET, Alfred, 275, 368
NEFFTZER, Auguste, 209
NICOLET, Claude, 191, 264, 391
NIEL, Adolphe, 175
OHNET, Jean-Marc, 201, 391
OLLIVIER, Emile, 209, 352
OZOUF, Mona, 303, 387, 391
OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, 206, 222, 228, 392
PALDAM, Martin, 99, 391
PASSY, Antoine, 177
PECOUT, Gilles, 10, 23, 26, 378, 401
PECQUEUR, Constantin, 202, 205
PELLETAN, Eugène, 194, 239, 369
PERSIGNY, Victor Fialin, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 170, 171, 212, 213, 214, 215, 369, 385, 386
PESSIN, Alain, 50, 383, 392
PETIT, Annie, 254, 376
PEYRAT, Alphonse, 259, 273
PIC, Ulysse, 238
PICARD, Ernest, 249, 352
PIGENET, Michel, 97, 143, 385, 401
PITKIN, Hanna, 271, 381
PLESSIS, Alain, 9, 128, 131, 142, 159, 178, 190, 334, 355, 392, 398
PLICHON, Charles-Ignace, 249
POCOCK, John, 323, 392
POUSSOU, Jean-Pierre, 144, 402
POUTHAS, Charles-Henri, 215, 392
PREVOST-PARADOL, Lucien-Anatole, 131, 161, 175, 176, 212, 215, 216, 243, 244, 245, 268, 269, 277, 317, 369, 388
PRICE, Roger, 209, 245, 392
PROUDHON, Pierre-Joseph, 107, 149, 150, 163, 282, 350, 369

PUYMEGE, Gérard, 10, 12, 47, 48, 336, 402
PYAT, Félix, 93, 96, 106, 107, 369
QUINET, Edgar, 21, 236, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 287, 292, 296, 339, 370, 385
RANCIERE, Jacques, 9, 51, 73, 134, 392
RAPHAEL, Paul, 150, 392
RASPAIL, François-Vincent, 98, 350
READ, Charles, 145, 146, 148
RECURT, Adrien, 68
REEVE, Henry, 28, 31, 335, 375
REMUSAT, Charles de, 49, 353, 370
RENOUVIER, Charles, 206, 319, 370
REYBAUD, Louis, 168, 180
RIBOT, Paul, 355, 370
RICOEUR, Paul, 16, 379
RIEMENSCHNEIDER, Rainer, 201, 208, 222, 223, 393
RIGAL, Joseph, 86
RIOUX, Jean-Pierre, 10, 393, 402
RIPA, Yannick, 66, 397
RITTINGHAUSEN, Carl, 99, 101, 103, 105, 114, 370
ROBERT, Adolphe, 118, 232, 377
ROBERT, Jean-Louis, 197, 382
ROBINET, Jean-François, 254
ROBIQUET, Paul, 18, 363
ROGERS, Susan, 14, 146, 152, 153, 163, 402
ROMIEU, Auguste, 116, 117, 170, 371
RONCHAUD, Louis de, 173, 371
ROSANVALLON, Pierre, 9, 13, 14, 36, 45, 51, 57, 74, 88, 99, 100, 103, 129, 163, 165, 182, 195, 223, 233, 235, 240, 264, 282, 283, 319, 379, 381, 393, 395
ROSENTAL, Paul-André, 142, 144, 402
ROTH, François, 209, 376
ROUGERIE, Jacques, 261, 393
ROUHER, Eugène, 214
ROUSSEAU, Jean-Jacques, 40, 100, 381
ROUSSELLIER, Nicolas, 35, 393
RUBEL, Maximilien, 11, 393
RUDELLE, Odile, 8, 12, 18, 19, 48, 96, 201, 294, 303, 306, 319, 321, 326, 355, 363, 383, 393
SAINT-PE, D. R., 135, 137, 147, 192, 193, 241, 371
SAINT-ROMME, Henri, 86
SAINT-SIMON, Claude-Henri de, 296
SALMON, Frédéric, 98, 160, 250, 402
SAND, George, 49, 90, 96, 98, 104, 107, 130, 281, 282, 371, 403
SAUZEAU, Alix, 76, 77, 371
SAVOYE, Henri, 85, 86, 113, 114
SCHNEIDER, Eugène, 164
SCHNERB, Robert, 92, 393
SEARLE, John, R., 19, 379
SEMERIE, Eugène, 254, 255, 256, 317, 371
SERPH, Gusman, 232
SERVOLIN, Claude, 10, 12, 49, 52, 61, 126, 391, 402, 403
SIEGFRIED, André, 323, 402
SIEYES, Emmanuel-Joseph, 58
SIMIOT, Alexandre-Etienne, 161, 372
SIMON, Jules, 188, 194, 214, 215, 220, 222, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 233, 249, 266, 372, 383
SISMONDI, Jean de, 60, 365, 372
SKINNER, Quentin, 17, 379, 394
SMITH, Paul, 280, 394
SOUBIES, François, 85
STAËL, Germaine de, 332
STEPHAN, Nelly, 66, 397
STONE, Judith, 294, 394
SUE, Eugène, 93, 150, 351, 372, 385
TAINE, Hippolyte, 283, 284, 372, 386
TALANDIER, Alfred, 299, 319
TALON, Jules, 119, 120, 123
TARTAKOWSKY, Danielle, 143, 398
TASSEL, Yves, 110
TAVERNIER, Yves, 10, 401, 402, 403
TAYLOR, Helen, 32

TENOT, Eugène, 89, 133, 137, 138, 143, 147, 148, 161, 162, 165, 180, 188, 189, 190, 248, 249, 252, 321, 329, 372
TERNAUX, Mortimer, 121, 123, 207
THIERS, Adolphe, 151, 152, 256, 260, 350, 375
TILLANCOURT, Edmond, 111
TIRARD, Pierre, 259
TOCQUEVILLE, Alexis de, 30, 31, 53, 54, 74, 75, 134, 136, 193, 194, 210, 211, 319, 336, 372
TOLAIN, Henri, 259, 261, 271
TOURNIER, Maurice, 50, 51, 394
TOURRET, Charles-Gilbert, 66, 70, 118, 119, 121
TRANCHAND, Jean-Louis, 84
TRELAT, Ulysse, 68
TROPLONG, Raymond, 169, 170, 171, 172, 173, 371, 372
TUDESQ, André-Jean, 45, 57, 129, 144, 394
USQUIN, Emile, 136, 373
VACQUERIE, Auguste, 261
VAILLANT, Victor, 193, 197, 199, 209, 217, 218, 219, 221, 373
VALLEIN, Victor, 253
VAROUXAKIS, Georgios, 24, 30, 395
VERGNES, Paul, 110
VERJUS, Anne, 233, 395
VERNHES, Emile, 279
VIALLANEIX, Paul, 50, 395
VIDAL, François, 150, 351
VIERNE, Henri, 176, 317
VIGIER, Philippe, 38, 45, 61, 93, 128, 142, 159, 160, 395, 403
VIGUERIE, Adolphe de, 136, 373
VILLELE, Joseph de, 53
VIVIER, Nadine, 66, 397
VOILLIARD, Odette, 194, 220, 221, 222, 395
WALDECK-ROUSSEAU, Pierre, 288, 290, 291
WALLON, Armand, 18, 398
WEBER, Eugen, 25, 140, 141, 327, 403
WEISS, Jean-Jacques, 309, 310, 373
WERNER, Michael, 21, 379
WOODHAM, Henry, 26
WRIGHT, Gordon, 342, 403
WRIGHT, Vincent, 38, 179, 213, 389
YOUNG, Arthur, 56, 375
ZELDIN, Theodore, 49, 341, 342, 395
ZIMMERMANN, Bénédicte, 21, 379